This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 102 831 609

55 76a
1
62

[illegible]

FRANCE ET ANGLETERRE

CENT ANNÉES
DE
RIVALITÉ COLONIALE

L'AFRIQUE

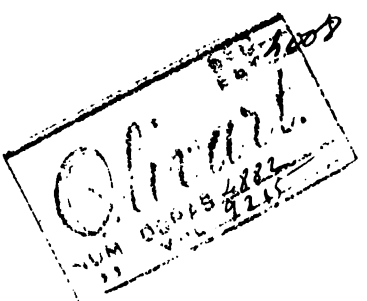

Du même auteur :

L'ÉQUILIBRE AFRICAIN AU XXe SIÈCLE

LA CONQUÊTE DE L'AFRIQUE

Allemagne — Angleterre — Congo — Portugal

Un volume in-16, avec une carte. . . . . 3 fr. 50

+ 008 Apr 21

108
21 S
c°

FRANCE ET ANGLETERRE

CENT ANNÉES
DE
RIVALITÉ COLONIALE

PAR

JEAN DARCY

> Que les ministres de Sa Majesté n'oublient jamais ce grand principe, le principe directeur de notre politique : la seule chose que l'Angleterre ait à craindre ici-bas, c'est de voir la France devenir une puissance maritime commerciale et coloniale !...
>
> (Lord CHATHAM.)

L'AFRIQUE

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1904
Tous droits réservés

AVERTISSEMENT

Nous nous proposons, dans le présent ouvrage, de retracer les principaux incidents de la rivalité coloniale de la France et de l'Angleterre au dix-neuvième siècle.

Lorsqu'on étudie l'histoire de la formation territoriale de notre moderne empire colonial, il est impossible de ne pas s'apercevoir que toutes nos tentatives d'expansion, tout accroissement de notre domaine, provoquèrent de la part de la Grande-Bretagne une opposition caractéristique. Parfois cette opposition se traduisit par un simple déplaisir, par d'âpres polémiques de presse, des protestations diplomatiques ou parlementaires, mais souvent aussi, le gouvernement anglais dirigea contre nos projets tout l'effort de sa politique : certains jours même, on put croire qu'il ne reculerait pas devant la guerre pour arriver à ses fins.

Depuis 1815, ce conflit s'est perpétué sans interruption. Nous voudrions ici en rappeler l'histoire : non pas que notre intention soit de faire un exposé d'ensemble des relations franco-anglaises au siècle dernier. La France et l'Angleterre occupent une telle place dans le monde, que pour raconter les événements où elles se sont trouvées mêlées, il faudrait reprendre l'histoire générale de ce siècle. Nous nous bornerons, suivant pas à pas la course de la France à travers les mers et les continents, à exposer les faits qui ont marqué ses conquêtes territoriales. Nous montrerons que

chacune d'elles a dû être enlevée de haute lutte; que partout, en Afrique comme en Asie, en Amérique comme en Océanie, elle s'est heurtée à l'Angleterre acharnée à lui couper la route et à réprimer son élan.

L'Afrique nous retiendra tout d'abord, car c'est l'Afrique continentale qui est le cœur de notre empire. Là, sont nos meilleures promesses d'avenir. Là également, s'est exercée avec le plus d'ardeur et de persévérance l'hostilité de l'Angleterre. Un second volume sera consacré à Madagascar et à nos possessions dans les autres parties du monde.

INTRODUCTION

Peut-être le moment est-il mal venu pour parler de rivalité franco-anglaise. Il semble, en effet, que nous goûtions aujourd'hui les douceurs d'une lune de miel imprévue. Les deux pays se mettent en frais l'un pour l'autre : il n'est bruit que de politesses internationales, d'échanges de vues sur des questions brûlantes qu'on osait jadis à peine aborder. Articles de presse et de revues, brochures, livres, se succèdent pour détailler les bienfaits d'une alliance. Les peuples eux-mêmes se mettent de la partie. Paris a fait au roi Édouard un accueil non seulement courtois mais empressé ; plus récemment encore, le président de la République a été reçu à Londres au milieu de manifestations enthousiastes. Sommes-nous donc à un tournant de l'histoire ? Les deux grandes puissances de l'Occident sont-elles destinées dorénavant à marcher la main dans la main ? Prenons garde d'être dupe des apparences, et avant de nous fier à l'avenir, regardons un instant en arrière.

Lorsque le colonel de Lauriston, aide de camp du premier consul, apporta au gouvernement anglais la ratification des préliminaires de la paix (3 octobre 1801), les habitants de Londres, transportés d'une joie délirante, firent à notre envoyé une réception extraordinaire. On détela ses chevaux. Hommes, femmes et enfants se mirent aux brancards, et au milieu d'une foule immense traînèrent triomphalement sa voiture jusqu'au Foreign Office. Partout éclatèrent les cris de « Vive Bonaparte ! Vive la France ! » et de bruyantes acclamations saluèrent le nom du vainqueur

de Marengo... Trois ans plus tard commença entre les deux pays la guerre la plus longue et la plus implacable des temps modernes.

La paix fut rétablie : pendant quinze ans, nos relations avec nos voisins redevinrent normales. Puis le gouvernement du roi Louis-Philippe cherchant un appui en Europe, inventa « l'entente cordiale ». Le maréchal Soult ambassadeur d'un roi ami, fut envoyé à Londres au couronnement de la reine Victoria (1838) : « Fêté par l'aristocratie, acclamé par la foule, il fut pendant plusieurs jours l'objet d'une de ces ovations comme on n'en voit que sur les bords de la Tamise. Au défilé du cortège, la voiture de l'ambassadeur de France, en forme de gondole, de fond bleu avec des ornements d'argent, surpassant en splendeur celles des autres diplomates, fut accueillie sur tout le parcours par des hourras frénétiques. Le succès du vieux soldat balançait presque celui de la jeune reine [1]... » Cela n'empêcha pas quelques mois après les deux pays de procéder l'un contre l'autre à des armements menaçants. Rarement ils furent plus près de la guerre qu'en 1840.

L'orage passa ; puis, en 1843, la reine vint en France. En Europe, l'effet produit par cette visite fut considérable. A Eu, ce fut une véritable idylle. La reine aborda au Tréport où le roi vint à sa rencontre : « A mesure qu'approchait le canot du roi, écrivit-elle dans son Journal, je me sentais de plus en plus agitée ; enfin il accosta. Le bon roi était debout, et tellement impatient de monter à bord qu'on eut de la peine à l'en empêcher et à le faire attendre jusqu'à ce qu'on fût assez près. Il monta aussi vite que possible et m'embrassa tendrement. C'était un spectacle

1. Thureau-Dangin, *la Monarchie de Juillet*, t. III, p. 280.

vraiment attendrissant et je n'oublierai jamais l'émotion que cela m'a causée... Tout cela, les acclamations du peuple et de la troupe criant : Vive le roi, vive la reine ! me firent presque défaillir. » — Le lendemain, on se promena en forêt, on déjeuna sur l'herbe : l'aimable et gracieuse souveraine ne se sentait pas d'aise : « Je suis si gaie et si heureuse avec ces chères gens », disait-elle [1].

L'année suivante, Louis-Philippe se rendit à Windsor. Il y fut chaleureusement acclamé, « beaucoup plus que ne l'avait été l'empereur de Russie », remarqua la reine ; de toutes parts lui vinrent des démonstrations de déférence et d'amicale courtoisie. « On vit même alors un fait sans précédent dans les annales de la cité de Londres. Tous ses représentants, lord-maire, shérifs, conseillers, se déplacèrent et vinrent apporter en grand appareil jusque dans le château de Windsor une adresse au roi [2]. » Moins de dix mois après, la reine Victoria revint à Eu, d'où elle partit plus charmée et plus attachée que jamais à la famille royale. Malgré cette triple manifestation, les relations se tendirent de plus en plus entre les deux cabinets, et au moment de la chute de Louis-Philippe, l'entente cordiale avait fait place à une mésintelligence aiguë.

Survint Napoléon III. Avec lui, l'entente cordiale reprit force et vigueur : elle devint même alliance effective. Français et Anglais combattirent ensemble en Crimée. La reine Victoria vint à Paris et à Cherbourg, où l'accueillirent les témoignages les plus flatteurs ; l'empereur alla à Windsor et à Osborne et conquit tous les suffrages de la cour et du peuple. Mais à peine fut signé le traité de Paris que les gouvernements faillirent se brouiller ; notre pays

1. Thureau-Dangin, *op. cit.*, t. V, p. 193 et suiv.
2. *Ibid.*, t. V, p. 418.

redevint pour les hommes d'État britanniques « le perturbateur universel contre lequel il fallait organiser une croisade en règle [1] » et pendant tout le reste du règne de Napoléon III, jusques et y compris la catastrophe finale, il est permis de se demander quels furent, pour nous, les bienfaits de l'alliance anglaise.

Le roi Edouard et M. le président Loubet seront-ils plus heureux que leurs augustes prédécesseurs ? Certes leur bonne foi est entière : rien n'autorise à mettre en doute la sincérité de leurs sentiments, d'autant plus que des chefs d'État qui cherchent à se tromper, n'ont guère l'habitude de payer ainsi de leur personne [2] ; mais il faut bien avouer que les précédents ne sont guère encourageants, et que les manifestations courtoises des têtes couronnées et des ambassadeurs, voire même celles des peuples, ont eu jusqu'ici peu d'influence sur la marche des événements.

Voilà bientôt mille ans en effet qu'une bonne partie de l'histoire d'Europe est faite de la rivalité de la France et de l'Angleterre, chacune cherchant des alliés dans les États

1. La reine Victoria à lord John Russell, au sujet de l'annexion de la Savoie, 5 février 1860. — Voir Ollivier, *l'Empire libéral*, t. IV, p. 412.

2. On peut rappeler ici un mot de l'empereur d'Autriche à l'empereur de Russie, lors d'une discussion survenue entre eux au moment du congrès de Berlin (1878). L'empereur Alexandre, après avoir vivement pressé l'empereur François-Joseph d'entrer dans ses vues, n'avait pu en obtenir qu'un engagement évasif. La conversation avait lieu en chemin de fer ; au moment où le train entrait dans la gare où devait descendre le tsar, celui-ci, nerveux et impatient, se leva pour prendre congé de son hôte : « Enfin, lui dit-il, quel que soit l'engagement de Votre Majesté, puis-je au moins compter sur son exécution ? — Sans doute, répondit en souriant, l'empereur François-Joseph ; lorsque nous voulons mentir, Votre Majesté sait bien que nous nous servons de nos ministres. » (*Récit d'un témoin.*)

inférieurs. Depuis l'avènement de Guillaume le Conquérant jusqu'à la fin du seizième siècle, la guerre fut à l'état endémique entre les deux pays, et ce qu'on est convenu d'appeler la guerre de Cent ans n'est qu'un court épisode de ce duel sans précédents. De temps à autre apparurent des trêves passagères, mais pas un seul des vingt-deux souverains, qui depuis l'arrivée des Normands (1066) jusqu'à la mort d'Elisabeth (1603), se succédèrent à Londres, ne vécut en paix avec les rois de France.

De la dynastie des Stuarts nous n'eûmes guère à souffrir, mais l'Angleterre de son côté ne tira d'elle ni gloire ni profit. De 1603 à 1688, on ne compte que trois ruptures sans conséquence (expédition des Anglais contre La Rochelle (1627) — alliance de Louis XIV et des Hollandais contre l'Angleterre (1667) — alliance de l'Angleterre et de la Hollande contre Louis XIV (janvier-juillet 1678). Depuis le onzième jusqu'au dix-neuvième siècle, jamais aussi longue période de paix ne dura entre les deux peuples : il est vrai qu'on en dut le bénéfice, non pas à des raisons politiques, mais uniquement à des motifs d'ordre religieux et dynastique, et que le peuple anglais, la jugeant aussi contraire à ses aspirations qu'à ses intérêts, ne la supporta qu'en frémissant. Aussi la chute des Stuarts et l'avènement de Guillaume d'Orange furent-ils salués en Angleterre comme une délivrance et un retour aux véritables traditions nationales. Dès lors, et jusqu'en 1815, les guerres vont se succéder avec une intensité furieuse : guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), guerre de la succession d'Espagne (1701-1711), guerre de la succession d'Autriche (1742-1748), guerre de Sept ans (1754-1763), guerre d'Amérique (1778-1783), guerres de la révolution et de l'empire (1793-1801, 1803-1815). Six cents ans de

luttes ininterrompues, suivis d'une paix chancelante de quatre-vingts années ; puis sept grandes guerres échelonnées en moins d'un siècle et demi, — non plus un de ces rudes siècles du moyen âge, où les hommes bardés de fer ne marchaient que l'épée au poing, mais un siècle de civilisation raffinée, épris de sensibilité, passionné pour les sciences, les arts, les idées philosophiques et humanitaires, où les peuples n'aspiraient qu'à savourer « la douceur de vivre », — tel est le bilan du passé.

Les temps modernes ont été plus calmes, et, depuis 1815, aucun champ de bataille n'a revu face à face les armées de France et d'Angleterre ; même, chose presque unique dans l'histoire, elles ont combattu un jour côte à côte pour une cause commune. Cependant, les relations des deux pays ont traversé des crises graves : on ne compte plus les incidents et les querelles qui ont surgi entre eux. Sauf l'épisode de la guerre de Crimée qui fut une brillante exception, sur aucune question, en aucun point du globe, les deux gouvernements n'ont marché d'accord : parfois, comme en 1830, en 1840, en 1898, on fut à deux doigts d'une rupture.

Cette histoire est bien faite pour surprendre. Qu'est-ce en effet que l'Angleterre, sinon la première colonie de la « plus grande France » ? Du jour où les chevaliers français du duc de Normandie subjuguèrent les peuplades quasi barbares de la Grande-Bretagne, et les entraînèrent de force dans l'orbite de la civilisation gallo-romaine, n'eût-il pas été naturel de prévoir un tout autre avenir pour les deux grandes puissances de l'Occident ? Rien ne séparait alors la France de l'Angleterre. Depuis le Rhin et les Alpes jusqu'aux rivages de la mer d'Irlande, commandait une race unique, mélange de Latins, de Francs

et de Gaulois, qui sur tous les autres peuples de la future Europe, avait une avance de plusieurs siècles. Les Capétiens comme les Plantagenets n'eurent-ils pas alors le droit de caresser le rêve d'un seul et vaste empire, qui eût pris la tête de la civilisation ? Les Français du continent, unis aux Français des îles, n'avaient-ils pas toutes les chances de devenir sans contestation possible les maîtres du monde ?

Le sort en décida autrement. Ce n'est pas ici le lieu de disserter sur les raisons qui provoquèrent une rupture irrémédiable entre les deux branches de la même famille. On en a accusé des querelles dynastiques et des jalousies royales, mais c'est faire aux rois une part bien large que de les croire capables de diriger les événements au gré de leurs caprices. En réalité, la race conquérante fut en Angleterre impuissante à assimiler la race vaincue. Les Normands y jouèrent le rôle tenu jadis par Rome dans les Gaules. Ils furent le levain qui fait lever la pâte, l'étincelle d'où jaillit la lumière, mais ils ne purent aller plus loin. Les Saxons retrouvèrent bientôt l'avantage du nombre. Confondus avec les étrangers du continent, ils constituèrent avec eux un groupement nouveau, qui, séparé du reste du monde par une infranchissable barrière maritime, se façonna dans l'isolement, et conserva, par la suite, des allures, des mœurs, et des idées toutes spéciales. L'Angleterre, fille de la France, et vivifiée par le sang latin, oublia ses origines pour suivre ses destinées et vivre de sa vie propre. C'était son droit, mais dès lors se creusa entre les deux pays un fossé qui ne fut jamais comblé.

Beaucoup cependant ne voulurent pas accepter cette conséquence fatale du divorce des deux peuples. Au delà comme en deçà du détroit, il se trouva des hommes, et non

des moindres, qui mirent toute leur autorité et tout leur cœur à ménager un rapprochement entre la France et l'Angleterre. Ils refusèrent d'admettre que deux peuples aient grandi ensemble pour se heurter au lieu de se rapprocher, pour devenir des concurrents et non des amis. A cette loi d'airain, ils prétendirent opposer une doctrine moins rigoureuse, et soutinrent que rien ne saurait prévaloir contre la communauté du sang et de la civilisation : « Nos deux pays n'en font qu'un, disait un jour à un Français le souverain actuel d'Angleterre ; je me sens plus chez moi à Paris qu'à Londres. » Ce langage étonnera peut-être ceux qui ne connaissent pas le roi Edouard, mais en parlant ainsi, ce prince affable et courtois n'a fait que traduire sous une forme imagée le penchant très réel qui porte ses compatriotes à rechercher des voisins dont ils goûtent l'esprit et le caractère. La France de son côté leur rend la pareille, et il a fallu chez nous forger un mot spécial pour donner un nom à cet instinct. Depuis le dix-huitième siècle, l'« anglomanie » n'a-t-elle pas compté de nombreux adeptes dans les classes les plus élevées de la société ?

Durant une centaine d'années les hasards de la politique favorisèrent singulièrement les hommes qui entretinrent ces généreuses illusions. Par trois fois, en effet, nos incartades révolutionnaires, en alarmant les vieilles monarchies absolues du continent, nous conduisirent à faire à Londres les premières ouvertures. Dès 1814, nous nous étions instinctivement tournés vers l'Angleterre, où nous trouvions meilleure compagnie et des desseins plus pacifiques qu'à Berlin ou à Pétersbourg. En 1830 également, Louis-Philippe inclina vers l'alliance anglaise, car il n'avait pas le choix : tout le monde nous boudait ; seule, l'Angleterre consen-

tait à frayer avec nous en raison du plaisir particulier que lui causait la chute de la maison de Bourbon, et pour nous détacher de relations continentales suspectes à ses intérêts. Enfin, l'empereur Napoléon III, tenu à l'index par une Europe effrayée, n'eut à son tour d'autre ressource que de s'adresser à la Grande-Bretagne.

C'est ainsi qu'à trois reprises différentes, l'alliance anglaise fut prônée chez nous comme le fondement indispensable de notre politique extérieure. De 1830 à 1848, le parti au pouvoir tint ce principe pour article de foi. C'était l'époque où l'on se complaisait en discussions académiques sur l'origine commune des deux dynasties régnantes ; où l'on comparait volontiers à la révolution anglaise de 1688, les « trois glorieuses de Juillet » ; où l'on opposait à l'Europe, encore courbée sous le joug autocratique du droit divin, l'union des deux grandes nations libérales de l'Occident. Le prince de Talleyrand et M. Guizot furent les deux plus illustres représentants de cette école : « Ce sont, écrivait le premier, les progrès de la civilisation qui formeront désormais nos liens de parenté. Nous devons donc chercher à nous rapprocher davantage des gouvernements où la civilisation est le plus avancée : c'est là que sont nos vraies ambassades de famille. Ceci conduit naturellement à regarder l'Angleterre comme la puissance avec laquelle il nous convient d'entretenir le plus de relations. Quelques-uns des cabinets qui marchent sous la bannière du droit divin, ont en ce moment des velléités de coalition : ils peuvent s'entendre parce qu'ils ont des principes communs ; aussi, lorsque ces cabinets se parlent, ils s'entendent bientôt : ils soutiennent leur droit divin avec du canon. L'Angleterre et nous, soutiendrons l'opinion publique avec des principes. Les principes se propagent partout et le canon

n'a qu'une portée dont la mesure est connue[1]. » Quant à M. Guizot, ses convictions n'étaient pas moins vives, et il s'employa de tout son pouvoir à cimenter l'alliance des deux pays, que devaient unir « le plus matériel et le plus efficace des liens : la conformité des politiques [2] ».

Tout échoua cependant : une triple expérience a montré ce qu'ont valu, ce qu'ont duré ces alliances éphémères. Aujourd'hui, que le recul des temps permet de voir les faits dans leur ensemble, il devient même difficile de qualifier d'*alliances* ces contrats léonins par lesquels la Grande-Bretagne, profitant de nos malheurs, de notre intempérance politique, ou de nos engouements passagers, nous louait sa protection le plus cher possible, et comme prix de ses faveurs, exigeait l'abandon de nos ambitions les plus légitimes et les plus modestes. Aussi les ententes cordiales de 1814, de 1830 et de 1853 apparaissent-elles, aux yeux de la postérité, non pas comme l'application d'un système rationnel d'équilibre international, mais comme des nécessités de circonstance, comme d'heureux expédients pour traverser une passe difficile ; et cela est si vrai que leurs partisans les plus déterminés, ceux-là mêmes qui élevaient leurs idées à la hauteur d'un concept philosophique, laissaient parfois, dans l'intimité, percer leurs doutes et leurs craintes. Dès 1834, M. de Talleyrand avouait qu'on avait tiré de l'alliance anglaise tout ce qu'elle pouvait donner d'utile : « Puisse-t-elle, ajoutait-il avec inquiétude, puisse-t-elle ne nous rien donner de nuisible [3] ! »

1. Le prince de Talleyrand, ambassadeur à Londres, au général Sébastiani, ministre des affaires étrangères (*Mémoires de Talleyrand*, t. III, p. 413).

2. Guizot, *Mémoires*, t. II, p. 261.

3. Le prince de Talleyrand à Madame Adélaïde, 12 novembre 1834.

Pourquoi donc toute politique anglo-française a-t-elle été impossible ? Pourquoi, en dépit des chances les plus favorables, malgré les efforts des hommes d'État les plus éminents, les tentatives de rapprochement ont-elles piteusement échoué ? Pourquoi ces longs siècles de guerre, ces rivalités et ces défiances ? Pourquoi entre deux peuples intelligents et éclairés cette infranchissable barrière ? Lord Chatham va nous donner le mot de l'énigme.

Cet homme illustre, le plus implacable de nos adversaires, avait quitté le pouvoir en 1761, le jour où le conseil lui avait refusé les moyens qu'il jugeait nécessaires pour réduire la France à merci. L'année suivante, lors de la discussion des préliminaires de la paix, il s'éleva de toutes ses forces contre les concessions consenties par ses successeurs. Parce que lord Bute et lord Grenville acceptaient de nous rendre quelques bribes de notre immense empire colonial, deux ou trois îles dans les Antilles, Gorée en Afrique, et les loges de l'Inde, il les accabla des plus pressantes adjurations : « Que les ministres de Sa Majesté n'oublient jamais, s'écria-t-il, ce grand principe, le principe directeur de toute notre politique : la seule chose que l'Angleterre ait à craindre ici-bas, c'est de voir la France devenir une puissance maritime, commerciale et coloniale [1] ! »

Ce langage n'est-il qu'une boutade de mécontent ? Ce serait faire injure à lord Chatham de le mettre au rang des politiciens qui, tombés du pouvoir, font flèche de tout bois, et ramassent n'importe où des sophismes et des arguments de circonstance pour combattre leurs heureux adversaires. Dans son cri de guerre contre la France, nul n'était plus sincère que ce grand citoyen. Nous devons garder sa

1. Lord Chatham, *Discours*, décembre 1762.

mémoire comme celle de l'un de nos plus terribles ennemis, mais on ne peut s'empêcher d'admirer l'indomptable ténacité de cet homme qui resta toujours fidèle à lui même ; qui, la veille de sa mort, se fit en des jours tragiques porter à Westminster pour supplier une dernière fois la chambre de repousser tout accommodement avec la France, et s'abattit à son poste de combat, après avoir rempli jusqu'au bout ce qu'il jugeait être son devoir d'Anglais. Son langage a toujours trouvé un écho au fond de l'âme anglaise. Il a incarné toutes les passions et les plus intimes pensées de ses compatriotes ; il les a servies avec une constance et une ardeur sans pareilles. Aussi sa mémoire est-elle conservée parmi eux comme celle d'un de leurs plus grands hommes.

Est-ce à dire que lord Chatham, ses contemporains et ses descendants aient nourri contre les Français une haine de race ? Assurément non, et la preuve en est que bien d'autres nations ont subi de leur part des assauts plus terribles encore. Non seulement contre la France, mais aussi contre tous ceux dont ils crurent avoir à redouter « la concurrence maritime, commerciale et coloniale », ils prononcèrent l'anathème du vieux Caton : *Delenda Carthago.* C'est ainsi, qu'au seizième siècle, l'Angleterre n'eut de cesse qu'elle n'eût écrasé la puissance navale de l'Espagne, et ne fit sa paix avec elle qu'après la destruction de « l'invincible Armada ». Au dix-septième siècle, elle tourna toutes ses forces contre la Hollande, dont les flottes rivalisaient avec les siennes : son but atteint, elle lui ouvrit les bras, et le stathouder devint roi d'Angleterre. Plus tard, ce fut le tour du Danemark. De nos jours enfin, l'Allemagne et les États-Unis lui causent d'amers soucis. Si elle pouvait quelque chose contre ces

nouveaux venus, nul doute qu'elle les traiterait comme elle traita jadis l'Espagne, la Hollande et le Danemark.

C'est qu'en effet la nature, qui a fait de l'Angleterre une île, lui a imposé des conditions d'existence que les gouvernements ne sont pas libres de modifier à leur gré, et qui d'âge en âge, au fur et à mesure de la transformation économique du monde, font sentir leur poids avec plus de rigueur. « Bloc de fer et de houille isolé au milieu de l'Océan », usine gigantesque, où s'élaborent tous les produits nécessaires à l'homme, l'Angleterre ne peut vivre sans *l'échange*. Seul, le commerce lui permet de nourrir son peuple d'ouvriers ; seul, il lui permet de maintenir en activité la grande ruche laborieuse qui couvre la majeure partie de son sol. De là, son souci grandissant de tenir la mer libre, et par une exagération bien humaine, sa passion d'être seule maîtresse de la mer : « Prenez-y garde, disait-on un jour au parlement, la mer vous sert en même temps qu'elle vous menace ; elle vous porte, mais elle vous assiège. La situation de cette île est telle qu'il n'y a pas de milieu pour elle entre être toute-puissante et n'être pas. Aussi fut-elle toujours conquise, jusqu'au jour où, en subjuguant la mer, elle devint à son tour maîtresse du monde. L'Angleterre sera la victime de la mer, le jour où elle aura cessé d'en être la reine [1]. »

Ces paroles sont le véritable *credo* que tous les Anglais récitent non seulement des lèvres mais du cœur. Depuis des siècles, ils ont poursuivi avec la même âpreté le triomphe de leur foi. Aussi tout pavillon étranger a-t-il été pour eux un pavillon ennemi, et le jour où sa concurrence devenait dangereuse, ils n'hésitèrent jamais à l'attaquer. Pour

1. Discours de M. Urquhart, député, à propos du droit de visite, janvier 1862.

assurer leur suprématie maritime, tous les moyens leur furent bons. Tantôt, on les vit partir subitement en guerre ; tantôt, artifice prudent dont ils usèrent sans scrupule, ils allumèrent l'incendie en Europe et semèrent la discorde entre les peuples ; puis, suivant de l'œil l'affaiblissement de leurs rivaux, ils intervinrent au bon moment pour recueillir le fruit des bouleversements qu'ils avaient provoqués. Aujourd'hui même leur conviction n'a pas faibli, et tous les ans retentissent à Westminster les mêmes paroles : « Les flottes de l'Angleterre doivent être supérieures à celles de toutes les puissances de l'Europe coalisées. »

Ce n'est pas tout cependant que d'avoir des bateaux. Les bateaux ne sont pour l'Angleterre que le moyen de transporter les produits de ses usines : mais encore faut-il avoir des clients pour les acheter. Si le client manque, l'usine chôme, le bateau rentre au port, et l'Angleterre meurt de faim.

Cette question des débouchés commerciaux est relativement récente. Jadis, il suffisait à l'Angleterre pour assurer sa prospérité d'avoir la mer à sa disposition. L'industrie était dans l'enfance, et les besoins infiniment supérieurs à la production. Aujourd'hui, la question est devenue vitale, car la production a grandi partout d'une façon formidable et menace de dépasser la consommation. Aussi, plus il est devenu évident que la force comparative des Etats se mesurerait dans l'avenir à leur puissance financière industrielle et commerciale, plus est devenue vive ce qu'on a appelé la chasse au client. C'est ainsi qu'aux guerres politiques ont succédé les rivalités économiques, aux querelles de frontières, la « vente à main armée ».

Nulle part ces conditions nouvelles de la lutte pour la vie ne furent ressenties avec plus d'intensité qu'en Angle-

terre. Le moindre ralentissement de son commerce extérieur se traduisant chez elle par des crises ouvrières et de dures souffrances, la recherche des débouchés commerciaux devint de bonne heure le principe dirigeant de sa politique. De là, l'avidité avec laquelle elle se jeta sur tous les pays neufs où elle espérait trouver des clients à servir. De là, ces compétitions sans nombre, ces grandes luttes qui ont ensanglanté le monde, et qui, de l'aveu même des plus illustres Anglais, ne sont que des rivalités de marchands [1]. « Cette guerre est juste, a dit sir Cecil Rhodes en parlant de la guerre du Transvaal, car elle a pour objet de protéger le drapeau britannique, qui représente aujourd'hui le plus grand actif commercial du monde entier [2]. » Et plus récemment encore, lord Roseberry prononçait à Mansion-House, au milieu d'acclamations enthousiastes, ces paroles significatives : « Il faut que l'Angleterre se défende contre les peuples qui grandissent autour d'elle. Qu'est-ce que la question de Chine ? C'est une question de chemins de fer, et le récent incident où l'on nous montre Russes et

1. De là également le soin méticuleux avec lequel les Anglais ont profité de la guerre pour détruire sur le continent toutes les usines et manufactures de leurs concurrents. Leurs alliés eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de leurs procédés. Les contemporains ont remarqué qu'après le passage en Espagne et en Portugal des armées anglaises (1808-1815), il ne resta pas dans ces pays une seule industrie debout. C'était autant de clients gagnés pour les manufactures britanniques. — Dans le même ordre d'idées, il faut remarquer que la guerre du Transvaal a été provoquée par une compagnie commerciale, la Chartered ; qu'une autre compagnie commerciale, la Royal Niger company, a failli provoquer une guerre entre la France et l'Angleterre. Il en est de même aux Etats-Unis, où la guerre contre l'Espagne a été, dit-on, provoquée par un syndicat commercial désireux d'accaparer les sucres de Cuba.

2. Discours pr noncé à Kimberley à l'occasion de la délivrance de la ville par l'armée de lord Roberts.

Anglais, l'arme au bras de chaque côté d'un rail, est une frappante allégorie. Il y a cent ans, un grand homme, William Pitt, a défendu son pays contre un ennemi formidable et dans des circonstances dramatiques. Ceux qui gouvernent aujourd'hui ont une tâche moins brillante peut-être mais tout aussi glorieuse... Que vaut une armée, que vaut une flotte dans la politique d'une nation ? Elles ne valent qu'autant qu'elles servent à défendre et à faire prospérer le commerce de cette nation. Certes, je ne suis pas pessimiste. Parmi toutes les nations du monde, j'estime que c'est l'Angleterre qui a le plus de chances de connaître un avenir glorieux et prospère, mais je vous le dis, Messieurs, parce que c'est mon intime conviction, vous ne trouverez honneur et profit qu'en faisant de la politique une affaire commerciale [1]. »

Au service de cette idée juste en soi et légitime, l'Angleterre a déployé une persévérante habileté qu'on louerait sans réserve, si trop souvent elle n'avait été accompagnée d'une rudesse de touche que l'amour de la patrie ne suffit pas à excuser. Absorbé par le souci de ses *intérêts*, l'Anglais a toujours ignoré la politique de sentiments : il se bat pour ses *intérêts* et non pour des idées. Jamais peuple n'a poussé plus loin le culte de cette dangereuse maxime, *salus patriæ suprema lex*, et, à force de la pratiquer, il en est venu inconsciemment à se persuader « que de deux causes en lutte, celle-là seule était juste qui servait le mieux ses intérêts [2] ». Voilà pourquoi ses yeux sont comme couverts d'un voile dès qu'ils se tournent vers l'étranger. « Le pire défaut des hommes d'État anglais, a dit M. de Metter-

1. Discours du 21 mars 1900.
2. Tocqueville.

nich, est d'être ignorants de tout ce qui n'est pas l'Angleterre[1]. » Qu'un autre peuple que le peuple anglais ait le droit de grandir, de s'enrichir, de se répandre au dehors, il ne peut l'admettre ; c'est une atteinte insupportable à ses intérêts, et il ne saurait la réprimer avec trop de rigueur.

Tels nous vîmes les Anglais au cours de l'histoire. Doués de toutes les qualités qui font les grands peuples, il n'en est pas une qu'ils n'aient exagérée au delà de toute mesure. Fortement ancrés au milieu de l'Océan, à l'abri de tous périls, hypnotisés par l'aspect de leur grandeur, pourvus d'une confiance sans bornes dans leur propre infaillibilité, ils ont agi dans le monde comme s'ils étaient seuls, refusant de croire à l'existence d'autres droits et d'autres intérêts que les leurs, et insoucieux des rancunes qui s'amoncelaient autour d'eux, ils se sont complu avec orgueil dans leur « splendide isolement ». « Croyez en Dieu et tenez votre poudre sèche », disait Cromwell à ses puritains. Avec une légère addition, cette formule devient la devise qui depuis des siècles est gravée au cœur de tout Anglais : « Croyez en Dieu *et à l'Angleterre*, et tenez votre poudre sèche. »

II

La destinée de l'Angleterre était donc de lutter contre toute puissance qui voudrait avoir des ports, des vaisseaux et des colonies. C'est à ce titre que son ennemie séculaire fut la France. On a vu que cette lutte avait été longue et dure. Au dix-huitième siècle, elle nous coûta un empire immense. Évincée d'Asie et d'Amérique, la France, sous Napoléon, voulut prendre sa revanche en Europe, et elle

1. Metternich, *Mémoires*, t. V, p. 62 et t. VI, p. 338.

engloba sous sa domination toutes les nations maritimes du continent. De nouveau, l'Angleterre se dressa contre elle : Waterloo fut le dénouement de cette seconde partie du drame. En 1815, va s'ouvrir un autre acte (nous n'osons pas dire le dernier) : c'est celui que nous voudrions raconter.

Le dix-neuvième siècle marqua pour la France le réveil de son activité coloniale. Le mouvement se dessina dès 1815, et des écrivains de talent ont pu signaler sous la Restauration la renaissance des vieilles traditions qui, au dix-septième siècle, avaient fait la France si grande [1]. Pendant longtemps, il est vrai, cette renaissance fut entravée par l'indifférence, voire même par l'hostilité de l'opinion publique et gouvernementale. Ni Charles X, ni Louis-Philippe, ni Napoléon III n'eurent une véritable politique coloniale, et les débuts de notre expansion furent l'œuvre du hasard plutôt que le résultat d'un plan réfléchi. Mais quelles qu'aient été les raisons politiques, militaires, maritimes, commerciales, ou simplement les motifs d'amour-propre, qui, sous ces trois princes, nous entraînèrent en Afrique, en Asie et en Océanie, il n'en est pas moins vrai qu'alors furent posés les premiers jalons, et fut ouverte la route où nous nous engageâmes plus tard avec tant d'ardeur.

Ce n'est qu'après 1870, lorsque la France vaincue et mutilée eut pansé ses plaies, que notre mouvement colonial prit une réelle ampleur. On parut alors comprendre que, de nos jours, l'expansion d'une race hors de ses frontières est la condition de sa durée, la forme

1. Marcel Dubois, *les Colonies françaises*, p. 101 et suiv. Christian Schefer, *la Politique coloniale de la Restauration* (*Annales des sciences politiques*, mai 1901, mai 1902).

moderne de la lutte pour la vie, et que, dans ce temps de concurrence universelle, qui n'avance pas recule, et qui recule est submergé par le flot. Certes, les conseils prudhommesques des docteurs ne manquèrent pas pour entraver cette salutaire expansion. Au parlement et dans les sociétés savantes, des politiques profonds et subtils expliquèrent que le sage ne court pas après la fortune, mais l'attend dans son lit, que rien ne vaut le travail du laboureur qui retourne son sillon autour du clocher de son village, et que bien fous sont ceux qui sèment aux quatre vents les forces du pays, au lieu de les appliquer au vieux sol national. Ces sophismes, grâce à Dieu, ne prévalurent pas contre l'opinion arrêtée de M. Jules Ferry, à qui revient l'honneur d'avoir entamé franchement la campagne. Ils furent sans force également contre la phalange intrépide des explorateurs, des officiers et des missionnaires qui, telle qu'un flot irrésistible, se répandit en Afrique et en Asie. Libre aux prophètes de malheur de voir une cause de faiblesse dans la constitution de cette « plus grande France ». L'avenir dira que l'œuvre fut belle et utile.

C'est dans la réalisation de cette œuvre immense que la France se heurta de nouveau à l'Angleterre. Il n'y eut là rien que de parfaitement logique et de conforme aux données de l'expérience. Il eût été surprenant, en effet, que l'Angleterre, qui au dix-huitième siècle avait lutté pendant cinquante-huit ans pour arracher à la France ses domaines d'Asie et d'Amérique, se fût, au siècle suivant, résignée de gaieté de cœur à la voir fonder un nouvel empire colonial. Depuis 1815 jusqu'à nos jours la lutte n'a jamais cessé. Elle commença aussitôt après le rétablissement de la paix. Dès que la France réclama

l'exécution des traités et voulut rentrer en possession des lambeaux de terre que la générosité de ses vainqueurs lui avait retrocédés [1], elle rencontra le mauvais vouloir de l'Angleterre. Avant de reprendre pied au Sénégal et aux Antilles, il fallut d'interminables discussions, et pour réserver nos droits éventuels à Madagascar, revendiquée par les Anglais comme une dépendance de l'île Maurice, on dut négocier pendant des années. En 1830, l'expédition d'Alger faillit amener une guerre entre les deux pays, et pendant vingt et un ans, l'Angleterre refusa de reconnaître notre domination. En 1842, notre intervention à Tahiti provoqua de nouveaux orages. Plus tard, sous l'empereur Napoléon III, des incidents significatifs marquèrent notre prise de possession de la Nouvelle-Calédonie, et le début de notre politique indo-chinoise. Depuis 1870, les affaires se sont encore envenimées. Effrayés de notre ardeur, les Anglais, avec une ardeur non moindre, se sont jetés à la traverse. Partout où nous avons voulu débarquer, nous avons dû braver leurs réclamations, et si une fois à terre, nous avions l'audace de nous étendre, c'était une guerre de chaque jour, irritante et parfois dangereuse. Sur le Niger et sur le Nil, on faillit en venir aux mains ; à Madagascar la lutte ne fut pas moins vive ; au Siam, elle est loin d'être terminée.

Ceci n'a pas empêché les Anglais de se poser en victimes de l'ambition de la France : « Si l'on veut que nous arrivions à une meilleure entente avec la France, a dit un jour M. Chamberlain, il est nécessaire que les hommes

1. En Amérique, Saint-Pierre et Miquelon, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane ; en Afrique une douzaine de comptoirs le long des côtes du Sénégal et de Guinée et l'île Bourbon ; enfin, en Asie, les cinq villes de l'Inde.

politiques de ce pays renoncent une fois pour toutes à la tactique qu'ils ont suivie pendant tant d'années, et qui eut pour effet de contrecarrer, d'embarrasser la politique anglaise dans toutes les parties du monde, même dans le cas où la nation française n'avait aucun intérêt propre à sauvegarder... Partout, en Egypte, à Terre-Neuve, dans l'Afrique occidentale, à Madagascar, au Siam, en Abyssinie, en Chine, nous avons trouvé l'influence française s'exerçant sans aucun égard pour les susceptibilités britanniques et les intérêts anglais [1]. » On croit vraiment rêver en écoutant pareilles déclamations, et l'on douterait presque de leur authenticité, si le fougueux ministre des colonies qui en est l'auteur ne nous avait de longue date habitués à son intempérance de langage. Certes, nous ne prétendons pas que notre politique ait toujours été habile et prudente. On peut parfois l'accuser de témérité ; on peut trouver que nous n'avons pas toujours eu la notion du possible, que nous avons perdu notre temps en revendications théoriques et en protestations inopportunes, et fatigué nos adversaires par ce qu'ils ont appelé ironiquement « nos ambitions idéales [2] ». Les Anglais nous ont reproché « notre politique de coups d'épingle », suivant l'expression, plus spirituelle que juste, échappée à la plume imprudente d'un journaliste inconscient, mais qu'est-ce que ces coups d'épingle à côté des coups de boutoir que nous avons subis depuis cent ans ? Au reste, M. Chamberlain, lui-même, a pris soin de rassurer ses auditeurs sur les conséquences de notre dévorante ambition. Deux jours après avoir complaisamment énuméré les redoutables

1. Discours de Manchester, 15 novembre 1898.

2. Lettre au *Times* de sir G. T. Goldie, président de la Royal Niger company, 10 août 1891.

assauts que nous avions, pendant tout le dix-neuvième siècle, livrés à l'empire britannique, il a célébré le triomphe de l'expansion de son pays. « Si vous regardez, a-t-il dit, l'étendue des territoires qui ont été ajoutés aux possessions de la reine pendant l'existence de Sa Majesté, vous verrez qu'ils forment un ensemble bien plus considérable que celui atteint par n'importe quelle autre puissance... et si, non contents d'en estimer la surface, vous en calculez la valeur, alors l'avantage apparaît plus éclatant encore[1]. »

Ici, nous sommes complètement d'accord avec M. Chamberlain. Si depuis 1815, nous avons acquis en Afrique environ 8 millions de kilomètres carrés et trente millions de sujets, l'Angleterre s'est étendue sur 11 millions de kilomètres carrés peuplés de soixante-dix millions d'habitants. En Asie, pendant que nous trouvions dans l'Indo-Chine 900 000 kilomètres carrés, avec une population de trente millions d'âmes, l'Angleterre, poursuivant son extension dans l'Inde et les pays limitrophes, annexait 3 millions de kilomètres carrés et cent cinquante millions de sujets ou de clients. En Océanie enfin, tandis que nous nous contentions de quelques minuscules archipels, la Grande-Bretagne se répandait sur des continents entiers : l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour gémir sur la dureté des temps et la voracité de ses rivaux, il faut vraiment que l'Angleterre considère le monde entier comme sa chose, et toute conquête de ses voisins comme une offense personnelle. Sur ce terrain, l'histoire impartiale ne la suivra jamais.

Dans un accès de franchise, lord Grey a laissé un jour échapper cette phrase significative : « Je crains que la haine de la France contre l'Angleterre ne provienne pas seu-

1. Discours de Manchester, 17 novembre 1898.

lement de circonstances temporaires : elle a des raisons d'être plus durables. Je n'en suis pas surpris quand je pense à tout ce que nous avons fait contre ce pays depuis 1815. J'aurais sans doute les mêmes sentiments si j'étais français [1]. »

L'aveu est précieux à retenir. Si un homme éminent comme le noble lord, un sage, philosophant à loisir sur les choses passées, a pu porter pareil jugement sur son propre pays, qui donc oserait le trouver trop sévère dans la bouche d'un Français ? Loin de nous cependant la pensée de le prendre à notre compte. Nous ne croyons pas que la conduite de l'Angleterre lui ait mérité la haine de la France, et nous sommes convaincus qu'en France, il n'y a pas de haine contre l'Angleterre. Entre deux rivaux combattant tous deux pour la gloire et la grandeur de leur patrie, il ne saurait y avoir de haine. Tout au plus pouvons-nous reprocher à nos voisins trop d'âpreté dans la lutte, trop de rigueur dans les procédés.

Mais de l'histoire des deux pays, il ressort un enseignement auquel l'heure présente n'est pas sans donner quelque actualité : c'est que la France et l'Angleterre, ayant à défendre des intérêts diamétralement opposés, sont, de par la nature des choses, et resteront rivales. Comme le disait jadis M. de Metternich, « toute alliance entre elles ressemble à l'alliance de l'homme et du cheval. Rien de mieux que telle combinaison, mais il faut être l'homme et non le cheval. » Or, si l'Anglais revendique volontiers le rôle du cavalier, peut-on s'étonner que le Français ait peu de goût pour celui de l'humble monture ?

Utique (Tunisie), 1903.

1. Lord Grey à la princesse de Lieven, 10 décembre 1829.

FRANCE ET ANGLETERRE

CENT ANNÉES
DE
RIVALITÉ COLONIALE

CHAPITRE PREMIER

CARACTÈRE DE LA RIVALITÉ FRANCO-ANGLAISE
EN AFRIQUE

Qu'est-ce que notre empire africain? — Son manque d'équilibre. — La question méditerranéenne et la question des voies navigables. — Les quatre théâtres de la rivalité franco-anglaise : les côtes barbaresques. le Niger, le Congo, le Nil.

Lorsque l'on contemple sur la carte d'Afrique les régions immenses qui de l'Algérie au Congo, et de l'Atlantique au Nil, sont teintées uniformément aux couleurs de France, on conçoit sans peine que le mot d'*empire africain* se soit présenté de lui-même à l'esprit de nos hommes politiques, de nos géographes et de nos coloniaux. Il caresse agréablement l'orgueil national en même temps qu'il simplifie le langage. Pour ce dernier motif, nous ne refusons pas de l'accepter, d'autant que l'usage paraît lui avoir donné droit de cité, mais prenons garde de ne pas nous laisser prendre à la magie de cette appellation pompeuse. Si, en effet, on entend par empire, une agrégation quelconque de peuples et d'États, soumis en droit ou en

fait à une suzeraineté unique, il n'y a aucun inconvénient à parler de notre empire africain. Mais la foule va plus loin : elle attache à ce terme je ne sais quelle idée d'unité ; elle croit à l'existence d'un seul et vaste pays peuplé d'hommes de même sang, dont les diverses provinces sont successivement tombées sous notre domination. La réalité est tout autre, et tant au point de vue physique qu'au point de vue politique et ethnographique, rien n'est plus bigarré que cet empire. Ici, sont de vastes terres analogues à celle d'Espagne et d'Italie, où la race blanche se développera facilement ; là, au contraire, l'Européen ne fera jamais que passer. Tantôt, on se heurtera à des sociétés organisées et déjà pourvues d'une demi-civilisation ; tantôt, on ne trouvera devant soi que quelques misérables sauvages cachés au fond des forêts. A côté de superbes régions, riches, peuplées, ouvrant au colon un champ d'action illimité, s'étendent d'immenses déserts ou des marécages infranchissables. Tout diffère en un mot selon la latitude : le sol, le climat, les homeuis On peut lancer un chemin de fer à travers le Sahara, mais on n'empêchera pas l'Algérie, le Sénégal, le Congo, de rester trois colonies complètement distinctes, et vouées à des destinées dissemblables.

Sans doute, cette idée bizarre qu'on s'était faite de l'Afrique tend à disparaître depuis que les explorateurs ont remplacé par des connaissances positives les fantaisies géographiques d'autrefois, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle a exercé une influence considérable sur notre politique coloniale. De là, notamment, la passion avec laquelle on a travaillé à l'unification de notre domaine. Relier l'Algérie au Sénégal et au Tchad, et le Tchad au Congo a pendant longtemps paru l'œuvre capitale à accomplir, et les préliminaires obligés de la constitution d'une France africaine, de même que nos anciens rois avaient pu légitimement penser que leur premier devoir était de souder le vieux tronc de l'Ile-de-France aux provinces détachées de Bourgogne, de Bretagne et de Guyenne. On a ainsi obtenu des cartes extrêmement flatteuses à l'œil : nous aurons tout

à l'heure à voir si les efforts gigantesques dépensés dans ce but n'auraient pas gagné à être autrement dirigés.

De là également, les théories aventureuses répandues sur l'origine et la constitution de notre empire africain. Il s'est trouvé des esprits hardis, pour soutenir qu'une seule pensée directrice avait présidé aux efforts des nombreuses générations de soldats et de pionniers d'avant-garde, qui, depuis 1815 jusqu'à nos jours, se sont succédé sur la terre d'Afrique ; que la réoccupation du Sénégal en 1815, la conquête de l'Algérie en 1830 et nos diverses entreprises sur la côte de l'Atlantique avaient procédé de la même conception et tendu au même but. Ce sont là des raisonnements bien téméraires. On peut douter que Louis XVIII, faisant insérer dans le traité de Paris la clause qui nous restituait nos postes du Sénégal, ait eu d'autre ambition que de recouvrer quelques comptoirs avantageux. De même, Charles X ne pensait guère que l'expédition d'Alger fût la première étape d'une marche ininterrompue, qui, soixante-dix ans plus tard, mènerait la France jusqu'au Congo : il n'avait en vue que la sécurité des mers et la prépondérance de notre pays dans le bassin méditerranéen. Enfin, nos officiers de marine, en plantant leurs pavillons sur divers points de la côte entre Dakar et le Congo, entendaient créer des points de relâche et des centres d'échanges aux endroits propices ; ils prévoyaient peu qu'ils jetaient les bases de grandes colonies, qui un jour finiraient par atteindre les confins du Nil.

Une idée générale a cependant présidé à ces premiers efforts de notre expansion. Ce fut le souci légitime de s'emparer avant tout des ports naturels et des estuaires propres à la navigation. Si l'on met à part l'Algérie et la Tunisie où nous avaient appelés d'autres intérêts, on constate en effet que sur la rive atlantique, nos postes furent toujours créés à l'embouchure des fleuves. Tels furent nos comptoirs du Sénégal et de la Casamance, ceux des rivières du Sud, du Niger et du Gabon. La tactique était bonne, car, dans un pays neuf comme l'Afrique, celui qui est maître des ports et des voies d'accès naturelles est

par cela même maître de l'intérieur. Par malheur, cette vérité, pour banale qu'elle soit, fut bientôt perdue de vue en France. Au lieu de concentrer sur la côte toutes nos ressources et nos moyens d'action, on ne tarda pas à se lancer en avant, et, sans se préoccuper d'avoir derrière soi une base solide d'opérations, on s'téendit hâtivement jusqu'au centre du continent. Ce fut une grave erreur. Pour en apprécier les conséquences, il suffit de jeter les yeux sur une carte.

Considérons en effet toute cette immense portion de l'Afrique qui s'étend entre le 5e parallèle de latitude australe et le rivage de la Méditerranée. Sur ce territoire de 20 millions de kilomètres carrés, s'est concentrée toute notre action politique et militaire ; nous y avons acquis un domaine de 8 à 9 millions de kilomètres carrés, bien supérieur à ceux de nos voisins. Et cependant des 35 000 kilomètres de côtes qui, sur l'océan Indien, la mer Rouge, la Méditerranée et l'Atlantique servent de base maritime à cette fraction de continent, nous n'en possédons que 7 000 à peine. Bien plus, dans ces mêmes régions, on ne rencontre que trois grandes voies navigables, seules artères de premier rang, qui permettent de commander et d'exploiter l'arrière-pays : le Nil, le Niger et le Congo. La première nous a été entièrement enlevée, et depuis Alexandrie jusqu'à l'extrémité méridionale des mers intérieures qui lui donnent naissance, sur une longueur de quarante degrés géographiques, notre pavillon est entièrement inconnu. A l'ouest, nous n'avons guère été plus heureux ; nous nous sommes laissé expulser des bouches du Niger, et si après vingt années de lutte acharnée, nous avons fini par obtenir accès sur le haut fleuve, nous restons toujours coupés de la mer, et sous la dépendance économique et militaire de nos rivaux. Il en est de même au Congo. Là, nous avons été surpris par les derniers venus en Afrique, qui ont mis la main sur un des plus vastes estuaires du monde, pendant que nous restions tranquillement campés dans le voisinage, et qui se sont répandus à l'aise sur un bassin navigable de 3 millions

et demi de kilomètres carrés. Lorsque nous avons reconnu notre faute, il était trop tard ; l'énergie surhumaine de M. de Brazza nous a amenés à temps sur le Stanley-Pool et l'Oubangui, mais elle n'a pu nous empêcher de rester tributaires de l'étranger pour nos communications avec l'Océan.

Sur le Nil, sur le Niger, sur le Congo, les mêmes erreurs furent commises. Partout, nous dûmes céder devant des rivaux mieux inspirés, qui ayant conçu un plan d'ensemble, surent l'appliquer avec persévérance. Ceux-là ne se laissèrent pas comme nous distraire de leurs premières vues, et concentrèrent soigneusement tous leurs efforts sur le littoral, les embouchures et les fleuves. Ils nous abandonnèrent volontiers le champ dans l'intérieur, pourvu que les meilleures routes qui y menaient restassent entre leurs mains, et nos progrès sur les hauts plateaux ne commencèrent à les inquiéter que lorsqu'ils nous eurent donné accès sur les biefs supérieurs des fleuves dont ils détenaient le bas cours. Ce sont là des faits qui ressortent clairement de notre histoire coloniale, et qui suffisent à expliquer le défaut d'équilibre de notre empire africain.

Ces rivaux européens étaient nombreux. Espagnols, Portugais, Italiens, Allemands, Belges et Anglais sont aujourd'hui nos voisins en Afrique. Avec les trois premiers, nous n'eûmes que de rares et brèves discussions sans grande portée. De même avec les Allemands, qui cependant nous causèrent un jour de l'inquiétude, mais avec lesquels nous finîmes par signer une transaction équitable. Les Belges, concurrents ardents, mais peu dangereux tant qu'ils furent réduits à leurs propres forces, devinrent au contraire extrêmement redoutables le jour où la politique britannique s'en servit contre nous comme d'une puissante arme de guerre. Quant aux Anglais, ils n'ont jamais cessé d'être nos plus constants et nos plus infatigables adversaires. Depuis près de cent ans, nous les avons chaque jour, en Afrique, rencontrés sur notre chemin, soit pour nous contester les lambeaux de notre vieil héritage recouvré en 1815, soit pour nous disputer

les points d'atterrissement, et nous écarter des embouchures, soit enfin pour nous interdire l'usage des voies de pénétration.

C'est qu'en effet, plus que tout autre peuple, l'Anglais, commerçant et navigateur, sait prévoir les vastes courants d'échanges, et déterminer le tracé des grandes voies commerciales. Pour profiter des uns, et s'assurer des autres, il a toujours tout sacrifié, et si, dans la politique journalière, il est comme tout le monde sujet à des entraînements irraisonnés et à des erreurs de jugement, il garde néanmoins, avec une constance imperturbable, les yeux fixés sur ce but unique : rester maître des débouchés, ou les faire tenir par ses clients.

Nulle part, cette politique ne devait s'affirmer avec plus d'éclat qu'en Afrique, continent immense et puissamment riche, mais difficilement abordable ; battu de toutes parts par une mer hostile que les anciens qualifiaient déjà de *mare sævum et importuosum* ; extraordinairement pauvre en estuaires accessibles et en ports naturels ; plus pauvre encore, sur les trois quarts de son territoire, en voies navigables. De là, l'importance énorme prise dès le premier jour par les rares points d'atterrissement favorables et les fleuves propices à la navigation. En somme, toutes les grandes compétitions, auxquelles l'Angleterre s'est trouvée mêlée en Afrique, ont eu pour objet la possession d'un port ou d'un fleuve, exception faite pour la récente guerre du Transvaal, qui fut surtout un conflit de races entre deux peuples irréconciliables, et pour la vieille querelle d'Alger, qui, plus qu'un fait d'expansion coloniale, fut regardée comme une question d'équilibre méditerranéen. Mais la rivalité de l'Angleterre et du Portugal qui faillit aboutir à une rupture sanglante n'eut que deux motifs : l'accès au Zambèze et au Tanganyka, et la possession de Delagoa-bay ; mais la rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne se manifesta au sujet de Zanzibar d'un côté, du grand lac Victoria de l'autre ; mais enfin, la rivalité séculaire de la Grande-Bretagne et de la France s'est concentrée autour de trois grands fleuves : le Nil, le Niger et le Congo.

C'est ainsi que l'on peut facilement établir un lien entre les innombrables questions qui divisèrent les deux pays en Afrique, et depuis l'origine suivre le principe dirigeant de la politique anglaise. Incertain dans les débuts, alors qu'on ne possédait aucune notion sur l'hydrographie africaine, ce principe se développa rapidement et s'affermit d'une façon inébranlable au fur et à mesure que s'étendirent les connaissances géographiques. Plus se précisa l'importance des grands émissaires de l'hinterland africain, plus on vit l'Angleterre fortifier sa situation à leurs embouchures, ou resserrer autour d'elles ses travaux d'approche, soit qu'elle s'en emparât de vive force comme en Egypte, soit qu'elle en évinçât des concurrents aveugles ou impuissants comme au Niger, soit, comme au Zambèze, qu'elle en réduisît les détenteurs officiels au rôle de clients asservis et complaisants. Quant au Congo, où elle apparut trop tard pour s'imposer, elle réussit néanmoins à y réserver l'avenir. En écartant les grandes puissances, et en faisant adjuger le lot à une association mal définie, dont elle surveille et parfois même dirige la politique jusqu'au jour où s'ouvrira sa succession, elle s'est ménagé pour les années futures des chances heureuses qu'il dépendra d'elle de mettre à profit.

Dès lors s'expliquent tout naturellement les divisions que nous avons adoptées dans le présent volume. Les premiers chapitres nous retiendront en Algérie et en Tunisie, car l'établissement de la France sur la côte barbaresque forme un épisode tout à fait à part de son expansion coloniale, et les questions qui touchent au bassin de la Méditerranée intéressent l'Europe plus encore que l'Afrique. Puis, nous nous transporterons successivement sur les trois autres champs de bataille où se sont mesurées la France et l'Angleterre : le Niger, le Congo et le Nil. Ces quatre épisodes nous offriront, on le verra, un résumé complet de notre histoire africaine, et nous aurons ainsi le droit de dire que, du jour où nous avons débarqué en Afrique, nous avons trouvé les Anglais devant nous ; que partout où nous avons voulu pousser en avant, ils ont

semé les obstacles sous nos pas ; enfin qu'il a fallu batailler sans trêve ni merci, pour nous ménager au soleil la place due à toute grande nation.

Il y a quatre-vingt-trois ans, à une époque où nous ne possédions sur la côte d'Afrique que quelques petits comptoirs insignifiants, arrachés à grand'peine en 1815 à l'ombrageuse jalousie de nos adversaires, un diplomate anglais se répandait déjà en sinistres avertissements : « Comme il devait arriver, disait-il, les Français ont cherché à prendre le sceptre du commerce dans ces régions. Si nous voulons empêcher cet événement de s'accomplir... il faut nous montrer plus vigilants et plus actifs que jamais... Que les ministres de Sa Majesté surveillent avec l'œil de l'aigle et la prudence du serpent les empiétements sans cesse grandissants des Français sur nos marchés coloniaux [1]. » Un siècle d'histoire va montrer comment les Anglais ont su mettre en pratique ces pressantes recommandations.

1. M. James Grey-Jackson, *Rapport officiel sur une mission dans l'Afrique septentrionale* (Londres, 1820). — Voir M. Dubois, *les Colonies françaises*.

CHAPITRE DEUXIÈME

LA QUERELLE D'ALGER

LES PRÉLIMINAIRES

I. — Conflit d'intérêts soulevé par la question d'Alger entre la France et l'Angleterre. — Politique de la France dans la Méditerranée ; politique de l'Angleterre.

II. — La querelle d'Alger ainsi engagée se prolonge pendant vingt-quatre ans. — Période aiguë du conflit. — Belle campagne diplomatique de la France. — Ses principaux acteurs : le prince de Polignac, le duc de Laval, le duc de Wellington, lord Aberdeen, lord Stuart. — Le roi Charles X et le gouvernement de la Restauration.

III. — Premiers engagements sur la côte barbaresque entre la France et l'Angleterre. — M. Read et M. de Lesseps à Tunis. — M. Warrington et M. Rousseau à Tripoli. — M. Saint-John, consul d'Angleterre à Alger.

IV. — La combinaison égyptienne. — M. de Polignac essaye de négocier avec l'Égypte une alliance contre les régences barbaresques. — Missions du capitaine Huder au Caire. — Négociations avec la Porte pour obtenir un firman d'autorisation. — Vive opposition de l'Angleterre. — Attitude des autres cours. — Devant le peu de faveur obtenu par son projet d'alliance, M. de Polignac abandonne toute idée de coopération égyptienne. — Rupture des négociations avec Mehemet-Ali. — L'expédition purement française est décidée.

Le 30 juillet 1829 le vaisseau du roi, *la Provence*, battant pavillon parlementaire, entrait dans le port d'Alger. Son commandant avait l'ordre de porter au dey Hussein les dernières propositions d'accommodement que la France avait jugé pouvoir faire à l'ennemi audacieux qui avait osé la provoquer. Le lendemain, notre envoyé, le commandant de la Bretonnière, fut reçu par le dey : il lui exposa le but de sa mission, le prévenant que si l'ultimatum dont il était porteur était repoussé, la France était bien décidée à recourir aux armes pour venger ses injures. Le dey était hésitant, et son entourage très divisé. Les uns voulaient qu'on cédât : « Si jamais tu es en guerre avec l'empereur des Francs, lui avait dit un de ses vieux conseillers, ne manque pas de faire la paix avant même de songer à ta

prière du soir. » Les autres, au contraire, prêchaient la résistance, et parmi ceux-là, les clients et les créatures du consul anglais, M. Saint-John, étaient les plus ardents. « Veux-tu donc déshonorer les croyants ? disaient-ils. N'as-tu pas entendu le consul affirmer que l'Angleterre était avec nous et que jamais la France n'oserait attaquer ? » — Hussein, incertain et anxieux, remit sa réponse au surlendemain. Elle fut catégorique : J'ai de la poudre et des canons, déclara-t-il à M. de la Bretonnière. Puisque nous n'avons pu nous entendre, tu peux te retirer. » Le commandant revint à son bord et donna l'ordre d'appareiller. Mais le vent était extrêmement faible ; *la Provence* avançait à peine et défilait lentement devant les formidables batteries qui défendaient l'entrée du port. Soudain un coup de canon partit de la casbah. A ce signal, les batteries ouvrirent le feu et criblèrent de leurs boulets le bâtiment parlementaire. Déjà nos matelots indignés avaient couru à leurs pièces, mais le commandant défendit de riposter. « Nous ne sommes pas venus en ennemis, dit-il ; on ne tire pas le canon sous le drapeau blanc, et si des barbares violent la foi jurée, ce n'est pas pour les marins du roi une raison de les imiter. » Durant une demi-heure, le noble vaisseau, meurtri mais impassible, demeura ferme sous l'outrage. Cependant, les équipages des navires étrangers mouillés en rade, émus de cette inqualifiable agression, et transportés par la fierté dédaigneuse qui l'accueillait, faisaient retentir l'air de leurs acclamations. Sur la corvette anglaise *Pelorus*, les marins montés dans les haubans poussaient des vivats, et son commandant, le capitaine Quin, « dans un état de surexcitation inexprimable », criait dans son porte-voix : *Hurrah for you, boys! Don't fire, by Jove, Don't fire ! Keep the wind*[1] *!* Tant il est vrai qu'en dépit de la politique, les braves gens de tous pays savent se reconnaître et s'honorer [2].

1. « Hourra pour vous, mes enfants ! Ne tirez pas, par Jupiter, ne tirez pas ! Serrez le vent ! »

2. Voir les rapports du commandant de la Bretonnière (*Archives*

Cet épisode célèbre est en raccourci l'image fidèle de la querelle diplomatique et militaire dont les rives de la Méditerranée allaient être le théâtre. Tous les personnages y figurent dans l'attitude qu'ils garderont jusqu'au bout. — D'un côté la France, patronne antique de cette mer, protectrice de toutes les populations chrétiennes du littoral, qui, depuis les croisades, était toujours restée aux yeux des musulmans la puissante et prestigieuse nation de l'Occident, la nation des Francs. De l'autre, un pirate insolent et cruel, fier de sa longue impunité, parfois forcé de courber la tête sous les orages qu'il avait provoqués, mais toujours prompt à la relever dès que les flottes vengeresses avaient quitté ses rivages inhospitaliers, et lançant de nouveau ses corsaires sur tous les navires qui passaient à sa portée. — En face, l'Europe attentive ; tous les peuples applaudissant aux promesses de la France qui garantissait la délivrance des esclaves, la liberté des mers, et la sécurité du commerce ; les gouvernements le plus souvent sympathiques, quelques-uns anxieux des conséquences possibles de l'événement, tous observant une stricte neutralité. Seul, le cabinet anglais, jaloux et hostile, voyait avec dépit se rétablir la suprématie de la France dans le bassin méditerranéen, sa marine renaître et son influence s'accroître.

C'est là en effet qu'est le nœud de la question, et qu'il faut chercher la cause de l'hostilité passionnée que souleva en Angleterre notre entreprise algérienne, hostilité qui laisse loin derrière elle, à l'exception peut-être de l'épisode de Fachoda, tout ce qu'elle fera plus tard dans les cinq parties du monde pour entraver l'extension de la « plus grande France ». Dans la guerre d'Algérie, le cabinet de Saint-James voyait moins une expédition coloniale, que l'affirmation de la prépondérance française dans la Méditerranée, la consécration glorieuse d'un patronage séculaire, qui jusque-là n'avait eu pour lui que le prestige moral et la magie des souvenirs, mais qui

de la marine), du commandant Quin (*Record Office, Londres*) et la correspondance du comte d'Attili (*Affaires étrangères*).

désormais s'appuierait sur la force et un état de possession redoutable.

En jugeant ainsi, l'Angleterre voyait parfaitement juste. Les préoccupations coloniales ne dominaient pas dans l'esprit des hommes d'État, qui en France décidèrent le départ de l'expédition et le maintien de nos troupes à Alger. On ne s'occupait guère en ce temps-là de la question si brûlante aujourd'hui des débouchés commerciaux, et la mode n'était pas aux entreprises lointaines. Au contraire, la nécessité pour la France d'affirmer et de consolider sa politique méditerranéenne éclate à chaque instant, soit dans les discussions qui précédèrent la décision du cabinet des Tuileries, soit dans les négociations qui la suivirent. C'est notamment ce que le roi Louis-Philippe écrivait quelques mois plus tard dans les instructions qu'il remit à M. de Talleyrand partant pour l'ambassade de Londres. Avec une intelligence remarquable de la situation, le roi définissait en ces termes la politique française dans le bassin méditerranéen : « En communauté de civilisation et de liberté avec l'Angleterre, la France s'entend moins bien avec elle sur certaines questions particulières qui touchent à la distribution actuelle des puissances dans le monde. L'Angleterre est intéressée à l'observation absolue du *statu quo* et la France à sa modification. Les affaires d'Orient, l'insurrection de la Grèce et l'expédition d'Alger ont soulevé la grande question de la distribution des puissances dans la Méditerranée, où elle avait été moins solidement fixée que sur le continent européen. La politique de la France ne pouvait être incertaine en cette occasion, malgré les habitudes peu nationales du gouvernement qui était alors à sa tête. » En ce qui regarde les questions méditerranéennes, explique le roi, il y avait pour la France deux systèmes d'alliance possibles : la Russie et la Prusse d'une part, l'Angleterre et l'Autriche de l'autre. La France a adopté le premier.

« La France, en effet, continue-t-il, a un intérêt pressant à diminuer la prépondérance de l'Angleterre dans une

mer qui est la sienne et dont l'Angleterre n'est même pas riveraine. Elle doit chercher toutes les occasions de rendre l'occupation de Malte et des îles Ioniennes [1] moins dangereuse en y favorisant l'entrée de la Russie, en fondant sur les côtes des États nouveaux, en y favorisant les progrès maritimes des puissances secondaires et en groupant celles-ci autour d'elle... (De là l'expédition de Grèce.)

« L'entreprise d'Alger peut avoir des conséquences encore plus avantageuses pour notre avenir maritime. Sur ces deux questions, dont l'une est presque entièrement résolue et l'autre à peine entamée, la France est en opposition d'intérêt et de politique avec l'Angleterre et aura besoin de toute l'habileté de son ambassadeur [2]. »

C'était en effet pour la France une nécessité impérieuse d'agir sans retard si elle voulait faire respecter la situation matérielle et morale à laquelle lui donnaient droit sa position géographique et une prescription plusieurs fois séculaire. Le temps n'était plus des *capitulations* obtenues par François Ier. Alors, l'*empereur de France, des plus grands princes chrétiens, le majeur,* avait dans tout l'Islam une primauté indiscutable : ses ambassadeurs avaient le pas sur tous les autres. Les Français avaient le monopole du commerce dans tous les États du sultan, les étrangers ne pouvant y trafiquer que *sous la bannière de France*. Seuls, les Français et les *étrangers amis de l'empereur de France* étaient autorisés à pratiquer leur religion en pays musulman et à se rendre aux Lieux saints [3]. Mais dès la fin du dix-huitième siècle ces privilèges politiques et commerciaux avaient subi de rudes atteintes. Des rivaux étaient survenus pour profiter de la décadence de notre marine, ardents à se partager nos dépouilles ; et il fallait bien constater en 1830 que l'antique prépondérance de notre pays dans la Méditerranée était

1. On se rappelle que le congrès de Vienne avait attribué à l'Angleterre toutes les îles Ioniennes.

2. Instructions pour M. le prince de Talleyrand, ambassadeur du roi à Londres, septembre 1830 (*Documents inédits*).

3. Lamy, *la France du Levant.*

grièvement compromise ; « que l'empire qu'il y avait exercé, cet empire où il trouvait un des plus glorieux et des plus féconds éléments de sa grandeur, était passé entre les mains des Anglais [1] ».

Pour défendre son influence menacée, la France n'avait plus que ses religieux et ses savants. C'était beaucoup, mais ce n'était pas suffisant, et les Anglais, constatant avec joie que nous n'avions plus la force, ne nous craignaient guère : « Je regrette que la Grèce n'ait pas choisi un prince français, écrivait à Wellington un de ses correspondants habituels, ancien diplomate des plus distingués et fort au courant des choses d'Europe ; les Français auraient été ravis. Ils auraient fait des fouilles ; ils y auraient expédié tous leurs savants. Les gens de lettres, dont l'influence sur l'opinion est énorme, les professeurs, les amateurs d'antiquité auraient trouvé là une mine inépuisable d'enfantillages à exploiter. Ils auraient été enchantés et le pays avec eux [2]. »

Si l'influence de la France était sérieusement menacée dans la Méditerranée, en revanche celle de l'Angleterre y grandissait rapidement. Déjà le commerce du Levant était en grande partie entre ses mains. Sa position militaire était superbe : avec Gibraltar, Malte et Corfou, ses flottes avaient d'une extrémité à l'autre de la mer des points d'appui et des centres de ravitaillement de premier ordre. A Constantinople, où elle avait envoyé comme ambassadeur sir Robert Gordon, le propre frère du ministre des affaires étrangères, son influence sur le sultan était considérable. Depuis quinze ans, elle venait de faire devant Alger deux démonstrations sérieuses, en 1816 et en 1824, où elle avait paru à titre de mandataire de l'Europe. C'est avec peine qu'à la seconde entreprise, la France avait obtenu de joindre quelques vaisseaux aux siens.

1. Bois-le-Comte, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, *Rapport sur la question d'Alger* présenté au président du conseil, septembre 1830 (*Documents inédits*).

2. Sir J.-H. Frère au duc de Wellington, 8 mai 1830 (*Papiers et correspondance de Wellington*).

Il devenait urgent d'agir si l'on voulait éviter une expulsion complète.

Ce n'est donc pas à la suite d'un coup de tête que les ministres de Charles X se déterminèrent à envoyer une armée à Alger. Encore moins faut-il y voir un complot machiavélique comme le voulurent d'incorrigibles libéraux du temps pour forcer la main aux électeurs de 1830 et préparer les voies à des mesures violentes [1]. Tous les documents de l'époque prouvent surabondamment que M. de Polignac et ses collègues étaient animés d'un instinct national puissant, qui leur montrait la France menacée dans un domaine qui était le sien, et les poussait en avant pour ne pas la laisser supplanter par des concurrents dangereux. On était provoqué, et l'occasion était vraiment trop belle pour la laisser échapper. Quant à savoir ce qu'on ferait d'Alger après la victoire, la question restait indécise. Tout le monde proposait une solution : colonisation, occupation militaire, cession à la Turquie ou à l'Égypte sous le contrôle français, partage entre les puissances de l'Europe, réorganisation des

1. Il faut lire les brochures et les journaux de l'époque ainsi que les débats des chambres, pour comprendre jusqu'où peut aller l'esprit de parti. D'après l'opposition libérale, « la guerre d'Alger n'était qu'un essai inutile de distraction sur l'opinion publique, une diversion vainement essayée en faveur de la gloire contre la liberté ». (*Journal des Débats*, 7 mars 1830.) — « C'est d'institutions que la France a besoin, écrivait un député, M. Delaborde, et non pas de conquêtes ; c'est d'un territoire compact, libre, fertilisé par le travail, et non pas d'une colonisation superflue. » (*Brochure adressée aux chambres sur la guerre d'Alger.*) — « La France s'indignera d'une opération aussi mesquine que funeste. » (*Débats*, 2 avril.) — « Qu'y a-t-il au fond de cette expédition ? Il y a de mauvais ministres sans majorité qui croient niaisement échapper à leur sort avec du bruit et de la fumée. Il y a une pensée malveillante et injurieuse pour l'armée, car on rêve peut-être d'ébranler avec des grades, des pensions, des honneurs, son respect pour nos lois et sa fidélité au trône constitutionnel. Il y a enfin l'espoir insensé de faire d'une victoire contre Alger une victoire contre nos libertés, et de transformer la gloire qu'on espère acquérir en un moyen de corruption et de violence. » (*Débats*, 17 mai.) — Voir également dans les *Souvenirs et notes biographiques* de M. Nisard des détails intéressants sur l'opinion publique relativement à l'affaire d'Alger, t. I, p. 34.

chevaliers de Malte, établissement d'un nouveau dey protégé par la France. On s'en remettait à l'avenir et aux circonstances du soin d'adopter une de ces formules, mais une idée supérieure dominait tout le débat : c'est que, sous une forme ou sous une autre, l'influence française devait s'établir sur la côte d'Afrique. Du jour où le drapeau de la France serait arboré sur la casbah, on n'y tolérerait plus un pouvoir barbare qui ne vivait que de rapines et de pirateries, et le pays d'Alger entrerait dans le monde civilisé à l'ombre de nos couleurs.

Personne ne s'y trompa en Europe, quelles qu'aient été les précautions diplomatiques dont ait cru devoir s'entourer M. de Polignac. « Ce n'est pas pour un coup d'éventail qu'on dépense 100 millions et qu'on expose quarante mille hommes, disait M. de Metternich à l'ambassadeur de France. Prétendez-vous que vos troupes quitteront Alger aussitôt après la prise de la ville ? C'est inadmissible ; si vous vous borniez à détruire les places barbaresques sans rien changer à l'état du pays et sans rien créer qui puisse subsister, votre expédition n'aura servi à rien. La piraterie recommencera dès votre départ, et tout sera à recommencer. D'ailleurs, à supposer même que votre gouvernement se contentât pour tout dédommagement de ses sacrifices, de l'éclat d'une brillante passe d'armes, la nation ne le permettrait pas. Tout vous poussera à fonder sur la côte d'Alger un établissement durable : le souci de votre sûreté intérieure, comme le désir bien naturel de n'avoir pas dépensé en vain votre or et le sang de vos soldats[1]. »

Un langage analogue était tenu par M. de Nesselrode à notre chargé d'affaires à Pétersbourg [2], et par M. de Bernstorff à notre envoyé à Berlin, M. Mortier. Le ministre dirigeant de Prusse était même à ce sujet d'une rare franchise : « Ce n'est pas, disait-il à M. Mortier, lorsque vous aurez pris Alger, que vous pourrez vous flatter d'avoir détruit sans

1. M. de Rayneval au prince de Polignac, 5 février, 25 mars 1830 (*Affaires étrangères*).

2. M. de Bourgoing, chargé d'affaires à Pétersbourg, au prince de Polignac, 28 mai 1830 (*Affaires étrangères*).

retour la puissance des Barbaresques. Vous n'arriverez à vos fins qu'en exigeant une bonne indemnité *territoriale* et en vous établissant définitivement dans le pays [1]. »

Quant à l'Angleterre, elle se rendait parfaitement compte de la situation. « Nous savons très bien que votre intention est de profiter de cette guerre pour vous établir en Afrique », disait lord Aberdeen à notre ambassadeur, et comme celui-ci protestait, assurant, ce qui était vrai, que son gouvernement n'avait aucune idée arrêtée pour l'avenir : « Soyez sûr, reprenait le ministre anglais, que vous serez entraînés bien au delà de ce que vous déclarez.... et cela ne peut nous convenir [2]. »

Ces perspectives, en effet, déplaisaient fort à l'Angleterre. Elle ne s'était jamais fait faute de déclarer que le maintien du *statu quo* dans la Méditerranée était un des principes essentiels de sa politique. Aussi toutes les fois que la question de la piraterie et de l'esclavage était revenue sur le tapis, elle avait fait tous ses efforts pour l'étouffer. On n'hésitait pas à Londres à déclarer que le mal était bien exagéré, que le temps avait assagi les Algériens, que le bombardement de 1816 avait été une leçon efficace et suffisante. Le bagne des chrétiens n'était plus qu'un mythe, et la piraterie, une légende des temps passés [3]. A cette argumentation de circonstance, les Algériens se chargeaient eux-mêmes de répondre. De 1817 à 1827, entre le bombardement de lord Exmouth et le blocus de la flotte française, les corsaires barbaresques avaient pris vingt-six navires, espagnols, gênois ou napolitains pour la plupart, dont ils avaient tiré un bénéfice de 700 000 francs environ [4]. Lors de l'entrée de nos troupes à Alger elles trouvèrent

1. M. Mortier, ministre de France à Berlin, au prince de Polignac, 24 avril, 27 mai 1830 (*Affaires étrangères*).

2. Le duc de Laval au prince de Polignac, 10 mai 1830 (*Affaires étrangères*).

3. Cf. Playfair, consul d'Angleterre à Alger, *The scourge of Christendom* et *Bibliographie générale de l'Algérie*.

4. Voir le *Registre des prises maritimes de la flotte d'Alger*, documents officiels de l'ancienne régence, publiés par M. Devoulx dans la *Revue africaine* en 1871. La dernière période décennale avait été certaine-

dans le seul bagne du port cent vingt-deux esclaves dont quelques-uns étaient enfermés depuis trente ans et plus. Ils y seraient morts ainsi que tous les malheureux qui avaient été jetés dans les prisons de l'intérieur, sans l'intervention de la France. Tout ceci n'avait pas empêché certain jour lord Castlereagh d'expliquer à M. de Bernstorff comment l'existence de ces pirates était plus utile que nuisible aux véritables intérêts de l'Angleterre. « Si parfois, lui avait-il dit, nous avons des contestations avec eux, nous les réglons par des sacrifices d'argent, et rarement nous sommes obligés d'en venir à des moyens coercitifs. Ces deux alternatives conviennent bien mieux à la politique anglaise que la destruction des régences, ce qui inévitablement aurait pour résultat l'élévation, sur les côtes d'Afrique, d'États qui, unis à la France, détruiraient notre influence dans

ment beaucoup moins fructueuse que les précédentes pour les corsaires. Ils avaient été gênés en 1816 et en 1824 par les flottes française et anglaise, et en outre, depuis la fin des guerres de l'empire, la France faisait de nouveau tant bien que mal la police de la Méditerranée. De 1805 à 1815, le nombre des navires capturés avait été de quatre-vingt-huit, et la valeur des cargaisons de 8 millions environ. Il y avait donc un réel progrès en 1830, bien que la sécurité du commerce fût encore loin d'être complète. Il faut d'ailleurs ajouter aux pillages des corsaires les tributs et redevances que les puissances chrétiennes consentaient à payer aux régences pour éviter un plus grand mal. Jusqu'en 1830, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Sardaigne, la Hollande, Hanovre et Brême payaient 15 000 francs à chaque installation de consul (et pour accroître ses revenus, le dey exigait perpétuellement des changements de personnel). La Suède et le Danemark payaient un tribut annuel de 4 000 piastres fortes en munitions navales et matériel de guerre, et en outre, tous les dix ans, une somme de 30 000 piastres fortes pour obtenir le renouvellement de leurs traités. Le Portugal et les Deux-Siciles versaient tous les ans 44 000 piastres fortes. La Toscane et l'Espagne fournissaient un présent consulaire de 25 000 piastres fortes. La France ne payait rien et avait exigé pareille immunité pour Rome, mais en fait, elle était souvent obligée d'acheter la complaisance du dey. En 1815, il avait fallu lui verser 100 000 francs. A Tunis et à Tripoli la situation était la même. Toutes les nations qui y entretenaient des consuls étaient taxées à raison de 20 000 à 25 000 francs. En 1827, la Suède avait dû livrer cent vingt-huit canons et des bois de construction. (Voir un rapport adressé au ministre des affaires étrangères en 1829 [*Affaires étrangères, fonds divers*].)

la Méditerranée, et par contre-coup, y ruineraient notre commerce. » Et M. de Bernstorff, racontant cette anecdote à M. Mortier, ajoutait : « Je ne pus m'empêcher de témoigner au ministre anglais ma surprise d'un aveu qui dépeignait si bien l'égoïsme de la politique anglaise : elle demande avec instances l'abolition de la traite des noirs, mais refuse de rien faire pour empêcher les tortures de toute espèce que les blancs ont à supporter en Afrique[1]. »

Ceci n'était pas une manière de voir personnelle à lord Castlereagh. A chaque page de la correspondance des ministres anglais de 1830, on trouve la même idée exprimée sans détours. Lord Aberdeen ne manquait pas une occasion de le rappeler à son ambassadeur à Paris, lord Stuart[2], en même temps qu'il le répétait constamment au duc de Laval[3]. Avec son frère, sir Robert Gordon, il était plus explicite encore : « Il est bien évident, lui écrivait-il, que ces États sont un repaire de pirates et de bandits, et qu'un changement serait un grand bienfait pour l'humanité. Mais nous avons toujours toléré ces inconvénients, sauf à réprimer leurs excès, plutôt que d'en permettre la disparition, ce qui sans aucun doute donnerait naissance à toutes sortes de difficultés[4]. »

Peut-être même les Anglais avaient-ils d'autres motifs encore pour désirer le maintien du *statu quo*, mais ceux-là étaient difficiles à mettre en avant dans une discussion officielle. On en trouve la trace dans la correspondance de nos consuls qui signalent de temps à autre des ventes significatives de bâtiments et de munitions faites par des agents anglais aux puissances barbaresques, et l'on peut se demander s'il ne convenait pas à l'Angleterre d'entrete-

1. Le baron Mortier au prince de Polignac, 30 janvier 1830 (*Affaires étrangères*).

2. Dépêches de lord Aberdeen à lord Stuart du 1er février et du 23 mars 1830 (*Record Office, Londres*).

3. Mémorandum de la conversation tenue entre le duc de Wellington et le duc de Laval, le 24 janvier 1830 (*Papiers de Wellington, op. cit.*).

4. Dépêche de lord Aberdeen à sir Robert Gordon, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, 25 janvier 1830 (*Record Office, Londres*).

nir sous main les hostilités entre ces pirates et les petites puissances de la Méditerranée, pour écarter une concurrence gênante dans le commerce du Levant et de la Barbarie . De cet état d'esprit, on trouve sinon la preuve, du moins un indice assez caractéristique dans un fait singulier qui se passa après la campagne anglo-française de 1824 sur les côtes d'Alger. Le capitaine Spencer, de la marine royale britannique, se rendit alors auprès du dey pour lui déclarer que, désormais, l'Angleterre ne se mêlerait plus jamais des différends de la régence avec les petits États chrétiens. « Elle en a assez, dit-il, de se faire le don Quichotte des autres nations. » Toutefois elle se réservait la protection des sujets du roi de Sardaigne, « probablement, ajoutait notre consul, pour laisser le champ libre aux industrieux Gênois et leur permettre de supplanter Marseille dans un commerce dont cette cité avait autrefois le monopole [1] ».

Ainsi les régences n'étaient pas un atout insignifiant dans le jeu de l'Angleterre. Si ce pays tenait à leur existence, ce n'était pas seulement parce que leur disparition s'opérerait au profit de la France ; c'est aussi parce qu'il en tirait des avantages particuliers. Elles lui servaient à régulariser et à endiguer le commerce de ses rivaux dans la Méditerranée; en même temps, ses propres navires, n'ayant rien à craindre des corsaires barbaresques qui avaient tout intérêt à les respecter, trouvaient dans les ports d'Algérie les ressources dont ils pouvaient avoir besoin. Aussi lord Cowley, ambassadeur britannique à Vienne, qui fut l'un des premiers au courant de nos desseins, s'étonnait-il de ne pas recevoir d'instructions immédiates de son gouvernement : « Je ne sais pas, écrivait-il dès le 3 janvier 1830, quelle peut être l'opinion du

1. En ce sens voir une dépêche du consul du roi à Tunis, 31 décembre 1816 (*Affaires étrangères*). Voir également les dépêches de M. Deval, consul du roi à Alger, et un rapport confidentiel du 15 janvier 1825 adressé au ministre des affaires étrangères par M. Guérard, sous-directeur attaché à la direction des affaires politiques (*Affaires étrangères, fonds divers*).

gouvernement de Sa Majesté sur le plan de la France, mais je crois devoir vous rappeler que durant la dernière guerre (la guerre contre la Turquie), alors que j'étais ambassadeur de Sa Majesté en Espagne, ce sont les États barbaresques qui ont fourni à notre flotte et à notre armée une grande partie de leurs approvisionnements, et je ne vois pas comment on aurait pu assurer ce service sans leur concours. Aussi était-ce alors la politique du gouvernement de Sa Majesté de protéger ces États, sans toutefois étendre cette protection à leurs entreprises flibustières contre le commerce des autres nations [1]. »

II

Voilà les raisons générales et spéciales, politiques et commerciales, avouées ou non avouables, qui faisaient que l'Angleterre ne voulait pas de la France à Alger, et quand elle y fut, qu'elle mit vingt ans à s'y résigner.

De 1827 à 1830, en effet, elle se multiplia pour entraver nos projets, prodigua les mesures d'intimidation, voire même les menaces, et tenta vainement d'entraîner l'Europe à sa suite. De 1830 à 1850, elle persista à refuser toute valeur légale à notre occupation militaire. Ce n'est qu'en 1851, que le gouvernement anglais, forcé de remplacer son consul à Alger, finit par s'incliner devant les faits accomplis, et sollicita l'exequatur des autorités françaises.

Menaces ouvertes de guerre suivies d'un quart de siècle de protestations, tel fut l'accueil que fit la Grande-Bretagne à la résurrection de notre activité maritime. L'histoire vaut donc la peine d'en être contée, mais avant d'exposer les longues péripéties de cette brillante passe d'armes peut-être sera-t-il intéressant de faire connaître les adversaires en présence.

Lorsque le 11 juin 1827, M. Deval, notre consul à Alger,

1. Lord Cowley à lord Aberdeen, 3 janvier 1830 (*Record Office, Londres*).

reçut de son gouvernement l'ordre de cesser toutes relations avec le dey et de rentrer en France, on n'avait aucune idée, dans le cabinet de M. de Villèle, des conséquences de cet acte auquel on n'attachait qu'une importance secondaire. Seul, M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, eût été disposé à en profiter [1]. L'administration de M. de Martignac, qui quelques mois plus tard remplaça M. de Villèle, tombé sous le poids de son impopularité, ne voulut rien entreprendre. D'ailleurs, le ministre des affaires étrangères, M. de la Ferronnays, était hostile à toute intervention, et déclarait nettement qu'il serait fou de mettre en balance le désir de châtier le dey d'Alger avec le danger d'une guerre contre l'Angleterre [2]. Pendant deux ans on s'en tint donc à un blocus dispendieux, très fatigant pour les équipages comme pour les vaisseaux et qui, malgré le dévouement de nos marins, resta entièrement inefficace [3].

C'est à M. de Polignac, puissamment soutenu par le roi Charles X, que revient l'honneur d'avoir engagé résolument la France dans sa voie. Lorsque la nouvelle de l'attentat commis sur *la Provence* parvint à Paris, M. de Polignac venait d'arriver au pouvoir (9 août 1829). On sait l'accueil que lui réservait la France. Inquiétude et tristesse chez les amis éclairés du trône; menaces et récriminations furieuses chez les adversaires. Depuis soixante-quinze ans

1. Rapport au roi par M. de Clermont-Tonnerre, lu au conseil le 16 octobre 1827. « L'Angleterre pourrait voir avec jalousie ces préparatifs et chercher à entraver Votre Majesté dans cette grande entreprise, mais l'état de cette puissance est devenu tel aujourd'hui qu'elle est forcée de souhaiter le repos avant tout. » (*Archives de la guerre.*)

2. Rapport au roi par M. de la Ferronnays, lu au conseil le 19 janvier 1828 (*Affaires étrangères*).

3. A tout instant la croisière était forcée de prendre le large en raison de l'état de la mer, et d'aller relâcher aux Baléares ou en Sardaigne. Le blocus était si insuffisant que les corsaires d'Alger purent encore, en 1827 et 1828, s'emparer de quatre navires, dont deux français (Voir *Revue africaine*, nº 71, Devoulx, *op. cit.*). De son côté, le consul anglais de Marseille écrivait le 9 avril 1830 : « Les Français maintiennent devant Alger un blocus si ridicule que *la Pelorus* a pu y entrer sans être visitée. » (Lettre du consul Turnbull à M. Morier consul général d'Angleterre à Paris [*Record Office, Londres*].)

l'histoire a gardé pour lui toutes ses sévérités. Elle n'a voulu voir dans cet homme que le fossoyeur inconscient de la monarchie, et la catastrophe de Juillet a imprimé sur son front un stigmate ineffaçable. Il serait injuste cependant que l'erreur du chef de parti effaçât les mérites du ministre des affaires étrangères qui sut donner à son pays une si mâle attitude : non pas que les défauts de M. de Polignac ne se retrouvent jusque dans la manière dont il mena l'affaire d'Alger. On pourra par instants lui reprocher son manque de jugement et la facilité avec laquelle il s'entêta dans des idées fausses et dangereuses. Mais, cette opiniâtreté qui faisait le fond de son caractère, devenait chez lui un don précieux, lorsque chargé de soutenir devant la France et l'Europe les décisions définitives du conseil du roi, de les faire accepter par les uns, de les imposer aux autres, il savait tenir tête aux adversaires de l'intérieur, comme aux ennemis du dehors. Contre lui, il avait les deux chambres, une grande partie de la presse et de l'opinion, la presque totalité des officiers généraux de la guerre et de la marine, enfin le Dauphin lui-même [1]; tandis qu'en Europe, l'Autriche, indifférente en apparence, mais au fond malveillante, et l'Angleterre, violemment hostile, auraient suffi, en d'autres temps, pour faire reculer un ministre moins ancré dans son audace. A cette audace, parfois proche de la témérité, qui le perdit durant la crise de Juillet, mais qui dans l'affaire d'Alger le servit à souhait, joignez un profond souci de la gloire et de la dignité de la France, une rare habileté de langage ; dans la discussion un mélange d'incroyable hauteur et de bonhomie familière qui déroutait l'adversaire, tantôt l'arrêtant net par des mots que n'eût pas désavoués un Richelieu ou un Louvois, tantôt

1. « J'espère que tant d'honneur pour le pays, tant de gloire pour nos armées de terre et de mer auront un peu réconcilié avec cette expédition le prince généralissime et grand amiral, qui de mon temps entrait en grande irritation quand il entendait seulement prononcer le nom d'Alger. » (M. de la Ferronnays à M. de Polignac, 1er août 1830.)

l'enguirlandant avec toutes les finesses de la langue diplomatique ; grand seigneur, avec les défauts des hommes de cette race mais aussi avec leurs qualités éminentes, que Napoléon estimait à leur juste valeur, lorsqu'il disait « qu'il n'y avait qu'eux pour savoir le faire parler à l'Europe ».

Promu directement de l'ambassade de Londres à la charge de premier ministre, le prince de Polignac emportait avec lui toute la sympathie et les espérances du gouvernement britannique. Anglais de goûts et d'allures, lié et apparenté par son mariage avec la haute société du Royaume-Uni [1], il s'était en outre concilié les bonnes grâces du cabinet du duc de Wellington par son attitude accommodante dans les affaires grecques [2]. Aussi le duc ne cessait-il de prôner le bon esprit et l'habileté de l'ambassadeur de France. Il croyait le tenir dans ses filets et ne doutait pas qu'il pût compter sur lui pour le règlement de toutes les affaires d'Orient [3], si bien que, lorsque à la fin de 1828, la guerre russo-turque fut entrée dans une phase aiguë, et que l'Angleterre se prit à chercher partout des alliés pour s'opposer avec eux à la marche envahissante des Russes, le gouvernement britannique crut faire un coup de maître en favorisant de tout son pouvoir l'élévation du prince de Polignac.

Wellington s'en est énergiquement défendu plus tard, lorsque les événements eurent tourné contre lui, mais les faits sont ici hors de toute contestation. Dès le mois de décembre 1828, il préparait ses batteries en confiant à Polignac qui partait en congé une lettre pour le roi, dans laquelle « il se disait heureux de profiter du retour d'un de ses plus fidèles et dévoués sujets pour se rappeler au

1. M. de Polignac, veuf en premières noces de Miss Campbell, avait épousé en 1825 la marquise de Choiseul, fille de lord Rancliffe.

2. M. de Polignac avait le premier, dans la conférence de Londres, accepté pour la Grèce la frontière de l'isthme de Corinthe, solution proposée par le gouvernement anglais, et avait même, sans y être autorisé, signé un protocole en ce sens. C'était une faute, mais le cabinet anglais lui en avait su le plus grand gré.

3. Voir Vitrolles, *Mémoires*, t. III, p. 298 ; Pasquier, *Mémoires*, t. VI, p. 147 et suiv.

souvenir de Sa Majesté, au commencement de la nouvelle année, ajoutant qu'il ne pouvait donner au roi une plus grande preuve de son intérêt et de son attachement qu'en le suppliant de permettre à M. de Polignac de lui exposer la véritable nature de sa position et les dangers dont il était entouré [1] ».

De son côté lord Aberdeen écrivait à son ambassadeur à Paris pour lui recommander de ne rien négliger en vue de préparer l'élévation de son candidat. « Je n'ai pas à vous rappeler, lui disait-il, l'opinion qu'on a ici de Son Excellence. Le prince a travaillé avec succès à consolider la bonne intelligence qui existe si heureusement entre les deux gouvernements et qu'il est de leur intérêt à tous deux de conserver. M. de Polignac est trop bon Français ; il est trop attaché à Sa Majesté très chrétienne pour se mêler à ceux qui pensent ne pouvoir mieux prouver leur amour pour leur patrie qu'en affichant une haine invétérée pour l'Angleterre. Aussi toute modification dans le gouvernement qui, en profitant au prince de Polignac, permettrait d'utiliser ses sentiments éclairés, serait vue avec satisfaction par le roi notre maître [2]. »

Il n'était pas besoin des conseils de Wellington et d'Aberdeen pour déterminer Charles X à faire appel à l'homme qui depuis longtemps avait son affection et son intime confiance; mais l'intervention à peine dissimulée de l'Angleterre, et la satisfaction publique des ministres anglais à la nouvelle du succès de leur candidat, ne fut pas une des moindres causes de l'hostilité passionnée que rencontra le nouveau gouvernement. Le *Journal des Débats* en prit texte pour fulminer contre lui les plus virulentes diatribes : « Nous avons un ministre qui ne sait guère parler qu'anglais, y lisait-on. Il faut du temps

1. Lettre citée par lord Palmerston écrivant à son frère sir William Temple, 30 mars 1829 (*Correspondance de lord Palmerston*). Voir également une lettre de lord Grey à la princesse de Lieven, du 29 juillet 1829 (*Correspondance de lord Grey et de la princesse de Lieven*).

2. Lord Aberdeen à lord Stuart, juillet 1829 (*Record Office, Londres*).

pour rapprendre sa langue nationale lorsqu'on l'a oubliée pendant plusieurs années. Il paraît même qu'on n'en retrouve jamais l'accent dans toute sa franchise et sa pureté [1]. » Et la princesse de Lieven, constatant l'unanime réprobation qui accueillait le cabinet, ajoutait « qu'il n'y avait pas un seul Français qui ne considérât M. de Polignac comme une marionnette mise en place par l'Angleterre [2] ».

Le gouvernement anglais venait de commettre une imprudence dont il n'allait pas tarder à se repentir amèrement. Il avait d'abord fait preuve d'une méconnaissance complète du caractère et des idées de M. de Polignac, qui, si sincère que fussent ses sympathies personnelles pour les Anglais, n'avait jamais cru que la France pût marcher avec eux la main dans la main. Il suffit pour s'en convaincre de lire les instructions qu'à peine installé aux affaires étrangères, il adressa à son successeur à Londres, le duc de Laval. Nulle part on n'a précisé avec autant de vigueur les motifs qui rendent si difficile une communauté de vues et d'intérêts entre les deux pays [3].

1. *Journal des Débats*, 16 août 1829.

2. La princesse de Lieven à lord Grey, 23 août 1829 (*op. cit.*).

3. « L'histoire des rapports de la France et de l'Angleterre est celle de la rivalité nationale la plus longue et la plus soutenue que présente l'histoire des temps modernes. Fox, celui des hommes d'Etat de l'Angleterre qui avait le plus cherché à mettre un terme à cette lutte souvent si fatale à l'un et à l'autre peuple, ne croyait cependant pas pouvoir désigner la France sous un autre nom que celui d'ennemie naturelle de son pays. C'est qu'il y a dans la nature des choses, des principes d'opposition plus forts que les circonstances et que les hommes qui ont essayé successivement de les dominer. La France, en ralliant autour d'elle les intérêts maritimes de l'Europe, semble particulièrement appelée à combattre la prépondérance navale de l'Angleterre, et à défendre contre cette puissance la cause de la liberté des mers. Le sentiment que le cabinet de Londres a de cette situation fait qu'il ne nous trouve jamais assez abaissés ; qu'il s'est opposé surtout avec une constance infatigable et une ardeur passionnée à tout ce qui peut nous rendre des forces, et qu'il a toujours considéré le moment où nous pourrions compléter notre renaissance politique, comme celui qui marquerait sa propre décadence. Aussi a-t-on vu l'Angleterre, en 1815, malgré l'alliance secrète que nous venions trois

En outre il ne fallait pas être grand politique ni grand psychologue pour prévoir que M. de Polignac, véhémentement accusé « d'avoir oublié le français en Angleterre », n'aurait rien de plus pressé que de se tailler un succès facile en donnant à ses ennemis un démenti éclatant. C'est ce qu'avait deviné M. de Barante qui, souhaitant ardemment une entente solide avec l'Angleterre, ne tarissait pas en récriminations sur la « méprise grossière » du gouvernement britannique. « Ils n'ont pas vu, disait-il, que nous donner un ministère était le meilleur moyen de ne rien obtenir de nous [1]. » En fait, les illusions du cabinet anglais furent de courte durée, et il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait patronné un redoutable adversaire. Dans toutes les questions que les deux gouvernements eurent à débattre ensemble en Grèce, en Turquie, à Alger, M. de Polignac apparut en défenseur habile et hautain des droits et des prérogatives de son pays. Il ne céda rien, et rarement ministre français suivit une politique plus nationale et plus ferme. Aussi la colère fut-elle vive en Angleterre d'autant que l'engouement avait été plus prononcé. On ne se pardonnait pas d'avoir été dupe, et Wellington racontait sa déconvenue à qui voulait

mois avant de former avec elle et avec l'Autriche contre l'empereur Alexandre, insister fortement à Paris dans les conseils des alliés pour un nouvel affaiblissement, on pourrait presque dire un démembrement de la France. Dix ans plus tard, lorsque la situation de l'Orient parut susceptible de provoquer une nouvelle organisation de l'Europe, le cabinet de Londres faisait entendre à la fois à Vienne et à Pétersbourg qu'il se résignerait à toutes les chances plutôt qu'à un agrandissement de la France. Un de ses représentants au congrès de Vienne avait déclaré qu'il fallait, sur toute chose, ne pas permettre que nous reprissions un rôle en Europe. Nous savons que plus d'un ambassadeur d'Angleterre a reçu pour instructions d'agir, lorsqu'il serait dans le doute, dans un sens opposé à la France, comme le plus sûr moyen de servir son pays, et la conduite de la plupart des agents britanniques sur tous les points du globe prouve combien ils sont imbus de cette pensée... » (Instructions pour M. le duc de Laval, août 1829 [*Affaires étrangères*].)

1. M. de Barante à M. Guizot, 22 octobre 1829 (*Souvenirs et correspondance du baron de Barante*).

l'entendre [1]. L'année suivante nous verrons même qu'il alla jusqu'à intriguer à Paris pour provoquer la chute de son ancien protégé. Il conserva contre lui une animosité profonde : « Je considérais Polignac comme borné mais loyal, disait-il plus tard ; c'est en réalité un des hommes les plus habiles et les plus faux que je connaisse [2] » ; et lorsque la révolution de Juillet l'eut débarrassé de son antagoniste, il marqua son soulagement et sa rancune par un mot cruel, un véritable cri de haine qu'on regrette de trouver sous sa plume : « Polignac est pris, dit-il ; je pense bien qu'ils vont l'exécuter [3]. »

Après M. de Polignac, c'est au prince-duc de Laval-Montmorency que la France est redevable du succès de sa campagne diplomatique de 1830. Notre ambassadeur à Londres était un homme accompli, d'une haute valeur et d'une loyauté irréprochable. Cruellement traité par la nature qui l'avait, avant l'âge, accablé d'infirmités [4], il rachetait ses disgrâces physiques par une intelligence ornée et délicate, qui, bon gré mal gré, lui faisait, partout où il entrait, décerner le premier rang. De chétive apparence, la démarche hésitante et la parole embarrassée, il disposait dès l'abord assez mal en sa faveur, mais l'instant d'après, son esprit vif et enjoué, une conversation familière, semée d'anecdotes qu'il racontait de la façon la plus spirituelle, une inlassable bonne humeur, lui avaient conquis tous les suffrages. Il avait, disait-on à Londres, des manières un peu archaïques et dignes du grand siècle. C'était en effet un Français de la vieille école, un peu naïf, un peu léger, mais avec des vues saines et un grand bon sens ; par-dessus tout une exquise politesse, « cette urbanité simple des anciennes races, cette distinction d'allures et

1. La duchesse de Broglie à M. de Barante, 8 septembre 1829 (*op. cit.*). — *Correspondance de lord Grey et de la princesse de Lieven, passim.*

2. Voir Ollivier, *l'Empire libéral*, t. I, p. 202 et suiv.; Pasquier, t. VI, p. 208 et suiv.

3. Wellington à lord Nugent (*op. cit.*).

4. Outre un défaut de prononciation très accentué, il était très sourd et presque aveugle.

de pensée qui souvent font illusion sur la médiocrité, mais qui jointes au vrai mérite sont d'un charme incomparable [1] ». Au moral, c'était un beau caractère et un noble cœur, le modèle des chevaliers français, disait de lui Mme de Staël. Depuis quinze ans il avait fréquenté plusieurs des grandes cours de l'Europe et, à deux reprises, le roi avait voulu l'appeler dans ses conseils, mais il avait refusé une charge qu'il sentait trop lourde pour ses épaules. En Espagne, à Rome, en Autriche, il avait tenu sa place, toujours avec honneur, souvent avec finesse et habileté. A Vienne, « où il n'avait pas voulu ramper devant M. de Metternich », il comptait à son actif sur le puissant chancelier un succès d'amour-propre qui fit quelque bruit [2]. Aussi sa nomination à Londres au moment où on allait avoir de si graves questions à débattre fut-elle favorablement accueillie par tous. Il était d'ailleurs fort bien vu du roi Georges IV avec lequel il s'était lié d'amitié lors d'un long séjour qu'il avait fait en Angleterre à l'époque de l'émigration.

Cette haute protection n'allait pas lui être inutile, car la situation qui l'attendait à Londres était des plus délicates. La cour et le cabinet anglais étaient plutôt mal disposés pour notre pays. Si le vieux roi nous était sympathique et n'avait pas oublié les relations étroites qui l'avaient uni aux princes de la maison de Bourbon [3], par contre, l'héritier de la couronne, le duc de Clarence, nous était notoirement hostile. Or son avènement était imminent, et tout

1. Voir Pasquier, t. VI, p. 179; Coulmann, *Réminiscences*, t. II, p. 250, et la *Correspondance* de la princesse de Lieven, notamment en octobre et novembre 1829.

2. M. de Metternich ayant imaginé de faire à Berlin et à Pétersbourg une démarche quasi officielle pour attirer l'attention des deux cours du Nord sur l'état des affaires en France, le duc de Laval lui avait réclamé des explications avec une telle raideur, que le chancelier embarrassé n'avait eu que la ressource de nier le fait (Voir Pasquier, t. VI, p. 173 et une lettre de la princesse de Lieven à lord Grey, 26 octobre 1829).

3. C'est de lui que Louis XVIII disait en 1814 : « Après Dieu, c'est au prince régent d'Angleterre que je dois d'avoir recouvré ma couronne. »

le monde l'escomptait, en raison de l'âge et des infirmités de Georges IV [1]. En outre, sa popularité et son influence étaient considérables. Son alliance ouverte avec le parti whig et les brillants succès de sa longue carrière maritime lui avaient conquis tous les suffrages populaires. Il se posait volontiers en champion de la vieille Angleterre belliqueuse et dominatrice des mers, et par une singulière contradiction, ce prince libéral et éclairé, qui l'un des premiers en Europe avait compris le côté généreux de notre révolution de 1789, et n'avait pas craint d'entretenir des rapports suivis avec les principaux membres de l'Assemblée constituante, était devenu le représentant de ce qu'on aurait appelé aujourd'hui l'impérialisme britannique. C'est ainsi que lui et ses amis ne cessaient d'accuser le cabinet d'avoir laissé humilier l'Angleterre en toute occasion, et d'avoir gâché la haute situation militaire et politique qu'elle avait acquise en 1815, au prix de son or et de son sang répandus à flots pendant vingt-cinq ans. Peut-être étaient-ce là, pour les grands leaders libéraux, qui suivaient le sillage de l'héritier du trône, des arguments de combat et des polémiques d'opposants : lord Grey en effet ne fit, l'année suivante, ni plus ni moins que Wellington, si bien qu'il fut à son tour accusé par les tories de compromettre l'honneur anglais sur le continent ; mais le duc de Clarence était certainement sincère, car des témoignages non suspects le montrent jusqu'à sa dernière heure vibrant encore au souvenir des grandes gloires d'antan et de l'apothéose de Waterloo [2].

1. Le roi Georges IV mourut le 26 juin 1830 et le duc de Clarence monta sur le trône sous le nom de Guillaume IV.

2. Sur les sentiments du duc de Clarence, et la défiance que son avènement inspirait au cabinet des Tuileries, voir la correspondance de M. de Laval, *passim*, et notamment la dépêche du 27 juin 1830, la correspondance de M. de Polignac avec le général de Bourmont, la correspondance de M. de Rayneval, etc. Voir également une curieuse lettre de lord Beaconsfield à sa sœur, en date du 19 juin 1837 : « Le roi (Guillaume IV) meurt comme un vieux lion. Il dit hier à ses médecins : « Tâchez seulement que je voie encore ce glorieux jour (l'anniversaire de Waterloo). » Ces mots suggérèrent à Munster d'apporter le drapeau tricolore (un drapeau de la Garde pris sur le champ de

Dans le cabinet composé de toutes les illustrations du parti tory, M. de Laval ne pouvait compter sur aucune sympathie. Le vainqueur de Waterloo aurait volontiers gardé la France en tutelle. Il incarnait toutes les préventions des hommes qui, après avoir écrasé la France en 1814 et 1815, avaient suivi avec inquiétude les progrès de son relèvement, n'hésitant jamais, quelles que fussent ses entreprises, en Espagne, en Grèce ou à Alger, à se jeter à la traverse. Quant à lord Aberdeen, qui avait débuté sur la scène en 1814, à l'époque où toutes les forces vives de l'Angleterre étaient tendues contre nous, il n'avait rien oublié de ses premières leçons. C'était un adversaire dangereux, mais il manquait de mesure, ce qui permettait à un interlocuteur de sang-froid comme M. de Laval de prendre sur lui des avantages marqués. Il s'emportait souvent jusqu'à la violence et n'arrivait pas toujours à réprimer des écarts de langage qui étonnaient notre ambassadeur, sans l'intimider[1].

Ce défaut de pondération chez le ministre, qui n'était pas fait pour faciliter les rapports des deux gouvernements, s'aggravait encore par l'attitude de l'ambassadeur anglais à Paris. Lord Stuart de Rothesay, qui représentait la Grande-Bretagne auprès de la cour des Tuileries, avait déjà été accrédité une première fois sous le règne de Louis XVIII, et les souvenirs qu'il avait laissés étaient, si l'on en croit la chronique, d'une nature plutôt fâcheuse. Il avait été à son retour fraîchement accueilli par le gouvernement et la société. « Il fait son métier d'Anglais, disait-on de lui dans l'entourage du roi, en cherchant à nous nuire de toutes les façons, mais est-ce donc pour nous une raison d'accepter et de ménager une pareille mission[2] ? »

bataille) que venait justement d'envoyer le duc de Wellington, et de le montrer au roi. Guillaume lui dit : « Bien, bien » et ensuite : « Dé- « ployez-le et faites-le-moi toucher. » Alors il pressa l'aigle contre lui en prononçant ces mots : « Glorieux jour ! »

1. Voir la correspondance du duc de Laval avec M. de Polignac, notamment les dépêches du 18 avril, des 8, 10 et 17 mai 1830, etc.

2. La Rochefoucauld, *Mémoires*, t. III, p. 234.

Il ne manquait pas d'esprit, mais il était complètement dépourvu de tact et de discrétion. Il croyait remplacer ces qualités essentielles en exagérant ses allures naturellement raides et cassantes, ce qui lui attira parfois, de la part des ministres et du roi lui-même, des rebuffades restées fameuses [1]. Si on ne l'aimait guère à Paris, on s'en plaignait journellement à Londres. On lui reprochait ses dépêches rares et vides, pleines d'obscurités et de contradictions, affirmant un jour ce qu'il niait le lendemain, dénaturant sciemment ou non les déclarations des ministres français, et prenant avec ses instructions des libertés qu'auraient seuls pu excuser un succès éclatant ou une situation personnelle considérable. Lord Aberdeen le protégeait quand même, mais il avait fort à faire pour le défendre contre le duc de Wellington qui aurait voulu le rappeler. Celui-ci ne pouvait pas le souffrir. « Il serait bon, écrivait-il un jour à son collègue du Foreign Office, de donner un sérieux avertissement à Stuart sur la manière dont il s'acquitte de ses fonctions. Il ne s'occupe pas de savoir s'il se fait comprendre des ministres français, ni s'il comprend ce que les ministres français le chargent de nous transmettre... Je vous renvoie ses dépêches. Il n'y a rien dedans, et le peu qu'il y a est inintelligible. Je ne pense pas qu'il ait compris lui-même ce qu'il écrivait [2]. » Les termes sont durs : la suite des événements montrera s'ils étaient immérités.

Nous venons de faire la connaissance des principaux personnages qui occuperont la scène au cours de ce récit. Il n'y en a qu'un que nous ayons réservé jusqu'ici, car son rôle, moins apparent peut-être, et partant plus difficile à

1. Palmerston, *Journal à Paris*, 12 janvier 1829. « Lord Stuart n'a pas réussi depuis son retour ici. Lorsqu'il est parti, tout le monde croyait que c'était pour toujours, et mille histoires se répandirent sur son compte. Il s'est en outre conduit fort impoliment à l'égard de son prédécesseur. » Voir aussi Castellane, *Mémoires*, t. II, p. 256 et 346; D'Haussez, *Mémoires*, t. II, p. 157 et suiv.

2. Le duc de Wellington à lord Aberdeen. Lettres du 21 juillet, 21 et 31 août 1829 ; 16 et 17 avril 1830 (*Papiers et correspondance de Wellington*).

analyser, n'en eut pas moins d'un bout à l'autre une action prépondérante : c'est le roi Charles X.

On a souvent critiqué durant le dernier siècle la politique étrangère et coloniale de la France. On a surtout blâmé l'imprévoyance de certains de nos hommes d'État qui aventurèrent leur pays dans des situations délicates, sans avoir préparé le terrain, et qui, du jour au lendemain, dans des circonstances sérieuses, en face de complications imminentes, se trouvèrent isolés, indécis, ignorant les opinions et les vues des tierces puissances ; pour tout dire en un mot, battus d'avance. Depuis vingt ans, cette préparation diplomatique insuffisante nous a valu en matière coloniale des échecs sensibles. En 1830, au contraire, lors de l'affaire d'Alger, la solidité de notre position extérieure nous permit de marcher avec la plus grande audace. Soutenus comme nous l'étions par le continent, nous avons pu braver sans crainte la jalousie de l'Angleterre.

Ce sera l'éternel honneur de la restauration qui en 1814 avait reçu une France brisée et mutilée, mise à l'index par une coalition avide de vengeances et de représailles, d'avoir, quinze ans après, laissé une France respectée et honorée dans les conseils de l'Europe ; ayant par trois fois, sur terre comme sur mer, affirmé les armes à la main son indépendance reconquise, justement orgueilleuse de voir toutes les cours se disputer à nouveau son alliance. — Tel fut le résultat de l'habile direction donnée par Louis XVIII et Charles X à notre politique extérieure.

Sans doute, il faut rendre hommage aux hommes distingués, parfois même illustres, qui durant cette période se succédèrent aux affaires étrangères. Mais n'est-ce pas déjà pour un roi une qualité éminente que de savoir choisir et garder ses serviteurs ? Sans doute aussi, le seul fait de voir l'héritier des Bourbons remonter sur son trône antique était aux yeux de l'Europe le meilleur gage de sécurité que la France pût donner, et préparait les voies à son retour dans le concert des puissances. Mais, tout en opérant, par le seul fait de leur présence, la réconciliation de leur pays avec les vieilles dynasties,

Louis XVIII et Charles X devaient prendre garde de ne rien sacrifier des droits et de l'honneur de leurs peuples. Tel fut leur constant souci. Jusqu'au bout, ils surent faire bénéficier la nation du prestige de leur couronne comme du crédit de leur gouvernement, et l'histoire qui a ce privilège de juger d'un règne d'après ses résultats doit rendre justice à ces derniers descendants de la grande race qui fit la France.

Le roi Charles X, à son avènement, avait trouvé fort avancé ce travail de reconstitution. Au congrès de Vérone la France avait reconquis droit de cité en Europe, et la guerre d'Espagne, de quelque façon qu'on l'envisage, avait été pour nous une victoire morale considérable. Le nouveau roi s'appliqua à fortifier ces avantages, et sut profiter habilement de toutes les occasions qui s'offrirent à lui. Son règne, troublé à l'intérieur par les approches de la révolution, ne manqua pas de grandeur au dehors, et à ce point de vue il offre de curieux rapprochements avec celui de Louis XVI. Les deux frères avaient d'ailleurs certains traits de ressemblance. Tous deux étaient bons et justes, mais également faibles et entêtés, et c'est ce mélange d'entêtement et de faiblesse, la plus redoutable infirmité d'un chef de peuples, qui conduisit l'un à l'échafaud et l'autre à Goritz. Comme Louis XVI, Charles X n'avait aucune idée des transformations survenues depuis un demi-siècle dans les esprits ; seul et isolé au milieu de son peuple, 1830 fut pour lui une surprise comme 1789 l'avait été pour son frère. Mais, à l'exemple de Louis XVI, il reprenait une véritable supériorité dès qu'il s'agissait des questions extérieures. Comme lui, il devenait alors un autre homme, car s'il ignorait tout de la France, il connaissait fort bien son Europe. Très soigneux et très entendu en ces matières, jaloux de son autorité, il ne laissa jamais à personne le soin de diriger la politique de son pays, lisant toutes les dépêches importantes, dictant les réponses à faire, recevant les ambassadeurs et discutant lui-même leurs propositions. Avec M. de Polignac, son ami et son homme de confiance, il accentua

encore cette collaboration de chaque jour, lui donnant la direction, le redressant lorsqu'il s'égarait, et, au besoin, n'hésitant pas à mettre en avant la personne du roi [1].

Cette action personnelle du souverain, qui, à défaut de tout autre avantage, aurait toujours eu ce résultat immense d'apporter dans la gestion de nos intérêts cette application soutenue et cet esprit de suite, qui, en politique extérieure surtout, sont le premier gage du succès, eut sous les deux règnes des conséquences remarquables. Louis XVI rendit à la France le rang qu'elle avait perdu sous Louis XV. Il vainquit et humilia l'Angleterre, fit reculer la Prusse, consolida son système d'alliances, reconstitua une belle armée et une marine puissante. De même, Charles X rétablit, malgré l'Angleterre, notre situation en Orient et dans la Méditerranée : il fit ce qu'il voulut en Grèce et à Alger ; il jeta les bases d'une entente cordiale avec la Russie et la Prusse, et à la nation qui le dépossédа, il légua une France forte, riche, guérie de ses blessures, et en relations amicales avec les deux plus grandes puissances du continent.

Ce fut pour Charles X une juste récompense que d'assister au triomphe de sa politique ferme et prévoyante et de voir l'antique bannière fleurdelisée flotter sur les remparts d'Alger. Pourquoi faut-il, hélas, depuis un siècle, que les plus belles heures de notre histoire nationale soient assombries par le souvenir de nos discordes civiles? Laissez passer quelques jours ; où seront-ils ceux qu'en

1. Sur le rôle personnel du roi, dans l'affaire d'Alger, voir Pasquier, t. VI, p. 199 ; Guernon-Ranville, *Journal d'un ministre, passim* et notamment p. 55, 79, etc. ; d'Haussez, *Mémoires*. — Voir également aux Affaires étrangères de très nombreuses minutes annotées et corrigées de la main du roi, et aux Archives nationales (CC. 549. Procès Polignac), plusieurs billets du roi à son ministre. M. de Polignac a rendu lui-même justice à son roi avec une modestie qui lui fait honneur : « Restait, a-t-il écrit, à protéger l'expédition contre toute malveillance extérieure et à en assurer ainsi le succès. Ce devoir fut accompli, mais l'honneur en revient au roi. Il mena tout, prescrivit tout, dirigea tout : je ne fus que son premier secrétaire. » (*Etudes historiques et politiques*, par le prince de Polignac, p. 234.)

d'autres temps on eût honorés comme de bons serviteurs du pays ? Le roi pourchassé par l'émeute se hâtait vers l'exil ; Polignac, traqué comme un malfaiteur, était pris et jeté en prison ; d'Haussez, l'organisateur de l'expédition, errait sur les grandes routes couvert d'un déguisement d'emprunt ; Bourmont, le vainqueur, à qui une destinée clémente avait permis sinon d'effacer, du moins de racheter en partie la faute de sa vie passée, en était réduit à mendier un asile sur un brick étranger ; enfin tout l'édifice de la vieille monarchie française s'effondrait sans retour.

La restauration méritait mieux cependant que cette lamentable débâcle. D'autres régimes nous ont procuré peut-être de plus éclatants triomphes : il y eut des temps où notre prépondérance politique et militaire fut plus indiscutée ; mais je ne crois pas que nous ayons connu beaucoup d'époques plus attachantes, aussi pleines de séduction, de grâces et d'espérances. D'un côté, une génération nombreuse, grandie dans les souvenirs tragiques de la tourmente révolutionnaire et le culte de l'épopée impériale, qui, arrivée à l'âge viril, apportait dans toutes les branches de l'activité humaine, dans la paix comme dans la guerre, en politique intérieure ou extérieure, dans l'art et la littérature, les ardeurs fécondes d'une jeunesse indisciplinée mais vigoureuse ; — de l'autre, des rois, et une éminente pléiade d'hommes d'Etat, respectueux du passé, gardiens fidèles des formes traditionnelles qui avaient fait jadis la grandeur du pays. Elan irréfléchi et généreux, prudence et sagesse, que n'eût-on fait de la France si ces deux forces s'étaient alliées au lieu de se combattre, si les maîtres du jour, qui représentaient l'âge et l'expérience, avaient su utiliser les jeunes et bruyantes passions qui s'agitaient au-dessous d'eux !

La destinée ne le permit pas. Entre le roi et son peuple se creusa soudain un fossé sanglant, et depuis lors, toutes les rigueurs de l'histoire n'ont cessé de s'appesantir sur les vaincus de Juillet. Mais aujourd'hui, après soixante-dix ans écoulés, bien des colères sont éteintes. Nous ne com-

prenons plus les cris de haine qui, du haut des barricades, insultèrent au monarque abusé et fugitif. Le fracas de la bataille arrive à nos oreilles comme la rumeur indécise et vague d'un autre âge, et cependant notre France d'Afrique se dresse au clair soleil dans toute la vigueur de sa maturité. Laissons donc là de stériles rancunes, et saluons respectueusement la mémoire du dernier Bourbon, glorieusement fidèle à la tradition de ses aïeux, qui, depuis dix siècles, avaient à chaque génération apporté une pierre à l'édifice national.

III

On a vu que la querelle d'Alger ouverte officiellement en 1827 avait eu de très lointaines origines, car la France et l'Angleterre, partant de principes diamétralement opposés, n'avaient jamais pu s'entendre sur aucun point des côtes barbaresques. A Alger, à Tunis, à Tripoli leurs consuls s'étaient toujours fait une guerre sourde qui dégénérait parfois en querelle violente. Les archives de nos chancelleries nous renseignent abondamment sur cette histoire instructive. On y trouve à tout instant la preuve que, « de 1580 à 1830, nos agents ont vu les consuls anglais tout oser et tout prétendre. Ils étaient là, guettant les occasions de nous ravir notre suprématie, distribuant à pleines mains les piastres et les cadeaux, afin de tirer parti de nos moindres hostilités et de se faire adjuger nos comptoirs privilégiés pour approvisionner Port-Mahon et Gibraltar[1]. » Cette rivalité s'accentua encore lorsqu'en 1827, la rupture survenue entre la France et Alger permit d'entrevoir de graves événements. A Tunis, les rapports devinrent impossibles entre les consuls des deux puissances, M. de Lesseps et sir Th. Reid. A Tripoli, ce fut mieux encore. Le représentant britannique, M. Warrington, pour se débarrasser de notre consul, M. Rousseau, l'accusa d'avoir

1. *Correspondance des deys avec la France*, par M. de Grammont ; préface, par M. Plantet.

fait assassiner un voyageur anglais, le major Laings, disparu au cours d'un voyage d'exploration aux environs de Tombouctou, et de s'être approprié ses papiers. M. Warrington réussit à soulever contre lui le bey et la populace, si bien que M. Rousseau, blessé dans son honneur et inquiet pour sa sûreté, dut rentrer en France. Traduit à la demande du cabinet de Londres devant une commission d'enquête, M. Rousseau n'eut pas de peine à démontrer son innocence, et le rapport du baron Hély d'Oissel, député de la Seine-Inférieure, qui instruisit l'affaire, fit bonne justice des inventions mensongères du diplomate anglais [1].

Mais le nœud des intrigues anglaises était à Alger. Là, nous avions affaire à un homme d'une intelligence remarquable, extrêmement actif, fort pen scrupuleux, connaissant merveilleusement son terrain, et pourvu à notre endroit d'une animosité qui allait jusqu'à la passion. M. Saint-John, c'était son nom, arrivé à Alger en 1827, peu de temps après le rappel de notre propre consul M. Deval, avait immédiatement pris position contre la France. Il réussit assez vite à s'insinuer dans les bonnes grâces du dey et déploya une rare ingéniosité pour empêcher toute espèce de raccommodement. Le gouvernement français, depuis le départ de son représentant, avait confié ses intérêts au consul de Sardaigne, le comte d'Attili, et celui-ci ne cessait d'envoyer à Paris des plaintes contre son collègue et des lamentations sur sa propre impuissance. « Le dey ne veut rien entendre, disait-il dans son style pittoresque. Ajouterais-je, Monsieur le comte, à la honte de quelques-uns de MM. les consuls, que je n'ose pas nommer, lesquels, abandonnés à leurs passions, et par un raffinement d'intrigues, n'hésitent pas à profiter encore de la circonstance pour troubler les affaires, et osent per-

1. *Affaires étrangères, fonds divers, Tripoli.* — Après la prise d'Alger l'amiral Rosamel fut envoyé à Tripoli avec une escadre pour obtenir satisfaction du bey. Celui-ci fit les excuses les plus complètes et paya 400 000 francs d'indemnité, malgré l'opposition violente de M. Warrington qui amena son pavillon et, de sa propre autorité, déclara la guerre à la régence. Il fut aussitôt désavoué et rappelé.

suader le dey à repousser tous les moyens d'accommodement, en l'assurant que la France aurait cédé parce qu'elle n'est nullement dans l'intention de lui faire la guerre [1]. » « Tenez bon, disait un jour M. Saint-John au dey Hussein, la France cédera à la fin, car vous serez soutenu par l'Angleterre [2] » ; et M. d'Attili en transmettant cette information, l'accompagnait des réflexions suivantes : « Un pareil langage, quoiqu'il puisse être regardé comme frivole et prononcé par un fanatique, ne laisse pas que de produire un mauvais effet auprès de ces gens, et M. le consul ne réfléchit pas que si son gouvernement connaissait sa conduite il serait très blâmé [3]. »

Qu'aurait dit l'honnête M. d'Attili, s'il avait connu la correspondance de M. Saint-John ? Pendant deux ans et demi, le consul anglais ne laissa pas partir un courrier sans envoyer à Londres de volumineuses dépêches [4]. On les retrouve aujourd'hui aux archives du Foreign Office, et elles ne nous laissent rien ignorer du rôle joué à Alger par les représentants de l'Angleterre, comme de l'appui qu'ils trouvaient dans leur gouvernement. Un fait est

1. Voir la correspondance du comte d'Attili avec M. de la Ferronnays, ministre des affaires étrangères (notamment la lettre du 22 décembre 1828) ; et avec le comte de la Bretonnière, commandant l'escadre devant Alger (notamment la lettre du 3 novembre 1828) (*Affaires étrangères*). — L'autre consul désigné dans ces lettres est un sieur Magliulo, consul de Naples, sorte d'intrigant véreux qui ne tarda pas à être désavoué et révoqué.

2. Le comte d'Attili à M. Filippi, consul de Sardaigne à Tunis, 31 janvier 1829 (*Affaires étrangères*).

3. Le comte d'Attili à M. de la Bretonnière, janvier 1829 (*Affaires étrangères*).

4. « Il arrive très fréquemment des bâtiments de guerre anglais, et par une fatalité inconcevable, ils précèdent toujours de très près les parlementaires, ou bien ils se trouvent aux époques où il y a quelques opérations importantes en négociation. » (Le comte d'Attili à M. de la Bretonnière, 29 juillet 1829.) On peut rapprocher cette lettre des journaux des consulats anglais tels qu'on les trouve au Record Office. On y rencontre presque chaque semaine la mention suivante : « Arrivée du bâtiment de Sa Majesté *le X*... Le consul remet au commandant des dépêches importantes pour les ministres de Sa Majesté et lui recommande de les faire porter à Londres par exprès. »

particulièrement caractéristique. Il date de décembre 1829, lors du passage à Alger de Halil-pacha, envoyé par le sultan auprès du dey pour l'inviter à céder aux réclamations françaises. Arrivé à bord d'un navire anglais, il fut présenté à M. de la Bretonnière par le consul Saint-John, qui ouvertement parut faire tous ses efforts en vue de favoriser un arrangement. Mais, au moment précis où il faisait montre d'un si beau zèle, il écrivait à Londres pour expliquer comment il s'y était pris pour faire échouer les négociations : « Le comte d'Attili, pour faciliter les choses, avait employé quelques arguments sonnants en faveur des principaux conseillers du dey. J'en ai fait prévenir Sa Hautesse qui est entrée en fureur et a fait défendre aux négociateurs français de descendre à terre [1]. » Et le pauvre M. d'Attili tout déconfit d'écrire à M. de la Bretonnière : « Je tiens à l'honneur plus qu'à la vie et vous m'avouerez, Monsieur le comte, qu'il est plus qu'humiliant d'être supplanté par un pareil individu [2]. »

D'autres fois, M. Saint-John rendait compte des armements du dey et de ses propres démarches pour lui procurer des armes et des munitions : « L'artillerie du dey est commandée par des officiers anglais, écrivait-il. Le capitaine Quin leur a recommandé de se tenir cachés et de ne se montrer nulle part [3]. » Ainsi, de tout ce qui précède, semble-t-il que M. de la Bretonnière n'exagérait rien, lorsqu'il écrivait au ministre de la marine : « Je suis bien porté à croire, Monseigneur, que sans toutes les intrigues et les perfides conseils de M. le consul d'Angleterre, tout se serait arrangé au gré de nos désirs [4]. »

1. Correspondance de M. Saint-John avec M. Hay, sous-secrétaire d'État au Colonial Office, *passim* et notamment lettre du 28 janvier 1830 (*Record Office, Londres*).

2. Le comte d'Attili à M. de la Bretonnière, 17 décembre 1829 (*Affaires étrangères*).

3. Lettre de M. Saint-John à M. Turnbull, consul d'Angleterre à Marseille, envoyée par celui-ci au Colonial Office, 9 avril 1830 (*Record Office, Londres*).

4. M. de la Bretonnière au ministre de la marine, décembre 1829 (*Archives de la marine*).

Le cabinet français finit par perdre patience. Sans soupçonner, évidemment, la gravité des faits, il se rendait compte que le consulat d'Angleterre était l'âme de la résistance à Alger, et M. de Polignac s'en plaignit à lord Stuart. Celui-ci le prit de très haut, et comme le ministre français n'avait pas voulu lui montrer la correspondance du comte d'Attili, lord Stuart déclara qu'en présence d'accusations aussi vagues, il ne pouvait s'engager à obtenir une enquête de la part de son gouvernement [1].

M. de Polignac insista et chargea le duc de Laval de faire de nouvelles représentations à lord Aberdeen. Le noble lord se montra très blessé ; son agitation fut extrême, et il s'appliqua sans tarder à justifier la conduite de ses agents : « Au reste je m'informerai, dit-il, mais je vous affirme, ainsi que je l'ai déjà écrit à Stuart, que vos accusations si outrageantes pour nous sont parfaitement injustes [2]. » L'entrevue terminée, Aberdeen envoya au Colonial Office la plainte officielle de l'ambassadeur, en demandant qu'on lui fournît les éléments de la réponse. Là-dessus, il y eut quelque désarroi dans les bureaux. « Je viens de recevoir votre lettre, répondit M. Hay, le sous-secrétaire d'État des colonies, et je crains que nous ayons quelque difficulté à vous rendre une réponse satisfaisante. Il n'y a rien heureusement dans la correspondance *officielle* de M. Saint-John qui ait trait à son intervention dans la querelle de la France et du dey. Il n'en parle jamais que dans les lettres *particulières* qu'il m'adresse [3]. » Pour plus de sûreté, on demanda à Saint-John s'il n'avait pas commis quelque imprudence de langage. La réponse ne se fit pas attendre. « Je puis vous affirmer sans équivoque, déclara

1. Lord Stuart à lord Aberdeen, 29 mars 1830 (*Record Office, Londres*).

2. Lord Aberdeen à lord Stuart, 13 avril 1830 (*Record Office, Londres*).

3. Lettre *privée et secrète* de M. Hay, sous-secrétaire d'Etat des colonies à M. Blackhouse, sous-secrétaire d'Etat du Foreign Office, 23 mai 1830 (*Record Office, Londres*).

le consul, que je n'ai jamais parlé à l'étourdie. Mon opinion n'est connue que de personnes en qui j'ai toute confiance, et dont j'ai trop bonne opinion pour croire qu'elles puissent me trahir[1]. » Le cabinet de Saint-James fut pleinement rassuré, et lord Aberdeen s'empressa de faire adresser à lord Stuart quelques extraits de la correspondance *officielle* de M. Saint-John, pour être présentés à M. de Polignac. « Sa Grâce verra, dit-il, qu'il n'y a rien dans la conduite de notre consul qu'elle puisse prendre en mauvaise part. » Si l'honorable M. Saint-John n'avait pas écrit à M. Hay tant de lettres particulières, il demeurerait donc acquis, sur la foi de lord Aberdeen, qu'il fut à Alger le plus fidèle et le plus loyal de nos alliés.

IV

Pendant que ces premiers engagements se déroulaient aux avant-postes, la véritable bataille s'engageait en Europe. Elle débuta vers la fin de 1829 par un curieux épisode où s'égara l'humeur aventureuse de M. de Polignac, et sur lequel on doit insister, parce qu'il montre à la fois combien chez nous l'opinion, en ce qui regarde notre entreprise algérienne, fut longue à se fixer, et comment, dès la première heure, l'Angleterre maintint les traditions de sa politique méditerranéenne ; nous voulons parler de la tentative faite pour combiner entre notre pays et l'Égypte une alliance contre les pirates barbaresques.

Cette idée n'était pas neuve chez M. de Polignac : elle lui avait été toujours chère ; on en trouve trace dès 1814 dans une note de sa main, au sujet d'un projet d'expédition contre Alger, où il envisageait l'éventualité de lier la question des régences à celle de l'Egypte, afin d'établir l'influence morale ou matérielle de la France sur toute la rive méridionale de la Méditerranée [2]. Aussi s'empressa-

1. M. Saint-John à M. Hay, 18 mai 1830 (*Record Office, Londres*).
2. « Une expédition contre les Barbaresques présente une grande

t-il de profiter de la première occasion qui s'offrit à lui de faire de son rêve une réalité.

L'occasion s'offrit en septembre 1829. Vers cette date, M. de Polignac reçut un jour, de la part de deux personnages tout récemment arrivés d'Egypte, une demande d'audience secrète, en vue, disaient-ils, de lui communiquer un message du vice-roi Mehemet-Ali.

L'audience accordée, M. de Polignac se trouva en présence de M. Drovetti, consul de France à Alexandrie, et du marquis de Livron, un Français qui, après toute une vie d'aventures, était devenu général au service du pacha d'Egypte. Ces deux envoyés exposèrent le but de leur mission. Le pacha, disaient-ils, ayant appris le différend qui s'était élevé entre la France et les pirates barbaresques, proposait au gouvernement du roi de se charger d'y mettre un terme. Il s'emparerait des trois régences de Tripoli, de Tunis et d'Alger, et les réunirait à son domaine égyptien placé lui-même sous la souveraineté du sultan. Déjà il avait civilisé l'Egypte à son plus grand profit comme à celui des puissances de l'Europe; il était tout prêt à agir de même à l'égard des nations encore barbares qui vivaient le long des côtes de la Méditerranée. Seulement, comme l'entreprise serait lourde pour ses finances, il demandait à la France son concours pécuniaire qu'il proposait de fixer à 28 millions. Il réclamait en outre quatre vaisseaux de ligne qui lui seraient cédés en pleine propriété. Enfin la France s'engagerait à le garantir contre toute démonstration hostile des tierces puissances.

idée morale et politique. Elle donne une direction d'utilité générale à cette humeur guerrière répandue en Europe à la suite des derniers événements, qui tôt ou tard servira les intérêts de quelque cabinet ambitieux. Elle offre à quelques puissances de l'Europe la faculté de se débarrasser des mécontents que la carrière des armes peut seule satisfaire. Enfin, elle peut procurer à la France, si elle mène cette expédition avec adresse, des ressources commerciales immenses, et lui frayer un jour la route de l'Egypte... Ce dernier point demande une attention particulière... » (Note pour Sa Majesté au sujet d'un projet d'expédition contre les Barbaresques, par le comte Jules de Polignac [*Affaires étrangères*.].)

La proposition, qui nous semble aujourd'hui extravagante et chimérique, pouvait en ce temps-là ne pas paraître telle à tout le monde. Depuis la légendaire expédition de Bonaparte, l'Egypte était restée très en faveur en France, où l'on suivait avec attention et sympathie la transformation de ce pays. Mehemet-Ali avait habilement profité de ces dispositions. Il n'avait rien négligé pour attirer chez lui les aventuriers de bonne volonté auxquels la chute de l'empire avait créé des loisirs. C'étaient des officiers français qui avaient organisé son armée, créé son artillerie et sa marine. Malgré les événements de Grèce qui avaient mis aux prises Français et Egyptiens, l'engouement n'avait pas diminué chez nous, engouement d'ailleurs exagéré et irréfléchi, car tout n'était pas à louer dans l'œuvre de Mehemet dont les procédés de gouvernement sentaient le tyran oriental plus encore que l'homme de génie.

Fort ambitieux et dénué de tout scrupule, Mehemet-Ali se sentait à l'étroit en Egypte. La souveraineté du sultan, si peu gênante fût-elle, l'humiliait. Il se sentait bien supérieur à lui en force et en puissance, et il aspirait à voir l'Egypte régénérée prendre en Orient et dans l'islam la place de l'empire turc vieilli et impuissant. Aussi recherchait-il avec empressement tous les prétextes pour sortir de ses frontières, s'imposer à l'Europe et jouer son rôle dans la politique générale. L'occasion lui avait paru propice en 1824, lorsque le sultan, affolé par une longue suite de revers, avait fait appel à son concours pour réduire la Grèce soulevée. L'apparition de la flotte et de l'armée égyptiennes fut une révélation pour l'Europe, mais la tentative n'en fut pas moins malheureuse et lui coûta cher en hommes, en argent et en vaisseaux. Loin de le décourager, cet échec ne lui inspira que le désir de prendre sa revanche, et à peine le canon de Navarin avait-il détruit ses espérances de conquêtes en Morée qu'il se tourna ailleurs. Notre rupture avec Alger lui ouvrit de nouveaux horizons, et dès 1827, il fit à M. Drovetti des ouvertures que celui-ci s'empressa de transmettre à son gouvernement ; mais le cabinet de

M. de Villèle, peu soucieux d'accroître les difficultés que lui donnait déjà le règlement des affaires grecques, ne fit pas de réponse. Le vice-roi persista néanmoins, et le 10 août 1829, il eut avec notre consul général au Caire, M. Mimault, une conversation décisive. « Croyez-moi, lui dit-il, j'ai soixante-huit mille hommes de troupes, vingt-trois vaisseaux, 100 millions de revenus. Seul par ma position, par mes moyens d'action et mon influence, je suis capable, si on ne me lie pas les mains, de mettre un terme à votre guerre avec Alger [1]. » M. Mimault qui ne demandait qu'à être convaincu céda, et il autorisa MM. Drovetti et de Livron à porter en France les propositions du pacha.

M. de Polignac était pressé d'agir. L'offre de Mehemet-Ali lui apparut comme une occasion inespérée de réaliser ses projets avec le moindre risque. Il partageait d'ailleurs les illusions de la plupart de ses contemporains sur la puissance et le génie de Mehemet, et sans s'arrêter à l'étrangeté de la combinaison, il répondit favorablement aux envoyés du pacha. Puis il les congédia en leur recommandant un secret absolu, pour lui laisser le temps de recueillir les avis de ses collègues avant de présenter l'affaire au roi et à son conseil.

MM. de Livron et Drovetti quittèrent l'hôtel des affaires étrangères enchantés de l'accueil qui leur avait été fait. Quelques jours après, désireux de hâter les choses et sans se préoccuper des recommandations de M. de Polignac, ils allèrent trouver le ministre de la marine. M. d'Haussez était fort pointilleux ; il trouva peu convenable d'avoir été tenu à l'écart des négociations, et les procédés de son collègue accrurent ses mauvaises dispositions à l'égard d'un projet qu'il jugeait déjà des plus difficiles, pour ne pas dire impraticable. Il éconduisit sans façon les deux ambassadeurs, se plaignit, réclama, fit du bruit, si bien que, dans les premiers jours d'octobre, M. de Polignac se vit forcé de soumettre prématurément l'affaire au conseil.

1. Correspondance de M. Mimault (*Affaires étrangères*).

La séance ouverte, il prit la parole et exposa la situation. Il parla longuement des injures subies par la France et de sa volonté d'y mettre un terme. Il fit ressortir l'inefficacité du blocus et des bombardements, et la nécessité d'une attaque par terre pour ruiner la puissance du dey d'Alger. Là-dessus tout le monde était d'accord. Puis il en vint aux propositions de Mehemet-Ali. Il insista vivement sur les avantages qu'il y voyait. On débarrasserait l'Europe du fléau de l'esclavage et de la piraterie sans courir les chances d'une expédition hasardeuse. L'appui moral et financier de la France, son alliance étroite avec le plus puissant prince de l'Orient suffiraient à fortifier considérablement son prestige et son influence dans la Méditerranée. En résumé, la France bénéficierait de tous les avantages d'un succès militaire sans exposer un homme, et sans donner à l'Europe le moindre prétexte de réclamation. Ces avantages lui avaient paru si décisifs qu'il avait accueilli sans hésiter les ouvertures du vice-roi. Il n'attendait que l'assentiment du conseil pour traiter, et déjà un officier avait reçu l'ordre de partir pour Alexandrie muni de ses pleins pouvoirs. Il était à Toulon attendant ses dernières instructions.

Là-dessus, le Dauphin s'emporta, déclarant que toute expédition en Algérie était une folie et qu'il n'y fallait pas songer. M. de Bourmont prit ensuite la parole. Partisan d'une mesure énergique il aurait voulu que le roi envoyât ses propres troupes à Alger : « On ne peut, dit-il, admettre que le roi de France fasse, à prix d'argent, venger ses injures par un barbare qui ne vaut guère mieux que celui d'Alger. D'ailleurs pareille expédition est impossible. Le pacha se vante et n'en viendra jamais à bout. C'est à peine s'il a quinze mille réguliers et vingt mille Arabes, et c'est avec ces forces qu'il entreprendrait une marche de 3 000 kilomètres dans le désert ! Pour moi, le pacha encaissera notre argent et restera chez lui. Si, par impossible, il se décidait à marcher il essuiera un désastre, et dans les deux cas nous serons couverts de ridicule. »

M. d'Haussez appuya vivement cette opinion. Il ajouta

que, lui ministre, il ne consentirait jamais à ce que quatre vaisseaux qui avaient longtemps porté avec honneur le pavillon du roi fussent abandonnés à un chef de Bédouins. MM. de Courvoisier, de Chabrol, de Guernon-Ranville opinèrent dans le même sens. Finalement, le roi, résumant la discussion, accepta l'avis de la majorité et invita M. de Polignac à retirer son projet.

M. de Polignac était têtu. Il tenait au projet qu'il avait inventé et ne devait pas l'abandonner si promptement. Toutefois, en présence de l'opposition qu'il avait rencontrée au conseil, et conscient peut-être de la valeur des objections qu'on lui avait faites, il l'amenda sensiblement. Le chiffre de la subvention fut ramené de 28 à 10 millions. Les quatre vaisseaux de ligne devaient être prêtés pour la durée des opérations et non pas cédés. Enfin, et ceci était le plus important, la flotte française agirait de concert avec l'armée égyptienne. Elle la suivrait pas à pas entre l'Egypte et l'Algérie, assurerait son ravitaillement et le transport du gros matériel, et une fois sur le théâtre de la guerre, elle attaquerait par mer les places barbaresques que les Égyptiens assiégeraient par terre. En outre, la France fournirait un parc de siège et des troupes de génie et d'artillerie. Le 12 octobre, M. de Polignac se rendit aux Tuileries, son projet de traité en poche. A peine entré il le lut à demi-voix au roi qui demanda si le conseil avait été consulté. Sur sa réponse affirmative, le roi signa le papier et le rendit à son auteur. Tout cela ne dura que quelques minutes et fut terminé avant même que les autres ministres, qui arrivaient seulement et s'installaient, eussent compris de quoi il s'agissait. Le soir même, des instructions partirent à l'adresse du capitaine Huder, l'émissaire choisi par M. de Polignac, qui, depuis quinze jours, attendait à Toulon l'ordre d'embarquement.

Cet officier, retardé par des vents contraires, n'arriva que le 16 novembre à Alexandrie, et fut aussitôt reçu par le vice-roi. Les contre-propositions françaises furent médiocrement accueillies. Le pacha continua à réclamer quatre vaisseaux de quatre-vingts canons et ne consentit à réduire

sa demande de subsides qu'à 20 millions. Quant à la coopération de la flotte française, il ne l'accepta pas contre les Barbaresques : « Là, dit-il, je veux agir seul. Vos vaisseaux ne devront servir qu'à me protéger contre les puissances qui pourraient me créer des embarras ou des dangers. — Quelles puissances, demanda le capitaine, est-ce le sultan ? » Mehemet se mit à rire : « Le sultan est un âne, dit-il, je ne lui demanderai rien et il ne fera rien. D'ailleurs pourquoi m'empêcherait-il de m'emparer des régences puisque je lui payerai un tribut spécial ? Si, par hasard, il osait me défendre d'agir à ma guise, je laisserais le peuple musulman juge de ma conduite, et il n'y a pas un croyant qui ne m'absolve d'avoir pris ces pays, quand je dirai que j'ai eu pour motif d'empêcher les chrétiens de s'y établir. Non, mon cher ami, le seul danger pour moi vient de l'Angleterre qui pourra s'opposer à mon expédition, et c'est contre elle que je veux être protégé[1]. » On ne put s'entendre, et Huder dut repartir chercher d'autres instructions.

L'affaire revint dans ces termes au conseil du 3 janvier. Depuis qu'elle était engagée, les préventions qui l'avaient accueillie trois mois avant s'étaient quelque peu assoupies. Du moins, les opposants, persuadés de son échec final, jugeaient inutile d'entamer des discussions prématurées, que l'amitié du roi pour M. de Polignac rendait toujours délicates ; ils préféraient temporiser et voir venir les événements. Aussi le rapport de M. de Polignac, qui concluait à verser 20 millions à titre de subvention et 8 autres millions pour remplacer les quatre vaisseaux qu'on refusait définitivement, fut-il adopté sans discussion. M. de Polignac renvoya le capitaine Huder à Alexandrie avec ces nouvelles propositions. Il le chargea en outre de rassurer le pacha sur les intentions de l'Angleterre qui, disait-il, était loin d'entretenir des pensées hostiles contre la France ou l'Egypte. Le pacha pouvait compter sur l'appui

1. Rapports du capitaine Huder, *passim*, et notamment rapport du 2 décembre 1829. Correspondance de M. Mimault, *passim* (*Affaires étrangères*).

énergique et les bons offices de la France. On ne lui imposerait pas une coopération militaire dont il ne voulait pas, mais la flotte française irait croiser devant Alexandrie pour le garantir contre toute intervention étrangère. Toutefois, M. de Polignac recommanda à son envoyé de ne pas transformer le traité en une convention d'alliance défensive et offensive, qui nous forcerait à partir en guerre contre l'Angleterre, si par imposible elle cherchait à arrêter l'entreprise du vice-roi [1]. Le capitaine Huder, muni de ces nouvelles instructions, repartit pour l'Egypte le 20 janvier.

Toutes ces allées et venues, ainsi que les conférences de Mehemet-Ali avec nos représentants, n'avaient pas été sans éveiller l'attention des gouvernements de l'Europe, de l'Angleterre en particulier. On soupçonnait quelque chose sans trop savoir ce dont il s'agissait. M. de Polignac restait impénétrable. Il ne voulait informer l'Europe de son plan que lorsqu'il pourrait la mettre en présence d'un fait accompli, c'est-à-dire d'un accord définitif conclu avec Mehemet-Ali, et en cela il avait parfaitement raison. Toutefois, il était bien difficile de ne pas mettre la Porte ottomane au courant. Quelle que fût la désinvolture avec laquelle le vice-roi traitât le sultan, celui-ci n'en était pas moins son suzerain effectif. Il avait le droit de s'opposer à l'expédition si elle lui déplaisait ; et déjà fort ombrageux de la puissance de son vassal, on pouvait craindre qu'il vît d'un mauvais œil cette puissance s'accroître démesurément. Ce qui était plus grave, il avait le pouvoir, malgré sa faiblesse, d'imposer sa volonté, car il lui suffisait de masser des troupes en Palestine et en Syrie pour immobiliser l'armée égyptienne ; et s'il protestait publiquement contre une guerre fratricide entre musulmans, la voix du chef religieux de l'islam ébranlerait peut-être la fidélité, encore douteuse à cette époque, des contingents du pacha.

A l'assentiment de la Porte, M. de Polignac voyait en outre un avantage politique important : dégager entiè-

1. M. de Polignac à M. Mimault, 7 janvier 1830 (*Affaires étrangères*).

rement la France vis-à-vis de l'Europe. Le prince pensait pouvoir présenter l'expédition de Mehemet-Ali comme une simple opération de police, entreprise par le sultan dans l'intérieur de ses Etats, avec l'appui moral et financier d'un gouvernement ami, et il imaginait que, par ce moyen détourné, il écarterait toute sorte de difficultés et de froissements.

Ces conceptions étaient vaines : la suite des événements allait le montrer. De plus, une démarche auprès du sultan avait deux inconvénients graves : c'était d'abord de nous mettre dans une position très fausse, si le sultan refusait son consentement, et en outre de dévoiler le secret de nos opérations qui jusque-là avait été soigneusement gardé.

Notre ambassadeur à Constantinople, le général Guilleminot fut vivement frappé de ces difficultés, et il hésita longtemps avant d'exécuter ses instructions. M. de Polignac les avait rédigées dès le 10 octobre. Approuvées au conseil du 14, elles partirent immédiatement après, et arrivèrent à Constantinople au commencement de novembre. Or, ce n'est que le 1er décembre que le général fit sa première démarche auprès de la Porte. Il informa le Reiss Effendi des pourparlers engagés avec le vice-roi et de leur imminente solution : « Mais, ajouta-t-il, le roi mon maître, estimant qu'un pareil plan doit être concerté avec la Porte, m'a chargé de solliciter du sultan un firman qui autorise l'expédition. » Puis il s'étendit sur les avantages que la Turquie retirerait de la combinaison. Elle ferait rentrer sous sa domination les trois régences qui, pratiquement indépendantes, ne lui payaient plus ni tributs ni impôts, ne lui fournissaient pas une recrue, et étaient pour le Grand Seigneur la source d'une foule d'humiliations et de désagréments. « J'ajouterai, continua le général, que si le sultan n'acquiesce pas à la proposition qui lui est faite, il ne pourra s'en prendre qu'à lui des suites inévitables de son refus. Sa Majesté a accepté l'offre de Mehemet-Ali qui la dispense d'envoyer elle-même ses troupes à Alger ; mais si l'expédition égyptienne n'a pas lieu, Sa Majesté se verra contrainte, pour obtenir la satis-

faction qui lui est due, de débarquer une armée sur la côte d'Afrique ; et en ce cas, elle ne saurait plus répondre des conséquences. L'importance de la mesure nécessitera des résultats plus éclatants. Alger sera détruit de fond en comble, ou bien, pour dédommager ses sujets des sacrifices pécuniaires et des peines que cette guerre leur aurait coûtés, le roi pourra se voir obligé de *garder la possession* des territoires que ses armes auront conquis[1]. »

Le plan présenté par le général Guilleminot n'avait au fond rien qui fût de nature à inquiéter ou à désobliger la Porte. Sans doute, le sultan était plutôt mal disposé pour son redoutable voisin d'Égypte, en qui il voyait, avec raison, un rival de gloire et d'influence plutôt qu'un simple tributaire, et il pouvait craindre de favoriser ses progrès. Mais si l'ambition inquiète de Mehemet-Ali l'entraînait vers les côtes d'Afrique, c'était pour son suzerain un moindre mal que de le voir paraître en Syrie et en Palestine. En tout état de cause, il ne devait pas déplaire à Constantinople que le vice-roi usât ses finances et son armée dans une expédition longue et prodigieusement difficile, qui pendant des années, paralyserait ses mouvements en Asie Mineure. Aussi le Divan, bien que surpris de la communication du général Guilleminot, et peu satisfait que le vice-roi, de sa propre autorité, se fût engagé si avant avec la France, ne fit entendre sur le moment aucune objection. Le Reiss Effendi convint même que le projet était intéressant à étudier, avantageux pour la Porte, et il promit de l'appuyer auprès du sultan. L'ambassadeur put écrire à Paris que l'affaire s'annonçait bien.

Grand fut l'étonnement du comte Guilleminot lorsqu'il s'aperçut, la semaine suivante, que tout était bouleversé. Le Reiss Effendi était inquiet et embarrassé. Il louvoyait, évitant de répondre aux questions pressantes du général.

1. Correspondance du général Guilleminot avec le département, *passim* et notamment dépêche du 2 décembre 1829 *(Affaires étrangères)*.

« Jamais le pacha ne réussira, disait-il, et notre religion nous défend d'accepter votre plan. Est-ce bien d'ailleurs le moment de parler d'Alger quand la Russie occupe encore la moitié de la Turquie ? Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'envoyer dans la régence un grand personnage de l'empire qui, de concert avec un membre de votre ambassade, interviendra auprès du dey et ramènera la paix. — Pardon, interrompit Guilleminot, je n'ai pas demandé la médiation de la Porte. Il ne s'agit plus aujourd'hui de mettre nos griefs en discussion, et le roi de France n'a pas besoin de l'assentiment de la Porte pour tirer vengeance de ses injures. La seule question est celle-ci : Sa Hautesse autorise-t-elle le pacha à signer son traité avec nous ? » Le Reiss Effendi était visiblement agité, raconte le général Guilleminot. Il se remit à divaguer, renouvelant par trois fois l'offre d'envoyer un médiateur ; puis soudain : « Mehemet est déjà trop puissant, s'écria-t-il, mais vous comprenez bien, général, que dans l'état actuel de l'empire, il y a des choses que nous ne pouvons avouer[1]. »

Ainsi, les propositions françaises accueillies en principe le 2 décembre, étaient repoussées le 9. Désormais, tous les arguments du général Guilleminot allaient échouer contre les réponses évasives de la Porte, qui mettait en avant la jalousie et la crainte que le pacha lui inspirait. Que s'était-il passé dans l'intervalle ? Sir Robert Gordon va nous l'apprendre.

L'ambassadeur d'Angleterre avait alors à Constantinople une situation prépondérante, et l'influence de la Grande-Bretagne dominait dans les conseils du sultan. Sans doute le pavillon britannique avait paru à Navarin, et puissamment coopéré à l'anéantissement de la flotte ottomane, mais, avaient déclaré les ministres anglais, « ce sinistre événement, dont Sa Majesté s'était senti profondément affligée, avait été le résultat d'un malentendu déplorable[2] » et depuis lors, ils avaient tout mis en œuvre

1. Le général Guilleminot au prince de Polignac, *passim* et notamment dépêche du 9 décembre.

2. Discours du trône à l'ouverture du parlement, 28 janvier 1828.

pour le faire oublier. Il n'avait pas dépendu du cabinet de Saint-James que l'expédition française en Morée n'eût pas lieu, et tout récemment encore, l'Angleterre, en arrêtant les Russes aux portes de Constantinople, venait de sauver ce qui restait de l'empire des sultans. Aussi le Divan n'aurait-il rien osé faire sans consulter sir Robert Gordon, et malgré les avis pressants du général Guilleminot, le Reiss Effendi s'empressa de lui communiquer les propositions du gouvernement français. Sir Robert Gordon n'avait pas d'instructions : il se hâta d'en demander ; mais comme il ne doutait pas de la réponse qu'il recevrait de son frère, il n'attendit pas que des ordres lui fussent venus de Londres pour prendre position. Il intervint vivement auprès de la Porte et n'eut pas de peine à obtenir que le firman demandé pour Mehemet-Ali fût refusé [1]. En même temps il prévint l'internonce d'Autriche, si bien qu'aux premiers jours de l'année 1830, l'Europe entière était au courant de nos projets.

Ces nouvelles, qui parvinrent à Paris au commencement de janvier 1830, n'étaient pas de nature à encourager M. de Polignac dans la voie qu'il avait choisie. Le premier engagement lui était nettement défavorable. Il persévéra néanmoins et voulut passer outre. Des dépêches du général Guilleminot il sut même tirer en sa faveur un argument qui lui parut décisif, soit qu'il y ait eu réellement malentendu entre lui et son ambassadeur, soit plutôt qu'il ait cru habile de profiter d'une légère imprécision dans le langage du général pour s'attribuer la victoire [2]. Il affecta

Rappelons ici qu'à la suite de la bataille de Navarin, l'amiral Codrington, qui commandait la flotte anglaise, fut relevé de ses fonctions, et le duc de Clarence, l'héritier de la couronne qui occupait la charge de lord grand amiral du royaume, dut donner sa démission.

1. Sir R. Gordon à lord Aberdeen, correspondance de décembre 1829 (*Record Office, Londres*).

2. La dépêche du général Guilleminot en date du 9 décembre contenait cette phrase : « Le Reiss Effendi n'a montré quelque franchise que dans ce passage : L'ambassadeur connaît trop bien l'état et l'organisation de l'empire, et les rapports du gouvernement avec les provinces éloignées, pour ne pas comprendre qu'il est des choses que la Porte ne saurait avouer. » M. de Polignac répondit le 16 jan-

hautement d'être très satisfait de la réponse du Divan : « Nous ne pouvions espérer, écrivit-il à Guilleminot, qu'il consentît à favoriser ouvertement l'expédition de Mehemet-Ali. Les égards que nous aimons à montrer à la Porte nous prescrivaient de lui demander son assentiment, mais nous étions préparés à ce qu'elle se bornât à fermer les yeux sur l'entreprise. On conçoit que le gouvernement turc évite de se commettre, et se réserve la faculté de conformer son langage à l'événement. Cette pensée ressort évidemment de la réponse que vous a faite le Reiss Effendi, en disant que c'était là une de ces entreprises que la Porte ne pouvait avouer. » Et c'est alors que, joignant l'acte aux paroles, il envoya au vice-roi le capitaine Huder avec de nouvelles propositions, plus avantageuses que les premières, le pressant d'aboutir et l'assurant de son appui [1].

L'affaire étant ainsi virtuellement réglée entre la France et l'Egypte, car le projet emporté par le capitaine Huder ne pouvait qu'être accepté par Mehemet-Ali (et il le fut en effet), il ne restait plus qu'à informer officiellement l'Europe de ce qui allait se passer. Il était impossible de différer plus longtemps cette démarche. M. de Polignac se rendait bien compte que son secret était tombé dans le domaine public, et s'il avait pu en douter, lord Stuart se serait chargé de le détromper. L'ambassadeur était venu

vier : « ... Nous ne pouvions guère espérer que le Divan consentît à favoriser ouvertement l'expédition de Mehemet-Ali... On conçoit que le gouvernement turc évite de se commettre et se réserve la faculté de conformer son langage à l'événement. Cette pensée ressort évidemment de la réponse que vous a faite le Reiss Effendi, en disant que c'était là une de ces entreprises que la Porte ne saurait avouer. » Guilleminot répliqua le 5 mars : « Je dois rectifier, mon prince, l'interprétation conçue par vous d'un extrait de ma dépêche du 9 décembre... Ceci ne voulait pas dire que la Porte ne pouvait avouer l'entreprise du pacha et que, pour se prononcer, elle en attendrait l'issue. Le Reiss Effendi me donnait simplement à entendre que Mehemet-Ali était déjà trop puissant pour que la Porte voulût d'un projet dont le succès devait ajouter encore à la puissance de ce vizir. » Correspondance de Constantinople (*Affaires étrangères*).

1. M. de Polignac au capitaine Huder et à M. Mimault, janvier 1830 (*Affaires étrangères*).

le trouver dès le 24 décembre pour lui parler des bruits qui étaient dans l'air et lui demander des explications : « M. de Polignac m'assura, dit lord Stuart, que c'était la première fois qu'il entendait parler d'une semblable affaire et qu'il m'autorisait très expressément à démentir formellement toute cette histoire[1]. » « Lord Stuart, disait Wellington, ne comprend jamais ce qu'on le charge de dire aux ministres français, ni ce que ceux-ci lui répondent [2]. » La dépêche que nous venons de citer tend à confirmer le jugement du noble duc, car nous nous refusons à supposer que l'ambassadeur ait arrangé les paroles du président du conseil pour excuser auprès de son chef son manque de perspicacité [3]. Pareil langage dans la bouche de M. de Polignac aurait été par trop invraisemblable, à la veille de sa décision définitive, un mois après que les ouvertures faites au Divan avaient ébruité la négociation, et alors qu'il se préoccupait déjà de la manière dont il annoncerait les faits à l'Europe. C'eût été un jeu pour le gouvernement britannique de prendre le ministre français en flagrant délit d'imposture, et il n'y eût certainement pas manqué s'il avait pu le faire. Il est infiniment plus probable que M. de Polignac, désirant gagner du temps, éluda la réponse, et que son démenti, si tant est qu'il en ait formulé, ne portait que sur l'existence d'une convention déjà signée. Quoi qu'il en soit, cette première conversation endormit les défiances de lord Stuart, et permit à M. de Polignac d'attendre les dernières nouvelles de Constantinople et du Caire. Quinze jours après, jugeant l'affaire à point, son parti fut pris. A une nouvelle démarche de l'ambassadeur, il répondit que sous très peu de jours, il serait à même d'informer officiellement les cours de l'Europe des résolutions du roi. Les 16 et 18 janvier des dépêches identiques

1. Lord Stuart à lord Aberdeen, 29 décembre 1829 (*Record Office, Londres*).

2. Voir chap. II, p. 58.

3. Il avait écrit précédemment que, pour lui, la France n'accueillerait jamais les propositions de Mehemet, et que M. de Polignac n'irait pas au delà d'un blocus.

partirent pour Vienne, Berlin, Pétersbourg et Londres. Des circulaires analogues furent adressées un peu plus tard aux autres puissances.

M. de Polignac avait rédigé non sans habileté cette communication importante. Elle débutait par l'exposé de la question algérienne, et énumérait les tribulations que les puissances chrétiennes avaient toujours eues à souffrir de la part des deys ; puis elle exposait les outrages récemment subis, qui avaient déterminé le roi à rechercher les moyens de résoudre une situation devenue intolérable : « Tandis que le gouvernement du roi, disait-il, était occupé à préparer les mesures nécessaires pour l'invasion d'Alger, Mehemet-Ali s'est offert pour coopérer à nos desseins, et a proposé une combinaison, qui, en nous dispensant d'envoyer nous-mêmes une armée sur la côte d'Afrique, pouvait effectuer les mêmes résultats d'une manière également avantageuse pour toutes les puissances de l'Europe. Voici quel est le plan de Mehemet-Ali. Il enverrait une expédition formidable contre les régences barbaresques sous le commandement de son fils Ibrahim. Le grand renom dont il jouit dans ces contrées, les nombreuses intelligences qu'il entretient parmi les peuplades arabes du littoral de l'Afrique aplaniront les difficultés que peut éprouver la marche de ses armées. Ibrahim soumettrait Tripoli, Tunis et Alger, détruirait le régime de gouvernement qui existe dans ces villes, et y rétablirait, avec une administration régulière, l'autorité de la Porte ottomane. Le sultan recevrait pour ces contrées, qui aujourd'hui ne lui fournissent aucun subside, un tribut annuel. La piraterie et l'esclavage seraient abolis sur toute la côte de la Méditerranée. Les droits des nations européennes dans les régences seraient scrupuleusement respectés, et les étrangers trouveraient dans ces contrées qui sont aujourd'hui un fléau pour la civilisation, la même sécurité, les mêmes relations faciles et bienveillantes que leur offrent les autres provinces de l'empire ottoman. »

M. de Polignac passait ensuite aux objections que ce plan pouvait soulever. Il n'en relevait que deux. Sans

doute, disait-il, la France était à l'heure actuelle en paix avec les beys de Tripoli et de Tunis. Aussi n'interviendrait-elle pas dans ces régions où Mehemet-Ali agirait seul en représentant du sultan. Elle ne paraîtrait que devant Alger parce que l'expédition du vice-roi n'était qu'une coopération à sa propre guerre; et M. de Polignac observait que cette action limitée était un gage de notre modération, car le bey de Tripoli nous avait gravement offensés en la personne de notre consul, et lui-même, aussi bien que son voisin de Tunis, étaient fidèles au système d'exactions et de piraterie désormais inconciliable avec la dignité de l'Europe.

Le gouvernement du roi, continuait le prince, avait écarté une autre objection. En acceptant les offres de Mehemet-Ali, la France renonçait aux avantages directs qu'elle aurait été en droit de recueillir d'une expédition dirigée par elle contre Alger, « mais cette considération, expliquait-il, qui aurait pu être d'un grand poids si nous avions nourri des projets de conquête, a au contraire décidé le roi à prêter une oreille favorable aux ouvertures du pacha. C'est principalement dans la vue d'offrir encore à l'Europe entière un gage des sentiments pacifiques et désintéressés qui l'animent, que le roi est porté à se désister de toute invasion dans le royaume d'Alger, si l'expédition de Mehemet-Ali peut l'affranchir de la nécessité de recourir à ce moyen... Une expédition qui doit effectuer l'abolition de la piraterie et de l'esclavage des chrétiens est éminemment européenne. Elle résout de la manière la plus satisfaisante la seule difficulté politique qui a pu empêcher jusqu'ici la destruction des régences, la seule qui explique leur existence si contraire au bien-être de la chrétienté : la question de savoir ce qu'on ferait d'Alger, de Tunis et de Tripoli après avoir conquis ces villes. Dans le plan de Mehemet-Ali, elles rentrent dans l'obéissance de la Porte. Cette destination ne blesse aucun intérêt; elle est avantageuse à tous. »

La dépêche retraçait ensuite les négociations entamées à Constantinople, et signalait la réponse évasive du sul-

tan : « Ce langage, déclarait le ministre, n'avait rien de nouveau de la part de la Porte. C'est celui dans lequel elle s'est longtemps renfermée à l'égard de la question grecque ; c'est la même réserve qu'elle a gardée lors des expéditions analogues que Mehemet-Ali a précédemment faites en Arabie et en Nubie. Savoir à propos fermer les yeux est un des moyens ordinaires de la politique ottomane. Elle se résout rarement à accorder plus qu'un consentement implicite ou sous-entendu. Nous ne demanderons pas que la Porte s'écarte aujourd'hui de cette ligne. Tout ce que nous désirons c'est de la voir persévérer dans les dispositions qu'elle nous a montrées. »

M. de Polignac terminait en manifestant l'espoir que les puissances ne refuseraient ni leur assentiment, ni leur concours moral à la réussite d'un plan dont l'heureuse issue devait tourner au profit de la grande société européenne. Quant à la détermination du roi elle était à l'heure actuelle irrévocable. La piraterie et l'esclavage devaient disparaître de la Méditerranée. Il ne reculerait devant rien pour atteindre ce but, et son ministre avait ordre de dire publiquement « que si la négociation avec Mehemet-Ali, quelque avancée qu'elle fût, venait à se rompre, ou si un obstacle quelconque faisait échouer l'expédition, en ce cas, le roi n'aurait plus qu'à prendre conseil de la dignité et des intérêts de sa couronne pour terminer l'affaire d'Alger de la manière qui lui paraîtrait le plus convenable ».

L'effet produit par cette dépêche fut considérable. Londres partit en guerre sans hésiter un instant. C'est qu'en effet les projets de M. de Polignac blessaient le cabinet britannique dans ses plus intimes susceptibilités. C'était déjà beaucoup pour lui de voir la France reparaître sur mer, fortifier sa situation dans la Méditerranée, relever le prestige et la force de sa marine. A tous ces sujets de mécontentement et de jalousie, M. de Polignac commettait l'imprudence d'en ajouter un autre. En mettant Mehemet-Ali dans l'affaire, il associait la question d'Orient à la question d'Alger ; il s'aventurait ainsi sur un terrain des plus dangereux, et en fait, de

janvier à mars 1830, les récriminations du cabinet de Londres portèrent bien moins sur les projets de la France en Afrique que sur l'alliance franco-égyptienne. Mehemet-Ali était déjà la terreur des hommes d'État de Londres. Dans la puissance qui s'élevait sur les rives du Nil, ils voyaient le début d'une ère nouvelle pour l'islam. C'était la rupture imminente de l'équilibre oriental, le démembrement de l'empire ottoman, le début de la crise finale qui ferait crouler tous ces organismes vermoulus, amènerait les Russes jusqu'à Constantinople et expulserait l'Angleterre de la Méditerranée, car entre la Russie, l'Égypte et la France, il n'y aurait plus place pour personne. Aussi, toute la politique anglaise en Orient était-elle dirigée contre le gêneur qui avait surgi brusquement sur ce coin de terre. On cherchait à l'isoler, à l'enfermer dans ses anciennes limites; on soutenait le sultan contre lui. Chacune de ses démarches était épiée ; chacun de ses mouvements suivi et contrôlé. Le Levant fourmillait d'agents britanniques. « Ils prennent des renseignements, disait plaisamment Henri Heine, sur chaque Bédouin, et même sur chaque chameau qui traverse le désert. Combien de sequins Mehemet-Ali porte dans sa poche, combien d'intestins ce vice-roi porte dans son ventre, on le sait exactement dans les bureaux de Downing-street [1]. »

Voir Mehemet-Ali s'allier à la France et étendre son empire de l'Asie Mineure au Maroc, c'était donc pour l'Angleterre la pire éventualité qui pût survenir. Jamais elle n'y donnerait les mains et dès le premier jour elle prit nettement position [2]. Au duc de Laval qui était venu

1. H. Heine, *Lutèce*, p. 81.

2. Comparer les sentiments du cabinet anglais en 1830 avec ceux de lord Palmerston durant la crise de 1840. « Est-ce que la France ne serait pas bien aise de voir fonder en Égypte et en Syrie une puissance nouvelle et indépendante, qui fût presque sa création et devînt nécessairement son alliée ? Vous avez la régence d'Alger ; entre vous et votre allié d'Egypte que resterait-il ? Presque rien : ces pauvres États de Tunis et de Tripoli. Toute la côte d'Afrique et une partie de la côte d'Asie sur la Méditerranée, depuis le Maroc jusqu'au golfe d'A-

lui donner communication officielle de la dépêche de son ministre, le cabinet anglais répondit par une fin de non-recevoir absolue. « Mehemet-Ali est le sujet de la Porte, déclara lord Aberdeen ; il ne peut porter la guerre sur les côtes d'Afrique sans l'assentiment de son souverain. — Sans doute, répliqua M. de Laval, aussi nous sommes-nous empressés de solliciter cet assentiment, et si le sultan ne nous a pas répondu par une autorisation expresse, ce qui n'est guère dans les habitudes prudentes et réservées de la Porte, son langage a paru suffisamment explicite au pacha pour lever tous ses scrupules. » Là-dessus, le duc de Wellington intervint : « Voici précisément, dit-il, ce que je nie formellement, et je ne puis reconnaître aux paroles du Reiss Effendi la valeur d'un consentement tacite. Pour nous, le sultan, en refusant de donner le firman demandé, a suffisamment manifesté sa réprobation, et je ne doute pas que tel soit le jugement de l'Europe. L'alliance de Mehemet-Ali et de la France sera partout envisagée comme une combinaison fatale à l'empire ottoman, et le refus de cette puissance de légitimer l'emploi des armes de son sujet prouve qu'elle en sent elle-même le danger, et qu'elle n'est pas rassurée sur les résultats de cette conquête. On ne verra dans ce déploiement de forces extraordinaire qu'une manœuvre par laquelle on achèvera de sacrifier et de dépouiller la Turquie. Voilà pourquoi je me permets d'engager Sa Majesté très chrétienne à renoncer à ses projets. — Y renoncer, Mylord ! reprit l'ambassadeur. Je vois que Votre Grâce s'est méprise sur la nature de la communication que j'ai eu l'honneur de lui faire. En m'adressant ses ordres, le seul but du roi mon maître était de savoir si ses alliés étaient en situation, ou avaient le désir de lui prêter leur appui moral dans l'entreprise qu'il avait décidée, soit en lui faisant connaître leur

lexandrette, seraient ainsi en votre pouvoir ou sous votre influence ! C'est impossible. » (Conversation entre lord Palmerston et M. Guizot, ambassadeur de France, mars 1840, citée par le général Fleury, *Mémoires*, t. II, p. 59.)

approbation, soit en encourageant Mehemet-Ali dans ses desseins. Le roi recevra avec beaucoup de reconnaissance ce genre d'appui de la part de ceux qui voudront bien le lui prêter. Quant à ceux qui ne croiront pas pouvoir le faire, il le regrettera et attendra des circonstances plus favorables pour recevoir le témoignage de leur amitié [1]. »

L'entretien prit fin sur ces paroles, mais le duc de Wellington ne se tint pas pour battu. N'ayant pu fléchir l'ambassadeur il s'attaqua directement à Mehemet-Ali : « Il faut agir auprès de lui, mon cher lord, écrivit-il à Aberdeen, et le contraindre à la fidélité. Pour cela, nous avons besoin d'une bonne dose d'adresse. Insinuez-lui que c'est sa seule chance de salut, la première condition de notre protection et du maintien de son pouvoir. Dites-lui que s'il ne se conduit pas bien, nous pourrions, de concert avec la Porte, lui tailler plus d'une croupière dans la Méditerranée, en Syrie et dans la mer Rouge. Prévenez-en aussi le gouvernement français [2]. » Aussitôt des instructions impératives partirent à l'adresse du consul d'Angleterre en Egypte. « Soyez très prudent et très vigilant, lui disait-on. Surveillez avec soin tous les mouvements du consul de France, et servez-vous de tous les moyens en votre pouvoir pour savoir ce qu'il dit au pacha. Ayez soin de répéter au vice-roi que l'Angleterre est absolument opposée à son alliance avec la France, et qu'elle agit en ce sens à Constantinople [3]. » En même temps l'Angleterre prévint les beys de Tunis et de Tripoli de l'orage qui les menaçait et les assura de sa protection : « Vous voulez nous envoyer Mehemet-Ali, dit M. Read, le consul anglais, à M. de Lesseps, nous verrons bien s'il osera venir [4] ! »

1. Correspondance du duc de Laval, *passim*, et notamment dépêche du 24 janvier 1830 (*Affaires étrangères*).

2. *Papiers et correspondance de Wellington*, *op. cit.*

3. Correspondance d'Égypte, dépêches de janvier et février 1830 (*Record Office, Londres*). Voir aussi les dépêches de M. de Laval des 8 et 13 février (*Affaires étrangères*).

4. M. de Lesseps au prince de Polignac, 29 mars 1830. En même temps M. Read écrivait à Londres pour dire que le bey demandait la protection de l'Angleterre, et pour inviter le gouvernement à donner

A Constantinople, sir Robert Gordon ne négligea aucun effort pour obtenir du sultan qu'il interdît formellement au vice-roi de donner suite à ses projets. Mais de ce côté il n'avança guère. Les Turcs ont toujours été des diplomates consommés. Ils avaient bien voulu ne pas s'aliéner l'Angleterre en accordant au général Guilleminot le firman d'autorisation, mais ils auraient craint d'irriter la France par une défense positive. Toute l'insistance de l'ambassadeur britannique ne put faire sortir le Divan de sa prudente réserve. « Mehemet-Ali ne nous a rien dit de ses projets, lui répondit le seraskier, et nous n'avons ni à lui permettre ni à lui défendre une chose à laquelle, selon moi, il n'a jamais pensé. Voici probablement ce qui s'est passé. Les Français ont proposé leur plan à Mehemet-Ali, et celui-ci l'a trouvé si absurde qu'il n'a même pas cru devoir en parler à la Sublime-Porte[1]. »

Rien de ces démarches maintes fois répétées n'échappait au général Guilleminot qui les suivait avec soin et s'appliquait à les déjouer, car il craignait toujours de voir les Turcs se laisser aller à quelque résolution violente : « Je ne puis encore préjuger, écrivait-il, ce que fera la Porte si Mehemet-Ali, sans l'aveu du sultan, entreprend d'attaquer les régences. Je suis disposé à croire que, livrée à elle-même, elle évitera de se prononcer contre lui, mais si les Anglais l'excitent, elle essayera peut-être de démonstrations qui pourront l'effrayer. La plus dangereuse serait d'envoyer une escadre devant Alexandrie lorsque les forces navales et l'expédition de Mehemet-Ali auront quitté l'Egypte[2]. » Sir Robert Gordon l'avait menacé de cette complication certain jour où il s'élevait avec force contre

l'ordre à l'amiral Malcolm, qui commandait la flotte anglaise, de prendre toutes les mesures défensives nécessaires. (Lettre à M. Hay, sous-secrétaire d'État au Colonial Office, 26 mars 1830 [*Record Office, Londres*].)

1. Sir R. Gordon à lord Aberdeen, 26 février 1830 (*Record Office, Londres*).

2. Le général Guilleminot au prince de Polignac, 5 mars (*Affaires étrangères*).

la France, qui selon lui, exposait par ses fantaisies le repos et la paix de l'Europe. « Vous avez manqué de franchise, lui avait-il dit, et ce qui le prouve c'est votre entêtement à ne consulter personne. » Le général Guilleminot, qui avait rapporté des camps une humeur impétueuse et peu endurante, le releva vertement : « Monsieur, riposta-t-il, dans une affaire où il y va de la dignité du roi, Sa Majesté n'a personne à consulter. Elle ne doit rien à ses alliés, si ce n'est peut-être de les informer de sa résolution. Au reste, nous n'avons en cette matière qu'à suivre l'exemple que votre cour nous a maintes fois donné, et je ne pense pas qu'elle veuille aujourd'hui se manquer à elle-même en prêtant son appui à des pirates dont l'existence est la honte de l'Europe [1] ! » Sir Robert Gordon n'insista pas.

Pendant que l'Angleterre agissait avec tant de promptitude et d'énergie sur les côtes d'Afrique et à Constantinople, elle s'appliquait de tout son pouvoir à soulever l'Europe contre les desseins du cabinet des Tuileries. Ceci était malaisé, car il était difficile aux puissances de s'opposer ouvertement à un projet dont les conséquences devaient être si heureuses pour le commerce et la navigation. Dès le premier jour, tous les États secondaires, qui n'avaient pas à s'inquiéter des mystérieuses complications de la politique européenne, et qui n'envisageaient que les avantages immédiats de l'initiative de la France, avaient envoyé leur chaleureuse approbation. A Rome, à Naples, à Florence, à Lisbonne on accueillit avec enthousiasme l'espérance d'être à jamais affranchi de la terreur des corsaires. Seule en Italie, la cour de Sardaigne fit quelques réserves. Elle se croyait de taille à se défendre elle-même, et n'aurait pas été fâchée de disputer à la France les bénéfices de l'opération. L'Espagne montra la plus extrême pusillanimité. Le lamentable gouvernement de MM. de Salmon et de Colomarde évita de s'engager, donnant comme prétexte la crainte de représailles de la part des Barbaresques et l'hostilité de

1. Le général Guilleminot au prince de Polignac, 5 mars (*Affaires étrangères*).

l'Angleterre. Des pays du Nord, les adhésions vinrent plus nombreuses encore et non moins vives. Francfort, Dresde, Munich, Stuttgard, Darmstadt, Carlsruhe, Cassel, Hambourg, Hanovre, Copenhague, Stockholm, firent sans hésiter cause commune avec la France[1]. Sans doute toutes ces bonnes volontés ne nous apportaient pas grand appui matériel ou diplomatique, mais elles valaient comme une manifestation imposante de l'opinion publique européenne et fournissaient à la France l'occasion, qui fit souvent sa fortune au cours de l'histoire, de grouper autour d'elle les intérêts politiques maritimes et commerciaux des États de second ordre et de s'en faire le champion au regard des grands de l'Europe[2]. Voyant qu'elle ne pourrait rien sur l'opinion qui nous était irrévocablement acquise[3], l'Angleterre s'efforça de réveiller dans toutes les cours le vieux levain de jalousie et de défiance, qui pendant nos vingt-cinq années de croisade guerrière avait jadis fermenté contre nous d'un bout à l'autre du continent. Elle représenta l'expédition algérienne comme la résurrection de nos passions tumultueuses et conquérantes. La rude leçon de 1814 et 1815 nous avait, disait-elle, calmés pour un temps, mais le feu n'était pas éteint. Il avait couvé sous la cendre, et se ranimait soudain prêt à incendier de nouveau l'Europe calme et pacifiée.

Sur ce terrain, l'Angleterre eut quelques avantages pas-

1. Voir un rapport au ministre des affaires étrangères sur les « réponses des cours secondaires » (*Affaires étrangères, fonds divers, Egypte*).

2. Voir les instructions de M. le duc de Laval et du prince de Talleyrand qui développent cette idée, chap. II, p. 38 et 52.

3. Ce n'était pas seulement dans les petits États que l'opinion publique s'était déclarée pour nous. Chez les grandes puissances l'expédition était très populaire, surtout parmi les populations maritimes et dans les classes commerçantes et industrielles. On en eut bientôt la preuve dans les manifestations significatives qui se succédèrent après la prise d'Alger. On trouve des traces de cet état d'esprit un peu partout, même en Angleterre. Bien que peu enclins à sacrifier à l'opinion publique, il était difficile aux gouvernements de l'Europe de ne pas se laisser influencer par elle dans une certaine mesure.

sagers. Il faut reconnaître qu'à la première nouvelle de nos projets, l'impression générale dans les grandes cours avait été un profond étonnement joint à un vague sentiment de malaise et d'ennui. Pourquoi ne pas rester tranquille? N'avait-on pas déjà assez de soucis avec les incartades des peuples qui menaçaient chaque jour la grande charte de pacification péniblement élaborée en 1815? Fallait-il encore jeter entre les puissances une nouvelle pomme de discordes? — Il n'est pas douteux que cette impression, très vive à Vienne, n'eût des adeptes dans plusieurs autres chancelleries. Elle aurait pu être dangereuse pour nous, si par ailleurs nous n'avions été à même en 1830 de recueillir le bénéfice de la politique sage et prudente suivie avec persévérance par la restauration. Nous l'avons signalée en son temps pour en faire honneur aux deux rois et à leurs ministres qui, non contents de panser les plaies de la patrie, lui avaient rendu en Europe une situation éminente et respectée. Cette situation était trop forte en 1830 pour être facilement entamée, et l'influence française, solidement assise à Pétersbourg comme à Berlin, n'avait pas à craindre d'être supplantée. En fait le cabinet des Tuileries n'eut aucune peine, en cette occurrence, à conserver l'appui des deux grandes cours du Nord. Entre la France, la Russie et la Prusse, des explications franches et amicales écartèrent tout sujet d'inquiétudes et même eurent ce mérite d'inciter M. de Polignac à modifier ses plans dans un sens plus pratique et plus favorable au pays. Contre ce faisceau puissant et uni, l'Angleterre voulut engager la lutte : elle échoua.

A Pétersbourg, tout d'abord elle fut repoussée avec perte. L'empereur Nicolas avait accueilli volontiers l'idée de voir la France intervenir chez les puissances barbaresques. Cette idée n'était pas d'ailleurs une nouveauté pour le cabinet de Pétersbourg qui, dès 1821, l'avait proposée au duc de Richelieu comme la conséquence du démembrement de l'empire ottoman [1], et M. de Nesselrode n'avait

1. Voir la correspondance de Pétersbourg pour l'année 1821 (*Affai-*

pas en 1830 changé d'opinion. En outre, il ne lui déplaisait pas qu'un refroidissement sérieux survînt entre la France et l'Angleterre, car il espérait en profiter pour le règlement des affaires d'Orient. Il éconduisit donc poliment l'ambassadeur d'Angleterre qui était venu lui apporter les doléances de son gouvernement et lui répondit « qu'il n'avait aucune objection contre notre expédition [1] ».

Si M. de Nesselrode refusait de discuter avec lord Heytesbury, en revanche il ne se faisait pas faute de représenter à notre envoyé, le duc de Mortemart, que le plan de M. de Polignac péchait par la base. La combinaison égyptienne lui paraissait irréalisable, ou du moins des plus aléatoires, et il redoutait, tant pour notre situation extérieure qu'en raison de son influence sur le monde musulman, les suites d'un insuccès. « C'est un projet de visionnaire, disait-il à M. de Mortemart ! Croyez-vous par hasard que les Égyptiens soient capables d'aller à Alger? Comment n'osez-vous pas détruire vous-mêmes ce nid de pirates et vous y établir pour nous en délivrer à jamais ? » « Tout ceci nous déconsidère sérieusement, ajoutait le duc de Mortemart, qui avait son franc parler avec M. de Polignac, et bien que l'empereur soit décidé à nous laisser agir comme nous l'entendrons, il ne faut guère compter sur son appui à Constantinople ou à Alexandrie. S'il le fait ce ne sera que par égard pour le roi [2]. »

res étrangères). « Alexandre, dans une lettre confidentielle adressée à Richelieu en septembre 1821, lui proposait d'unir ses forces à celles de la France pour mettre un terme au massacre des Grecs et aux intolérables violences et vexations des Turcs. Le seul moyen d'obtenir ce résultat, disait le tsar, était de chasser une fois pour toutes les Turcs de l'Europe. Il offrait à la France de prendre pour elle, dans le partage qui suivrait l'opération, les territoires qui seraient le plus à sa convenance. Il allait jusqu'à indiquer tous les États barbaresques comme étant plus à notre portée. » (*Le Duc de Richelieu*, documents réunis par M. de Cisternes, p. 290.)

1. Dépêche de lord Heytesbury, ambassadeur d'Angleterre, à lord Aberdeen, 25 février 1830 (*Record Office, Londres*).

2. Le duc de Mortemart à M. de Polignac, 22 février et 16 mars 1830 (*Affaires étrangères*). — Pour expliquer ce que la conduite de la Russie eut d'un peu équivoque en la circonstance, il convient d'ajouter

A Berlin pas plus qu'à Pétersbourg, l'Angleterre ne trouva aucun appui, et notre ministre, M. Mortier, profita habilement « des sentiments d'aigreur et d'amertume » (ce sont ses propres expressions) que M. de Bernstorff nourrissait contre le cabinet britannique pour en obtenir une démarche effective. Celui-ci avait d'abord médiocrement approuvé l'alliance égyptienne qui lui paraissait chimérique et de nature à entraîner des complications européennes, mais devant l'insistance de M. Mortier et rassuré par l'attitude de la Russie il consentit à nous appuyer à Constantinople et au Caire [1]. Des grandes puissances, la Prusse fut la seule à intervenir ouvertement en notre faveur.

Restait l'Autriche. Là, l'Angleterre trouvait un terrain parfaitement préparé. M. de Metternich ne nous aimait guère. Des événements du début du siècle, il avait conservé une défiance insurmontable contre la France. Tout mouvement de notre part lui semblait le prélude d'une conflagration nouvelle, et la seule politique qui lui parût sûre était celle de l'immobilité. « Dans toutes les affaires qui sont aujourd'hui sur le tapis, disait de lui M. de Rayneval, ce qu'il désire, c'est qu'on ne brusque aucune question,

que l'empereur Nicolas, dont les sympathies pour la France et les Bourbons n'étaient pas douteuses alors, avait contre le prince de Polignac des préventions personnelles très accentuées. Son arrivée aux affaires l'avait irrité et inquiété : « Je n'aime pas ce qui se passe en France, disait-il à cette occasion : c'est là qu'est le vrai danger pour nous tous. D'un côté rien que faiblesse et indécision, de l'autre rien qu'audace et résolution. Vont-ils tenter une réaction ultra-royaliste ? Ce serait une folie, car à supposer qu'elle fût possible ce n'est pas eux qui pourraient la faire. Et s'ils échouent qu'arrivera-t-il dans ce diable de pays? Veulent-ils donc une troisième marche sur Paris? » (Conversation de l'empereur avec lord Heytesbury. Dépêche de l'ambassadeur du 14 octobre 1829 [*Record Office, Londres*].)

1. M. de Bernstoff écrivit à ce sujet au consul de Prusse à Alexandrie : « Je vous charge, Monsieur, de faire connaître au vice-roi, d'une manière confidentielle mais positive, et sous la forme la plus authentique que peuvent admettre la nature de votre position et les usages du pays où vous résidez, que notre auguste cour est parfaitement d'accord avec celle de France sur l'esprit et le principe de l'expédition combinée, qui se concerte actuellement entre le gouvernement de Sa Majesté très chrétienne et le pacha d'Égypte. » (*Affaires étrangères.*)

qu'on hasarde le moins possible, et qu'en général on préfère une transaction médiocrement avantageuse à un arrangement complètement satisfaisant, mais qui entraînerait des longueurs et des difficultés [1]. » L'esprit toujours en éveil sur ce qui pourrait troubler le *statu quo* de l'Europe, il avait partout étendu les ramifications d'une police ombrageuse, qui ne reculait devant aucun moyen pour surprendre les secrets des chancelleries et dresser silencieusement ses contre-mines. « Brûlez cette lettre, écrivait-on souvent à M. de Rayneval, vos maisons et vos armoires de Vienne ne sont pas sûres [2]. » Ses moyens cachés, qui lui permettaient d'intercepter régulièrement la correspondance du général Guilleminot, lui dévoilèrent, un des premiers en Europe, tout le plan de nos opérations. Il en fut consterné et non moins irrité. Sur-le-champ, il manda lord Cowley qui représentait à Vienne la cour de la Grande-Bretagne, et le mit au courant de la situation. Celui-ci s'empressa de prévenir son gouvernement : « M. de Metternich vient de m'informer, écrivit-il dès le 3 janvier, qu'il était en possession des dépêches du comte Guilleminot au prince de Polignac relativement à la proposition qu'il avait faite à la Porte d'employer les troupes d'Égypte contre Alger, Tunis et Tripoli. Il résulte clairement de ces dépêches qu'il y a entente entre la France et Mehemet-Ali, et que le pacha agira avec ou sans le consentement de la Porte. Voilà bien les conséquences de cette désastreuse guerre (Navarin) ! c'est le démembrement de la Turquie que la France entreprend [3]. » Sans attendre d'instructions, lord Cowley ne négligea rien pour entretenir et accroître les craintes de M. de Metternich. Chaque jour l'ambassadeur et le chancelier se rencontraient, se communiquant l'un à l'autre les renseignements qu'ils avaient pu surprendre, et toutes les fois que les courriers du général

1. M. de Rayneval au prince de Polignac, 28 janvier 1830.

2. M. de Bois-le-Comte, directeur des affaires politiques, à M. de Rayneval, 20 avril 1830 (*Affaires étrangères*).

3. Dépêche particulière et confidentielle de lord Cowley à lord Aberdeen, du 3 janvier 1830 (*Record Office, Londres*).

Guilleminot passaient par Vienne, une longue dépêche partait pour Londres avec l'analyse de la correspondance française [1]. Ainsi endoctriné, M. de Metternich fit un médiocre accueil à M. de Rayneval lorsque celui-ci vint officiellement lui communiquer la circulaire de M. de Polignac : « Vous allez nous replonger dans le gâchis, lui dit-il ; voilà des années que nous nous appliquons à éviter tout ce qui, d'une manière ou d'une autre, tendrait à diminuer l'autorité de la Porte ottomane. Aujourd'hui, vous allez rompre le lien social qui relie entre elles les diverses parties de cet empire. Vous allez provoquer un écroulement général et jeter subitement toute l'Europe dans des embarras devant lesquels elle recule depuis si longtemps. Jamais nous ne pourrons vous suivre sur ce terrain [2]. » Sur le principe même de l'expédition, M. de Metternich évitait de s'engager. Il convenait bien volontiers que l'existence des régences était incompatible avec le repos et la dignité de l'Europe, mais il n'osait aller plus loin. « Si tout le monde était d'accord, continuait-il, tout irait pour le mieux, et je ne demanderais qu'à vous voir agir, mais l'Angleterre ne vous laissera pas vous installer à Alger, et tout cela nous prépare des difficultés inextricables. »

En résumé, malgré les réticences de l'Espagne et de la Sardaigne, en dépit de quelques observations suggérées par le désir d'éviter de dangereuses complications, on peut dire que l'Europe continentale tout entière, à l'exception de l'Autriche, approuvait dans leur principe les vues de la France sur les côtes d'Afrique. Quant au mode d'exécution imaginé par M. de Polignac, il avait été partout accueilli avec la plus extrême froideur, soit qu'on y vît le germe de discordes inévitables gratuitement provoquées, soit qu'il fût jugé chimérique, voué à un échec certain, en un mot, aussi dangereux pour la France et

1. Voir notamment les dépêches de lord Cowley des 3 et 28 janvier, et 27 mars 1830.

2. Correspondance de M. de Rayneval avec le département, *passim*, et notamment dépêches des 28 janvier et 5 février 1830 (*Affaires étrangères*).

l'Europe que pour l'Egypte. M. de Polignac ne tarda pas à se rendre compte de cet état d'esprit, et les réponses qui lui parvinrent des cours achevèrent de l'édifier sur l'accueil fait à ses conceptions stratégiques et politiques. Au reste, l'opinion ne lui était pas plus favorable en France et dans le gouvernement. Il avait dès le début surpris le consentement de ses collègues, qui par déférence l'avaient laissé aller, mais, depuis qu'on approchait de la solution, l'opposition jusqu'alors contenue et silencieuse se réveillait. MM. de Bourmont et d'Haussez multipliaient leurs objections. En France comme en Europe M. de Polignac se trouvait seul de son avis, et quelle que fût sa foi en son étoile, il lui était difficile de ne pas en être impressionné. Or, s'il avait souvent le défaut de s'opiniâtrer à l'extrême dans ses idées, il avait en politique extérieure trop de sagacité et de bon sens pour ne pas comprendre que dans une affaire de cette gravité, en présence de l'hostilité irréductible de l'Angleterre, il ne devait rien négliger pour fortifier la bonne volonté que l'Europe presque entière nous témoignait. Il lui parut prudent, avant de s'embarquer, d'aveugler les fissures par où son entreprise risquait de s'en aller à vau-l'eau. M. d'Haussez nous a conservé le récit piquant de la brusque volte-face qu'il fit en cette occasion. Il est probable que son imagination aura quelque peu embelli les faits qui se passèrent au conseil du roi, et que dans sa satisfaction de voir le chef du gouvernement contraint de céder pour se rallier à l'opinion qu'il avait toujours défendue, il n'aura pu résister à la tentation de s'amuser à ses dépens [1].

Quoi qu'il en soit, il fut décidé, au conseil du 31 janvier, que l'on abandonnerait l'idée de faire régler par Mehe-

1. Voir d'Haussez, *Mémoires*, t. II, p. 157, Son récit, fort malveillant pour le prince de Polignac, est en complète contradiction avec celui de M. de Guernon-Ranville, et avec le rapport officiel de M. de Polignac conservé aux archives du quai d'Orsay. Il ne faut pas oublier que M. d'Haussez écrivit ses *Mémoires* plusieurs années après les événements de 1830, à une époque où il était brouillé avec M. de Polignac, ce qui rend ses appréciations d'autant plus sujettes à caution.

met-Ali notre querelle avec Alger, et que la France s'en chargerait elle-même. Quelque chose, cependant, subsistait des combinaisons primitives. On offrait à Mehemet-Ali Tunis et Tripoli, en le chargeant d'y détruire l'esclavage et la piraterie. La France l'aiderait par un subside de 8 millions, mais elle se désintéressait absolument de la conduite de cette expédition à laquelle elle ne s'associerait par aucune démonstration navale ou militaire. Elle déclinait pareillement toute entente diplomatique, laissant le vice-roi et le sultan s'arranger ensemble et s'entendre avec l'Europe.

Sur les traces du capitaine Huder qui était parti le 20 janvier avec des instructions diamétralement opposées, on envoya en toute hâte un autre émissaire, M. de Langsdorf, pour informer le vice-roi que ses offres étaient rejetées, mais qu'on serait heureux de le voir s'associer à la croisade humanitaire de la France, en agissant de son côté sur le terrain qui lui était réservé.

M. de Langsdorf arriva trop tard. Débarqué le 1er février à Alexandrie, le capitaine Huder avait suivi à la lettre ses instructions qui lui prescrivaient de se hâter, et de faire accepter le plus tôt possible par Mehemet-Ali les propositions avantageuses dont il était porteur.

Le pacha l'avait reçu avec empressement. Tout avait été réglé en quelques jours, et le 16 février, Ibrahim, muni des pleins pouvoirs de son père, avait signé avec notre envoyé une convention définitive. Dès le lendemain, le navire de M. de Langsdorf entrait en rade. Ce fut un véritable coup de théâtre. Mehemet-Ali fut exaspéré, car rien ne lui souriait dans les dispositions nouvelles de la France. Il aurait volontiers tenté une aventure dont il comptait garder tout le profit, tant que nous l'assurions de notre appui diplomatique. Fort de notre alliance, il ne redoutait pas l'hostilité de l'Angleterre, et se souciait peu des sentiments ambigus de la Porte. Mais, abandonné à ses propres forces, il n'osa pas s'engager. Etait-il prudent d'envoyer à cinq cents lieues ses meilleures troupes et sa flotte? Le sultan, excité par les Anglais, n'en profiterait-il pas pour lui faire chère-

ment expier ses velléités d'indépendance? « Vous me livrez aux Anglais, dit-il à M. Mimault, et vous reprenez votre parole parce qu'ils vous font peur [1]. » D'ailleurs, il ne lui convenait pas de borner son rôle à celui d'exécuteur des volontés de la France. S'il avait proposé l'expédition au gouvernement français, c'est qu'il comptait agir seul. Son prestige était grand sur les populations du littoral, et son nom, plus encore que ses armes, aurait brisé les résistances. Mais toute sa force tombait si on voulait l'associer à une guerre conduite par une puissance chrétienne. « Seul, je suis très fort, répétait-il à M. de Langsdorf, mais du jour où je ne serai plus que le lieutenant de ton roi, tous les croyants se tourneront contre moi et je ne serai même plus maître de mes soldats. » Et comme M. de Langsdorf protestait, cherchant à le calmer : « Tu ne connais rien à ces gens-là! s'écria-t-il. Veux-tu que je me coupe la tête avec mon propre sabre? Crois-moi, le chamelier du désert en sait plus long sur la maladie de son chameau que les premiers médecins d'Europe. Ce serait me perdre, m'anéantir. On va crier en France contre mon fanatisme, mais toi, qui me connais, tu devrais comprendre ce que je te dis. Tu sais bien que tout cela m'est égal, mais que je dois compter avec mes Osmanlis. Est-ce ma faute à moi, si ce sont des bœufs? — Soit, reprit alors M. de Langsdorf, tu es libre de rester. Pour nous, nous allons partir. — Partez, puisque vous le voulez, riposta le pacha en colère, mais c'est absurde. Vous n'arriverez jamais à Alger et quand même vous y arriveriez, vous n'oseriez pas y rester à cause de vos nouveaux amis d'Angleterre. Alors pourquoi faire la guerre? Est-ce pour vous venger d'un homme ! Cela prouve que vous ne connaissez guère les deys d'Alger. Savez-vous ce que l'un d'eux répondait un jour à un officier anglais qui le menaçait d'une pareille exécution : « Combien cela vous coûtera-t-il ? « — Environ deux millions sterling. — Eh bien ! donnez-« m'en la moitié, et je brûle moi-même ma ville [2]. »

1. M. Mimault à M. de Polignac, 26 avril 1830 (*Affaires étrangères*).
2. Correspondance de M. de Langsdorf, *passim* (*Affaires étrangères*).

« L'affaire est manquée, concluaient MM. Mimault et de Langsdorf; il n'y a plus rien à faire ici », et en effet tout s'arrêta brusquement. Le 12 avril, arriva en France la nouvelle de la rupture définitive des négociations. Mais déjà l'Angleterre, rassurée sur les intentions de Mehemet-Ali, avait d'autres sujets d'inquiétude. L'armée navale qui se réunissait à Toulon montrait que, malgré sa déconvenue, le gouvernement français n'avait rien abandonné de ses projets. Il fallait compter dès lors avec l'avertissement que, dès le 16 janvier, M. de Polignac avait donné aux cours de l'Europe : « Si la négociation avec Mehemet-Ali venait à se rompre, le roi n'aurait plus qu'à prendre conseil de la dignité et de l'intérêt de sa couronne, pour terminer l'affaire d'Alger de la manière qui lui paraîtra le plus convenable. »

CHAPITRE TROISIÈME

LA QUERELLE D'ALGER

(*Suite*)

LA CONQUÊTE

I. — Les préparatifs de l'expédition. — Discours du trône à Paris. — Effet produit par ce discours à Londres. — Confusion extrême dans les allures de la diplomatie anglaise.

II. — L'Angleterre nous offre sa coopération, puis elle renonce à cette idée et cherche à provoquer l'opposition de l'Europe.

III. — Intervention de l'Angleterre à Constantinople. — Hésitations et embarras de la Porte. — Mission de Taher-pacha à Alger.

IV. — L'Angleterre réclame du cabinet des Tuileries des engagements précis sur le sort futur d'Alger. — Refus de M. de Polignac. — Discussions orageuses à Paris et à Londres.

V. — Derniers efforts du cabinet anglais. — Ultimatum de l'Angleterre. — Départ de la flotte. — Anxiété provoquée en France par l'attitude suspecte de l'Angleterre.

VI. — La prise d'Alger. — Armements en France et en Angleterre. — Intrigues du cabinet anglais contre la maison de Bourbon et le ministère Polignac.

VII. — Idées répandues en France sur le sort futur d'Alger. — Longues hésitations du gouvernement.

VIII. — Opinion de l'Europe et en particulier de l'empereur Nicolas sur la même question.

IX. — Moyen dilatoire imaginé par M. de Polignac. — Négociation entamée avec la Porte pour le partage de la régence.

X. — Vive émotion à Londres à la nouvelle que l'armée n'est pas rappelée en France après la chute d'Alger. — Extrême tension des rapports entre les deux gouvernements. — M. de Laval quitte Londres. — Sa dernière entrevue avec lord Aberdeen. — Chute de Charles X.

Le 7 février 1830, le baron d'Haussez, ministre de la marine, présenta à la signature du roi les ordonnances de mobilisation relatives aux armées de terre et de mer. Désormais on était affranchi des hésitations et des expédients des premiers mois. On allait marcher droit au but, et pendant le court délai qui leur restait à vivre M. de Polignac, M. de Bourmont et M. d'Haussez allaient rivaliser de zèle et d'ardeur.

C'est qu'en effet la promptitude était indispensable, si

l'on voulait réussir, car les longs pourparlers avec l'Égypte avaient fait perdre un temps précieux. Pour agir avec une sécurité suffisante, il fallait devancer l'équinoxe d'automne : force était donc de prendre Alger dans le courant d'août au plus tard. D'ailleurs plus on irait vite, moins on aurait à redouter de complications diplomatiques. Aussi M. d'Haussez ne négligea-t-il rien pour hâter les préparatifs. L'amiral Duperré, à qui le roi venait de confier le commandement de la flotte [1], n'était guère encourageant. Il jugeait l'aventure périlleuse, et en tout cas aurait voulu la remettre à l'année suivante, car, disait-il, il lui fallait au moins six ou huit mois pour la préparer : « Je vous en donne trois, répondit le ministre, pas un jour de plus. » L'amiral protesta, et le bruit de ses réclamations parvint jusqu'au conseil, qui s'en émut d'autant plus que ses opinions ultra-libérales le rendaient suspect : « Bah ! intervint M. d'Haussez, laissez-le se plaindre. Il est brave comme son épée, et fera mieux qu'il le dit [2]. » En effet, tout alla plus vite qu'on aurait pu le croire. Si l'on avait eu des doutes sur la possibilité d'être prêt, trois semaines suffirent pour les faire disparaître, et à l'ouverture de la session de mars, le roi put dans le discours du trône exposer solennellement ses projets. Après avoir successivement annoncé la fin des hostilités entre la Russie et la Porte, et le choix d'un roi pour la Grèce, il poursuivit en ces termes : « Au milieu des graves événements dont l'Europe était occupée, j'ai dû suspendre l'effet de mon juste ressentiment contre une puissance barbaresque, mais je ne puis laisser plus longtemps impunie l'insulte faite à mon pavillon. La réparation éclatante que je veux obtenir, en satisfaisant à l'honneur de la France, tournera, avec l'aide du Tout-Puissant, au profit de la chrétienté. »

Ce discours excita en Angleterre la plus vive émotion. « Qu'en dites-vous, mon cher lord, écrivit la princesse de Lieven à lord Grey ? Pour moi je n'aurais jamais cru

1. L'amiral Duperré commandait la flotte et le général de Bourmont l'armée de débarquement.

2. Cf. Guernon-Ranville et d'Haussez, *op. cit.*

que cette expédition fût si pompeusement annoncée puisque l'Angleterre s'y oppose [1]. » Et en effet, si l'on s'était bercé à Londres de l'espoir que la France, forcée de renoncer à l'alliance de Mehemet-Ali, n'oserait tenter l'aventure avec ses propres forces, cette dernière espérance ne fut pas de longue durée [2]. Placé soudain en face d'une réalité imminente, le gouvernement anglais hésita sur le parti à prendre, et chercha vainement une ligne de conduite assurée. Déclarer que l'Angleterre s'opposerait à la guerre était moralement impossible. Autant valait dire publiquement qu'on s'érigeait en protecteurs de l'esclavage et de la piraterie. Intervenir au nom de la Turquie et de l'intégrité de l'empire ottoman n'était pas plus aisé : les capitulations avaient toujours spécifié que la Porte n'était pas responsable des États barbaresques, et que les puissances chrétiennes pourraient leur faire librement la guerre. Devait-on se borner à demander des garanties pour l'avenir et des engagements sur le sort réservé à Alger ? M. de Polignac ne paraissait nullement disposé à en donner, et il lui était vraiment trop facile de prouver que, d'après une expérience séculaire, le seul moyen d'assurer la sécurité de la Méditerranée était de ne rien laisser subsister de l'ordre de choses établi à Alger. Fallait-il forcer le dey à se soumettre, ce qui couperait court à l'expédition, ou bien imposer à la France le concours des armes anglaises, et faire une nouvelle édition de la croisière internationale de 1824 ? C'eût peut-être été la meilleure solution, mais, d'autre part, le cabinet de Saint-James réfléchissait que l'entreprise française était hasardeuse, et le succès d'autant plus problématique qu'il lui était facile d'en accroître les difficultés. Ne valait-il pas mieux, après

1. Lettre du 5 mars 1830, *op. cit.*

2. « Le gouvernement anglais paraît moins inquiet et préoccupé. Il a la certitude que Mehemet-Ali ne marchera pas, et que la France sera livrée à ses propres forces. Or, l'expédition est difficile. Le duc de Wellington la juge périlleuse, et prévoit même que le succès sera très problématique. » (Le duc de Laval au prince de Polignac, 11 février 1830 [*Affaires étrangères*].)

tout, laisser la France courir à un désastre qui ruinerait pour longtemps sa puissance maritime, et à l'intérieur la plongerait dans la révolution ?

Toutes ces idées s'entre-croisaient dans l'esprit des hommes d'État britanniques. De là une confusion extrême dans les allures de leur diplomatie ; des négociations amorcées qui n'eurent aucune suite, des alternatives de calme et de violence, enfin une foule d'intrigues en sens divers, où chacun suivit son inspiration et son tempérament propres sans qu'aucune direction intervînt d'en haut. Ce désordre durera jusqu'à la fin de mai. Alors le départ imminent de l'expédition, exaspérant les colères du cabinet de Londres, lui fera perdre un instant tout sang-froid. Il fera entendre les menaces les plus graves, et l'on put se croire à la veille d'un conflit armé. Sur toute cette période animée, ardente et très confuse, les témoignages abondent dans les archives de Paris et de Londres, et nous permettent d'en retracer les nombreuses péripéties.

II

C'était une opinion très répandue en Europe que l'expédition française rencontrerait des difficultés insurmontables, et que la France trouverait sur les rivages d'Alger la sanglante punition de sa témérité. A Londres ce sentiment était particulièrement vif, soit qu'on fût sincère, soit que l'orgueil britannique aimât à se persuader qu'il n'y avait au monde qu'une seule puissance capable de mener à bien une si grosse opération maritime : l'Angleterre, reine des mers, avec ses flottes innombrables et ses immenses ressources. Cette idée qu'on voit apparaître à chaque instant dans le langage des ministres anglais les gêna beaucoup et entrava leur action. Dès le début, elle leur fit faire une faute de tactique.

Lord Aberdeen avait eu un instant la pensée d'adjoindre une escadre anglaise à notre flotte, ce qui lui aurait permis de diriger la guerre à son gré, et surtout d'en

surveiller les conséquences : « Si vous vouliez nous associer à vos projets, disait-il à M. de Laval, je suis sûr que ce pays-ci embrasserait cette idée avec ardeur [1]. »

Le procédé était ingénieux, car tous les avantages de la combinaison auraient été pour l'Angleterre. Cependant M. de Polignac, désireux de mener très doucement les choses, et de mettre tous les bons procédés de son côté, ne déclina pas l'ouverture. Il affecta même d'en témoigner hautement sa reconnaissance, et chargea M. de Laval de s'en faire l'interprète à Londres : « Nous sommes certainement très disposés, lui écrivit-il, à recevoir le concours de tous nos alliés et plus particulièrement celui de l'Angleterre, et je vous prie, Monsieur le duc, en remerciant lord Aberdeen de tout ce que cette proposition renferme d'amical, de l'engager à entrer avec nous dans quelque explication à ce sujet, et de vous faire connaître en quoi pourrait consister ce concours. Nous recevrons avec beaucoup d'intérêt tous les développements que les ministres anglais jugeront à propos de donner à cette idée [2]. » En même temps, il parlait en termes chaleureux à lord Stuart de ce projet : « Ce serait, disait-il, le meilleur moyen de prévenir tout malentendu entre les deux gouvernements [3]. »

La proposition de lord Aberdeen n'eut pas de suite, et la responsabilité en incombe sans contredit au duc de Wellington, qui, en cette circonstance, se montra moins fin diplomate que son collègue du Foreign Office. Il déclara que l'Angleterre, n'ayant aucune raison immédiate de se plaindre des régences, ne saurait les attaquer : « Le fond de sa pensée, ajouta le duc de Laval, est qu'il juge l'opération des plus périlleuses. Il préfère nous laisser aller, persuadé que réduits à nos seules forces, nous n'en viendrons pas à bout, et que nous finirons par

1. Le duc de Laval à M. de Polignac, 2 février (*Affaires étrangères*).
2. Le prince de Polignac au duc de Laval, 9 février (*Affaires étrangères*).
3. Lord Stuart à lord Aberdeen, 19 et 26 février (*Record Office, Londres*).

implorer son assistance, ce qui le rendrait maître de la situation [1]. » Il invita donc lord Aberdeen à laisser tomber sa proposition : loin de nous fournir son concours, il crut plus habile de semer les difficultés sous nos pas et de rendre notre tâche plus compliquée. C'est ainsi que le cabinet de Saint-James laissa pleine liberté à son consul à Alger, M. Saint-John, pour empêcher tout raccommodement avec le dey, faciliter ses armements et accroître ses moyens de défense [2]. En même temps, le consul anglais à Tunis, M. Read, s'efforça de persuader au bey de faire cause commune avec son collègue algérien : « Alger est imprenable, lui disait-il, et les Français échoueront. » Les envoyés anglais se succédaient au Bardo et les conférences secrètes ne cessaient pas entre eux et le chef de la régence. Peut-être auraient-ils réussi à l'entraîner, sans la maladresse de Hussein, qui prétendit requérir les services de son voisin à titre de vassal. L'autre, révolté, se rejeta de notre côté [3]. « La France devrait prendre garde aux Anglais, disait à ce sujet le comte Pozzo, ambassadeur de Russie en France ; ils excitent les Etats barbaresques et cherchent par tous les moyens à les unir contre la France. C'est pour les encourager que l'Angleterre

1. Le duc de Laval au prince de Polignac, 11 février et 3 mars (*Affaires étrangères*). — Il faut citer dans le même sens un mot de Wellington à la princesse de Lieven, rapporté par celle-ci à son frère, le général de Benkendorff, qui s'empressa de le transmettre à notre chargé d'affaires de Pétersbourg : « Ces Français sont fous ; un revers effroyable les attend sur la côte d'Alger ! » (*Correspondance de M. de Bourgoing*, 30 juillet 1830.) Le noble duc fut long à se détromper. En 1838, il était encore persuadé « que la France ne parviendrait jamais à garder Alger ». (Voir *les Conversations du duc de Wellington recueillies par lord Stanhope*, octobre 1838.) Il est vrai qu'il avait été entretenu dans cette opinion par le consul d'Angleterre à Alger, M. Saint-John, qui écrivait couramment : « Jamais les Français ne pourront garder ce pays. Il faudrait pour cela en exterminer la population. » (Lettre du 2 juillet 1830 [*Record Office, Londres*].)

2. Voir Correspondance de M. Saint-John.

3. Correspondance de M. de Lesseps, *passim* ; Rapport de M. d'Aubignosc, chargé d'une mission secrète à Tunis, 30 avril 1830 (*Affaires étrangères*).

entretient tant de vaisseaux dans la Méditerranée. Il est vrai que nous aussi nous avons une forte escadre en mer et que cela pourra les intimider [1]. »

Pendant qu'elle attisait le feu sur la côte d'Afrique, l'Angleterre s'ingéniait à entraver nos préparatifs. Comme les bâtiments nous manquaient pour transporter quarante mille hommes en Afrique, M. d'Haussez avait voulu recourir aux armateurs anglais. Lord Aberdeen leur fit aussitôt défense de laisser noliser leurs vaisseaux [2]. « Mais cela s'est toujours fait, insista le duc de Laval, et en ce moment même, toute l'Europe nous offre des navires. — Je ne dis pas non, répondit le ministre, mais c'est contraire aux usages de ce pays [3]. » Bien plus, le gouvernement britannique intervint dans le même sens auprès des petites cours du Midi. Les Deux-Siciles et la Sardaigne en furent intimidées. Elles n'osèrent pas repousser ouvertement notre demande, mais se répandirent en lamentations sur la situation qu'on leur faisait. « Que dira-t-on en Angleterre ! répétait-on d'un bout à l'autre de l'Italie [4]. »

En Espagne, il fallut toute l'énergie de M. de Saint-Priest, notre ambassadeur, et une lettre pressante de Charles X au roi Ferdinand pour triompher de la pusillanimité du cabinet de Madrid. La France avait demandé à l'Espagne d'autoriser nos vaisseaux à se ravitailler dans ses ports, notamment aux Baléares. M. de Salmon s'en montra fort ému, et en référa aussitôt à l'ambassadeur anglais. « Que dois-je faire ? dit-il à M. Addington. Les projets des Français ne sont pas pour plaire à votre gouvernement : va-t-il s'y opposer par la force ? » M. Addington était un homme d'une courtoisie et d'une droiture irréprochables.

1. Conversation du comte Pozzo avec M. d'Oubril (Rapports de police du 31 mai 1830 [*Archives nationales, procès Polignac*].)

2. « J'ai refusé à Laval l'autorisation de noliser des vaisseaux anglais. Je prépare une circulaire en ce sens à tous nos consuls. » (Aberdeen à Wellington, 13 avril [*Papiers et correspondance de Wellington*].)

3. Le duc de Laval au prince de Polignac, mars 1830 (*Affaires étrangères*).

4. Voir Correspondance de Turin, de Florence, de Naples (*Affaires étrangères*).

Il sentait le bon droit de la France, et répugnait à agir sourdement contre elle : « Faites ce que vous voudrez, lui répondit-il. Est-ce mon affaire de vous fixer les limites dans lesquelles vous pouvez prêter assistance à vos voisins [1] ? » M. de Salmon ne fut pas satisfait de la réponse. Il dépêcha un courrier à Londres pour avoir un avis plus précis. Il faut croire qu'il ne fut guère encourageant, car les perplexités du cabinet espagnol ne firent que s'accroître : « Ce que vous nous demandez est bien grave, disait-on à M. de Saint-Priest : qu'arrivera-t-il si l'opposition de l'Angleterre fait échouer votre entreprise ? Nous resterons seuls exposés aux vengeances des Barbaresques [2]. » On n'aurait rien pu obtenir de ce gouvernement effaré que l'Angleterre tenait dans sa main et dirigeait à son gré, si la nation ne s'était en quelque sorte révoltée contre la faiblesse du pouvoir. Peu de peuples avaient eu à souffrir autant que les Espagnols des déprédations des corsaires. Aussi la nouvelle de l'expédition française avait-elle été accueillie par eux avec enthousiasme. C'était la guerre sainte qui recommençait contre les infidèles, la vengeance longtemps différée, mais enfin certaine, et tous les souvenirs revenaient en foule des luttes héroïques qui avaient affranchi la terre espagnole de la domination musulmane. Les piètres hommes d'Etat de Madrid furent impuissants à enrayer l'élan national. Dès que paraissait au large le pavillon français, les populations maritimes lui faisaient fête. On acclamait nos matelots ; on recueillait nos malades ; vivres, rafraîchissements, agrès, tout était donné aussitôt que demandé. Finalement, le gouvernement débordé laissa faire, et après plusieurs mois d'atermoiements, il finit par ratifier après coup ce qu'il n'avait pu empêcher.

La France ne pouvait manquer de s'apercevoir de cette action sourde de la diplomatie anglaise. Sur tous les points

1. M. Addington à lord Aberdeen, 22 et 27 mars, 22 avril 1830 (*Record Office, Londres*).

2. Correspondance de M. de Saint-Priest, *passim* (*Affaires étrangères*).

de l'Europe elle se sentait en butte au mauvais vouloir de ses agents qui s'ingéniaient à nous susciter des embarras et à soulever contre nous l'opinion des cours et des chancelleries. M. de Polignac fit tête partout avec beaucoup de présence d'esprit. Il ne craignit même pas de se plaindre à Londres, et certain jour où les ministres anglais se montraient plus pressants que de coutume, l'occasion lui parut bonne de repousser leurs instances en leur prouvant qu'il n'ignorait rien de leur attitude peu amicale[1]. Lord Aberdeen, piqué au vif, protesta avec aigreur, mais le coup n'en était pas moins porté. En même temps, M. de Polignac, dans une circulaire adressée à tous nos ambassadeurs, les mettait en garde contre les dispositions de leurs collègues anglais, et les invitait à neutraliser, autant qu'il était en eux, l'effet de leurs discours[2].

Cette tâche était particulièrement délicate à Vienne, où M. de Metternich se répandait en prédictions sinistres à notre endroit. Lui-même heureusement avait si grand'peur de provoquer un éclat qu'il se tenait immobile, et,

1. « Je n'ai rien à ajouter à mes précédentes communications, d'autant plus que celles-ci (je regrette de le dire, mais les ministres de Sa Majesté britannique apprécieront la sincérité de mes paroles) ont été aussitôt suivies de la part de plusieurs agents anglais à l'extérieur et notamment à Constantinople, Alexandrie, Madrid et Tunis, des démarches les plus propres à faire échouer les projets dont nous venions de livrer le secret à leur gouvernement... Cette conduite nous a été pénible... et un simple sentiment de convenance doit nous empêcher de répondre à la demande que nous adresse le cabinet de Londres... Vous donnerez lecture de cette dépêche à lord Aberdeen. » (Le prince de Polignac au duc de Laval, 15 avril [*Affaires étrangères*].)

2. « Quoique le cabinet de Londres ait hautement désavoué les discours peu convenables qu'avaient tenus quelques-uns de ses agents à l'étranger au sujet de notre expédition, il nous revient de différents côtés que le corps diplomatique de l'Angleterre en général continue à s'exprimer sur cette affaire dans des termes peu favorables au succès de nos armes... Dans ces circonstances il nous paraît utile de vous donner l'exacte mesure de notre situation vis-à-vis de l'Angleterre par rapport à cette grave question... pour que vous puissiez en tirer les éléments de vos conversations et la direction de votre ligne de conduite. » (Dépêche-circulaire du 8 mai [*Affaires étrangères*].)

tout en prodiguant de bonnes paroles à l'Angleterre, n'avait garde de faire ouvertement cause commune avec elle[1].

La situation était plus facile à Berlin et à Pétersbourg, où depuis l'abandon de la combinaison égyptienne, on nous encourageait de toutes manières. « Je fais les vœux les plus ardents et les plus sincères pour votre succès », disait M. de Bernstorff, et comme notre envoyé lui témoignait sa reconnaissance : « Il n'est pas admissible, insistait le ministre, que la France, ou tout autre grand État du continent, doive demander à l'Angleterre la permission de tirer vengeance d'une injure. Si vous avez quelque discussion avec elle nous désirons que vous ayez le dernier mot. — Permettez-moi de prendre acte de vos paroles, interrompit M. Mortier. — Soit, reprit M. de Bernstorff, *qui ne parut pas regretter de les avoir prononcées*[2]. »

A Pétersbourg, l'opinion ne nous était pas moins favorable, et l'empereur Nicolas nous témoignait publiquement sa chaleureuse approbation. « Je ne comprendrais pas que des susceptibilités extérieures pussent vous influencer, disait-il un jour au duc de Mortemart. Il est vraiment temps que les intérêts trop étendus d'une seule nation ne viennent plus mettre obstacle à des mesures d'ordre et de philanthropie qui intéressent tous les peuples civilisés. » Fort de ces encouragements, le duc de Mortemart pouvait tenir le plus ferme langage ; il n'y manquait pas, sachant bien que ses paroles ne seraient pas sans écho, et auraient d'autant plus de poids que tout le monde savait l'amitié dont l'honorait l'empereur. Aussi répondit-il « très vertement », ce sont ses propres expressions, au prince Albert de Prusse, qui, bien que complètement acquis à nos idées, avait eu l'imprudence de lui demander à haute voix, au cercle de la cour, si nous ne redoutions pas des oppositions étrangères : « Monseigneur, lui dit-il, le roi de France ne redoute personne : il méprise les

1. Le comte de Rayneval au prince de Polignac, *passim*, et notamment dépêches des 16, 17 et 29 mai 1830 (*Affaires étrangères*).

2. M. Mortier au prince de Polignac, 8 mars (*Affaires étrangères*).

jalousies et marche droit son chemin. Il fera en cette circonstance tout ce que commandent sa dignité, ses intérêts et ceux de l'humanité. Si quelqu'un entame une discussion de principes, nous en appellerons au monde civilisé, et si une querelle plus sérieuse s'élevait, nous la soutiendrions avec des moyens qui pourraient étonner singulièrement nos adversaires [1]. »

III

L'Angleterre se donnait ainsi beaucoup de mal et n'arrivait à rien. Elle avait arrêté Mehemet-Ali, ce qui n'avait servi qu'à précipiter nos propres armements. Elle nous avait offert son concours, puis, par un brusque revirement, elle s'était employée de son mieux à semer les chausse-trapes sur notre chemin. Mais rien n'entravait nos préparatifs. Toulon regorgeait déjà de vaisseaux et de troupes, et le langage de notre gouvernement était plus assuré que jamais. Il fallait donc trouver autre chose.

C'est alors que l'Angleterre, sans rien interrompre de ses multiples démarches tant sur les côtes d'Afrique, qu'auprès des cours du continent, entreprit d'obtenir du sultan qu'il ramenât la paix entre la France et Alger. Pendant le temps même qu'elle encourageait la résistance du dey et lui cherchait des alliés, moins d'un mois après avoir fait échouer les dernières tentatives de conciliation [2], elle fit appel, par une singulière contradiction, à la Porte, et la pressa de réduire à l'obéissance son vassal rebelle. Par là, elle s'imaginait pouvoir encore prévenir notre expédition qu'elle s'était d'autre part efforcée de rendre inévitable. L'expédient venait un peu tard ; en outre il avait bien peu de chances de succès. Pour qu'il réussît, il aurait fallu que la suzeraineté de la Porte sur Alger fût réelle, et que le sultan fût capable d'y faire respecter ses

1. Le duc de Mortemart au prince de Polignac, *passim*, et notamment dépêche du 16 mars (*Affaires étrangères*).

2. Voir le récit de la mission à Alger d'Halil-pacha, en janvier 1830, chap. II, p. 66.

ordres. Or, celui-ci savait parfaitement à quoi s'en tenir et n'était nullement pressé de fournir la démonstration publique de son impuissance. De là une véritable comédie qui mettra une note gaie dans cette longue querelle.

Les pauvres Turcs étaient bien embarrassés : ils n'auraient pas demandé mieux que de faire plaisir à tout le monde, mais il n'y avait vraiment pas moyen de satisfaire en même temps le général Guilleminot et sir Robert Gordon. Leur seule préoccupation venait de la Russie qui se tenait toujours l'arme au bras le long de leur frontière rétrécie. Quant aux Algériens, ils s'en souciaient fort peu, sauf pour être de fort méchante humeur contre ces pirates turbulents et incommodes qui leur mettaient sur les bras une affaire si désagréable, juste au moment où ils avaient le plus besoin de l'appui des puissances de l'Occident : « Mais laissez-nous donc tranquilles avec les gens d'Alger, disait-on au général Guilleminot, ce sont des bandits que le sultan déteste et qui ne lui ont jamais causé que du tort. Nous n'avons rien de commun avec eux. Entre la régence et nous il n'y a qu'un lien religieux [1]. » — Voilà qui est parlé, se disait l'ambassadeur, nous n'aurons pas de difficultés de ce côté. Mais tout aussitôt survenait sir Robert Gordon : « Est-il possible que vous vous laissiez ainsi bafouer par un sujet révolté ? Envoyez-lui des ordres. Imposez-lui de faire la paix avec la France et tout sera terminé. — Soit, reprenait le Reiss Effendi, je vais lui envoyer Taher-pacha, le grand amiral de l'empire : c'est un haut personnage et on lui obéira. — A la bonne heure, mais hâtez-vous, car le temps presse. » Mais alors, le général Guilleminot arrivait tout courant au palais : « Qu'est-ce que j'apprends ? Vous envoyez Taher-pacha à Alger. Que va-t-il y faire ? C'est le mortel ennemi de mon pays. — Mon grand ami, disait doucement le ministre turc, si nous le faisons, c'est pour vous être agréable. Il va porter à Hussein l'ordre de vous donner satisfaction.

1. Le général Guilleminot au prince de Polignac, 5 janvier (*Affaires étrangères*).

D'ailleurs il ne partira qu'avec un membre de votre ambassade. — Pour cela non ! le dey a canonné nos parlementaires, et nous ne nous exposerons plus à un pareil affront. L'heure des négociations est passée, et pas un membre de mon ambassade ne partira pour Alger. — En ce cas, répondit le Reiss Effendi, Taher restera ici ; nous aurions fait une démarche de concert avec vous pour vous donner un témoignage d'amitié, mais nous n'agirons pas seuls : nous n'avons rien de commun avec Alger [1]. »

Peu de jours après, c'était à sir Robert Gordon de revenir à la charge : « Décidément vous vous jouez de nous, disait-il fort aigrement au Reiss Effendi ! Pourquoi Taher n'est-il pas encore parti ? — Je vous promets qu'il partira dès que nous serons d'accord avec la France, répondait le Turc de plus en plus gêné, mais jusqu'ici la France ne veut pas négocier. Alors qu'irait faire notre envoyé à Alger ? — L'Angleterre l'exige : vous allez vous engager par écrit à le faire partir immédiatement, et me donner un mémoire relatant tout ce qui s'est passé à ce sujet entre vous et le général Guilleminot. — C'est bien, c'est bien, je penserai à cela. »

« *Quel serin !* maugréait sir Robert Gordon en racontant à son frère les tergiversations de son interlocuteur ; on ne peut rien en tirer, je vais tâcher d'obtenir quelque chose du seraskier. » Il alla le trouver dès le lendemain : « Pourquoi, lui dit-il, voulez-vous vous brouiller avec nous, vos seuls amis ? Ne savez-vous donc pas que les Français et les Russes s'entendent ensemble pour vous dépouiller ? — Eh ! je le sais bien, mais que voulez-vous que je fasse ? Je croyais Guilleminot intègre et probe et voilà qu'il refuse d'envoyer un négociateur avec Taher ! — Ne vous occupez pas de Guilleminot : faites partir le pacha ; obtenez du dey qu'il donne toute satisfaction à la France, et nous nous chargeons du reste. — Je veux bien essayer, si Sa Hautesse le permet, déclara le seras-

1. Correspondance du général Guilleminot, *passim*, et notamment dépêche du 6 janvier.

kier [1]. » Et il manda Taher-pacha : « Tu vas partir pour Alger, lui dit-il ; c'est l'ordre du sultan. Les Anglais le désirent, mais les Français ne veulent pas négocier. Ta mission est donc très difficile, et ta responsabilité considérable. Si tu t'en tires bien, tu auras les trois queues ; sinon, je te le déclare ici, ta tête tombera [2]. »

Cet ordre plongea l'infortuné pacha dans de cruelles perplexités. Il voyait bien que ses maîtres ne savaient quelle conduite tenir, et qu'ils étaient enchantés de se débarrasser sur lui d'un fardeau qui les incommodait fort. Mais que devait-il faire ? Fallait-il se mettre du côté anglais ou du côté français ? Pour lui, il n'avait pas de préférence. Vieux musulman fanatique, il englobait tous les chrétiens dans la même haine farouche. Il avait jadis commandé la flotte turque à Navarin, et il gardait une égale rancune contre tous ses vainqueurs. Mais il tenait avant tout à conserver sa tête. Or, comme il ne doutait pas qu'il fût le premier sacrifié s'il mécontentait l'une ou l'autre partie, il s'efforça de les satisfaire pareillement. Il partirait, puisqu'on l'exigeait, mais il s'arrangerait pour arriver trop tard. Ce faisant, les Anglais n'auraient rien à dire, puisqu'il leur aurait obéi, et les Français ne lui en voudraient pas, puisqu'il n'aurait rien pu faire contre eux. Quant au sultan, il serait bien aise d'avoir échappé ainsi aux récriminations des uns et des autres, et s'il ne lui donnait pas les trois queues, il y avait du moins des chances pour qu'il lui laissât la tête.

Taher se déclara donc prêt à partir, et à sir Robert Gordon qui s'empressa de venir lui prodiguer encouragements et recommandations, il fit montre d'une belle confiance. « Soyez sûr, lui dit-il, que je réussirai selon votre désir, car si je n'obtiens rien par la persuasion, j'ai l'ordre d'employer la menace, et certainement le dey craindra le cour-

1. Correspondance de sir Robert Gordon, *passim*, et notamment dépêches des 26 février, 1er mars et 3 avril 1830 (*Record Office, Londres*).

2. Le général Guilleminot au prince de Polignac, 30 mars (*Affaires étrangères*).

roux d'un grand prince comme le sultan. — Tant mieux répondit l'ambassadeur, mais hâtez-vous, car les Français seront bientôt prêts et l'expédition va partir. » Le pacha éluda la réponse : il attendait ses dernières instructions ; et puis, ne fallait-il pas que le général Guilleminot lui donnât des lettres d'introduction pour l'amiral de Rigny qui croisait dans les eaux grecques, et serait capable de l'arrêter au sortir des Dardanelles ? A grand renfort de mauvais prétextes , il gagna ainsi les premiers jours de mai. Il se décida enfin à partir, navigua lentement et arriva vers le 20 en vue d'Alger. Là, il tomba dans l'escadre française qui bloquait le port, et fut envoyé à Toulon sous escorte. Chemin faisant, il rencontra la flotte qui venait de quitter la France et transportait l'armée en Afrique. M. de Bourmont le reçut à son bord. Il ne lui cacha pas qu'il était bien tard pour négocier, et qu'en tout cas, le gouvernement seul avait qualité pour recevoir son intervention.

Parvenu à Toulon, l'envoyé du Grand Seigneur écrivit à M. de Polignac pour lui demander une entrevue. On lui répondit fort poliment ; des ordres furent donnés pour qu'il fût traité avec les plus grands honneurs ; mais, disait le prince, les exigences de la quarantaine étaient formelles, et il ne dépendait pas de lui d'en abréger les délais. En attendant on pouvait converser par lettres, et le gouvernement attendait que l'ambassadeur voulût bien lui faire connaître l'objet de sa mission. Pour gagner du temps, Taher prit le parti de se fâcher, et se répandit en récriminations sur l'attitude du service de la santé. Une longue discussion s'ensuivit, jusqu'au jour où arriva la nouvelle de la prise d'Alger. Là-dessus Taher jugea qu'il en avait assez fait. Il leva l'ancre secrètement, et partit de nuit sans dire où il allait. Lorsqu'il rentra à Constantinople, il put se rendre cette justice que si personne n'avait eu à se louer de son intervention, personne non plus ne pouvait s'en plaindre, et le cas était assez difficile pour que cette solution fût de beaucoup la plus avantageuse.

IV

Pendant que l'Angleterre frappait à toutes les portes et employait simultanément les expédients les plus divers pour nous arrêter, sans s'apercevoir qu'ils se contrariaient les uns les autres, elle entretenait directement avec la France une discussion active en vue d'intimider notre gouvernement, et d'en obtenir telles promesses qui auraient fait disparaître tous les avantages que l'Europe et nous-mêmes étions en droit d'attendre de l'expédition. Rassurée sur le compte de Mehemet-Ali qu'elle voyait décidé à l'inaction, et jugeant que le cabinet des Tuileries ne se laisserait pas facilement détourner de ses projets, elle prétendit exiger de nos ministres des engagements publics et écrits qui les auraient contraints de rappeler nos troupes aussitôt après la prise d'Alger. Notre expédition n'aurait plus été que la réédition des bombardements que les pirates barbaresques avaient eu maintes fois à souffrir de la part des puissances chrétiennes ; rien n'aurait été changé sur la côte d'Afrique, et nous aurions dépensé en pure perte une initiative généreuse et un gros effort militaire.

Dans ces conjonctures, la situation du gouvernement français était assez délicate. En cédant aux réclamations de l'Angleterre, M. de Polignac se liait les mains pour l'avenir, et risquait en outre de soulever un orage en France, car bien que l'opposition blâmât son entreprise, toute reculade devant l'étranger aurait provoqué de furieuses clameurs [1]. Par contre, en refusant de rien signer, on

1. « Je sais particulièrement qu'il a été donné parole au gouvernement anglais que sitôt Alger détruit, l'armée française se retirerait ; le ministre peut le nier, mais l'avenir fera connaître la vérité. » (*Brochure adressée aux chambres* par M. Delaborde, déjà citée.) — « L'Angleterre s'inquiète à la vue des trente-deux mille Français franchissant la Méditerranée. Elle nous suppose des projets d'établissement : elle nous fait trop d'honneur, parce qu'elle nous juge avec sa saine raison qui ne lui permet pas de penser que la punition du dey puisse être notre unique but. » (*Journal des Débats*, 2 avril.)

pouvait craindre d'indisposer l'Europe à qui l'on ne manquerait pas de présenter notre expédition comme le réveil de nos ambitions conquérantes et guerrières, et le germe d'une nouvelle conflagration générale.

Dès le 12 février, Wellington avait tracé à Aberdeen la marche à suivre. « Prévenez Polignac, lui écrivit-il, que tout ce que nous lui laisserons faire en la présente occasion, sera quelque chose d'analogue à notre bombardement de 1816, à moins que, par une communication officielle Sa Majesté très chrétienne s'engage à ne pas établir l'influence française dans ce pays [1]. » Lord Aberdeen à Londres, lord Stuart à Paris exécutèrent strictement leurs instructions, et réclamèrent sans tarder des déclarations conformes du duc de Laval et de M. de Polignac [2]. Ceux-ci restant impénétrables, Wellington, fort de ses anciennes relations avec Charles X, lui écrivit directement pour se plaindre de ses ministres [3]. Il devenait donc urgent de prendre une décision et d'arrêter les termes d'un manifeste qui exposerait le nouvel aspect de l'affaire d'Alger depuis l'abandon de la combinaison égyptienne.

La question fut portée au conseil dans les premiers jours de mars [4]. Après de longues discussions on pensa que, pour paralyser l'opposition de l'Angleterre et garder notre liberté d'action, le mieux était de faire de la destruction de la piraterie dans la Méditerranée une entreprise européenne, dont la France acceptait les périls et les charges, et dont toutes les puissances devaient partager avec elle les avantages. « Il convenait dès lors de ne traiter cette affaire qu'avec toutes les puissances à la fois, en y mettant la plus grande publicité possible, et en nous interdisant la faculté d'entrer en explications isolées avec aucune d'elles en particulier, ou d'en recevoir aucune communication

1. Lettre du 12 février 1830 (*Papiers et correspondance de Wellington*).

2. Le duc de Laval à M. de Polignac, 3 mars (*Affaires étrangères*); lord Stuart à lord Aberdeen, 26 février (*Record Office, Londres*).

3. Voir les *Mémoires* du maréchal de Castellane, t. II, p. 326.

4. Voir Guernon-Ranville, *op. cit.*, p. 38.

dont nous ne pussions faire part immédiatement à toutes les autres [1]. » Dès qu'Alger serait en notre pouvoir la France s'entendrait avec tous les États de la chrétienté en vue d'établir sur la côte d'Afrique tel système qui semblerait le plus sûr pour prévenir le retour des maux dont l'Europe avait eu si longtemps à souffrir, « mais pour qu'une pareille délibération fût loyale et portât ses fruits, il était nécessaire que chacun arrivât libre de tout engagement antérieur. L'Europe serait ainsi la première intéressée à soutenir la résistance de la France et à l'encourager à ne prendre vis-à-vis de l'Angleterre aucun engagement isolé [2]. »

M. de Polignac se chargea de rédiger la circulaire dont les grandes lignes avaient été ainsi arrêtées [3]. Expédiée le 12 mars à toutes les cours, elle reçut à Londres un très médiocre accueil, car on y comprit immédiatement quelle force nous donnait l'attitude adoptée par le gouvernement du roi. En faisant de l'affaire d'Alger une question européenne, on déniait à l'Angleterre le droit de s'en occuper particulièrement. Or, c'était précisément ce droit qu'elle réclamait avec le plus d'instances, « car, disait le duc de Wellington avec une franchise qui touchait à la naïveté, nous sommes bien plus intéressés que n'importe quelle autre puissance à maintenir le *statu quo* dans la Méditerranée ». Aussi repoussa-t-on immédiatement la proposition de la France de soumettre le règlement de l'affaire d'Alger à un conseil européen, car c'eût été reconnaître que l'Angleterre n'avait sur la question ni plus ni moins de droits que les États du continent : « Voyez un peu ce qui arriverait, disait lord Aberdeen à M. de Laval, si quelques-uns de vos alliés, la Russie ou la Prusse, par exemple, étaient d'avis de faire d'Alger une colonie française. Vous ne manqueriez pas de vous prévaloir de leur opinion tandis

1. Bois-le-Comte, *Rapports sur l'affaire d'Alger*, septembre 1830 et mars 1833 (*Documents inédits*).

2. *Ibid.*

3. Le prince de Polignac aux ambassadeurs et ministres de Sa Majesté auprès des cours étrangères, 12 mars (*Affaires étrangères*).

que jamais nous ne pourrions y consentir. Voilà pourquoi cette affaire ne peut être traitée avec tout le monde à la fois. Il nous faut une déclaration particulière, officielle et explicite, qui nous donne l'assurance que jamais pareille éventualité ne saurait se réaliser[1]. »

Pendant cinq mois, tout l'effort de l'Angleterre porta sur ce point, et elle mit tout en œuvre pour nous faire abandonner nos positions. Mais on tint bon à Paris, et lorsque M. de Polignac vint rendre compte au conseil des exigences du gouvernement anglais, le roi défendit qu'on y donnât satisfaction. « J'ai déjà fait connaître mes intentions, dit-il ; ma parole est une garantie suffisante, et l'Europe n'a pas songé à demander davantage. Nous ne nous mêlons pas des affaires des Anglais ; qu'ils ne se mêlent pas des nôtres[2]. » Et la dépêche du 15 avril à M. de Laval ne fut que la confirmation pure et simple de la circulaire du 15 mars[3].

Le désappointement fut très vif à Londres : on avait cru nous intimider en prenant un ton hautain et cassant, et lord Aberdeen s'était presque engagé devant la chambre des lords à ne pas nous laisser agir s'il n'obtenait pas les

1. Conversations d'Aberdeen et de M. de Laval rapportées par le duc de Wellington dans les mémorandums qu'il soumettait ensuite au conseil des ministres (*Papiers de Wellington*, *op. cit.*).

2. Séances des 21 et 31 mars (Guernon-Ranville, *op. cit.*).

3. « L'Angleterre reconnaîtra, disait M. de Polignac, que l'engagement de nous concerter avec nos alliés nous impose en même temps l'obligation de nous présenter devant eux, libres d'adopter ou de rejeter toute combinaison quelconque qu'ils pourraient proposer, et qu'ils jugeraient propres à assurer le but que nous leur indiquons... Nous nous sommes donc abstenus d'arrêter envers nous-mêmes quel devait être le sort ultérieur d'Alger... Tout ce que nous avons résolu en ce qui regarde plus immédiatement nos propres intérêts, c'est de raffermir sur des bases convenables les droits que nous possédons dans la régence d'Alger en vertu de nos anciens traités... Enfin le roi ne croira pas devoir laisser à la charge de ses peuples les sacrifices onéreux qu'entraîne une guerre injustement provoquée, et nous cherchechons à nous rembourser des frais qu'elle nous coûtera, autant du moins que nous le permettra l'état de choses que nous trouverons à Alger... » (*Affaires étrangères.*)

garanties exigées[1]. D'autre part la presse commençait à prendre feu[2], et le dépit des ministres anglais trouvait un aliment de plus dans les manifestations intempérantes de l'opinion. « Ils avaient attendu les démarches de lord Stuart, écrivait M. de Laval, avec une impatience, une préoccupation dont je ne saurais exagérer la vivacité. Lord Aberdeen m'avait instamment pressé de l'informer dès le moment où j'aurais une communication à lui faire, m'assurant qu'il reviendrait aussitôt de la campagne[3]. » A peine l'ambassadeur eut-il terminé la lecture de sa dépêche qu'Aberdeen s'écria qu'elle était loin de le satisfaire. « Nous vous avions demandé, lui dit-il, de calmer nos inquiétudes et vous ne faites que les accroître. » Wellington ne se montra pas moins irrité : « Si Polignac pense, écrivit-il, que nous lui permettrons de chercher un dérivatif à ses difficultés intérieures en faisant des conquêtes sur la côte d'Afrique, il fait une étrange erreur. Ni Bonaparte, ni le Directoire ne se sont jamais plus mal conduits que ce gouvernement[4]. » Et on envoya à lord

1. Interpellation de lord Clanricarde à la chambre des lords, 4 avril 1830.

2. « Tout le monde est convaincu que le gouvernement français ne peut pas penser sérieusement à former des colonies sur la côte d'Afrique..., car une guerre éclaterait entre la France et l'Angleterre, et le premier résultat de cette guerre serait pour la France la perte de ses nouvelles colonies. Il serait impossible à la marine française, dans son état actuel de faiblesse, de résister à la formidable puissance de la marine anglaise, et il serait par trop ridicule de supposer que trente vaisseaux de ligne pussent tenir tête à cent cinquante, et trente-cinq frégates à trois cents. » (*Times*, 23 mai 1830.)

3. Le duc de Laval au prince de Polignac, 18 avril (*Affaires étrangères*).

4. Wellington à Aberdeen, 18 avril 1830 (*Papiers et correspondance de Wellington*). A rapprocher d'une autre lettre que Wellington écrivait le 2 mai au général espagnol Alava, qui avait été son aide de camp dans les guerres de la Péninsule : « Que cela soit sous la république, sous Robespierre, sous Napoléon, ou sous un Bourbon, que la France fasse la guerre par motif d'ambition, de conquête d'argent ou de gloire, ou pour occuper les esprits, cela doit attirer l'attention des puissances. » (Voir Castellane, *Mémoires*, t. II, p. 357.)

Stuart des instructions comminatoires. « Il serait absurde, lui manda lord Aberdeen, qu'en pareilles circonstances, lorsque les intérêts de notre commerce et l'équilibre méditerranéen sont si profondément menacés, nous pussions nous contenter d'explications aussi vagues[1]. »

Sur quoi, lord Stuart courut chez le prince de Polignac et tenta une fois de plus d'obtenir des engagements positifs et écrits.

Ici se place un incident singulier qui donne une juste idée de la manière dont l'ambassadeur anglais entendait sa mission. Nul doute, en effet, que M. de Polignac n'ait rien changé à son langage et qu'il se soit borné à faire à lord Stuart le commentaire de ses dépêches à M. de Laval. Or, dans chacune de ses lettres, il lui recommandait expressément de persévérer dans sa ligne de conduite, et M. de Laval lui répondait : « Je n'ai rien avancé qui pût porter lord Aberdeen à croire que nous aurions la condescendance de lui accorder les explications qu'il réclame[2]. » Ce qui prouve mieux encore la fermeté du gouvernement, c'est l'extraordinaire insistance de lord Aberdeen, qui, « tous les jours et même plusieurs fois par jour », venait relancer M. de Laval jusque chez lui[3]. Dès lors, comment admettre, comme Stuart l'écrivit à son gouvernement, que M. de Polignac lui ait promis d'envoyer à M. de Laval des ordres « pour donner par écrit au cabinet anglais une déclaration beaucoup plus formelle que la précédente, dans laquelle on renoncerait explicitement à toute idée de conquête en Afrique[4] »?

La contradiction parut étrange à Wellington lui-même. Il déclara ne rien comprendre aux dépêches de son ambassadeur, et prétendit ironiquement qu'il était encore une fois victime de son ignorance de la langue française[5].

1. Lord Aberdeen à lord Stuart, 21 avril (*Record Office, Londres*).
2. Le duc de Laval à M. de Polignac, 21 avril (*Affaires étrangères*).
3. *Id.*, 3 mai (*Affaires étrangères*).
4. Lord Stuart à lord Aberdeen, 15 et 16 avril 1830 (*Record Office, Londres*).
5. Wellington à Aberdeen, 17 avril 1830 : voir chap. II, p. 58. — Quant

Lord Aberdeen au contraire crut toucher au but. Il nous vit au moment de reculer, et pensa qu'un effort de plus lui donnerait la victoire. Sur-le-champ, il haussa encore le ton : « Le retard que met le gouvernement français à vous fournir des explications officielles est des plus regrettables, écrivit-il à Stuart. L'affaire commence en vérité à prendre une sinistre apparence et à provoquer nos soupçons. Vous préviendrez M. de Polignac qu'il portera la responsabilité de toutes les conséquences, si graves soient-elles, qui résulteraient d'un délai plus prolongé [1]. »

Au reçu de cette dépêche, Stuart passa à M. de Polignac une note où il insistait dans les termes les plus vifs sur la nécessité absolue et urgente de donner satisfaction à son gouvernement. Le prince en donna avis à M. de Laval : « Je me suis abstenu de répondre », lui dit-il, et il lui prescrivit la conduite à tenir en prévision de l'orage qu'allait soulever ce nouveau refus [2]. Le 7 mai, M. de Laval se rendit au Foreign Office. « Je viens de recevoir une dépêche de ma cour, dit-il à lord Aberdeen », et il lui en donna lecture. Lorsqu'il eut terminé : « Ce n'est pas là ce que j'attendais de M. de Polignac, déclara le ministre, et ceci ne saurait nous contenter. Mais enfin, telle qu'est cette dépêche, pouvez-vous m'en laisser copie? — Non, Mylord, je n'y suis pas autorisé. — Mais, Monsieur, toute la question est là! Ces explications que vous me donnez avec profusion pèchent par la forme ; elles n'ont pas de caractère

à M. d'Haussez il va plus loin dans ses appréciations : « Lord Stuart, a-t-il écrit, ne reculait pas devant un mensonge, et on l'a surpris souvent dénaturant auprès de sa cour les résultats des rapports qu'il avait eus avec les ministres français. » (*Mémoires*, t. II, p. 157.)

1. Lord Aberdeen à lord Stuart, 4 mai (*Record Office, Londres*).

2. Le prince de Polignac au duc de Laval, 4 et 5 mai (*Affaires étrangères*). Pour éviter l'abus des références et des notes, nous prévenons le lecteur que toutes les conversations qui vont être reproduites sont tirées textuellement soit de la correspondance officielle ou privée de M. de Laval, des dépêches de lord Stuart, de la correspondance de Wellington et d'Aberdeen, des mémorandums que dressait le duc de Wellington après chaque entretien important, soit enfin de documents inédits et autographes que nous avons eus entre les mains.

officiel, puisqu'elles ne sont pas livrées par écrit. Des protestations verbales n'ont pas le crédit suffisant pour rassurer ce pays. » Et comme M. de Laval s'étendait sur le caractère honorable de ceux qui les donnaient : « Soit, interrompit le ministre, mais qui me dit que M. de Polignac sera encore demain au pouvoir? Croyez-vous que nous ne connaissions pas la violence de vos partis politiques? D'ailleurs, je ne vous demande que ce que M. de Polignac nous a formellement promis. — J'en doute, reprit l'ambassadeur, car pareil langage serait en complète contradiction avec mes instructions. » Là-dessus, lord Aberdeen lui donna lecture de la correspondance de Stuart, puis, « se levant dans un état de trouble et de malaise inexprimable », il l'entraîna chez le duc de Wellington où l'entretien prit une tournure encore plus vive. « Monsieur, dit le chef du cabinet, je ne veux pas être accusé de négligence et de faiblesse par le parlement, et si votre gouvernement ne nous donne pas satisfaction, nous serons forcés de porter le débat devant les chambres. Je vous laisse à juger quelles en seront les conséquences. » M. de Laval releva le défi : « En ce cas, Mylord, la France n'aurait plus qu'à revendiquer le libre exercice des droits qui découlent de l'état de guerre. Jusqu'ici, nous n'avons pas voulu nous réserver ces droits d'une manière absolue, par un sentiment tout particulier d'égard et de bienveillance envers nos alliés. Prenez garde de nous forcer d'agir autrement, pour échapper nous-mêmes au reproche de faiblesse ou de condescendance exagérée. — Alors, vous nous refusez toute espèce d'explications? Ce refus, Monsieur, après les promesses de votre gouvernement, justifie nos défiances et celles de l'Europe. — Les défiances de l'Europe! Mylord ; l'Europe entière à l'exception de la Grande-Bretagne s'est déclarée satisfaite de nos communications. — Mais ce pays-ci est dans une situation toute particulière : ses intérêts politiques et commerciaux exigent qu'on ne change rien dans la Méditerranée. — La France, Mylord, a jugé que cette affaire n'était ni anglaise, ni française, mais bien européenne :

aussi s'est-elle interdit toute négociation séparée avec tel ou tel de ses alliés, car pareille attitude aurait éveillé les justes soupçons des gouvernements tenus à l'écart de nos confidences. Déjà, la fréquence de nos entretiens a excité les susceptibilités de quelques-uns de nos alliés, et nous ne ferons certainement rien qui puisse les justifier. » Et M. de Laval donna lecture d'une série de lettres de Berlin que M. de Polignac lui avait transmises, dans lesquelles M. Mortier faisait part de certaines inquiétudes de M. de Bernstorff[1] : « Est-ce de la Prusse qu'il est ici ques-

1. *Dépêche de M. Mortier, du 24 avril :* « On parle d'explications, m'a dit M. de Bernstorff, qui auraient eu lieu entre les cabinets de Saint-James et des Tuileries au sujet d'Alger : pouvez-vous me donner des renseignements sur ce qu'il y a de vrai dans ces bruits ? Ces paroles ont été prononcées d'une manière qui annonçait de l'inquiétude... et j'ai cru apercevoir que M. de Bernstorff était blessé du peu de confiance que nous lui aurions témoignée à cette occasion. » — *Dépêche du 7 mai :* « L'insistance de M. de Bernstorff à revenir sur les explications que notre cabinet aurait eues avec celui de Londres et les inquiétudes qu'il semble en concevoir me portent à penser qu'il y ajoute foi. » — *Dépêche du 19 mai :* « J'ai communiqué à M. de Bernstorff la dépêche de V. E., m'indiquant le sens des rapports intervenus entre Londres et Paris. M. de Bernstorff m'a beaucoup remercié. Il a apprécié le sentiment de dignité qui faisait refuser à la France d'entrer, vis-à-vis de l'Angleterre, dans des explications ou des engagements que nous n'avons pas jugé convenable de donner à d'autres puissances... J'ai remarqué la satisfaction véritable que ma communication a fait éprouver au ministre prussien. » (*Affaires étrangères.*)

M. de Metternich était au fond dans les mêmes sentiments. Il disait à M. de Rayneval que notre conduite vis-à-vis de l'Angleterre était celle que nous devions tenir, car l'important était que les grandes puissances continuassent à agir de concert, sans qu'il y eût d'alliances particulières (Dépêche de M. de Rayneval, du 16 mai). C'était si bien la pensée de M. de Metternich, que lord Cowley mandait à Londres que « le chancelier n'était pas d'avis dans les circonstances présentes d'exiger des Français des explications plus satisfaisantes, car ils ne les donneraient certainement pas ». (Dépêche de lord Cowley, 25 mai [*Record Office, Londres*].) Lord Heytesbury transmettait un peu plus tard de Pétersbourg des informations analogues : « Il y aurait de graves inconvénients, lui avait dit M. de Lieven qui faisait alors l'intérim des affaires étrangères, à ce que M. de Polignac eût des explications particulières avec telle ou telle cour. » (Dépêche de Heytesbury [*Record Office, Londres*].)

tion? » interrompit Aberdeen. — Soudain, il se leva violemment ému : « Monsieur, dit-il, nous avons eu jusqu'ici la modération de ne pas adresser d'ordres à nos escadres, mais il nous est facile de les envoyer croiser devant les côtes menacées. » Plus maître de lui, Wellington intervint. « Nous ne voudrions cependant pas partir en guerre, déclara-t-il ; j'espère encore que M. de Polignac conviendra de notre bon droit et cédera à nos remontrances. »

Sur ces paroles, M. de Laval prit congé ; le lendemain, il envoya à Paris le récit de cette entrevue orageuse : « Attendez-vous à recevoir un ultimatum », dit-il. M. de Polignac ne s'en émut pas : aux lettres fiévreuses de son ambassadeur, il s'abstint de répondre directement, et se borna à lui adresser une dépêche qu'il expédia en même temps à tous les représentants de la France à l'étranger, simple réédition de ses circulaires des 15 avril et 12 mars : « La flotte, disait-il, était prête à mettre à la voile. A cette occasion, Sa Majesté se plaisait à réitérer les assurances qu'elle avait déjà maintes fois données à ses alliés. Rien ne serait fait à Alger sans le concours de toutes les puissances de l'Europe, et le roi invitait dès cet instant ses alliés à donner à leurs ambassadeurs des instructions éventuelles en vue d'une conférence internationale [1]. »

A peine M. de Laval eut-il reçu ces nouveaux ordres qu'il reprit une dernière fois le chemin du Foreign Office. Dès qu'il parut sur le seuil du cabinet de lord Aberdeen, celui-ci l'interpella vivement : « Eh bien, Monsieur le duc, êtes-vous enfin autorisé à me laisser une communication écrite? Sinon, il est inutile que nous causions. » « J'ai soulevé un poids immense qui pressait sur la poitrine du ministre, raconte l'ambassadeur, en lui répondant que j'avais le pouvoir de le satisfaire, et je lui ai lu ma dépêche. » — Cette lecture achevée, lord Aberdeen se levant lentement, « avec un air de contrainte et de solennité » : « Je n'ai rien à vous dire, déclara-t-il : il faut, avant tout, que je voie le duc de Wellington. — Mais que

1. Dépêche-circulaire du 12 mai 1830 (*Affaires étrangères*).

dois-je répondre à mon gouvernement, insista M. de Laval, au sujet des instructions qu'on vous prie de donner à lord Stuart ? » Lord Aberdeen garda le silence ; puis il sortit et revint presque immédiatement avec Wellington : « Puisque nous n'avons pu obtenir par les voies confidentielles, dit le chef du cabinet, les explications qui nous importent, nous allons être obligés, Monsieur, de vous interroger dans la forme officielle. Peut-être aussi serons-nous dans le cas d'instruire notre parlement des difficultés dans lesquelles nous sommes engagés. » — L'entretien prit fin, et les trois interlocuteurs allaient se séparer, lorsque lord Aberdeen, jusque-là muet et sombre, recouvrant soudain son impétuosité habituelle : « N'allez pas vous imaginer, que nous ne soyons pas prêts à tout événement, cria-t-il à M. de Laval qui se retirait : des ordres seront vite donnés, si nous n'obtenons pas toute sécurité sur les desseins des quarante mille hommes que vous envoyez en Afrique ! »

V

« Je vous renvoie le portefeuille, mon cher Jules, écrivit le roi à son ministre après avoir pris connaissance des dépêches de Londres. Notre situation est délicate, mais elle ne m'inquiète pas [1]. » Les conjonctures étaient difficiles en effet, et il faut convenir qu'en gardant leur sang-froid en dépit des colères qui grondaient de l'autre côté de la Manche, Charles X et ses conseillers firent preuve d'une belle intrépidité. Rien ne put les détourner de la voie qu'ils s'étaient tracée. Déjà s'achevaient les préparatifs de l'expédition : MM. de Bourmont et Duperré avaient pris possession de leur commandement, et le Dauphin était à la veille de partir pour porter aux troupes le dernier salut du souverain.

Toutefois cette fermeté n'excluait pas la prudence. Si

1. Charles X à M. de Polignac (*Archives nationales, procès Polignac*).

le cabinet des Tuileries était bien décidé à ne pas s'arrêter à mi-chemin, il s'appliquait à éviter tout ce qui aurait pu donner un argument à l'ombrageuse jalousie de nos voisins. Il se cantonnait soigneusement dans les limites qu'avaient déterminées les déclarations adressées par lui à l'Europe, et M. de Polignac tenait la main à ce qu'aucune parole imprudente ne fût prononcée. Les instructions remises à M. de Bourmont portent en maint endroit la trace de cette préoccupation [1]. Le général en chef, s'étant au cours d'une improvisation départi de cette mesure de prudence, fut repris et publiquement désavoué dans *le Moniteur* pour avoir fait allusion à des projets de conquête [2]. Par contre, comme il avait, quelques jours après, rédigé un projet de proclamation aux habitants de l'Algérie, où la France était représentée comme ayant pour unique but de soustraire les Arabes au joug des deys et de la milice turque, et de leur rendre la libre disposition de leur pays, le roi donna l'ordre d'en arrêter l'impression : « Je trouve cette proclamation très mauvaise, écrivit-il à M. de Polignac, à cause des engagements qu'elle contient sur le sort futur d'Alger[3]. »

La plus extrême prudence était en effet de rigueur. Il aurait suffi à ce moment d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres, car si la situation était tendue à Londres

1. « On recommande au général en chef d'éviter avec soin dans tous les détails de la guerre et de l'occupation militaire de rien faire ou dire qui puisse laisser préjuger nos intentions ultérieures à l'égard d'Alger ou gêner plus tard la liberté d'action que la France doit se réserver pour l'organisation et la disposition définitive de ce pays. » (Instructions pour M. le comte de Bourmont [*Affaires étrangères*].)

2. Le général de Bourmont, parlant à la chambre de commerce de Marseille, avait déclaré que la France allait prendre possession d'Alger pour y fonder une colonie et peut-être même un État gouverné par un prince français (*Journal du Commerce*, 8 mai). M. de Polignac lui écrivit le 11 mai pour lui recommander d'éviter pareil langage et le prévenir qu'il avait fait désavouer son discours par *le Moniteur* (*Archives de la guerre*).

3. Le roi à M. de Polignac, 8 juin (*Archives nationales, procès Polignac*).

entre le cabinet de Saint-James et le duc de Laval, elle était plus dangereuse encore à Paris, où l'humeur de lord Stuart devenait de jour en jour plus intraitable et plus violente. Il avait reçu de ses chefs d'amers reproches. Lord Aberdeen, étonné et irrité de voir que les déclarations de M. de Laval ne s'accordaient nullement avec les propos que son ambassadeur avait prêtés à M. de Polignac, lui avait adressé coup sur coup, dans les premiers jours de mai, deux dépêches des plus aigres : « Vos dernières communications nous ont stupéfiés, lui disait-il ; vous ne paraissez pas vous rendre compte, et en tout cas vous ne faites pas remarquer qu'elles sont en complète contradiction avec les assurances que vous prétendiez avoir reçues du prince de Polignac. Il faut absolument nous mettre à même d'avoir une opinion là-dessus. Ou bien vous avez dénaturé d'une façon vraiment inconcevable dans toute une série de dépêches le langage du ministre français, ou bien ses dernières décisions sont manifestement contraires à ses déclarations antérieures [1]. »

La semonce déplut à lord Stuart, qui, pour rentrer en grâce, s'empressa de déployer un zèle encombrant. Pendant quinze jours, il assiégea le cabinet de M. de Polignac, revenant perpétuellement à la charge, d'abord insinuant et plein d'onction, de plus en plus pressant à mesure que le temps passait, et se laissant enfin aller à des brutalités de langage qui trahissaient son profond dépit. « Comment voulez-vous que nous n'ayons pas d'inquiétudes, dit-il un jour à M. de Polignac, quand nous voyons la France, partie contractante au congrès de Vienne, détruire de ses mains l'équilibre de la Méditerranée tel qu'il a été établi il y a quinze ans ? — Le congrès de Vienne, répliqua M. de Polignac, ne lie que les pays qui ont pris part à ses actes. Il n'a légiféré que pour les territoires dépendant des gouvernements représentés à ses délibérations, et je ne sache pas que la régence d'Alger soit dans ce cas. Vous soutenez le contraire ? Mais depuis 1815 vous avez

1. Lord Aberdeen à lord Stuart, 11 mai (*Record Office, Londres*).

conquis l'Afrique du Sud, la moitié de l'Inde et trente millions de sujets. L'Europe s'est-elle cru le droit de vous opposer les stipulations du congrès de Vienne ? d'examiner les causes et les conséquences de vos agrandissements ? Par quel rare privilège pourriez-vous, sans autre règle que vos convenances, vous étendre et conquérir en Asie et en Afrique, et vous opposer en même temps à ce que la France porte la guerre dans l'Afrique du Nord ? La seule idée de voir nos soldats en Algérie vous déplaît. Avez-vous demandé à l'Europe s'il lui plaisait de voir les vôtres dans l'Inde [1] ? — L'Inde est à mille lieues de l'Europe, reprit Stuart, et l'Algérie est à ses portes. L'Europe ne s'occupe pas de politique indienne tandis que l'équilibre méditerranéen et l'intégrité de l'empire ottoman sont pour elle des questions vitales. — L'Europe, Mylord, ne croit guère aux droits de la Porte sur les régences, et quant à la Porte elle s'en soucie peu. Deux fois, elle nous l'a dit expressément. Au reste, ce qui arrive aujourd'hui est votre faute. Pourquoi avoir empêché Mehemet-Ali de s'entendre avec nous pour rétablir à Alger l'autorité du sultan? Dans notre première manière de voir il était bien plus question des intérêts de la Porte que des nôtres. Si la situation est changée maintenant, tant pis pour vous ! — Etes-vous donc décidés à garder Alger ? — Nous ne sommes décidés à rien, et nous n'agirons qu'après avoir consulté nos alliés. Le roi et ses ministres s'y sont engagés. — Mon prince, repartit audacieusement l'ambassadeur, je ne demande pas mieux que de croire à votre parole, mais ce n'est pas une garantie suffisante. Votre parole ne lie que vous. Or, l'état de choses est tel en France qu'on doit s'attendre à tout. Aussi nous faut-il des déclarations écrites qui engagent vos successeurs autant que vous-même. En refusant, vous exposez grandement les relations de nos deux pays, et vous risquez de provoquer un conflit armé [2]. — Je ne puis vous suivre sur ce terrain, Monsieur...

1. Bois-le-Comte, *op. cit.*
2. Lord Stuart à lord Aberdeen, 24 mai (*Record Office, Londres*).

Quant à vous donner par écrit des déclarations que nos autres alliés ne nous demandent pas, je vous ai déjà dit souvent que c'était impossible. — Au moins donnez-moi copie des instructions du général de Bourmont. — Pour cela, Mylord, reprit sèchement le prince, c'est une preuve de confiance qui se donne peut-être, mais qui ne se demande pas [1]. »

De guerre lasse, lord Stuart abandonna M. de Polignac, et s'en fut trouver M. d'Haussez. Peut-être celui-là serait-il plus maniable. Le président du conseil voyait les choses de haut et de loin, mais le ministre de la marine, directement responsable des forces navales de la France, se laisserait sans doute plus facilement intimider. Oserait-il exposer en pleine mer ses vaisseaux et ses transports si l'Angleterre lui témoignait un peu vivement son déplaisir ? L'ambassadeur alla donc le trouver : « On prétend, lui dit-il, que votre flotte est à la veille de partir. Pour moi je crois encore que vos préparatifs ne tendent qu'à faire peur au dey et à l'amener à composition. Quant à l'expédition, vous n'y songez pas sérieusement. — Vraiment, Mylord ; eh bien, je vous déclare, parce que nous n'en faisons pas mystère, que c'est très sérieusement que nous faisons des préparatifs. Le roi veut que l'expédition se fasse et elle se fera. — Vous pensez donc qu'on ne s'y opposera pas ? — Sans doute, qui l'oserait ? — Qui ? Nous les premiers. — Mylord, reprit M. d'Haussez avec une émotion qui approchait fort de la colère, je n'ai jamais souffert que vis-à-vis de moi, simple individu, on prît un ton de menace. Je ne souffrirai pas davantage qu'on se le permette vis-à-vis du gouvernement dont je suis membre. La France se f... de l'Angleterre. Elle fera dans cette circonstance ce qu'elle voudra, sans souffrir de contrôle ni d'opposition. Nous ne sommes plus au temps où vous dictiez des lois à l'Europe. Votre influence était basée sur vos trésors, vos vaisseaux et une habitude de domination. Tout cela est usé. Vous ne compromettrez

1. Bois-le-Comte, *op. cit.*

pas ce qui vous reste d'influence en allant au delà de la menace. Si vous voulez le faire, je vais vous en donner les moyens. Notre flotte, déjà réunie à Toulon, est prête à mettre à la voile. Elle s'arrêtera pour se rallier aux Baléares. Elle opérera son débarquement à l'ouest d'Alger. Vous voilà informés de sa marche. Vous pouvez la rencontrer si la fantaisie vous en prend ; mais vous ne le ferez pas ; vous n'accepterez pas le défi que je vous porte, parce que vous n'êtes pas en état de le faire. Ce langage, je n'ai pas besoin de vous le dire, n'a rien de diplomatique. C'est une conversation entre lord Stuart et le baron d'Haussez, et non une conférence entre l'ambassadeur d'Angleterre et le ministre de la marine de France. Je vous prie, cependant, de réfléchir sur le fond que le ministre des affaires étrangères pourrait vous traduire en d'autres termes sans rien changer au sens [1]. »

Lord Stuart se le tint pour dit. « Il ne me parla plus de cette affaire », ajoute M. d'Haussez après avoir raconté ce vif épisode. Il semble en effet que, rebuté de tous côtés, l'ambassadeur ait abandonné la partie dans les derniers jours de mai : du moins sa correspondance subit-elle alors une interruption. Un ordre de lord Aberdeen le tira brusquement de sa torpeur. La flotte française venait de partir (25 mai) et ce départ, auquel le cabinet anglais n'avait pas voulu croire, porta au dernier degré sa colère et ses craintes. Une longue note fut envoyée à Paris, que lord Stuart reçut mission de remettre sans retard au gouvernement français. Lord Aberdeen y résumait à son point de vue la question algérienne, et déclarait que l'Angleterre ne saurait admettre pour les régences que la suzeraineté du sultan. « Si le principal objet de cette expédition, concluait-il, doit être la conquête d'Alger plutôt que la réparation des injures reçues et le châtiment du dey, le soussigné soumet à la sérieuse considération du prince de Polignac l'effet qui doit résulter d'un exemple, qui dispose ainsi des droits d'une tierce

1. D'Haussez, *Mémoires*, t. II, p. 157.

partie contre laquelle aucune plainte n'a été portée [1]. »

Lord Stuart s'empressa de porter cette manière d'ultimatum au président du conseil, qui le reçut avec une indifférence hautaine. Comme il lui rendait le papier après y avoir jeté négligemment les yeux : « Quelle réponse dois-je transmettre? demanda l'ambassadeur. — Mais aucune, répliqua le prince. Cette note n'est elle-même qu'une réponse à nos différentes communications. — Cependant, insista lord Stuart, les usages habituels de la courtoisie autorisent mon gouvernement a attendre une réponse à sa note. — Sans doute, et je vous enverrai un accusé de réception. — Ce n'est pas suffisant, mon prince : je suis chargé d'une mission, il faut que je puisse en rendre compte. — Eh bien ! en ce cas, reprit vivement M. de Polignac, écrivez à votre cour que vous m'avez présenté votre note et que je ne l'ai pas lue [2]. » — « Notre entretien tomba fort brusquement, raconte lord Stuart, car je n'étais guère satisfait de la réponse de Son Excellence [3]. »

Il l'était si peu qu'il ne craignit pas d'aller s'en plaindre au roi. Dans une audience longue et mouvementée, dont plusieurs contemporains nous ont transmis les échos, il fit un dernier effort pour arracher à Charles X les promesses que ses ministres avaient refusées avec tant de persévérance. Aigri par ses échecs répétés, blessé dans son orgueil, et sentant sa situation compromise, l'ambassadeur, si l'on en croit des témoins bien placés pour savoir la vérité, oublia bientôt la réserve que lui commandaient ses fonctions et le rang élevé de son interlocuteur. Des récriminations violentes, des menaces même sortirent de sa bouche. Mais le roi, sans s'émouvoir, l'arrêta d'un mot sévère : « Monsieur l'ambassadeur, lui dit-il, tout ce que je puis faire pour votre gouvernement, c'est de n'avoir pas écouté ce que je viens d'entendre [4]. »

1. Note adressée par le chef du Foreign Office au prince de Polignac, 3 juin (*Record Office, Londres*).
2. Gaffarel, *l'Algérie*.
3. Lord Stuart à lord Aberdeen, 11 juin (*Record Office, Londres*).
4. Cf. Nisard, *Souvenirs*; Général Desprez, chef d'état-major de

Le moment décisif était arrivé. L'expédition avait quitté Toulon sans que l'Angleterre eût osé s'y opposer, mais ses escadres étaient signalées de tous côtés. N'était-ce donc pas suffisant d'avoir contre soi la mer et les vents, et fallait-il compter encore avec les flottes anglaises? Chaque jour, l'amiral Duperré, résolu mais inquiet, interrogeait anxieusement l'horizon. « J'ai des nouvelles alarmantes de Palma et de Gibraltar, avait-il écrit avant de partir, en réponse aux dernières et pressantes recommandations de M. d'Haussez. Si, contre toute attente, contre toutes les lois de la guerre et du droit des gens, on méditait une agression que je ne saurais qualifier, il m'est impossible de la deviner et de la prévenir. Je ne connaîtrai leurs intentions (des Anglais) qu'au moment d'une attaque que je ne serai pas en position de repousser, et qui en tout cas aurait sur l'exécution de nos projets une désastreuse influence. Puisse du moins la durée des explications nous donner le temps d'arriver au but! Pour moi je ne puis que me tenir sur mes gardes [1]... »

IV

Dans la soirée du 9 juillet 1830, une dépêche de Marseille était remise au baron d'Haussez ; l'instant d'après, le ministre sautait à cheval, et galopait sur la route de Saint-Cloud. En arrivant au château, il aperçut de loin le vieux roi qui se promenait lentement avec la duchesse d'Angoulême au travers de ces futaies magnifiques, qu'il allait peu de jours après quitter en fugitif sous les huées de la populace : « Sire, cria-t-il en agitant son papier, Alger est à nous ! » Une vive rougeur colora les traits pâles et fatigués du roi : « On s'embrasse en un pareil jour », dit-il, et

l'armée d'Afrique, *Journal d'un officier* ; La Rochefoucauld, *Mémoires*, etc.

1. Correspondance de M. d'Haussez et de l'amiral Duperré, lettres des 19, 23 et 24 mai 1830 (*Archives de la marine*).

ouvrant les bras à son fidèle serviteur, il l'attira sur sa poitrine dans une chaleureuse accolade [1].

La joie fut grande à Paris, d'autant qu'elle succédait à de longs jours d'anxiété. L'extrême lenteur de la traversée, les dangers d'un débarquement sur une rive inconnue, la sanglante résistance des Arabes, la perspective d'un siège long et difficile, enfin l'absence de nouvelles régulières et cette sorte d'appréhension vague et mystérieuse qui s'est longtemps attachée au nom de l'Afrique, tout avait contribué, depuis six semaines, à entretenir le cabinet des Tuileries dans un état de nervosité bien explicable. A tous ces motifs de préoccupation s'en joignait un autre plus grave encore : Qu'allait faire l'Angleterre ? On savait que depuis trois mois elle concentrait dans la Méditerranée des moyens d'action formidables. Les ports de Malte étaient encombrés de troupes et de navires. Une escadre de cinq vaisseaux de ligne était mouillée dans la baie de Palma en Sardaigne et pouvait, en trente-six heures, jeter quatre cents canons et trois mille cinq cents hommes d'équipage sur nos lignes de communication [2]. A Gibraltar le port et l'arsenal étaient en pleine activité ; on y préparait d'énormes approvisionnements en vivres et en munitions [3]. Plusieurs fois, nos vigies avaient signalé des voiles suspectes qui rôdaient autour de nos flottes [4]. Un jour même, il avait fallu devant Alger éloigner à coups de canon un brick inconnu et dépourvu de tout pavillon qui, malgré le blocus, avait pris position en face de la maison de campagne du consul anglais et correspondait avec lui par signaux [5].

1. D'Haussez, *Mémoires*; Imbert de Saint-Amand, *la Duchesse d'Angoulême*.

2. Dépêche de l'amiral Duperré, 23 mai (*Archives de la marine*).

3. *Id.*, 24 mai. Rapport du consul de France à Gibraltar (*Affaires étrangères*). — Rapport du commandant de la corvette *le Pélican* à l'amiral Duperré (*Archives de la marine*).

4. « Le cutter-yacht que nous avons à Toulon est parti secrètement pour surveiller la marche de la flotte. » (Lettre du capitaine Robertson, agent anglais à Marseille, à lord Stuart [*Record Office*, *Londres*].)

5. Réveillé de Beauregard, *Journal de ce qui s'est passé à bord du brick « l'Alerte »*.

— Partout les agents de l'Angleterre redoublaient d'activité : « Pourquoi ne marche-t-on pas? écrivait l'un d'eux. Déjà les Français tremblent à la pensée d'être attaqués par notre amiral. Soyez sûr que le moindre obstacle qu'ils trouveraient sur leur chemin, leur ferait l'effet d'un seau d'eau froide [1]. » Et notre vieille connaissance d'Alger, le consul anglais Saint-John, pressait son chef de lui envoyer des ordres : « Dites-moi, je vous en prie, si vous voulez que j'empêche les Français de venir s'établir ici. En ce cas, je saurai provoquer une telle agitation chez les indigènes qu'ils ne pourront rien faire dans ce pays [2]. »

Devait-on voir dans tous ces incidents les signes précurseurs d'un orage qui allait fondre sur nous à l'improviste ? Sidi Ferruch serait-il pour notre marine un nouvel Aboukir ? On parut le craindre à Paris, et des ordres pressants furent adressés à l'amiral Duperré pour qu'il renvoyât ses transports à Toulon dans l'heure même qui suivrait leur complet déchargement. Ces bâtiments seraient aussitôt armés en guerre et dirigés le plus vite possible sur le théâtre des opérations [3].

Ces précautions étaient-elles exagérées ? L'Angleterre eut-elle réellement l'intention de partir en guerre, ou bien voulut-elle essayer sur nous le pouvoir de l'intimidation poussé jusqu'à ses plus extrêmes limites ? Il n'est pas facile de le dire et rien n'est moins aisé que de vouloir deviner le fond de la pensée des hommes d'État anglais. Cependant si lord Aberdeen avait été livré à lui-même, tout aurait été possible : il se répandait en menaces, et ses paroles sentaient la poudre. Le duc de Wellington, heureusement plus calme et moins passionné, retenait son collabo-

1. Lettre du capitaine Robertson à lord Stuart, 28 mai (*Record Office, Londres*).

2. M. Saint-John à M. Hay, sous-secrétaire d'État au Colonial Office, juillet 1830 (*Record Office, Londres*).

3. Correspondance du ministre de la marine avec l'amiral Duperré et le port de Toulon, mai et juin 1830 (*Archives de la marine*). Bois-le-Comte, *op. cit.* (*Documents inédits*).

rateur sur une pente qu'il jugeait dangereuse. Sans doute, le chef du cabinet ne nous voulait aucun bien : ce récit l'a, je pense, suffisamment montré, et si la question d'Alger avait pu être réglée par un coup de force dirigé contre notre expédition, peut-être eût-il rendu la bride à son bouillant collègue. Mais Wellington sentait fort bien qu'une guerre avec la France ne resterait pas localisée sur mer et sur la côte d'Afrique. M. de Polignac en effet avait pris ses précautions. Il avait vite compris que le meilleur moyen de tenir nos rivaux en respect était de transporter en Europe le théâtre de la querelle. Aux préparatifs et aux mouvements suspects des flottes britanniques, il avait donc répondu en concentrant des troupes sur la frontière belge. « C'est en Belgique qu'il voulait chercher la sûreté de notre expédition et des compensations nécessaires si quelque résolution violente de l'Angleterre compromettait nos intérêts en Afrique[1]. » L'affaire d'Alger devenait ainsi une menace de guerre européenne. Or, l'Europe voulait la paix. Lord Cowley ne cachait pas à son gouvernement que l'Autriche elle-même ne lui aurait pas pardonné de jeter les puissances dans des complications dangereuses, pour défendre sa propre prépondérance dans la Méditerranée, et lord Heytesbury envoyait de Pétersbourg des informations analogues. Fallait-il passer outre, et déchaîner une guerre où les Anglais n'auraient trouvé ni alliés, ni appui d'aucune sorte ? On ne l'osa pas, et devant l'attitude énergique du gouvernement français, le cabinet de Saint-James dessina un mouvement de recul très accentué. Telle est la cause de l'accalmie qui survint entre Paris et Londres après le rejet par M. de Polignac de l'ultimatum du 3 juin. Pendant plus d'un mois les communications se firent rares : des deux côtés, on se tint sur la défensive et on temporisa.

Ce n'était pas cependant résignation de la part des ministres anglais[2]. Nous en aurons bientôt la preuve :

1. Bois-le-Comte, *op. cit.* (*Documents inédits*).

2. Peut-être aurait-on pu cependant trouver quelques hommes politiques anglais moins hostiles à notre établissement en Afrique. Les

d'ailleurs, même pendant cette période de calme relatif, ils donnèrent des marques nouvelles de leur génie fertile en intrigues.

On a souvent observé dans le cours de nos révolutions politiques que de toutes les puissances de l'Europe, l'Angleterre avait toujours été la première à reconnaître les caprices successifs du peuple français, à condition toutefois que l'effervescence de ses passions se tînt pour satisfaite d'un bouleversement intérieur, et ne troublât pas l'ordre établi au dehors. Seul, Napoléon ne put jamais obtenir ses bonnes grâces : il y avait à cela de bonnes raisons, mais en 1792, en 1814, en 1830, en 1848, en 1851, en 1870, en 1877, quels que fussent les hôtes successifs des Tuileries, de l'Élysée, ou même de l'Hôtel de ville, ils trouvèrent toujours à Londres les sourires les plus engageants ; et la cordialité de cet accueil fut régulièrement en raison directe du plus ou moins de froideur qui avait marqué les relations du cabinet de Saint-James avec le gouvernement défunt. C'est ainsi notamment qu'en août 1830, avant même que les pavés des barricades fussent remis en place, le roi Louis-Philippe était assuré de la reconnaissance de l'Angleterre. De là à voir la main de nos voisins dans nos discordes civiles, il n'y a qu'un pas, et on l'a souvent franchi.

Peut-être est-ce aller un peu loin. Sans doute, l'affaire d'Alger succédant à celle de Grèce avait excité en Angleterre une très vive hostilité contre la maison de Bourbon. On y parlait ouvertement d'un changement de dynastie :

raisons qu'ils donnaient sont bonnes à retenir : « Il serait sage, disait l'un d'eux, d'ouvrir une soupape de sûreté à l'ambition des Français, et de leur laisser quelque moyen de satisfaire leur vanité. Pour moi, j'estime qu'il doit nous être indifférent, sinon même avantageux, de les voir s'établir à Alger, pendant que nous tenons solidement Malte et Gibraltar. Sans doute, ils pourront y trouver une pépinière de matelots, mais ce ne seront jamais que des matelots méditerranéens, et quant à leurs capitaux, à leur commerce et à leur industrie qu'ils importeront dans ce pays ils seront toujours à la merci de notre flotte. » (Lettre de sir J. Frère, diplomate anglais, au duc de Wellington [*Papiers et correspondance de Wellington*].)

les whigs, qui n'étaient pas retenus par les convenances officielles, se répandaient en sarcasmes sur tous les princes de la branche aînée, et affichaient bruyamment leurs sympathies pour la famille d'Orléans. Le duc de Laval s'en était inquiété, et il avait signalé à Paris certaines relations suspectes entre les plus hauts représentants du parti libéral dans les deux pays [1]. Ces craintes étaient peut-être fondées et plusieurs incidents peu connus des journées de Juillet ne sont pas sans leur donner quelque vraisemblance [2]. Il semble cependant que le cabinet anglais ait été bien plus préoccupé de se débarrasser de M. de Polignac que du roi Charles X. Du jour en effet où il s'était aperçu que l'homme en qui il avait mis sa confiance lui échappait, il ne rêva plus que sa chute, et ceux-là mêmes qui, en juillet 1829, avaient poussé de toutes leurs forces à son élévation, mirent un zèle égal à intriguer contre lui. Lord Stuart ne s'en est jamais

1. Cf. Michaud, *Biographie universelle,* article sur le duc de Laval; M. de Flers, *le Roi Louis-Philippe*; Émile Ollivier, *l'Empire libéral,* t. I. « Selon son habitude de se servir de l'étranger contre le gouvernement de son pays, Talleyrand s'associa aux sentiments d'hostilité de l'ambassadeur anglais, lord Stuart, et à ses manœuvres contre Charles X. Le second jour des événements de Juillet, Victor de Broglie dînant rue Saint-Florentin vit arriver au dessert lord Stuart... Leur entretien fut long. Au point où on en était, ils ne se gênèrent point en sa présence, et ce qu'ils dirent sur ce qui ne pouvait pas manquer d'arriver n'était pas à coup sûr de gens qui s'en parlassent pour la première fois. » (Ollivier, *l'Empire libéral,* t. I, p. 219. L'épisode est tiré des *Souvenirs* du duc de Broglie.)

2. Lord Stuart avait cru pouvoir, sur la demande du duc d'Orléans, intervenir auprès de Charles X pour qu'il laissât en France le duc de Bordeaux sous la régence du lieutenant général du royaume. Le 3 août, le colonel Caradoc, attaché à l'ambassade anglaise, avait été à Rambouillet pour presser le roi d'accepter cette combinaison. Wellington, averti, fut exaspéré de ce qu'il appelait « une maladresse inouïe, un conseil de fou, un raisonnement pernicieux », et il en écrivit à lord Aberdeen dans des termes presque outrageants pour son ambassadeur : « Nous n'avons plus qu'une chose à faire, conclut-il, c'est de rappeler Stuart. Il est impossible de le laisser à Paris après son indiscrète bêtise. » (Lettres des 13 et 16 août 1830 [*Record Office, Londres*].)

caché. Dans une longue dépêche à son chef il a dévoilé ses manœuvres pour détacher du prince les partisans qu'il avait dans la chambre : « Je me suis rapproché, dit-il, de ce groupe nombreux qui a conservé des sympathies pour M. de Villèle. J'ai fait connaître à ses membres l'inquiétude avec laquelle le gouvernement de Sa Majesté envisageait l'éventualité d'un établissement français en Afrique, et plusieurs d'entre eux m'ont fait clairement entendre qu'ils refuseraient leur confiance à des ministres dont la politique tendait à détruire la bonne harmonie qu'ils jugent nécessaire d'entretenir entre la France et l'Angleterre. Je leur ai raconté ce qui s'était passé à différentes reprises entre Polignac et moi et je leur ai persuadé que les projets chers à Bourmont et à ceux de son parti sont hautement désapprouvés par d'autres membres du gouvernement français [1]. » — Lord Stuart connaissait son terrain, et ses insinuations tombaient rarement sur un sol stérile, car nos disputes intestines avait soulevé contre M. de Polignac une hostilité implacable, et l'opposition n'était pas difficile sur le choix des armes. Maintes fois il dut se féliciter de voir que son animosité contre le cabinet français était partagée, sinon dépassée, par une partie importante de l'opinion, et la façon dont on parlait publiquement des ministres et de leur politique intérieure et extérieure, devait lui donner pour l'avenir les plus douces espérances [2].

VII

Que l'Angleterre cherchât à évincer M. de Polignac, il

1. Lord Stuart à lord Aberdeen, 17 mai (*Record Office, Londres*).

2. « L'expédition d'Alger, disait alors M. de Talleyrand, prend la forme d'une étourderie, qui peut-être pourrait conduire à des choses sérieuses. Aussi pourquoi le ministère anglais, qui se mêle de faire des constitutions au Brésil, ne se mêle-t-il pas de faire des ministres à Paris ? Cela serait utile à tout le monde... Dans les circonstances actuelles, je crois que cela serait important...» (Lettre à la princesse de Vaudémont, 20 mai 1830, *Mémoires*, t. III.)

Quant au *Journal des Débats*, organe officiel de l'opposition, il saluait

n'y a pas lieu de s'en étonner, car pendant les dernières semaines qu'il demeura aux affaires étrangères, le prince s'employa fort habilement à mener à bien la dernière partie de sa tâche, de beaucoup la plus délicate, celle qui devait assurer à la France le bénéfice et les fruits de sa victoire.

Pendant plusieurs mois, on avait hésité en France sur le parti à prendre, et les avis étaient fort partagés dans le public comme dans le gouvernement. Il n'y avait alors chez nous qu'une très faible minorité qui eût l'audace de vouloir faire de l'Algérie une terre française [1]. Jusque dans le cabinet, cet avis rencontrait la plus vive opposition [2], et le Dauphin lui-même s'emportait dès que la question était débattue au conseil. Par contre MM. de Bourmont et d'Haussez sollicitaient vivement des mesures décisives [3].

Quant à M. de Polignac, il demeura longtemps indécis ; les dépêches et circulaires qu'il adressait à nos représentants à l'étranger, au cours de la longue discussion diplomatique que nous avons racontée, traduisaient

en ces termes la nouvelle de la prise d'Alger (n° du 10 juillet) : « Oui, Alger est vaincu, mais non pas la charte. Elles vivent et sont debout ces lois qui défendent de faire la guerre sans crédits votés régulièrement, ces lois qui condamnent les ministres qui dépensent l'argent du peuple sans autorisation. La victoire est au roi, à l'armée, à la France, mais la faute est aux ministres, et le droit d'accuser et de punir est aux chambres. Chacun aura ce qu'il doit : nos soldats, leur gloire ; les ministres, leur punition. »

1. Cf. la discussion de l'adresse à la chambre des pairs et à la chambre des députés, le *Journal des Débats*, *passim*, etc.

2. « Ce parti, celui de conserver le pays conquis, serait le plus contraire à tous nos véritables intérêts. Il est certain, et le passé ne l'a que trop prouvé, que nous n'entendons absolument rien à la grande colonisation. » (Guernon-Ranville, *op. cit.*)

3. Dans l'armée elle-même on ne se doutait pas de l'importance de l'action engagée, et on croyait plutôt à une courte expédition de police militaire. C'est ainsi que le général Desprez, chef d'état-major du général de Bourmont, bien placé pour connaître les idées qui prévalaient en haut lieu, écrivait à sa femme le 14 mai : « Tout porte à croire que l'expédition ne sera pas de longue durée, et que ceux qui ne sont pas destinés à faire partie de la garnison d'Alger seront en

exactement sa pensée, en affirmant que le gouvernement n'avait aucune vue arrêtée sur le sort ultérieur d'Alger. La preuve en est dans une lettre confidentielle qu'il écrivit à M. de Rayneval, ambassadeur du roi à Vienne, pour lui demander de l'éclairer sur ce sujet particulièrement difficile [1] : « Que faire d'Alger ? » lui demandait-il, et il énumérait les différents systèmes que l'on pouvait étudier :

1° Nous retirer après avoir fait une paix qui obligeât le dey à renoncer à l'esclavage des chrétiens, à la piraterie et aux tributs imposés aux puissances, à payer une indemnité de 50 millions, et à nous céder la ville de Bône.

2° Enlever à Alger tous ses moyens de défense, raser les forts, prendre les canons, etc., mais laisser le gouvernement tel qu'il était, en lui imposant les conditions ci-dessus énoncées.

3° Combler le port, et raser toutes les fortifications.

4° Déposer le dey, reconduire les milices turques en Asie, et établir à Alger un gouvernement indigène avec un prince maure ou arabe.

5° Remettre Alger à la Porte qui y installerait un pacha comme dans les provinces ottomanes.

6° Donner Alger à l'ordre de Malte.

7° Garder Alger et coloniser la côte.

8° Partager tout le pays entre les puissances de la Méditerranée, de manière que l'Autriche ait Bône ; la Sardaigne, Stora ; la Toscane, Djidjelli ; Naples, Bougie ; la France, Alger ; le Portugal, Tenez ; l'Angleterre, Arzeu ; l'Espagne, Oran.

M. de Polignac posait les questions sans les résoudre, mais M. de Bois-le-Comte, alors directeur aux affaires étrangères, accompagnait la dépêche de son chef d'une lettre particulière, dans laquelle il indiquait clairement les préférences du gouvernement. Il engageait en effet M. de

France avant la fin de l'automne. » (*Documents inédits*, tirés des archives du château d'Epoisses que leur propriétaire, M. le comte de Guitaut, a bien voulu mettre à notre disposition.)

1. M. de Polignac à M. de Rayneval, 20 avril 1830 (*Affaires étrangères*).

Rayneval à examiner avec un soin spécial les deux solutions suivantes : l'une, qui tout en maintenant le dey à Alger, lui ôterait tous les moyens de nuire et lui imposerait une forte indemnité ainsi que la cession de Bône ; l'autre, qui partagerait tout le littoral entre les diverses puissances de l'Europe. « Quant à garder pour nous la régence, concluait-il, on pourra nous le proposer. Devons-nous y tendre ? Ce parti n'entraînerait-il pas d'un côté beaucoup de dépenses, et de l'autre ne rencontrerait-il pas beaucoup d'opposition [1] ? »

Sans attendre la réponse de M. de Rayneval, M. de Polignac soumit la question au conseil. Le 29 mai, il arriva aux Tuileries avec un volumineux rapport dont il donna lecture en séance [2]. Le prince y exposait successivement toutes les solutions possibles. Il ne niait pas les avantages d'une conquête, conséquence légitime de la guerre : « Les Etats barbaresques, disait-il, sont pour ainsi dire nos colonies naturelles, bien préférables à celles que le climat ne nous permet pas de cultiver nous-mêmes, ou que la grande distance nous met dans l'impossibilité de défendre en cas de guerre... On doit ajouter que l'opinion,

1. M. de Polignac était si indécis, et il avait dans le début si peu de goût pour les idées de conquête qu'il avait autorisé M. de Bourmont à signer immédiatement la paix aux conditions les plus douces, si le dey intimidé demandait à traiter avant l'investissement d'Alger. En ce cas, disaient les instructions remises au général en chef, le dey rentrerait dans la condition de sujet immédiat de la Porte qui le confirmerait dans ses fonctions et nommerait son successeur. Ce n'est que dans le cas où Alger serait enlevé de vive force et le dey prisonnier de guerre, que le gouvernement se réservait sa liberté d'action. (Instructions au général de Bourmont [*Affaires étrangères*].)

Dans le même ordre d'idées il faut également citer les négociations entamées à la même époque avec l'ordre de Malte, à qui M. de Polignac eut un instant l'idée de confier la succession du dey Hussein. Il y a aux affaires étrangères (*Mémoires et documents* : Algérie, 8) plusieurs lettres relatives à cet incident, qui furent échangées entre M. de Polignac et les représentants de l'ordre, le colonel baron Pallu du Parc, et le marquis de Sainte-Croix.

2. Rapport au roi sur la question d'Alger présenté par le prince de Polignac dans la séance du 29 mai (*Affaires étrangères*).

fatiguée du peu de profit matériel que la France a retiré de plusieurs de ses dernières entreprises (expéditions d'Espagne et de Grèce) semble réclamer pour celle-ci des acquisitions territoriales qui compensent ses sacrifices. » Mais il passait immédiatement aux dangers de cette politique. La prise d'Alger n'assurerait pas la possession du vaste territoire qui en dépendait. La guerre serait longue et coûteuse. Enfin il touchait au point essentiel : « L'Angleterre, dans sa rivalité inquiète et ombrageuse contre la France, s'alarmait déjà de nos préparatifs. Il était même probable qu'elle recourrait à la voie des armes pour contrarier nos desseins. Le roi assurément ne craignait pas la guerre, mais il ne voulait pas exposer son peuple, sans une nécessité absolue, à être privé de nouveau des bienfaits de la paix. La France n'était pas encore en état de contester à la Grande-Bretagne l'empire de la mer. Elle compromettrait non sans gloire, mais sans fruits, sa marine renaissante, son commerce, ses colonies. »

Passant ensuite aux autres hypothèses, M. de Polignac cachait à peine ses préférences pour un partage de la côte barbaresque entre les puissances. « Ce serait, disait-il, un des partis qui pourraient le plus convenablement être proposés. » A son défaut ne devrait-on pas remettre Alger à la Porte à charge par elle d'y installer un pachalik régulier sous le contrôle de la France ? — Lorsque M. de Polignac eut terminé, la conversation devint générale, chacun défendant ses propres idées. Finalement le roi, voyant qu'il n'y avait aucune majorité dans le conseil et que presque tout le monde était très hésitant, arrêta la discussion : « Laissons faire l'armée, dit-il, il sera temps de reprendre la question quand Alger sera à nous [1]. »

VIII

La timidité et l'irrésolution n'étaient pas les défauts du prince de Polignac. Bien au contraire, dans la question

1. D'Haussez, Guernon-Ranville, *op. cit.*

d'Alger, il approcha souvent de la témérité, mais cette témérité n'allait pas cependant jusqu'à engager, de gaieté de cœur et pour un bénéfice incertain, son pays dans une grande guerre. S'il avait pu compter sur l'appui matériel du continent, peut-être se fût-il montré plus hardi, mais il sentait parfaitement que personne en Europe ne sortirait de la neutralité. « La Russie et la Prusse nous offrent bien leur amitié, disait-il un jour au conseil, mais nous avons lieu de croire que l'une et l'autre hésiteraient à faire la guerre pour soutenir un intérêt qui ne les concerne que d'une manière aussi indirecte [1]. »

Ce fut le mérite de M. de Polignac de ne pas se faire illusion sur les marques de sympathie, souvent chaleureuses, que nous recevions de nos alliés, et de se tenir en garde contre un optimisme dangereux. Il est même assez piquant d'observer que le gouvernement anglais eut beaucoup moins que lui la véritable intelligence de la situation. Tandis que le ministre français refusa toujours de prendre ses désirs pour la réalité, le cabinet de Londres au contraire se laissa aller à des craintes chimériques [2]. Il nous voyait déjà marchant de concert avec la Russie, et toutes les communications qu'il recevait de Pétersbourg l'entretenaient dans cette idée. Lord Heytesbury se répandait en doléances. Il ne parvenait pas, disait-il à émouvoir l'empereur sur les dangers de la situation. « C'est donc

1. Rapport du 29 mai, etc. (*Affaires étrangères*). De son côté M. de Bois-le-Comte, dans un rapport déjà souvent cité, s'exprimait en ces termes : « Le désir de repos et la crainte d'être entraînés dans une nouvelle guerre fut le sentiment qui se montra évidemment prédominant dans les cabinets de Pétersbourg et de Berlin. Ces cabinets, de même que plusieurs cours d'Allemagne et d'Italie, et peut-être même les États-Unis d'Amérique, nous eussent vus volontiers conserver Alger, mais ils n'osèrent pas nous en donner le conseil. Ils évitèrent même de nous le témoigner, nous disant au contraire que si l'Angleterre en venait à une opposition armée pour nous en empêcher, ils n'étaient pas en situation de nous soutenir par les armes. »

2. Lord Cowley écrivait de Vienne « qu'il tenait de source certaine que l'empereur Nicolas avait promis de soutenir les vues de la France sur Alger ». (Dépêche personnelle et secrète à lord Aberdeen, 2 août [*Record Office, Londres*].)

l'Algérie qui vous inquiète ? lui demandait un jour Nicolas. Pour moi, si j'étais l'ennemi de la France je voudrais la voir retenir le territoire qu'elle a conquis, car je suis persuadé qu'elle y perdrait bien plus qu'elle n'y gagnerait. » Et comme l'ambassadeur « complètement abasourdi » insistait, disant que les plus graves complications allaient résulter de la témérité des Français, et que la Russie ne pourrait y rester indifférente : « Oh ! pour cela, Monsieur, interrompit le tsar, j'ai d'autres choses à faire. Voyez donc cette ville (la cour était alors à Odessa), toutes ces constructions qui sortent de terre. Tout y est commencé ; rien n'y est achevé : c'est l'image de mon empire. Il faudrait des événements bien graves pour m'entraîner au dehors quand j'ai tant à travailler au dedans. » Et lord Heytesbury concluait mélancoliquement : « Il n'y a pas à compter sur cette cour, alors même que la France se déciderait à garder Alger et que l'Angleterre serait déterminée à l'en empêcher [1]. »

Si l'empereur Nicolas éconduisait ainsi le représentant de l'Angleterre, et par ses boutades remplissait de terreur l'âme des ministres britanniques, il résistait non moins obstinément aux sollicitations de notre chargé d'affaires, M. de Bourgoing, qui épuisait en vain toute sa diplomatie pour obtenir des engagements positifs. L'empereur l'accablait d'amabilités et de bonnes paroles, mais il se dérobait toujours. « Dites bien au roi, lui dit-il, le jour où l'on apprit la nouvelle de la chute d'Alger, dites-lui bien que je n'aurais pas été plus heureux si cette brillante victoire avait été remportée par mes propres troupes. » M. de Bourgoing crut le moment favorable pour profiter des bonnes dispositions du souverain. On se trouvait alors sur le champ de manœuvres de Tsarkoe-Selo, où l'empereur faisait évoluer l'artillerie de sa garde. Il poussa son cheval et soutint la conversation. « Avez-vous des détails, continua le tsar? — Non, Sire. — Mais dites-moi,

1. Correspondance de lord Heytesbury, *passim*, et notamment dépêches des 1er mai, 21 et 27 juillet, 4 août 1830 (*Record Office*).

quelles sont les idées positives du roi sur Alger? Il faut, cependant, que je sache dans quel sens et sur quelle base doit agir mon intervention. — J'ai entretenu Sa Majesté, continua M. de Bourgoing, de quelques-unes des suppositions faites en général sur les moyens de résoudre ce difficile problème. Je lui ai parlé des établissements que le roi possédait déjà sur la côte d'Afrique. — Ce sont là, déclara l'empereur, de bien chétifs établissements pour la France. — Sans doute, Sire, mais ils sont importants au point de vue du droit qu'ils représentent. » L'empereur ne répondit rien; il mit son cheval au galop, et l'entretien interrompu ne fut repris que le soir à Gatchina. « Pourquoi, dit alors l'empereur, le roi ne vous a-t-il pas envoyé de détails sur cet objet qui m'intéresse tant? J'aurais désiré pour mon compte savoir vos intentions : j'aurais pu vous être utile. Le roi connaît mes sentiments, je pense. Je ne les ai pas laissé ignorer au duc de Mortemart. — Oui, Sire, je sais que Votre Majesté a dit à l'ambassadeur du roi qu'elle irait jusqu'à voir sans aucune peine que les Français conservassent Alger. — C'est-à-dire, rectifia l'empereur, ce ne serait pas moi qui ferais la moindre objection à ce que la France gardât sa conquête. Voilà ce que j'ai dit. Maintenant, il faut consulter ce que la prudence conseille. C'est pour cela que j'attends des nouvelles [1]. »

Tel était sur la question d'Alger le sentiment véritable de l'empereur Nicolas, et la plupart des cours parlaient dans le même sens. On conçoit donc que la plus extrême réserve devait s'imposer à M. de Polignac, car s'il était bien persuadé que ni la France, ni l'Angleterre ne trouveraient sur le continent un soldat ou un vaisseau pour soutenir leur querelle, il n'était pas moins certain que l'Europe tiendrait rigueur à celle des deux puissances qui aurait provoqué la guerre. D'autre part, la France ne pouvait songer à évacuer Alger sans y avoir établi un état de choses qui prévînt à jamais le retour des

1. M. de Bourgoing au prince de Polignac, 30 juillet 1830 (*Affaires étrangères*).

maux qu'elle avait voulu détruire. C'eût été pour elle une véritable déchéance, si l'esclavage et la piraterie avaient reparu sur la côte d'Afrique après les solennelles protestations qu'elle avait faites à maintes reprises.

Enfin, il fallait compter aussi avec l'opinion publique qui commençait à s'agiter. Le bruit du canon et les bulletins de victoire avaient fait leur œuvre. Non seulement les promoteurs de l'expédition défendaient leur conquête, mais parmi ceux dont les préventions avaient été le plus vives, beaucoup n'auraient pas pardonné au gouvernement de reculer à mi-chemin. L'opposition eût exploité avec fureur toute apparence de timidité. « Il n'y aurait pas eu alors, disait-on, assez de boue et de pavés pour jeter à la tête de M. de Polignac[1]. » M. de Rayneval lui-même prodiguait les encouragements. « Nous sommes en mesure de mener cette affaire comme nous voulons, écrivait-il en réponse à la consultation qu'on lui avait demandée de Paris; il y aura des intrigues pour nous embarrasser, mais rien de plus, et il me paraît certain qu'en la conduisant avec habileté, en ne précipitant rien, en intéressant plusieurs puissances au succès de nos vues, nous parviendrons à un résultat honorable et avantageux à la fois. L'Angleterre se trouvera toute seule, et comme dans l'affaire de Grèce, comme dans celle d'Espagne, elle finira par faire le contraire de ce qu'elle aura annoncé[2]. »

IX

Dans ces circonstances délicates, M. de Polignac prit un moyen terme qui devait mettre la France en excellente posture. Il entreprit de démontrer à l'Europe qu'il était absolument impossible d'établir à Alger un état de choses rassurant pour la chrétienté, si nous rappelions nos trou-

1. Lettre de M. de Barante à M. de Montlosier, 20 juillet 1830, *op. cit.*

2. M. de Rayneval à M. de Polignac. Dépêche du 10 mai et lettre confidentielle du 17 mai 1830 (*Affaires étrangères*).

pes, et que l'intérêt de toutes les puissances était de nous voir rester en Afrique. Il résolut donc d'offrir à la Porte de lui céder notre conquête. Il ne doutait pas qu'elle fût incapable de supporter ce fardeau et de fournir les garanties nécessaires qui seraient exigées tant par la France, pour la satisfaction de ses intérêts particuliers, que par l'Europe. Alors disparaîtrait une source de complications dangereuses ainsi que le principal argument des Anglais qui avaient toujours mis en avant les droits du sultan. Ce système avait encore pour lui tout l'avantage des procédés dilatoires. Les négociations avec la Porte sont toujours infiniment longues, et il serait facile à la France de les prolonger à son gré. Pendant ce temps, l'Europe s'habituerait à voir nos troupes à Alger : elle apprécierait vite l'avantage de pouvoir naviguer sur la Méditerranée, sans avoir à redouter l'apparition des corsaires, et serait de plus en plus disposée à maintenir un *statu quo* déjà consacré par le temps, plutôt que de s'en remettre à la bonne foi douteuse des successeurs du prophète [1].

M. de Polignac se mit à l'œuvre sans tarder.

Il convenait tout d'abord de bien préciser le caractère de la négociation qui allait s'ouvrir. On devait éviter en effet que les propositions de la France parussent impliquer une reconnaissance de la souveraineté de la Porte sur Alger. Elle n'avait pas à solliciter l'agrément du sultan pour disposer de sa conquête, mais souveraine et maîtresse d'Alger par le droit de la guerre, elle acceptait d'en faire abandon, si on lui garantissait que son or et son sang n'avaient pas été prodigués en vain dans l'intérêt de la chrétienté. Pour enlever tous les doutes à cet égard,

1. Nous devons enregistrer ici un aveu précieux de M. de Metternich qui montre combien le système de M. de Polignac était conforme à la saine raison. Comme lord Cowley l'entreprenait sur la nécessité de rétablir à Alger la souveraineté de la Porte : « C'est possible, répondit-il, mais il serait absurde d'espérer que la Porte, eût-elle les meilleures intentions, pût assurer la sécurité que les puissances maritimes seraient en droit d'exiger : la piraterie recommencerait immédiatement. » (Dépêche de lord Cowley à lord Aberdeen, 18 juillet [*Record Office, Londres*].)

M. de Polignac prescrivit à M. de Bourmont d'étendre et de fortifier l'occupation militaire, de rétablir au nom de la France les consuls dans leurs attributions, et de faire prêter foi et hommage au roi par les beys d'Oran et de Bône ; en un mot d'établir au point de vue matériel et politique la souveraineté des vainqueurs. En même temps, comme ces mesures pouvaient inquiéter l'Europe, et lui donner à penser que l'annexion était chose faite, M. de Polignac s'empressa de rassurer l'opinion. « La question d'Alger est complexe, dit-il : la France a des intérêts particuliers, l'Europe en a également qui sont loin d'être en opposition avec les siens. A la France qui seule a mené la campagne, et seule a fait en hommes et en argent des sacrifices considérables, dont toute la chrétienté sera appelée à bénéficier, il est impossible de refuser une légitime indemnité. Elle recherchera les moyens de l'obtenir, et l'Europe aura mission de juger si la solution adoptée donne des garanties suffisantes pour la sécurité de la Méditerranée. M. de Polignac espérait donc que tous les ambassadeurs à Paris avaient reçu de leurs cours respectives les instructions nécessaires en vue de cette éventualité. »

Ces précautions prises, M. de Polignac envoya ses ordres à l'ambassadeur du roi à Constantinople.

Dans une première dépêche officielle en date du 18 juillet 1830, il se borna à informer le général Guilleminot que le roi avait résolu de remettre Alger au sultan. « L'ancienne amitié, dit-il, que nous professons pour la Porte nous engage à lui faire partager les fruits de notre victoire. » C'est dans ce but que le gouvernement soumettait à son acceptation un traité aux termes duquel le roi cédait au sultan la régence d'Alger, pour être tenue par lui sous sa domination directe et absolue. La piraterie, l'esclavage et les tributs seraient supprimés. Le gouvernement confierait à une conférence internationale le soin de spécifier les garanties exigées pour prévenir à jamais le retour de ces maux, mais dès maintenant, on laissait entendre que le minimum exigé serait le renvoi en Asie

des milices turques, l'établissement à Alger d'un pacha turc et d'une garnison régulière, relevés tous les cinq ans ; la démolition des fortifications de la ville et du port, enfin l'interdiction pour la régence d'entretenir une marine. En outre, la France réclamait pour elle la province de Bône et un droit de contrôle sur la nomination du bey de Constantine. Le sultan n'entrerait en possession de la régence qu'après avoir accepté et exécuté ces différentes stipulations. A cette dépêche était jointe une lettre confidentielle, dans laquelle M. de Polignac expliquait le fond de sa pensée : « Il nous est impossible, disait le prince, de juger avec certitude de l'impression que le succès de nos armes a produite en Europe. Plusieurs puissances nous offrent des félicitations qui semblent sincères, et quelques-unes même paraissent désirer que nous conservions la possession de ce que nos armes nous ont conquis. Il ne nous est d'un autre côté guère possible de douter que d'autres États ne mettent de l'opposition à l'exécution de ce projet... en sorte que l'état actuel des choses inspire à Sa Majesté le juste désir de ne prendre de résolution finale qu'après avoir reçu des informations plus détaillées et des assurances plus précises qu'elle n'en a maintenant... ; et comme nous avons besoin de nous ménager quelque latitude pour voir si l'opinion en France ou en Europe ne nous fera pas plus tard un reproche d'avoir trop facilement abandonné les possessions d'Alger, voici la marche que le roi désire que vous suiviez. » M. de Polignac entrait ensuite dans le détail de l'expédient qu'il avait imaginé. Au traité dont il envoyait le projet à l'ambassadeur, il joignait le texte d'une convention additionnelle, d'après laquelle la Porte, en se substituant au dey, prenait à sa charge les dettes de toute nature de l'ancien gouvernement d'Alger, y compris les indemnités pour les prises faites par les Algériens sur les Français et les protégés de la France, les confiscations, les droits imposés contre la teneur des traités, les pertes éprouvées par l'interruption du commerce, la destruction des propriétés, enfin pour tous les torts et préjudices quelconques que les sujets

français avaient éprouvés par suite de la conduite du gouvernement algérien à leur égard : « Il est très probable, déclarait M. de Polignac que la Porte se trouvera hors d'état de payer ces sommes. Vous aurez alors à lui représenter que le roi a bien pu consentir à ne réclamer aucune indemnité pour les frais de la guerre, mais qu'il ne saurait sacrifier également les intérêts de ses sujets ; que notre départ d'Alger exercera déjà en France un effet très défavorable et disposera l'opinion à nous juger sévèrement. et que nous ne pouvons pas nous exposer à irriter encore cette opinion par l'abandon des créances des particuliers. C'est ainsi que la Porte, ne pouvant ou ne voulant pas exécuter les obligations mises à sa charge, nous resterions maîtres d'accepter ou de rejeter le traité selon que de plus mûres réflexions, les événements subséquents, une connaissance plus approfondie des dispositions de la France et de l'Europe, pourraient nous en donner le conseil. »

Le système imaginé par M. de Polignac était assez ingénieux, mais il avait le défaut d'être uniquement basé sur l'insolvabilité de la Porte. Or, ce n'était là qu'une présomption, très probable il est vrai, mais non pas une certitude. En outre, on pouvait regretter de voir rabaisser à une simple question d'intérêts matériels les plus graves problèmes de la politique et de la civilisation. Ces inconvénients frappèrent le général Guilleminot. Il comprit que la Porte bien conseillée n'élèverait contre le projet de traité d'autre objection que son impuissance à payer immédiatement l'indemnité requise, et en ce cas, dit-il, « notre considération aurait à souffrir de ne faire dépendre que d'une somme d'argent la solution d'une question majeure telle que celle du sort d'Alger [1] ».

Aussi résolut-il, par un acte d'indépendance assez remarquable, de ne pas s'en tenir à la lettre de ses instructions. Au lieu de soumettre à la signature du sultan le projet qu'on lui avait adressé, il se borna à le présenter

1. Le général Guilleminot au prince de Polignac, 10 août 1830 (*Affaires étrangères*).

comme la base possible d'un arrangement futur. « Dans le mémorandum que j'ai envoyé au Reiss Effendi, dit-il, j'établis comme incontestables nos droits à la conquête et à la possession d'Alger : je réfute d'avance les objections que la Porte pourrait fonder sur sa qualité de suzeraine [1]. J'y présente le roi comme l'appelant pour ainsi dire à consultation, non comme offrant la régence d'Alger, mais comme disposé à l'offrir sous certaines réserves. »

Peut-être n'y avait-il là qu'une nuance, mais elle était capitale, car la négociation ainsi engagée ne mettait plus en présence deux puissances égales en droit. La France ne promettait plus de céder sa conquête : elle cherchait seulement à s'éclairer sur les conditions et les conséquences de cette cession, et elle restait toujours libre de se retirer sans avoir d'explications à fournir.

En somme, le général Guilleminot avait parfaitement saisi les motifs secrets qui avaient dicté la conduite de son chef, et en donnant aux négociations un caractère encore plus dilatoire que M. de Polignac n'avait voulu ou osé le prescrire, il entrait parfaitement dans les vues du gouvernement et servait habilement les intérêts du pays.

1. Cette éventualité ne préoccupait guère l'ambassadeur. Sans doute la nouvelle de la prise d'Alger avait produit une certaine consternation à Constantinople ; l'orgueil musulman souffrait de voir que des pirates qui avaient si longtemps bravé l'autorité du Grand Seigneur, avaient été anéantis par une armée chrétienne, mais, même à ce moment, le Divan, conscient de son impuissance, n'osa jamais revendiquer ses prétendus droits de suzeraineté. « L'attention donnée par les Turcs à notre expédition contre Alger, écrivait à ce sujet le général Guilleminot, a plutôt le caractère d'une curiosité oisive que celui de l'inquiétude et de l'humeur. Ils semblent ignorer s'ils ont des droits sur Alger ou s'ils n'en ont pas. Le soin du lendemain n'inquiète personne. C'est aux Algériens, disait-on, à se tirer d'affaire. La régence dépend si peu de la Porte que depuis fort longtemps elle ne daignait même plus répondre aux firmans que lui envoyait Sa Hautesse. Elle n'est au Grand Seigneur que ce que sont au pape les Etats catholiques. » (Correspondance du général Guilleminot, juillet et août 1830, et notamment dépêche du 10 juillet [*Affaires étrangères*].)

X

Cette négociation, secrètement conçue et à peine entamée dans les derniers jours de juillet, ne pouvait être connue à Londres d'où l'on surveillait cependant nos mouvements avec la plus grande attention ; mais de clairs symptômes et les propres déclarations de M. de Polignac [1] démontraient que nous n'entendions pas renoncer au bénéfice légitime de la campagne, et que la côte d'Afrique, en tout ou en partie, serait désormais sinon en notre possession, du moins sous notre contrôle immédiat.

Pendant longtemps, les ministres anglais n'avaient même pas voulu envisager la réalisation d'une pareille éventualité. Jusqu'au dernier moment, ils avaient espéré que nous reculerions : ils avaient escompté la perspective d'une crise politique en France ; enfin et surtout ils avaient cru fermement à un désastre où aurait succombé notre puissance navale. Plus tard, ils s'étaient persuadé que l'évacuation suivrait immédiatement la victoire, et que l'Europe nous forcerait à rappeler nos troupes après avoir fait sauter les remparts de la ville. Lord Aberdeen l'avait récemment encore insinué au duc de Laval : « Je vous félicite, lui avait-il dit, de l'heureuse arrivée de votre flotte ; je vous féliciterai bien plus cordialement de son heureux retour. Au reste nous sommes là-dessus parfaitement tranquilles, car si vous avez reçu de la part des cours des témoignages d'approbation et d'encouragement, nous en avons reçu des assurances qui nous persuadent qu'on ne laissera pas détruire l'équilibre de la Méditerranée [2]. » Or rien ne faisait prévoir ce retour. L'Europe

1. Notamment dans la dépêche du 16 juillet, où M. de Polignac invitait M. de Laval à donner connaissance à lord Aberdeen de divers actes d'administration de M. de Bourmont.

2. Le duc de Laval au prince de Polignac, 21 juin (*Affaires étrangères*).

restait immobile ; les fleurs de lis continuaient à flotter sur le fort l'Empereur ; M. de Bourmont envoyait des troupes à Oran et à Bône ; il préparait une expédition contre Blida, et l'amiral Rosamel partait pour Tunis et Tripoli. Chaque courrier arrivé d'Afrique accroissait ainsi la colère et le dépit des ministres anglais. Depuis six semaines ils étaient restés dans l'expectative, à l'affût des chances heureuses, mais tout avait tourné contre eux. Désormais le dénouement de la crise était imminent; si l'on voulait agir, il n'y avait plus à hésiter.

De nouveau, les relations se tendirent à l'extrême entre les représentants des deux pays. Le cabinet anglais refusa d'autoriser lord Stuart à prendre part à la conférence que M. de Polignac proposait de réunir à Paris [1]. « C'est absolument inutile, disait à ce sujet l'ambassadeur, car sno intérêts sont trop différents de ceux des autres puissances pour que nous ayons avantage à délibérer [2]. » De son côté M. de Laval fut fort mal reçu lorsqu'il vint informer le chef du Foreign Office que M. de Bourmont avait rétabli les consuls dans leurs attributions : « Vous n'avez pas à vous occuper de notre consul, répliqua lord Aberdeen, puisqu'il est accrédité auprès du dey. » — Sur tous les points, les agents anglais reprirent vigoureusement l'offensive. A Constantinople, sir Robert Gordon essaya vainement de secouer l'inertie voulue de la Porte en obtenant d'elle qu'elle envoyât une flotte dans les eaux d'Alger : « Vous y trouverez, disait-il, des forces navales anglaises prêtes à soutenir avec vous les droits de Sa Hautesse [3]. » A Gibraltar, les préparatifs devinrent si menaçants que notre consul crut devoir avertir le général Damrémont, commandant la place d'Oran de se tenir en garde contre une attaque imminente. Celui-ci demanda

1. Les instructions données à lord Stuart l'autorisaient seulement à assister aux conférences, mais il lui était interdit de prendre part aux délibérations et de signer les procès-verbaux.

2. Lord Stuart à lord Aberdeen, 19 juillet 1830 (*Record Office*).

3. Dépêche du général Guilleminot au prince de Polignac (*Affaires étrangères*).

des instructions à Alger. Le maréchal de Bourmont lui enjoignit aussitôt de rester à son poste et de s'y défendre : « Au reste, ajoutait-il, vous pouvez vous rassurer ; l'Angleterre n'est pas en état de braver l'opinion universelle, et c'est dans l'intérêt même du gouvernement britannique que je trouve la garantie du maintien de la paix [1]. »

Quant à lord Stuart, peu soucieux de reprendre le chemin des Tuileries après l'accueil qu'il s'y était attiré un mois auparavant, il se borna à communiquer au roi une demande d'explications hautaine, telle qu'il l'avait reçue de Londres. Charles X lui retourna sa dépêche avec cette annotation : « Pour prendre Alger je n'ai considéré que la dignité de la France ; pour le garder ou le rendre je ne consulterai que son intérêt [2]. »

Pendant quelque temps la rupture parut inévitable. « Tout le monde dit ici que la guerre va éclater, écrivit de Constantinople sir Robert Gordon, que dois-je faire ? » A Alger, le consul Saint-John prépara tout en vue d'une crise violente : « Les Maures, les Turcs et les Arabes se joindront à nous, écrivit-il, mais si nous devons rompre avec la France je vous supplie de m'avertir à temps, car un des généraux français a déclaré publiquement qu'au premier coup de canon, il me ferait prisonnier [3]. »

La situation parut si grave à M. de Laval qu'il crut indispensable de venir à Paris s'en entretenir avec le roi. Mais avant de quitter Londres, il voulut prendre congé des ministres anglais. Il se rendit donc le 26 juillet chez le duc de Wellington. Ce soir-là, le noble lord donnait une grande fête en l'honneur de l'avènement du roi Guillaume IV. Dans les vastes salons d'Aspley-House, se pressait la foule des invités, princes étrangers accourus à Londres pour saluer le nouveau roi, grands personnages de la cour

1. Le maréchal de Bourmont au général Damrémont, 16 juillet (*Archives de la guerre*).

2. Bois-le-Comte, *op. cit.*

3. Correspondance de M. Saint-John avec M. Hay, sous-secrétaire d'Etat au Colonial Office, juillet et août 1830, *passim* (*Record Office*).

et du gouvernement, ambassadeurs et les plus hauts représentants de l'aristocratie anglaise et étrangère. L'hôtel resplendissait de lumières, et dans le cadre éblouissant de cette royale demeure, environné du prestige de la gloire, du rang, de la fortune, le vieux duc de Fer recevant les hommages de cette illustre assemblée, apparaissait comme l'image vivante de l'orgueilleuse et puissante Angleterre.

Cependant, dans un coin retiré des salons, debout près d'une fenêtre qui s'ouvrait largement sur les profondeurs ombragées d'Hyde-Park, deux personnages causaient avec animation, étrangers au bruit comme au mouvement de la fête. L'entretien durait depuis longtemps lorsque l'un d'eux tendant la main à son interlocuteur, annonça l'intention de se retirer. « Je vous dis adieu, Monsieur le duc, dit lord Aberdeen, avec plus de peine que de coutume, car je crains bien que nous ne soyons plus destinés à nous revoir : jamais la France, même au temps de la république et de l'empire, ne nous a donné de pareils sujets de plaintes. — Mylord, repartit le duc de Laval, je ne saurais ni dire, ni prévoir ce que vous pouvez espérer de la modération de la France, mais ce que je sais c'est que vous n'en obtiendrez rien par la menace [1]. »

Le surlendemain 28 juillet, M. de Laval débarquait à Calais. La première nouvelle qu'il y trouva fut celle des fatales ordonnances. L'effet n'en était que trop facile à prévoir. Aussi pressa-t-il son voyage, mais le désordre, qui déjà régnait partout, retarda sa marche. Il ne put arriver que le 1er août à Suresnes et ce fut pour apprendre que le roi avait quitté Saint-Cloud la nuit précédente. L'ambassadeur se hâta sur ses traces. Il partit pour Rambouillet faisant presque toute la route à pied, un bâton à la main, mêlé à la cohue tumultueuse qui, sous le nom d'armée parisienne, allait pourchasser le roi de France jusque dans sa retraite. Au prix de mille fatigues que son âge et ses infirmités rendaient encore plus cruelles, M. de Laval

1. *Un ambassadeur d'autrefois : le duc de Laval*, par le comte de Couronnel; Bois-le-Comte, *op. cit.* (*Documents inédits*).

arriva enfin au milieu de la nuit à Rambouillet. Recueilli par son beau-frère, le duc de Luxembourg, qui commandait les gardes du corps de service, il fut introduit immédiatement auprès du roi. Le fidèle serviteur fondit en larmes en retrouvant dans cette misérable situation le prince auquel il avait consacré sa vie, et dont il avait défendu l'honneur et la gloire avec tant de dévouement. Charles X l'accueillit avec bonté ; il l'entretint longuement des affaires qui, quelques jours auparavant, occupaient l'attention de l'Europe. Mais ce n'était plus à lui qu'incombaient dorénavant le fardeau du pouvoir et le souci des destinées de la patrie. Les clameurs de la populace qui assiégeait les barrières de la ville lui rappelaient brutalement qu'il n'avait plus le droit de parler au nom de la France. Il congédia le duc, et quelques heures après, le cortège funèbre de la monarchie française se déroulait lentement sur la route de l'exil.

CHAPITRE QUATRIÈME

LA QUERELLE D'ALGER

(*Suite*)

APRÈS LA CONQUÊTE

I. — Etat de l'affaire d'Alger à la chute de Charles X. — Conséquences de la révolution de Juillet. — Opinion publique en France, et sentiments du roi Louis-Philippe sur la question algérienne.

II. — Changement de cabinet en Angleterre. — Les troubles graves, qui agitent l'Europe à la suite de la révolution de Juillet, relèguent la question d'Alger au second plan.

III. — L'Angleterre se borne à faire le nécessaire pour empêcher que son silence soit pris pour un acquiescement tacite aux faits accomplis. — Elle profite de toutes les occasions pour renouveler ses réclamations. — Attitude du consul Saint-John à Alger. Incidents parlementaires et diplomatiques de 1832, 1833, 1838, 1842, 1844. — Vifs reproches adressés à Louis-Philippe par lord Aberdeen. — Lord Palmerston, la prise de Constantine et la guerre du Maroc. — L'affaire de l'exequatur en 1851. — L'Angleterre cède et reconnaît la souveraineté française sur l'Algérie.

IV. — Conclusion. — Résumé et appréciation de l'attitude de l'Angleterre dans la querelle d'Alger.

Lorsque le duc de Wellington connut l'état d'anarchie de la France durant les jours troublés qui suivirent la tourmente révolutionnaire de Juillet, la faiblesse et l'impuissance du nouveau pouvoir, les méfiances qui l'accueillaient en Europe, et notamment l'hostilité à peine cachée du tsar Nicolas ; lorsqu'il nous crut tombés très bas, prêts à tous les sacrifices pour obtenir la permission de vivre, il jugea le moment venu de regagner le terrain que lui avait fait perdre la sage et courageuse politique du roi Charles X. « Sachons profiter de l'occasion, écrivit-il à lord Aberdeen, et hâtons-nous de régler toutes nos difficultés avec la France : l'affaire portugaise, l'affaire d'Alger, etc. [1]. » Parole instructive, et que devraient méditer tous nos fauteurs

1. Lord Wellington à lord Aberdeen, 8 septembre 1830 (*Record Office, Londres*).

de discordes, car l'étranger est dans son rôle en cherchant son profit dans nos incartades révolutionnaires.

La partie était belle en effet pour l'Angleterre, car dans la situation critique de notre pays, le nouveau gouvernement français eût été excusable de faire la part du feu en abandonnant notre récente conquête. Il faut lui savoir gré d'avoir gardé intact l'héritage qui venait de lui échoir. Si la restauration a eu le mérite d'envoyer nos soldats à Alger, la monarchie de Juillet a eu celui de les y maintenir, et devant l'histoire toutes deux ont droit à notre égale reconnaissance.

On a vu quelle était la situation des affaires algériennes à la chute du roi Charles X. Trente mille hommes campaient à Alger, Bône et Oran. M. de Bourmont avait officiellement et légalement fait reconnaître l'autorité du roi dans la régence. Le cabinet de M. de Polignac, après quelques hésitations, avait commencé des démarches pour assurer à la France la possession de sa conquête. Il avait pris des mesures pour prolonger indéfiniment notre occupation militaire, et préparé les voies pour amener tout doucement l'Europe à reconnaître les faits accomplis. C'est dans ce but qu'il avait fait à la Porte des ouvertures destinées à fournir à l'Europe la démonstration publique de son impuissance. En même temps, il avait sollicité des gouvernements étrangers l'envoi d'instructions à leurs ambassadeurs à Paris, en vue de la conférence qu'il se proposait d'y réunir pour décider du sort d'Alger. Selon les événements, cette conférence aurait eu des caractères différents Si, par impossible, l'accord se faisait entre la France et la Porte sur tous les points en litige, y compris les garanties et indemnités exigées, nous aurions ouvert les délibérations, en communiquant ce traité qui réglait nos intérêts particuliers, et en invitant nos alliés à diriger leurs discussions conformément à l'état de choses qu'il établissait. « Les délibérations eussent alors porté sur les moyens d'assurer à la Turquie la conservation de son autorité sur Alger ; sur le nombre et la nature des troupes qu'elle devait y entretenir ; sur la durée du séjour des

garnisons dans le pays, et leur renouvellement intégral ou partiel à des époques déterminées; sur la nature et l'importance des forces maritimes qui seraient employées à Alger; sur l'état des fortifications qu'on y laisserait; sur le régime que le sultan établirait dans ses possessions nouvelles; sur les garanties que les puissances exigeraient de lui pour la sûreté de leur navigation et de leur commerce; enfin sur toutes les mesures d'exécution qui ne toucheraient pas à la base fondamentale du traité, c'est-à-dire au partage du territoire algérien entre la France et la Porte.

« Si au contraire, comme il était infiniment probable, nos négociations avec la Porte n'aboutissaient pas, les délibérations de la conférence eussent changé de nature, car nous n'aurions rompu nos pourparlers qu'après nous être assurés que la majorité des puissances était d'avis de nous voir conserver Alger, et alors, nous nous serions fait inviter par la conférence elle-même à garder notre conquête [1]. »

Cette solution était extrêmement probable, à condition qu'on ne pressât pas l'Europe de prendre un parti immédiat, et qu'on laissât le temps et l'accoutumance faire leur œuvre. La Russie et la Prusse ne demandaient pas mieux que de nous laisser notre liberté d'allures, pourvu que la paix ne fût pas troublée, et qu'on ne réclamât pas d'elles une intervention directe. Le comte Pozzo en avait donné l'assurance à M. de Polignac, lorsque celui-ci l'avait mis au courant de nos démarches auprès du sultan.

« Enfin, si les circonstances nous eussent portés à prendre un rôle et un langage plus haut et plus tranchant, et si les dispositions des esprits eussent rendu la réunion d'une conférence sujette à trop d'incertitudes et d'inconvénients, il nous était facile d'éviter cette réunion. Nous n'avions pour cela qu'à nous servir de l'Angleterre qui s'y opposait formellement et refusait d'envoyer ses pouvoirs à son représentant, pour ne pas trahir publiquement l'opposition qui existait entre ses intérêts et les intérêts généraux de

1. Bois-le-Comte, *op. cit.*

l'Europe. » L'Europe qui dans le fond n'avait pas grand intérêt à cette réunion, du moment que la sécurité de la mer était assurée par nos soins, n'aurait pas réclamé, et l'Angleterre n'aurait pu s'en prendre qu'à elle-même si la question d'Alger était ainsi réglée sans sa participation.

L'affaire tout entière était donc entre les mains de la France, qui avait ses coudées franches. Aucun engagement n'avait été pris qui limitât sa liberté d'action, et M. de Polignac était en voie d'acquitter, au mieux des intérêts du pays, la seule promesse qu'il eût faite : celle de mettre les puissances à même d'intervenir, si elles le jugeaient à propos, dans le règlement définitif du sort d'Alger.

La révolution de Juillet allait profondément modifier cette situation. Sa conséquence immédiate fut de détruire les relations de confiance et d'amitié qui s'étaient établies depuis quinze ans entre la France et plusieurs des grandes puissances de l'Europe. Partout reparurent l'hostilité et les défiances contre ce pays incorrigible et dangereux, dont la protestation bruyante contre la réaction de 1815 avait éveillé de lointains échos d'un bout à l'autre du continent. Le roi lui-même était suspect ; par cette « usurpation de famille [1] » procédant de l'émeute, les vieilles dynasties se sentaient peut-être plus gravement atteintes que par l'élévation d'un soldat victorieux. Déjà en 1815, les souverains avaient écarté le duc d'Orléans qui n'aurait été à leurs yeux qu'un « usurpateur de meilleure maison que Bonaparte [2] ». Les scènes tragiques de Juillet n'étaient pas faites pour modifier leur opinion.

Du jour au lendemain, la France perdit donc l'appui et les sympathies des puissances du continent. Bien plus, elle se trouva, par la force des choses, rejetée du côté de l'Angleterre, et tout le système de politique étrangère patiemment élaboré par la restauration s'écroula en quelques heures. Le gouvernement de Juillet, il est vrai, n'avait pas l'embarras du choix : l'alliance anglaise s'offrait à lui

1. Conversation de l'empereur Alexandre II avec M. de Morny en 1856.
2. Talleyrand, *Mémoires*, t. II, p. 155.

comme le seul moyen de reprendre contact avec l'Europe. Le roi Louis-Philippe en eut la conscience immédiate, mais il sentit également combien dangereux était l'expédient. A son bon vouloir, l'Angleterre ne mettrait-elle pas une condition impérative : l'évacuation immédiate du territoire algérien ?

A peine Louis-Philippe eut-il vu le péril qu'il se hâta de mettre son ambassadeur en garde contre les insinuations qui pourraient lui être faites. « L'affaire d'Alger, déclara-t-il à M. de Talleyrand, forme la partie la plus délicate de votre mission. » Il repoussa hautement toute idée d'évacuation, dont, par une regrettable et injuste concession aux rancunes du jour, il voulut charger la mémoire de Charles X et de ses conseillers : « Ce serait, dit-il, contraire à notre dignité et à nos intérêts. Les derniers événements qui ont mis enfin d'accord la France avec son gouvernement nous permettent de suivre une politique moins timide. La France se doit de résoudre cette importante question dans un sens plus honorable plus utile et plus prévoyant[1]. »

Ce ferme langage était méritoire, car le roi n'avait aucune illusion sur l'opinion des hommes politiques qui s'étaient ralliés autour de son trône.

Parmi eux, en effet, il ne s'en trouva guère qu'un seul pour soutenir et défendre notre œuvre africaine : ce fut le maréchal Soult ; pendant des années le vieux soldat resta sur la brèche et sut arracher de haute lutte les crédits nécessaires à la parcimonie malveillante de la chambre[2]. Mais la bourgeoisie éclairée et enrichie sur

1. Instructions de M. le prince de Talleyrand (*Documents inédits*).

2. De ces sentiments, on trouve la preuve dans la lettre suivante que le maréchal écrivit au duc d'Orléans, certain jour où l'opposition parlementaire paraissait le plus vive contre l'Algérie : *Saint-Amand, 28 octobre 1835.* « Et pourquoi, je le demande, ferait-on pareil abandon, alors que les premiers frais sont faits, que l'opinion générale est familiarisée avec l'idée de notre permanence et de notre accroissement en Afrique, que l'immensité est devant nous, que, par notre prépondérance dans la Méditerranée, et en prenant pied en Orient, nous pouvons être les régulateurs du berceau du monde ou, du moins,

qui s'appuyait la nouvelle monarchie n'avait qu'un goût fort médiocre pour tout ce qui dépassait son horizon immédiat : « Il serait heureux, disait-on couramment à la chambre, que nous n'ayons jamais conquis Alger : telle est ma conviction profonde, affirmait M. Piscatory. » « La possession d'Alger, ajoutait M. Passy, rapporteur du budget de la guerre, est dangereuse et onéreuse : je la donnerais volontiers pour une bicoque du Rhin. » Et M. Dupin, renchérissant encore sur ses deux collègues, déclarait « que la colonisation était une chose absurde et qu'il fallait hâter le moment de libérer la France d'un fardeau qu'elle ne pourrait ou ne voudrait porter longtemps[1]. » M. Thiers, soit comme député, soit même comme président du conseil, ne cessa jamais de tenir le langage le plus équivoque[2]. Enfin notre

faire compter avec nous ceux qui prétendent en régler les destinées ? Si, par l'Inde, l'Angleterre est devenue un État colossal, sans l'aveu duquel rien ne peut être définitif en politique, pourquoi, nous Français, laisserions-nous échapper la belle et unique occasion qui se présente de recueillir des avantages correspondants qui à leur tour nous feront exercer une influence justement méritée? Ce serait l'Inde française que je fonderais, et je donnerais tous mes soins aux développements successifs de cette grande idée aussi féconde en gloire qu'en prospérité... Pour le roi et pour la France il faut du grand et non du mesquin, qui est décevant, flétrit la gloire et devient ruineux. Aussi, si ce dernier avenir était réservé à nos possessions d'Afrique, pour rien au monde, je ne voudrais que votre nom s'y trouvât associé...» (Papiers du maréchal Soult, *Archives d'Epoisses.*)

1. Discussion des crédits d'Algérie en 1834.

2. C'est ainsi par exemple qu'en 1836, M. Thiers, alors président du conseil, ayant à soutenir une demande de crédits pour l'armée d'occupation, tout en reconnaissant qu'après six années écoulées, on ne pouvait décemment songer à une évacuation, s'exprimait en ces termes : « Certainement, si Alger était à conquérir, je ne le conseillerais pas à la France, mais enfin nous y sommes. Lorsque l'expédition d'Alger fut résolue sous la restauration, je fus de ceux qui la blâmèrent, et je crois que je rendrai le véritable sentiment de la France à cette époque, lorsque je dirai que tout le monde y vit avec effroi l'intention d'aller y forger des armes pour les reporter sur le continent français et attenter à nos institutions. Voilà le sentiment qui nous animait tous alors contre l'expédition d'Alger. » (Discours du 9 juin 1836.)

ambassadeur à Londres, lui-même, était en désaccord avec son roi. M. de Talleyrand, qui avait toujours condamné l'expédition d'Alger, n'y voyait qu'un grave embarras, une complication inventée à plaisir, qui achevait d'embrouiller l'écheveau déjà si touffu des affaires européennes ; il aurait saisi avec joie toute occasion de jeter par-dessus bord cette malencontreuse conquête.

Peut-être, en pensant ainsi, ministres et ambassadeurs étaient-ils dans leur rôle. Si hauts qu'ils fussent ils n'étaient que de simples agents : ils ne se sentaient que des responsabilités subalternes, et l'on conçoit que le juste souci de leur besogne immédiate les ait entraînés à sacrifier des intérêts éloignés, incertains et totalement étrangers aux préoccupations comme aux études des hommes de leur génération. Mais le roi, responsable devant la France et la postérité, qui sauraient bien le retrouver derrière les fictions constitutionnelles, avait le devoir de regarder par delà l'heure présente et de veiller sur les lointains avenirs du pays. Il prit à cœur la tâche que lui avaient léguée ses devanciers : contre les jalousies du dehors, et les préventions du dedans, il défendit la jeune France d'Afrique, sans consentir à sacrifier quoi que ce fût en échange. Enfin, pour lui mieux marquer sa sollicitude, et l'importance qu'il lui assignait dans les destinées nationales, il y envoya successivement tous ses fils, dont les noms resteront indissolublement liés à l'histoire de la conquête.

C'est ainsi que le drapeau tricolore acheva l'œuvre de la bannière fleurdelisée, et que Louis-Philippe, sans appui dans son parlement, mal servi par ses ministres et ses ambassadeurs, abandonné par l'Europe, au moins indifférente, sinon hostile, finit par triompher de l'Angleterre enhardie et avide d'une revanche éclatante. La partie était bien inégale ; mais la fortune, heureusement, lui vint en aide.

II

Le 15 novembre 1830, un vote de la chambre des communes renversa le cabinet du duc de Wellington et mit hors de combat nos plus rudes adversaires. Leurs successeurs, il est vrai, n'étaient guère mieux disposés pour nous. Lord Grey, qui devenait premier ministre, s'était maintes fois prononcé contre notre expédition, et lord Palmerston allait apporter au Foreign Office les préventions et l'hostilité qu'il conserva contre nous durant tout le cours de sa longue carrière. En outre, tous deux étaient en termes plutôt médiocres avec notre ambassadeur, le prince de Talleyrand, *le vieux Talley*, comme l'appelait lord Palmerston ; soit antipathie personnelle, soit que la haute situation de ce véteran de la diplomatie leur portât ombrage, et que la déférence qu'il rencontrait auprès de ses collègues de la conférence de Londres excitât leur jalousie [1]. Mais d'autre part, les nouveaux ministres ne se sentaient pas responsables de la situation. Ils n'avaient pas besoin, comme leurs prédécesseurs, de reconquérir par un coup d'éclat les suffrages de l'opinion, de la presse et du parlement, et de faire taire les critiques et les colères soulevées par un échec retentissant. Peut-être aussi n'étaient-ils pas fâchés de laisser paraître au grand jour les conséquences d'une administration qu'ils avaient longuement et persévéramment combattue. Quoi qu'il en soit, dans leurs relations avec la France, ils évitèrent de mettre l'affaire d'Alger au premier plan, comme le proje-

1. « Je me rappelle lord Grey éclatant un jour, et déclarant que les trois plus grands coquins du monde étaient lord Castlereagh qui était mort, Brougham et *Talleyrand.* » (Lord Malmesbury, *Mémoires.*)

De son côté, M. de Talleyrand écrivait en 1834 dans sa lettre de démission : « ... Ici se place une question de personnes. Lord Palmerston et moi, nous ne nous entendons plus et nous ne nous plaisons guère. Il ne faut pas que le service du roi souffre de cette mésintelligence. » (Lettre à Madame Adélaïde [*Mémoires,* t. V. p. 474].)

tait le duc de Wellington. Quelques semaines se passèrent ainsi : durant ce répit, l'Europe s'embrasa soudain d'un bout à l'autre, et le fracas des armes retentit depuis le Tage jusqu'à la Vistule. L'Angleterre, pressée d'éteindre le feu, courut où le danger lui apparaissait le plus grave. Ce ne fut plus désormais la question d'Alger qui allait troubler la sérénité de ses hommes d'État [1].

Les événements qui agitèrent si profondément l'Europe pendant les années qui suivirent la révolution de Juillet, eurent cette conséquence au moins inattendue de mettre en évidence la sagesse des prévisions de M. de Polignac. On se rappelle en effet qu'aux préparatifs menaçants de l'Angleterre, il avait répondu par des démonstrations offensives sur la frontière de Belgique. Il y voyait le seul point vulnérable de l'Angleterre : il sentait qu'Anvers, plus encore qu'Alger, lui tenait au cœur, et que l'importance du gage qu'il avait sous la main, lui permettait d'oser beaucoup. L'émotion causée à Londres par le soulèvement de Bruxelles, l'élection du duc de Nemours, et la double intervention française de 1831-1832 prouvèrent qu'il avait vu juste. En fait, l'affaire belge devint immédiatement la préoccupation majeure des ministres anglais. Ils ne songèrent plus qu'à combattre les patriotes de Belgi-

1. Rappelons sommairement les événements qui agitèrent l'Europe à la suite de la révolution de Juillet: Révolution de Belgique (25 août 1830). Proclamation de l'indépendance (3 octobre). Élection du duc de Nemours (février 1831). Première intervention de la France (août 1831). Deuxième intervention et prise d'Anvers (décembre 1832). — Révolution de Pologne (29 novembre 1831). Guerre entre la Russie et la Pologne (février-septembre 1831). — Mouvements constitutionnels en Allemagne (Brunswick, Hesse-Cassel, Saxe, Bavière). Intervention de la diète de Francfort (juillet 1832). — Guerre civile en Suisse (1831-1832). — Révolutions en Italie, à Modène, Parme et dans les Etats de l'Église. Double intervention des Autrichiens (1831-1832). Occupation d'Ancône par la France (février 1832). — Incidents en Portugal : les escadres françaises forcent l'entrée du Tage (1831). — Enfin, c'est également en 1831, que la question d'Orient prit soudain une tournure des plus graves. Guerre entre Mehemet-Ali et le sultan. Conquête de la Syrie et d'une partie de l'Asie Mineure par les Égyptiens. Intervention de la Russie à Constantinople, etc.

que qui appelaient à eux un prince français, et l'entrée de nos troupes sur le territoire litigieux, en leur causant de mortelles alarmes, concentra leur attention sur les bouches de l'Escaut. Les événements d'Orient achevèrent de reléguer l'affaire d'Alger à l'arrière-plan. Là encore, les vues de M. de Polignac se trouvèrent réalisées. Lorsqu'il avait demandé au sultan un firman qui autorisât Mehemet-Ali à marcher contre les régences, il n'avait pas manqué de faire valoir que l'intérêt de la Porte était d'ouvrir à son turbulent vassal un débouché pour son activité inquiète et ambitieuse. Aussi longtemps qu'il serait occupé en Afrique, la sécurité de l'Asie Mineure et des possessions immédiates du sultan serait assurée, mais il était clair que le pacha ne garderait pas éternellement ses soldats inoccupés et ses trésors improductifs. Les choses tournèrent comme il l'avait prévu. Forcé d'abandonner toute idée de conquête du côté des régences, Mehemet se retourna contre son faible suzerain. Il lui chercha querelle au sujet d'un règlement de comptes datant de la guerre de Grèce, et profitant d'un moment où l'Europe regardait ailleurs, il lança son fils Ibrahim sur la Syrie (novembre 1831). Un an après, les troupes ottomanes, écrasées en plusieurs rencontres, étaient chassées de toute l'Asie Mineure. L'armée égyptienne tenait leurs débris acculés à la mer de Marmara. Un pas de plus menait Ibrahim à Constantinople (décembre 1832). Le sultan épouvanté appela la Russie à son aide. L'empereur Nicolas qui n'attendait que ce moment envoya aussitôt sa flotte dans le Bosphore et ses troupes en Anatolie. L'inquiétude devint vive en Europe : en Angleterre ce fut une profonde émotion. C'est ainsi qu'à la fin de 1832, après deux années d'agitations et de discussions passionnées, les Français occupaient Anvers, en même temps que les Russes campaient aux portes de Constantinople. Il n'y avait certainement pas en Angleterre un seul homme d'État qui, dans ses rêves les plus sombres, eût envisagé de pires éventualités.

Que devait alors peser dans la balance l'occupation

d'Alger ? A Constantinople, ni le général Guilleminot ni l'amiral Roussin, son successeur, ne parvinrent à tirer une réponse de la Porte. Quand ils parlaient d'Alger, on leur répondait Égypte ou Russie. La négociation entamée par M. de Polignac tomba dans l'eau. La Porte, qui plus que jamais avait besoin de l'appui de la France pour arrêter la marche d'Ibrahim [1], n'avait garde de faire sortir le dossier algérien de la poudre des archives. Tous les souverains de l'Europe, aux prises avec « la haute marée des peuples », inquiets des germes de bouleversements qui apparaissaient de toutes parts, se souciaient fort peu de ce qui se passait de l'autre côté de la Méditerranée. Ceux qui redoutaient de voir la France reprendre la grande croisade révolutionnaire des temps héroïques, n'étaient peut-être pas fâchés qu'une partie de ses forces et de ses ressources fussent immobilisées sur la côte d'Afrique. Cette guerre lointaine n'était-elle pas un dérivatif providentiel qui occupait les esprits en France, les détournait d'ambitions plus dangereuses et avait encore cet avantage de nous mettre en délicatesse avec nos voisins d'outre-Manche ? En fait, il y eut sur tout le continent comme un accord tacite pour éviter de rouvrir un incident que tout le monde considérait comme clos. La Méditerranée était tranquille. On n'en demandait pas davantage, et personne n'eut l'idée de relever l'ancienne proposition de M. de Polignac relative à une conférence internationale. Les diplomates, qui s'évertuaient à refaire à l'Europe une façade présentable, avaient vraiment assez de besogne sans qu'on leur mît encore sur les bras les affaires des Maures et des Kabyles.

Ce sentiment si profond et si général ne fut pas sans avoir quelque influence en Angleterre. Lord Grey, lord Palmerston lui-même, ne jugèrent pas à propos de reprendre le débat. Dans leur correspondance soit officielle,

1. Ibrahim ne s'arrêta dans sa marche victorieuse que sur les objurgations de l'amiral Roussin qui venait de remplacer le général Guilleminot à Constantinople, et grâce à une démarche personnelle de M. de Varennes, secrétaire de notre ambassade, qui se rendit auprès de lui à Kutayeh.

soit privée, il n'y est fait que de rares et fugitives allusions. Lord Stuart se bornait à envoyer de courtes informations sans conséquence. Quant au cabinet des Tuileries, il prenait soin de ne pas soulever la question. Le plus complet silence était l'expédient qui lui convenait le mieux, et M. de Talleyrand échangeait à ce sujet avec sa cour les plus pressantes recommandations. « Quant à Alger, écrivait-il, dès le 27 novembre 1830, j'ai évité d'en parler ; j'aimerais bien que nos journaux en fissent autant. Il est bon qu'on s'accoutume à notre occupation et le silence est le meilleur moyen [1]. » — « Nous devons toujours préférer, répétait-il quelques mois plus tard, que notre possession sur la côte d'Afrique reste, pour ainsi dire, oubliée [2]. » Et le général Sébastiani lui répondait en lui recommandant « d'éviter de toucher à aucune des questions qui se rapportaient à l'occupation d'Alger par les troupes françaises [3] ».

Non content d'adresser à Londres ces avis de prudence, le cabinet français prenait ses précautions pour éviter tout incident, tout éclat qui eût pu ramener l'attention sur Alger. Il n'avait pas osé évacuer la régence par crainte de l'opinion publique, et par un instinctif sentiment d'amour-propre (le roi d'ailleurs s'y serait opposé) ; mais il entendait réduire au strict minimum les conséquences de l'occupation. Le général Clauzel, que le gouvernement avait envoyé pour remplacer le maréchal de Bourmont, reçut l'ordre de rester sur la défensive et de ne rien entreprendre. Pour mieux lui lier les mains, on rappela en France la majeure partie de l'armée, ne laissant à Alger

1. Le prince de Talleyrand au général Sébastiani (*Mémoires*, t. IV, p. 412).

2. *Id.*, 9 mars 1832. Cette lettre ainsi que la suivante et quelques autres que nous aurons à citer plus loin ne figurent pas dans la correspondance que M. de Talleyrand a insérée dans ses *Mémoires*. Il se souciait fort peu de l'Algérie et affecte dans ses *Mémoires* de ne pas s'en occuper. Nous avons pu retrouver par ailleurs les lettres qu'il a cru devoir passer sous silence.

3. Le général Sébastiani au prince de Talleyrand, 14 mars 1832.

qu'un corps d'occupation de dix mille hommes. « Pressez le départ de toutes les troupes qui ne sont pas rigoureusement indispensables pour couvrir Alger, lui écrivit le maréchal Soult, alors ministre de la guerre ; envoyez aussi l'excédent des approvisionnements, les fers, poudres, même les chevaux de la cavalerie et de l'artillerie. La situation s'aggrave en Europe. Ce n'est pas que la guerre soit imminente, mais toutes les puissances font des armements, donnant comme prétexte les affaires de Belgique, et le roi est obligé de prendre des mesures en conséquence [1]. »

Malgré ces moyens réduits et ces recommandations de prudence, le général Clauzel, actif et entreprenant, voulut tenter quelque chose. Il s'avança jusqu'à Médéa, et installa à Constantine et à Oran des princes tunisiens en qualité de vassaux du roi de France. Le gouvernement effrayé s'empressa de le désavouer. Clauzel riposta le 16 février 1831 par une lettre très vive : huit jours après il était rappelé.

1. Le maréchal Soult au général Clauzel (Lettre confidentielle du 3 décembre 1830 [*Archives de la guerre*]). Ceci n'était pas seulement de la part du maréchal un moyen de forcer à la prudence un lieutenant dont il redoutait l'esprit d'entreprise. Il était sincèrement persuadé de l'imminence d'une guerre européenne et jugeait indispensable d'avoir sous la main toutes ses forces. Une note secrète rédigée par lui pour le duc d'Orléans en septembre 1831, permet d'apprécier quel était alors l'état d'esprit du cabinet français : « ... Les rapports avec l'Angleterre deviennent de jour en jour plus gênants. Il me paraît évident que le parti tory nous précipitera vers la guerre, afin de faire tomber le ministère Grey, et par conséquent triompher de la réforme. S'il doit réussir, il me paraît indubitable que déjà sa partie est liée avec la Hollande, la Prusse et même l'Autriche. Dès lors, pourrons-nous éviter la guerre ? J'avoue que je ne le prévois pas ; au moins cela me paraît extrêmement difficile. Je doute même qu'en nous retirant de la Belgique à la fin du mois, nous puissions y parvenir... (Suit le détail des ordres qu'il donne pour renforcer l'armée du Nord, créer sous Paris un camp retranché de cent cinquante mille hommes, et concentrer des troupes dans l'est.) Vous le voyez, Monseigneur, j'annonce bien que je crois à la guerre. Reste à savoir si elle aura lieu cet automne, ou si nous pourrons l'éloigner jusqu'au printemps. Vous êtes mieux placé que moi pour le savoir », etc. (Papiers du maréchal Soult, *Archives d'Epoisses.*)

III

Si, en présence des événements survenus en Europe, les ministres anglais avaient perdu l'envie de chercher querelle à la France sur la question d'Alger, ils n'allaient pas néanmoins jusqu'à acquiescer au nouvel état de choses établi dans la régence. Ils évitaient soigneusement de rien dire ou rien faire qui laissât supposer une reconnaissance tacite de notre occupation, et malgré le silence qui se faisait autour d'Alger, ils prenaient soin d'empêcher que la France pût un jour se prévaloir de la prescription. Le consul anglais Saint-John garda toute la confiance de son gouvernement et ne changea rien à son attitude. « Il est animé à notre égard, disait de lui le général Sébastiani, d'une évidente malveillance... ; il semble se plaire à susciter des embarras à nos généraux; il s'opiniâtre à vouloir donner à ses attributions une extension qui pouvait se concilier avec le régime et le système de droit public d'un gouvernement mahométan, mais que repoussent nécessairement la forme et les principes de l'administration établie dans la régence [1]. »

Ces plaintes du ministre français n'étaient pas exagérées. Nos succès militaires avaient exaspéré l'humeur batailleuse du représentant de l'Angleterre. A l'arrivée de nos troupes, il s'était trouvé mêlé à des intrigues assez louches, dont le but était vraisemblablement de renverser le dey, et d'arrêter ainsi les Français aux portes d'Alger. Il avait même accompagné un soi-disant parlementaire algérien, Mustapha-Makatadja, qui vint, dit-on, proposer au maréchal de Bourmont de lui apporter la tête du dey sur un plat d'argent [2]. M. de Bourmont renvoya dos à dos l'ambassadeur et son pilote, et déclara qu'il ne traiterait qu'avec le dey sans aucun intermédiaire. Ainsi éconduit,

1. Le général Sébastiani au prince de Talleyrand, 14 mars 1832.
2. Berbrugger, *Les consuls étrangers en 1830* (*Revue africaine*, 1865).

M. Saint-John refusa d'entrer en relation avec le général en chef, et se sépara ouvertement de ses collègues d'Espagne, de Suède, de Danemark, de Naples et des Etats-Unis, qui, seuls, étaient restés sur les lieux, et avaient reconnu l'autorité des vainqueurs[1]. Il affecta une intransigeance absolue, et se posa hautement en défenseur des droits du dey. Il lui offrit un asile à Malte à l'abri du pavillon anglais, mais M. de Bourmont s'y opposa, et le gouvernement français ratifia son opposition. Il alla prendre officiellement congé de Hussein, et l'accabla de témoignages de sympathie et de dévouement. Le dey, en le quittant, lui laissa son sabre en souvenir, « cadeau inestimable, écrivit le consul à son ministre, car l'homme qui l'a possédé, est certainement le meilleur pacha qui ait jamais régné ici[2] ».

Depuis lors, tous les actes de l'autorité française furent surveillés par lui, et dénaturés avec une mauvaise foi insigne. Il n'y a pas d'accusations outrageantes qu'il ne répandît sur le compte de nos troupes et de leurs chefs. « Depuis l'arrivée des Français à Alger, ce ne sont, dit-il, que pillages, vols et massacres. Ils savent bien qu'ils ne pourront rester ici, mais avant de partir ils veulent extorquer à ce pays jusqu'au dernier centime[3]. » La nouvelle de la révolution de Juillet, la désorganisation qui suivit, le départ de M. de Bourmont, lui causèrent une grande joie. « Quel plaisir pour moi, écrivit-il à cette occasion, que la consternation de notre maréchal, qui se voit à la veille d'être déporté à son tour comme les Turcs qu'il a si honteusement trompés[4]. » Dans toutes ses lettres, il affirme que nous ne pourrons jamais garder notre conquête, ou que nous ne l'oserons pas. Aussi la démonstration

1. Berbrugger, *op. cit.*

2. M. Saint-John à M. Hay, sous-secrétaire d'État au Colonial Office, 29 juillet 1830 (*Record Office, Londres*).

3. *Id.*, 1er décembre 1830 (*Record Office, Londres*).

4. *Id.*, 15 août 1830 (*Record Office, Londres*). Allusion aux milices turques du dey, qui, conformément aux termes de la capitulation, avaient été transportées en Asie.

militaire du général Clauzel et ses pourparlers avec Tunis le remplirent de colère. Il poussa son gouvernement à intervenir. Il aurait voulu qu'il profitât des circonstances pour récolter ce que nous avions semé. Nous avions abattu la puissance des deys ; les pointes de nos colonnes avaient permis d'entrevoir toutes les promesses d'un magnifique pays : quel malheur, pensa Saint-John, si l'Angleterre laissait échapper une aussi belle proie ! « Comme je serais heureux, écrivit-il, si vous pouviez mettre la main sur ce pays. Je vois clairement maintenant que nous pourrions le coloniser et que nous en tirerions d'immenses bénéfices. Il ne m'appartient pas de faire des propositions au gouvernement de Sa Majesté, à moins que vous ne me disiez que ce projet lui sourit. Mais je vous déclare qu'il n'y aurait pas sur toute la terre un pays plus favorable pour recueillir notre surcroît de population. Ici, en effet, la principale difficulté est de faire comprendre aux indigènes les avantages qu'ils tireront d'un établissement européen. Or les Français en sont et en resteront toujours incapables, tandis que notre caractère qui est bien connu jusqu'aux extrémités de la régence nous concilie toutes les populations. Le pays sera aussi tranquille que possible, dès que les habitants auront vu que nous ne sommes pas venus pour les vexer ou les insulter, ni pour laisser d'autres (les Juifs) le faire ; que nous ne parlons pas de prendre leurs mosquées pour y installer des théâtres, ou d'imposer leur industrie. Nous n'aurions qu'à y amener quelques troupes de l'Inde, ce qui serait une mesure très politique, car elles sont musulmanes[1]. » On voit que l'honorable consul s'était vite consolé du départ « du meilleur prince qui eût jamais régné à Alger », et que son esprit pratique, reprenant le dessus, lui laissait entrevoir les plus engageantes perspectives.

Le cabinet anglais ferma l'oreille aux sollicitations de son fougueux représentant. Il s'en tint à des réclamations platoniques qu'il fit entendre périodiquement pour

1. M. Saint-John à M. Hay, 20 décembre 1830 (*Record Office, Londres*).

interrompre la prescription, bien établir que la question n'était pas tranchée, mais seulement réservée, et pour ménager à l'Angleterre, si les circonstances le permettaient un jour, l'occasion de reprendre la discussion au point où on l'avait laissée en 1830. Le langage des ministres français était soigneusement surveillé, et chacun de leurs discours à la chambre des députés avait presque immédiatement sa contre-partie dans le parlement anglais. C'est ainsi qu'au début de 1832, M. Casimir-Périer, alors président du conseil, ayant déclaré que notre occupation militaire serait maintenue à Alger[1], lord Londonderry releva le propos à la chambre des lords, et en prit texte pour attaquer vigoureusement le cabinet whig : « La France a enfin levé le masque, dit-il, en déclarant sa ferme résolution de retenir en sa possession la colonie d'Alger, au mépris de toutes les promesses faites en son nom. Il me reste à demander au noble comte Grey ce que nous avons gagné en faisant toutes ces concessions à la France ; mais comment s'étonner que l'Angleterre soit si fort déchue, quand on sait que nos ministres se sont laissé subjuguer et entièrement diriger par les conseils du représentant actuel de ce pays en Angleterre, M. de Talleyrand, de cet homme dont je ne contesterai pas les grands talents, mais qui, on ne saurait le dissimuler, est un des plus rusés politiques qui ait jamais existé[2] ? » Lord Grey, embarrassé, s'abstint de répondre : l'affaire belge était alors dans sa phase la plus aiguë et le moment était particulièrement défavorable pour soulever de nouvelles difficultés. Il ne répondit pas davantage, trois mois plus tard, lorsque le duc de Wellington et lord Aberdeen reprirent l'attaque avec plus de vivacité encore[3], mais l'année suivante, à la suite d'un discours du maréchal Soult dans lequel le président du conseil avait revendiqué pour la France l'entière liberté de sa politique en Afrique[4], lord

1. Chambre des députés, séance du 21 mars 1832.
2. Chambre des lords, séance du 6 mai 1832.
3. Chambre des lords, séance du 19 juillet 1832.
4. Chambre des députés, séance du 8 mars 1833. Le maréchal

Grey se plaignit directement à M. de Talleyrand : « Vous allez me causer, lui dit-il, de très graves embarras. J'aurais désiré vivement que le gouvernement du roi évitât de prendre des engagements aussi positifs, après surtout que les promesses faites à l'Angleterre par le dernier gouvernement français ont été si hostilement révélées l'année dernière par lord Aberdeen [1]. »

M. de Talleyrand en écrivit à son gouvernement en recommandant la plus grande prudence. Le duc de Broglie releva sur-le-champ l'insinuation du ministre anglais. « Il est un point, dit-il, que je désire voir bien éclairci : c'est le fait des engagements pris envers l'Angleterre au sujet d'Alger. J'ai fait dépouiller avec soin toute la correspondance. Elle dépose à chaque page, non seulement de l'absence de toute engagement, mais de la résistance obstinée à tout engagement de cette nature, résistance qui s'est perpétuée jusqu'au moment même de la prise d'Alger, et qui avait presque amené une rupture entre la France et l'Angleterre. J'ai fait venir M. de Bois-le-Comte qui était directeur des affaires politiques sous M. de Polignac : je l'ai interrogé à fond sur ce point. Il affirme que jamais aucun engagement quelconque n'a été pris. Enfin je l'ai chargé de faire un gros mémoire sur toute l'affaire d'Alger [2]... Je tiens donc essentiellement, d'une part à bien constater que je n'ai point parlé légèrement sur ce sujet ; d'une autre part à bien m'entendre avec le gouvernement anglais sur la valeur et la nature de ces engagements prétendus, dont nous ne trouvons ici, ni dans les documents ni dans la mémoire des personnes attachées au département, aucune trace quelconque [3]. »

Soult, président du conseil, avait déclaré qu'il n'y avait à l'égard d'Alger aucun engagement pris avec les puissances ; que nous pouvions faire à Alger ce que nous voudrions ; que les mesures prises par le gouvernement et les crédits militaires qu'il demandait rendaient peu vraisemblable qu'on pût songer à une évacuation du pays.

1. Le prince de Talleyrand au duc de Broglie, 14 mars 1833.

2. C'est ce mémoire, resté inédit, auquel nous avons fait divers emprunts au cours de cette étude.

3. Le duc de Broglie au prince de Talleyrand, 18 mars 1833.

M. de Talleyrand communiqua cette réponse à lord Grey qui n'insista pas, mais au mois de mai suivant, l'affaire prit une nouvelle tournure à la suite d'une violente sortie de lord Aberdeen à la chambre haute. L'ancien chef du Foreign Office reprocha amèrement à lord Grey ce qu'il appelait sa condescendance coupable. Il le somma de donner communication à la chambre de la correspondance de lord Palmerston avec lord Granville, ambassadeur à Paris, et notamment d'une certaine dépêche où l'envoyé britannique rendait compte d'une conversation qu'il aurait eue au sujet d'Alger avec le roi Louis-Philippe. Lord Grey acquiesça à cette mise en demeure, sauf en ce qui concernait cette dernière pièce. Lord Aberdeen revint alors à la charge : « Il existe des documents, déclara-t-il, qui prouvent clairement que des engagements positifs relativement à Alger, ont été ratifiés, non seulement par le roi des Français, mais encore par ses ministres. » Et comme lord Grey protestait, il fut vivement pris à partie par lord Londonderry : « Grâce à vous, lui déclara le noble lord, l'Angleterre est maintenant la risée du monde entier [1] ! »

La presse profita de l'occasion pour rentrer en campagne, et les journaux de l'opposition soutinrent avec éclat l'attaque des leaders du parti tory. Dans un curieux article qui fut reproduit de divers côtés, la *Quarterly Review* reprocha avec la dernière amertume au roi Louis-Philippe son manque de foi et sa trahison. « Nous n'avons reconnu, y lisait-on, cette majesté de nouvelle fabrique qu'à une expresse condition : celle de l'évacuation d'Alger. Faisons-lui savoir que si elle ne tient pas son engagement nous sommes libérés du nôtre. Ce que Louis-Philippe ne veut pas ou ne peut pas faire, Henri V le fera [2]. »

1. Chambre des lords, séances des 6 mai et 21 juin 1833.

2. Voici les passages saillants de cet article qui fit beaucoup de bruit en Angleterre comme en France, où il provoqua les commentaires indignés de nos journaux. Il n'est pas signé, mais est évidemment l'œuvre de l'un des chefs de l'opposition tory : « Lorsque nous examinerons la conduite du roi Louis-Philippe (si jamais nous avons le temps et la patience d'examiner quelque chose), cette conduite

Ces attaques virulentes de la presse et du parlement contre le roi Louis-Philippe donnent une juste idée des passions soulevées par cette affaire ; mais il est bien difficile de leur attribuer autre chose qu'une valeur documentaire. Du moins, rien jusqu'ici n'est venu justifier l'accusation de mauvaise foi portée par lord Aberdeen contre le roi. D'après lui, l'abandon de toute prétention sur l'Algérie aurait été le prix consenti par Louis-Philippe de sa reconnaissance par l'Angleterre. Or, il existe dans les archives du Foreing Office une très longue lettre de lord Aberdeen lui-même à lord Stuart, où il lui expose en grand détail toutes les raisons pour lesquelles le gouvernement britannique s'est décidé à cette reconnaissance, et il n'y est pas un instant question d'Alger. Lord Aberdeen paraît insinuer que le fait se trouve relaté dans une dépêche de lord Gran-

n'apparaîtra pas comme propre à accroître le crédit des rois révolutionnaires. Le cabinet du duc de Wellington le trouva, à la suite d'une grande convulsion intérieure, installé sur un trône branlant. De notre reconnaissance immédiate dépendaient sa sécurité personnelle, ses desseins ultérieurs, et ce qui était plus urgent encore, la tranquillité du pays. Ce cabinet, trop généreux peut-être, ne lui fit qu'une question : « Adhérerez-vous aux traités et aux engagements de vos prédécesseurs, notamment en ce qui concerne Alger ? » Sa Majesté de nouvelle fabrique répondit en substance : « Oui, oui, mais fiez-vous à ma parole, « et n'attendez pas les formalités de la diplomatie. Le cas est urgent : « la sûreté de la France réclame instamment votre reconnaissance. « Reconnaissez-moi, et ayez confiance dans la bonne foi de la France « régénérée et de son roi élu, pour parfaire nos engagements dans les « formes diplomatiques, dès que nous aurons le loisir de faire quelque « chose. » Sur ces objurgations et ces promesses, la reconnaissance fut accordée, et maintenant, les engagements écrits du gouvernement précédent, et les assurances verbales du nouveau sont également dédaignés, et le ministère whig accepte cette double indignité. Pour nous, nous ne pouvons que lui donner un conseil (bien que nous doutions qu'il ait le courage de le suivre), conseil qui permettrait à des hommes de cœur et d'intelligence de régler cette question par le retour du courrier. La reconnaissance de Louis-Philippe ne fut consentie qu'à l'expresse condition qu'il tiendrait ses promesses quant à Alger. Faisons-lui savoir que s'il ne tient pas ses engagements, nous sommes libérés des nôtres. Ce qu'il ne peut pas ou ne veut pas faire, Henri V le fera. »

ville ; mais lord Granville n'est arrivé à Paris qu'au commencement de 1831, sept ou huit mois après l'avènement de Louis-Philippe et sa reconnaissance par l'Angleterre [1]. Si pareil langage avait été tenu par le roi, en juillet-août 1830, comment lord Stuart l'aurait-il passé sous silence ? Comment se serait-il plaint à chaque occasion du mutisme du nouveau gouvernement et de l'impossibilité de connaître ses vues sur Alger? Comment aussi M. de Talleyrand n'en aurait-il pas été avisé, sinon par la voie officielle, du moins confidentiellement ? Or, nulle part, ni dans les dépêches du ministre, ni dans les lettres du roi, non plus que dans celles de Madame Adélaïde, on n'en trouve aucune mention. Enfin, et ceci n'est pas le moindre argument, si la dépêche de lord Granville existe, avec son caractère particulièrement décisif, pourquoi lord Grey a-t-il refusé de la publier ? Etait-ce pour ménager notre susceptibilité, et ne pas entraver « l'entente cordiale », au moment où il avait besoin de notre modération en Belgique et en Orient ? Mais pareil motif n'existait plus en 1837-1838, lorsque la discussion fut reprise et de nouveaux documents publiés. Il n'existait pas davantage en 1844-1845, à l'époque du règlement de la question marocaine, lorsque les dissentiments les plus graves éclatèrent entre les deux gouvernements. Si à aucune époque les ministres anglais ne voulurent joindre cette fameuse dépêche aux documents qu'ils soumirent au parlement sur l'affaire d'Alger; si, ce qui est tout à fait significatif, les leaders du parti tory, lord Aberdeen en tête, qui prétendaient en 1833 exiger sa publication, ne crurent pas devoir le faire lorsqu'ils revinrent au pouvoir en 1842 et en 1844, et que l'occasion s'offrit à eux de la joindre au dossier, c'est apparemment que cette dépêche, à supposer qu'elle existe, n'est guère probante, et que Louis-Philippe tint à lord Granville exactement le même langage que Charles X avait tenu à lord Stuart.

1. C'est pour ce motif que nous n'avons pu rechercher cette dépêche de lord Granville, ce qui aurait tranché la question, car les correspondances du Foreign Office ne sont communiquées que jusqu'au 31 décembre 1830.

Au fond, le gouvernement anglais se sentait impuissant et désarmé. Il ne pouvait soulever la question algérienne sans se brouiller avec la France. Or, il redoutait une rupture diplomatique que l'état des affaires en Belgique et en Orient aurait rendue des plus dangereuses, et il aimait encore mieux nous voir à Alger qu'à Anvers ou à Alexandrie. Ce qui tend à le prouver c'est que dès que la paix fut rétablie aux deux extrémités de l'Europe, et que tout danger de complication et d'intervention de notre part fut momentanément écarté, il saisit la première occasion de revenir à la charge [1]. Tandis que, quatre années durant, il avait contenu les ardeurs de l'opposition tory, on le vit soudain prendre la tête du mouvement. Déjà en 1834, M. Stanley, ministre des colonies, avait, en réponse à une interpellation de sir Robert Peel, tenu un langage fort équivoque. En 1836, nos préparatifs contre Constantine et une démonstration de l'amiral Hugon, qui avait barré le passage à une flotte ottomane venue pour débarquer des troupes en Tunisie, nous avaient valu un premier avertissement de lord Palmerston : « Les gouvernements, avait-il dit au général Sébastiani, alors ambassadeur de France, se doivent entre eux des concessions fondées sur les nécessités de leur situation intérieure, quand ils veulent maintenir une alliance aussi intime que la nôtre. C'est ce que nous avons fait, et ce que nous avons dû faire pour votre possession d'Alger. Nous avons laissé de côté l'argumentation de 1830, mais vous nous placeriez dans une situation très embarrassante, si un acte quelconque venait révéler le projet de ne plus donner à votre conquête les limites de l'ancienne régence d'Alger. » Le cabinet des Tuileries fit

1. La prise d'Anvers par les troupes françaises est de décembre 1832 ; la signature de la paix entre la France et la Hollande, du 21 mai 1833 ; le traité de Kutayeh entre la Porte et l'Égypte du 14 mai 1833, et le traité d'Unkiar Skelessi entre le tsar et le sultan du 8 juin suivant ; enfin la quadruple alliance pour le règlement des affaires de la péninsule Ibérique est du 22 avril 1834. Ce n'est qu'après la liquidation de toutes ces difficultés que le cabinet anglais commença à changer de ton relativement à Alger.

la sourde oreille, et Constantine tomba en notre pouvoir. « Prenez garde, dit alors M. de Metternich à M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Vienne, je puis vous affirmer, comme en ayant la plus complète certitude, que la conservation de cette place amènera entre l'Angleterre et la France une rupture absolue[1]. » Et en effet, deux mois plus tard, le Foreign Office envoya à lord Granville une note officielle, conçue dans les termes les plus étranges, avec ordre d'en laisser copie au comte Molé (9 février 1838). Lord Palmerston, en dépit du langage qu'il avait tenu quelques mois auparavant, reprenait la question au point où on l'avait laissée en 1830. « La souveraineté d'Alger, disait-il, doit être encore aujourd'hui considérée comme appartenant à la Porte, qui n'a jamais cédé à aucune autre puissance ses droits sur cette régence. La France ne peut donc être regardée, ni de fait ni de droit, comme exerçant autre chose qu'une simple occupation militaire dans une partie de la régence d'Alger ; mais lors même qu'elle aurait légitimement acquis par une cession régulière, et suivant la loi des nations, la souveraineté de ce pays, dans ce cas même, elle ne pourrait à ce titre prétendre à plus qu'au territoire qui appartenait à la régence à l'époque où elle lui aurait été formellement cédée. » A cette note hautaine, M. Molé fit une réponse catégorique. Il rappela ce que valait jadis la pseudo-souveraineté des Turcs sur Alger, et le peu de cas qu'ils en faisaient, ajoutant que le jour où la France avait invité la Turquie à prendre un parti, elle n'avait jamais pu en tirer une réponse tant soit peu claire ; que d'autre part, personne en Europe n'avait jamais songé à réclamer le bénéfice de l'invitation formulée jadis par M. de Polignac, à l'effet de délibérer sur le sort réservé à Alger ; que l'idée d'une pareille conférence avait particulièrement déplu à l'Angleterre, et qu'après sept ans d'occupation effective, la question de nos droits sur Alger était jugée : il n'y avait pas jusqu'au silence gardé depuis si longtemps par le cabi-

1. Dépêche de M. de Sainte-Aulaire, 7 décembre 1837.

net anglais qui ne fût une présomption en faveur de la reconnaissance de ces droits. « La France ne transigera jamais, conclut M. Molé. Alger lui appartient au titre le moins contestable ; par le fait d'une conquête entreprise dans le but de punir des provocations dont personne n'a pu méconnaître la gravité et la persistance. Je ne saurais me persuader que le cabinet de Londres veuille aujourd'hui engager sur ce point une controverse qui certainement ne mènerait à rien [1]. »

Le général Sébastiani alla le 28 février donner lecture de cette dépêche à lord Palmerston qui n'osa pas aller plus loin. « Je ne veux pas de conflit sérieux entre nous, lui dit-il : ne donnons pas à nos démêlés plus d'importance qu'ils n'en ont. »

On s'en tint donc là, et les deux partis couchèrent sur leurs positions ; puis les cartes se brouillant de nouveau en Europe, l'affaire d'Alger fut encore une fois reléguée à l'arrière-plan. La crise de 1840 et la réouverture des hostilités en Orient offrirent d'autres aliments à la diplomatie [2]. La discussion ne fut reprise qu'en 1844 à l'occa-

1. Le comte Molé au général Sébastiani, 22 février 1838.

2. Signalons cependant un petit fait qui montre combien l'Angleterre tenait à ce qu'il fût bien établi que la question demeurait entière et que personne ne pût prendre son silence pour un acquiescement. M. Guizot ayant eu l'occasion à la tribune de la chambre, en janvier 1842, de faire allusion à une conversation survenue entre M. de Sainte-Aulaire, alors ambassadeur à Londres, et lord Aberdeen, chef du Foreign Office, avait prêté le langage suivant au ministre anglais : « Je suis bien aise, aurait-il dit, de m'expliquer catégoriquement avec vous sur ce point (notre occupation d'Alger). J'étais ministre en 1830. Si nous remontions à cette époque, j'aurais beaucoup à dire, mais je prends l'affaire telle qu'elle est en 1841, et je vous déclare que nous considérons maintenant l'état des choses en Afrique comme un fait accompli contre lequel je n'ai plus à faire aucune objection. » Lord Aberdeen écrivit aussitôt à lord Cowley, ambassadeur à Paris, pour protester contre le langage qu'on lui prêtait. « Je n'ai jamais dit, rectifia-t-il, que je n'avais plus d'objection à faire contre l'établissement des Français à Alger, mais bien que je n'avais pas pour l'instant d'observations à faire sur ce sujet, et que mon intention était de garder le silence. Je pensais en effet qu'après dix ans de silence, l'heure

sion de notre guerre avec le Maroc, « la plus grosse question, prétendait Aberdeen, qui ait surgi entre les deux puissances depuis 1830 ». — « Que la France tire un seul coup de canon au Maroc, disait un jour sir Robert Peel, et la guerre éclatera ! » Ceci n'empêcha pas notre ambassadeur de notifier le 12 juin au cabinet anglais l'ouverture des hostilités avec le sultan de Fez. « Je le regrette profondément, répondit Aberdeen. N'êtes-vous donc pas satisfaits de ce que vous détenez en Algérie et vous faut-il toujours autre chose [1] ? » — Le 8 juillet, le cabinet fut interpellé à la chambre des communes. « Que se passe-t-il sur la côte d'Afrique, lui demanda-t-on, et qu'est-ce que l'Angleterre compte faire pour empêcher le Maroc de devenir une deuxième Algérie ? » Le ministre protesta que jamais il ne permettrait à la France de s'installer au Maroc. Quant à l'Algérie, l'affaire était toujours pendante : « Nous n'avons pas eu à reconnaître l'état de choses qui règne actuellement à Alger, dit-il ; notre consul M. Saint-John qui réside en cette ville n'est pas accrédité auprès du gouvernement français, mais il exerce ses fonctions en vertu de l'exequatur qui lui a été délivré par l'ancienne régence. » Quelques jours après le chef du Foreign Office tint un langage identique à l'ambassadeur de France.

Malgré les clameurs de l'opinion anglaise et l'extrême malveillance du cabinet de Saint-James, la France passa outre. Le prince de Joinville et le maréchal Bugeaud eurent vite raison de la puissance du sultan. La paix fut rétablie, et la solution de la question algérienne encore une fois ajournée.

On n'eut guère le loisir de s'en occuper à nouveau durant les dernières années du règne de Louis-Philippe.

actuelle n'était pas propre aux objections ; mais parce que ces objections n'ont pas été formulées il ne s'ensuit pas qu'elles n'existent plus. J'ai expliqué à l'ambassadeur de France l'erreur qu'il avait faite. Vous voudrez bien de votre côté donner lecture de cette dépêche à M. Guizot. » (Documents présentés à la chambre des lords, 1844.)

1. Dépêche de M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Londres (*Documents inédits*).

Entre la France et l'Angleterre, les rapports s'aigrissaient chaque jour, en dépit des efforts de M. Guizot. Si l'incident du Maroc s'était dénoué à l'avantage de la France, l'affaire Pritchard se termina pour elle par une grave blessure d'amour-propre. Deux ans plus tard, notre diplomatie prit sa revanche et triompha dans la campagne matrimoniale qui devait, disait-on, unir à jamais les maisons de France et d'Espagne. Puis survint la tourmente de 1848 qui bouleversa l'Europe entière.

Lorsque l'ordre fut rétabli, et que le gouvernement du prince-président chercha à orienter sa politique extérieure, l'attitude défiante, sinon hostile, des puissances continentales rejeta une fois de plus la France du côté de l'Angleterre. Le prince préludait ainsi à la politique qui devait faire combattre côte à côte les armées de France et d'Angleterre sous les murs de Sébastopol. Rarement les relations officielles entre les deux pays furent empreintes de plus de cordialité. Tout devint matière à compliments et congratulations, et notre expédition de Rome, qui en d'autres temps eût soulevé bien des orages, ne provoqua que d'insignifiantes observations.

C'est dans cette atmosphère favorable que la question algérienne apparut pour la dernière fois. Un incident prévu depuis longtemps allait en hâter la solution. M. Saint-John, qui pendant vingt-cinq ans était resté consul à Alger, parvenu à un âge fort avancé, sollicita sa retraite (janvier 1851). On ne put la lui refuser, et il fallut pourvoir à sa succession. Or, un nouveau consul ne pouvait être installé à Alger qu'avec l'exequatur des autorités françaises. Tant que M. Saint-John était demeuré en fonctions, la France, peu désireuse de soulever des incidents inutiles, et l'Angleterre, qui avait tout intérêt à laisser la question en suspens, avaient été tacitement d'accord pour laisser dans l'ombre la situation singulière de cet agent qui exerçait à Alger des fonctions officielles, sans avoir jamais reçu d'autre investiture que celle du dey Hussein. Lorsqu'il s'en alla, il devint nécessaire de prendre un parti. Il y eut alors à Londres quelque vel-

léité de résistance qui inquiétèrent le comte Walewski, notre ambassadeur. « Le hasard, écrivit-il confidentiellement le 1er novembre 1851, a porté à ma connaissance un renseignement dont je crois utile de vous rendre compte. Il existe à l'Amirauté un rapport de M. Drummond Hay[1] très recommandé à l'attention des lords de l'amirauté par lord Palmerston. Ce rapport traite de la possession de l'Algérie par la France, des conséquences de cette possession relativement à la navigation de la Méditerranée, des craintes qu'elle peut inspirer pour l'avenir et enfin des moyens dont on pourrait user pour empêcher son agrandissement et y faire contrepoids. La question de l'exequatur du consul d'Angleterre y est longuement discutée et enfin la prise de possession de Tunis en temps opportun y est indiquée comme le meilleur moyen de contrecarrer la prépondérance que donne à la France sa conquête de l'Algérie[2]. »

Cependant le cabinet français, qui tenait à en finir, s'appliquait autant que possible à diminuer l'importance du litige. Les exequatur, disait-on, sont des affaires courantes instruites et mises au point par les bureaux ; il n'y avait aucune raison pour transformer en affaire d'État un aussi mince incident. Ministres et ambassadeurs avaient bien d'autres soucis. Finalement le Foreign Office n'osa pas insister. Il comprit qu'il ne gagnerait pas grand'chose à remettre en discussion une situation de fait acceptée par toute l'Europe, et qu'une prescription déjà longue avait ratifiée. Il évita d'évoquer l'affaire, et laissa les événements suivre leur cours naturel. En août 1851, le nouveau consul anglais M. Bell transmit à Londres une lettre du général Pélissier, gouverneur de l'Algérie, qui l'invitait à solliciter pour lui et ses collègues d'Oran, de

1. M. Drummond Hay, consul général d'Angleterre à Tanger, était l'une des personnalités les plus considérables et les plus écoutées du Colonial Office.

2. Lettre confidentielle du comte Walewski au baron Brenier, ministre des affaires étrangères, 1er novembre 1851 (*Documents inédits*).

Bône et de Philippeville l'exequatur des autorités françaises. Après quelques hésitations le cabinet anglais céda et adressa à Paris une demande en ce sens. L'exequatur fut accordé avant la fin de l'année, et c'est par cette voie détournée que l'Angleterre finit par reconnaître officiellement la souveraineté de la France sur l'Algérie. Elle avait mis vingt et un ans à se résigner aux faits accomplis.

IV

Nous voici arrivés au terme de ce long duel qui pendant un quart de siècle mit aux prises la France et l'Angleterre. Nous avons voulu en retracer en détail les longues péripéties, car de tous les dissentiments survenus avec nos voisins au cours de la reconstitution de notre empire colonial, la querelle d'Alger fut le premier en date et peut-être le plus grave. Elle est également l'image fidèle de tous ceux qui suivirent. A toutes les époques, ce furent les mêmes jalousies, les mêmes reproches, les mêmes tentatives d'intimidation. La tactique de nos rivaux n'a jamais changé : seuls les dénouements ont varié, suivant les hauts et les bas de notre fortune politique ; mais si notre expansion coloniale a connu des revers, il n'était pas superflu de montrer qu'elle compte aussi de belles victoires.

De cette première victoire, il faut faire hommage pour la très grande partie au gouvernement de la restauration, et tout particulièrement à deux hommes, que nos passions politiques ont mis longtemps au ban de la nation, mais qui, en dépit de leurs erreurs, n'en furent pas moins, dans une heure difficile, les bons serviteurs du pays. Charles X eut un geste vraiment royal, le jour où, dédaignant les menaces de l'étranger, il ordonna le départ de ses troupes. Le prince de Polignac fut avisé et courageux lorsqu'il sut faire accepter par l'Europe

notre renaissance militaire et maritime et contraignit à l'inaction l'Angleterre hostile mais impuissante.

Cette part faite, et une part très large, au roi et à son ministre, reconnaissons que leur tâche fut singulièrement facilitée par les fautes de leurs adversaires.

C'est une vieille habitude d'attribuer à la politique anglaise les plus rares qualités de prévoyance, et de rattacher tous ses actes à des plans longuement mûris et savamment préparés. Peut-être est-ce faire la part un peu trop belle au génie anglo-saxon. En tout cas, cette qualité est chez lui bien souvent balancée par le défaut contraire, et il n'est pas rare de voir ce peuple se lancer à l'étourdie dans les entreprises les moins étudiées et les plus téméraires. Orgueilleux de sa puissance, intimement convaincu qu'il a le droit, sinon « de mépriser toutes les autres nations », comme a osé le dire un de ses écrivains les plus populaires [1], du moins de refuser toute espèce de supériorité à quiconque n'est pas de son sang, l'Anglais a, parfois, expié chèrement sa superbe présomption. Rendons-lui d'ailleurs cette justice qu'il n'a jamais hésité à payer la rançon de ses erreurs, même au prix des plus durs sacrifices, vaillamment supportés. Ce n'est pas l'histoire de la guerre du Transvaal qui démentira le jugement que le vieux Commines portait il y a quatre cents ans sur ses ancêtres : « Il n'est rien plus sot, plus maladroit, que quand ils passent premièrement, mais en très peu d'espace ils sont très bonnes gens de guerre, saiges et hardis. »

Il est facile, dans l'histoire de la querelle d'Alger, de retrouver la trace de ce défaut du génie anglais.

On ne dira pas, en effet, que la conquête de l'Algérie par la France fût de nature à compromettre la suprématie « mondiale » de l'Angleterre. Elle avait déjà sur nous une avance bien trop considérable ; dans la Méditerranée même, elle avait une situation trop solide pour avoir le droit de s'effrayer de nos prétentions, et il n'est

1. William Cobbett.

guère possible de justifier par le très légitime souci de sa sécurité et de sa grandeur la levée de boucliers que provoqua chez elle l'exécution de nos projets. On ne peut y voir qu'un de ces entraînements irraisonnés qui porte si souvent le peuple anglais à considérer comme une offense personnelle toute initiative heureuse d'un de ses voisins, tout succès maritime et colonial remporté par un pavillon étranger. Cette perpétuelle jalousie, exagération maladive de la sensibilité patriotique, fut à mainte époque de l'histoire la cause immédiate des erreurs de la politique anglaise et entraîna aux pires témérités ce peuple en général froid et prudent. En 1830, notamment, il ne craignit pas de rompre en visière avec la presque unanimité de l'opinion européenne, et réduit à ses seules forces, sans alliances, sans appui, sans même cette force morale que donnent le droit et la justice, il osa provoquer un éclat qui faillit conduire à une rupture ouverte. C'était, il faut l'avouer, estimer très haut son prestige et sa puissance : aussi bien était-ce escompter trop largement la timidité de ses voisins; c'était en un mot commettre la faute que M. de Bismarck jugeait être la plus à redouter de la part d'un homme d'Etat : « sacrifier au parti pris et faire dépendre ses résolutions d'une antipathie ou d'une prédilection pour les pays étrangers et leurs gouvernants[1] ».

On ne s'y trompa guère en Europe, et tout le monde prévit que nous sortirions vainqueurs de cette passe

1. « Je n'ai de ma vie eu de sympathie pour aucun autre pays étranger que pour l'Angleterre et ses habitants, et encore aujourd'hui il y a des heures de ma vie où cette sympathie réapparaît. Mais ces gens-là ne veulent pas que nous les aimions, et je verrais avec la même satisfaction nos troupes tirer sur les Français, les Anglais, les Autrichiens ou les Russes, si l'on me prouvait qu'il y va d'une politique prussienne saine et bien réfléchie... Pour moi, l'idéal de l'homme politique qui s'occupe d'affaires étrangères consiste à être dénué de parti pris et à préserver ses résolutions des influences d'une antipathie ou d'une prédilection pour les États étrangers et leurs gouvernants. » (Prince de Bismarck au général de Gerlach [*Pensées et souvenirs*, t. I, p. 222].)

d'armes. A Berlin et à Pétersbourg on ne tarissait pas sur l'imprudence et la vanité de cette agression, et l'empereur d'Autriche lui-même disait à M. de Rayneval : « Soyez tranquille : ils feront leurs embarras, mais ils n'iront pas plus loin [1]. » C'était l'impression générale que l'Angleterre s'était aventurée à la légère, et qu'en dépit de sa mauvaise humeur, « il en serait de la conquête d'Alger comme il en avait été de la guerre turque et des affaires de Grèce que la Russie et la France avaient menées jusqu'au bout, malgré son opposition [2] ».

L'événement donna raison à l'opinion publique européenne. Au reste, l'Angleterre, qui avait mal engagé la partie, multiplia les fautes pendant tout le cours de la discussion. Dans sa passion contre la France, il semble qu'elle ait perdu tout sang-froid, et loin d'adopter une ligne de conduite ferme et raisonnée, elle s'abandonna tout entière aux impressions du moment, modifiant son attitude à chaque incident nouveau, se contredisant perpétuellement, et contrariant elle-même ses propres intrigues. Tantôt le cabinet de Londres excitait nos ennemis d'Alger, encourageant le dey à la résistance, et lui persuadant qu'il trouverait toujours un appui auprès de lui : il lui cherchait des alliés, lui fournissait des soldats et des munitions, s'ingéniait à faire échouer les tentatives d'accommodement, faisait tout, en un mot, pour rendre la rupture inévitable. Tantôt, au contraire, il pressait le sultan de s'entremettre pour forcer son pseudo-vassal à céder, et arrêter ainsi notre expédition. Un jour la Grande-Bretagne nous offre sa coopération militaire ; le lendemain, elle retire sa proposition. La perspective de nous voir installés à Alger l'épouvante ; et si le cabinet français commet l'imprudence de charger le pacha d'Egypte de venger nos injures, lui promettant de lui laisser toutes ses conquêtes sans rien garder pour lui, au lieu d'applaudir

1. M. de Rayneval au prince de Polignac, 29 mai 1830 (*Affaires étrangères*).
2. La princesse de Lieven à lord Grey, 29 mars 1830, *op. cit.*

à cette combinaison bâtarde qui, dans le fond, n'aurait pas changé grand'chose au *statu quo* et nous aurait écartés des rivages d'Afrique, elle n'a de cesse qu'elle l'ait fait échouer. Elle se plaint de nous voir disposer de notre conquête à notre gré sans consulter personne; et si le cabinet des Tuileries l'invite à se joindre aux puissances pour délibérer en commun sur le sort futur d'Alger, elle refuse avec humeur. Il semble vraiment que, durant cette période, les hommes d'Etat anglais et leurs agents n'aient eu, comme le disait M. de Polignac, « d'autre plan arrêté que celui d'agir partout et en toute occasion dans un sens opposé à celui de la France [1] ».

En fait, l'Angleterre a par trois fois laissé échapper l'occasion, soit d'arrêter notre expédition, soit d'en annihiler toutes les conséquences. Si elle avait laissé agir Mehemet-Ali, il est bien probable que nous ne serions pas aujourd'hui à Alger. Si elle avait pesé sur le dey, au besoin par une démonstration navale, pour l'amener à composition, la guerre aurait pu être évitée [2]. Enfin si au dernier moment elle n'avait pas retiré ses offres de coopération militaire, offres que M. de Polignac avait déjà acceptées en principe, elle aurait évidemment partagé avec nous les bénéfices de la victoire.

Ces fautes et ces erreurs de la politique anglaise étaient si visibles qu'elles frappèrent tous les esprits en Europe, mais personne n'en fut plus choqué que M. de Metternich. Il ne cachait pas à M. de Rayneval que son gouvernement avait une singulière chance d'avoir en face de lui des adversaires aussi peu adroits : « La conduite de ce cabinet, lui disait-il un jour, à propos de l'affaire d'Alger, n'est qu'imprévoyance et maladresse; il ne sort pas des hésitations et des contradictions : c'est bien sa faute si on en est arrivé à la situation actuelle [3]. »

1. Instructions à M. de Laval, août 1829 (*Affaires étrangères*).

2. Montalembert, ministre de France en Suède, Rapport au roi sur l'affaire d'Alger (*Affaires étrangères*).

3. M. de Rayneval au prince de Polignac, 29 mai 1830 (*Affaires étrangères*).

Aux représentants mêmes de l'Angleterre, il ne ménageait pas de dures vérités : « Voyez-vous, disait-il un jour à l'un d'eux [1], j'ai prévu le danger de loin ; j'ai dit à votre gouvernement : Prenez garde, prévenez le mal, on ne m'a pas écouté : on a cru qu'il n'y avait pas de danger, ou que ce danger était éloigné, ce qui, chez vous où l'on vit au jour le jour, est regardé comme à peu près la même chose. On a attendu que le gouvernement français se soit bien compromis envers le public, qu'il ait fouetté le sang à la nation française, qu'il se soit engagé dans l'affaire de façon à ne plus pouvoir reculer, et alors enfin vous lui demandez des explications. Il vous les donne, mais tout cela n'aboutit à rien. Il dit : Nous ne voulons pas ceci, nous ne voulons pas cela, mais il n'en fera ni plus ni moins. C'est une colonie établie là, vous pouvez y compter, car vous ne ferez pas la guerre pour l'empêcher, et voilà où tout aboutit. » Et comme son interlocuteur protestait, disant que personne ne pouvait prévoir les intentions de l'Angleterre, ni ce qui allait résulter de l'expédition : « C'est vrai, repartit M. de Metternich, vous ne savez pas ce qui en résultera, mais vous savez très bien que, de toute manière, il ne peut en résulter que du mal. Si je me jette par cette fenêtre, je ne sais pas, il est vrai, si c'est le bras ou la jambe que je me casserai, mais je sais parfaitement que je tomberai dans le jardin, et que je n'ai aucune chance de m'envoler en l'air. Voilà votre situation : c'est celle du joueur qui a tellement compliqué ses paris que quoi qu'il arrive il faut qu'il perde, et tout cela est de votre faute. »

Ce jugement du vieil homme d'Etat autrichien est sévère, mais les Anglais ne doivent pas hésiter à le ratifier. Des événements de 1830, ressort pour eux cette morale qu'il est parfois dangereux de trop compter sur l'influence du prestige et sur le pouvoir de l'intimidation.

1. M. Chad, ministre d'Angleterre à Francfort. Lettre à lord Aberdeen dans laquelle il lui rend compte d'une entrevue qu'il venait d'avoir avec M. de Metternich à son passage à Johannisberg, 18 juin 1830 (*Record Office, Londres*).

Les ultimatums et les menaces réussissent parfois ; mais parfois aussi on se heurte à des hommes qui savent y répondre, et il y a des époques où il vaut mieux s'en abstenir, lorsqu'on n'est pas bien décidé à employer l'*ultima ratio regum*.

Les Anglais nous ont-ils aujourd'hui pardonné notre victoire ? Ont-ils pris leur parti de s'être laissé devancer sur la côte barbaresque ? Ont-ils compris qu'un grand peuple a droit à sa place au soleil et que la France n'avait pas abusé de ce droit en prélevant sa part du continent africain ? Nous n'osons pas encore l'espérer, mais nulle part, grâce à Dieu, les préjugés ne sont éternels. Aussi viendra-t-il certainement un jour, où nos voisins d'outre-Manche souscriront à ce langage d'une belle impartialité, qu'il est consolant de citer après ces longues et irritantes discussions : « Tous ceux qui ont parcouru les rivages méridionaux de la Méditerranée doivent reconnaître de quel immense bienfait l'humanité est redevable envers la France pour sa conquête de l'Algérie. Et cependant, pour en prendre possession, la France a dû risquer une guerre avec la Grande-Bretagne. Bien plus, il a fallu vingt ans pour faire accepter par cette Angleterre civilisée et éclairée l'idée de son établissement définitif dans ce pays. C'est qu'en effet, tout ce que nous autres Anglais ne pouvons ou ne voulons pas faire par nous-mêmes, nous prétendons empêcher les autres de le faire ; et que nous regardons chaque succès obtenu par nos voisins comme dirigé contre nous, comme un attentat contre nos intérêts [1]... »

1. *Dublin Review*, 1868.

CHAPITRE CINQUIÈME

L'AFFAIRE TUNISIENNE

I. — L'occupation de la Tunisie est la conséquence de la conquête de l'Algérie. — Tradition constante de la politique française à cet égard. — Traditions contraire de l'Italie et de l'Angleterre.

II. — Comment la question tunisienne vint à être posée au congrès de Berlin. — Volte-face de l'Angleterre. — Entretien de lord Salisbury et de M. Waddington. — Tunis et la question de Chypre.

III. — Négociations postérieures au congrès. — L'expédition française de 1881, et le traité du Bardo. — Réclamations de l'Angleterre suivies d'un prompt arrangement.

IV. — Conclusion sur l'attitude de la France et de l'Angleterre dans le règlement de la question tunisienne.

« La question tunisienne est aussi vieille que la question algérienne. Elle en est contemporaine. Un bon Français peut-il supporter la pensée de laisser à d'autres qu'à une puissance faible, amie ou soumise la possession d'un territoire qui est, dans toute l'acception du terme, la clef de notre maison [1] ? »

C'est dans ces termes à la fois nets et concis que M. Jules Ferry présenta l'affaire de Tunis au parlement. Rendons hommage à cet éminent homme d'Etat. Quel qu'ait été son rôle à d'autres heures, il a eu du moins à un haut degré la compréhension claire et saine des choses coloniales. Bien plus il a eu le courage infiniment rare dans une démocratie jalouse et ignorante de s'élever au-dessus des passions mesquines et des combinaisons étroites d'une politique de couloir ; de travailler pour le pays et non pour une coterie : exemple salutaire et digne de mémoire.

Tunis et Alger étaient en effet les deux éléments d'une même question, et l'on peut s'étonner qu'il se soit écoulé

1. Jules Ferry, Discours à la chambre des députés, 5 novembre 1881.

un demi-siècle avant que nous nous soyons décidés à compléter notre œuvre, car la seconde opération était la conséquence inévitable de la première. Entre les deux pays, leur sol, leur population, point de différences sensibles : aucune frontière naturelle ne les sépare ; de larges vallées les unissent. Là comme ici, on trouve les mêmes races, les mêmes mœurs, les mêmes croyances. Flanquée à l'est par les plaines désertiques de la Tripolitaine, à l'ouest par les montagnes abruptes et les tribus farouches du Maroc, l'Algérie-Tunisie forme un bloc fortement uni, que l'histoire, la géographie et l'ethnographie contribuent à cimenter de façon indissoluble. Elles sont la dépendance et le complément l'une de l'autre. Pouvait-on admettre deux maîtres dans une seule et même contrée ? Fallait-il que l'anarchie désolât indéfiniment cette province détachée de notre empire méditerranéen, laissant ainsi suspendue au-dessus d'elle l'éventualité toujours menaçante d'une intervention étrangère ?

Aucun de nos gouvernements ne l'a jamais pensé. Depuis l'époque de la conquête d'Alger, ce fut la préoccupation constante de tous les hommes qui se succédèrent au pouvoir d'écarter toute influence européenne de la régence, d'y maintenir le *statu quo*, en attendant que les circonstances nous permissent de la rattacher à notre domaine. M. de Polignac sacrifiait inconsciemment à cette idée lorsqu'il négociait avec Mehemet-Ali l'établissement d'un système franco-égyptien sur tout le littoral nord de l'Afrique. Il s'y conformait également au lendemain de la chute d'Alger, en envoyant une escadre à Tunis pour imposer au bey l'amitié de la France, l'abolition de l'esclavage et le respect des chrétiens. De même le maréchal Clauzel, qui, donnant à la même idée une forme originale mais un peu prématurée, imagina de lier partie avec la maison régnante de Tunis, et d'installer sur toute la côte, depuis la Tripolitaine jusqu'au Maroc, des princes tunisiens sous la suzeraineté de la France. Le gouvernement du roi Louis-Philippe désavoua son représentant, mais il resta fidèle au principe, et lorsqu'en 1835 la Porte,

qui venait de faire réoccuper Tripoli, entreprit de restaurer son autorité à Tunis, l'amiral Hugon reçut l'ordre de barrer la route à la flotte ottomane. Le sultan céda, au grand déplaisir de l'Angleterre [1]. Dix ans plus tard, il renouvela sa tentative sous une autre forme et dépêcha à Tunis un de ses officiers, porteur d'un firman d'investiture pour le bey. Celui-ci, à l'instigation du consul de France, répondit « qu'il tenait librement de ses pères la souveraineté de Tunis et qu'il n'avait nul besoin d'une investiture quelconque [2] ».

Le gouvernement de Napoléon III ne se départit jamais de cette ligne de conduite, et il eut plusieurs fois à faire preuve de la même vigilance au cours des périodes d'anarchie sanglante qui désolèrent la régence à cette époque. C'est ainsi qu'en 1854, la Porte ayant manifesté l'intention d'y rétablir l'ordre, M. Drouyn de Lhuys manda à notre ambassadeur M. de Moustiers de s'y opposer. Le sultan, qui avait à cette époque des sujets plus pressants de préoccupation, céda facilement aux représentations de la France. « Il faut quelque chose entre la Porte et nous, disait à ce sujet M. de Moustier ; si la Tunisie n'existait pas, il faudrait l'inventer [3]. »

Une dernière alerte eut lieu en 1864, à l'occasion d'une insurrection dirigée contre le bey et son ministre Khereddin. Le sultan rassembla des troupes et des vaisseaux

1. Dépêche du général Sébastiani, ambassadeur à Londres, rendant compte d'une conversation avec lord Palmerston, 1835. — M. Guizot a résumé en quelques lignes, dans ses *Mémoires*, la politique persistante du gouvernement de Juillet dans l'Afrique du Nord : « Une escadre turque, dit-il, sortait presque chaque année de la mer de Marmara pour aller faire sur la côte tunisienne une démonstration plus ou moins menaçante. Mais nous voulions le maintien du *statu quo*, et chaque fois qu'une escadre turque s'approchait ou menaçait de s'approcher de Tunis, nos vaisseaux s'approchaient de cette côte avec ordre de protéger le bey contre toute entreprise des Turcs. »

2. Le fait est rapporté dans une dépêche de M. Barthelémy-Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères, à M. Tissot, ambassadeur à Constantinople, 18 avril 1881.

3. Dépêche précitée de M. Barthélemy-Saint-Hilaire.

et annonça l'intention de venir mettre les rebelles à la raison. Le cabinet des Tuileries envoya immédiatement un corps d'observation à Tebessa et prévint la Porte que si elle persistait dans ses idées, nos soldats seraient à Tunis avant les siens. De nouveau la Porte recula, et renonça à ses velléités d'intervention.

Contre les prétentions des autres puissances, la France ne faisait pas moins bonne garde. Deux d'entre elles, l'Italie et l'Angleterre, étaient à redouter. Dès 1830, le cabinet de Turin avait montré quelque jalousie de notre expédition à Alger. Battu de ce côté, il avait reporté toute sa sollicitude sur Tunis, où les consuls sardes, profitant de l'importance croissante de la colonie italienne, ne tardèrent pas à fortifier leur situation. En 1871, on put croire que la question tunisienne allait être tranchée en faveur de l'Italie. Avant même que l'unité du jeune royaume fût assurée et son existence légalement reconnue, l'ambition l'entraînait au delà de la Méditerranée. Des démêlés financiers, comme il en surgissait chaque jour à Tunis entre le bey et les Européens, lui avaient ménagé un prétexte commode. Déjà le consul Pinna avait amené son pavillon; une escadre et un corps de débarquement étaient réunis à Gênes, lorsque notre chargé d'affaires à Florence, M. Rothan, intervint avec une rare présence d'esprit, et finit par obtenir la révocation des ordres donnés. Ce fut un beau succès diplomatique. Il passa inaperçu en son temps au milieu des catastrophes qui accablaient notre malheureux pays, mais c'est aujourd'hui une raison de plus pour rendre à son auteur l'hommage qui lui est dû [1].

Si l'Italie était à redouter, l'Angleterre l'était bien davantage. Ce n'est pas qu'elle ait jamais eu des prétentions arrêtées sur Tunis. Sans doute elle avait pu envisager

1. « ... Vous avez très utilement procédé ; vous avez arrêté le départ de l'escadre italienne pour La Goulette, et grâce à votre intervention, les intérêts français ont été sauvegardés. Je vous réitère, au nom du département, l'expression de ma reconnaissance pour votre ferme et intelligente conduite. » (Dépêche de M. Jules Favre à M. Rothan, 30 mars 1871.)

l'éventualité d'y trouver une compensation à notre établissement en Algérie, et les avis répétés de M. Drummond Hay, consul d'Angleterre à Tanger, dont le comte Walewski s'était à bon droit inquiété, n'avaient pas été sans trouver quelque écho au Colonial Office [1]. Mais ces velléités n'allèrent jamais bien loin. Par contre, l'Angleterre resta longtemps intraitable sur le principe de l'intervention française. A la question tunisienne, disait-on à Londres, il n'y a d'autre solution que le maintien du *statu quo*, car le jour où l'on verrait Tunis et Bizerte réunis à l'Algérie, la liberté de la Méditerranée serait à la discrétion de la France. Pour amener les hommes d'État anglais à modifier leurs vues, il fallut un concours extraordinaire d'événements, suite de la guerre russo-turque de 1877, qui, en ouvrant à leurs ambitions des horizons plus étendus, relégua la question tunisienne à l'arrière-plan.

Jusque-là, c'est-à-dire pendant près d'un demi-siècle, la politique de l'Angleterre à Tunis fut exactement celle qu'elle avait suivie à Alger. Tous nos mouvements furent épiés, toutes nos démarches censurées, au point que lord Palmerston voulut s'opposer en 1836 à notre expédition de Constantine, en raison du voisinage de la frontière tunisienne [2]. Les consuls anglais s'unirent aux agents italiens pour ruiner notre influence. En 1830, M. Read fit de vains efforts pour faire échouer la mission de l'amiral de Rosamel. Son successeur, sir Richard Wood, un des hommes les plus remarquables de ce corps consulaire auquel la politique de la Grande-Bretagne est redevable d'une bonne partie de ses succès, réussit à se faire à nos dépens une situation des plus solides. Il avait mis tous ses soins à fortifier dans la régence le parti turc, servant ainsi les

1. Voir la dépêche déjà citée du comte Walewski, ambassadeur de France, au baron Brenier, ministre des affaires étrangères (chap. IV).

2. Voir précédemment (chap. IV) les dépêches du général Sébastiani, ambassadeur à Londres, et de M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Vienne, celle-ci relatant un propos de M. de Metternich, lequel affirmait tenir de source certaine que la conservation de Constantine amènerait une rupture entre la France et l'Angleterre.

vues de son gouvernement, qui visait à restaurer l'autorité ottomane, de façon à rendre impossible toute intervention française. Durant la crise de 1864, on le vit courir de ville en ville pour organiser des manifestations en l'honneur du sultan. Son plan ayant échoué, il changea de système, et entreprit de donner à ses compatriotes la haute main dans toutes les affaires financières et industrielles de la régence. En quelques années, il réussit à leur faire concéder les chemins de fer de Tunis à La Goulette et de Tunis à la frontière algérienne, ce qui mettait aux mains de l'Angleterre toutes les voies d'accès vers la capitale; heureuse application de cet axiome de la politique anglaise, que la pénétration économique est le prélude nécessaire de toute action diplomatique ou militaire [1].

Pareille situation ne pouvait durer indéfiniment. Le moment approchait où l'état d'anarchie et de décomposition, dans lequel se débattait la régence, allait aboutir à une intervention étrangère, et chaque jour de retard augmentait pour nous le risque de nous voir devancés. D'ailleurs, l'intérêt même de la sécurité matérielle de nos possessions algériennes nous commandait de détruire à nos portes un foyer d'agitations et d'intrigues qui gagnait de proche en proche, et que le gouvernement beylical était incapable de supprimer [2]. Aussi l'éventualité d'une occu-

1. L'Angleterre ne conserva pas longtemps ces concessions. A la compagnie anglaise du chemin de fer de La Goulette fut bientôt substituée une compagnie italienne. Quant à la société qui avait reçu la concession du chemin de Tunis à la frontière, elle ne put réunir les capitaux nécessaires et son titre devint caduc. M. Roustan, notre consul général, en profita en 1875 pour faire transférer la concession à une compagnie française qui mena l'entreprise à bonne fin.

2. Dès 1864, il avait fallu mobiliser des troupes algériennes pour empêcher que l'insurrection de la Tunisie ne se propageât chez nous. Les tribus des Khroumirs, campées sur le territoire de la régence mais indépendantes de fait, passaient journellement la frontière, sans qu'il nous fût possible de réprimer ou de punir leurs incursions. De 1870 à 1880, nos officiers signalèrent deux mille trois cent soixante-cinq incursions de ce genre ayant abouti à des pillages et à des meurtres. En 1878, un navire français, *l'Auvergne*, échoué sur la côte, fut pillé

pation militaire était-elle depuis longtemps admise en principe, et un parfait accord existait sur ce point entre nos agents dans la régence et le gouvernement. Dès 1864, le colonel Campenon, qui résidait à Tunis en qualité de membre de la mission militaire française, sollicitait l'envoi de troupes pour étouffer l'insurrection. Quatre ans plus tard, une note du ministère des affaires étrangères laissait prévoir l'intention d'occuper la partie sud de la régence, pour prévenir toute tentative d'occupation étrangère ou de révolte : « Ce serait, y lisait-on, un moyen terme qui permettrait de concilier l'existence du beylick comme souveraineté indépendante, avec les garanties que réclament non seulement les intérêts de nos nationaux, mais ceux qui se rattachent d'une manière plus générale pour la France à la question tunisienne. » M. de Botmiliau, notre représentant à Tunis, ne cessait de mettre le gouvernement en garde contre les dangers d'une plus longue abstention : C'est l'anarchie qui règne en Tunisie, répétait-il constamment, et l'anarchie entraîne nécessairement l'occupation étrangère... Si nous nous trouvons un jour devant le dilemme de laisser une autre puissance occuper la Tunisie ou de l'occuper nous-mêmes, le doute, je crois, ne serait pas permis, et tout en regrettant une pareille nécessité, nous devrions nous en emparer. » Enfin, le 28 décembre 1871, il concluait formellement en ces termes : « Je ne crois pas que l'occupation de la régence puisse désormais être évitée [1]. » — Dix ans plus tard, les événements donnaient raison à notre prévoyant consul général.

Ce n'est donc pas M. Jules Ferry qui a inventé la question tunisienne. Elle existait depuis longtemps et lui-même ne manqua pas de déclarer que la campagne de 1881 était l'épilogue du drame dont le premier acte s'était

par les naturels, sous les yeux des autorités beylicales impuissantes. En 1880, *le Centoni* subit le même sort (Voir *Livre jaune*, et discours de M. Jules Ferry).

1. Dépêches de M. de Botmiliau, *passim*, et notamment celles du 19 octobre, 21 et 28 décembre 1871. Voir également le *Livre jaune* et le discours de M. Jules Ferry, déjà cité.

déroulé en 1830 sous les murs d'Alger. Au cours de la discussion qui s'engagea devant les chambres il se réclama hautement des gouvernements qui l'avaient précédé, de la monarchie de Juillet comme de l'empire, « dont la politique également positive, constante, absolument rebelle à toute compromission... dénote une suite d'idées, une unité de desseins et de conceptions tout à fait remarquables » : paroles qu'on n'aurait même pas la pensée de relever en d'autres temps, mais qui pour l'époque étaient vraiment courageuses, car nos misérables divisions intestines empêchent trop souvent nos hommes d'Etat de reconnaître et de respecter les lointaines traditions de notre politique nationale.

II

Le principe admis, restait à préparer l'exécution, et surtout à obtenir de l'Europe la liberté d'agir. La Russie, occupée en Orient, se désintéressait de la question. De même l'Allemagne, qui ne voyait pas d'un mauvais œil notre activité se tourner vers les choses coloniales. Seule des grandes puissances du continent, l'Italie était passionnément hostile à nos projets, et le sentiment national se soulevait à la pensée qu'on pût renoncer à la Tunisie, terre promise des émigrants siciliens et calabrais, à peine séparée de la métropole par un simple canal maritime.

Ces raisons n'étaient pas sans valeur, et si nous n'avions pas été établis en Algérie, personne n'eût été en droit de disputer Tunis à l'Italie. Mais si ce pays pouvait arguer de son voisinage et des intérêts de ses nombreux nationaux, ces arguments se retournaient contre lui, lorsqu'il prétendait nous les opposer, car entre la Tunisie et l'Algérie, il y avait des liens encore bien plus étroits qu'entre la Tunisie et la Sicile. 150 kilomètres de mer valaient plus comme frontière qu'une ligne conventionnelle tracée par la campagne, et l'on ne pouvait guère mettre en balance les intérêts politiques et militaires

des deux puissances. Aussi, aux protestations du cabinet italien, était-il facile à nos diplomates de riposter par des raisonnements identiques, mais beaucoup plus probants et laissant peu de place à la discussion. Cette discussion à vrai dire ne fut pas longue. Elle fut très vive, presque violente, et laissa malheureusement des traces pénibles dans les rapports des deux pays, mais le terrain était trop mauvais, et la situation de l'Italie trop incertaine à cette époque pour qu'elle devînt dangereuse.

Le danger pour la France ne pouvait venir que de l'Angleterre. On devait même s'attendre de sa part à un *veto* formel. Le mot, cependant, ne fut pas prononcé, et c'est peut-être la seule fois dans notre histoire coloniale moderne que ce pays ne chercha pas à s'opposer à notre expansion au dehors. Le cas est assez rare pour être élucidé.

Pour comprendre ce qui advint alors, il est nécessaire de revenir sur les événements qui, en 1877-1878, agitèrent si profondément toutes les puissances européennes.

Le 23 avril 1877, la Russie avait déclaré la guerre à la Turquie, et moins d'un an plus tard, ses troupes campaient aux portes de Constantinople : d'où, grosse rumeur d'un bout à l'autre du continent ; chacun se prépara en vue d'un avenir menaçant. La Russie et l'Angleterre, à la veille d'en venir aux mains pour la solution du problème oriental, cherchèrent partout des alliés.

L'Allemagne resta impénétrable, et à toutes les avances du prince Gortchakoff, M. de Bismarck répondit en se dérobant. Peut-être ne lui déplaisait-il pas d'assister à un conflit armé entre les deux éternels antagonistes, qui lui eût fourni les meilleures occasions de pêcher en eau trouble. En tout cas, le rôle d'arbitre lui semblait avantageux, et, libre de tout engagement, il se sentait assez fort pour diriger les événements à son gré et en profiter au mieux de ses intérêts.

Avec l'Autriche, le cabinet de Pétersbourg ne fut pas plus heureux. Il avait essayé de s'entendre avec elle, mais, effrayé de ses prétentions, et certain d'ailleurs que la cour de Vienne, dominée par l'Allemagne, n'oserait jamais lui

donner un concours effectif, il coupa court à la négociation. Restait la France, qui bien que meurtrie encore de ses récents désastres, pesait d'un gros poids dans la balance. Depuis plusieurs années, elle avait travaillé avec succès à se rapprocher de la Russie, et en 1875, elle avait en des circonstances tragiques recueilli les premiers fruits de sa nouvelle politique. A l'heure présente, deux alternatives se présentaient pour elle : ou bien faire cause commune avec la Russie : à elles deux, tenir tête à l'Angleterre, et tirer le meilleur parti possible du règlement des affaires orientales ; ou bien se rallier plus ou moins ouvertement à l'Angleterre, et tâcher d'obtenir le prix sinon de son appui, du moins de sa neutralité bienveillante.

La première combinaison était séduisante : ses adversaires la jugeaient grosse de périls et destinée à provoquer une conflagration générale, mais elle n'en comptait pas moins dans le gouvernement français de nombreux partisans. L'Angleterre ne l'ignorait pas ; elle connaissait également les pressantes démarches faites par le cabinet de Pétersbourg pour entraîner la France à sa suite, et le voyage à Paris du général Ignatieff, ses mystérieux entretiens avec le duc Decazes, l'avaient remplied'alarmes. De là, les avances significatives qu'elle prodigua alors à notre pays ; de là, également, l'impatience avec laquelle elle attendit la chute du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, et les flatteries intéressées dont elle caressa la vanité des hommes nouveaux, qui chez nous montaient à l'assaut du pouvoir [1]. On savait, en effet, à Londres que les chefs du parti républicain n'avaient aucun goût pour l'alliance russe, et que le ministre des affaires étrangères qu'ils

1. Les contemporains ont gardé le souvenir de la campagne discrète menée en 1877 par l'Angleterre auprès des chefs du parti républicain dont on escomptait l'arrivée aux affaires, pour les détourner de l'alliance russe et préparer une nouvelle entente cordiale. C'était l'époque où le prince de Galles rencontrait secrètement M. Gambetta chez une personnalité parisienne des plus en vue et travaillait à apprivoiser et à charmer le célèbre tribun : « Donnez-moi donc votre photographie, lui dit-il un jour ; la princesse est désolée de ne pas vous connaître. » (*Récit d'un témoin.*)

tenaient en réserve, était depuis longtemps acquis aux idées anglaises. Aussi le cabinet britannique vit-il avec une satisfaction non dissimulée les élections d'octobre 1877, l'avènement du cabinet Dufaure-Waddington, et la nouvelle orientation politique qui en fut la conséquence. Dès lors, assuré que la Russie ne trouverait d'appui ni à Vienne ni à Paris, et que l'Allemagne ne sortirait pas de son rôle « d'honnête courtier », lord Beaconsfield se sentit les coudées franches. Le 14 février 1878, les flottes anglaises passèrent les Dardanelles. Elles vinrent mouiller devant Constantinople, avec ordre de mettre à terre leurs troupes de débarquement, si l'armée russe entrait dans la capitale. L'empereur Alexandre temporisa et essaya de négocier. On parla vaguement d'un congrès chargé de rétablir l'ordre dans la péninsule Balkanique ; puis, prenant soudain son parti et précipitant les derniers pourparlers, il arracha au sultan abattu le traité de San Stefano qui le mettait à sa merci, et équivalait à supprimer la Turquie au profit du vainqueur (3 mars). Quinze jours plus tard, il notifia aux puissances qu'il n'enverrait pas ses représentants au congrès proposé, si l'on devait y mettre en discussion les clauses du traité qui intéressaient spécialement la Russie et la Turquie.

La riposte de l'Angleterre arriva sur l'heure. Une seconde escadre vint renforcer la première en vue de Constantinople ; des troupes furent mobilisées aux Indes et à Malte, et lord Salisbury, qui venait de remplacer au Foreign Office lord Derby jugé trop timide, déclara officiellement que l'Angleterre ne reconnaîtrait jamais le traité de San Stefano, car l'asservissement de la mer Noire à la Russie et l'anéantissement de l'empire ottoman étaient inconciliables avec ses légitimes intérêts (1er avril).

La Russie céda. Epuisée par une rude guerre, isolée et sans appui en face de la Grande-Bretagne menaçante, elle abdiqua ses prétentions, renonça par avance à la plus grande partie des avantages qu'elle s'était ménagés à San Stefano, et reconnut sans restriction la souveraineté du congrès.

C'était le triomphe de l'Angleterre, mais il lui restait encore à profiter de sa victoire. Lord Beaconsfield s'adressa alors à la Turquie. « Il lui remontra qu'en face de la Russie victorieuse et irritée, il lui fallait un appui garanti par un traité. Cet appui, l'Angleterre était prête à le lui promettre, mais il était bien juste de le reconnaître par quelques sacrifices. Et voilà comment le divan fut amené à conclure secrètement, le 4 juin, l'étrange traité par lequel la Turquie chargeait l'Angleterre du soin de défendre au besoin ses possessions de l'Asie Mineure, promettait de réformer suivant ses avis et sous son contrôle l'administration de ses provinces asiatiques, et lui permettait d'occuper l'île de Chypre[1]. »

Sans doute, ce n'était pas là tout ce qu'aurait désiré l'Angleterre. A Chypre, elle aurait ardemment préféré l'Egypte, mais elle n'osa pas aller si loin par crainte d'indisposer les puissances dont elle avait besoin sur le continent. Au surplus, la convention du 4 juin était déjà pour lord Beaconsfield un véritable coup de maître. Grâce à elle, l'Angleterre tenait à la face du monde la Russie en surveillance et le sultan en tutelle : de Chypre elle commandait tout le bassin oriental de la Méditerranée.

Le plan de l'Angleterre se développait ainsi avec une parfaite netteté. Elle avait sauvé la Turquie, mais avait eu soin de prélever par anticipation sa part de bénéfices. Restait à faire consacrer par l'Europe le triomphe de son double jeu. C'est à quoi ses représentants à Berlin, lord Beaconsfield et lord Salisbury, s'employèrent avec un art consommé.

Ils comprirent tout de suite qu'il fallait faire la part du feu, se montrer accommodants et chercher à satisfaire tout le monde. Ils joueraient au début le rôle de médiateurs désintéressés, sauf à se dévoiler le jour où ils auraient gagné les bonnes grâces et la reconnaissance de leurs collègues. L'Allemagne persistant à se tenir à l'écart, se bornant à marquer les points et à tenir les fonctions de

1. Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe.*

juge de camp, il n'y avait pas à s'en préoccuper. Les Autrichiens au contraire étaient à ménager. Lord Salisbury leur proposa la Bosnie et l'Herzégovine, et la proposition fut adoptée en dépit de la mauvaise humeur du prince Gortchakoff et des récriminations des Turcs. Cette affaire réglée, les Anglais s'occupèrent de la France.

Le 7 juillet 1878, lord Salisbury vint trouver M. Waddington, alors ministre des affaires étrangères et représentant de la France au congrès. Il lui communiqua confidentiellement la convention anglo-ottomane du mois précédent relative à Chypre, et lui demanda dans quelles conditions il pouvait compter sur son agrément. M. Waddington, pris au dépourvu, fut assez embarrassé pour donner une réponse ferme; la conversation se maintint quelque temps dans les généralités, et les deux interlocuteurs examinèrent la situation que ce nouvel état de choses créait aux puissances méditerranéennes, en particulier à la France et à l'Angleterre.

Peu à peu lord Salisbury précisa le débat. Il fit entrevoir la possibilité pour la France d'obtenir une compensation qui balancerait les avantages reconnus à la Grande-Bretagne, à la Russie et à l'Autriche. La Tunisie était tout indiquée : « Le régime actuel ne peut durer indéfiniment, dit le ministre anglais, et dans notre opinion c'est à vous qu'il appartient de présider à la régénération de ce pays. Jusqu'à quand laisserez-vous Carthage entre les mains des barbares ? Faites dans la régence ce que vous voudrez. L'Angleterre ne s'y opposera pas; nous respecterons vos décisions et acceptons d'avance toutes les conséquences que peuvent impliquer pour la destination ultérieure de Tunis le développement naturel de votre politique. »

M. Waddington, surpris de la confidence, resta sur la réserve. Il répondit que la situation géographique et politique de la régence forçait assurément la France à n'y admettre d'autre influence que la sienne, mais que le gouvernement de la République n'avait pour l'instant aucune velléité d'annexion; il se bornait à revendiquer l'entière liberté d'agir à Tunis ainsi que l'exigeraient ses

intérêts. Lord Salisbury prit acte de cette déclaration et le soir même, lord Beaconsfield, pressenti par le ministre français, confirma le langage de son collègue.

Il n'y avait à coup sûr dans ces conversations officieuses ni engagement ferme de la part du cabinet britannique, ni marché définitivement conclu, mais l'idée était lancée, les jalons posés, et cela suffisait aux représentants de l'Angleterre pour les affranchir de toute crainte du côté de la France. Aussi dès le lendemain, 8 juillet, se décidèrent-ils à communiquer officiellement au congrès le traité du 4 juin précédent, ajoutant que les ordres étaient déjà donnés pour l'occupation immédiate de Chypre. Le prince Gortchakoff, irrité et stupéfait, voulut protester, mais le comte Andrassy et M. Waddington demeurèrent impassibles. Une fois de plus, il dut céder.

Ce fut la dernière séance du congrès. Quatre jours plus tard, il clôturait ses travaux et ses membres se dispersaient. Le prince Gortchakoff rentra à Pétersbourg humilié et aigri, tandis que lord Beaconsfield triomphant s'en retournait à Londres où l'attendaient les acclamations de tout un peuple. De son côté, M. Waddington n'avait pas lieu d'être mécontent de sa campagne, un peu effacée peut-être mais néanmoins fructueuse. Il s'en ouvrait complaisamment à l'ami qui l'accompagnait à la gare, lui racontant avec animation les incidents et les scènes des jours précédents. Au moment de monter en wagon, il conclut gaiement en frappant sur sa poche : « Mon cher, je rapporte là dedans la Tunisie [1]. »

III

L'affaire n'était pas conclue cependant, et M. Waddington s'en aperçut aussitôt qu'il entreprit d'obtenir la confir-

1. Les documents officiels publiés sur le congrès de Berlin ne contiennent naturellement pas trace de l'incident tunisien. Nous avons pu le reconstituer au moyen de la correspondance échangée ultérieurement entre les cabinets de Londres et de Paris, et surtout grâce aux récits de certains contemporains à même d'être fort bien informés.

mation officielle des entretiens de Berlin. Dès le 25 juillet, il écrivit à notre ambassadeur à Londres, M. le duc d'Harcourt, pour le mettre au courant de la situation. Il lui adressa une sorte de procès-verbal de ses conversations avec les ministres anglais, l'invitant à communiquer sa dépêche à lord Salisbury et à en provoquer une réponse. Il y eut quelque embarras à Londres, où l'on n'avait pas compté que l'échéance fût si proche. A la communication du duc d'Harcourt, le chef du Foreign Office répondit par une dépêche à son ambassadeur à Paris, lord Lyons, où sans nier le fond des choses, il chicanait sur les mots et s'appliquait à en atténuer la portée. « L'Angleterre, y disait-il, n'a jamais méconnu que la présence de la France en Algérie lui donnait le pouvoir d'exercer avec une force décisive une pression sur le gouvernement de la Tunisie. C'est un résultat que le gouvernement britannique a depuis longtemps reconnu comme inévitable, et accepté sans répugnance. Mais, il y a une forte nuance entre approuver un fait et céder à la nécessité imposée par les circonstances. L'Angleterre ne peut aller au delà. D'ailleurs l'événement auquel on fait allusion est certainement très éloigné [1]. »

En même temps qu'il nous faisait adresser cette réponse ambiguë lord Salisbury s'occupait à rassurer la partie adverse. La presse en effet s'était emparée de l'incident, grâce à quelque indiscrétion ; et la nouvelle avait causé une émotion assez vive à Tunis et à Constantinople. Le consul britannique, sir Robert Wood, en avait écrit à son gouvernement, et demandé l'autorisation d'opposer un démenti aux bruits qui couraient dans la régence. Cette autorisation lui fut accordée le 7 août dans les termes les plus formels, et le consul reçut l'ordre de dire au bey que jamais l'Angleterre n'avait offert la Tunisie à la France. Quelques jours plus tard, sir H. Layard, ambassadeur à Constantinople fit au sultan une déclaration analogue.

Deux années se passèrent sans que la France osât pas-

1. Dépêche de lord Salisbury à lord Lyons, 7 août 1878.

ser outre. M. Waddington, satisfait de l'avantage moral qu'il avait rapporté du congrès, et hypnotisé par l'alliance anglaise, craignait d'en compromettre les résultats. Il sentait que les hommes d'Etat d'outre-Manche, sans nier la dette contractée envers nous à Berlin, n'auraient pas été fâchés d'en reculer indéfiniment le payement, et cela suffisait pour le maintenir dans la plus complète immobilité. Au reste, l'opinion publique l'approuvait pleinement. C'était l'époque où l'on tenait pour un dogme intangible, que la France, à peine relevée de ses désastres de 1870, ne pouvait pratiquer qu'une politique de « recueillement », et l'on n'avait garde d'y manquer, sans s'apercevoir que le recueillement frisait bien souvent la pusillanimité [1]. L'arrivée aux affaires de M. Jules Ferry vint rendre quelque fermeté à notre diplomatie. Le nouveau ministre eut le courage de braver à la fois des clameurs d'une opposition inconsciente et les doléances de l'Angleterre. Le 4 avril 1881, il obtint du parlement avec les crédits nécessaires l'autorisation de préparer une expédition « qui devait mettre à l'abri d'une façon sérieuse et durable la sécurité et l'avenir de l'Algérie ». Quelques jours après nos troupes entrèrent en campagne.

Le gouvernement anglais demeura fort embarrassé : sans doute notre décision ne lui plaisait guère, et il ne manqua pas de le déclarer ouvertement au cabinet français, mais M. Gladstone et lord Granville, qui depuis un an avaient remplacé aux affaires les chefs du parti conservateur, étaient peu enclins à s'y opposer. Ni l'un ni l'autre ne se souciaient de soulever de nouvelles difficultés internationales, et la politique aventureuse de lord Beaconsfield

2. Mot du général Ignatieff, au sortir d'une entrevue décisive avec le duc Decazes qui avait décliné les pressantes ouvertures de l'empereur de Russie : « Il n'y a rien à faire avec la France, dit alors l'aide de camp du tsar, elle est dans une crise de pusillanimité. » Le mot était injuste en 1877, car le duc Decazes pouvait légitimement penser que l'heure était peu propice en France pour une politique d'aventures. En revanche on peut l'appliquer très justement à notre politique extérieure de 1878 à 1881.

avait provoqué dans le pays, sinon une véritable réaction, du moins un évident besoin de repos et de tranquillité. D'ailleurs, le nouveau cabinet libéral se sentait lié par les déclarations de son prédécesseur. On avait beau torturer les textes, équivoquer sur les termes précis des déclarations de lord Salisbury à M. Waddington, le sens général de la démarche de l'ancien chef du Foreign Office était si clair qu'on ne pouvait s'y méprendre, et les Anglais eux-mêmes le reconnaissaient[1]. Aussi lord Salisbury refusa-t-il d'accéder à la demande du sultan (26 avril) et du bey, qui le pressaient de nous arrêter. Sa réponse fut « qu'il déplorait vivement que la France ait cru devoir soulever à son profit une nouvelle question d'Orient, mais que l'Angleterre, n'ayant aucun intérêt particulier dans les affaires de Tunis, n'avait pas de motif suffisant pour intervenir[2] ». Il se borna à nous offrir dans les termes les plus modérés ses bons offices pour ramener la paix entre la république et la régence. « Le gouvernement de la reine, écrivit lord Granville à lord Lyons, ne met pas en doute la sincérité des déclarations du gouvernement français, telles que Votre Excellence les a formulées dans une dépêche antérieure, desquelles il résulte que la France n'a pas l'intention d'annexer Tunis, ou d'assumer la souveraineté de cette régence... Mais le bey et la Porte ont invoqué la médiation de l'Angleterre, et d'ailleurs tout ce qui touche à une province méditerranéenne intéresse l'Angleterre. Aussi le gouvernement de la reine, sans vouloir donner une importance exagérée à l'affaire tunisienne, ni faire de proposition formelle de médiation, à moins d'y être invité par la France aussi bien que par le bey, ne saurait complètement ignorer les appels à lui adressés, et

1. Une publication semi-officielle, l'*Annual Register* de 1881 s'exprimait à ce sujet dans les termes suivants : « Bien que lord Salisbury se soit défendu d'avoir suggéré une annexion pure et simple de la Tunisie, il semble qu'il ait reconnu l'exactitude générale de la conversation telle qu'elle avait été reproduite par M. Waddington. »

2. *Annual Register*, 1881.

encore moins acquiescer à tout arrangement contraire aux droits établis de la Grande-Bretagne. Vous voudrez bien parler en ce sens à M. Barthélemy-Saint-Hilaire, ajoutant que si le gouvernement anglais peut de quelque façon faciliter un prompt règlement de la question pendante, il est prêt à employer dans ce but toute l'influence dont il peut disposer [1]. »

Lorsque cette dépêche arriva à Paris, l'affaire de Tunis était bien près de recevoir sa solution. Le 12 mai, en effet, le général Bréart se présenta au Bardo et imposa au bey le traité de protectorat qui lui avait été expédié de Paris. M. Barthélemy-Saint-Hilaire en envoya immédiatement copie à l'ambassadeur d'Angleterre : il le remerciait de sa proposition de médiation, mais, ajoutait-il, en présence des résultats acquis, cette proposition était désormais sans objet. Il terminait en exprimant le désir que le traité du Bardo fût bien accueilli à Londres, car il ne portait aucun préjudice aux droits et intérêts de l'Angleterre [2].

Les succès de nos troupes, et le brusque dénouement de l'expédition causèrent quelque émotion à Londres. La presse reprocha avec amertume au gouvernement ce qu'elle appelait sa coupable condescendance, et on affecta dans les cercles maritimes et militaires un vif émoi à la pensée de voir la France maîtresse de points stratégiques et commerciaux aussi importants que Tunis et Bizerte. Le cabinet anglais, qui s'était laissé devancer par les événements, chercha à regagner une partie du terrain perdu. Le 14 mai, lord Lyons passa une note à M. Barthélemy-Saint-Hilaire, où il observait que le traité qui lui avait été communiqué était peu conforme aux déclarations de M. Jules Ferry, qui avait maintes fois répudié devant la chambre et le sénat toute idée de conquête ou d'annexion. Il redoutait particulièrement l'effet que produirait sur l'opinion anglaise la transformation de Bizerte en une place navale de premier ordre. Enfin, il se plaignait de ce que M. Bar-

1. Dépêche du 7 mai 1881 (*Livre jaune*).
2. Lettre du 14 mai 1881 (*Ibid.*).

thélemy-Saint-Hilaire eût envisagé dans sa lettre l'éventualité de la revision des traités existant entre l'Angleterre et la régence, et réclamait formellement le maintien de la convention anglo-tunisienne de 1875, qui accordait à la Grande-Bretagne les plus larges faveurs.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire, peu désireux de soulever une discussion sur ces points délicats, répondit d'une façon assez évasive. Il glissa légèrement sur le caractère de notre occupation, car il sentait bien que sur ce chapitre l'opposition de l'Angleterre était de pure forme. En matière coloniale, les mots occupation militaire, conquête, annexion, protectorat, ont au fond un sens identique, et si au début d'une expédition, les hommes d'État usent volontiers d'euphémismes, ce sont de simples précautions oratoires destinées à amadouer les parlements qui votent les crédits et les chancelleries étrangères qui témoignent de l'inquiétude. Il garda la même réserve sur la question de Bizerte, s'abstenant néanmoins de prendre aucun engagement pour l'avenir. « Quelles que soient, dit-il, les entreprises que des *sociétés privées* semblent devoir tenter à Bizerte, il n'entre nullement dans nos projets de dépenser *aujourd'hui* les sommes énormes, et de commencer les travaux gigantesques, qui seraient nécessaires pour transformer cette position en un port militaire pouvant servir de base à des opérations de guerre maritime. » Sur la question des traités existants, le ministre français fut plus explicite. Ils seraient scrupuleusement respectés, mais, expliqua-t-il, « il était à prévoir que sous l'autorité française, des progrès rapides seraient réalisés en Tunisie, et que les conventions exigées jadis d'un Etat à demi barbare par les puissances chrétiennes, n'auraient bientôt plus de raison d'être ». Lorsque ce temps serait arrivé, on pourrait entamer des négociations pour mettre ces instruments diplomatiques en harmonie avec le nouvel état de choses.

Cette réponse fut peu goûtée à Londres, et lord Granville s'en plaignit à M. Challemel-Lacour, notre nouvel ambassadeur. « Ce serait manquer de franchise, lui dit-il, que de vous laisser croire que l'action de la France

en Tunisie ait produit ici une impression favorable. Nous nous attendions à une exécution militaire, et vous nous apportez un véritable traité de protectorat. Je veux bien cependant ne pas insister sur cette contradiction entre les faits et le langage de vos ministres, mais ce que nous exigeons, c'est que rien ne soit changé à la situation de l'Angleterre en Tunisie. La convention de 1875 entre les deux pays restera entière : la commission financière internationale de 1865 continuera à fonctionner ; nos navires et notre commerce seront traités sur le même pied que le commerce et les navires français [1]. »

Ces réserves faites, et acceptées par la France, le gouvernement anglais s'abstint de prolonger sur le fond une discussion qui ne pouvait guère aboutir. Avant la fin de l'année, il envoya à son consul à Tunis l'ordre de ne plus communiquer avec le bey que par l'intermédiaire des autorités françaises. C'était reconnaître officiellement les faits accomplis. Le 1er janvier 1884, il fit un pas de plus dans la même voie, en renonçant pour ses nationaux au bénéfice de la juridiction consulaire. Enfin le 18 septembre 1897 il accepta un nouveau traité de commerce qui mit fin au régime anormal de 1875.

IV

Cette attitude correcte des hommes d'État britanniques, ces négociations courtoises et rapides forment un heureux contraste avec les âpres discussions et les menaces qui avaient accueilli cinquante ans auparavant le début de notre action militaire et civilisatrice dans les États barbaresques. Sans doute, les Anglais n'avaient pas désiré voir notre drapeau flotter à Tunis et à Bizerte ; il y eut des tiraillements entre les deux gouvernements, et nous eûmes à lutter sur les lieux mêmes contre le mauvais

1. Toutes ces négociations, ainsi que le langage prêté aux hommes d'Etat français et anglais, sont résumés d'après les documents publiés dans le *Livre jaune* sur les affaires de Tunisie.

vouloir et les intrigues des agents britanniques [1]. Sans doute aussi, l'opinion anglaise ne cacha ni ses défiances, ni sa jalousie, et ses récriminations trouvèrent à maintes reprises de vifs échos dans la presse ou au parlement, mais ce ne furent, à tout prendre, que des manifestations assez inoffensives qui n'eurent jamais un caractère alarmant.

Pareille attitude à laquelle nos voisins ne nous avaient pas accoutumés, et que nous ne retrouverons plus dans la suite, est la caractéristique de l'épisode tunisien. On n'en saurait découvrir la cause, si l'on considérait isolément cette page de notre histoire coloniale. Pour l'apprécier sainement, il faut la replacer dans son milieu et ne pas la distraire de l'histoire générale de l'Europe. Dès lors les faits s'expliquent d'eux-mêmes : on suit facilement la pensée de l'Angleterre, et l'on conçoit comment elle a pu se trouver amenée à s'engager avec la France, sinon par un document écrit, du moins par une sorte de pacte moral qu'il était de son intérêt même de respecter. Tunis était devenu la rançon de Chypre, et pour obtenir carte blanche dans l'Asie Mineure, l'Angleterre nous avait laissés libres d'achever notre œuvre dans les États barbaresques.

Peut-être se trouvera-t-il des historiens pour regretter notre rôle en cette circonstance. Ils rappelleront que dans tout le cours du siècle dernier la France s'était plu à paraître en médiatrice désintéressée aux assises solennelles que les puissances tenaient périodiquement pour remanier au gré de leurs appétits la carte de l'Europe; que si la « politique de marchandage » est excusable chez les peuples qui ont à constituer leur unité, elle ne convient pas à la France, et que ni sous la restauration, ni sous Louis-Philippe, ni au congrès de Paris, notre pays n'avait cru

1. Notamment dans la fameuse affaire de l'Enfida qui d'un bout à l'autre fut menée, sous les auspices du consul anglais, par le juif Lévy, protégé anglais, conseillé et dirigé par l'avocat anglais Broadley. De même dans l'affaire du général Ahmidah-ben-Ayed, celle de la compagnie des eaux de Tunis, etc.

déchoir pour estimer les satisfactions morales plus haut que les avantages matériels.

Gardons-nous de répudier ces traditions honorables. Elles ont jadis contribué à fortifier le bon renom de notre patrie, et cela seul suffirait à ne pas se montrer trop sévère, s'il était maintenant démontré que la France leur doit d'être restée stationnaire au milieu d'une Europe grandissante.

Mais le temps n'est plus où l'avance considérable que nous avions sur nos concurrents nous permettait des luxes coûteux. Déjà notre force relative a considérablement décru : si nous voulons garder ce qui en subsiste, il faut sans cesse aller de l'avant.

Voilà pourquoi nos hommes d'État se sont grandement honorés, lorsqu'ils ont profité de l'occasion unique qui en 1881 s'est offerte à eux d'ajouter une province à notre empire colonial. Reste à savoir si leur politique, inattaquable dans son principe, fut également heureuse dans l'application ; si dans le grand marché ouvert à Berlin, la part de la France fut juste et la balance tenue égale entre elle et l'Angleterre.

Là-dessus, on pourrait épiloguer longuement et de façon fort peu concluante. Mieux vaut se borner à dire que la France, qui pour la première fois depuis ses désastres reprenait rang dans les conseils de l'Europe, se tira sagement d'une passe difficile. La critique ne reprendrait ses droits que si la question tunisienne avait été liée non seulement à celle de Chypre, mais aussi à celle de l'Égypte, car alors la disproportion des avantages obtenus par les deux parties eût été par trop considérable. Les Anglais ont voulu faire prévaloir cette thèse. Leurs journaux prétendirent un jour que l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre avait été prévue à Berlin au même titre que celle de la Tunisie par la France ; que l'Angleterre avait tenu ses engagements en acceptant notre action à Tunis, mais que la France avait manqué aux siens en protestant sans relâche contre la présence au Caire du drapeau britannique [1].

1. En ce sens voir notamment les articles du *Times* des 15 janvier

Rien n'est jamais venu confirmer cette théorie hasardée : ni les témoins oculaires, ni les documents publics ou inédits que nous avons pu consulter, n'ont fourni le plus léger indice en sa faveur. D'ailleurs, si les archives des chancelleries en avaient reçu le secret, il semble que les ministres anglais en auraient depuis longtemps extrait des preuves convaincantes, et clos la discussion par des arguments sans réplique. Au surplus les Anglais n'ont nul besoin, pour expliquer leur conduite en 1878 et 1881 de faire intervenir la question égyptienne, car les profits moraux et matériels qu'ils avaient recueillis au congrès de Berlin leur permettaient de nous abandonner sans regret notre part de bénéfices. Si nous devenions libres de compléter l'unité de notre Afrique du Nord, l'Angleterre acquérait une situation formidable dans le bassin oriental de la Méditerranée. Elle tenait à sa discrétion « l'homme malade » de Constantinople, et commandait tout le littoral entre Smyrne et Alexandrie. Bien plus, elle allait gagner dans la Méditerranée une alliée précieuse, car l'Italie, déçue et frustrée de ses longs espoirs, brouillée pour longtemps avec la France, chercha aussitôt à Londres un réconfort et un appui. C'est de l'affaire de Tunis que date l'entente cordiale de l'Angleterre et de l'Italie : nous verrons plus tard le parti que la première sut en tirer en Égypte.

Il y a quelques mois un homme d'État anglais, actuellement écarté du pouvoir, mais qu'un retour de fortune ramènera peut-être un jour au premier rang, se plaisait dans une conversation familière à rappeler certains faits contemporains de l'histoire de son pays : « Après tout, dit-il en terminant, nous aurions bien tort, nous autres Anglais, de nous plaindre de notre sort, car dans toutes les compétitions internationales où nous avons été mêlés, nous avons toujours fini par obtenir le meilleur morceau. » Les pages qui précèdent ne sont pas pour démentir la conclusion humoristique de l'éminent leader du parti libéral.

et 1er février 1895, et un article de l'amiral Maxse dans la *National Review*, publié depuis en brochure de propagande : *la France en Afrique*.

CHAPITRE SIXIÈME

LA QUESTION DU NIGER

PREMIERS ÉTABLISSEMENTS DE LA FRANCE

SUR LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

I. — Fondation de nos comptoirs du Sénégal. — Leur rétrocession par l'Angleterre en 1814. — Expédition et naufrage de *la Méduse*. — Les Anglais refusent d'exécuter le traité. — Comment la France finit par obtenir satisfaction.

II. — Résumé de nos opérations sur la côte d'Afrique depuis 1814. — Persévérance avec laquelle les Anglais les ont contrecarrées. — L'occupation du littoral et la délimitation des bassins côtiers. — Le Sénégal et la Gambie anglaise. — Le Gabon. — La Guinée française et Sierra-Leone. — La Côte d'Ivoire et la Côte d'Or. — Le Dahomey et Lagos. — Ouverture de la question du Niger.

On est convenu d'attribuer une fort lointaine origine à nos colonies de la côte occidentale d'Afrique, et l'on rappelle complaisamment que des marins dieppois, naviguant dans ces parages dès le quatorzième siècle, y avaient installé des comptoirs d'échanges. A vrai dire, il ne subsistait rien de ces établissements, lorsqu'en 1637 le capitaine Lambert et Jannequin de Rochefort firent leur apparition au Sénégal. Ils explorèrent le fleuve et près de son embouchure fondèrent Fort-Saint-Louis. La colonie ne prospéra guère, d'autant que l'attention de la métropole, séduite par les merveilles de l'Amérique et de l'Inde, était peu attirée par le littoral aride de l'Afrique. Cependant, quelques postes furent créés aux environs, à Portudal, Rufisque, Joal, qui avec les îles d'Arguin et de Gorée à nous cédées par les Hollandais, constituèrent pendant longtemps la totalité de nos possessions africaines. Lors du désastreux traité de Paris de 1763 qui consomma la ruine de notre

premier empire colonial, ce maigre domaine subit le sort commun et fut acquis par les Anglais. Il nous fut restitué en 1783 par le traité de Versailles, mais les guerres de la révolution ne tardèrent pas à interrompre toute communication entre la France et la côte d'Afrique. En 1809, les Anglais s'emparèrent de nouveau de nos comptoirs et en firent une dépendance de leur colonie de Sierra-Leone. Enfin le traité de Paris du 30 mai 1814 vint une dernière fois modifier la situation. L'article 8 stipulait « que Sa Majesté Britannique, tant en son nom personnel, qu'au nom de ses alliés, s'engageait à restituer à Sa Majesté très chrétienne, dans les délais qui seront ci-après fixés, les colonies, pêcheries, comptoirs et établissements de tout genre que la France possédait au 1er janvier 1792 dans les mers et sur les continents de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Asie ».

Le gouvernement français se mit aussitôt en devoir de réoccuper nos établissements sénégalais, et une expédition fut dans ce but armée à Brest sous le commandement du maréchal de camp Trigaut de Beaumont. Les Cent-Jours arrêtèrent son départ, et tout resta en suspens durant de longs mois.

Les nouveaux traités confirmèrent les stipulations de 1814, mais au lieu de la restitution pure et simple prévue l'année précédente, l'Angleterre nous imposa l'obligation du rachat. La France s'inclina devant la force et paya [1].

1. Aux termes de la convention du 20 novembre 1815, la France était tenue de payer une contribution de guerre spéciale pour indemniser les Anglais des confiscations et, en général, de tous les dommages qu'ils avaient eu à souffrir par suite de la guerre. Un état estimatif des sommes à payer devait être dressé par une commission anglo-française, mais en attendant le règlement définitif des comptes, le gouvernement français devait consigner à titre de garantie, entre les mains du gouvernement britannique, un titre de rente de 3 millions et demi (ce qui au cours du jour, représentait un capital de 50 millions environ). Par l'article 16, il était stipulé que l'Angleterre différerait, jusqu'à la consignation du dépôt de garantie, la rétrocession des colonies françaises.

Les fonds furent versés à Londres, quelques semaines après la signature de la convention.

Ce point réglé, rien ne s'opposait plus à ce que la France allât replanter son pavillon sur la côte d'Afrique, et des ordres furent envoyés en ce sens à Rochefort.

Six mois plus tard, le 9 juillet 1816, un petit canot franchissait péniblement la dangereuse barre de Saint-Louis, et touchait au port. Les passagers à demi morts de faim et de fatigue furent conduits chez le lieutenant-gouverneur anglais, sir Thomas Brereton, où ils se firent connaître. L'un était le capitaine de vaisseau de Chaumareys, de la marine royale française, l'autre le colonel Schmaltz, « commandant supérieur pour le roi de la côte d'Afrique depuis le cap Blanc jusqu'à l'embouchure de la Gambie ». C'est dans ce déplorable équipage que nos malheureux compatriotes venaient reprendre possession de nos colonies africaines[1]. Leur odyssée avait été navrante. Ils avaient quitté le mouillage de l'île d'Aix le 17 juin 1816, à bord de la frégate *la Méduse*, avec un nombreux personnel civil et militaire. Le nom seul de ce malheureux navire resté tragiquement célèbre dans les fastes de notre marine, nous dispensera de relater les péripéties de leur traversée. Echappés au désastre, les deux chefs de l'expédition trouvèrent heureusement à Saint-Louis trois corvettes, qui, parties de France avant eux, les avaient devancés dans leur marche, et les troupes embarquées sur ces bâtiments, jointes aux survivants du naufrage, leur fournirent le moyen d'accomplir leur tâche, malgré l'accueil extraordinaire qu'ils allaient recevoir des autorités anglaises.

Dès le lendemain de son arrivée, le colonel Schmaltz informa sir Thomas Brereton de sa mission, le priant de donner des ordres pour que son personnel pût débarquer et s'établir à terre. Le lieutenant-gouverneur répondit qu'il n'avait reçu aucune instruction relative à la rétrocession de Saint-Louis, et qu'il lui était impossible de laisser débarquer les troupes et les fonctionnaires fran-

1. Les incidents relatifs à la reprise de possession du Sénégal ont fait l'objet de la part de M. V. Tantet d'un récit fort intéressant qui a paru dans la revue hebdomadaire d'avril 1895. Nous lui avons emprunté pour le présent chapitre beaucoup de faits et de documents.

çais. Contraint de rester à l'ancre dans une rade ouverte, le colonel Schmaltz dut chercher un mouillage plus sûr que celui de Saint-Louis, et envoya ses trois vaisseaux à Dakar. En même temps il écrivit au gouverneur général Mac Carthy, en résidence à Sierra-Leone, de qui dépendait le commandant de Saint-Louis, pour lui faire connaître officiellement son arrivée. Il lui communiqua ses instructions qui lui prescrivaient « de reprendre possession de nos établissements sénégalais, et l'autorisaient à traiter avec qui de droit du mode de la restitution ». A cette pièce, le colonel Schmaltz en joignit une autre qui dans son esprit devait prévenir toute difficulté : c'était la copie de l'ordre de restitution envoyé par lord Bathurst à M. Mac Carthy lui-même, et dont le ministère anglais avait envoyé le double au gouvernement français. Il était daté du 20 février 1816, et conçu dans les termes suivants : « Monsieur, je vous transmets ci-joint copie de l'ordre donné le 30 juillet 1814 pour la remise des forts et établissements du Sénégal aux commissaires désignés par le gouvernement français pour en prendre possession, et je désire que vous preniez les mesures nécessaires pour mettre à exécution les instructions qui y sont contenues. »

M. Mac Carthy répondit le 2 août par une lettre dilatoire où il se déclarait prêt à opérer la remise des places, aussitôt qu'il pourrait disposer des moyens de transport suffisants pour évacuer les fonctionnaires et les troupes britanniques sur Sierra-Leone. En attendant, il autorisait les malades et le personnel civil français à débarquer à Gorée.

Le colonel Schmaltz essaya de profiter de cette permission, mais il se heurta au mauvais vouloir du commandant de Gorée, qui refusa à nos malades l'entrée de l'hôpital : il fallut louer une maison particulière. Défense fut faite aux chirurgiens et pharmaciens militaires de débarquer ; défense également de nous fournir aucuns vivres ou médicaments ; défense de mettre à terre ni matériel ni provisions ; enfin défense à tout bâtiment de commerce français de communiquer avec le port. Pour parer à des besoins

urgents, le colonel Schmaltz envoya une goélette explorer l'épave de *la Méduse* sur le banc d'Arguin. Au prix de mille dangers, on put en retirer quarante barils de farine qui empêchèrent notre petite troupe de mourir de faim à la porte des magasins anglais. Encore sir Th. Brereton faillit-il saisir ces débris de la cargaison, sous prétexte que le sinistre ayant eu lieu dans les eaux britanniques, l'épave appartenait à ses nationaux.

Le colonel Schmaltz, poussé à bout, protesta avec indignation auprès des autorités britanniques. En même temps, il se plaignit à Paris des entraves qu'on lui suscitait : « Toute la conduite des Anglais, écrivit-il au ministre de la marine, n'est qu'un échafaudage d'humanité et de bonne volonté dont l'effet est honteusement annulé [1]. » Avec M. Forestier, intendant général de la maison du roi, il fut plus explicite encore, et accusa formellement les Anglais de vouloir traîner les choses en longueur pour lui rendre la situation intenable et le forcer à s'éloigner : « Je ne crois pas me tromper, dit-il, en pensant que la réponse du gouverneur en chef a été dirigée par l'espoir que les peines déjà supportées, les maladies qui en résulteraient, et le défaut absolu de subsistances me détermineraient à quitter la côte, et l'on est en droit de conclure que les Anglais calculent avec une froide barbarie la destruction des sujets de Sa Majesté. »

Cette opinion, pittoresquement exprimée, n'était pas, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, dénuée de tout fondement ; heureusement, le gouvernement français, prévenu à temps, ne demeura pas inactif. Il transmit à Londres les plaintes du colonel Schmaltz, et réclama l'exécution des traités. Le cabinet britannique lui donna immédiatement une satisfaction officielle en envoyant à ses représentants des instructions péremptoires dont le texte ne laissait rien à désirer : « Comme il est très important, écrivit lord Bathurst à sir Th. Brereton d'éviter les soupçons que votre refus peut avoir fait naître sur la

1. Lettre à M. du Bouchage, ministre de la marine.

bonne foi du gouvernement britannique, *je vous ordonne*, dans le cas où les établissements du Sénégal et de Gorée ne seraient pas encore rendus, de les remettre immédiatement après la réception de la présente à l'officier quel qu'il soit de Sa Majesté très chrétienne, qui sera dûment autorisé à les recevoir, et qui produira l'ordre donné par Son Altesse le Prince-Régent pour leur rétrocession. » De Son côté, le gouverneur général Mac Carthy reçut une lettre de blâme analogue et des ordres précis « pour terminer une contestation qui paraissait vouloir mettre obstacle à la fidèle exécution du traité de Paris ».

Ces ordres, qui parvinrent à destination au mois d'octobre 1816, ne terminèrent rien. Toutefois, ils eurent un premier résultat que l'on put considérer comme de bon augure. Sir Th. Brereton, mécontent d'être officiellement désavoué, allégua le mauvais état de sa santé, et demanda son rappel. Le colonel Schmaltz, enchanté de l'incident, lui offrit aussitôt le passage à bord de la corvette *Loire* qu'il renvoyait en France. Mais il ne devait guère gagner au change, car le commandant Mackenzie, qui vint à Saint-Louis remplacer sir Th. Brereton, suivit point par point la conduite de son prédécesseur. Pendant quatre mois encore, et en dépit des ordres impératifs de Londres, il réussit à retarder la remise des places; il alla jusqu'à contester au colonel Schmaltz le pouvoir de traiter de la rétrocession, alors que dès son arrivée, celui-ci avait envoyé copie de ses instructions au gouverneur général. Enfin, après sept longs mois d'atermoiements et de discussions, les Anglais finirent par céder; les protocoles de rétrocession furent signés le 24 janvier 1817 pour Saint-Louis, et le 15 février pour Gorée, et nous pûmes enfin rentrer dans les places abandonnées.

Il est difficile d'excuser en ces circonstances la conduite des autorités anglaises, qui firent preuve d'un manque absolu de bonne foi, et d'une rare inhumanité. Quant au mobile qui les poussait, il apparaît assez clairement. Ce n'était pas seulement le souci légitime d'attendre la saison sèche pour ramener dans les garnisons meurtrières

de Sierra-Leone et de la Gambie les troupes du Sénégal : ce n'était pas non plus le simple désir de gagner du temps pour terminer à leur gré des opérations commerciales avantageuses [1]. Le véritable but du gouverneur britannique était de lasser notre patience et de nous forcer à repartir. « Il voulait profiter de l'affaissement moral produit par la catastrophe de *la Méduse*, qui inaugurait d'aussi lamentable façon notre rentrée dans nos anciennes possessions. Les événements étaient depuis quelque temps si pleins d'imprévu qu'on pouvait peut-être exploiter encore un revirement des choses. A la première chute de Napoléon, la colonie du Sénégal devait être restituée, et elle ne l'avait pas été. Qui sait si quelque nouveau changement politique ne surviendrait pas une fois de plus à cette époque tourmentée, qui permettrait de tout garder encore [2] ? »

Telles étaient à n'en pas douter les secrètes espérances des officiers et fonctionnaires anglais, car il serait impossible autrement d'expliquer leur attitude. Le colonel Schmaltz ne s'y trompait pas et sa correspondance en fait foi. Ses soupçons se seraient vite changés en certitude s'il avait pu lire les instructions que M. Mac Carthy envoyait à ses lieutenants. « Puisque vous avez permis aux Français de débarquer, écrivait-il au commandant de Gorée, mon intention n'est pas que vous les obligiez trop tôt à se retirer, *mais dès qu'ils seront assez rétablis*,

1. Pendant les sept mois que durèrent les pourparlers, les Anglais se hâtèrent d'enlever des comptoirs sénégalais toute la gomme disponible, qui constituait alors le seul article d'exportation ; en même temps ils inondèrent le pays de cotonnades, seul article d'importation, si bien que pendant les premières années de la réoccupati n française, le commerce fut absolument nul. Pareil fait se produisit également à la Martinique et à la Guadeloupe, rétrocédées à la même époque. On temporisa jusqu'à l'arrivée de deux vastes convois anglais qui saturèrent les deux îles de produits manufacturés, et embarquèrent tout ce qu'on put trouver de denrées coloniales, pendant que soixante bâtiments français ancrés en rade étaient empêchés de communiquer avec la terre. (Voir Tantet, *op. cit.*)

2. Tantet, *op. cit.*

il conviendra de les éloigner de Gorée [1]. » Toute espèce de dénégation est sans valeur en présence d'un pareil document.

Quant au cabinet britannique, sa conduite officielle fut des plus correctes. Cependant, l'étrange obstination de ses représentants en Afrique n'est pas sans faire naître quelques doutes sur sa parfaite sincérité, et il est bien difficile d'admettre que MM. Mac Carthy et Brereton eussent osé persévérer pendant sept mois dans leur attitude, se mettre presque en état de révolte contre leur gouvernement, s'ils ne s'étaient senti des alliés dans la place, et s'ils n'avaient trouvé un appui sérieux dans la presse et l'opinion publique. Déjà le monde colonial anglais blâmait ouvertement les stipulations « trop bienveillantes » des traités de 1814 et 1815, et s'élevait contre les négociateurs qui nous avaient permis de recouvrer notre bien : « Ils ont laissé, écrivait-on, notre puissante, ambitieuse et entreprenante rivale nous devancer et se fixer en toute sécurité sur la côte d'Afrique. Les suites de cette folie et de cette négligence ne peuvent manquer d'être fatales aux plus graves intérêts de notre pays [2]. » C'étaient là autant de symptômes qui devaient fortifier les officiers et fonctionnaires britanniques dans leur déloyale attitude. Au surplus, ce n'eût pas été la première fois que le ministère anglais des affaires étrangères et le Colonial Office se fussent montrés en désaccord, ou plutôt que le premier eût lâché la bride au second, sauf à le désavouer ou à le soutenir selon les circonstances. C'est un procédé de gouvernement qui n'est pas rare dans l'histoire coloniale de l'Angleterre. Nos voisins en ont tiré de précieux avantages, toutes les fois que leurs concurrents du jour manquèrent de vigilance et de ténacité : il est heureux pour le développement de notre Afrique occidentale que tel n'ait pas été le cas en 1816.

1. Lettre citée par M. Tantet, *op. cit.*
2. M. Queen. Cité par M. Mockler-Ferrymann, dans son ouvrage *Impérial Africa*.

II

L'avantage était assez léger d'être rentré en possession de nos comptoirs sénégalais, et s'il avait fallu nous contenter de cette maigre base d'opérations, notre expansion africaine aurait été singulièrement compromise. On ne s'en tint pas là heureusement, et nos officiers de marine surent poursuivre et compléter l'œuvre des diplomates de 1814. Au hasard de leurs croisières et de leurs escales, ils multiplièrent le nombre de nos points d'attache et établirent en maint endroit des postes d'occupation autour desquels se développèrent plus tard nos colonies de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Congo.

C'est dire que cette expansion ne fut le résultat d'aucun plan étudié à l'avance et méthodiquement suivi ; en fait, dans l'histoire des origines de notre empire colonial, les calculs des hommes d'État entrèrent pour beaucoup moins que le caprice d'un colon audacieux, ou l'initiative intelligente de tel officier. De là, dans notre domaine, ce manque d'homogénéité, ce défaut d'équilibre que nous avons déjà eu occasion de signaler ; de là également, l'incroyable lenteur de notre action sur la côte africaine. Pendant plus de cinquante ans, à part les efforts énergiques du général Faidherbe au Sénégal, on ne peut y signaler aucune entreprise de grande envergure. Deux raisons d'ordre général déterminèrent cette longue stagnation : en premier lieu la complète indifférence de la nation et de ses gouvernants qui, de 1815 à 1880 environ, dédaignèrent toujours de s'occuper de nos lointains comptoirs [1]. Ce fut ensuite l'orientation générale de notre

1. Cette indifférence s'explique en partie par l'opinion qu'on avait des contrées de la côte occidentale d'Afrique qui passèrent longtemps pour déshéritées et peu exploitables, tant à cause du climat, qu'en raison de leur disposition géographique. On croyait fermement à la légende des fameuses montagnes de Kong, que l'on traçait parallèlement au rivage entre les bouches du Sénégal et celles du Niger, de

politique, qui, ayant besoin en Europe du bon vouloir de l'Angleterre, hésita toujours à l'inquiéter par des velléités d'expansion coloniale. Déjà les affaires d'Algérie et de Tahiti avaient soumis à une rude épreuve l'entente cordiale chère au gouvernement de Juillet : fallait-il encore chercher d'autres sujets de discordes, et risquer de dangereuses expériences pour un bénéfice problématique ? Aussi mille recommandations de prudence assiégaient-elles nos officiers à leur départ pour la côte d'Afrique. On leur refusait intentionnellement tous les moyens d'aller de l'avant ; et si dans ces conditions déplorables, les Baudin, les Bouet-Willaumez, les Fleuriot de Langle, les Faidherbe et tant d'autres ont su nous réserver l'avenir, ils n'en ont que plus de mérite aux yeux de l'histoire.

Cependant, malgré l'extrême prudence de nos mouvements, le seul fait de notre apparition en Afrique éveilla les susceptibilités anglaises. On a vu déjà au prix de quelles difficultés nous avions fini par obtenir la restitution du Sénégal. A peine réinstallés, il fallut nous défendre contre nos voisins de la Gambie. Même rivalité entre la Guinée française et la colonie de Sierra-Leone, entre la Côte d'Ivoire et la Côte d'Or, entre le Dahomey et les Anglais de Lagos. Durant plus d'un demi-siècle, toute une série d'escarmouches précéda les grandes discussions auxquelles donna lieu de nos jours l'essor définitif de notre politique nigérienne.

Dès 1820, des difficultés s'élevèrent entre le Sénégal et la Gambie, au sujet d'un petit comptoir du nom d'Albreda, enclavé dans le territoire anglais, qui nous avait été restitué en 1815, en même temps que Saint-Louis et Gorée.

manière à former une barrière infranchissable entre la mer et les hauts plateaux. Les comptoirs maritimes apparaissaient alors comme de simples « échelles », des points de relâche malsains et marécageux, sans communication possible avec l'intérieur, alimentés par le courant des échanges locaux, mais nullement susceptibles d'un sérieux développement politique ou commercial. Cette théorie ne fut définitivement ruinée que par le capitaine Binger, qui, au cours de son fameux voyage dans la boucle du Niger (1887-1889), en démontra l'inanité.

Pendant dix ans, ce fut entre nos marchands et leurs concurrents anglais une petite guerre ininterrompue dont les échos se firent parfois entendre à Paris et à Londres. Les querelles s'assoupirent après 1830, mais un incident fortuit les réveilla en 1857. Très sagement alors, les deux parties convinrent de transiger. Albreda fut cédée aux Anglais, qui en échange nous abandonnèrent les droits qu'ils avaient conservés sur Portendik, petit port situé à 300 kilomètres au nord de Saint-Louis.

Cependant la colonie anglaise de la Gambie, resserrée de tous côtés par le développement du Sénégal, n'était plus qu'une enclave sans grand avenir. En 1876, le cabinet anglais, fort heureusement inspiré, nous proposa de l'échanger contre nos postes du Gabon, dont l'importance croissante leur causait de l'ombrage, d'autant que des rumeurs, qui l'année suivante allaient prendre corps, laissaient soupçonner le voisinage immédiat de la grande artère navigable de l'Afrique équatoriale. L'accord était près de se faire, mais, devant l'opposition véhémente des marchands de Bathurst, le parlement britannique refusa de ratifier l'arrangement. Très vifs furent quelques années plus tard les regrets des Anglais, lorsque les découvertes de Stanley eurent fait connaître le Congo à l'Europe, et que l'énergie de M. de Brazza nous eût donné accès sur le grand fleuve. Ils comprirent qu'ils avaient perdu une occasion inespérée de nous écarter d'une des plus belles régions africaines : « La réalisation du plan de 1876 nous eût donné tout le Congo français », écrivit à ce sujet M. Johnston, le célèbre consul dont le nom fait autorité en Angleterre [1], et lord Salisbury, dans les instructions qu'il donna en 1892 à lord Dufferin, ambassadeur de la reine à Paris, rappela amèrement cette erreur [2].

1. Johnston, *Colonization in Africa*. L'auteur est ce même consul Johnston dont la conduite à Mozambique en 1890 faillit amener une rupture entre l'Angleterre et le Portugal, et provoqua l'envahissement par la Chartered company des possessions portugaises.

2. « ... C'était là, y lit-on, un arrangement compréhensible et intelligent, mais tel fut le sentiment d'opposition manifesté par le parle-

D'autres tentatives furent faites pour échanger la Gambie contre nos postes de la Côte d'Ivoire ; cette fois-ci le refus vint de notre côté : on en parla également comme d'une compensation équitable pour l'abandon de nos pêcheries de Terre-Neuve, mais ces pourparlers n'allèrent pas bien loin. Entre temps, la convention du 10 août 1889 trancha la question de frontières qui était toujours restée pendante entre la Gambie d'une part, le Sénégal et la Casamance de l'autre, en attribuant à l'Angleterre une zone de 10 kilomètres de largeur sur chaque rive du fleuve.

Dix ans plus tard, furent également réglées les difficultés qui s'étaient élevées entre notre Guinée et la colonie anglaise de Sierra-Leone. L'arrivée sur cette côte du capitaine Baudin, en 1845, avait passé à peu près inaperçue, mais notre nouvel établissement ne tarda pas à attirer l'attention de nos voisins, dès qu'il apparut comme le débouché naturel du riche et populeux massif du Fouta-Djallon. De plus une rade spacieuse et sûre s'ouvrait à Konakry, qui selon toute probabilité était réservée à un brillant avenir. C'est là en effet que fut plus tard installée la capitale de la colonie ; on en fit un entrepôt important, et la tête de ligne d'un chemin de fer de pénétration vers le Fouta et le Niger. Venus trop tard pour prendre pied sur le continent, les Anglais pensèrent réparer leur faute en s'emparant de plusieurs îles que nous avions malheureusement négligées, et qui commandaient la future capitale : l'île de Malakong qui ferme la baie au sud, et l'archipel de Los, qui à moins de dix milles au large en couvre les abords. La première finit par nous être cédée en 1889, après de longues négociations, mais nous n'avons pu obtenir les autres, ce qui en temps de guerre pourrait être gros de conséquences. Quant à la frontière entre les deux colonies, il fallut quinze ans et trois conventions successives pour aboutir à une entente définitive.

ment contre toute cession du territoire anglais ; tel fut le mécontentement témoigné par divers corps commerciaux, que le gouvernement d'alors ne put donner suite à ce projet. »

Non moins difficiles furent les premières relations de notre Côte d'Ivoire avec la Côte d'Or anglaise. Pendant longtemps nous n'avions occupé dans le pays que les trois postes fondés par le commandant Bouet-Willaumez à Assinie, Grand-Bassam et Dabou. Dans le désarroi général provoqué par la guerre de 1870, ces postes furent évacués, et tout aussitôt, le gouverneur de Cape Coast-Castle voulut s'en emparer. Fort heureusement, un de nos compatriotes, M. Verdier, était resté à son comptoir. Il hissa son pavillon, et à force de patience et d'énergie, il sut le maintenir pendant toute la durée de la crise. Rien d'irréparable ne s'était passé lorsque l'année suivante nos établissements furent réoccupés officiellement. Depuis lors s'est ouverte pour notre colonie une belle ère de prospérité qui a soulevé la jalousie de sa voisine. En 1892, le congrès des chambres de commerce britanniques adressa à lord Salisbury de vives récriminations sur l'inertie du gouvernement de la Côte d'Or, qui avait permis à ses concurrents d'acquérir une prédominance marquée. En même temps, la question de frontières entre les deux colonies parut devoir entrer dans une phase aiguë. Le capitaine Binger, et le capitaine anglais Lang, qui, aux termes d'une convention du 26 juin 1891, devaient tracer sur le terrain les limites arrêtées théoriquement à Paris et à Londres, n'avaient pu s'entendre, et les négociations s'étaient rompues. Il fallut encore un an de pourparlers pour fixer les termes d'un accord définitif, qui devint le traité du 12 juillet 1893.

Vient enfin le Dahomey, que pendant trente ans nous dûmes défendre contre les empiétements des Anglais de Lagos. Nos droits dans ce pays remontaient au seizième siècle, époque où nous y entretenions des comptoirs concurremment avec les Portugais et les Hollandais. En 1671, fut fondé le fort français de Whydah, qui devint bientôt un centre important de population, et resta pendant cent cinquante ans un des points les plus fréquentés par les navires négriers de toute nation. De 1851 datent nos premières relations officielles avec le roi d'Abomey, à qui

le commandant Bouet-Willaumez fit signer un traité d'amitié et de commerce. En 1857, nous acquîmes d'une peuplade voisine Grand-Popo, puis en 1864 Agoue et Porto-Seguro. Mécontent de nos progrès, le gouverneur de Lagos voulut intervenir, et prétendit annexer le petit royaume de Porto-Novo, notre voisin immédiat. L'amiral Laffont de Ladébat le prévint, et en 1863 signa avec le roi Mecpon un traité de protectorat et d'alliance, qui momentanément écarta tout danger de ce côté. Mais un malentendu ayant éclaté l'année suivante entre l'amiral et le roi nègre, le protectorat fut évacué. Les Anglais en profitèrent, et bien que l'amiral en se retirant eût pris soin de réserver les droits de la France, une flottille sortit de Lagos et vint bloquer le rivage contesté. Devant les protestations des résidants blancs, le blocus fut levé, et les Anglais se retirèrent, mais ils reparurent l'année suivante. Une seconde fois, ils durent lâcher prise. Toutefois la situation resta très tendue jusqu'en 1883, époque où la France renouvela son traité de protectorat avec Porto-Novo. Cette mesure fut complétée en 1885 par l'installation de petites garnisons à Grand-Popo, Kotonou et Porto-Novo. En même temps la question de frontières fut réglée avec le Togo allemand, (24 décembre 1885) et avec le Portugal, qui en 1887 abandonna purement et simplement les vieux droits historiques qu'il possédait sur le littoral dahoméen.

Par contre, la colonie de Lagos nous suscita de graves embarras. Désireux de conserver pour eux le trafic du Dahomey, les Anglais en 1887 s'établirent militairement tout autour des lagunes intérieures, et jusqu'aux portes de Porto-Novo. Le différend dura deux ans : un *modus vivendi* provisoire, établi en 1888, ouvrit les voies à une transaction qui ne fut signée que le 10 août 1889. Notre frontière maritime était dès lors assurée et reconnue par nos voisins, mais nous les retrouverons de nouveau devant nous, lorsque quelques années plus tard nous nous heurterons à Behanzin, qui non content de nous fermer le chemin de l'intérieur, prétendit jeter à la mer les intrus qui étaient venus s'installer sur le rivage.

C'est ainsi que pendant le dernier siècle, chacun de nos mouvements sur la côte d'Afrique a été surveillé, et dans la mesure du possible contrecarré par nos concurrents d'outre-Manche. Jusqu'ici, il est vrai, nous n'avons eu à signaler que des engagements d'avant-garde, mais ces préliminaires étaient indispensables pour mettre en évidence le maintien de la tradition de la politique anglaise. C'est malgré elle, et en dépit de sa persévérante opposition, que nous avons pris pied dans le pays. Une fois débarqués la question du Niger était entre eux et nous virtuellement posée

---

CHAPITRE SEPTIÈME

LA QUESTION DU NIGER

(*Suite*)

LA MARCHE AU FLEUVE ET LE PARTAGE DU BASSIN

I. — La région nigérienne et le cours du fleuve. — Politique de l'Angleterre pour s'y réserver le monopole du commerce et de la navigation. — Sa rivalité avec la France.

II. — Premiers établissements des Français et des Anglais dans les bouches du Niger. — Création de compagnies commerciales en 1880. — Sir George Taubman Goldie, et le comte de Semellé. — Rivalité des maisons françaises et anglaises, et ruine de nos établissements en 1884. — La France abandonne la lutte et quitte le delta.

III. — Les Français expulsés des bouches du Niger veulent aborder le problème à revers. — Ils s'installent sur le haut fleuve, et progressent rapidement en suivant son cours. — Les Anglais les arrêtent à Say. — Traité du 5 août 1890.

IV. — Tentatives des Français pour pallier les conséquences que les Anglais prétendirent tirer du traité de 1890. — Le commandant Monteil dans le Bornou. — Les deux missions Mizon dans l'Adamaoua.

V. — Manœuvres de l'Angleterre pour détruire les résultats acquis par Mizon dans l'Adamaoua et par Monteil dans le Bornou. — Traité anglo-allemand de 1893 qui partage l'Adamaoua entre l'Angleterre et l'Allemagne. — Invasion de Rabah, dans le Bornou. — Attitude des Anglais en cette circonstance. — Leurs pourparlers avec Rabah et Fadel-Allah. — Chute de l'empire de Rabah et établissement définitif de la domination anglaise dans l'Adamaoua et le Bornou.

VI. — Tentatives de la France pour gagner le Niger par l'ouest en prolongeant l'hinterland de ses colonies côtières. — Efforts de l'Angleterre pour empêcher l'expansion de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. — Samory et les Anglais. — Behanzin.

VII. — Dernière phase de la question du Niger. — L'expansion du Dahomey vers le bas fleuve. — Prétentions anglaises de 1895. — Missions françaises du commandant Decœur, du capitaine Baud, du commandant Toutée (1895). — Mission anglaise du capitaine Luggard. — L'affaire de *l'Ardent*. — Campagne de presse et polémiques.— Recul du cabinet Bourgeois et évacuation d'Arenberg. — Ouverture des négociations (janvier 1896). — Examen de la situation : les traités Fergusson. — Le cabinet Méline. — Suspension des négociations (juin 1896). — Missions françaises et anglaises de 1896 et 1897. — Reprise des négociations (septembre 1897). — Violences des polémiques anglaises. — M. Chamberlain à la chambre des communes. — Campagne d'intimidation contre la France. — Signature de la convention du 14 juin 1898.

VIII. — Résumé de la question du Niger et conclusion.

Lorsque Mungo-Park, le grand précurseur de l'exploration africaine, vit pour la première fois se développer à ses pieds la masse imposante des eaux du Niger, il fut saisi « d'une profonde et religieuse émotion » à l'aspect de ce fleuve majestueux qui roulait pesamment vers l'Orient ses flots tout étincelants des feux du soleil : « Je courus au rivage, raconte-t-il, et après avoir bu de ses eaux, je levai les mains au ciel, en remerciant avec ferveur le Tout-Puissant de ce qu'il avait couronné mes efforts d'un succès aussi complet. »

Tous les voyageurs qui ont parcouru l'Afrique ont éprouvé la même impression, lorsque après la rude traversée des déserts, des savanes et des forêts, sur une terre implacable et hostile, sous un ciel de feu, ils arrivaient enfin aux rives de ces fleuves immenses qui portent la vie d'un bout à l'autre du continent noir. Là est le port, le salut : c'est la voie ouverte, soit vers le retour, soit au contraire vers les lointains mystérieux ; c'est l'abondance, un sol fertile et peuplé, l'existence assurée. Mieux que toute dissertation politique ou économique, cet instinctif sentiment de repos, de sécurité, de bien-être, met en évidence le rôle de ces grands agents de la civilisation, et puisque c'est le sort des biens de ce monde d'exciter les convoitises et d'être souvent entre les peuples une source de discordes, il laisse prévoir également les dangereuses compétitions dont sont parfois l'objet ces eaux bienfaisantes. Tel fut le cas du Niger, qui suscita parmi les puissances coloniales de longues rivalités à peine assoupies aujourd'hui. Pour en bien apprécier la gravité, pour concevoir comment la possession du Niger fut dans l'Afrique occidentale le pivot de la politique de la France et de l'Angleterre, il convient donc, avant tout, de faire connaître le fleuve et les terres qu'il arrose.

Dans toute la région immense qui va de la Méditerranée à la limite septentrionale du bassin du Congo, d'une part ; de l'Atlantique aux confins du Nil, de l'autre ; sur une étendue approximative de 15 millions de kilomètres carrés, égale à trente fois celle de la France, le Niger est le seul

grand fleuve navigable. Une exception unique pourrait être faite pour le Sénégal, sur lequel les bâtiments légers remontent jusqu'à Kayes, mais le Sénégal, il est facile de s'en rendre compte, n'est que le complément du système nigérien. Tous les autres cours d'eau maritimes, depuis la Tripolitaine jusqu'au Congo, ne sont la plupart du temps que des torrents impraticables. Quelques-uns peuvent être utilisés de façon intermittente, sur 50, 100, parfois 200 kilomètres dans l'intérieur, mais aucun d'eux n'offre une voie commerciale pratique et sérieuse.

En dehors des bassins côtiers, les eaux qui tombent sur ces vastes étendues alimentent deux systèmes hydrographiques: le système intérieur du lac Tchad, et le système maritime du Niger. Autour d'eux se sont groupés les grands foyers de population et de richesses, car là où va l'eau, là est la vie : partout ailleurs, c'est le désert.

Le Niger prend sa source par 900 mètres d'altitude, à 300 kilomètres à vol d'oiseau de la côte de Sierra-Leone. Pendant 1 500 kilomètres environ, il coule au nord-est, jusqu'aux environs de Tombouctou. Là, il s'infléchit brusquement, au sud-est d'abord, puis franchement au sud, et vient déboucher dans le golfe de Guinée, après un cours de près de 4 500 kilomètres. Il a tracé ainsi un demi-cercle immense, enfermant dans une sorte de boucle un territoire d'environ 2 800 000 kilomètres carrés, égal en superficie à toute l'Europe centrale. Sur la rive gauche, non loin de son embouchure, il reçoit un affluent considérable, la Benoué, qui s'enfonce profondément dans le cœur du continent. Un très grand nombre d'autres rivières viennent sur la rive opposée grossir son cours, mais aucune ne mérite de mention spéciale. Toutes proviennent de trois massifs montagneux, le Fouta-Djallon, le Mont-Mina, et l'Atakora, dont l'altitude varie de 800 à 1 000 mètres ; belle et riche région de forêts et de pâturages, sillonnée de torrents. Entre la montagne et la mer, c'est une côte basse, marécageuse et trop souvent malsaine. Sur l'autre versant, la savane se développe à perte de vue jusqu'au fleuve. Tel qu'il est, l'ensemble du pays se prête admirablement à

une exploitation fructueuse, et si, en maint endroit, il supporte encore les funestes conséquences d'une longue période de guerres, de dévastations et de famines, l'expérience prouve qu'il n'attend que la paix pour s'épanouir.

Le grand fleuve qui l'enserre dans ses longs replis n'est actuellement navigable que sur les deux tiers de son cours. Sans doute, de hardis explorateurs comme le commandant Hourst et le commandant Toutée l'ont suivi sur presque toute sa longueur. Un troisième, le capitaine Lenfant, est même parvenu à remonter avec une flottille de ravitaillement depuis l'embouchure jusqu'à Say, triomphant à force d'énergie et d'audace d'obstacles jugés infranchissables. Mais ce sont là des tours de force difficiles à renouveler. Dans la réalité, la navigation n'est pratiquement et commercialement possible que sur 2 900 kilomètres environ. Elle commence sur le haut fleuve à Kouroussa, situé à 300 kilomètres des sources, et s'étend sans aucune difficulté sur un premier bief de 400 kilomètres jusqu'à Toulimandio. Là, on se heurte malheureusement à une série d'obstacles qui se succèdent pendant 70 kilomètres, et rendent le passage sinon impossible, du moins extrêmement précaire. La voie libre reprend à Koulikoro, et se poursuit jusqu'à Ansongo pendant 1 700 kilomètres, puis les difficultés recommencent. Jusqu'à Say, elles ne sont pas insurmontables, mais de Say à Boussa, c'est une succession de rapides souvent dangereux. Au-dessus de Boussa, l'obstacle est presque infranchissable; enfin après de véritables cataractes, s'ouvre jusqu'à la mer un nouveau bief de 1 000 kilomètres facilement accessible. Ajoutons qu'à mi-chemin de cette dernière section, débouche sur la rive gauche la Benoué, que, dans la bonne saison, les vapeurs remontent sans rompre charge jusqu'à Yola, à 1 000 kilomètres du confluent.

De ces brèves indications, il résulte que le Niger à lui seul est une voie insuffisante pour drainer les richesses du vaste bassin que ses eaux ont fécondé, car la majeure partie de son cours navigable est sans communication

directe avec la mer. Force était donc de suppléer par des chemins de fer à l'imperfection des voies naturelles.

Trois solutions étaient en présence. La première, de beaucoup la plus pratique et la plus avantageuse, consistait à établir une ligne de Boussa à Say, à relier ainsi le bas fleuve au moyen fleuve en longeant sur une longueur de 500 à 600 kilomètres la région des cataractes et des rapides. En second lieu, on pouvait joindre le haut Niger au Sénégal. Cette solution était évidemment inférieure à la précédente, car le Sénégal, sur la plus grande partie de son cours, n'est pas navigable toute l'année, et les courants d'échanges suivent les fleuves plutôt qu'ils ne les remontent. Enfin, il était encore possible de relier directement à la mer soit le haut fleuve, soit le bas fleuve, par une ligne transversale aboutissant à un port du golfe de Guinée.

Pour s'assurer le monopole de l'exploitation du bassin nigérien, il fallait donc avant tout se maintenir inébranlablement à l'embouchure du fleuve. On se réservait ainsi l'usage exclusif du bief maritime de 1 000 kilomètres allant de la mer à Boussa, ainsi que celui de la Benoué. C'était l'exploitation assurée de tout le bassin inférieur, de l'Adamaoua et du Sokoto, la pénétration directe par eau jusqu'à moins de 400 kilomètres du Tchad. En outre, on se ménageait la possibilité d'utiliser à son seul profit la voie ferrée qui reliera sans doute un jour Boussa à Say. On devait ensuite s'opposer aux efforts des autres puissances pour s'enfoncer dans l'intérieur et gagner le fleuve par terre, ce qui avec le temps eût permis à des concurrents avisés de détourner à leur avantage tout ou partie du trafic nigérien.

Telle fut la double politique que l'Angleterre a constamment suivie contre nous. Tout autour du bassin nigérien, elle organisa une surveillance incessante. Dans le sud, elle nous expulsa de l'embouchure, et, en dépit des traités, réussit pendant longtemps à en fermer l'entrée à tout navire battant pavillon français. Frustrés de nos légitimes espérances, dépouillés des riches comptoirs que nous possédions dans le delta, nous essayâmes alors d'aborder

le problème à l'envers. Profitant de l'avance considérable que nous avions au Sénégal, nos officiers redoublèrent d'efforts pour percer jusqu'au grand fleuve. A peine arrivés à la section navigable, nous mîmes à flot des canonnières, qui se laissant aller au fil de l'eau portèrent au loin notre pavillon et l'amenèrent jusqu'aux confins du bas fleuve. Mais alors nous retrouvâmes devant nous les Anglais. Depuis qu'ils nous avaient évincés du delta, ils y avaient constitué une compagnie puissante, qui du premier coup prétendit étendre sa souveraineté depuis la mer jusqu'au Tchad. Rien ne légitimait cette audace qui n'avait pour elle ni le droit ni même la force. Néanmoins, nos diplomates, fâcheusement inspirés et sans même contrôler les affirmations de nos concurrents, signèrent, en 1890, un traité funeste qui nous arrêta à Say sur le Niger, à 1 600 kilomètres de l'embouchure, et nous écarta du Sokoto, du Bornou et de l'Adamaoua, c'est-à-dire du joyau de l'Afrique occidentale.

Tout cependant n'était pas perdu, car le champ restait libre sur la rive droite et dans l'intérieur de la boucle. En prolongeant l'hinterland de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, nous pouvions atteindre le haut et le moyen fleuve, et, par un chemin de fer, relier le Niger navigable à la mer. Au sud, le Dahomey nous offrait une base d'opérations plus précieuse encore. Là, nous étions à portée du delta, et en excellente position pour gagner la rive droite du fleuve et, rouvrir la question du Niger maritime. Au pis aller, un chemin de fer reliant Kotonou à un point quelconque situé sur le fleuve aux environs de Boussa aurait remplacé pour nous la voie fluviale monopolisée par nos rivaux.

Alors, entre Français et Anglais commença une lutte de vitesse acharnée, où nos officiers déployèrent une haute valeur et une prodigieuse activité. Sur beaucoup de points leur dévouement ne fut pas stérile, en Guinée notamment et dans la Côte d'Ivoire. Mais au Dahomey, où les événements faillirent un jour mal tourner, nous dûmes abandonner la majeure partie de nos avantages. Quant aux

Anglais ils furent présents partout. Si parfois ils reculèrent, ils ne le firent que vaincus par l'évidence, et surent toujours garder l'essentiel. Au nord comme au sud, nous les trouvâmes sans cesse en face de nous, soit pour nous contester les résultats les plus indiscutables de nos missions, soit même pour soutenir secrètement les potentats indigènes qui nous barraient le chemin, et profiter, pour pêcher en eau trouble, des tortueuses combinaisons de la politique noire.

Dans cette longue histoire de la question nigérienne, les deux peuples firent preuve de la même endurance et de la même ténacité. Seule, la récompense ne fut pas égale, et l'Angleterre sut réserver pour elle la part du lion. Cette part, cependant, ne suffit pas encore aux fervents apôtres de la Greater-Britain, pour qui le bassin entier du Niger était de droit une terre britannique. L'un d'eux, écrivain distingué, qui a élevé un monument remarquable à la gloire de l'impérialisme anglo-saxon, a déploré ouvertement que son pays ait toléré la présence de la France dans l'ouest africain : « Si depuis vingt-cinq ans, a-t-il écrit, nous avions eu un peu plus de prévoyance, nous aurions pu nous assurer, dans son entier, le marché de l'Afrique occidentale[1]. » Aveu intéressant, et qu'il fait bon retenir avant de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les affaires du Niger.

II

La question nigérienne, qui existait à l'état latent entre la France et l'Angleterre depuis la découverte du grand fleuve, n'a pris un caractère aigu que depuis un quart de siècle environ. Jusque-là, les connaissances géographiques étaient trop vagues pour permettre aux deux pays de prendre nettement position.

Notre première apparition dans les bouches du Niger remonte à 1841. C'est à cette date que le commandant

1. Mockler-Ferrymann, *Imperial Africa*.

Bouet-Willaumez débarqua à Bonny et entra en rapport avec les chefs indigènes. L'année suivante, il signa un traité avec le roi Eyamba de Vieux Calabar, aux termes duquel les Français étaient autorisés à venir commercer dans le pays. Le roi leur promettait son amitié et sa protection, s'engageant à les traiter aussi bien que les Anglais, qui avaient déjà quelques comptoirs dans ces parages. Français et Anglais s'établirent côte à côte, mais ces derniers, mieux outillés et vigoureusement soutenus, dominèrent promptement leurs concurrents. Forts de leur supériorité, ils voulurent, vers 1860, étendre leur rayon d'action, et fondèrent trois sociétés qui englobèrent tous les comptoirs britanniques de la région. L'expérience parut d'abord réussir, et l'influence anglaise s'étendit jusqu'au confluent de la Benoué. Mais ces sociétés, croyant n'avoir plus à redouter l'élément français, entamèrent entre elles une concurrence effrénée, qui les conduisit à la ruine. Successivement, la plupart des postes disséminés dans l'intérieur furent évacués, et les maisons anglaises végétèrent sur la côte dans un état voisin de l'indigence. De leur côté, les commerçants français avaient également éprouvé des déboires, et leurs établissements ne valaient guère mieux que ceux de leurs voisins.

Telle était la situation, lorsqu'en 1879-1880, deux hommes également audacieux et énergiques entrèrent en ligne. L'un était anglais : c'était un simple officier du génie du nom de George Goldie Taubman. Le hasard de ses relations d'amitié et d'affaires l'avait conduit à mettre la plus grosse partie de son modeste avoir dans une des compagnies commerciales du delta, et sentant sa fortune sérieusement compromise, il était venu sur les lieux pour juger de la situation. Son parti fut vite pris. Pour rétablir les affaires, comme aussi pour résister efficacement aux entreprises des pays voisins, il jugea qu'il fallait compléter l'œuvre d'unification commencée quelques années plus tôt. Il se mit à l'œuvre immédiatement, et à force de persévérance et de diplomatie, il parvint à constituer, sous le nom de National African company, une société

puissante dans laquelle vinrent se fondre les diverses maisons anglaises. Le capital de la nouvelle société fut fixé au chiffre énorme de 25 millions de francs. George Goldie Taubman en devint directeur, et lord Aberdare, un des plus grands noms du Royaume-Uni, en accepta la présidence. De leur côté, les Français ne restaient pas inactifs. Presque en même temps que George Goldie Taubman avait débarqué à Brass-River un ancien officier de tirailleurs algériens, le comte de Semellé, à qui la patriotique idée était venue de relever notre drapeau dans les bouches du Niger. Avec l'aide de quelques amis, il réunit un capital de 500 000 francs, créa la Compagnie française de l'Afrique équatoriale, affréta une goélette et une chaloupe à vapeur, et en quatre mois fonda six comptoirs à Abo, Onitcha, Iglébé, Lokodja, Egga et Loko. C'était un beau début ; mais le malheur voulut que M. de Semellé tombât malade. Forcé de rentrer en France, il mourut en mer en octobre 1880, six mois seulement après son départ.

Sa mort fut un rude coup pour cette société naissante qui ne demandait qu'à vivre : néanmoins on ne perdit pas courage et on résolut de redoubler d'efforts.

Il y avait alors en France un homme que le hasard des événements avait poussé au premier rang : son rôle dans notre histoire a été diversement apprécié, mais personne ne lui a jamais refusé le plus ardent patriotisme. Comme M. Jules Ferry, son émule et son rival, il savait s'élever au-dessus des médiocres soucis de la vie parlementaire, et possédait assez de courage civil pour défendre les intérêts généraux et permanents de l'État contre les passions des partis et les appétits désordonnés des politiciens. C'était M. Gambetta. Il n'était pas encore au pouvoir, mais son autorité et son influence n'avaient jamais été plus grandes. Les hommes qui avaient entrepris de poursuivre l'œuvre de M. de Semellé s'adressèrent à lui et en reçurent un chaleureux accueil. Il comprit immédiatement l'importance de l'action engagée, le magnifique avenir qui s'offrait à la France si elle en sortait victorieuse, et il accorda sans

compter son puissant patronage à la jeune société désemparée. Forte de cet appui, celle-ci put doubler son capital et acheter un troisième vapeur. Du ministère de la guerre, elle obtint le concours d'un officier supérieur actif et intelligent, le commandant Mattei, qui devint l'agent général de la compagnie. Bien plus, le ministre des affaires étrangères conféra au commandant les fonctions d'agent consulaire, ce qui en faisait le représentant officiel de la France, et lui permettait de signer au nom du gouvernement des traités avec les chefs indigènes. Le commandant Mattei partit immédiatement pour se rendre à son poste. En quelques mois il créa plus de vingt comptoirs, tant sur le Niger que sur la Benoué. Il planta notre drapeau jusqu'à Rabba à moins de 100 kilomètres des rapides de Boussa. Sur la Benoué, il parvint à Ibi à 300 kilomètres du confluent. De nombreux traités d'amitié et de protectorat furent conclus avec les chefs riverains et envoyés à Paris pour ratification ; enfin une véritable flottille fut mise à flot. Elle comprenait six bâtiments de tout modèle jaugeant ensemble 568 tonneaux, qui sillonnaient constamment le fleuve et ses affluents. Encouragée par ces résultats, la compagnie porta son capital à 1 500 000 francs : en même temps se constitua une autre société, la Compagnie du Sénégal, qui vint joindre ses efforts à ceux de son aînée.

Notre situation à ce moment (1882) était fort belle. Elle était au moins égale, sinon supérieure à celle des Anglais [1], et l'habileté de quelques hommes de cœur avait presque réparé notre longue indifférence. Les Anglais eux-mêmes conviennent que les droits que nous avions alors acquis sur le bas Niger balançaient avantageusement les leurs. Tel est du moins l'avis d'un homme dont l'opinion n'est pas sujette à caution, car il n'a jamais cessé de combattre énergiquement notre expansion coloniale : « Il est fort

1. Nous avions trente-trois comptoirs dans le Niger, et les Anglais trente-deux. Sur tous ces incidents, on peut consulter avec fruit l'intéressant livre du commandant Mattei : *Bas Niger, Benoué, Dahomey*.

heureux, a écrit à ce sujet M. Mockler-Ferrymann que la question du Niger n'ait pas fait alors l'objet d'un débat international, car selon toute probabilité, les territoires du delta auraient dû être adjugés à nos voisins du continent[1]. »

Nos succès, malheureusement, furent sans lendemain. Les Anglais, fort alarmés, ouvrirent brusquement les hostilités. En août 1883, un ordre parti de Londres prescrivit à M. Mac Intosh, l'agent général de la National African company, de baisser d'un quart la valeur de toutes les marchandises partout où existaient des comptoirs français. La perte était considérable pour la compagnie anglaise, mais son énorme capital lui permettait tous les sacrifices. En même temps, des menaces et des démonstrations hostiles furent dirigées contre les chefs indigènes du delta que le commandant Mattei était parvenu à grouper autour de lui. Ceux-ci, convoqués à Brass-River, avaient déjà accepté en principe un traité aux termes duquel ils reconnaissaient la suzeraineté et le protectorat de la France ; mais intimidés par l'attitude des autorités anglaises, ils n'osèrent aller plus loin. Le commandant Mattei s'empressa de signaler le danger. Il réclama de l'argent, des hommes et du matériel, pour résister à la concurrence, affermir notre action, et reconquérir la confiance ébranlée des indigènes. La compagnie fit de son mieux pour lui venir en aide. Elle décida de porter son capital à 3 millions ; elle sollicita du gouvernement une subvention, offrant en retour d'organiser un service régulier de navires à vapeur entre le Niger et la France ; elle lui demanda des officiers ou du moins quelques milices pour seconder les efforts de son personnel. Mais son protecteur clairvoyant et avisé n'était plus. Depuis la mort de M. Gambetta (31 décembre 1882), elle avait perdu tout crédit auprès des pouvoirs publics et des puissances financières, et ses cris d'alarme ne furent pas entendus. L'appel de fonds échoua. Quant au gouvernement, il donna généreusement 3 000 francs.

1. Mockler-Ferrymann, *Imperial Africa*.

Contre les 25 millions de l'Angleterre, la lutte devenait impossible. Nos commerçants, ruinés par les prix dérisoires consentis par leurs rivaux, et abandonnés par la mère patrie, cédèrent à la force. En octobre 1884, la National African company racheta pour quelques centaines de milliers de francs les deux maisons françaises avec leurs comptoirs, leurs marchandises et leurs bateaux. Quelques mois plus tard, le commandant Mattei rentra en France. Le jour de son départ, une grande foule encombrait le port. Tous les chefs de la région étaient venus escortés de leurs fidèles, pour supplier le commandant de ne pas les quitter, lui jurant fidélité, et promettant d'apporter tous les produits de leur sol dans nos factoreries ; touchante manifestation qui prouve l'influence considérable que nos compatriotes, après quatre années de séjour, avaient su prendre parmi ces populations primitives. Mais le sort s'était prononcé contre nous : notre pavillon fut amené ; les Anglais restèrent maîtres absolus dans toutes les bouches du Niger.

III

Notre retraite constituait pour les Anglais une grande victoire, mais ce n'était jusque-là qu'une victoire économique : l'écrasement d'une maison de commerce par une maison rivale mieux outillée et puissamment soutenue. En droit, il n'en résultait, pour les vainqueurs, aucune souveraineté politique. Le moment était venu pour le gouvernement anglais de récolter la moisson que ses commerçants, lancés en éclaireurs, avaient semée pour le plus grand profit de la métropole. Le 10 juillet 1885, une charte fut donnée à la National African company, qui devint dès lors la Royal Niger company, compagnie souveraine, chargée pour le compte de l'Etat de gouverner et de protéger les territoires concédés. Ces territoires étaient définis de la façon la plus vague ; mais, forte de sa charte, la compagnie alla aussitôt de l'avant et se posa en souve-

raine de tout le bassin inférieur du Niger et de la Benoué. Cette prétention excessive n'allait pas tarder à la faire entrer de nouveau en contact avec la France.

Pendant que se déroulaient les événements que nous venons de raconter, nous avions en effet progressé d'une façon non interrompue sur le haut et le moyen fleuve.

Au colonel Brière de l'Isle, nommé en 1876 gouverneur du Sénégal, revient l'honneur d'avoir repris l'œuvre de pénétration interrompue depuis le départ du général Faidherbe. Après quelques années occupées à la pacification des régions côtières, il entama hardiment la marche en avant. En 1879, il était à Bafoulabé, sur le Sénégal, et l'année suivante, le parlement votait la construction du premier tronçon du chemin de fer (Kayes à Bafoulabé), destiné à relier le Sénégal navigable au Niger. En 1881, nous arrivâmes pour la première fois sur le Niger, mais il fallut encore lutter deux ans contre les bandes d'Ahmadou et de Samory avant de pouvoir y fonder un établissement définitif. Enfin, le 7 février 1883, le colonel Borgnis-Desbordes inaugura le poste de Bammakou, qui, soigneusement fortifié, fut aussitôt désigné comme le terminus du chemin de fer transnigérien. Les années suivantes, 1883 à 1890, furent employées à ruiner la puissance d'Ahmadou ; la prise de Segou-Sikoro, sa capitale, marqua la fin de sa domination sur le haut fleuve, et nous fit encore gagner plus de 300 kilomètres de terrain (avril 1890). Entre temps, le lieutenant de vaisseau Caron, monté sur une simple canonnière, avait poussé une reconnaissance jusqu'à Kabara, le port de Tombouctou (août 1887).

Ces nouvelles alarmèrent vivement les Anglais. Ahmadou détruit, nos bateaux naviguant librement sur le Niger, on pouvait s'attendre d'un jour à l'autre à voir notre pavillon arriver sur le bas fleuve. Coûte que coûte il fallait arrêter nos progrès.

Alors commença en Angleterre une campagne de presse véritablement extraordinaire. Tout d'abord, des récits parurent de divers côtés qui représentèrent le Niger, depuis Say jusqu'aux approches de la mer, comme radicalement

innavigable. Son cours, disait-on, n'était qu'une succession de rapides et de cataractes, et rien n'était plus illusoire que de considérer ce torrent comme un enjeu de prix pour la concurrence européenne. Comme le procédé ne paraissait pas réussir, on voulut ensuite nous intimider et nous éblouir, par un exposé fantaisiste des progrès gigantesques réalisés par la Royal Niger company au cours des années 1885-1890. A en croire les journaux et les hommes politiques du Royaume-Uni, la compagnie avait échelonné ses postes jusqu'à Say sur le Niger, et envoyé des reconnaissances jusqu'en vue de Tombouctou. A l'est du fleuve sa suprématie était établie sur tout le Sokoto et sur les nombreux Etats vassaux qui en dépendaient : le Bornou avec la grande ville de Kouka sur le lac Tchad, le Damergou et l'Ayr au nord, l'Adamaoua au sud [1]. Dans ces conditions, Tombouctou était légalement l'extrême limite où pouvait être tolérée l'influence française.

La prétention était réellement stupéfiante, et la prudence la plus élémentaire aurait dû conseiller à notre diplomatie de n'accepter ces bases de discussion qu'après les avoir dûment contrôlées. Rien au surplus ne paraissait moins urgent qu'un traité de délimitation. Le moyen fleuve et les pays qu'il traverse étaient à peine connus ; Français et Anglais ne s'y étaient jamais rencontrés. Il eût été bien temps d'aviser lorsque les explorateurs auraient fait leur œuvre et que les têtes de colonne des deux nations concurrentes seraient à la veille de se heurter.

On n'en jugea pas ainsi à Paris, et à la première ouverture des Anglais, notre gouvernement accepta de discuter leurs propositions. La discussion aboutit le 5 août 1890 à la signature du traité le plus malencontreux de notre histoire africaine.

On y avait introduit trois questions absolument diffé-

1. Dans un discours prononcé le 16 juillet 1891 à l'assemblée générale de la Royal Niger company, lord Aberdare a exposé cette thèse en détail, se plaignant même de ce que le traité de l'année précédente n'eût pas donné pleinement gain de cause à la compagnie.

rentes, et n'ayant entre elles aucune espèce de rapports : celles de Madagascar, de Zanzibar et du Niger.

En premier lieu, la France reconnaissait le protectorat exclusif de l'Angleterre sur Zanzibar, renonçant ainsi au condominium institué par le traité de 1862.

En échange, l'Angleterre reconnaissait le protectorat de la France sur Madagascar tel qu'il résultait du traité franco-malgache de 1885.

Le dernier article était ainsi conçu :

« Le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnait la zone d'influence de la France au sud de ses possessions méditerranéennes, jusqu'à une ligne de Say sur le Niger à Barroua sur le lac Tchad, tracée de façon à comprendre dans la zone d'action de la compagnie du Niger tout ce qui appartient équitablement au royaume de Sokoto, la ligne restant à déterminer par les commissaires qui seront nommés...

« Les commissaires auront également pour mission de déterminer les zones d'influence respectives des deux pays dans la région qui s'étend à l'ouest et au sud du moyen et du haut Niger. »

Avant d'aller plus loin, il importe de bien préciser la portée de cette convention.

Tout d'abord, elle ne s'appliquait qu'aux régions situées sur la rive gauche du Niger. L'expression « une ligne de Say sur le Niger à Barroua sur le lac Tchad », ne laisse aucun doute à cet égard. Les Anglais soutinrent un jour que, dans l'esprit du traité, cette ligne de démarcation devait être prolongée sur la rive droite, de Say jusqu'à la mer, sinon le dernier paragraphe donnant mission aux commissaires de déterminer les zones d'influence des deux pays à l'ouest et au sud du Niger n'aurait pas eu de sens : mais cette théorie est insoutenable. Si la ligne Say-Barroua avait dû être prolongée sur la rive droite, le traité l'aurait dit. Une stipulation aussi grave ne saurait être sous-entendue. En outre, la frontière Say-Barroua devait être tracée, ce sont les propres expressions du traité, de *façon à réserver à l'Angleterre tout ce qui appartenait équitablement au royaume de Sokoto*. On avait donc le

droit d'en conclure que tout ce qui ne relevait pas du Sokoto, était laissé en dehors de la convention en l'état de *res nullius*.

Enfin un principe général pouvait être invoqué par les deux parties en présence dans l'application du traité, principe supérieur à toute convention particulière, établi lors de la conférence de Berlin, et qui liait les puissances signataires de l'acte. Cette conférence, réunie en 1884 sur l'initiative de M. de Bismarck, avait rédigé une sorte de code international, dans le but de prévenir les conflits et d'atténuer les dangers d'une concurrence sans frein. Il avait été stipulé, que toute puissance prétendant à la souveraineté ou au protectorat d'un territoire était astreinte à deux obligations. Elle devait d'abord notifier officiellement à tous les gouvernements signataires de l'acte de Berlin, le titre (traité ou annexion par droit de conquête) qui légitimait ses prétentions ; elle devait en outre prouver qu'elle entretenait dans les territoires revendiqués une autorité suffisante pour les faire respecter par les indigènes. Sans doute ces termes étaient fort élastiques, et l'on pouvait discuter indéfiniment sur la valeur de l'expression « autorité suffisante ». Mais le principe n'en existait pas moins, et nous étions en droit d'en réclamer l'application.

En résumé, la convention du 5 août 1890 ne s'appliquait qu'au cours même du Niger et aux pays de la rive gauche, à l'exclusion de ceux de la rive droite. Sur le fleuve, la frontière était fixée à Say ; sur la rive gauche, le Sokoto et ses dépendances étaient reconnus à l'Angleterre : le tout, sous réserve que les deux parties fussent capables de justifier que, dans les zones ainsi déterminées, leur influence respective avait été préalablement et officiellement établie, soit par des traités régulièrement publiés, soit par une occupation effective.

Ceci posé, quelle était la situation exacte des choses en août 1890 ?

Sur le Niger, les Anglais n'avaient jamais poussé de reconnaissances au delà de Boussa, et leur dernier poste se trouvait à 300 kilomètres plus bas, à Egga. Le fait a été

établi d'une façon péremptoire par le commandant Toutée et le commandant Hourst, lors de leurs explorations hydrographiques. Le commandant Toutée a raconté lui-même comment il avait fait cette étonnante découverte. Parti du Dahomey dans les premiers jours de 1895, il s'était approché du Niger avec la plus extrême prudence craignant de se heurter à des postes anglais. En février, il arriva à Badjibo, à 100 kilomètres au-dessous de Boussa; là, aucune trace d'occupation. En interrogeant les naturels, le commandant apprit que sept années auparavant, un vapeur s'était échoué en face du village : à peine remis à flot, il était reparti, et depuis lors aucun blanc n'avait paru dans le pays. Fort intrigué, notre officier, avant de poursuivre sa route vers le nord, comme le portaient ses instructions, résolut d'en avoir le cœur net. Il descendit le fleuve en pirogue à la recherche du pavillon britannique. Cinq jours durant il ne vit rien. Le sixième, il aborda à Geba : là, il trouva un nègre qui débitait un peu de sel pour le compte de la Royal Niger company. Ce nègre lui apprit que le premier blanc résidait à Egga, à 200 kilomètres plus bas. C'était un M. Nickolson, qui lui-même relevait de l'agent de la compagnie installé à Lokodja.

Revenu à Badjibo, le commandant Toutée reprit sa route vers Boussa. A 25 kilomètres en amont, à Leaba, il trouva un autre nègre décoré du nom pompeux de sir Byron Macaulay, et qui se présenta à lui comme le représentant de la compagnie. C'était à vrai dire pour la compagnie un médiocre honneur. Sir Byron Macaulay voulut en effet profiter du passage de la mission pour renouveler à ses dépens sa provision de sucre. Le vol fut découvert par les habitants du village, qui mécontents d'avoir été soupçonnés à tort, voulurent assommer le coupable. L'agent de la Royal Niger company n'eut d'autre ressource que d'implorer son pardon de l'officier et de se mettre sous sa protection.

Ainsi il avait avéré qu'en 1895, le dernier poste de la Royal Niger company était à Egga, à 600 kilomètres de la mer : au-dessus de ce poste, la compagnie n'entretenait

que deux misérables baraques habitées chacune par un nègre. Comment alors qualifier l'assertion du gouvernement anglais, qui affirmait en 1890 avoir des postes jusqu'à Say, à 1 000 kilomètres au-dessus d'Egga, et des droits éventuels jusqu'à Tombouctou, à 1 300 kilomètres de Say ?

Passons maintenant sur la rive gauche. Pour nous imposer le traité de 1890, les Anglais avaient argué d'une convention passée en 1885 entre la compagnie du Niger et le sultan de Sokoto. Deux agents anglais, MM. Thomson et Seago, avaient en effet paru dans le pays vers cette époque : avaient-ils réellement obtenu un traité du sultan ? le fait est resté indécis. En tout cas, ce traité ne figure nulle part, et n'a jamais fait l'objet d'aucune communication diplomatique. Lorsque le commandant Monteil séjourna à Sokoto en 1891, lors de son grand voyage du Niger au Tchad et à Tripoli, il chercha à se rendre compte des choses. Personne ne put lui présenter un texte quelconque et le sultan se défendit vivement d'avoir jamais rien signé. Il reconnut seulement le passage, quelques années auparavant, de voyageurs anglais venus pour acheter des terres dans ses États. Il les avait éconduits, sous prétexte que le Coran interdisait l'aliénation en faveur de chrétiens de toute terre appartenant à des croyants, et depuis ce temps, aucun Anglais n'avait paru dans le pays. Aussi le sultan ne fit-il aucune difficulté pour signer le traité d'amitié que lui présentait l'officier français. Par conséquent, s'il est avéré que les Anglais avaient pénétré les premiers dans le Sokoto, il est non moins évident qu'aucun traité officiel n'avait consacré leurs droits, qu'ils n'y avaient conservé aucune relation et que leur influence y était nulle [1].

D'ailleurs, à supporter même que l'infructueuse visite de MM. Thomson et Seago au sultan de Sokoto eût consti-

1. Jusqu'en 1902, les Anglais ont été incapables de pénétrer à Sokoto et à Kano, qui sont restés complètement indépendants et rebelles à toute influence européenne. Ce n'est qu'à la fin de cette année qu'ils se sont déterminés à briser la puissance militaire du sultan. L'occupation effective dont ils revendiquaient le bénéfice en 1890, n'a donc été effectuée que treize ans plus tard.

tué pour les Anglais le droit de première occupation, quelles pouvaient être les conséquences territoriales de ce fait? En d'autres termes, jusqu'où s'étendait l'empire de Sokoto?

Les cartes anglaises ont l'habitude d'imposer le nom d'empire de Sokoto à toute la région comprise entre le Niger, la Benoué, le lac Tchad et le Sahara. C'est là une simple fantaisie géographique qui ne repose sur aucune donnée réelle et que toutes les missions qui ont parcouru ce pays depuis quinze ans ont réduite à sa juste valeur.

Le commandant Monteil, le seul Européen qui avant 1902 ait traversé le pays dans toute sa largeur, résidant plusieurs mois dans chacune des villes principales, a parfaitement défini sa situation politique. En réalité, il existait à Sokoto un sultan et un gouvernement fortement organisé, mais son autorité ne se faisait sentir que dans les environs de sa capitale. Plus loin, un certain nombre d'Etats vassaux reconnaissaient plus ou moins vaguement sa suzeraineté : tels étaient à l'est le royaume de Kabbi, le Katsena au nord, les royaumes de Gando, de Zofara, de Kano au sud ; plus loin encore, dans la vallée de la Benoué, l'Adamaoua et le Mouri. Entre le suzerain et ses feudataires les liens étaient des plus lâches, et plus croissait la distance, moins ils devenaient visibles. Si l'autorité du sultan était à peu près respectée dans le Kano et le Gando, elle était nulle dans l'Adamaoua et le Mouri, dont les émirs étaient pratiquement indépendants. Seul un lien religieux paraissait rattacher ces peuples divers au sultan de Sokoto. De même les anciennes régences de Tunis et d'Alger, depuis longtemps affranchies de la suzeraineté effective du commandeur des croyants, reconnaissent encore aujourd'hui sa suprématie spirituelle.

En dehors de ces régions, d'autres pays, revendiqués par les cartographes anglais comme dépendant du Sokoto, en étaient entièrement détachés. Tels étaient au nord le Damergou, l'Ayr et le royaume de Zinder. S'il y avait jamais pu avoir le moindre doute à cet égard, il ne saurait subsister après le passage dans ces régions de la mission Foureau-Lamy, qui a rapporté sur elles les données les plus précises. Tel était également, à l'est, l'empire du

Bornou qui s'étend depuis le Kano jusqu'au lac Tchad, et dont la capitale, Kouka, apparut aux yeux émerveillés du commandant Monteil comme la plus puissante métropole politique et commerciale du centre africain.

De cette longue discussion il résulte avec évidence que le traité du 5 août 1890 n'avait aucune raison d'être. Sur le Niger, les Français étaient à peine arrivés à Tombouctou, tandis que les Anglais n'avaient jamais dépassé Leaba. Entre ces deux points extrêmes, sur près de 2000 kilomètres, aucun pavillon européen n'avait pénétré. Comment, dans ces conditions, pouvait-on tracer une limite qui ne fût pas purement et simplement arbitraire ?

Il en était de même sur la rive gauche. Les Anglais arguaient bien d'un traité, mais ils n'avaient jamais pu le présenter, et ils étaient entièrement inconnus dans le pays ; en outre la majeure partie de ces contrées étaient indépendantes du Sokoto. La situation était donc assez dangereuse pour les Anglais. La France, en effet, qui sur le haut Niger occupait une situation avantageuse, pouvait en fort peu de temps descendre le fleuve, créer des postes, s'étendre dans les pays riverains, et aux prétentions théoriques de la Royal company opposer une situation de fait inébranlable. Voilà pourquoi la compagnie, prévoyant le péril, voulut brusquer les événements. En nous imposant hâtivement la convention de 1890, les Anglais firent un coup de maître qui décida de la partie. Sans doute ils étaient dans leur rôle, mais comment juger la conduite de ceux qui, se laissant prendre au piège qu'on leur tendait, acceptèrent de signer un traité sans rien connaître de la géographie ni de la situation politique des régions intéressées. Les Anglais eurent beau jeu. Ils nous dirent : Nous sommes à Say ; demain nous serons à Tombouctou, et nous les crûmes sur parole. Ils nous dirent encore : Le sultan de Sokoto est notre allié et notre vassal, et nous ne leur demandâmes même pas de produire leur titre. Ils ajoutèrent enfin : Tous les pays situés au nord de la Benoué jusqu'au Tchad et au Sahara sont tributaires du Sokoto et par conséquent nous

appartiennent, et nous ne fîmes aucune objection. Jamais *bluff* aussi audacieux ne réussit plus complètement.

Le 4 novembre 1890, M. Ribot, alors ministre des affaires étrangères, monta à la tribune pour défendre son œuvre vivement attaquée par tous ceux qui connaissaient un peu les choses d'Afrique : « Nos progrès, dit-il, ont été plus lents que ceux des Anglais. Nous sommes descendus jusqu'à Tombouctou, tandis que les Anglais remontaient jusqu'à Say. Ils s'y sont fortement installés, y ont établi leur influence, et ils ont eu la prétention de pousser leurs reconnaissances jusqu'à la boucle du Niger, c'est-à-dire jusqu'à 800 kilomètres de Say, à Bourroum, d'où ils pouvaient menacer Tombouctou et nous créer à l'arrière de nos possessions méditerranéennes de graves difficultés... Nous avons obtenu, dans cette convention, que vous critiquez si vivement, que les Anglais ne dépasseraient pas Say. Nous avons gagné ainsi 800 kilomètres de navigation sur le Niger, et la possession de Say nous assure des avantages pour la délimitation de notre influence dans la boucle du Niger... Vous me direz : Pourquoi n'avez-vous pas revendiqué ces villes florissantes du Sokoto ? Nous n'avons pu le faire parce que les Anglais avaient déjà passé des traités avec le Sokoto. Ils n'auraient pas consenti à reculer. C'est un avantage pour nous qu'ils aient renoncé à étendre plus loin leur action vers le nord, et qu'ils nous aient laissé un libre accès au Tchad, où ils ne pouvaient manquer de nous devancer, et d'où ils auraient pu nous exclure. »

Presque en même temps, lord Salisbury expliquait en ces termes l'économie du traité qu'il soumettait au vote de la chambre haute : « Les deux actes réglant la situation nouvelle à Zanzibar et à Madagascar n'auront pas beaucoup d'effet dans la pratique. Notre influence à Zanzibar ne sera en rien affectée par la modification du traité de 1862. Celle de la France à Madagascar, que nous ayons ou non reconnu son protectorat, ne changera pas... Les pays situés au sud des possessions françaises de la Méditerranée sont ouverts à l'action de la France : selon la doc-

trine moderne de l'hinterland, le gouvernement français était effectivement fondé à y réclamer certains droits. Assurément, autant que je le sache, aucune autre puissance n'a de prétentions sur ces pays En regardant la carte et en mesurant les degrés, on pourrait, il est vrai, trouver que la France a affirmé ses droits sur une trop vaste étendue de terrain. Mais il faut juger ses acquisitions non seulement par leur étendue, mais aussi par leur valeur. Or, le territoire en question est ce qu'en agriculture on appelle un sol léger, très léger. Le coq gaulois qui aime à gratter la terre pourra y user ses ergots. En fait, c'est le désert du Sahara, et par conséquent la valeur de ce qu'acquiert la France est proportionnellement diminuée. Quant à la région fertile qui comprend le Sokoto et tout ce qui en dépend équitablement, elle reste entièrement à l'Angleterre. Je crois donc que la compagnie du Niger a considérablement bénéficié de ce traité[1]. »

Rapprochez l'un de l'autre ces deux discours, et la moralité de cette histoire apparaîtra clairement.

IV

S'il est vrai qu'un traité ait pour objet de lever les difficultés pendantes entre les contractants, jamais convention n'alla plus à l'encontre de son but que celle du 5 août 1890, car de sa rédaction défectueuse, de ses obscurités peut-être voulues, découlèrent entre la France et l'Angleterre une longue suite d'âpres discussions qui, certain jour, faillirent aboutir à un conflit. Il ne fallut pas moins de huit années, pour que les deux parties se missent d'accord sur la valeur des termes acceptés si légèrement par nos diplomates.

Deux questions également graves les mirent aux prises : La ligne Say-Barroua devait-elle se prolonger sur la rive

1. Tel était aussi l'avis de la compagnie, qui, dès la signature du traité, s'empressa de faire parvenir officiellement et publiquement ses remerciements à lord Salisbury.

droite jusqu'à la frontière de la Côte d'Or ? Les Anglais soutinrent d'abord l'affirmative, mais cette prétention était si exorbitante qu'ils finirent par l'abandonner.

Sur la rive gauche, comment pouvait-on fixer la frontière au parallèle Say-Barroua, puisque cette frontière ne devait réserver à l'Angleterre que *ce qui dépendait équitablement du Sokoto* ? Or, non seulement le Damergou, l'Ayr, le pays de Zinder, mais aussi le Bornou étaient notoirement indépendants, et comme il était impossible de tracer une ligne de Say à Barroua sans laisser le Bornou dans la sphère d'influence britannique, les deux propositions étaient inconciliables. Les Anglais prétendirent aussitôt que la première seule était admissible, et lord Salisbury le déclara sans ambages devant la chambre des lords : « La compagnie du Niger, dit-il, avait fait un traité avec le Sokoto, mais elle n'en avait fait aucun avec le Bornou, et ce pays était ouvert aux opérations de quiconque pourrait persuader au sultan du Bornou d'entrer en arrangement avec lui. Il est donc avantageux qu'une ligne ait été tirée qui donne à la compagnie du Niger la part de beaucoup la plus grande de la rive ouest du Tchad. »

Par contre, les Français adoptèrent naturellement le système opposé. On le trouve clairement exposé dans une dépêche que M. Hanotaux, alors ministre des affaires étrangères, écrivit à notre ambassadeur à Londres, le baron de Courcel. « Vous n'ignorez pas, lui dit-il, que dans notre pensée, l'article 2 de la déclaration du 5 août 1890 avait pour objet de déterminer la limite de l'hinterland de nos possessions méditerranéennes et de la sphère d'influence britannique, sans cependant restreindre pour ce qui nous concernait la faculté d'accéder, par le sud, aux territoires, autres que ceux du Sokoto, situés au sud de la ligne Say-Barroua [1]. »

La convention de 1890 manquait donc de clarté, et l'on devait prévoir qu'un autre traité deviendrait ultérieurement nécessaire, pour en préciser la portée et les consé-

1. Dépêche du 18 janvier 1898 (*Livre jaune*).

quences. Un peu imprudemment peut-être, nous voulûmes profiter de cette incertitude pour nous créer, en opposition aux prétentions anglaises, une situation de fait qui nous mît en meilleure posture lorsque la discussion serait rouverte, et poussés par le dépit de nous être laissés jouer par nos rivaux, nous cherchâmes hâtivement une revanche. Notre plan fut très simple.

Dans l'immense quadrilatère revendiqué par les Anglais, il fallait au plus vite déterminer les pays indépendants du Sokoto, et y établir notre influence. Avec de l'énergie, de l'ensemble et un peu de bonheur, on pouvait encore espérer reprendre possession du Bornou et de l'Adamaoua, faire du Tchad un lac français, et relier le Soudan au Congo à travers les pays nigériens.

Le plan conçu, on passa immédiatement à l'exécution. Monteil fut envoyé au Bornou et Mizon dans l'Adamaoua. Pendant ce temps, Crampel, Brazza, Maistre, Ponel, partaient du Congo pour venir donner la main à nos missions du Tchad et de la Benoué.

Le commandant Monteil partit le premier. Le 15 janvier 1891, il arriva à Say. Avant de franchir le fleuve, il séjourna pendant six mois sur la rive droite, parcourant les régions encore inconnues du Macina, de Liptako, de Bourroum, etc., de façon à fortifier notre situation dans le pays, et à relier définitivement au Niger l'hinterland de la Côte d'Ivoire. Ces travaux préliminaires effectués, il passa sur la rive gauche, visita successivement Sokoto et Kano, et vers le commencement de 1892, atteignit Kouka, la capitale du Bornou. Reçu en grande pompe par le sultan, il demeura auprès de lui pendant quatre mois. De la propre bouche de son hôte, il connut la mésaventure arrivée l'année précédente à l'expédition anglaise que la compagnie du Niger, prévenue de nos projets, s'était hâtée d'envoyer dans le Bornou. Cette expédition puissante et bien armée, partie de Ribago sur la Benoué au début de 1891, était arrivée un mois après à Kouka. Le major Mac Intosh qui la commandait essaya d'entrer en relation avec le sultan, et l'invita à signer un traité d'alliance. Le sultan le reçut

poliment, mais ne voulut rien conclure. Il refusa même tous les cadeaux qu'il lui destinait. Aux insistances de l'officier anglais, il répondit qu'il ne voulait avoir aucun rapport avec les gens de l'Occident, et finit par lui conseiller de partir au plus vite, s'il voulait éviter un malheur. Le major eut la sagesse de comprendre. Il plia bagage et revint à son point de départ par le plus court chemin. Telle est l'histoire exacte et complète des rapports de la Grande-Bretagne avec le Bornou avant l'arrivée de notre mission. Aussi le commandant Monteil, à son retour en France, put-il à bon droit se flatter d'avoir le premier noué avec ce peuple riche, puissant et déjà pourvu d'une demi-civilisation des relations d'amitié et de bon voisinage.

Pendant que Monteil menait à bien son magnifique raid du Niger au Tchad et à la Méditerranée, de graves événements se passaient dans le Bas-Niger et la Benoué.

Le lieutenant de vaisseau Mizon avait quitté la France le 10 septembre 1890, sous les auspices du comité de l'Afrique française et du syndicat du haut-Benito, dans le dessein de remonter le Niger et la Benoué, deux cours d'eau sur lesquels l'acte de Berlin assurait la libre navigation. Arrivée dans la Haute-Benoué, l'expédition devait se scinder en deux parties : l'une, sous le commandement de Mizon, se dirigeant au nord-est, atteindrait le Baguirmi et la région méridionale du Tchad, où elle opérerait sa jonction avec Crampel, qui, parti de l'Oubangui, serait sans doute arrivé dans ces parages; puis, se rabattant au sud, Mizon et Crampel rallieraient nos postes du Congo par la vallée de la Sangha. L'autre, dirigée par le capitaine Silvestre, piquerait droit au nord vers le Bornou, où elle donnerait la main à Monteil. Le plan était hardi, mais pouvait être fécond en résultats, car s'il réussissait, la grande victoire diplomatique que les Anglais avaient l'année précédente remportée par surprise, était sensiblement atténuée dans ses conséquences. La Royal company s'en émut : elle résolut d'empêcher Mizon de passer.

L'expédition française avait pris terre le 10 octobre à

l'embouchure du Niger, et s'était engagée immédiatement dans une des bouches du fleuve, la rivière Forcados. Pendant quelques jours, tout alla bien ; mais, dans la nuit du 15 au 16, elle eut à subir une violente attaque d'une tribu de Patanis. Mizon gravement blessé put néanmoins poursuivre sa route, et le 17, il arriva au poste anglais d'Agbéré. Là, il se fit connaître de l'agent de la compagnie, M. Bedford, et dans une lettre officielle, lui exposa le but de son voyage. M. Bedford se borna à prendre acte de sa déclaration : quant à l'agression dont la mission avait été victime de la part d'une tribu soumise à l'Angleterre, et dans le voisinage immédiat des postes de la compagnie, il en rejeta toute la responsabilité sur l'officier français qui avait, dit-il, commis une triple infraction aux règlements de la navigation du Niger : 1° en pénétrant sans autorisation préalable sur le territoire britannique ; 2° en naviguant dans la rivière Forcados, alors que le seul estuaire autorisé était celui d'Akassa ; 3° enfin, en débarquant illégalement sur la rive pour renouveler sa provision de bois. Les Patanis avaient donc pu croire légitimement à un acte de malveillance de la part des étrangers [1].

Le lendemain, un vapeur transporta la mission à Akassa, où les blessés devaient recevoir les soins que nécessitait leur état. Là, résidait l'agent général de la compagnie, M. Flint. Il demanda à Mizon s'il était muni d'une autorisation de la compagnie pour pénétrer sur son territoire. Sur sa réponse négative, l'agent général lui déclara que la navigation du Niger étant libre, il ne s'opposerait pas à son départ, mais qu'il devait lui interdire de descendre à terre sur aucun point des rives du fleuve et de ses affluents [2]. Autant valait dire à M. Mizon que son voyage

1. Lettre de Mizon au président du syndicat du haut Benito, 17 janvier 1891.

2. Lettre de Flint à Mizon, 22 octobre 1890 : « J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les instructions reçues du conseil de la compagnie à Londres portent qu'il serait contraire aux lois et règlements de la compagnie de vous laisser pénétrer sans son consentement sur les territoires du Niger. Je dois aussi vous dire que la navi-

s'arrêterait à Akassa. C'est ce que M. le prince d'Arenberg, président du comité de l'Afrique française, fit observer, non sans humour à la chambre des députés le 22 janvier suivant : « Vous voyez, disait-il, la théorie : on dit aux voyageurs : Si vous voulez passer, il faut demander l'autorisation à la compagnie. Elle vous l'accordera si c'est son bon plaisir. Si vous ne la demandez pas, vous pouvez cependant continuer, mais nous vous prévenons que vous ne pourrez faire votre commerce qu'au milieu de la rivière avec défense expresse d'approcher des bords... C'est une manière comme une autre d'entendre la liberté commerciale. Il serait beaucoup plus loyal et beaucoup plus franc de dire : Nous fermons complètement la route. En effet, le faible tonnage des bateaux et la force du courant rendent indispensable un fréquent ravitaillement pour prendre du charbon et du bois. »

Quoi qu'il en fût, force était de se soumettre aux exigences des Anglais. M. Mizon télégraphia à Londres pour avoir l'autorisation de la compagnie. Il attendit la réponse pendant près de deux mois. Profitant du délai, M. Flint organisa hâtivement et mit en marche la mission Mac Intosh, chargée de devancer les Français au Bornou : on sait le sort qui l'attendait à Kouka. Enfin le 10 décembre, quand il fut bien avéré que la saison propice était passée et qu'il ne restait pas un pied d'eau dans la Benoué, M. Flint annonça à Mizon qu'il avait reçu de la compagnie les pouvoirs nécessaires pour l'autoriser à partir. Il lui remit en même temps la lettre suivante : « Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que le conseil de la Royal Niger company vous a autorisé ainsi que votre personnel à poursuivre votre route sous les conditions suivantes :

« 1° Vous déclarerez en transit vos armes, vos munitions, vos effets et bagages.

« 2° Vous observerez les lois et règlements des territoires du Niger.

gation de la rivière est libre, mais que, si vous n'êtes pas muni de l'autorisation en question, il nous sera impossible de vous laisser toucher terre en aucun endroit desdits territoires. »

« 3° Vous vous engagerez à ne pas vous servir de vos armes à feu aussi longtemps que vous n'aurez pas dépassé les territoires de la compagnie, c'est-à-dire Yola, sur la rive sud de la Benoué, et 100 milles au delà de Ribago sur la rive droite.

« 4° Vous ne voyagerez pas au travers des terres sans avoir au préalable obtenu l'assentiment du conseil de la compagnie à Londres.

« En considération de ce qui précède, la compagnie vous accorde le droit de passage, et vous permettra de toucher aux ports d'entrée dans les territoires du Niger pour vous procurer le combustible et les provisions que vous demanderez. »

Cette lettre était la plus étonnante violation du droit des gens et des stipulations essentielles de l'acte de Berlin [1]. Toutefois, le commandant Mizon, pressé de quitter Akassa pour sauver ce qui restait de son personnel décimé par l'inaction et les fièvres, signa l'engagement qu'on exigeait de lui. Il demanda seulement qu'on lui envoyât un exemplaire des règlements de la compagnie auxquels se référait chaque jour l'agent général, ainsi qu'un croquis des territoires britanniques, de façon à éviter de nouvelles contestations. M. Flint le renvoya à Londres sous prétexte qu'il n'avait pas qualité pour satisfaire sa demande. Autant valait rester trois mois de plus à Akassa. M. Mizon exaspéré passa outre. Comme le comique ne perd jamais ses droits, M. Flint lui réclama avant son départ 1 050 fr. 60

1. Voici, relativement à la navigation du Niger, les principales règles arrêtées en 1884 par la conférence de Berlin :

Art. 26. La navigation du Niger, *sans exception d'aucun des embranchements ni issues de ce fleuve,* est et demeurera entièrement libre pour les navires marchands.

Art. 27. Elle ne pourra être assujettie à aucune entrave.

Art. 28. Les affluents du Niger seront à tous égards soumis au même régime que le fleuve dont ils sont tributaires.

Art. 30. Les règlements que la Grande-Bretagne établira pour la sûreté et le contrôle de la navigation seront conçus de manière à faciliter autant que possible la circulation des navires marchands.

pour frais de télégrammes échangés à son sujet entre la compagnie et ses agents.

M. Mizon était parti, mais il n'était pas au bout de ses peines. Arrivé à Lokodja, il dut attendre jusqu'en juin que le niveau des eaux ait remonté dans la Benoué. La compagnie, en le retenant cinquante jours sur la côte, lui avait fait perdre six mois. Il profita de cet arrêt forcé pour faire visiter son bâtiment par un mécanicien de la compagnie ; puis la crue survenant, il s'engagea dans la rivière. Soudain la machine refusa de fonctionner. En recherchant l'avarie, on s'aperçut qu'une des pièces essentielles, qui venait d'être réparée à Lokodja, avait été percée de trous à boulons si profonds qu'elle était traversée de part en part et s'était rompue au premier effort : ingénieux moyen d'empêcher les gens d'avancer !

Plus loin, la mission rencontra M. Mac Intosh qui revenait de son infructueux voyage au Bornou. Fort aimablement, l'Anglais invita M. Mizon et ses officiers à prendre passage sur son bateau. Mizon déclina l'offre, préférant profiter du voyage pour entrer en relation avec les populations qui apparaissaient sur les rives. C'était précisément ce que voulait éviter l'agent de la compagnie. Il lui fit comprendre qu'il avait des ordres à son sujet, et Mizon dut se résigner.

Sous divers prétextes, on perdit encore quinze jours, puis M. Mac Intosh prenant toute la mission à son bord la transporta jusqu'au delà d'Ibi. Là, il se sépara d'elle pour la devancer à Yola. Il se rendit auprès du sultan Zoubir et le prévint de l'arrivée du voyageur français, un ennemi dangereux lui dit-il, dont il était prudent de se méfier. Zoubir, plein d'alarmes, donna des ordres pour arrêter l'intrus et l'amener devant lui mort ou vif. Des hommes furent apostés pour se saisir de sa personne au débarquement. Un incident fortuit ayant retardé l'arrivée du bateau, l'affaire manqua et le complot fut déjoué. Mizon, prévenu, débarqua seul, et avec une crânerie superbe demanda aussitôt audience au sultan. Dès les premiers mots, le malentendu fut éclairci : l'officier admirablement reçu fut traité

en grand vizir, et autorisé à rester à Yola aussi longtemps que bon lui semblerait. Il y séjourna plus de cinq mois.

Cependant, le moment était venu de repartir. Quel serait le chemin du retour ? Les fatigues et les lenteurs du voyage avaient singulièrement réduit le personnel de la mission. Des cinq Européens débarqués l'année précédente à la rivière Forcados, deux étaient morts. Un autre, le capitaine Silvestre, miné par la fièvre, avait dû revenir en France. Quant à Mizon, il restait infatigable, mais, privé de ses principaux lieutenants, il dut modifier son plan primitif qui était d'agir simultanément dans le Bornou et le Baguirmi. Or, il savait que Monteil opérait déjà dans le Bornou ; il venait d'apprendre que le major Mac Intosh avait complètement échoué dans son voyage à Kouka, et que le puissant empire du nord restait fermé à nos concurrents. Il pensa donc que rien ne pressait de ce côté. D'ailleurs, l'engagement qu'il avait signé à Akassa lui interdisait de voyager sur la rive droite de la Benoué, que la compagnie se réservait tout entière, et il eût risqué, en passant outre, d'être arrêté par la force : il se décida donc à revenir au Congo par le sud-est. C'était de beaucoup la voie la plus courte et la plus facile, fort avantageuse également au point de vue politique, car elle permettait de limiter l'extrême hinterland du Cameroun où les Allemands n'avaient pas encore paru, et de les devancer sur la haute Sangha. Sa résolution arrêtée, Mizon quitta Yola à la fin de novembre 1891 : le 23 mars suivant, il prenait contact sur la Sangha avec notre poste de Djambali, et quelques jours après, se rencontrait à Comasa avec M. de Brazza. Trois mois plus tard il arrivait à Paris.

Le retour de Mizon, joint à ce qu'on savait du voyage du commandant Monteil, jeta l'alarme dans le camp anglais. Il apparaissait clairement que la France ne considérait pas comme définitives les stipulations vagues et élastiques de 1890. Nous étions décidés à serrer de très près le texte de la convention et à défendre le terrain pied à pied. La divulgation de certains incidents

du voyage de Mizon envenima la discussion qui prit rapidement une allure des plus aigres. La compagnie du Niger mena la campagne avec son âpreté accoutumée, et en juillet 1892, lord Aberdare, à l'occasion de l'assemblée générale de la société, sous prétexte de réfuter les accusations portées contre son administration par la presse française, lança contre nous un véritable manifeste de guerre. Le défi fut relevé sans tarder. Le gouvernement français donna l'ordre à Mizon de repartir immédiatement pour la Benoué et d'y poursuivre la tâche commencée. A son expédition politique et scientifique était adjointe une mission purement commerciale, organisée sous les auspices de la Compagnie française de l'Afrique centrale. M. Mizon avait la haute direction de l'ensemble, assisté de l'enseigne de vaisseau Bretonnet et de six autres Européens. Il avait en outre à sa disposition une escorte de vingt tirailleurs sénégalais. Le 10 août 1892, les deux missions s'embarquèrent à Bordeaux. Trois jours auparavant la *Morning-Post*, l'organe officieux de la Royal Niger company, faisait entendre l'avertissement suivant : « Si M. Mizon veut retourner à Yola, il est bien possible que nous l'invitions à y aller non par le Niger, mais par le Congo français. »

Le Foreign Office calma la bouillante compagnie, et lorsque le 29 septembre les deux vapeurs de M. Mizon, *la Mosca* et *le Sergent-Malamine* se présentèrent aux bouches du Niger, l'agent général, M. Flint, leur laissa le libre passage. Il prétendit seulement percevoir des droits d'entrée sur les marchandises emportées par la mission. Sur la protestation du commandant, alléguant que ces marchandises étaient destinées à l'Adamaoua située en dehors du territoire de la compagnie, M. Flint n'insista pas, et les deux bâtiments partirent sous l'escorte de la chaloupe anglaise *Rattler*, chargée de les surveiller.

Le 25 octobre, l'expédition était dans la Benoué, à 200 ou 300 kilomètres de Yola, lorsque *le Sergent-Malamine*, qui calait beaucoup trop, s'échoua sur un haut fond. Six fois déjà il avait éprouvé le même accident, ce qui avait consi-

dérablement retardé le voyage [1]. La septième fut plus grave de conséquences, car à la fin d'octobre, les eaux baissaient rapidement, et tous les efforts pour le renflouer demeurèrent infructueux. Forcé d'attendre sur place la crue de l'année suivante, M. Mizon dut modifier ses projets primitifs.

On se trouvait alors dans le Mouri, pays indépendant de l'Adamaoua, et M. Mizon résolut d'entrer en rapport avec le sultan indigène. Il n'ignorait pas que la compagnie prétendait avoir un traité avec lui, mais plein de méfiance à cet égard, d'autant que ce chef était depuis deux ans en état d'hostilités ouvertes avec les Anglais, il résolut de s'assurer par lui-même de la situation des choses. A ses ouvertures, le sultan répondit que les Français étaient les bienvenus sur ses terres, et le 28 novembre, il reçut solennellement M. Mizon dans son camp. Il accepta un traité de protectorat, et sollicita immédiatement le concours de ses nouveaux alliés pour réduire certaines tribus pillardes établies à quelques journées de marche de la rivière. M. Mizon ne crut pas pouvoir repousser la demande de son protégé : il joignit sa petite troupe à l'armée du sultan, qui grâce à cette aide inespérée remporta une victoire complète. Ce succès exalta la reconnaissance du sultan. Il réunit tous les chefs du pays, et dans une grande assemblée, jura amitié éternelle à la France : il désigna même Mizon pour son successeur, et dans cette nombreuse réunion de musulmans, l'idée d'être gouverné par un chrétien ne souleva pas une seule protestation. « Ainsi avait été faite avec quatorze tirailleurs noirs et quelques collaborateurs blancs, la conquête politique et morale d'un pays grand comme dix départements français [2]. » Le 11 janvier 1893, M. Ward, médecin de la mission, et M. Vaughan, aide mécanicien, très éprouvés

1. Ceci répond aux accusations des Anglais qui ont prétendu que Mizon avait volontairement échoué son bateau, de façon à avoir un prétexte pour séjourner six mois dans le Mouri.

2. *Bulletin du comité de l'Afrique française*, années 1892 et 1893, *passim*.

par le voyage, et s'entendant mal avec leur chef, partirent pour la France emportant avec eux le traité signé par le sultan.

Ces nouvelles arrivant en Europe déterminèrent l'explosion de la crise qui se préparait depuis l'entrée de la mission dans les eaux du Niger. La Royal company se répandit non plus en récriminations mais en menaces ouvertes. Elle s'en prit à tout le monde, même au Foreign Office, qu'elle accusa de mollesse et d'imprévoyance. Par l'organe de son président, elle déclara que si jusqu'à présent elle n'avait pas fait respecter par la force les droits impériaux dont elle avait la charge, c'était de sa part une simple condescendance qui allait avoir une fin [1]. « Nous n'attendons plus que la crue de la Benoué, dit lord Aberdare, pour aller attaquer, prendre ou détruire cette expédition sans foi ni loi, qui, sous le couvert d'une exploration scientifique, a commis des actes de piraterie [2]. » En attendant le moment d'agir, elle proclama le blocus de la rivière, et intercepta toute communication entre Mizon et la France. A la Compagnie de l'Afrique centrale qui sollicitait l'autorisation d'envoyer du matériel et un personnel spécial pour renflouer *le Sergent-Malamine*, elle répondit que sa demande était sans objet car elle prenait dès maintenant ses mesures pour expulser de vive force la mission et couler ses bateaux. En même temps la compagnie envoya à Akassa l'ordre formel d'interdire l'entrée du Niger à tout Français quel qu'il fût, et adressa à notre gouvernement une demande d'indemnité de 2 millions et demi « pour les actes de piraterie commis par le commandant Mizon [3] ».

Le noble lord était un peu vif : fort heureusement il ne put réussir, en dépit de tous ses efforts, à provoquer l'éclat qu'il semblait chercher. Les deux gouvernements convinrent que toute l'affaire se résumait en une contes-

1. Discours de lord Aberdare, 12 juillet 1893.
2. Lettre de lord Aberdare au *Times*, 14 septembre 1893.
3. Déclaration de M. Wallace, agent de la compagnie à Akassa, à M. Hoellé, envoyé par le gouvernement français auprès de M. Mizon.

tation au sujet de la souveraineté du Mouri, et que cette question, loin de pouvoir être débattue sur place, devait être étudiée à Paris et à Londres sur le vu des pièces. M. Develle, alors ministre des affaires étrangères, envoya en conséquence à M. Mizon l'ordre de revenir en France, où sa présence et son témoignage étaient nécessaires. Il consentit même à faire évacuer le Mouri par nos forces jusqu'à la solution du litige, et prescrivit à la mission « de poursuivre sa route vers Yola en se conformant au programme scientifique et commercial convenu [1] ».

Ceci ne faisait pas l'affaire de la compagnie. Le rappel de M. Mizon ne lui suffisait pas, non plus que l'évacuation du Mouri. Selon la propre expression de son président, « il fallait faire disparaître jusqu'au dernier vestige de cette expédition de flibustiers, qui, quel qu'ait été son but primitif, avait pris une attitude aussi hostile envers la compagnie, et dont la présence prolongée dans les eaux du Mouri était, aux yeux des princes indigènes, le symbole du triomphe des Français sur les droits britanniques [2] ». Les eaux étaient prêtes à monter dans la Benoué ; le moment décisif était donc arrivé.

Pendant que ces événements se passaient en Europe, le commandant Mizon, complètement isolé du reste du monde, poursuivait hâtivement l'organisation du protectorat du Mouri. Sans se préoccuper des menaces des agents de la compagnie, il avait créé plusieurs postes et établi diverses factoreries sur les bords de la rivière. Au mois de juillet, la saison devenant favorable, il se prépara au départ. Le 18, il put remettre ses bateaux à flot, et se mit en route pour Yola, après avoir installé au nouveau poste de Menardville, M. Nebout comme résident du Mouri. Quelques jours suffirent pour gagner la capitale du sultan Zoubir, qui, reconnaissant son hôte des années précédentes, lui fit un brillant accueil et signa le traité de protectorat qu'il lui présenta.

1. Lettre de M. Develle à M. Phipps, ministre d'Angleterre à Paris, juin 1893.

2. Lettre de lord Aberdare au *Times*, septembre 1893.

Cependant, M. Nebout, demeuré à Ménardville avec quelques miliciens, fut avisé le 12 août de l'arrivée imminente des deux vapeurs anglais la *Benoué* et le *Nupé*, chargés de soldats de la compagnie. Justement méfiant, il appela son monde aux armes et se tint sur la défensive. Quelques heures après les navires étaient en vue. Une chaloupe se détacha du bord, et un officier anglais remit à notre résident un pli contenant la copie du télégramme que le gouvernement français envoyait à Mizon pour le rappeler et lui enjoindre d'évacuer le Mouri. L'ordre était formel, et M. Nebout n'avait pas à le discuter. Il amena son pavillon et prit passage à bord de *la Benoué* pour rallier le gros de la mission. Le 19 août, les deux vapeurs anglais rejoignirent les bateaux français mouillés devant Yola. A partir de ce moment, les événements vont se précipiter. Le 20, un officier de la compagnie vint à bord de *la Mosca* réclamer le payement des taxes de douanes. Mizon répliqua en produisant le traité que venait de signer le sultan Zoubir d'où il résultait que l'Adamaoua était devenu territoire français. « J'ai évacué le Mouri, dit-il, parce que j'en ai reçu l'ordre, mais la question de l'Adamaoua reste entière, et tant qu'elle n'aura pas été tranchée en Europe par nos gouvernements, je resterai sur mes positions. » L'agent anglais, M. Wallace, insista. Mizon tint bon et se retrancha derrière ses instructions. La discussion se prolongea plusieurs jours. Finalement, M. Wallace, alléguant des ordres impératifs, déclara que si le commandant ne cédait pas dans les vingt-quatre heures, il ferait saisir ses bateaux (14 septembre).

Mizon donna l'ordre de se préparer au combat. Le lendemain 15, une embarcation anglaise vint sommer *le Sergent-Malamine*. L'adjudant Chabredier qui commandait à bord répondit qu'il repousserait la force par la force, et les Anglais intimidés s'éloignèrent. Toute une semaine s'écoula sans nouvelle démonstration.

Cependant les eaux baissaient rapidement dans la Benoué, et Mizon, contraint d'obéir à l'ordre qui le rappelait en France, ne pouvait plus longtemps différer son

départ. Il prit ses mesures en conséquence. A Yola, il installa, du consentement du sultan Zoubir, le sergent Ahmed en qualité de résident de France avec une garde de huit tirailleurs ; devant la ville, il laissa *le Sergent-Malamine*, désarmé et transformé en ponton-comptoir, sous le commandement de l'agent commercial, M. Huntzbuchler. Avec le reste de la mission, il s'embarqua le 22 septembre sur *la Mosca* pour redescendre le fleuve. Le vapeur anglais *Nupé* le convoyait. Le soir même, le *Nupé*, prétextant une avarie, resta en panne : ce n'était qu'une ruse. A peine *la Mosca* disparue, il revint en arrière jusqu'à Yola, où le 23 au matin, il retrouva *le Sergent-Malamine* pacifiquement occupé à son négoce. Un officier des douanes se présenta annonçant qu'il venait saisir le bâtiment au nom de la compagnie. M. Huntzbuchler refusa de le laisser aborder. Aussitôt le *Nupé*, armé en guerre, accoste notre bateau. Une compagnie de soldats anglais, M. Wallace en tête, saute à l'abordage. M. Huntzbuchler est arrêté, ses quatre matelots désarmés, le pavillon amené et jeté à l'eau, les armes saisies. Puis M. Wallace fait couper les amarres ; il ordonne au mécanicien et au chauffeur de mettre la machine sous pression et de suivre le bâtiment anglais. Bravement, ils refusent d'obéir : on les met aux fers, et le *Nupé*, prenant *le Sergent-Malamine* à la remorque, redescend la rivière à toute vapeur.

A Lokodja, en plein territoire anglais, il rejoignit *la Mosca* et l'arrêta. On n'osa pas confisquer ce bâtiment qui portait le guidon d'un officier de marine, mais tout ce qu'on trouva à bord, notamment un gros stock d'ivoire, fut saisi : la garnison anglaise de Lokodja prêta son concours à l'opération. Puis on laissa aller le bateau désarmé et allégé de tout ce qu'il portait. La seconde mission du commandant Mizon dans la Benoué était terminée [1].

1. Cf. *Bulletin du comité de l'Afrique française, passim* ; Rapport et correspondance du commandant Mizon.

V

Lorsque ces nouvelles parvinrent en Europe, il s'éleva partout une grande clameur de réprobation contre la compagnie du Niger. La manière dont elle entendait la liberté du commerce et de la navigation, la désinvolture avec laquelle ses agents foulaient aux pieds les stipulations les plus précises de l'acte de Berlin, et plus encore l'outrage fait à un pavillon ami ; tous ces actes où l'arbitraire le disputait à la violence soulevèrent l'opinion. L'injure fut vivement ressentie en France. A la chambre, M. Étienne se fit l'écho indigné du sentiment public [1], et le gouvernement porta à Londres de pressantes réclamations. La situation était assez embarrassante pour le Foreign Office. Il ne voulait pas désavouer la compagnie, car, sur le fond du débat, il était d'accord avec elle, mais il lui était impossible d'accepter la responsabilité de ses procédés. Au reste, les plaintes affluaient contre elle de toutes parts. L'Allemagne s'unissait à la France pour protester contre les traitements infligés à ses nationaux sur le Niger [2] ; en Angleterre même se dessinait un mouvement hostile [3]. Le cabinet anglais résolut donc de temporiser

1. Interpellation du 7 juin 1894.

2. Au moment des incidents Mizon, une discussion était encore pendante entre l'Allemagne et l'Angleterre au sujet d'un commerçant allemand qui avait été dépouillé et ruiné par les agents de la Royal Niger compagny.

3. Dès 1892, lord Salisbury avait été saisi d'une protestation de la chambre de commerce de Liverpool contre les procédés exorbitants de la Royal Niger company, et le monopole de fait qu'elle s'était arrogé dans l'Afrique occidentale. Cette démarche étant restée infructueuse, la même chambre adressa l'année suivante à son successeur, lord Roseberry, une pétition longuement motivée qui sollicitait la révocation de la charte de la compagnie. En 1894, elle revint une troisième fois à la charge soutenue par d'importants organes libéraux tels que *The Manchester Guardian* et *The Truth*. M. Labouchère publia même contre la compagnie un véritable réquisitoire où il soutint les réclamations du gouvernement français.

pour éviter tout éclat et laisser aux esprits le temps de se calmer. Il affecta de ne voir dans l'affaire du *Sergent-Malamine* qu'un incident de frontière regrettable, destiné à faire en temps et lieu l'objet d'un règlement amiable [1]. Quant à la question politique il s'occupa immédiatement de la mettre au point. Là encore, les Anglais étaient en assez délicate posture.

Trois années s'étaient écoulées depuis le traité de 1890, et malgré tous leurs efforts ils n'avaient pu obtenir des sultans qui régnaient dans les pays contestés, un titre capable d'être produit officiellement. Le Sokoto, le Bornou, le Mouri, l'Adamaoua leur restaient toujours fermés, tandis que nos missions avaient été reçues partout. Monteil, Mizon, Maistre, Crampel, Dybowski nous avaient dans le Bornou et la vallée de la Benoué assuré une situa-

1. Le règlement de l'affaire du *Sergent-Malamine* donna lieu à d'interminables discussions qui viennent seulement de se terminer. Les deux pays se seraient volontiers entendus pour soumettre la question à un arbitrage, mais les Anglais exigeaient qu'on joignit à cette affaire celle de Waïma, de façon à atténuer l'effet que produirait la condamnation certaine de la compagnie. Nous parlons plus loin de cette affaire de Waïma, lamentable méprise de deux troupes, l'une française, l'autre anglaise, qui, se rencontrant à l'improviste en pays inconnu, s'attaquèrent mutuellement sans se reconnaître. Plusieurs hommes furent tués de part et d'autre, dont trois officiers. Il fut plus tard prouvé que le fait s'était passé sur territoire anglais, ce qui établissait notre responsabilité. Malgré tout, il était souverainement injuste de lier les deux incidents. A Waïma, il s'agissait d'une erreur, d'une imprudence, qui ne pouvait engendrer pour son auteur qu'une responsabilité civile : personne n'a jamais accusé le malheureux lieutenant Maritz, qui commandait le détachement français, d'avoir sciemment attaqué les Anglais. A Yola, au contraire, les agents de la Royal Niger company avaient volontairement, et au mépris du droit des gens, enlevé de vive force et confisqué un bâtiment battant pavillon français, maltraité et séquestré nos nationaux. Les deux affaires étaient donc entièrement distinctes en droit comme en fait. En dépit de toute logique, nous cédâmes cependant devant l'insistance de l'Angleterre, et le double arbitrage fut soumis au baron Lambermont, ministre d'État de Belgique, qui rendit sa sentence le 15 juillet 1902. Pour l'affaire de Waïma, la France fut condamnée à payer aux victimes une indemnité de 225 000 francs. En revanche elle obtint une indemnité de 165 000 francs pour la capture du *Sergent-Malamine*.

tion prépondérante, et la fameuse théorie anglaise, qui groupait autour du Sokoto toute une confédération d'Etats vassaux, était réduite à sa juste valeur. Il était donc fort difficile au cabinet de Saint-James de s'en référer uniquement au traité de 1890 ; il lui fallait une diversion, et il la provoqua immédiatement.

En août 1893, au moment où l'incident Mizon atteignait son maximum d'acuité, on apprit tout à coup qu'un traité venait d'être signé entre l'Allemagne et l'Angleterre, qui disposait de toute une moitié de l'Afrique, comme si la France n'existait pas. Entre les deux pays contractants, la frontière était fixée à la Benoué, puis gagnait le Tchad. Au nord on était en Angleterre ; le sud appartenait à l'Allemagne, à qui en outre était reconnue la faculté de s'étendre à l'est et au sud-est jusqu'au bassin du Nil. On ne comptait pour rien tous les travaux des Brazza, des Mizon, des Monteil, des Maistre et tant d'autres (14 août 1893).

La diversion était fort habile ; elle compromettait gravement le développement de notre influence dans toute l'Afrique équatoriale, et donnait aux Anglais le temps de se ressaisir pendant que nous aurions affaire aux Allemands, Il devenait en effet indispensable à notre sécurité de limiter au plus vite l'expansion démesurée des Allemands, qui, débordant du Cameroun, menaçaient de nous chasser définitivement du Tchad et du Congo. Aussi lâchâmes-nous prise à Londres pour courir à Berlin. Là, on ne fut pas long à s'entendre, et le 4 février 1894, les commissaires des deux gouvernements se trouvèrent d'accord. Certes, ce traité nous coûtait cher. Nous sauvions notre Congo, nous nous réservions le chemin du Tchad et du Nil, mais nous abandonnions toute l'Adamaoua du Sud jusqu'au Chari où nous avions acquis les droits les plus sérieux. Malgré tout, cette convention était acceptable. Après avoir failli tout perdre, nous pouvions nous réjouir de garder l'essentiel.

Ceci fait, nous revînmes à Londres : une surprise nous y attendait. Dès que nous voulûmes remettre la conversation

sur le Sokoto et les pays circonvoisins, on nous présenta un traité en bonne et due forme passé le 24 juin 1894 entre M. Wallace, agent général de la compagnie du Niger et le sultan de Sokoto. Profitant de nos embarras avec l'Allemagne, les Anglais s'étaient hâtés d'obtenir de leur voisin un titre qui à nos arguments précis leur permettait d'opposer autre chose que des affirmations sans portée [1].

C'était un succès pour la politique anglaise. Ce succès, joint à notre expulsion violente de la Benoué et à l'accord anglo-allemand, créait une situation nouvelle en ce qui regardait le Sokoto et l'Adamaoua ; mais rien n'était changé au Bornou et sur les rives occidentales du Tchad. Là, aucun fait nouveau n'était venu apporter un commencement d'argument à l'appui des prétentions anglaises : notre avance restait acquise, nos droits intacts, et nos concurrents, hors d'état de les affaiblir, devaient chaque jour s'attendre à voir des résidents français s'installer à Kouka et sur le Chari.

Une circonstance fortuite leur vint en aide dont ils profitèrent avec beaucoup de dextérité et fort peu de scrupules.

De tous temps, le centre africain a été la proie des conquérants musulmans. Dans le foyer surchauffé et fanatique du haut Nil et des grands lacs, un homme apparaît soudain dont la réputation de sainteté soulève facilement

1. Au traité était annexée une lettre du grand vizir du Sokoto à la reine d'Angleterre, dans laquelle il était dit que le sultan, libre de tout engagement, et n'ayant fait jusqu'ici de traité avec personne, était heureux de contracter alliance avec la Royal Niger company. On conçoit que dans cette lettre le vizir n'ait pas cru devoir faire allusion au traité Monteil, mais comment pouvait-il passer sous silence le premier traité de 1890 que les Anglais avaient toujours invoqué ? N'y a-t-il pas, dans cette omission, un argument de plus en faveur de sa non-existence ? Au reste on a contesté l'authenticité même de cette lettre qui aurait été inventée, dit-on, pour les besoins de la cause, aussi bien que le traité de 1894. Sans aller jusque-là, il est permis de dire que ce traité n'eut aucune influence sur les relations de la Royal Niger company et du Sokoto, puisque, jusqu'en 1902, les Anglais ne firent rien pour en profiter.

les passions ardentes de quelque tribu nomade et guerrière. Pour peu que le sort lui soit favorable, s'il arrive à créer autour de son nom quelque légende merveilleuse, surtout si, par un beau pillage ou un sanglant succès, il sait acquérir à bon compte le prestige et la gloire d'un grand chef militaire, sa fortune est faite : le voilà sacré mahdi. Il n'a plus qu'à parler pour entraîner sur ses pas des hordes innombrables, qui, au travers des plaines et des forêts, au delà des fleuves et des montagnes, vont promener la guerre sainte et l'étendard du prophète. Puis, lorsqu'il a entassé les ruines sur les ruines, dépeuplé des régions entières, brûlé les villes et les moissons, massacré ou réduit en esclavage les populations laborieuses et paisibles qu'il a rencontrées sur son passage, dans ce désert immense, il s'arrête et édifie son empire. Cet empire dure en général ce que durent les météores : pendant quelques années, il brille d'un sinistre éclat, puis il s'écroule subitement, et tout disparaît dans la grande nuit africaine.

Pendant des siècles, ces aventuriers de génie ont été la plaie de l'Afrique. De nos jours, tant à l'est qu'à l'ouest, ils ont été plus nombreux que jamais, car au contact des chrétiens, le fanatisme des musulmans est toujours prêt à s'exaspérer. Mais aussi leur domination est de plus en plus éphémère. Serrée de près par les progrès de la pénétration européenne, leur puissance, tout artificielle, est incapable de résister à ses attaques, et auprès du noir opprimé, le prestige du blanc l'emporte vite sur la terreur inspirée par le conquérant barbare.

Or, vers 1891, un de ces hommes de proie, venu de l'est, approchait du Tchad et du Chari. On l'appelait Rabah. Son origine était assez obscure : il avait commencé, disait-on, par être l'esclave d'un certain traitant soudanais nommé Zoubeir, qui, il y a une trentaine d'années, s'était taillé un domaine dans le Bahr-el-Gazal. Par son intelligence et son habileté, il avait acquis toute la confiance de son maître. Lorsque les Egyptiens, en 1874, entreprirent la conquête du Soudan, ils commencèrent par négocier avec Zoubeir,

qui, attiré au Caire, y fut retenu prisonnier. Son fils Soléiman voulut le venger, mais il fut battu et tué. Rabah recueillit alors la succession de son ancien maître. Avec quelques fidèles, il s'enfonça dans le sud-ouest, et commença la course victorieuse qui devait l'amener par delà le Tchad jusqu'aux confins du Niger.

En 1884, il arriva sur le Chari dans le Dar-Runga, dont le sultan Senoussi était alors vassal de l'Ouadaï. Trop faible pour résister, Senoussi fit cause commune avec l'envahisseur, qui dans ce pays riche et populeux trouva des ressources inépuisables. Alors commença sa fortune. En 1891, il se révéla pour la première fois aux Européens en faisant assassiner l'infortuné Crampel, qui, arrivant du Congo, s'était aventuré dans son voisinage. L'année suivante, il se remit en route vers le nord. Battu par les gens du Ouadaï, il se rejeta au sud et s'attaqua au Baguirmi, dont il s'empara sans coup férir ; puis il s'avança vers le Bornou (1893). Un choc sanglant se produisit aux environs de Kouka. Les Bornouans furent complètement détruits; leur sultan fut pris et tué; leur ville, grande et belle cité, qui l'année précédente avait fait l'admiration du commandant Monteil, fut rasée, et la population anéantie. Sultan et mahdi, Rabah s'installa dans le pays et fonda une nouvelle capitale.

Alors apparurent les Anglais (1894). Loin de les inquiéter, les conquêtes du redoutable aventurier servaient à souhait leur politique. Il ne leur déplaisait pas que le Baguirmi et le bassin du Chari nous fussent fermés, ce qui nous faisait perdre l'avance considérable que nous avions dans ces régions. Quant au Bornou, ils ne souhaitaient rien de mieux que de le voir retomber dans la barbarie, et échapper ainsi à toute appropriation européenne. Ils étaient hors d'état d'y paraître : Rabah, en s'y maintenant et en écartant tous les concurrents, leur faisait gagner du temps, ce qui pour eux était un avantage inestimable. C'était la répétition exacte de ce qui, quelques années auparavant, s'était passé dans l'Equatoria. Emin-pacha y défendait la civilisation contre le mahdi, et les Allemands fiers de leur

compatriote, se disposaient à le rejoindre et à le soutenir. L'Angleterre les devança. Elle chargea Stanley d'enlever Emin, au besoin par la force. L'Equatoria, privée de son défenseur, tomba au pouvoir des mahdistes, et les Allemands durent abandonner leurs projets. Lorsque le temps fut venu, les Anglais revinrent tranquillement et firent de l'Equatoria une province britannique. Au Bornou, leur tactique fut la même et le résultat identique : les Français furent joués comme l'avaient été les Allemands sur le haut Nil.

Du jour, en effet, où le triomphe de Rabah fut définitif, les Anglais cherchèrent à lier partie avec lui, de façon à garantir son nouveau domaine contre toute influence française, jusqu'au moment où leurs progrès lents mais continus l'eussent mis à leur merci. Une ambassade lui fut expédiée en 1894. Comme l'entreprise était assez délicate, on avait songé à se présenter sous le patronage du vieux Zoubeir, l'ancien maître de Rabah, qui vivait toujours au Caire. Lord Cromer, le résident anglais en Egypte, avait obtenu de lui une lettre d'introduction qui accréditait les Anglais auprès de son ancien esclave, et sir George Taubman Goldie organisa une mission pour porter cet étrange message à son destinataire. Le « Napoléon africain », comme l'appelait volontiers la presse britannique, reçut l'envoyé anglais à Dikona, sa nouvelle capitale. Son accueil fut amical, mais il ne donna aucune réponse.

Quelques années se passèrent, pendant lesquelles Rabah s'occupa d'accroître et de consolider son fragile empire. Ses bandes disciplinées et bien armées se répandirent de nouveau dans le Baguirmi : dans le nord, le royaume de Zinder fut dévasté ; tout le bassin du Tchad soustrait aux Européens, et la zone française envahie. Le moment pour nous était venu d'agir.

Si, en effet, les Anglais avaient tout intérêt à ménager Rabah, qui d'ailleurs était hors de leur portée, il n'en était pas de même pour nous. Les progrès de notre expansion nous rendaient ses voisins immédiats, et il était impossible de laisser à la merci de ce grand marchand d'hommes les

populations qui étaient venues à nous. Il fallait asseoir définitivement notre domination dans le bassin du Tchad.

Alors, vers 1897-1898, se dessina contre Rabah un grand mouvement convergent. La mission Foureau-Lamy, venant d'Algérie, devait aborder le Tchad par le nord. La mission Voulet-Chanoine, continuée plus tard par le capitaine Joalland, à la suite de l'affreux drame qui est encore présent dans toutes les mémoires, devait arriver par l'est le long de la ligne Say-Barroua. Enfin M. Gentil, venant du Congo par la vallée du Chari, était chargé d'opérer dans le Baguirmi et sur les rives sud et est du lac. Les trois missions, une fois réunies, joindraient leurs efforts pour pacifier le pays et en expulser les envahisseurs.

Ce plan gigantesque, destiné à nous rendre les maîtres incontestés du bassin du Tchad, émut singulièrement les Anglais. Incapables de s'y opposer par la force, ou même d'y coopérer, à moins d'un effort militaire considérable, puisque le Bornou et le Sokoto leur étaient fermés, ils cherchèrent une diversion diplomatique. La presse sollicita vivement lord Salisbury de renouer ses relations avec Rabah, et s'efforça de le présenter comme un protégé britannique, régnant sur le Bornou au nom de l'empire [1]. On sait comment nos missions firent bonne justice de ces prétentions hasardées. Après avoir opéré leur jonction en mars et avril 1900, et dispersé les bandes esclavagistes qui désolaient notre territoire, elles contournèrent le lac Tchad par le nord, et gagnèrent le Kanem, le Baguirmi et le bas Chari. Le 28 avril, une action décisive s'engagea contre toutes les forces de Rabah concentrées à Kousseri. Après un rude combat, l'ennemi rompu et dispersé s'enfuit de toutes parts, abandonnant sur le terrain un nombre considérable de morts. Rabah lui-même fut tué. De notre côté, le commandant Lamy et le capitaine de Cointet payèrent de leur vie ce beau triomphe.

Cependant tout n'était pas terminé. Fadel-Allah, fils et successeur de Rabah, ne voulut pas s'avouer vaincu, et

1. En ce sens voir la *Pall Mall Gazette*, 12 juillet 1899.

continua la lutte. Aussitôt les Anglais l'adoptèrent comme ils avaient fait pour son père, et au début de 1901 une communication officielle de la Royal Niger company annonça le départ pour Yola d'une expédition destinée au Bornou : « Fadel-Allah, y lisait-on, *qui reconnaît l'autorité du gouvernement de la Nigeria septentrionale*, a envoyé un messager pour demander l'appui des Anglais en vue d'occuper effectivement la province de Bornou. Si ce résultat était atteint, il serait possible que d'immenses débouchés fussent ouverts à notre commerce sur la Benoué. » Quelque temps après, on apprit que le major Mac Intosh s'était rendu au camp de Fadel-Allah ; celui-ci l'avait fort bien reçu ; il s'était plaint à lui d'avoir été chassé de son pays par les Français et poursuivi sur le territoire britannique, et demandait en conséquence la protection des Anglais. Le *Times*, commentant ces nouvelles, soutint qu'il serait de bonne politique de reconnaître le fait accompli, et d'installer à Kouka le fils de Rabah en qualité d'émir, sous la surveillance d'un résident anglais. Le procédé pouvait être habile, mais il était assurément peu amical. Si nous avions recueilli sur notre territoire, et couvert de notre protection un chef esclavagiste en guerre avec les Anglais, ceux-ci n'auraient pas manqué de protester avec indignation. Aussi les pourparlers entamés par les autorités de la Nigeria furent-ils sévèrement jugés en France. Des complications auraient peut-être pu en résulter, si un nouvel événement de guerre n'avait coupé court aux intrigues de nos voisins.

Fadel-Allah, après avoir profité de son séjour sur la zone d'influence britannique pour reconstituer son armée et ses approvisionnements, reprit la campagne. De nouveau il apparut sur la rive droite du Chari : battu et repoussé, il fut poursuivi par la colonne du capitaine Dangeville qui surprit son camp le 23 août 1901. Fadel-Allah fut tué dans le combat. Le lendemain, les chefs survivants vinrent faire leur soumission : le dernier vestige de l'empire de Rabah était anéanti.

A cette nouvelle, des protestations assez vives s'élevè-

rent en Angleterre. Non seulement on y soutint que Fadel-Allah, ayant fait sa soumission au major Mac Intosh, était protégé anglais, mais on nous reprocha aigrement la violation de frontières que nous avions commise en poursuivant et en tuant ce chef sur le territoire anglais. Nous nous bornâmes à répondre que tant que le territoire anglais ne serait occupé par aucune force capable d'empêcher nos ennemis de s'y réfugier, de s'y ravitailler, et d'y constituer des bases d'opérations d'où ils s'élançaient périodiquement pour renouveler chez nous leurs déprédations, nous serions obligés de faire notre police nous-mêmes. Le cabinet anglais insista : il voulut même associer à sa réclamation l'Allemagne dont nos troupes avaient également traversé le territoire, mais le gouvernement de Berlin refusa de le suivre dans cette voie. Après quelques semaines de récriminations le cabinet anglais finit par comprendre l'inanité de ses plaintes, et M. Chamberlain lui-même, interpellé à la chambre des communes, fut obligé de reconnaître notre bon droit[1].

Mais ce dernier incident démontra une fois de plus la nécessité pour les Anglais d'occuper les territoires dont ils revendiquaient la suzeraineté. Déjà leur expédition de 1901 sur Yola avait abouti à la prise de possession de l'Adamaoua, où un nouveau sultan avait été intronisé sous la tutelle d'un résident britannique. En janvier 1902, une autre mission commandée par le colonel Morland se dirigea sur le Bornou. Elle n'eut pas fort à faire pour débarrasser le pays des quelques bandes de pillards qui y étaient demeurées, et peut-être alors les Anglais ne trouvèrent-ils pas mauvais que nous nous fussions chargés du gros de la besogne en abattant la puissance de Rabah et de son fils. Le colonel Morland arriva sans encombre à Kouka où il installa comme sultan un descendant de l'ancienne famille régnante. Il y laissa une petite garnison et reprit sa route vers Yola. L'armée suivante, la même opération fut faite dans le Sokoto. Désormais le Bornou, le Sokoto

1. Chambre des communes, 16 juin 1902.

et l'Adamaoua étaient réellement rattachés à l'empire britannique.

VI

Le récit qu'on vient de lire nous a entraînés fort loin du Niger et de la convention de 1890. Ce n'a pas été cependant une digression oiseuse, car la question de l'Adamaoua et du Bornou, qui a divisé la France et l'Angleterre pendant douze ans était la conséquence immédiate de ce traité. C'était précisément pour protester contre les conséquences exorbitantes que la compagnie du Niger avait prétendu en tirer, que Monteil était allé dans le Bornou et Mizon dans l'Adamaoua. Comment échoua cette double tentative, c'est ce que nous venons de raconter.

Pendant que nos officiers et nos explorateurs se répandaient en efforts héroïques mais infructueux pour limiter sur la rive gauche du Niger l'expansion démesurée de la Royal company, une action analogue et des plus vives était engagée sur la rive droite.

On se rappelle que le traité de 1890, en fixant à Say sur le Niger la limite des zones d'influence, n'avait rien spécifié en ce qui concernait la rive droite. Là, le champ restait libre, et tout aussitôt une lutte de vitesse s'engagea plus ardente que jamais. La France fit des prodiges pour prolonger au loin l'hinterland de ses possessions côtières, gagner ainsi le grand fleuve au-dessous de Say, et obtenir en aval de Boussa un accès sur le Niger maritime. Les prouesses de nos officiers faillirent nous donner gain de cause ; mais là encore le dernier mot appartint à la ténacité et à la hautaine intransigeance de nos voisins.

Nous avons rappelé en leur temps les difficultés journalières que les Anglais avaient soulevées, lors de notre installation sur les côtes de Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. Cette rivalité s'accentua lorsque, après avoir pris pied sur le rivage, nous voulûmes commencer notre marche en avant. Toutefois, nos

premiers progrès passèrent inaperçus, et nos officiers partant du Sénégal, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire avaient déjà sillonné tout l'arrière-pays, avant que les Anglais, absorbés sur le rivage par les soins de leur négoce, se fussent aperçus de notre avance. Le réveil fut rude, et, devant le fait accompli, d'amères récriminations se firent entendre dans la Gambie et à Sierra-Leone. Six années durant, de 1889 à 1895, les Anglais cherchèrent par tous les moyens à conjurer les effets de leur négligence. Deux traités signés le 10 août 1889 et le 26 juin 1892 ne purent être exécutés, car aussitôt qu'on entreprenait de reconnaître sur le terrain les frontières déterminées par les protocoles, les commissaires britanniques soulevaient de telles difficultés d'application et montraient tant d'exigences que l'entente devenait impossible. Pendant ce temps, la situation était intolérable dans l'arrière-pays. Français et Anglais, ne sachant jamais sur quel territoire ils opéraient, se heurtaient continuellement, et ces rencontres étaient peu faites pour entretenir la bonne harmonie entre les voisins. L'une de ces rencontres aboutit même à un choc sanglant. Une colonne française commandée par le lieutenant Maritz attaqua, le 23 décembre 1893, près de Waïma, une troupe anglaise qu'elle avait prise pour les Sofas de Samory. Lorsqu'on s'aperçut de l'erreur, une douzaine d'hommes étaient tombés de chaque côté. Le lieutenant Maritz et le capitaine anglais Lendy étaient au nombre des morts. Trois mois plus tard, une affaire identique, quoique moins grave dans ses conséquences, éclatait à Samoh, dans la même région. Sans doute ces douloureux incidents n'influèrent en rien sur les rapports officiels des deux pays. Anglais et Français, qui déjà sur le terrain avaient fait preuve de la plus haute courtoisie, s'unirent pour déplorer des méprises difficilement évitables en pays inconnu, le long d'une frontière incertaine, mais ces méprises elles-mêmes étaient la preuve évidente qu'il devenait urgent de mettre fin à un provisoire aussi dangereux. Les diplomates se remirent une troisième fois à l'œuvre, et le 21 janvier 1895, ils abou-

tirent enfin à une solution équitable. La ligne frontière fut définitivement déterminée, entre la Guinée française et la colonie britannique depuis la mer jusqu'à sa rencontre avec le territoire libérien. Des deux côtés on avait consenti des sacrifices sensibles, mais en somme, la France l'emportait, et Sierra-Leone n'était plus dans nos possessions qu'une enclave à limites définies.

A cette nouvelle, l'émoi fut grand dans le parti colonial anglais : du moment que Sierra-Leone, cédant à l'évidence, renonçait à la lutte, la Guinée française acquérait jusqu'au Niger un champ d'expansion illimité. Elle pouvait en outre, par derrière la frontière anglaise et la frontière libérienne, se relier à l'hinterland de la Côte d'Ivoire, ce qui nous assurait la majeure partie de la boucle du Niger. Pour enrayer le mal, ou du moins pour le retarder, il n'y avait que deux moyens : prolonger autant que possible vers le nord le rayon d'action de la Côte d'Or anglaise, de façon à contrarier l'expansion de la Côte d'Ivoire, et soulever contre nous l'hostilité des indigènes. Les deux moyens furent employés simultanément avec une égale énergie et non moins d'astuce. Nous verrons tout à l'heure comment les prétentions de la Côte d'Or furent définitivement réglées par le traité de 1898, mais pour l'instant, il est bon de chercher à débrouiller l'écheveau compliqué des intrigues anglaises avec nos adversaires nègres et musulmans, notamment avec Samory.

Cette politique, fort habile assurément, mais peu en harmonie avec les grands principes de confraternité européenne dans la lutte de la civilisation contre la barbarie bruyamment affichée en Afrique, commença très peu de temps après les débuts de notre campagne de pénétration. Dès 1889, le gouverneur de la Guinée française, M. Ballay, de qui dépendait le protectorat du Fouta-Djallon, s'aperçut que des émissaires venus de Sierra-Leone parcouraient tout le pays, cherchant à y créer un parti hostile aux Français. L'almamy de Timbo, le chef politique et religieux du Fouta, était sur le point de nous échapper, lorsque M. Ballay envoya dans le pays plusieurs missions (Beeck-

mann, Chasles, Alby) pour y restaurer notre influence. L'opération eut lieu avec un plein succès, et l'alerte n'eut pas de suites.

Bien plus grave au contraire, et beaucoup plus longue fut la question de Samory. Ce chef puissant et redouté qui pendant seize années nous tint constamment en échec, avait établi le centre de ses opérations au milieu de la boucle du Niger, sur l'extrême frontière de la colonie de Sierra-Leone et de la Liberia. Il avait ainsi toute facilité pour se ravitailler en armes et en munitions, et dès qu'il se sentait serré de trop près, il s'enfonçait sur le territoire anglais où nos colonnes hésitaient toujours à le poursuivre. C'est ainsi notamment qu'en 1885, un de ses lieutenants, le chef Liganfoli, chassé du haut Niger par nos troupes, trouva asile dans la colonie anglaise. Sir Samuel Rowe, le gouverneur de Sierra-Leone, le reçut à Freetown et salua son entrée de vingt et un coups de canon. Quelques années après (1891), son successeur, M. Qualhe-Jones, désireux de continuer de bons rapports avec le puissant almamy, lui envoya un trône somptueux [1], manifestation assez déplacée et peu amicale (unfriendly), comme les Anglais en ont si souvent mis à notre charge, mais à tout prendre inoffensive. Il n'en était pas de même des perpétuels envois d'armes et des munitions qui des ports anglais étaient adressés à Samory, et venaient périodiquement réparer les pertes que nous lui infligions. En 1891, cette contrebande de guerre, tolérée, sinon encouragée par nos voisins, prit de telles proportions, qu'un incident survint entre les deux pays. Une caravane avait quitté Sierra-Leone le 27 mai avec deux cents fusils et les munitions correspondantes. En même temps, les agents de Samory avaient versé entre les mains des commerçants anglais 20 000 francs en or et en ivoire, à titre de provision pour une commande de mille autres fusils à tir rapide, qui furent livrés au début de l'année suivante. L'affaire fut ébruitée

1. *Le Temps*, décembre 1898. Voir également dans les « Parliamentary State Papers » de mai 1892 un rapport du major Festing, chargé de mission auprès de Samory.

sur le rapport du colonel Humbert, et de vives réclamations furent formulées à la chambre des députés. Sur les observations du cabinet français, le Foreign Office convint des faits, tout en rejetant une part de responsabilité sur les maisons allemandes. Il proposa à la France de combiner une action parallèle pour mettre fin à ce trafic, et des instructions furent envoyées en ce sens aux fonctionnaires français et britanniques, mais il ne semble pas que ces instructions aient été suivies d'un effet quelconque.

Plus efficaces furent les rudes campagnes menées en 1891 et 1892, par les colonels Archinard, Humbert, Bonnier et Combes, pour déloger Samory des positions qu'il occupait et le rejeter dans l'intérieur, loin de ses centres d'approvisionnement. Un incident significatif marqua les opérations au printemps de 1893. En février, le capitaine Briquelot, de la colonne Combes, avait occupé Erimankono que la convention du 10 août 1889 avait placée dans la zone française, et en avait chassé un parti de Sofas commandé par le chef Bilali, un des lieutenants de Samory. Les Sofas s'enfuirent pêle-mêle avec des miliciens indigènes de Sierra-Leone qui occupaient la ville, et se réfugièrent sur le territoire anglais. Sur quoi, le gouverneur britannique protesta, et donna l'ordre au capitaine Lendy d'aller reprendre possession de ce poste avec une forte troupe commandée par quatre officiers. L'expédition quitta Freetown le 26 mars. Prévenu immédiatement, le gouvernement français présenta à Londres des observations qui furent heureusement accueillies par M. Gladstone, et un ordre télégraphique vint refréner le zèle du bouillant gouverneur. L'affaire en resta là, et le cabinet anglais crut pouvoir l'expliquer par l'état d'incertitude qui régnait encore sur le tracé définitif de la frontière. L'explication était bien insuffisante, car enfin, si Erimankono était français, les troupes sierra-leonaises n'avaient aucun droit d'y tenir garnison ; si au contraire il était anglais, comment les autorités de la colonie pouvaient-elles y recevoir les bandes de Samory et en faire pour nos sauvages ennemis un centre de ravitaillement et de ralliement ?

Telle était la situation, lorsque le traité du 21 janvier 1895, en fermant définitivement à Sierra-Leone tout accès sur le Niger, vint donner un nouvel aliment aux inquiétudes des coloniaux anglais. A leurs yeux, l'importance de Samory s'accrut d'autant, et devint un facteur de plus en plus intéressant de leur politique. Le gouverneur de la Côte d'Or, M. Maxwell, prit la direction du mouvement, car maintenant que Sierra-Leone était hors de combat, tout l'intérêt de la partie se reportait sur l'hinterland de la Côte d'Or et de la Côte d'Ivoire. Il était vigoureusement soutenu par le sentiment public de l'importante colonie anglaise de Cape Coast Castle, qui de tout temps avait témoigné une vive ardeur pour la politique de pénétration. Dès 1891, ses représentants à Liverpool avaient adressé à lord Salisbury des plaintes sur l'inertie des agents britanniques[1]. L'année suivante, deux d'entre eux, MM. Arthur et Fairley, profitant d'un congrès des chambres de commerce du Royaume-Uni, avaient ouvertement recommandé à l'attention du gouvernement l'idée d'une entente avec Samory, dans le but d'arrêter les progrès de la France. Le terrain était donc fort bien préparé, et M. Maxwell n'attendit plus qu'une occasion favorable pour agir.

L'occasion se présenta d'elle-même. Samory, fort habile politique sous ses dehors barbares, et n'ignorant rien de la rivalité des deux grandes nations blanches qui se disputaient la côte d'Afrique, essaya d'en profiter. Il avait d'ailleurs besoin pour se ravitailler de la complaisance, ou du moins de la tolérance des Anglais. Aussi, lorsqu'il dut reculer vers le sud sous la pression de nos troupes qui débouchaient de la Guinée et du Soudan septentrional, voulut-il se ménager les bonnes grâces de ses nouveaux voisins de la Côte d'Or. Vers la fin de l'année 1895, il envoya à M. Maxwell un messager, porteur de présents et d'une lettre où il informait le gouverneur « qu'il visitait actuellement les territoires situés dans la boucle du Niger,

1. Discours de M. Étienne (chambre des députés, séance du 11 avril 1892).

en qualité de *serviteur du gouvernement anglais* ». Il l'assurait de ses sentiments d'amitié, et à l'appui de son dire, il lui annonçait qu'il avait épargné la région de Gaman, située sur son chemin, parce que ce pays dépendait de la zone anglaise [1]. M. Maxwell ne laissa pas tomber l'ouverture. Il expédia dans l'hinterland de la Côte d'Or une petite troupe sous les ordres du capitaine Davidson Houston, qui se mit en rapport avec l'almamy. Celui-ci, qui opérait à ce moment dans la Côte d'Ivoire, ne put voir l'officier anglais, mais il lui envoya un de ses fidèles, le chef Boukari, avec des présents et des assurances d'amitié. A son retour, le capitaine Houston, rendant compte de sa mission, déclara que les Anglais n'avaient rien à craindre des bandes de Samory ; qu'il avait protesté contre certaines incursions faites sur le territoire de la Côte d'Or, et qu'il avait reçu la promesse que le fait ne se produirait plus. L'entente parut alors si bien établie que le bruit courut à Cape Coast Castle d'une visite de Samory au gouverneur anglais. Du moins un officier anglais, sir P. Scott, se fit l'écho de cette rumeur, qui fut recueillie et commentée par la presse. La *Daily Chronicle* se montra bruyamment favorable au projet. La *Pall Mall Gazette* rappela que l'attitude de Samory avait toujours été bienveillante, et qu'en deux occasions il avait offert d'accepter le protectorat britannique. Le *Times* lui-même avoua que l'Angleterre n'avait jamais trouvé chez notre adversaire que les dispositions les plus amicales.

D'autres incidents non moins significatifs vinrent dans le courant de 1897 confirmer l'orientation de la politique anglaise. Telle fut tout d'abord l'aventure arrivée à la colonne Henderson. Cet officier, qui commandait une mission envoyée dans l'intérieur, entra en contact au mois de mars avec les troupes de Samory commandées par son fils Sarankané-Mory. Des discussions survinrent, puis une querelle qui dégénéra en bataille. La petite troupe anglaise attaquée par huit mille Sofas résista vaillamment pendant

1 *Bulletin de l'Afrique française*, juin 1896.

quatre jours, mais fut en fin de compte rompue et dispersée : les survivants arrivèrent le 12 avril à Ouagadougou, où ils furent recueillis par le capitaine Scal, résident de France dans le Mossi. Quant à Henderson, tombé au pouvoir des assaillants, il fut envoyé au camp de Samory, à Jimini (29 avril). Là, la scène changea brusquement : « Je n'ai pas voulu me battre avec toi, lui dit Samory. Personne n'est responsable de cette attaque : c'est un acte de Dieu ! » L'officier anglais fut admis à partager la tente du chef musulman. Une grande revue fut donnée en son honneur, on lui fit visiter les fabriques de cartouches et les magasins de munitions, puis on le renvoya à la côte comblé de présents. Quelques jours après il rejoignit à Coumassie sir Robert Maxwell qui, à la nouvelle de l'incident, s'était hâté au-devant de lui.

Presque en même temps, un fait assez grave se passait non loin de là. Un lieutenant de Samory, du nom de Baba-To, battu et refoulé par le lieutenant Chanoine, s'était réfugié à Yarba qu'une convention provisoire, signée le 26 avril 1897 entre le capitaine Scal et le résident anglais Stewart, avait attribué à l'Angleterre. M. Stewart s'était déclaré responsable des actes de ce chef qu'il affirmait lui être dévoué. Cependant, quelques semaines plus tard, Baba-To reprenait l'offensive à la tête d'une bande de quinze cents hommes encadrés par des miliciens anglais. Le capitaine Hugot accourut à sa rencontre, le battit à Doucé (23 juin) et le rejeta de nouveau sur le territoire britannique. En même temps il adressa aux autorités de la Côte d'Or une protestation formelle, ajoutant que si des explications et des garanties ne lui étaient pas fournies avant le 1er juillet, il poursuivrait son adversaire sur le territoire de la colonie anglaise. Le capitaine Crampbell envoya aussitôt des excuses et déclara que Baba-To avait été arrêté et conduit à Coumassie pour y être jugé. Le capitaine Hugot arrêta sa marche ; quant au procès de Baba-To on n'en entendit plus parler.

De tous ces faits dont on pourrait multiplier indéfiniment les exemples, que faut-il conclure ? C'est, à n'en pas

douter, que Samory apparaissait aux Anglais comme le principal atout de la partie qu'ils avaient engagée contre nous. C'était entre leurs mains un instrument commode, dont avec un peu d'habileté on pourrait tirer d'inappréciables résultats. En somme, Samory, pour son ravitaillement en munitions, était à leur discrétion. On avait ainsi sur lui un moyen de pression très facile : on pouvait le pousser dans telle direction choisie à l'avance, l'écarter de la zone britannique et l'envoyer sur territoire français, ou mieux encore dans les vastes régions, encore contestées à cette époque, qui s'étendaient jusqu'au Niger. A cela, les Anglais trouvaient deux avantages : l'un, de nous causer de graves embarras, l'autre, plus sérieux, de se servir des bandes esclavagistes comme d'un écran, de pouvoir derrière elles occuper le pays rapidement et sans bruit, tandis que nous étions tenus à l'écart par un ennemi nombreux et bien armé. Si cette politique fort délicate à suivre avait échoué, il aurait toujours été temps de changer de système, car les Anglais eussent été tout portés pour concentrer des forces imposantes sur le terrain de l'action, prendre vigoureusement l'offensive, et réclamer en temps utile la récompense de leur coopération dans la croisade de la civilisation contre la barbarie. Mais ceci n'était qu'une ressource extrême ; mieux valait agir en douceur, profiter des circonstances et laisser les événements travailler pour soi. Il y avait même dans la presse un parti qui, suivant jusqu'au bout la politique avisée du gouverneur de la Côte d'Or, s'évertuait à présenter Samory comme un protégé anglais et osait réclamer pour l'Angleterre tous les pays occupés par ce chef. Sans s'arrêter à ce qu'avait de choquant cette idée de voir un grand pays chrétien couvrir de sa protection un traitant barbare et sanguinaire, des journaux anglais invoquèrent ce prétendu protectorat pour contester notre droit d'établir un chemin de fer de Konakry au Niger. La *Daily Chronicle* alla même plus loin. Elle n'hésita pas à prêcher ouvertement une alliance effective avec Samory : « Il faut nous le concilier, disait-elle, et en faire notre ami, si nous voulons mettre obstacle

aux empiétements de la France : c'est notre dernière chance de salut. Nous devons lui payer un subside raisonnable et travailler à la fois par lui et à côté de lui [1]. » Et le grave *Times* ne craignit pas d'annoncer l'ouverture de négociations avec Samory en vue d'établir une action commune entre lui et l'Angleterre. « La base des pourparlers, y lisait-on, est l'acceptation par Samory du protectorat britannique et l'évacuation des villes revendiquées par la Grande-Bretagne [2]. »

Ceci pouvait n'être que des fantaisies de journalistes. Toutefois, pour qui connaît l'admirable discipline observée par la grande presse anglaise dans toutes les questions de politique extérieure et coloniale, l'insinuation n'était pas à dédaigner. Aussi fut-elle vivement relevée dans le monde colonial français. On convint qu'il fallait en finir avec ce personnage encombrant, non seulement pour mettre un terme à ses déprédations, mais aussi pour prévenir des complications internationales qui apparaissaient très menaçantes à l'horizon.

La campagne de 1898 fut donc préparée avec le plus grand soin. Sous le commandement supérieur du colonel Audéoud, de nombreuses colonnes se mirent en mouvement, battant le pays sur une étendue énorme. et traquant sans relâche notre vieil ennemi. Le 9 septembre se produisit un premier choc. Samory put encore échapper, mais sa fuite ne lui procura qu'un court répit. Serré de près par le capitaine Gouraud, il fut surpris dans son camp le 29 septembre par un faible détachement dirigé par le lieutenant Jacquin. Au travers d'une foule en déroute, stupéfiée par tant d'audace, nos tirailleurs s'élancèrent vers la tente du chef ; il voulut s'enfuir, mais le sergent Bratières le rejoignit à la course et l'arrêta. Samory pris, toute résistance cessa : désormais la *paix française* allait régner dans la boucle du Niger. Quant aux Anglais ils avaient perdu non pas un allié quoi qu'aient

1. *Daily Chronicle*, 1er septembre 1897.
2. *Times*, janvier 1898.

pu dire le *Times* et ses confrères, mais un instrument précieux dont ils étaient en droit d'attendre les plus grands services.

Pendant que Samory, inspiré et soutenu par les autorités de la Côte d'Or, retardait considérablement l'expansion de notre Côte d'Ivoire et notre marche au Niger, une campagne en tout point semblable se déroulait au Dahomey.

La France s'était résolue en 1892 à faire valoir ses droits sur l'hinterland de Kotonou et de Porto-Novo. Sans parler de l'intérêt humanitaire qui commandait de détruire aux portes des établissements européens un hideux repaire de barbarie, le Dahomey avait pour nous une importance capitale. C'est par le Dahomey en effet que nous avions le plus de chances de gagner le bas Niger. En outre, si jamais une voie ferrée devait relier le moyen ou le bas fleuve à un port français, elle ne pouvait aboutir qu'à Kotonou ; voilà pourquoi les Anglais avaient pendant si longtemps mis tout en œuvre pour nous éloigner de ce rivage.

Débarqués malgré eux, nous fûmes longs à profiter de notre avantage, et pendant près de quarante ans, notre influence ne s'étendit pas au delà du petit royaume de Porto-Novo et du rivage immédiat de la mer. Les rois d'Abomey gardaient toujours leur farouche indépendance. Entre eux et nous la paix était chancelante et des deux côtés on restait sur le qui-vive. La crise finale débuta en 1890 par une courte guerre que l'incurie et la mauvaise volonté de notre parlement empêchèrent de pousser à fond : on osa même conclure avec le roi Behanzin un traité au moins regrettable qui nous constituait ses tributaires, et nous acceptâmes de lui payer annuellement 20 000 francs pour la conservation de Kotonou. La paix ne dura que quelques mois. Behanzin profita de ce répit pour accroître ses armements grâce au concours des maisons allemandes et anglaises établies sur la côte, et aux conseils d'un noir, sujet anglais de Lagos, du nom de Hendry Dosciovo, qui possédait toute sa confiance et le dirigeait dans ses opérations commerciales et militaires. Lorsqu'il jugea le moment opportun, il rompit la trêve et se jeta sur nos postes. La réplique fut

décisive. Le 17 novembre 1892 le colonel Dodds entra à Abomey et mit fin à la tyrannie sanguinaire qui désolait ce beau pays. Behanzin, traqué de tous côtés, se réfugia dans la brousse. De là, il eut l'audace d'adresser aux nations de l'Europe un appel pour implorer leur intervention. Rédigée en anglais par les soins de son fidèle Hendry, cette protestation fut aussitôt accueillie par la presse britannique, qui ne dédaigna pas de commenter sérieusement l'extraordinaire phraséologie du trop fameux *Roi-Requin*. « J'en appelle, disait-il, à toutes les nations du monde pour qu'elles ne permettent pas qu'une grande puissance comme la France, possédant les armes modernes les plus destructives, foule aux pieds et extermine un peuple qui ne lui a rien fait, et dont le seul crime est d'être ignorant et faible. J'adresse cet appel à la philanthropie et à l'humanité des grandes nations civilisées ! »

La philanthropie de l'Europe ne s'émut pas de ces protestations, et le colonel Dodds, sans s'arrêter aux susceptibilités des Anglais de Lagos, poursuivit activement ses opérations. Behanzin, abandonné de tous ses partisans, finit par se rendre à discrétion le 25 janvier 1894. Le 22 juin suivant, la colonie du Dahomey et dépendances fut définitivement constituée sous l'autorité d'un gouverneur civil.

VII

Avec notre prise de possession du Dahomey, s'ouvre le dernier épisode de la question du Niger. Ce fut certainement le plus grave, non sans doute qu'il y ait eu sur place des violences comparables à celles dont avait souffert l'expédition du commandant Mizon, mais les longues et ardentes discussions qui se prolongèrent pendant plusieurs années entre Paris et Londres amenèrent dans les rapports des deux pays une tension des plus dangereruses qui à cetains moments provoqua de sérieuses inquiétudes.

Pour l'un et l'autre, en effet, l'heure décisive avait sonné. Jusque-là, la compagnie du Niger avait réussi à nous

écarter du bas fleuve et des riches régions qu'elle convoitait. Elle nous avait arrêtés à Say ; elle nous avait expulsés du delta, de la vallée de la Benoué et de tous les pays situés entre le fleuve et son affluent de gauche. Restait la rive droite. Si nous parvenions à l'y devancer, elle devait renoncer au monopole commercial et politique qui était son but et sa raison d'être.

Quant à nous, maîtres du Dahomey, c'est-à-dire d'une bande de territoire large d'une centaine de kilomètres entre le Togo allemand et le Lagos anglais, il nous était impossible de laisser nos voisins réduire notre possession à l'état d'enclave maritime. Nous n'avions plus qu'une seule chance d'acquérir un débouché sur le Soudan méridional et le Niger inférieur : il fallait en profiter.

Avec les Allemands, la discussion bien qu'assez longue et compliquée fut des plus courtoises. Nos missions s'étant dès le premier jour heurtées à celle du lieutenant de Carnap qui opérait dans l'hinterland du Togo, les cabinets de Berlin et de Paris se mirent d'accord pour délimiter le plus promptement possible leurs zones d'influence respectives, et le traité du 23 juillet 1897, en arrêtant l'expansion du Togo un peu au nord du 11e parallèle, laissa le champ libre à notre Dahomey.

Avec les Anglais, au contraire, les négociations plusieurs fois interrompues, accompagnées des polémiques les plus ardentes et semées d'incidents très vifs, ne furent définitivement closes que le 14 juin 1898, par un traité qui fit une très large part aux prétentions de nos rivaux.

Dès 1890-1891, époque de notre première guerre contre Behanzin, M. l'amiral de Cuverville, alors commandant supérieur sur les côtes du Dahomey, avait précisé dans un rapport l'avantage considérable que nous pourrions retirer d'un établissement solide dans le pays, ce qui nous donnerait, à quelques journées du Niger, une base d'opérations précieuse.

L'avertissement ne fut pas perdu, et aussitôt que les campagnes décisives de 1892-1893 nous eurent rendus maîtres de la situation, on songea à la marche en avant. Une

première mission conduite par le Dr Hess, échoua (1893). Son chef fut blessé dans une rencontre avec les indigènes, et elle dut revenir à la côte sans avoir obtenu de résultats. Le mouvement ne se décida franchement qu'en 1894. Tout l'honneur en revint à M. Ballot, le premier gouverneur du Dahomey, qui dans cette campagne de quatre ans fit preuve des plus rares qualités de décision, de prévoyance et d'habileté, en même temps que d'une énergie à toute épreuve.

M. Ballot, qui, dans le courant de 1894, s'était déjà avancé fort loin au nord, avait fondé sur le 9e parallèle le poste de Carnotville, destiné dans sa pensée à devenir la base de nos opérations. Cette heureuse initiative ne fut pas sans inquiéter les Anglais, et les avertissements nous furent prodigués pour nous insinuer qu'aucune chance ne nous restait d'ouvrir à notre Dahomey un chemin vers l'hinterland, car tous les pays situés sur la rive droite du Niger, depuis Say jusqu'à l'embouchure, appartenaient à la Royal company. Depuis 1885, disait-on à Londres, la compagnie n'avait jamais cessé de progresser : un de ses principaux agents, le métis Fergusson, avait parcouru en tous sens cette immense région, et avait obtenu plus de quatre cents traités de protectorat des chefs qu'il avait visités. D'ailleurs, le traité franco-anglais de 1890 avait déjà tranché la question, car dans l'esprit des négociateurs, le parallèle Say-Barroua adopté comme frontière à l'est du Niger devait être prolongé à l'ouest jusqu'à sa rencontre avec les limites déjà arrêtées des anciennes colonies anglaises. En un mot dans le grand quadrilatère borné par le Niger, la mer, la frontière de la Côte d'Or et de la Côte d'Ivoire jusqu'à son intersection avec le prolongement de la ligne Say-Barroua, tout était anglais, à part la petite enclave allemande du Togo, et celle plus petite encore des royaumes de Porto-Novo et d'Abomey. Telle était la théorie ardemment soutenue par la compagnie du Niger et par la presse britannique. Fort heureusement la fâcheuse expérience de 1890 avait porté ses fruits, et nous avions appris à nous défier des affirmations souvent téméraires de nos voisins.

Aussi, avant de négocier, le gouvernement français voulut-il s'éclairer, et dans les derniers mois de 1894 de nombreuses missions quittèrent le Dahomey pour aller reconnaître les régions contestées.

Le 8 novembre 1894, le commandant Decœur et le capitaine Baud partirent de Carnotville et s'avancèrent au nord-est, vers le Niger. Le 25, ils étaient à Nikki, capitale du pays Bariba, où ils signèrent un traité avec le sultan. Puis la mission se scinda en deux groupes. Le capitaine Baud fila directement sur Say, où il arriva le 31 janvier 1895, et obtint du roi un traité qui confirmait celui signé par le commandant Monteil en 1891. Il y fut rejoint quelques jours après par le commandant Decœur, qui avait fait un long détour par le Gourma pour traiter avec le roi de ce pays. De nouveau réunis, les deux officiers descendirent le Niger, s'arrêtant à Ilo et à Boussa dont les sultans acceptèrent notre protectorat. En avril, ils étaient de retour à Carnotville. Pendant que le commandant Decœur rentrait en France, le capitaine Baud, poursuivant sa campagne, repartait dans la direction de l'ouest, en contournant le Togo allemand, traversait le Gourounsi et traitait régulièrement avec tous les chefs qu'il rencontrait sur son chemin. Il revint par la Côte d'Ivoire à Grand-Bassam où il arriva en mai 1895.

De son côté M. Ballot était allé à Nikki et à Boussa (janvier 1895) pour contrôler et confirmer l'action de ses subordonnés. Il était suivi de près par le commandant Toutée qui, parti également du Dahomey, débouchait au commencement de février à Badjibo. Nous avons déjà eu l'occasion de parler du voyage de cet officier, qui, pensant faire son entrée dans une ville anglaise, ainsi que le lui avaient annoncé les agents de la Royal company, fut stupéfait de se trouver à Badjibo en pleine nature complètement vierge, sans aucune trace d'Européens : « Mes lettres et documents, écrivit-il dans son rapport au ministre, ont dû vous apprendre tout le néant de la légende que les Anglais ont su établir, et qu'ils s'efforcent d'étendre, sur le développement de leurs établissements et de leur

influence dans les territoires du moyen Niger. Cette légende n'est qu'une immense mystification, dont la première victime a été le négociateur de la convention de 1890. Nous-mêmes, plus spécialement mis en garde que qui que ce soit contre les prétentions anglaises, nous nous apercevons chaque jour que nous ne les avons pas assez méprisées[1]. » Assuré désormais, autant par ses propres démarches que par le témoignage des chefs indigènes, que le dernier poste anglais était établi à Egga, à 200 kilomètres en aval du point qu'il avait atteint, M. Toutée n'hésita pas à créer à Badjibo un établissement permanent qu'il nomma Arenberg, en l'honneur du président du comité de l'Afrique française. Puis, après y avoir installé une petite garnison, il remonta le fleuve. A la fin de mai il arriva à Say, d'où il s'avança jusqu'à Tchi-Farca, à quelques journées de Tombouctou, ayant ainsi relié d'une manière qu'il croyait définitive nos postes du bas Niger à nos possessions du nord. Ce résultat obtenu, il revint sur ses pas, revit Boussa, où le roi lui fit un accueil des plus chaleureux, demandant lui-même à signer un traité de protectorat, et revint en France par les bouches du Niger.

Cependant les Anglais n'étaient pas restés inactifs. A la première nouvelle de nos intentions, ils avaient envoyé sur les lieux un homme dont l'énergie bien connue était pour eux un gage de succès. Le capitaine Luggard, le *héros* des guerres de religion de l'Ouganda, s'était enrôlé depuis peu sous le drapeau de la Royal Niger company. Ses états de service faisaient espérer qu'il ne reculerait devant aucun moyen pour défendre la cause qui lui était confiée. Débarqué à Akassa le 28 août 1894, le capitaine Luggard était à Géba le 9 septembre, d'où il télégraphia en Europe qu'il allait partir avec douze cents hommes et plusieurs vapeurs pour Boussa et le Borgou. En réalité, il remonta presque seul jusqu'à Boussa pour chercher à traiter avec le roi, et obtenir de lui des lettres d'introduction auprès

1. Commandant Toutée, Rapport officiel, 26 avril 1894.

des chefs de l'intérieur. Fort mal reçu dans cette ville, d'après son propre témoignage, il échoua dans sa tentative et redescendit presque aussitôt à Géba[1]. Il en repartit le 27 septembre avec quarante miliciens et se dirigea vers Nikki à travers les pays Baribas. Il y arriva le 5 novembre, précédant de vingt jours le commandant Decœur, signa un traité sur lequel nous aurons plus tard à revenir, et après avoir circulé pendant deux mois dans les régions environnantes, revint à son point de départ en janvier 1895. De là, il se hâta de rentrer en Angleterre, où la compagnie avait besoin de lui pour mener la campagne de presse qui allait s'ouvrir.

La marche triomphale de MM. Decœur, Ballot et Toutée avait, en effet, causé une très vive émotion en Angleterre, et dès le 23 mars, M. John Lowther avait porté la question devant la chambre des communes. Chaudement soutenu par son parti, il demanda au gouvernement « ce qu'il comptait faire en présence de cette violation extraordinaire d'un territoire, qui depuis de longues années était sous la protection du drapeau britannique ». Sir Edward Grey, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, répondit non sans hauteur que les nouvelles relatives à la marche des expéditions françaises étaient des plus sérieuses. « Mais, ajouta-t-il, par cela même qu'elles sont très graves, il importe de ne faire aucun commentaire à leur sujet, avant de connaître la réponse du gouvernement français aux réclamations qu'on lui a adressées. » Et il conclut : « Je ne puis nier que ces événements soient de nature à causer quelque anxiété : nous n'avons jamais provoqué les Français ; nous nous sommes efforcés de notre mieux de concilier les intérêts opposés des deux pays et de maintenir les bonnes relations entre les deux gouvernements : nous ne négligerons rien pour maintenir ces bonnes relations, rien du moins qui soit compatible avec nos droits incontestés et incontestables. Mais nos seuls efforts en ce

1. Rapport du capitaine Luggard publié dans *le Mouvement géographique*. Bruxelles, 1895.

sens ne suffisent pas : la coopération du gouvernement français et du public français est nécessaire. »

La presse commentait aigrement cette réponse, lorsque un fait nouveau vint encore compliquer la situation. A la suite des incidents de la mission Mizon, le gouvernement français avait envoyé dans les eaux du Niger une canonnière, *l'Ardent*, commandée par le lieutenant de vaisseau d'Agoult, dans le but de faire une enquête sur les faits reprochés à notre explorateur par la Royal company. A l'arrivée de ce bâtiment, celle-ci affecta la plus vive indignation, soutenant que l'acte de Berlin n'avait pas entendu ouvrir le fleuve aux navires de guerre. Sur ce point, elle était en contradiction avec la presque unanimité des diplomates et des jurisconsultes, si bien que le cabinet de Londres lui-même dut renoncer à la soutenir. Aussi n'osa-t-elle pas, comme elle l'avait annoncé, faire usage de la force contre notre bâtiment, mais elle déploya la plus rare ingéniosité pour rendre sa situation intenable. *L'Ardent* s'étant aux basses eaux échoué à Agbéré, dut pourvoir à son ravitaillement au moyen de ses chaloupes. Dès lors, toutes les allées et venues de ces petites embarcations chargées de vivres, devinrent aux yeux de la compagnie autant de patrouilles armées dont le but évident était de soulever le delta contre l'autorité anglaise et de l'arracher à ses légitimes possesseurs. Deux chaloupes furent même arrêtées et confisquées par les agents de la compagnie. Sur quoi, le commandant d'Agoult menaça d'user de représailles en coulant les pontons-comptoirs d'Agbéré. Le gouvernement anglais intervint et força la compagnie à relâcher nos embarcations. De son côté, le cabinet de Paris ne fit aucune difficulté pour affirmer que la canonnière, sa mission terminée, quitterait le fleuve aussitôt que le niveau des eaux le permettrait. Rien dans cet incident parfaitement banal n'était donc de nature à éveiller les susceptibilités anglaises ; il n'empêche que la présence de *l'Ardent* au milieu du delta, coïncidant avec celle du commandant Toutée à Badjibo, apparut comme le développement d'un plan destiné à spolier la compagnie de tout le bas Niger, et la presse de

Londres ne manqua pas d'y trouver une preuve de notre profond machiavélisme.

Le 11 mai, le *Times*, qui, dans toute cette campagne, fit montre d'une malveillance que ses attaches officieuses rendaient d'autant plus regrettable, donna dans un article sensationnel la note de l'opinion anglaise : « L'attitude extraordinairement agressive des expéditions françaises, y lisait-on, qui ont franchi la frontière des territoires britanniques du Niger, et qui sont en train de conclure des traités avec des chefs locaux ou de fortifier des postes dans l'intérieur de la sphère britannique, serait à peine croyable, n'était l'agression déjà connue de la canonnière *l'Ardent* dans les eaux anglaises du bas Niger... Ces agressions sont si monstrueuses que, sans les bonnes relations qui existent entre les ministères des affaires étrangères de Paris et de Londres, il est très probable qu'on aurait déjà reçu ici la nouvelle de l'expulsion des expéditions françaises par les troupes de la compagnie... Que le gouverneur du Dahomey désire étendre l'influence de la France vers le nord, on le conçoit facilement. Mais ce que les personnes un peu au courant des faits auront peine à comprendre, c'est qu'il ne reconnaisse pas l'impossibilité, dans les circonstances présentes, de réaliser un tel projet, et qu'il ne se rende pas compte de l'inconvenance extrême des procédés, par lesquels il risque de provoquer un conflit armé entre deux puissances amies. »

De son côté, le capitaine Luggard déclarait « que notre conduite confondait l'imagination et n'était rien moins qu'une insulte à la nation anglaise[1] ». Enfin sir G. Taubman Goldie, à l'assemblée générale de la Royal Niger company, résumait l'histoire de l'exercice écoulé en déclarant qu'elle n'avait été qu'une longue suite d'hostilités dirigées par les Français contre la prépondérance britannique. « Notre agent, concluait-il, nous a télégraphié pour demander l'autorisation de les chasser, et le conseil de direction a reconnu qu'il disposait des forces nécessaires

1. *Nineteenth Century*, juin 1895.

pour le faire. Mais, depuis l'octroi de la charte, il n'a jamais oublié que la compagnie était un délégué de Sa Majesté. Aussi, croyant que la diplomatie obtiendrait le redressement de ses griefs, ne s'est-il pas senti le droit d'entreprendre une action précipitée qui aurait pu avoir de graves conséquences. »

L'entrée en scène du cabinet de lord Salisbury ne fit qu'accroître cette agitation. Bruyamment salué à son avènement par les plus chauds partisans de l'impérialisme britannique, il fut aussitôt mis en demeure « de cesser la politique de perpétuelles concessions envers la France[1] ». A Paris, lord Dufferin, l'ambassadeur de la reine, se fit de plus en plus pressant, et devant son insistance souvent cassante, nos ministres ne tardèrent pas à se replier en bon ordre. Sans doute, il fallait négocier au plus vite, car la situation des choses dans l'ouest africain ne pouvait se prolonger. Entre les postes enchevêtrés des deux puissances, et les missions rivales qui croisaient leurs itinéraires en tous sens, une collision était toujours à craindre, d'autant qu'on ne pouvait demander aux jeunes officiers et sous-officiers, qui montaient la garde autour de leurs drapeaux respectifs, d'avoir toutes les vertus de diplomates de profession. Mais on aurait dû se garder de préjuger du résultat de la discussion à intervenir, et conserver soigneusement les positions acquises, jusqu'à ce que les deux cabinets, jugeant sur pièces, loin du tumulte des camps et des agitations de la presse, eussent débrouillé l'écheveau compliqué des réclamations réciproques. Au lieu de tenir cette conduite d'une prudence élémentaire, le gouvernement de M. Bourgeois, alors président du conseil en France, donna l'ordre d'évacuer le poste d'Arenberg, précieuse conquête qui, plus que toute autre, avait soulevé la mauvaise humeur de la Royal Niger company. Certes, prit-il soin de formuler en même temps les plus expresses

1. « M. Chamberlain n'est pas homme à envisager favorablement cette politique de perpétuelles concessions à la France... » (Article du capitaine Luggard dans le *Times*, 16 août.)

réserves, mais c'était là une rhétorique bien inutile, car en Afrique, comme partout ailleurs, rien ne prévaut contre le fait accompli. Les Anglais se chargèrent une fois de plus de nous en fournir la démonstration pratique. A peine notre pavillon fut-il amené, qu'on le vit remplacé par le pavillon britannique : les casernements construits pour nos tirailleurs furent immédiatement occupés par les miliciens de la compagnie, et, dernière dérision du sort, le poste d'Arenberg reçut le nom de Taubman Goldie. Si le cabinet français avait cru par cette concession, tout au moins prématurée, se concilier les bonnes grâces des ministres anglais dans les négociations qui allaient s'ouvrir, leur attente fut singulièrement trompée. Avouons d'ailleurs que nos adversaires auraient été bien naïfs de ne pas profiter de la faiblesse de notre politique extérieure.

Le 15 janvier 1896, les deux gouvernements convinrent enfin de nommer chacun des délégués pour étudier l'objet en litige et arriver à un accord [1]. Conformément à cette décision, MM. Roume [2] et Larrouy [3] pour la France, M. Henri Howard, ministre d'Angleterre à Paris, sir Augustus Hemming, gouverneur de la Guyane, et le colonel Everett, pour la Grande-Bretagne, se réunirent le 8 février en conférence au quai d'Orsay. « Ils décidèrent aussitôt de commencer leur travail par l'examen des traités sur lesquels s'appuyaient les prétentions réciproques des deux puissances [4]. » Douze séances furent consacrées à ce long et minutieux dépouillement. Les Anglais soumirent

1. Article 5 de la convention du 15 janvier 1896 relative à la délimitation des possessions anglaises et françaises en Indo-Chine : « Les deux gouvernements conviennent de nommer des commissaires délégués par chacun d'eux, et qui seront chargés de faire d'un commun accord, après examen des titres invoqués de part et d'autre, la délimitation la plus équitable entre les possessions françaises et anglaises situées à l'ouest du bas Niger. »

2. Directeur des affaires politiques au ministère des colonies.

3. Ministre plénipotentiaire, sous-directeur des protectorats aux affaires étrangères.

4. M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, au baron de Courcel, ambassadeur à Londres, 12 décembre 1896.

à leurs collègues un amas considérable de pièces dont ceux-ci contestèrent énergiquement la valeur. Les rapports unanimes de nos officiers nous avaient en effet pleinement édifiés sur la légende des fameux « traités Fergusson », et sur les étranges procédés de ce non moins étrange agent diplomatique. Le Mossi, le Gourounsi, le Gourma, le Borgou, le Boussa, avaient été par ses soins inondés de formules imprimées, où des vides, ménagés à l'avance, portaient à la main les noms du chef et du pays. Ces formules, rédigées en anglais, étaient présentées aux indigènes comme des certificats d'achat ou de livraison de marchandises. En réalité, elles constituaient des traités de protectorat très complets. Parfois, comme à Ouagoudougou, Fergusson laissait avec son papier un drapeau anglais. En 1897, le lieutenant Voulet le retrouva autour des reins de la femme du roi qui déclara n'avoir jamais eu de pagne aussi somptueux [1]. Aucun de ces traités n'avait la valeur d'une convention librement consentie, et c'était vraiment une prétention abusive de vouloir établir des droits de souveraineté au moyen de pareils procédés. Les deux traités auxquels l'Angleterre tenait le plus, ceux de Boussa et de Nikki, n'étaient pas les moins douteux. Lorsque le commandant Toutée fit comprendre au roi de Boussa la signification de l'imprimé que les Anglais lui avaient remis en 1890, il entra en fureur : « Les blancs de Lokodja ne peuvent ni me commander ni me défendre, dit-il. Ils sont marchands de sel, et ils m'ont donné ce papier qui prouve qu'ils me doivent un tribut annuel de cinquante sacs de cauris : c'est pourquoi je laisse passer librement leur sel [2]. » La situation n'était pas meilleure à Nikki. Le capitaine Luggard avait

1. Lorsque le capitaine Baud arriva à Oua dans le Gourounsi méridional le chef de l'endroit lui apporta lui-même l'imprimé de Fergusson : « Le blanc, dit-il, a été très content de notre hospitalité, et il nous a laissé ce papier pour en témoigner. » Cette pièce, qui ne portait même pas de signature, était authentiquée par un cachet imprimé au moyen d'un bouton d'uniforme.

2. Commmandant Toutée, Rapport officiel.

cru triompher en y devançant de quelques jours le commandant Decœur, mais il avait vraiment joué de malheur : il s'était adressé non pas au véritable chef, mais à un intrus quelconque, qui n'avait aucune autorité dans le pays et dont l'engagement était nul. Enfin les Anglais ne pouvaient contester deux points fort importants : ils n'avaient jamais signifié aux puissances, dans la forme officielle, les traités dont ils prétendaient aujourd'hui tirer avantage, d'où il résultait, conformément à l'acte de Berlin, que ces traités étaient sans valeur au regard des tiers. En outre, les Anglais étaient restés entièrement inconnus dans toutes les régions qu'ils revendiquaient. Sans doute, on ne pouvait dans l'espèce exiger l'application rigoureuse des prescriptions de l'acte de Berlin relatives à l'occupation effective ; mais était-il vraiment excessif de demander que des droits aussi légers que ceux qui résultaient pour l'Angleterre d'une distribution d'imprimés, fussent appuyés d'une influence quelconque dans les principaux centres de population, ou d'un embryon, si primitif fût-il, d'organisation politique [1]? Or cette organisation n'existait nulle part, pas plus dans les régions éloignées de l'intérieur, ce qui eût été excusable, que sur les bords mêmes du Niger, et le commandant Toutée en fournit une preuve amusante lors de son arrivée à Badjibo. Il fallut vingt-cinq jours à M. Watts, l'agent anglais de Lokodja, qui se prétendait administrateur du pays, pour connaître l'arrivée des Français, alors que trois ou quatre jours de navigation en pirogue séparaient les deux localités [2].

1. Seul ou presque seul, le traité de Boussa, qui datait de février 1890, avait fait l'objet en 1894 d'une signification diplomatique quelques jours avant l'arrivée du commandant Toutée. Evidemment les Anglais se souciaient peu de produire publiquement et de soumettre à la discussion d'aussi bizarres instruments diplomatiques.

2. « ... Au sujet de cette lettre (la lettre de protestation de M. Watts au commandant Toutée), vous remarquerez, Monsieur le ministre, que sa date est à elle seule très suggestive. M. Watts me dit en effet que la rive droite en face de Badjibo est territoire britannique, et que c'est lui qui l'administre .. Ainsi un détachement de plus de

Notre situation était toute différente, et les traités rapportés par nos officiers avaient autrement de valeur que les formules de Fergusson, en dépit des cachets imprimés au moyen de boutons d'uniforme, qui les authentiquaient. Nulle part, nos chefs de mission n'avaient éprouvé de difficulté pour faire accepter leurs propositions. Leur tâche, il est vrai, était simplifiée grâce au prestige que nous avaient valu nos victoires sur les Dahoméens. La terreur inspirée par ce peuple fameux s'était étendue fort loin, et jusque sur les bords du Niger, les populations avaient, souvent à leurs dépens, appris à le redouter. Aussi la chute de Behanzin avait-elle été partout saluée comme une délivrance, et un grand lustre en avait rejailli sur ses vainqueurs. « Je sais que c'est toi qui as bombardé Abomey, dit un jour le roi de Boussa au commandant Toutée ; maintenant nous pouvons dormir. Toutes les méchancetés des hommes du Dahomey sont finies, et toi tu n'es pas méchant. » L'année suivante, le roi d'Ilo félicita le commandant Bretonnet « d'avoir si bien cassé Behanzin ». Par contre notre protégé de Porto-Novo, le bon roi Toffa, jouissait d'une réputation extraordinaire. On l'avait connu jadis pauvre et besogneux, tremblant devant son terrible voisin : aujourd'hui on le retrouvait richement vêtu, grassement doté, vivant tranquille dans une oisiveté dorée. L'heureuse fortune, qu'il devait à la protection de la France, n'était pas sans faire quelque envie à ses collègues de

quatre cents hommes arrive le 13 février sur le Niger. Il s'y installe, non pas dans un endroit caché, mais sur un point de passage des plus fréquentés, droit en face d'un gros village... et c'est vingt-cinq jours plus tard qu'un Anglais « chargé d'administrer le pays » apprend cette invasion, trente jours plus tard qu'il s'en indigne. Encore faut-il ajouter que la résidence de cet administrateur est reliée à l'endroit envahi par l'artère de communication la plus puissante, la plus directe et la plus rapide qu'on puisse désirer. Mais le nom, l'existence même dudit administrateur sont profondément inconnus des gens de Badjibo et bien loin alentour. Aussi n'a-t-il pu apprendre notre arrivée que par la rumeur publique, comme un événement dont il n'y avait pas lieu de le prévenir, comme un fait divers ne l'intéressant en aucune façon... » (Commandant Toutée, Rapport officiel.)

l'intérieur, et son histoire, colportée par les caravanes, amplifiée par l'imagination enfantine des noirs, prédisposait partout les esprits en notre faveur. De là, la facilité avec laquelle nos officiers circulaient dans tout l'hinterland du Dahomey, l'accueil souvent triomphal qu'ils recevaient dans les principaux centres de population, et l'empressement avec lequel tous les chefs se rangeaient sous notre drapeau. De notre côté, nous ne négligions rien pour assurer à nos clients une protection effective, et nos colonnes sillonnaient constamment le pays, garantissant partout l'ordre et la sécurité.

Cependant, en dépit de tous nos avantages, et malgré la pressante argumentation des commissaires français, les délégués anglais refusèrent de rien abandonner de leurs prétentions; ils les formulèrent le 27 avril dans une note officielle véritablement stupéfiante. D'après cette note, les Anglais réclamaient comme frontière commune une ligne qui, partant d'un point situé sur la limite orientale du Dahomey, par 0°26′41″ de longitude est de Paris et le 9e degré de latitude nord, suivait ce parallèle jusqu'à sa rencontre avec le 1er degré de longitude est, pour se confondre ensuite avec ce méridien jusqu'à son intersection avec le prolongement d'une ligne tirée directement de Say à Barroua. Ce tracé nous écartait de toute la région du bas Niger, car nous ne touchions le fleuve qu'à Karamana, à près de 300 kilomètres au-dessus des rapides de Boussa; c'était nous demander d'abandonner la presque totalité des résultats acquis par le commandant Toutée. En outre, dans l'hinterland de la Côte d'Or, les Anglais réclamaient le Mossi, le Gourounsi et tout le pays situé jusqu'au Niger au-dessus de Say, si bien que notre Dahomey était réduit à une longue et étroite bande de territoire, isolée du Soudan, resserrée entre deux colonies anglaises et n'ayant sur le fleuve qu'une base d'une centaine de kilomètres de longueur [1].

1. Voir la dépêche de M. Hanotaux au baron de Courcel, 12 décembre 1896.

A ces prétentions incroyables, nos délégués ripostèrent en réclamant tous les territoires situés sur la rive droite du Niger au nord du 8e parallèle : on était donc fort loin de s'entendre. A la lecture de notre contre-proposition, les Anglais crièrent au scandale, et pour appuyer leur résistance, ils produisirent tout un lot de télégrammes sensationnels arrivés fort opportunément du Niger. La Royal company faisait en effet de son mieux pour peser sur les délibérations de la commission. Tandis que la France avait envoyé partout des ordres pour suspendre la marche de nos missions et rester dans l'expectative jusqu'à la décision des commissaires, sir G. Taubman Goldie était secrètement parti pour l'Afrique. Il s'en fut en toute hâte jusqu'à Boussa, d'où un déluge de nouvelles extraordinaires s'abattit sur l'Europe. Tantôt, on annonçait le massacre de la mission Toutée contre laquelle s'étaient soulevés les indigènes exaspérés de notre intrusion. On s'apercevait ensuite que la mission était depuis longtemps dissoute, et que son chef se reposait tranquillement à Paris. Tantôt sir G. Taubman Goldie faisait annoncer son retour à Akassa : « Le roi de Boussa, télégraphiait-il, maintient avec fermeté le traité qu'il a signé en 1890 avec les Anglais. Il refuse formellement d'en conclure avec les missions des autres nations, et la Royal Niger company a profité de ses bonnes dispositions pour disséminer ses postes dans tout le Borgou et le pays des Ilorins. » « Vous voyez bien, disaient alors les commissaires britanniques, que nous tenons tout le pays : vous ne voudriez pas nous forcer à évacuer des postes occupés par nos soldats. »

Les Français essayèrent d'une transaction. Le 22 mai, ils renouvelèrent leur proposition du mois précédent, mais en substituant le 9e parallèle au 8e. Nous abandonnions ainsi 200 kilomètres en bordure du fleuve, et reportions la frontière un peu au-dessous de Badjibo. Les Anglais refusèrent de discuter sur ces bases, et devant cette fin de non-recevoir, on résolut de suspendre les négociations : à la fin de mai, la commission s'ajourna *sine die*.

Sur ces entrefaites un nouveau gouvernement avait pris

en France la lourde succession de M. Bourgeois. M. Méline arrivait au pouvoir dans des circonstances particulièrement délicates [1]. Au dedans, la situation était des plus troublées, et la chambre, violemment agitée, marchandait chaque jour au cabinet un appui chancelant. Au dehors, l'horizon n'était rien moins que serein : de tous côtés, avaient surgi entre l'Angleterre et nous une foule de questions épineuses, qui restaient en suspens et entretenaient un malaise général. Sur le Niger, en Egypte, en Tunisie, à Madagascar, au Siam, à Terre-Neuve, il fallait veiller et se tenir sur ses gardes. La tâche n'était donc pas aisée pour MM. Hanotaux et Lebon qui avaient accepté les portefeuilles des affaires étrangères et des colonies. Ils n'auraient demandé qu'à dégager le terrain et à liquider au plus tôt la question du Niger, mais les résultats négatifs où les commissaires avaient abouti après quatre mois de pourparlers, prouvaient avec évidence que la base des négociations avait été mal choisie. Jusque-là, on avait travaillé sur pièces, c'est-à-dire sur les innombrables traités que les représentants des deux nations avaient obtenus, par l'intrigue ou la persuasion, de l'ignorance, de la cupidité ou de l'apathie des chefs noirs. Ce travail, qu'on a fort irrévérencieusement comparé à un jeu de petits papiers, était resté stérile, et pour sortir de cette impasse, il fallait fournir à la commission d'autres éléments de discussion.

On résolut donc de mettre les commissaires en présence non plus seulement de chiffons de papiers sur lesquels on pouvait épiloguer indéfiniment, mais d'une situation de fait qui ne pût prêter à contestation. Procéder sur l'heure à l'occupation effective des territoires litigieux, c'était, pensait-on, le seul moyen de donner force et valeur à des titres de propriété restés douteux. Dans cette voie décisive, les Anglais nous avaient malheureusement devancés. On a vu, en effet, que tandis que nous avions cru devoir par déférence arrêter ou rappeler nos missions dès l'ouverture de la conférence, la Royal Niger company avait au con-

1. Le 29 avril 1896.

traire profité de cet armistice pour pousser hâtivement ses opérations. Badjibo avait été occupé par ses troupes dès novembre 1895. En février 1896, sir G. Taubman Goldie, dans son voyage à Boussa, avait installé des postes à Leaba et à Geba. Dès son retour, on commença les préparatifs d'une grande expédition militaire. Onze cents hommes furent concentrés sur le bas fleuve ; tous les bateaux et chaloupes de la compagnie furent armés en guerre, et vingt-sept officiers fournis par l'armée métropolitaine, vinrent prendre le commandement des contingents coloniaux. Le plus grand secret fut gardé sur le but des opérations, et aux questions des cabinets de Paris et de Berlin que l'importance de cet armement inquiétait à juste titre, le Foreign Office répondit imperturbablement que la compagnie n'entendait se diriger vers aucun des territoires litigieux. Enfin, pressé vivement par notre ambassadeur de fournir une réponse moins évasive, lord Salisbury, protestant de nouveau que la compagnie ne sortirait pas de son territoire, déclara que son intention était de pousser jusqu'à Badjibo [1].

Ces graves nouvelles finirent par nous faire sortir de la torpeur où nous étions plongés depuis un an, et, dans l'automne de 1896, on se mit en devoir d'opposer à l'effort considérable des Anglais, des efforts analogues. Si fâcheuses que fussent pour nous les conséquences de notre longue inaction, notre situation était si forte, et le terrain si bien préparé, que nous pouvions encore réparer le temps perdu.

Deux missions furent rapidement organisées. L'une, commandée par les capitaines Baud et Vermeersch, forte de quatre-vingts fusils, se dirigea d'abord vers le Gourma, et prêta son appui à notre protégé, le sultan Bantchandé, qui avait à lutter contre des rebelles. En février 1897, elle opéra sa jonction avec les troupes des lieutenants Voulet et Chanoine qui opéraient dans le Mossi. En août, la mission se scinda en deux parties. Le capitaine Vermeersch partit

1. Discours de M. Lebon à la chambre, 7 décembre 1896 ; Article du *Times*, mars 1897.

pour les pays baribas qui étaient en proie à la guerre civile. Des renforts expédiés du Sénégal portèrent la force de sa colonne à quatre cents dix fusils, ce qui lui permit de pacifier rapidement la contrée, d'arriver sans encombre à Nikki où il rétablit dans son autorité le roi qui avait accepté notre protection, et de laisser en maint endroit des postes de police suffisants pour maintenir l'ordre.

Pendant ce temps, le capitaine Baud, après avoir installé MM. Molex et Combe comme résidents de France au Gourma, était parti pour Say (septembre 1897). Depuis longtemps, cette ville était occupée par nos troupes. Sans s'y arrêter, il descendit le fleuve, laissant un poste à Karamana, et arriva le 28 octobre à Ilo, où il trouva la petite garnison récemment installée par le commandant Bretonnet. Il profita de son passage pour réduire une tribu de pillards retranchée à Madécali. Après une lutte acharnée au cours de laquelle il fut grièvement blessé, le repaire fut enlevé d'assaut. Ce succès eut un retentissement considérable : il accrut encore notre prestige dans le pays et nous valut nombre de soumissions.

Au-dessous d'Ilo, on entrait dans la sphère d'opérations du commandant Bretonnet. Cet officier, parti de Carnotville le 28 décembre 1896, s'était dirigé vers le fleuve par une route nouvelle qui traversait les petits pays encore indépendants de Parakou, de Bouay et de Kandi. Des postes furent laissés dans ces trois villes, et le commandant hâta sa marche jusqu'à Ilo, où il arriva le 20 janvier. Là, il reçut de Boussa des nouvelles qui modifièrent ses projets. Le roi qui avait traité avec le commandant Decœur était mort, et son successeur était en butte à l'hostilité du chef Cora, un compétiteur, qui s'était installé à Ouaoua, ville importante située à 25 kilomètres de sa résidence. Les Anglais, profitant de cette situation troublée, avaient voulu intervenir : deux officiers de la Royal company s'étaient efforcés de pénétrer dans Boussa, mais ils avaient dû se retirer devant l'hostilité des habitants. A ces nouvelles, le commandant Bretonnet quitta précipitamment Ilo, en y laissant comme résident l'inspecteur Carrerot. Il passa sans

s'arrêter dans les grands centres peulhs de Gomba, Djendiné et Lafagou, villes riches et commerçantes qui lui firent le meilleur accueil, et demandèrent l'installation de postes militaires. A Lafagou, il trouva un second messager du roi de Boussa, qui, vivement pressé par les rebelles, demandait des secours immédiats. Aussitôt, le commandant embarqua tout son monde dans des pirogues et, le 5 février, arriva triomphalement dans la ville où la réception fut des plus chaleureuses. La situation était grave pour notre protégé, mais M. Bretonnet y mit bon ordre. Il prit la direction des opérations, et les troupes du roi, solidement encadrées par nos travailleurs, refoulèrent au loin les assaillants. Le 14 avril, leur place forte, Ouaoua, fut brillamment enlevée d'assaut par le maréchal des logis de Bernis. Cependant, la lutte ne se termina pas immédiatement. Ce n'est qu'en juillet que le chef Cora, qui avait de nouveau repris l'offensive, fut tué à Kakodja et ses partisans définitivement écrasés. De nouveau la paix régna sur toute la rive droite du Niger, et notre autorité fut acceptée de tous les chefs riverains depuis Boussa jusqu'à Say [1].

Pendant que nos officiers poursuivaient ainsi le cours de leurs exploits, les Anglais faisaient les plus énergiques efforts pour leur tenir tête. La colonne expéditionnaire qu'ils avaient organisée si mystérieusement dans les derniers mois de 1896, s'était mise en marche le 6 janvier 1897. Elle entra dans le Nupé, vaste pays qui s'étend sur les deux rives du fleuve entre Lokodja et Badjibo. La compagnie, qui prétendait avoir depuis longtemps traité avec le sultan indigène, n'avait jamais pu en réalité lui faire accepter son autorité, et l'importante ville de Kabba, située à cinq ou six jours de marche de Lokodja, était restée un des centres les plus fréquentés par les traitants.

1. Pendant ce temps les lieutenants Voulet et Chanoine poursuivaient l'occupation méthodique du Mossi et du Gourounsi. Une expédition anglaise venue de la Côte d'Or dut battre en retraite, voyant que des postes français étaient déjà installés dans la capitale Ouagadougou et dans les principaux centres du pays.

Kabba fut occupée sans difficulté, tout l'effort de la résistance s'étant porté autour de Bida, la résidence du sultan, sur la rive gauche. Le 25 janvier, les Anglais arrivèrent aux abords de la ville. Après un violent combat qui dura toute la journée, elle tomba en leur pouvoir ; le sultan fut destitué et aussitôt remplacé par une créature de la compagnie. Toutefois la lutte se prolongea dans le pays : bien plus, des soulèvements éclatèrent parmi les peuplades immédiatement voisines de la colonie de Lagos où la compagnie ne s'était jamais préoccupée d'asseoir sérieusement son influence, et des dangers réels menacèrent les établissements anglais. Il fallut envoyer des expéditions dans le pays des Ilorins, contre les Metchi, sur la Benoué, et même à Bénin, à moins de 100 kilomètres de la côte, où une mission britannique avait été massacrée. La guerre du Nupé, beaucoup plus difficile qu'on ne l'avait cru, les soulèvements qui se manifestaient de tous côtés, et l'insécurité qui régnait jusque dans le delta empêchèrent les Anglais de pousser plus avant. Aussi, malgré les forces considérables qu'ils avaient mises en mouvement, malgré la solidité de leur base d'opérations, leur importante flottille et la magnifique voie navigable dont ils avaient la libre disposition, nos voisins ne purent rien faire, non seulement pour s'opposer à la marche de nos colonnes venues du nord et de l'ouest, mais même pour concourir avec elles à l'occupation et à l'organisation des pays contestés.

La nouvelle de cet échec causa beaucoup d'humeur à Londres. Le succès qu'on avait obtenu l'année précédente, en nous forçant à évacuer Arenberg, était donc resté stérile, puisqu'on nous retrouvait quelques mois plus tard fortement installés à Boussa, sur le bas Niger navigable. S'il était vrai, comme les Anglais l'avaient tant de fois proclamé, qu'en Afrique la situation de fait était tout, et que les droits territoriaux d'une puissance étaient inattaquables, lorsque son autorité et son influence politique et économique s'y faisaient sentir d'une façon effective, la France avait acquis sur sa rivale une avance certaine. Sur

le Niger, entre Say et Boussa, nos troupes occupaient tous les points intermédiaires. Dans tous les pays réclamés l'année précédente par l'Angleterre, les chefs étaient nos clients et nos protégés. Auprès d'eux nous entretenions des résidents avec une force suffisante pour garantir la sécurité publique. Nulle part au contraire, sauf dans les trois postes de Badjibo, Geba et Leaba, les Anglais n'étaient parvenus à planter leur drapeau. Boussa notamment, leur principal objectif, était resté impénétrable, et un gros effort militaire n'avait pu les amener qu'à quelques marches de Lokodja, sur les frontières du Nupé. Jamais question de fait ne se trouvait réglée de façon aussi claire. La lutte sur le terrain était devenue impossible : aussi les Anglais se hâtèrent-ils de transporter le débat en Europe où ils espéraient retrouver leurs avantages.

Le 20 septembre 1897, sir E. Monson, le nouvel ambassadeur d'Angleterre à Paris, informa M. Hanotaux du désir qu'avait son gouvernement de renouer les négociations interrompues depuis plus d'un an. Cette démarche courtoise ne pouvait qu'être agréée, et de part et d'autre, on nomma aussitôt de nouveaux commissaires : MM. Lecomte et le commandant Binger pour la France, M. Martin Gossellin et le colonel Everett pour l'Angleterre. Le 24 octobre les conférences se rouvrirent au quai d'Orsay.

Dès les premiers jours, un profond dissentiment se révéla entre les deux parties.

Les Français, justement convaincus que toutes les questions relatives au bassin du Niger étaient indivisibles, cherchèrent à élargir la discussion, voulant profiter de l'occasion pour trancher d'une manière définitive les difficultés restées en suspens depuis 1890, sur la rive gauche comme sur la rive droite du fleuve.

A cette tactique, nous avions un intérêt évident, soit que nous fussions assez heureux pour obtenir la revision d'un accord consenti étourdiment sur la foi d'affirmations inexactes ; soit du moins, si pareil résultat était impossible, pour faire valoir les sacrifices consentis par nous

sur la rive gauche, et réclamer en échange des compensations sur la rive droite. Par contre, la tactique anglaise se dessina clairement. Sous aucun prétexte on ne voulut revenir sur des questions qu'on jugeait réglées depuis huit ans, et on demeura ferme dans la volonté de limiter la discussion aux pays de rive droite, c'est-à-dire à l'hinterland du Dahomey, de la Côte d'Or et des territoires du Niger maritime.

Ce dissentiment fondamental qui devait retarder si longtemps la solution du litige, fut mis en pleine lumière le 26 novembre dans le mémorandum que les commissaires français soumirent à leurs collègues. Il y était dit que la France consentait en principe à tracer la ligne Say-Barroua comme le réclamaient les Anglais, étant bien entendu que nous conservions les rives nord et est du lac Tchad, ainsi que les régions situées au delà de ces rives. Nous reconnaissions ainsi comme britanniques les territoires compris entre cette ligne, le Tchad, la frontière anglo-allemande, la mer et le Niger. Toutefois, cette reconnaissance ne serait définitive que sous réserve de la conclusion d'un arrangement satisfaisant au sujet des territoires situés à l'ouest du Niger, et de l'adoption de règlements également satisfaisants en ce qui concernait la navigation du fleuve.

La réponse du gouvernement anglais ne se fit pas attendre. Dès le 29 novembre, sir E. Monson déclara à M. Hanotaux que la conférence n'avait pas à s'occuper de la rive gauche du Niger, mais bien de la rive droite. Toutes les questions relatives au Sokoto, au Bornou et à l'Adamaoua avaient été, en 1890, réglées de façon définitive, et tout débat à ce sujet était inutile. Depuis huit ans, les droits de la France étaient reconnus au nord d'une ligne droite tirée de Say à Barroua. L'Angleterre les confirmerait, si le gouvernement de la République le désirait ; peut-être même serait-il bon de spécifier la portée que la France attribuait à ses prétentions sur les régions situées au delà des rives nord et est du Tchad, de façon à prévenir toute expansion démesurée dans la direction du Nil, mais il n'y avait

aucune corrélation à établir entre deux objets aussi différents que la rive droite et la rive gauche du Niger.

Le 10 décembre, dans une lettre à notre ministre, sir E. Monson confirma officiellement les conclusions de l'entretien qu'il avait eu avec lui la semaine précédente, et dans un langage où la politesse de la forme n'excluait pas l'ironie, il lui opposa une fin de non-recevoir absolue : « Le gouvernement de Sa Majesté accepte les bases proposées, dit-il. Cependant ces propositions n'avancent pas beaucoup les négociations, étant donné que les questions les plus contestées n'y sont aucunement touchées. On n'y trouve nulle indication des dispositions qui seraient de nature à satisfaire la France tant au sujet des territoires à l'ouest du Niger, qu'à celui des règlements à convenir pour la navigation du fleuve.

« Cependant, sur deux questions subsidiairement soulevées par ces propositions, le gouvernement de Sa Majesté a des observations à présenter.

« Au cours d'un entretien que j'eus avec Votre Excellence le 29 du mois dernier, le langage tenu par Votre Excellence impliquait qu'à son point de vue, le gouvernement français accorderait une concession considérable en reconnaissant les droits de la Grande-Bretagne sur le Bornou. Ceci est un malentendu. Lord Salisbury me prie de faire observer qu'il était en personne le négociateur de l'Angleterre quand la ligne Say-Barroua fut acceptée, et que pendant cette négociation, Sa Seigneurie n'entendit jamais émettre de doutes sur le fait, que l'acceptation de cette ligne par la France mettait le Bornou dans la sphère d'influence anglaise... L'Angleterre ne peut admettre que la convention anglo-française laisse des doutes quelconques sur ses droits sur le Bornou. L'autre point, sur lequel il est nécessaire d'appeler l'attention, est la proposition de la reconnaissance des droits de la France sur les rives nord et est du Tchad. Si d'autres questions sont réglées, le gouvernement de Sa Majesté ne fera pas de difficultés pour cette condition. Mais, ce faisant, il ne peut oublier que la possession de ces territoires peut dans l'avenir ouvrir une route vers le

Nil, et il ne faut pas comprendre que le gouvernement de Sa Majesté puisse admettre qu'aucune puissance européenne, autre que la Grande-Bretagne, puisse avoir des droits quelconques à occuper une portion quelle qu'elle soit de la vallée du Nil. »

L'affaire s'engageait assez mal. On paraissait même progresser à rebours, puisque au bout de deux mois de pourparlers on en était arrivé à ne plus même s'entendre sur l'objet du litige. Il semble cependant que la fermeté de nos commissaires ait fini par porter ses fruits. Sans doute, les Anglais exigèrent toujours que l'on restât sur le terrain où ils avaient dès le début circonscrit le débat : ils refusèrent avec persévérance de remettre en discussion le traité de 1890, mais pour obtenir notre désistement, ils furent peu à peu amenés à abandonner sur la rive droite du fleuve quelque chose de leurs prétentions. Leur langage officiel ne se départit jamais de la plus hautaine intransigeance, mais en dépit de la raideur de la forme, ils cédèrent sur le fond. Il semble difficile, en effet, de ne pas considérer comme une concession de leur part les propositions nouvelles formulées par les commissaires anglais dans la note du 20 décembre. Aux termes de cette note, l'Angleterre continuait à revendiquer le Mossi et le Gourounsi, mais abandonnait les provinces de Liptako, Yagha, Torodi, Say, et Gourma, qui s'étendaient sur la rive droite du fleuve entre Say et la Côte d'Or. Par contre, dans l'hinterland de Lagos, les Anglais maintenaient intégralement leurs prétentions de l'année précédente, qui imposaient comme frontière commune le 1er degré de longitude est de Paris.

Comparée à la note du 27 avril 1896, celle du 20 décembre 1897 constituait un progrès sensible. Il est vrai que les avantages qu'elle nous concédait ne coûtaient guère à nos concurrents.

L'essentiel pour eux était de nous écarter du bas Niger, et toute concession qui n'aboutirait pas à nous donner un accès au-dessous des rapides de Boussa les touchait peu. Il n'en est pas moins vrai que la question s'était éclaircie. Nos délégués le constatèrent dans leur réponse, et pour

reconnaître le procédé de leurs collègues, ils entrèrent à leur tour dans la voie des concessions. S'ils persistèrent, dans le nord-ouest, à réclamer le Mossi et le Gourounsi, où le capitaine Baud et les lieutenants Voulet et Chanoine nous avaient créé une situation inattaquable, ils acceptèrent entre le Lagos et le Dahomey la frontière du 1er degré de longitude est de Paris, sous la réserve suivante : de Nikki au fleuve, les Anglais nous céderaient une bande de terrain de 60 kilomètres de largeur environ, nous donnant ainsi un accès direct sur la grande voie navigable. Le 1er février MM. Everett et Martin Gossellin déclarèrent que cette clause était inadmissible. Leurs instructions, dirent-ils, leur interdisaient formellement de nous laisser prendre pied sur le Niger inférieur, et toute insistance de notre part était inutile. Cette séance qu'on avait cru devoir être décisive n'eut pas plus de résultats que les précédentes.

On put croire à ce moment que les négociations allaient de nouveau se trouver rompues. L'échos'en répandit au dehors et donna lieu des deux côtés de la Manche à des commentaires assez vifs. La presse anglaise prit feu, et par ses exagérations voulues, par ses extraordinaires procédés de polémique, ne négligea rien pour compliquer la tâche si délicate des commissaires. Les Anglais ne nous pardonnaient pas d'avoir eu recours au système qu'ils avaient pour leur part si souvent employé. Hâter la solution d'une question litigieuse en mettant ses adversaires en présence du fait accompli, leur paraissait, venant de nous, la plus insigne violation du droit des gens : « Si ces pratiques ne prennent pas fin rapidement, disait le *Times*, nous serons obligés, pour nous défendre, de recourir à la tactique que les Français emploient contre nous. Ce serait très facile. Si nous répugnons à le faire, ce n'est pas que nous doutions de nos moyens, mais parce qu'il en pourrait résulter de sérieuses conséquences en ce qui concerne la paix. »

Malgré son amour pour la paix, le grand journal de la Cité approuvait pleinement le cabinet qui chaque jour faisait partir pour l'Afrique de nouveaux renforts. Dans les derniers mois de 1897, les effectifs de la compagnie du

Niger avaient été doublés et portés à quatre mille hommes, grâce aux renforts tirés de l'armée de la métropole; en même temps une escadre de sept vaisseaux se tenait en permanence à Cape Coast Castle. Tout ceci n'empêchait pas lord Salisbury de protester de ses sentiments conciliants : « Nous ne demandons qu'à agir en bons voisins, disait-il au banquet du lord-maire, et à montrer de la considération pour les autres, mais nous sommes obligés de dire, qu'après avoir souvent donné des preuves de cette considération dans le passé, nous sommes aujourd'hui arrivés à la limite que nous ne pouvons dépasser dans l'exercice de cette sorte particulière de qualité. Nous ne pouvons permettre que nos droits les plus élémentaires soient foulés aux pieds. » Moins diplomatique, la *Pall Mall Gazette*, dont la francophobie se donnait libre cours, accusait nos officiers de se conduire « en vulgaires brigands » : « Ils ont brûlé et pillé plus de dix villes anglaises, disait-elle. Il faudra bien que le gouvernement en impute la responsabilité au quai d'Orsay dans un langage sur lequel on ne pourra pas se méprendre, et sur un ton de commandement; autrement tout peut arriver. »

Sur ce terrain déjà surchauffé, la nouvelle des difficultés sérieuses que rencontrait la conférence dans son œuvre de conciliation, tomba comme de l'huile sur le feu. En dépit de la prudente réserve qu'observaient les délégués, des bruits fâcheux commençèrent à courir. Peut-être faut-il simplement attribuer à cet état d'énervement les incidents étranges dont la chambre des communes allait être le théâtre dans le milieu de février. En tout cas, ces incidents, provoqués par la Royal Niger company, furent soigneusement amplifiés et exploités par le cabinet anglais qui ne dédaigna pas de s'en servir comme d'un moyen de pression sur notre gouvernement.

Le 18 février au soir, un télégramme du Niger fut affiché à Westminster annonçant qu'un général (?) français s'était présenté devant le poste anglais de Beria et avait sommé le commandant d'amener son pavillon. Sur son refus, la troupe française avait occupé une forte position à 5 kilo-

mètres du poste et les hostilités étaient imminentes. L'émotion soulevée par cette nouvelle s'accrut encore lorsque sir Charles Dilke se levant demanda des explications au gouvernement. M. Chamberlain répondit au milieu d'un grand silence qu'il était prêt à donner lecture de deux télégrammes qu'il venait de recevoir. Le premier, émané du gouverneur de Lagos, était ainsi conçu : « Beria occupé par contingent haoussa le 6 février. Le 9, trente et un Sénégalais arrivèrent à Beria avec ordre de l'occuper et sommèrent l'officier anglais de baisser son drapeau. Demande repoussée. Force étrangère retirée campée à 3 milles de la ville. »

Le deuxième télégramme, qui venait de la Côte d'Or, annonçait « que les Français avaient établi un poste à Oua sur territoire britannique. Une troupe anglaise venue en toute hâte sur les lieux avait protesté contre cette occupation, mais l'officier français avait refusé d'évacuer la ville et de donner aucune explication. Les deux partis restaient en présence l'un de l'autre. »

M. Chamberlain ajouta qu'il n'avait reçu aucun autre détail et qu'il laissait la chambre juge de l'importance de ces documents. A peine avait-il cessé de parler qu'un cri formidable de « Vive la France ! » retentit sur les bancs irlandais. Des clameurs de réprobation s'élevèrent de toutes parts, et la chambre se sépara en donnant toutes les marques d'une vive agitation.

Le surlendemain, un nouveau télégramme vint encore accroître le trouble des esprits. Il annonçait l'invasion du Sokoto par une force française de deux cents hommes commandés par six officiers. « Le sultan a intimé l'ordre aux envahisseurs de s'arrêter, et, disait la dépêche, M. Wallace, agent général de la compagnie, tient des troupes toutes prêtes pour le cas où il recevrait l'ordre de se porter à son secours et de forcer les Français à évacuer le territoire britannique. » Immédiatement questionné à la chambre, M. Chamberlain confirma l'authenticité de cette nouvelle. « Il est inadmissible, conclut-il, qu'au cours des négociations pendantes, le gouvernement français ait pu auto-

riser cette invasion d'un territoire sur lequel les droits de l'Angleterre sont reconnus par une convention antérieure. »

Ces faits brusquement révélés à la masse du public, la façon sensationnelle dont M. Chamberlain avait cru devoir les communiquer à la chambre, les commentaires imprudents et les réticences voulues dont il avait accompagné ses déclarations, soulevèrent une émotion considérable. La presse y vit de notre part une provocation brutale et sans exemple, presque un commencement d'hostilités, et le *Times* alla jusqu'à dire que le gouvernement français cherchait une guerre pour faire diversion aux graves difficultés intérieures que lui suscitait l'affaire Dreyfus[1]. Loin de calmer cette émotion, le cabinet anglais sembla prendre à tâche de l'exaspérer. A Birmingham, M. Chamberlain fit devant ses électeurs la peinture la plus sombre de la situation extérieure : « Des pays que la Grande-Bretagne croyait être sa propriété, s'écria-t-il, sur un ton mélodramatique, ont été surpris et envahis ; des chefs fidèles ont été dépossédés et tués ; d'autres ont fait appel à la protection de l'Angleterre. » A la chambre des communes, des paroles plus graves encore furent prononcées. Après avoir dépeint à sa manière la situation des choses dans l'ouest africain, le ministre des colonies termina ainsi : « Cette situation, nous ne pouvons l'accepter. Aussi avons-nous pensé qu'il était nécessaire d'organiser une armée de frontières, les forces actuelles de Lagos et de la Côte d'Or étant presque entièrement utilisées pour la police de ces colonies. Déjà on commence à recruter des troupes qui seront placées sous le commandement du colonel Luggard. La création de cette armée est indispensable,

1. « La situation de la France n'est pas satisfaisante, et dans un moment de faiblesse, des ministres peuvent être tenté de faire plaisir à une clique de politiciens bruyants et à leurs adhérents qui appartiennent à la canaille des grandes villes, ou à la fraction militaire chauvine, en continuant le jeu de tromperie à l'égard de l'Angleterre, et en refusant de désavouer les agressions illégitimes d'officiers subalternes. » (*Times*, février 1898.)

que le différend avec la France ait une solution satisfaisante ou non. » Et il conclut en déposant une demande de crédit de 4 millions pour parer aux premières éventualités. Le crédit fut voté par acclamation.

Il est bien difficile d'admettre que dans toute cette affaire le cabinet britannique ait été de bonne foi. Tout porte à croire au contraire qu'en dramatisant la situation, en affichant publiquement son indignation et ses alarmes, il n'eut d'autre but que d'exercer sur notre gouvernement et sur la conférence de Paris une pression abusive, car des explications demandées au quai d'Orsay, il était résulté dès le premier jour que les incidents exploités à Londres avec une si belle audace se réduisaient à fort peu de chose. Comment pouvait-on s'étonner que dans les régions contestées, où les missions et les patrouilles des deux parties croisaient perpétuellement leurs itinéraires, deux chefs de postes aient été amenés à se rencontrer ? Le fait s'était produit bien souvent depuis quelques années, et après un échange de protestations aussi formelles que courtoises, il avait toujours été convenu que l'on resterait dans le *statu quo* jusqu'à la décision des gouvernements intéressés. Il avait fallu cette fois toute l'astuce de la Royal Niger company et de M. Chamberlain pour envenimer un différend aussi simple et le présenter sous un jour pareil. Quant à l'invasion du Sokoto par un corps français, tout se bornait au passage à Argoungou du capitaine Cazemajou, qui, avec deux blancs et dix-huit tirailleurs, se rendait à Zinder sur la ligne Say-Barroua. La route directe le long de la frontière franco-anglaise, traversant un pays désert et sans eau, force lui avait été de faire un crochet au sud pour trouver des vivres. C'est ce que dès le 21 février M. Hanotaux avait expliqué à sir E. Monson, et l'ambassadeur n'avait pas manqué de télégraphier à son gouvernement les déclarations très nettes du ministre français [1]. Aussi est-il difficile de trouver à

1. Sir E. Monson à lord Salisbury, télégramme du 21 février. Le même jour, M. de Courcel avait avec le premier ministre anglais un entretien qui aurait dû rendre tout malentendu impossible.

l'imprudente et « peu amicale » conduite du cabinet britannique d'autres motifs que le désir de venir à bout de la ténacité de nos gouvernants par les moins diplomatiques procédés d'intimidation.

Le fait est d'autant plus vraisemblable que les commissaires anglais, qui le 1er février avaient repoussé la contre-proposition française, attendirent plus de quinze jours avant de renouer les négociations. Ce n'est que le 18 février, c'est-à-dire le jour même où M. Chamberlain faisait à la chambre son extraordinaire manifestation, que le colonel Everett et M. Martin Gossellin communiquèrent à leurs collègues les concessions extrêmes consenties par leur gouvernement. La note dont ils donnèrent lecture à cette occasion commençait par poser en principe que jamais l'Angleterre ne permettrait à la France d'acquérir un accès territorial sur le Niger en aval des rapides de Boussa : « Ce n'est pas, disaient-ils, par manque d'amitié envers le gouvernement de la République, ou par désir d'entraver la grande œuvre que la France est en train d'accomplir dans l'Afrique occidentale, mais le gouvernement de Sa Majesté a la sincère conviction qu'une telle concession, outre qu'elle serait incompatible avec la position garantie sur le Niger à la Grande-Bretagne par la conférence de Berlin, rendrait impossible la réalisation des projets que les deux gouvernements ont à cœur de faire prévaloir : assurer dans l'ouest africain un arrangement qui leur permette de procéder chacun de leur côté au développement paisible du territoire compris dans leurs sphères d'influence respectives. » En conséquence, les commissaires ne pouvaient admettre dans l'hinterland de Lagos d'autre frontière que celle du 1er degré de longitude est de Paris, telle qu'elle avait été proposée en 1896. Par contre, comme témoignage de leur modération et de leur bonne volonté, ils se déclaraient prêts à renoncer au Mossi et à la partie nord du Gourounsi, « où cependant la légitimité des droits de la Grande-Bretagne avait résisté aux enquêtes les plus minutieuses ». Enfin ils offraient également de céder à bail, sur un point avantageux du Niger, un terrain

où la France aurait la faculté d'installer un entrepôt, à condition toutefois que dans tous les territoires de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, les marchandises anglaises fussent traitées sur le même pied que les marchandises françaises. « Telles étaient, concluaient les commissaires britanniques, les concessions extrêmes que leurs instructions leur permettaient de consentir. »

Devant cette résolution arrêtée, la France céda. Ce ne fut pas à vrai dire sans une vigoureuse résistance qu'elle renonça au rêve qu'elle était en droit de caresser, et que les exploits de tant de braves gens avaient un instant transformé en réalité. Pendant quatre mois encore on resta dans l'incertitude, et cette dernière période de la discussion ne fut pas la moins ardue ni la moins irritante. L'opinion devenait de plus en plus nerveuse. Pour le *Times*, il n'y avait pas une de nos demandes qui ne fût « le comble de l'absurde ». Moins acerbe, la *Daily Chronicle* ne les qualifiait que de « fanfaronnades ». Quant aux ministres britanniques, leur ton se haussait jusqu'à la menace, et ils se laissaient entraîner à des écarts de langage peu faits pour calmer les appréhensions. M. Chamberlain à Birmingham, M. Richtie, ministre du commerce à Londres, lord Charles Beresford à York, lord Selborne, sous-secrétaire d'Etat des colonies à Bradford, envisageaient nettement l'éventualité d'un conflit. « Sans doute nous voulons la paix, disait ce dernier, mais non pas la paix à tout prix. Nous n'avons pas fait la guerre pour Madagascar, parce qu'elle eût été trop onéreuse, étant donné le peu d'importance des intérêts britanniques engagés ; mais peut-on en dire autant de l'ouest africain ? » Comme corollaire de ce langage menaçant, les troupes ne cessaient d'affluer dans les territoires de la Royal Niger company. L'effectif normal d'un millier d'hommes, déjà quadruplé en décembre, continuait à croître. Le major Luggard, nommé colonel pour la circonstance, avait établi son quartier général à Lokodja. Il avait sous ses ordres quatre-vingt-deux officiers et près de six mille hommes de troupes dont un tiers de blancs. Quatre nouvelles canonnières avaient été expédiées de la mé-

tropole. Enfin la presse alla jusqu'à dire que le duc de Cambridge avait publiquement annoncé la remise à la France d'un ultimatum, lui enjoignant d'évacuer Boussa dans les trente jours, sous la menace d'une rupture diplomatique.

Cette crise dura tout le printemps : aussi fut-ce un vrai soulagement dans les deux pays, lorsqu'on apprit que les quatre délégués s'étaient enfin mis d'accord, et qu'ils avaient apposé leur signature au bas d'une convention définitive (14 juin).

Sur le fond de la question, l'Angleterre obtenait gain de cause. Nous étions définitivement écartés du bas fleuve, la frontière commune étant fixée sur le Niger à 10 milles en amont d'Ilo. De ce point, elle descendait au sud-ouest jusqu'au Dahomey, laissant à l'Angleterre une grande partie des pays baribas, le royaume de Boussa et le Nupé, mais en nous réservant Nikki. Sur la rive gauche du Niger, la frontière partant d'Ilo décrivait une courbe de 100 milles de rayon autour de la ville de Sokoto, et remontait au nord jusqu'à son intersection avec l'ancienne ligne Say-Barroua, qui, nettement tracée, laissait à l'Angleterre le Sokoto et le Bornou. Par contre, dans l'hinterland de la Côte d'Or, les Anglais renonçaient au Mossi, au Gourma et à une partie du Gourounsi et du Mampoursi. En outre, les articles 8 et 9 étaient ainsi conçus :

« *Art. 8.* — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique cédera à bail[1] au gouvernement de la République française... deux terrains à choisir par le gouvernement de la République de concert avec le gouvernement de Sa Majesté Britannique, dont l'un sera situé en un endroit convenable sur la rive droite du Niger, entre Leaba et le confluent de la rivière Moussa... et l'autre sur l'une des embouchures du Niger. Chacun de ces terrains sera en bordure sur le fleuve, sur une étendue de 400 mètres au plus, et formera un tènement dont la superficie ne sera pas inférieure à 10 hectares ni supérieure à 50 hectares.

1. Pour une durée de trente ans, d'après le modèle du bail annexé au protocole.

« *Art. 9.* — A l'intérieur des limites tracées sur la carte annexée au présent protocole [1], les citoyens français et protégés français, les sujets britanniques et protégés britanniques, pour leurs personnes comme pour leurs biens, les marchandises et produits naturels ou manufacturés de la France et de la Grande-Bretagne, de leurs colonies, possessions et protectorats respectifs, jouiront pendant trente ans... du même traitement pour tout ce qui concerne la navigation fluviale, le commerce, le régime douanier et fiscal et les taxes de toute nature. »

La convention du 14 juin 1898, bientôt ratifiée par les deux gouvernements, devint définitive et depuis lors aucun acte international n'est venu modifier l'état de choses qu'elle avait créé dans l'Afrique occidentale.

VIII

Si au texte adopté le 14 juin 1898, on compare les extraordinaires prétentions que les Anglais avaient mises en avant en 1895, lorsqu'ils voulaient réduire le Dahomey à la situation de petite enclave côtière ; les propositions à peine moins excessives du 27 avril 1896, d'après lesquelles nous n'aurions gardé de Kotonou à Say qu'un étroit couloir resserré entre deux puissantes colonies britanniques ; voire même celles du 18 février 1898, on en vient à trouver que nos longs efforts et notre résistance opiniâtre ne furent pas sans récompense. Nous n'avons garde d'y contredire. Notre Dahomey était dégagé de l'étreinte de ses voisins : il se trouvait relié à l'ensemble de nos possessions soudanaises, et nous avions fait reconnaître nos droits sur plusieurs centaines de mille de kilomètres carrés [2]. Mais

1. La zone douanière ainsi délimitée comprenait la Côte d'Or, le Lagos, les territoires de la compagnie du Niger, le Sokoto, le Bornou, la vallée de la Benoué, la Côte d'Ivoire et le Dahomey depuis la mer jusqu'au Niger.

2. Il subsistait cependant une grave lacune. Entre le Niger et le Tchad, la cohésion de notre domaine n'est qu'apparente. En dépit du

de leu côté, les Anglais en étaient venus à leurs fins : ils restaient seuls maîtres sur le bas Niger, dans la Benoué, et dans tous les pays desservis par ces deux grandes artères, y compris même le lointain Bornou. Comme en 1890, ils avaient sacrifié la quantité, **sans rien céder sur la qualité**. En somme le traité de 1898 était pour eux le développement et la conséquence logique du précédent, et l'effort gigantesque que nous avions fait pour atténuer les suites de notre déplorable erreur de 1890 était resté à peu près infructueux.

Faut-il maintenant attacher grande importance aux deux concessions à bail que l'Angleterre nous avait consenties sur les bords du fleuve ? « Devons-nous y voir, comme on l'a dit complaisamment en France, une garantie matérielle qui assure pour l'avenir la liberté de nos transactions sur le Niger et l'indépendance de notre situation économique ? N'est-ce pas plutôt une clause de tolérance qui rappelle trop la condition de nos loges et colonies de l'Inde ? Si la navigation du Niger doit être libre comme le veut l'acte de Berlin et comme les Anglais en ont renouvelé l'engagement [1], pareille stipulation est complètement inutile. Si, au contraire, il doit y avoir, et c'est peut-être la solution la plus nette, un Niger français et un Niger anglais, deux emplacements de magasins commerciauxne changeront rien à notre éviction réelle ; ils la souligneront [2]. »

correctif apporté en 1898 à la ligne Say-Barroua inventée en 1890, l'Angleterre avait pris soin de maintenir cette frontière en pleine région désertique, dans un pays sans eau et sans population. Il en résulte que toute communication pratique est impossible entre le Niger, d'une part, le pays de Zinder et de Barroua de l'autre, et que par conséquent, ces régions sont dans la dépendance économique de la zone britannique. Aucun doute ne subsiste à cet égard depuis les missions Voulet-Chanoine, Cajemajou, Foureau-Lamy, et celle toute récente du colonel Peroz. Une rectification de frontières consentie par la Grande-Bretagne serait de sa part un acte de bonne foi : il est permis d'espérer qu'elle s'y prêtera.

1. Voir à ce sujet la correspondance entre sir E. Monson et M. Hanotaux, annexée au traité de 1898 (*Livre jaune*).

2. M. Dubois, *les Colonies françaises*, p. 509.

C'est en effet une singulière illusion de croire à la solidarité des nations européennes en matière de colonisation. L'illusion ne date pas d'hier. Le général Faidherbe lui-même l'avait partagée, et il a prôné quelque part l'alliance de la France et de l'Angleterre pour l'exploitation de toute l'Afrique occidentale. L'acte de Berlin avait voulu donner force de loi à ces chimères : il avait proclamé la liberté des fleuves, la neutralité d'une moitié de l'Afrique, et tracé de vastes unions douanières entre les puissances copartageantes. L'avenir dira si cette théorie est bien humaine qui prétend empêcher le propriétaire d'être maître chez lui : il dira si l'Etat qui a conquis un pays et assumé toutes les charges de sa mise en valeur, peut être astreint, en vertu d'un principe supérieur, à en partager les fruits avec les étrangers. En tout cas, l'expérience qui, depuis une vingtaine d'années, se poursuit en Afrique ne nous prépare guère à la réalisation de ce rêve humanitaire. Quelles que soient les subtilités de la diplomatie, l'histoire de chaque jour prouve que dans un traité comme celui qui est intervenu en 1898 entre la France et l'Angleterre, les seules stipulations certaines et durables sont celles relatives aux frontières territoriales. Chaque partie contractante trouve toujours le moyen d'agir à sa guise dans le lot qui lui a été assigné. On peut donc être assuré qu'en dépit des clauses économiques du traité du 14 juin, nous serons seuls maîtres sur le haut et le moyen Niger, tandis que les Anglais seront libres et indépendants sur le bas fleuve et la Benoué. En bon français, ceci équivaut à dire que l'Angleterre nous a reconnu un domaine immense et magnifique, mais qu'elle en a conservé la clef.

La faute n'en est pas à nos négociateurs de 1898, qui ont défendu pied à pied une situation mauvaise et ont tiré des événements le meilleur parti possible. Encore moins est-elle imputable à la phalange héroïque qui, à travers mille dangers, a promené nos couleurs du Sénégal au golfe de Guinée et de la mer au lac Tchad, marquant trop souvent d'un sang généreux les étapes de cette rude croisade. La responsabilité de l'échec final aboutit en majeure

partie aux gouvernements qui de, 1880 à 1884, ont laissé périr l'œuvre entreprise dans les bouches du Niger par quelques hommes de cœur et d'intelligence, et, sourds à tous les appels, sont restés impassibles devant cette lutte inégale où l'Angleterre, à coups de millions, expulsa notre drapeau du domaine qu'elle avait assigné à son ambition. Peut-être cette faute capitale aurait pu être atténuée dans ses conséquences, mais le cabinet de 1890 prit soin de la compléter et de nous enlever les dernières chances qui nous restaient.

En regard de ces erreurs, on ne peut s'empêcher d'admirer la sûreté avec laquelle les Anglais surent distinguer le but à atteindre et préparer leur victoire.

Assurément, il ne faut pas remonter trop haut. Lorsqu'il y a quatre-vingt-sept ans, les Anglais cherchèrent à nous éloigner du Sénégal, lorsque pendant le demi-siècle suivant ils s'appliquèrent sans relâche à contrarier nos tentatives d'installation sur la côte africaine, ils obéissaient peut-être à leur instinct qui est de redouter de notre part toute velléité coloniale, mais ils ne pouvaient guère réaliser l'objet précis du litige. C'est à peine si le Niger était alors connu : en tout cas, sa valeur comme voie de pénétration était totalement ignorée. Mais très vite leurs vues se dessinèrent clairement. A peine l'importance du fleuve fut-elle seulement présumée, que l'Angleterre jeta sur lui son dévolu, et dès lors, d'année en année, sa politique se précisa et s'affermit. Du moment qu'il existait un grand fleuve, il appartenait de droit à l'Angleterre, à l'exclusion de tous autres, et au fur et à mesure des découvertes géographiques, ses prétentions s'accentuèrent, d'abord sur la voie navigable elle-même et plus tard sur les marchés qu'elle desservait. Puisqu'il y avait des rivaux dans la place il fallait donc sans tarder les expulser ou les maintenir à l'écart.

La vraie bataille s'engagea vers 1880. A cette époque, Français et Anglais vivaient en paix dans les bouches du Niger. Leur situation était également florissante. Trente-deux factoreries d'un côté, trentre-trois de l'autre se

partageaient l'exploitation du pays ; en nombre pareil les vapeurs des deux nations sillonnaient le fleuve : il fallait en finir avec cette situation dangereuse.

L'Angleterre fit un gros effort, et souscrivit 25 millions de francs pour organiser la lutte : la France en donna 3 000. Trois ans après, nos nationaux, débordés de toutes parts et ruinés par leurs concurrents, s'avouèrent vaincus : notre pavillon abandonna pour toujours le delta du Niger.

L'embouchure nous était fermée : restait la source. En remontant le Sénégal, nous pouvions sans difficultés insurmontables gagner le haut Niger, jeter un chemin de fer entre les deux bassins, et nous créer ainsi un débouché commercial par le nord du Soudan. Puis notre base d'opérations solidement établie, nous pouvions espérer progresser le long des rives du fleuve et nous étendre petit à petit jusqu'aux approches du grand bief maritime dont nous avions été expulsés. De 1885 à 1890 on poursuivit l'exécution de ce plan. Il était en bonne voie lorsque les Anglais intervinrent. Avec une magistrale audace ils nous arrêtèrent à Say, prétendant, en vertu du droit de premier occupant, être les souverains maîtres de toutes les régions situées au sud de ce point. Notre diplomatie accepta leurs dires sans même avoir la curiosité de les vérifier : on exulta en Angleterre.

Le traité signé, la France s'aperçut qu'elle avait été jouée, et s'efforça de réparer le mal. Profitant de certaines obscurités dans le texte de la convention, et arguant des stipulations précises de l'acte de Berlin, nous voulûmes contester à l'Angleterre le droit de s'étendre dans des pays absolument indépendants, où son drapeau n'avait jamais paru. Nous lançâmes Monteil sur le Bornou, et Mizon dans l'Adamaoua. Il était bien tard. Peut-être avions-nous pour nous le droit naturel et l'esprit des textes, mais, il faut bien l'avouer, les apparences nous étaient contraires, et les stipulations arrêtées en 1890 nous enserraient d'un réseau captieux dont il était difficile de se dégager. Aussi les Anglais eurent-ils beau jeu

de nous accuser de mauvaise foi. Mizon, traité en pirate, fut expulsé de la Benoué, son pavillon jeté à l'eau, son bateau et ses marchandises confisqués, ses compagnons mis aux fers. Quant à Monteil, qu'on ne pouvait atteindre, on s'empressa de ruiner son œuvre en fermant aux Européens les pays qu'il avait traversés. Rabah et Fadel-Allah devinrent les plus précieux auxiliaires de la politique britannique. Partout où les Français avaient devancé les Anglais, ceux-ci favorisèrent l'invasion des barbares et prétendirent transformer les grands chefs esclavagistes en vassaux inviolables.

Une seule ressource nous demeurait. Le traité de 1890 n'avait stipulé que pour la rive gauche et le champ restait libre sur la rive droite. Du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, nos colonnes s'enfoncèrent dans l'hinterland, piquant droit sur le Niger, rivalisant d'ardeur pour atteindre le fleuve et s'établir en aval des rapides de Boussa. Alors l'Angleterre, devancée sur tous les points et incapable de nous tenir tête avec ses propres forces, chercha des alliés parmi les chefs indigènes: Samory devint le champion de sa cause dans l'ouest africain. La conquête du Dahomey, en nous menant jusqu'aux portes de la terre promise, précipita le dénouement. Encore un effort et nous tenions la récompense de nos durs travaux, mais l'Angleterre veillait. Elle envoya en Afrique une véritable armée : une campagne artificieuse déchaîna contre nous les passions de tout un peuple. Dans la presse, dans les clubs, dans les réunions publiques, à Westminster même, on agita le spectre de la guerre, et le vieux procédé d'intimidation qui avait échoué en 1830, triompha en 1898. Désormais, la Grande-Bretagne, seule maîtresse de la grande voie de pénétration de l'Afrique occidentale, peut attendre les événements en toute sécurité.

CHAPITRE HUITIÈME

LA QUESTION DU CONGO

Comment le Congo échappa à l'Angleterre. — Fondation du Gabon français : M. de Brazza. — Fondation de l'Association internationale africaine. — Le roi Léopold et Stanley. — M. de Brazza sur le Stanley-Pool. — L'Angleterre entre en scène. — Elle veut arrêter à la fois l'Association internationale et la France. — Le traité anglo-portugais. — Intervention de l'Allemagne. — La conférence de Berlin. — Fondation du Congo français et de l'État indépendant. — L'Angleterre évincée du Congo se rapproche des Belges pour arrêter l'expansion de la France. — Comment va se poser la question de l'Oubangui et du Nil.

C'est la plus étrange anomalie de l'histoire d'Afrique que le Congo ait échappé à l'Angleterre. Le Congo, en effet, avec ses nombreux affluents, constitue le plus beau système fluvial du continent noir. Sur les trois quarts de son cours (3 000 kilomètres sur 4 000) il peut en toute saison porter des vapeurs d'un tonnage relativement considérable, tandis que ses principaux tributaires, parfois plus importants que le fleuve lui-même, sillonnent de 15 000 à 20 000 kilomètres de voies navigables un bassin de 3 millions et demi de kilomètres carrés. Sur ce territoire, aussi grand que l'Europe entière moins la Russie et la Suède, le soleil et l'eau ont exercé une influence merveilleuse : tous les voyageurs qui l'ont parcouru sont unanimes à en vanter la richesse et la fertilité. La majeure partie est encore recouverte de la mystérieuse forêt dont Stanley nous a laissé d'émouvantes descriptions, réserve inépuisable, où les essences les plus variées se développent avec une extraordinaire intensité. Lorsque la forêt ne couvre pas le sol, la savane étend à l'infini ses plaines herbeuses parsemées de hautes graminées et de bouquets d'arbres. Là, prospèrent l'élevage et la culture, au milieu de popula-

tions denses et industrieuses. En somme cet immense pays, admirablement arrosé et dont le sol vierge ne demande qu'à produire, riche en forêts, en mines, en pâturages, en plantations, suffisamment peuplé pour fournir à la colonisation la main-d'œuvre nécessaire [1], était un excellent champ d'opération pour une nation hardie et entreprenante. Comment ne tomba-t-il pas dans le lot de l'Angleterre? Comment celle-ci dut céder le pas à la France et à la Belgique? Le fait est assez surprenant pour attirer notre attention[2].

Notre première apparition au Congo remonte au dix-huitième siècle : les traditions locales ont même conservé le souvenir du passage de nos missionnaires et de nos commerçants, et la presqu'île qui ferme au nord l'estuaire du fleuve a gardé le nom de *Pointe française*. Mais aucune action politique n'avait encore été tentée dans ces parages, lorsqu'en 1838, le commandant Bouet Willaumez y fut envoyé avec mission de choisir un emplacement pour créer un poste de refuge et de ravitaillement. Il négligea le Congo par respect pour les prétendus droits historiques du Portugal qui depuis deux siècles étaient tombés dans l'oubli, et s'arrêta à l'embouchure du Gabon. Des traités passés en 1839, 1841 et 1844 avec les chefs indigènes nous autorisèrent à débarquer et à nous étendre dans tout le bassin du fleuve. Quelques années plus tard fut fondée Libreville, destinée à devenir la capitale de nos établissements.

Cette colonie extrêmement chaude et malsaine ne semblait pas avoir grand avenir : pendant quarante ans, elle végéta sans bruit, en dépit de quelques tentatives d'exploration dirigées par les du Chaillu, Braouzec, Serval, Genoyer, Marche, de Compiègne et plusieurs autres. Il fallut attendre l'arrivée de M. de Brazza pour la tirer de sa léthargie.

1. On évalue la population du bassin à vingt-cinq ou trente millions d'habitants.

2. Sur les origines et la création de l'État du Congo, on peut consulter notre livre de *la Conquête de l'Afrique*, chap. I et suiv.

C'est en 1872 que M. de Brazza, alors tout jeune enseigne de vaisseau, profita d'un hasard de croisière pour visiter les petits postes insignifiants qui constituaient notre colonie. Vingt-cinq ans plus tard, il était commissaire général du gouvernement dans le Congo français ; son autorité s'étendait depuis la mer jusqu'aux confins du bassin du Nil. En vingt-cinq ans, il avait parcouru par lui-même des dizaines de milliers de kilomètres en régions inconnues, sacrifiant sans compter sa fortune et sa santé pour le bien du pays; il avait lancé de tous côtés, dirigé, soutenu de ses deniers une légion d'explorateurs ; il avait, avec autant d'habileté que de bonheur, défendu nos droits contre les Anglais, les Allemands et les Belges, ardents à nous disputer le terrain ; sans verser une goutte de sang, il avait obtenu non seulement la soumission, mais l'amitié de peuplades nombreuses, donné à la France quelques-unes de ses plus belles provinces d'outre-mer, et, avec des ressources dérisoires, assuré sur des étendues immenses le respect de son nom et de son autorité. Son œuvre achevée, un ordre survint qui le rappela en France, où pour prix de ses longs et durs travaux, ce fondateur d'empire trouva une disgrâce à peine déguisée... et le grade de lieutenant de vaisseau en disponibilité. Certes, le peuple de France est intelligent et généreux. Alors comment expliquer qu'on y oublie sans pitié tous ceux qui s'élèvent au-dessus du niveau commun ? Pourquoi ne pas honorer de leur vivant les bons serviteurs du pays au lieu de s'en remettre à la postérité du soin de témoigner à leur mémoire l'estime et la reconnaissance de la patrie ?

Débarqué pour la première fois en 1872, M. de Brazza commença sa carrière africaine par de courtes reconnaissances topographiques ; puis, en 1874, il partit pour l'intérieur avec une mission du ministre de la marine. Son but était de découvrir une voie de communication facile entre la côte et le Congo navigable, en amont des cataractes qui encombrent son cours inférieur [1]. En quatre

1. On sait que le Congo, après avoir tracé à travers tout le centre

ans il explora les bassins de l'Ogowé et de l'Alima : il reconnut même le cours de la Likona ; enfin, en 1878, exténué, malade et manquant de tout, il revint sur ses pas, sans avoir pu réaliser son dessein, mais ayant jeté les bases de notre future colonie.

Pendant ce temps, des événements considérables s'étaient passés qui eurent une influence décisive sur les destinées de l'Afrique.

C'était le moment où se manifestait en Europe un très vif sentiment de curiosité provoqué par les sensationnelles découvertes des grands explorateurs africains. Les récits de Schweinfurth, de Cameron, de Nachtigal, de Rohlfs, de Grant, de Baker, avaient levé un coin du voile qui jusque-là avait caché aux yeux les mystérieuses profondeurs du continent noir. Les misères de la traite et de l'esclavage avaient ému les âmes sensibles, et par-dessus tout l'épopée de Livingstone et sa mort si belle et si noble au bord du Banguelo en 1873. A ces sentiments philanthropiques et humanitaires se mêlaient aussi des conceptions plus matérielles, et les ambitions coloniales commençaient à poindre de part et d'autre. Bref l'Afrique devenait à la mode et peu à peu conquérait sa place dans les préoccupations des gouvernements.

Un homme se rencontra qui entreprit de coordonner les efforts individuels et d'utiliser les dévouements et les bonnes volontés. C'est dans ce but en effet que le roi Léopold réunit à Bruxelles, au mois de septembre 1876,

africain une immense courbe de près de 4000 kilomètres de long, vient se heurter à quelque distance de l'Atlantique à la chaîne des monts de Cristal qui séparent la côte des plateaux de l'intérieur. Là, il forme un grand lac auquel Stanley a donné son nom (Stanley-Pool), et sur les bords duquel s'élèvent au nord Brazzaville, la capitale du Congo français, et au sud Léopoldville, la capitale de l'Etat indépendant. Au-dessous du Stanley-Pool, le Congo se fraye un passage à travers les gorges des montagnes. C'est une formidable succession de trente-deux cataractes qui pendant 200 kilomètres se précipitent d'étage en étage avec une impétuosité que rien n'égale. Pour suppléer au fleuve impraticable on a créé un chemin de fer qui relie le Pool à Matadi, point où s'arrête la navigation maritime.

une conférence internationale où figurèrent des voyageurs, des géographes et des hommes politiques de tous pays. La France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, les États-Unis, la Russie et l'Italie y étaient représentés. Les discussions durèrent trois jours, durant lesquels on s'en tint aux généralités les plus vagues. Le roi, président de la conférence, fit le discours d'ouverture : « L'honneur de l'Europe, dit-il, exigeait que l'on ouvrît à la civilisation ces immenses régions encore inconnues. La conférence aura le devoir de conduire cette croisade de la science, de l'humanité et du progrès digne du dix-neuvième siècle. » En se séparant, l'assemblée vota la création d'une Association internationale africaine, chargée de mettre en pratique les idées qu'elle avait émises. Cette association aurait son siège à Bruxelles, où elle serait représentée par une commission permanente composée de MM. de Quatrefages pour la France, Nachtigal pour l'Allemagne, sir Bartle Frère pour l'Angleterre, et le baron Greindlpour la Belgique. Le roi Léopold s'en réserva la présidence.

La commission décida immédiatement que la côte orientale d'Afrique serait le principal théâtre de ses opérations. C'était là en effet que la traite exerçait ses plus cruels ravages : c'était par Zanzibar qu'on pouvait le plus facilement atteindre les repaires des grands chefs arabes et la région des lacs. Divers comités nationaux se fondèrent pour envoyer des expéditions dans l'intérieur. En quelques années six missions belges, deux allemandes et une française quittèrent la côte.

Mais déjà s'étaient éveillées les défiances des Anglais. Derrière les manifestations humanitaires du roi des Belges et de ses adhérents, ils avaient très vite discerné des appétits moins désintéressés : ils avaient compris tout ce qu'avait de fallacieux le caractère international qu'on prétendait donner à l'association, et ne doutaient pas que cette chimère disparût très vite pour laisser libre cours aux ambitions individuelles. En réalité c'était le partage de l'Afrique qui se préparait, et les membres de l'association n'étaient que des prétendants aux dépouilles du

continent. Or ceci ne pouvait convenir à l'Angleterre, car elle avait déjà dans l'Afrique orientale une situation prépondérante qu'elle ne se souciait pas de partager avec de nouveaux arrivants. Aussi se hâta-t-elle de séparer sa cause de celle de l'association : on rappela de Bruxelles sir Bartle Frère, qui fut remplacé au sein de la commission par M. Sandford, ancien ministre des États-Unis en Belgique.

Telle était la situation lorsque Stanley, qui depuis 1874 avait quitté le rivage de l'océan Indien, apparut soudain aux bouches du Congo (août 1877). Ce voyage, dont le retentissement fut prodigieux, provoqua à Bruxelles un brusque revirement d'opinion. Autant la côte orientale et les lacs avaient jusque-là captivé l'attention générale, autant l'engouement public se porta vers le Congo, le grand émissaire des régions inexplorées. L'Association internationale se hâta de se mettre sur les rangs. Elle abandonna la tâche ingrate et difficile qu'elle avait entamée dans l'est, et jeta son dévolu sur le moderne Eldorado dont l'existence venait d'être révélée au monde.

Sans perdre un jour, elle s'adressa à Stanley. MM. Greindl et Sandford, délégués du roi Léopold, vinrent l'attendre à Marseille (janvier 1878); ils firent luire à ses yeux les plus riches espérances, et sollicitèrent son concours pour assurer au pavillon étoilé d'or le bénéfice de ses découvertes. Stanley accepta. Une société en participation fut créée pour faire les fonds, sous le nom de Comité d'études du haut Congo, et dans le plus grand secret, on se prépara pour une action immédiate.

Une seule difficulté inquiétait l'Association internationale dans son audacieuse entreprise : qu'allait faire la France? M. de Brazza venait de terminer son premier voyage. Il avait reconnu une bonne partie du bassin inférieur du Congo, et ses explorations nous conféraient des droits certains sur la rive nord du fleuve. A peine de retour, il songeait à repartir, d'où un danger sérieux et une redoutable concurrence pour l'association.

Les Belges essayèrent d'y parer en mettant la main sur M. de Brazza. A leur instigation, le comité français se

réunit, et lui proposa d'entrer à son service. Il s'agirait de conduire une expédition dans le bassin de l'Ogowé parallèlement à celle que Stanley dirigerait le long du Congo.

M. de Brazza déjoua la ruse. Il mit en relief les intérêts de la France qui ne pouvaient se confondre avec ceux du roi Léopold, et les droits de premier occupant que lui avait conférés son voyage. Il n'irait au Congo, conclut-il, qu'en qualité de représentant du gouvernement français. Devant cette déclaration formelle, l'association, rebutée par M. de Brazza, s'adressa à M. Mizon, alors enseigne de vaisseau. Celui-ci accepta de devenir son mandataire. Mais comme il n'était pas prêt à partir, et qu'il ne connaissait rien du pays où on l'envoyait, M. de Brazza, sur la demande du comité français, consentit à l'aider de son expérience. C'est sur ses indications que M. Mizon, deux ans plus tard, s'installa à Franceville, où il trouva des approvisionnements, du matériel et des marchandises que M. de Brazza y avait réunis à son intention [1].

Libre de tout engagement envers l'étranger, M. de Brazza surveilla attentivement les allées et venues de Stanley, car le profond mystère dont on entourait ses mouvements et ses projets l'intriguait au plus haut degré, et il importait de ne pas se laisser prendre au dépourvu.

Dès le début de 1879, Stanley, à bord de l'*Albion*, était

1. De ces incidents est née une légende perfidement répandue par Stanley, qui a voulu faire de M. de Brazza le mandataire de l'Association internationale, mandataire doublement infidèle, puisqu'il aurait employé au service de la France les fonds à lui fournis par le roi des Belges, et livré à notre pays les territoires explorés et occupés par lui au nom de l'association. Cette légende a acquis droit de cité en Belgique et en Angleterre, où l'on regrette de la voir adoptée par des hommes de la valeur de M. Wauters (*l'Etat indépendant du Congo*), de M. Johnston (*Colonization in Africa*), et de M. H. R. Fox Bourne (*Civilisation in Congoland*). Le récit qu'on vient de lire, qui s'appuie exclusivement sur des documents originaux et inédits, rétablit les faits dans leur vérité. On peut encore ajouter que les sommes dépensées par M. de Brazza pour venir en aide à M. Mizon se sont élevées à 35 000 francs, alors que l'association ne lui en avait confié, pour cet objet, que 20000.

parti pour Zanzibar. A Bruxelles, on saisit habilement cette circonstance pour détourner les soupçons. L'explorateur, disait-on, partirait comme en 1874 de la côte orientale, et ferait une seconde édition de son voyage. En fait, Stanley, en retournant à son point de départ primitif, avait eu deux buts : lancer les concurrents sur une fausse piste, et recruter parmi les Zanzibaris un personnel solide et sûr. Ses préparatifs terminés, *l'Albion* quitta sans bruit Zanzibar, contourna rapidement toute l'Afrique, et, le 14 août 1879, s'arrêta aux bouches du Congo. L'expédition prit terre à Banana, et le 21, elle partit à la conquête du fleuve. Cinq steamers avec de nombreuses barques et allèges transportaient l'état-major, la petite armée qui lui servait d'escorte, et un matériel considérable. En septembre, la flottille s'arrêta à l'endroit où allait s'élever la station de Vivi. Les steamers furent démontés, et on s'engagea dans les montagnes en longeant la rive gauche du fleuve. « Ce fut une époque de terribles épreuves, dit M. Wauters, l'historiographe attitré du Congo. L'expédition allait lentement dans ce pays sans routes, par les marais, par les ravins inondés, se frayant un chemin à la mine à travers le roc, à la hache à travers les forêts [1]. » Enfin, en décembre 1881, après deux années d'efforts, la colonne arriva au Pool. Stanley triomphait. De journaliste, il devenait fondateur d'empire : il allait planter sur ce sol vierge le drapeau étoilé d'or, lorsque à sa profonde stupeur le drapeau tricolore se leva devant lui : la place était prise. C'est à M. de Brazza que nous sommes redevables de cette page élégante et glorieuse de notre histoire coloniale.

M. de Brazza en effet n'avait cessé de veiller sur nos intérêts. Le départ de Stanley pour Zanzibar l'avait surpris ; mais quand il vit *l'Albion* revenir au nord, passer le canal de Suez, puis le détroit de Gibraltar, le plan des Belges lui apparut clairement et son parti fut pris. Il demanda et obtint des ministres des affaires étrangères et de la marine une mission et quelques subsides et hâta son départ. A la

1. Wauters, *l'État indépendant du Congo*, p. 21.

fin de 1879, il arriva au Gabon, et, à la tête d'un petit nombre de laptots sénégalais, s'enfonça dans l'intérieur. Il put marcher rapidement grâce aux intelligences qu'il s'était ménagées lors de son premier voyage, et tandis que la lourde et puissante expédition de Stanley se débattait péniblement dans les défilés des monts de Cristal, M. de Brazza, en septembre 1880, déboucha victorieusement sur le Pool, devançant de quinze mois son rival. Là, sans perdre de temps, il signa des traités d'amitié et de protectorat avec les chefs du pays, obtint une concession du premier d'entre eux, le roi Makoko, et fonda sur la rive droite du Pool la station qui reçut plus tard le nom de Brazzaville. Puis, confiant la garde du pavillon national au second de l'expédition, le sergent Malamine, il descendit le fleuve, et prit possession de la rive droite. Un an après arrivait Stanley, avec ses soldats, ses canons et ses steamers. Malamine le reçut gravement et lui rendit les honneurs au nom de la France : amère déconvenue pour l'orgueilleux Américain ; il ne nous l'a jamais pardonnée.

La partie, jusqu'à ce jour, n'était engagée qu'entre la France et la Belgique dissimulée sous le nom d'Association internationale africaine. Mais dès le moment où notre pays se trouva installé sur les bords du Congo, un troisième concurrent entra dans la lice : il s'agit naturellement de l'Angleterre.

L'Angleterre n'avait dans la région que des intérêts insignifiants : toute l'attention de la métropole s'était concentrée sur la côte orientale, si bien qu'entre le Cameroun et le Congo, une seule maison anglaise était représentée par la très modeste factorerie de Boma. Cependant, les bruits qui depuis 1876 s'étaient répandus au sujet de l'existence d'une grande voie navigable débouchant sur l'Atlantique, ne lui avaient pas échappé, et le cabinet de Londres, soucieux de ne pas se laisser devancer, avait essayé de renforcer sa position sur la côte congolaise. De là, les offres plusieurs fois renouvelées de 1875 à 1877 pour échanger nos comptoirs gabonais contre la Gambie anglaise. On a vu dans un chapitre précédent que la combinaison avait échoué par

suite de l'entêtement des maisons de Bathurst. Le gouvernement britannique, fort mal inspiré en la circonstance, refusa de passer outre à leur opposition : erreur grave de sa part qui pour lui devint très peu de temps après la source de vifs regrets. Quatre ans plus tard, en effet, M. de Brazza et Stanley avaient pris les devants et l'Angleterre se trouvait évincée. Elle refusa cependant de s'avouer vaincue et jusqu'en 1885 elle déploya toute son ingéniosité pour pénétrer dans la place.

Le plus pressé était d'arrêter Stanley ou mieux encore de l'enrôler. C'eût été un véritable coup de maître que de détourner ainsi au profit de l'Angleterre l'œuvre de l'association et de son mandataire. Il n'est pas douteux que le gouvernement britannique s'y soit employé de tout son pouvoir, et que Stanley de son côté ait complaisamment écouté les ouvertures qui lui furent faites.

Depuis la grosse déception qui l'avait accueilli sur le Pool, la confiance de Stanley dans l'avenir réservé à l'association avait beaucoup baissé. Il lui semblait difficile qu'un pavillon neutre et inconnu luttât avec avantage contre les vieilles puissances coloniales. Déjà on avait dû renoncer au projet primitif conçu à Bruxelles d'établir un chemin de fer entre Vivi et le Pool, le long de la rive droite, car cette rive, visitée par M. de Brazza, était revendiquée par la France. De ce fait, tombaient les riches espérances qu'on avait fait luire à ses yeux à Bruxelles [1]. Par contre, le service de l'Angleterre était plein de promesses : M. Mackinnon, directeur de la Compagnie anglaise de l'est africain, paraissait en voie d'obtenir sur la rive gauche la concession d'un chemin de fer de Matadi au Pool [2], et de ce côté Stanley était assuré de trouver

1. La pension de 25 000 francs, servie par l'État indépendant à Stanley, lui fut, dit-on, donnée à titre de compensation, et pour remplacer la participation financière qui lui avait été promise dans le chemin de fer.

2. On sait que le syndicat anglais dirigé par M. Mackinnon finit par être évincé et que les Belges surent rester seuls maîtres de l'entreprise.

gloire et profit. Aussi ne tarda-t-il pas à séparer sa cause de celle de l'association. En 1883, il abandonna ses fonctions de gouverneur du Congo, et, dans une lettre rendue publique, il pressa vivement l'Angleterre d'intervenir et de prendre le pays sous sa protection [1]. En même temps, le comité du haut Congo, agissant d'après ses conseils, le remplaça dans ses fonctions par un officier de l'armée des Indes, sir Frédéric Goldsmid, auquel succéda bientôt un autre Anglais, sir Francis de Winton. Tous deux, bien que représentants officiels du roi Léopold, « firent de l'administration purement anglaise », si bien que, selon l'expression d'un écrivain peu suspect, la question du Congo se transforma, et « prit les allures d'un véritable duel entre la France et l'Angleterre [2] ».

C'est alors que le roi Léopold, sentant sa proie lui échapper, demanda aide et protection à l'Allemagne. Il eut cette bonne fortune de trouver un avocat imprévu dans l'homme d'Etat qui faisait alors la loi en Europe. Pourquoi M. de Bismarck, jadis fort indifférent aux choses d'outre-mer, accepta-t-il de servir de parrain au nouvel Etat ? Etait-ce simple gracieuseté envers une dynastie allemande, vieille sympathie entre les Hohenzollern et les Cobourg ? Etait-ce le désir de faire pièce aux Français qu'il n'aimait guère ou aux Anglais qu'il goûtait moins encore ? ou bien obéissait-il à une idée plus profonde ? Avait-il la secrète espérance que l'étrange édifice international dont on jetait les bases en Afrique n'aurait qu'un temps, et que le meilleur moyen pour l'Allemagne de se ménager au Congo des chances heureuses pour l'avenir était d'y installer les Belges ? Tout cela est resté le secret du redoutable chancelier. Quoi qu'il en soit, il fit aux ouvertures du roi Léopold un accueil empressé, et promit son appui au jeune Etat qui lui demandait la permission de vivre.

1. Lettre du 24 septembre 1883, à M. Johnston, consul et publiciste anglais, dont le rôle à Mozambique est resté célèbre lors du conflit anglo-portugais (1890-1891).

2. Johnston, *Colonization in Africa*, p. 225.

Le moment vint bientôt où l'association dut mettre à l'épreuve la promesse de son puissant patron. L'Angleterre, en effet, dès qu'elle s'aperçut que la question du Congo allait être transportée d'Afrique en Europe, se prépara à la lutte. Elle se tourna vers le Portugal qui s'épuisait en réclamations stériles pour faire respecter par les nouveaux venus des droits historiques prescrits depuis deux siècles et demi, et épousant bruyamment ses intérêts, le poussa en avant. De là, le traité du 26 février 1884 signé entre les cabinets de Londres et de Lisbonne, aux termes duquel la souveraineté du roi de Portugal était reconnue le long du rivage de l'Atlantique, entre les 8e et 5e parallèles de latitude australe, c'est-à-dire sur l'embouchure et les deux rives du Congo. Il était expressément stipulé que dans la région susdite, le Portugal renonçait à toute prétention sur l'intérieur au delà d'une zone maritime d'une centaine de kilomètres de largeur. En revanche, il promettait d'ouvrir le fleuve à la libre navigation et concédait à l'Angleterre le traitement de la nation la plus favorisée. Un tarif de douanes était prévu ainsi que des règlements de navigation ; enfin une commission anglo-portugaise serait installée à Noki, pour assurer la perception des droits et faire la police du fleuve.

Le procédé était habile : c'était un coup droit porté à la France et à la Belgique, car la possession du fleuve et de tout le bassin central n'avait de valeur que si le débouché sur la mer était libre. Or, ce débouché restant aux mains du Portugal, l'Angleterre était certaine d'y garder sa place. Depuis plus de deux cents ans, ce pays évoluait dans son orbite : elle le tenait par les mille liens de la politique, du commerce et de la finance. D'ailleurs, elle prenait soin de se réserver à ses côtés une situation prépondérante ; par l'institution d'une commission mixte, elle se ménageait pour l'avenir tous les prétextes possibles d'intervention, et en fin de compte, si l'on ne pouvait éviter les moyens violents, mieux valait se quereller avec le Portugal, isolé et sans appui en Europe, qu'avec la Belgique, Etat

neutre sur lequel toutes les puissances ont les yeux jalousement fixés.

Grande fut l'émotion à Bruxelles lorsqu'on y apprit la conclusion du traité du 26 février. On y vit non sans raison la ruine de toutes les espérances entretenues depuis huit ans, car le condominium anglo-portugais ne laissait aucune place aux ouvriers de la première heure. Le roi Léopold en appela aussitôt à la France et à l'Allemagne. Il leur fit entendre que leurs intérêts politiques et commerciaux auraient, autant que les siens, à souffrir, si on laissait l'Angleterre faire la loi au Congo. La réponse ne se fit pas attendre. M. de Bismarck adressa immédiatement une protestation à Londres et à Lisbonne : deux mois plus tard, il informa officiellement le Reichstag des projets des Belges, et déclara que le gouvernement impérial leur était favorable. En même temps il convia toute l'Europe à envoyer ses représentants à Berlin pour examiner les conséquences qui devaient résulter du nouvel état de choses. De son côté, la France avait consenti, en faveur de l'association, une démarche qui équivalait de sa part à une reconnaissance formelle. Aux termes des lettres échangées les 23 et 24 avril entre M. Jules Ferry, alors président du conseil, et M. Strauch, président de l'association, le gouvernement français s'engageait « à respecter les stations et territoires libres de l'association, et à ne pas mettre obstacle à l'exercice de ses droits ». En échange, l'association promettait de donner à la France un droit de préemption « si, par des circonstances imprévues elle était amenée un jour à réaliser ses possessions ».

Devant ces manifestations réitérées, le cabinet anglais céda, et le 26 juin, le chef du Foreign Office déclara qu'il renonçait à soumettre à la reine la ratification du traité avec le Portugal. L'association était victorieuse, et avec elle la France et l'Allemagne. Quelques mois après, la conférence, se bornant à enregistrer les faits acquis et acceptés de tous, consacra, selon l'expression de M. de Courcel, « l'entrée de l'association dans la vie internationale ». L'Angleterre était définitivement écartée du

Congo, où seuls la France et l'État indépendant allaient se trouver en tête à tête.

A dater de ce moment, l'attitude de la Grande-Bretagne va subir un revirement complet. Jusque-là, elle n'avait jamais cessé de témoigner à l'association une mauvaise volonté caractéristique, soit qu'elle refusât en 1876 de participer à son œuvre, soit qu'elle cherchât en 1884 à lui arracher les fruits de son initiative. Mais du jour où elle vit la partie perdue, elle ne songea plus qu'à faire sa paix avec son heureuse rivale. Bien plus, l'Angleterre déploya en faveur des Belges autant de zèle qu'elle en avait mis jadis à leur nuire. Est-ce donc que ses sentiments envers eux en fussent modifiés? Assurément non : mais puisque les événements avaient tourné contre elle, qu'elle n'avait pu ni s'installer au Congo, ni même faire adjuger ce riche joyau à un client soumis et docile comme le Portugal, elle comprit que la meilleure solution était d'y introduire une puissance neutre et internationale, « simple expression diplomatique », née d'un congrès et qu'un congrès ultérieur pourrait toujours dissoudre. Si, en effet, la France, déjà maîtresse de la rive droite du fleuve, parvenait à étendre son influence sur le reste du bassin, la partie était définitivement perdue pour l'Angleterre. Au contraire, en y favorisant l'établissement de l'association, il lui était permis de garder quelque espoir dans l'avenir. Voilà pourquoi le cabinet anglais, virant subitement de bord, soutint énergiquement les jeunes ambitions de l'Association internationale. A Berlin, ses représentants réclamèrent pour elle les bassins de l'Ogowé et du Kwilu où seule la France avait des droits ; ils se firent les plus ardents défenseurs de la liberté du commerce et de la liberté de navigation, et contribuèrent, plus que tous autres, à donner au nouvel État son caractère de communauté largement ouverte à toutes les initiatives [1].

1. Aussi les Anglais furent-ils les premiers à se plaindre lorsqu'on s'aperçut plus tard que l'Association internationale était en réalité une affaire purement belge et avait établi au Congo un véritable monopole commercial et industriel.

Plus tard, lorsque à la conférence de Bruxelles (1890), certains États, notamment la France, édifiés sur les inconvénients que pouvait avoir pour les vieilles puissances coloniales un abandon trop complet de leurs droits de souveraineté, essayèrent de reviser les conventions de Berlin, ils se heurtèrent à l'opposition irréductible de la Grande-Bretagne [1]. Quant au droit de préemption de la France concédé par les Belges en 1884, elle refusa toujours d'en admettre la validité. Sir Edward Grey l'a formellement déclaré le 15 février 1895 à la chambre des communes [2].

De cette habile volte-face, l'Angleterre pensait retirer un double avantage : l'un immédiat, se ménager dans l'État indépendant un allié précieux dont elle pourrait user le cas échéant pour arrêter ou du moins pour contrarier notre expansion; l'autre, plus éloigné et aussi plus incertain, ne se réaliserait qu'au cas où viendrait à s'écrouler le fragile édifice construit en Afrique par le roi Léopold.

En ce qui regarde la première éventualité, les événements ne tardèrent pas à lui donner raison. On verra

1. Notamment en ce qui concerne les questions de douanes et le droit de visite.

2. Le 5 février 1895, la France et la Belgique avaient signé un accord portant réglementation du droit de préemption de la France sur les territoires de l'État du Congo, au cas où le roi souverain serait amené à céder ses États à la Belgique. A la suite de la publication de cet arrangement, un incident se produisit à la chambre des communes. M. Yerburgh demanda au gouvernement... 3° si un arrangement quelconque de la Belgique, pour donner un droit de préemption sur le territoire du Congo à une puissance quelconque, était valide sans le consentement des grandes puissances ; 4° si le consentement des grandes puissances avait été donné à l'accord en question. Sir Edward Grey répondit que la question soulevait des points qui pouvaient faire le sujet de négociations entre les gouvernements intéressés, et qu'il ne pouvait donner de réponse définitive. Toutefois, il pouvait, provisoirement du moins, répondre par la négative. Aucune communication officielle n'avait été faite au gouvernement de la reine au sujet des arrangements survenus entre la Belgique et la France, et entre la Belgique et l'État liEre. Le droit de préemption de la France n'avait pas été reconnu..

bientôt comment, en 1893-1894, l'État du Congo passa au rang de satellite de l'Angleterre ; il couvrit à son profit les approches de la vallée du Nil, et inconsciemment peut-être, favorisa de tout son pouvoir le triomphe de la politique anglaise en Afrique.

L'histoire réserve-t-elle encore d'autres bénéfices à la Grande-Bretagne ? Les Anglais auront-ils vu juste en escomptant à leur profit la succession future du roi Léopold ou de ses héritiers? Là-dessus, il est bien imprudent de formuler des prédictions positives. Toutefois il est également difficile d'admettre que l'œuvre du roi des Belges n'ait rien à craindre de l'avenir. En Afrique comme en Europe, la Belgique a des voisins redoutables, et l'horizon paraît sombre pour les États neutres, « les États tampons » qu'une sage prudence avait jadis semés à travers le monde pour amortir les chocs et faciliter le jeu des rouages. Déjà des symptômes sont visibles en Angleterre qui montrent l'impatience avec laquelle on y supporte l'organisme artificiel inventé il y a vingt ans à Berlin. La politique commerciale des Belges, le monopole abusif qu'ils se sont assuré au Congo, ont soulevé à Londres bien des colères. Des incidents d'un autre ordre y ont provoqué en faveur de la race noire une de ces explosions de sensibilité, qui, en Grande-Bretagne comme ailleurs, ont souvent caché des desseins plus utilitaires. La presse est entrée en campagne ; les hommes politiques ont pris position ; le parlement même a fait entendre sa voix, et on y a voté une motion invitant le gouvernement « à se mettre en rapport avec les autres puissances signataires de l'acte de Berlin, pour juger si l'État indépendant n'avait pas contrevenu à ses obligations [1] ». Que sortira-t-il de ce mouvement ? nul ne le sait, mais tout est possible.

1. Séance de la chambre des communes, 20 mai 1903. — Un livre extrêmement curieux, *la Civilisation au Congo, Histoire d'une faute internationale*, qui vient d'être publié à Londres sous la signature de M. H. R. Fox Bourne, mais qu'on dit avoir été inspiré en haut lieu, donne une idée fort exacte de l'opinion actuellement régnante en Angleterre. C'est un réquisitoire en règle contre l'Etat indépendant.

Une seule chose est certaine, c'est que le jour où s'ouvrira sur les bords du Congo un grand marché de territoires, l'Angleterre en aura sa part. Certes elle devra compter avec l'Allemagne : la France également pourra lui opposer son droit de préemption, mais quoi qu'il arrive, les Anglais ne se retireront pas les mains vides.

Dans une préface d'une violence inouïe, sir Charles Dilke a écrit les lignes suivantes : « L'État du Congo, dénommé à tort « Etat libre » en souvenir de ses promesses, reconnu par l'Europe en raison des engagements pris en faveur des indigènes et en faveur des étrangers, fondé au nom du Dieu tout-puissant en vue du bien public, a été et est encore le modèle du plus odieux et du plus tyrannique des gouvernements... Si les faits racontés par M. Fox Bourne étaient connus du grand public européen, il serait impossible qu'il continuât à tolérer la rupture de toutes les promesses faites à l'Europe... Pour nous, sachant ce que nous savons, ce serait nous rendre complices du crime que de ne pas le dénoncer. » Voici maintenant la conclusion du livre : « C'est aux puissances signataires des actes de Berlin et de Bruxelles à juger, si elles veulent admettre que cette violation systématique et cynique des règles imposées par elles avec tant d'insistance en 1884 et en 1889, se perpétue d'une manière définitive..., si elles veulent consentir à ce que cet immense bassin du Congo soit confisqué par ceux-là mêmes à qui elles en avaient confié la tutelle et l'administration, et qui, loin de travailler pour le bien des indigènes et du monde civilisé, ne pensent qu'à user et à abuser de leurs avantages pour leur seul intérêt. L'apathie montrée jusqu'ici par les puissances est tout à fait extraordinaire. Le moment d'agir est arrivé... »

CHAPITRE NEUVIÈME

LA QUESTION DU NIL

QUINZE ANNÉES DE POLITIQUE ANGLAISE

I. — L'Egypte et le bassin du Nil. — Très ancienne rivalité de la France et de l'Angleterre en Egypte. — Le canal de Suez. — Les Anglais en Egypte. — Comment l'occupation par les Anglais de tout le bassin du Nil était la conséquence forcée de leur débarquement en Egypte. — Le cours du Nil. — Le mahdisme. — L'Abyssinie. — Comment la question d'Egypte est intimement liée à celle du Soudan et à celle d'Abyssinie. — Naissance et développement de l'idée impériale en Afrique. — Le chemin de fer du Cap au Caire. — Comment la France fut amenée à s'opposer à la politique de l'Angleterre. — Impossibilité de concilier leurs intérêts opposés. — Extrême importance de l'affaire de Fachoda quant aux destinées ultérieures de toute l'Afrique orientale.

II. — Exposé de la politique anglaise dans la vallée du Nil depuis 1881, — Les Anglais, forcés d'attendre la dislocation de l'empire du mahdi, s'appliquent à écarter des régions convoitées toutes les puissances rivales. — Ils s'établissent d'abord aux sources du Nil après avoir ruiné les influences allemande et française dans l'Equatoria et dans l'Ouganda.

III. — Comment les Anglais protègent la rive droite du Nil contre les tentatives possibles de la France et de l'Abyssinie. — Situation de la France dans ce pays. — Création d'Obock et de Djibouti. — Le gouverneur Lagarde. — Inquiétudes de l'Angleterre, qui, dans le rapprochement de la France et de l'Abyssinie, voit une menace pour la vallée du Nil. — Diversion qu'elle imagine pour immobiliser l'Abyssinie, et nous bloquer dans Djibouti. — Les Italiens dans l'Erythrée. — A l'instigation de l'Angleterre, ils entrent en lutte avec le négus. — Traités anglo-italiens de 1891 et 1894, qui partagent l'Abyssinie entre l'Angleterre et l'Italie. — Protestations de la France. — Enthousiasme et ambitions démesurées de l'Italie. — Bataille d'Adoua. — La défaite des Italiens rendant toute liberté d'action à Ménélik et à la France, l'Angleterre n'hésite plus à marcher en avant.

IV. — Comment les Anglais protègent la rive gauche du Nil contre les entreprises de la France. — Expansion du Congo français dans le haut Oubangui. — Nos démêlés avec les Belges. — Les Belges apparaissent sur le Nil. — Attitude de l'Angleterre en cette circonstance. — Ils attirent les Belges dans le bassin du Nil pour nous couper la route. — Traité anglo-congolais de mai 1894. — Protestations de la France. — Traité franco-congolais du 14 août 1894. — La route du Nil est ouverte à la France.

Il y a de par le monde des pays dont la destinée est d'être le carrefour des nations. De tout temps, les peuples ont convergé vers ces terres, qui par leurs abondantes richesses ou leur situation exceptionnelle ont perpétuellement entretenu les plus dangereuses convoitises. Le mode de la rivalité a changé. Aux invasions barbares de l'histoire ancienne, aux guerres sanglantes des siècles suivants ont succédé des disputes de chancellerie et des discussions protocolaires, mais l'objet du litige n'a jamais varié. En Europe, les plaines de Belgique, d'Alsace, de Lombardie ont été le champ clos où les gens de l'Occident ont vidé leurs querelles. En Orient, Constantinople, avec le Bosphore, après avoir attiré les Asiatiques, est resté la grande pierre d'achoppement de la politique européenne. Enfin, depuis les plus lointaines origines de la civilisation, l'Égypte a passé de mains en mains sans trêve ni repos. L'Afrique, l'Asie et l'Europe lui ont successivement fourni des maîtres avides, et elle n'a jamais cessé de payer du plus lourd tribut les dangereux privilèges que la nature lui avait concédés. Autrefois, la fertilité proverbiale d'un sol périodiquement fécondé par les seules forces de la nature, avait fait de l'Egypte le joyau du monde méditerranéen et le point de mire des conquérants. Aujourd'hui, ce genre de supériorité a vécu, ou du moins son importance relative a considérablement diminué, et l'Égypte n'est plus, comme au temps des Pharaons et des Romains, l'indispensable grenier d'abondance du genre humain. Mais d'autres avantages lui sont échus qui ont largement compensé ceux que le cours des siècles lui avait fait perdre.

Lorsque les habitants de l'Europe eurent découvert l'Asie et l'Afrique, l'Égypte leur apparut comme le trait d'union naturel des trois grands continents du vieux monde, le nœud des routes qui, parties des lointaines et fabuleuses régions de l'Orient et des tropiques, convergeaient vers les grandes métropoles occidentales. Elle devint un immense entrepôt où se rencontraient tous les

peuples, le centre des échanges internationaux. Le maître de l'Egypte était non seulement le chef du pays le plus peuplé, le plus policé, le plus riche de la Méditerranée orientale, mais il tenait également dans sa main le commerce de toute une moitié du monde.

C'en fut assez pour que l'Angleterre, du jour où se manifestèrent les premiers symptômes de sa future expansion, jetât presque immédiatement les yeux sur ce pays. Le dix-huitième siècle vit naître cette préoccupation, à laquelle la conquête des Indes donna bientôt une intensité considérable ; peu à peu, le percement de l'isthme de Suez vint à être considéré comme une possibilité dont profiteraient peut-être les générations futures, et ces lointaines perspectives qui ne pouvaient qu'accroître encore la valeur politique et économique du pays, fortifièrent d'autant les prétentions et les espérances des maîtres de la mer. Aussi Bonaparte avait-il une vue très saine de la situation, lorsque, cherchant l'endroit où il pourrait porter à nos ennemis d'alors les coups les plus sensibles, il résolut de diriger vers les bords du Nil « l'aile gauche de l'armée d'Angleterre ». L'émotion soulevée à Londres par l'expédition française, l'acharnement que les Anglais déployèrent contre elle, tout prouva que le jeune général avait vu juste.

L'affaire échoua, et cette tentative manquée n'eut pour résultat que de rendre l'Angleterre plus défiante encore et plus vigilante. Nous avons eu l'occasion, au début de ce livre, d'en citer un exemple à l'occasion des projets d'alliance ébauchés par M. de Polignac entre notre pays et Mehemet-Ali. Quelques années plus tard, en 1840, la question d'Egypte faillit de nouveau nous mettre aux prises avec nos voisins d'outre-Manche et provoquer en Europe une conflagration générale. Enfin, en 1854, au moment même ou la diplomatie venait de conclure l'alliance franco-anglaise et pendant le temps que les soldats des deux nations la cimentaient de leur sang dans une fraternité d'armes héroïque, surgissait l'incident qui ouvrit la dernière phase de l'histoire égyptienne, précipita l'ex-

pulsion de la France et l'établissement de la domination anglaise sur le Nil.

Le 30 novembre de cette année, M. de Lesseps obtint du khédive Mohammed-Said un firman de concession pour le percement de l'isthme de Suez. Faut-il rappeler ici l'opposition violente que rencontra en Angleterre cette entreprise gigantesque, source d'inestimables bienfaits pour l'humanité ? Pendant les quinze ans que durèrent les négociations et les travaux, cette opposition ne désarma pas un seul jour : démarches pressantes auprès du sultan pour lui arracher le désaveu de son vassal; menaces au khédive pour obtenir une rétractation et la dépossession du concessionnaire; campagnes de presse et polémiques passionnées en vue d'empêcher la constitution de la société et de compromettre le succès de ses émissions [1], rien ne fut épargné : exemple caractéristique des excès où l'égoïsme national peut entraîner les plus grands esprits et les plus nobles intelligences. C'est ainsi qu'à la chambre des communes lord Palmerston déclara que le gouvernement de la reine avait le devoir de combattre un projet « qui n'était qu'un piège tendu à la crédulité des capitalistes gobe-mouches ». « Ce projet, ajouta-t-il, a le double inconvénient d'être matériellement inexécutable et d'être contraire à la politique suivie de tout temps par l'Angleterre dans ses relations avec la Turquie et l'Egypte. L'idée de creuser un canal à travers l'isthme de Suez est une combinaison machiavélique imaginée pour arracher l'Egypte à la Turquie, en même temps qu'elle favoriserait je ne sais quel plan d'agression et d'envahissement prémédité contre l'empire anglais de l'Inde [2]. »

L'année suivante, les conservateurs avaient remplacé les libéraux au pouvoir, mais M. Disraeli ne se montra

1. Dans le capital social de 200 millions, réuni en 1858 par voie de souscription universelle, l'Angleterre figura pour zéro.

2. Séance du 7 juillet 1857 : réponse de lord Palmerston à M. Berkeley.

pas moins intransigeant dans son langage que son prédécesseur. Le percement du canal n'était pour lui « qu'une entreprise vaine, un projet équivoque et pernicieux, contre lequel devaient être employés tout le pouvoir et toute l'influence de la Grande-Bretagne [1] ».

Dix-huit ans plus tard (9 février 1877), le même M. Disraeli, devenu lord Beaconsfield, annonçait au parlement que le gouvernement anglais, sans même avoir consulté les représentants du pays, venait d'acheter au khédive, pour le prix de 100 millions, les cent soixante-dix-sept mille actions qui constituaient sa part de propriété dans le canal, et des acclamations unanimes saluèrent l'homme d'Etat audacieux qui par ce coup de maître assurait d'emblée à son pays une influence prépondérante dans « cette affaire équivoque et pernicieuse ».

Le noble lord avait-il donc changé d'avis ? C'est peu probable : comment croire que des hommes tels que lord Palmerston ou lord Beaconsfield aient eu jamais des doutes sérieux sur l'immense avenir réservé au canal de Suez, et sur les avantages incalculables que le commerce des nations, celui de l'Angleterre en particulier, en retirerait ? Mais rien ne pouvait prévaloir contre la crainte de voir la France acquérir une situation morale et matérielle prépondérante le long du canal qu'elle aurait creusé. Si la concession avait été faite à un Anglais, nul doute que l'opinion à Londres eût été tout autre, mais puisque la France devait bénéficier la première de l'entreprise, les ministres britanniques étaient les interprètes sincères du sentiment national en s'élevant contre elle de toute la vigueur de leur tempérament. Ils échouèrent : M. de Lesseps, puissamment soutenu par l'empereur Napoléon III, triompha de la malveillance de nos voisins, et en 1869, les eaux de la Méditerranée se confondirent avec celles de la mer Rouge. Des fêtes inoubliables marquèrent alors l'apogée en Orient de la puissance de notre pays et du

1. Séance du 2 juin 1858 : discours de M. Disraeli pour appuyer une motion de M. Rœbuck contre le percement de l'isthme.

prestige du nom français. Les craintes de l'Angleterre se réalisaient ; dès lors elle n'eut plus qu'un but : accaparer le canal. Treize ans lui suffirent pour parfaire cette tâche, rendue facile par les désastres et le douloureux effacement de la France. D'un premier élan, elle s'appropria la moitié du capital de l'affaire dont elle avait jadis refusé de partager les risques ; d'un second effort, elle s'installa en Egypte et mit le khédive en tutelle.

Peut-être alors put-on croire en Europe que la question d'Egypte était tranchée. En fait elle venait de s'ouvrir : elle devait même par la suite prendre une extraordinaire ampleur, entraîner les plus graves complications, et finalement provoquer entre la France et l'Angleterre un conflit qui faillit faire jaillir les armes des fourreaux. Le débarquement des Anglais à Alexandrie contenait en germe l'affaire de Fachoda.

C'est qu'en effet il était impossible aux Anglais de rester cantonnés dans le delta. Tout les attirait vers l'intérieur, et en cela ils ne faisaient que suivre l'exemple des maîtres de l'Egypte à tous les âges de l'histoire, qui, sans exception, furent amenés par la force des choses à étendre leur domination le long des rives du Nil. Maîtresse de l'Égypte, l'Angleterre était condamnée à avancer sans cesse vers le sud : il suffit pour s'en rendre compte d'étudier le régime du Nil et de connaître les pays qu'il traverse.

Les immenses espaces qui de la Haute-Egypte aux grands lacs, sur une étendue de 25 degrés géographiques et une largeur variant de 1 500 à 3 000 kilomètres, constituent le bassin du Nil et de ses affluents, sont le prolongement logique de l'Egypte : « Ce n'est pas qu'ils forment avec elle un ensemble homogène. Bien au contraire, ces territoires sont extrêmement différents de nature et de climat. Les régions équatoriales des lacs, les plateaux désertiques de l'est et de l'ouest, les marais du 9e degré, les régions fertiles qui bordent le Nil et ses larges affluents, n'ont ni les mêmes habitants ni la même flore. Mais le Soudan n'en est pas moins intimement associé à l'Egypte,

car l'Egypte n'existe que par le Nil, et le Nil dépend en grande partie du Soudan [1]. »

Le Nil a deux branches principales : le Nil blanc et le Nil bleu. Le Nil blanc est le déversoir direct des trois grands lacs Victoria, Albert-Edouard et Albert-Nyanza, dont les émissaires particuliers se réunissent dans la province d'Equatoria, un peu au-dessus de Ouadelaï, vers le 2e parallèle. Pendant 1 200 kilomètres, le fleuve, encombré de rapides, court à travers une région accidentée, parfois même montagneuse, mais au delà de Lado, à la hauteur du 5e degré, les derniers mamelons s'abaissent ; une plaine immense leur succède qui s'étend à perte de vue sur les deux rives. Du 6e au 12e degré le pays n'est qu'un marais de près de 600 000 kilomètres carrés de superficie, boue liquide dans la saison des pluies, boue sèche et durcie durant l'autre partie de l'année, territoire essentiellement malsain, envahi de la plus extraordinaire végétation aquatique, à peu près désert, ou du moins seulement fréquenté par quelques misérables tribus errantes. Un peu au-dessus de Fachoda, le Nil reçoit sur la droite le Sobat qui descend de l'Abyssinie; à partir de ce point, par une très lente transition, le pays change peu à peu d'aspect : le sol se raffermit, les sables remplacent le marais. A Khartoum, le Nil blanc reçoit le Nil bleu et un peu plus bas l'Atbara, qui descendent tous d'eux du plateau éthiopien. Jusqu'à Assouan, il traverse de nouveau un pays accidenté au moyen de six biefs navigables séparés par autant de cataractes, puis il entre définitivement dans la plaine d'Egypte. « En résumé, le Nil est torrentueux dans la première partie de son cours, comme le sont également ses principaux affluents ; mais, depuis les marais du 6e degré jusqu'à Khartoum, c'est un fleuve à faible pente, et entre cette ville et Assouan, ses pentes réduites par les cataractes et les rapides sont également faibles. C'est à ce manque de déclivité qu'est dû son merveilleux régime. Les nombreux obstacles accumulés sur certains points des grands tronçons

1. M. Pensa, *l'Égypte et le Soudan égyptien,* p. 223.

du Nil sont une des plus belles conceptions de la nature ; ils sont les facteurs essentiels de la fertilité de l'Egypte [1]. » Les lacs, en effet, sont les puissants régulateurs des crues : leur action est complétée par les marais, où l'évaporation et les infiltrations absorbent, prétend M. Chelu, près de 80 p. 100 des eaux tropicales, et par les cataractes qui font l'office de barrages. Sans le concours de ces divers agents naturels, le Nil serait tantôt un torrent dévastateur, tantôt un mince filet d'eau coulant entre des rives sablonneuses et désertes.

Mais ce que la nature a créé, le temps ne cesse de le détruire. Les masses d'eau, qui depuis l'origine des siècles suivent leur invariable chemin des sources à l'embouchure, ont peu à peu usé le seuil des cataractes, aplani les rapides et affaibli ainsi l'effet bienfaisant des barrages. Il est établi par des inscriptions hiéroglyphiques gravées sur les rochers de Semneh, que le niveau des plus hautes crues constatées de nos jours est inférieur de 8 mètres à la cote qu'elles atteignaient normalement sous le règne du roi Mœris. L'effet immédiat s'en est fait sentir entre Khartoum et Assouan, où sur 270 000 kilomètres carrés de terrains nilotiques autrefois cultivés, 2 000 à peine portent aujourd'hui quelques traces de culture. Le reste a été envahi par les sables. Dans la Basse-Egypte elle-même, la surface inondée est infiniment moins considérable qu'aux premiers âges de l'histoire.

La conséquence de ces faits mathématiquement établis, c'est que pour être maître de l'Egypte et assurer à ce pays dans la plus large mesure possible le bienfait des inonda-

1. A. Chelu, ancien ingénieur en chef du Soudan égyptien, *le Nil, le Soudan et l'Égypte*.—Du lac Victoria à l'embouchure, le Nil compte environ 6 400 kilomètres divisés en quatre sections bien distinctes : 1° section torrentueuse du lac Victoria à Lado (longueur, 1 200 kilomètres ; différence de niveau, 670 mètres) ; 2° section marécageuse, Lado-Khartoum (longueur, 1 800 kilomètres ; différence de niveau, 80 mètres) ; 3° section des cataractes Khartoum-Assouan (longueur, 2 000 kilomètres ; différence de niveau, 280 mètres) ; 4° section égyptienne de Assouan à la mer (longueur, 1 400 kilomètres ; différence de niveau, 110 mètres).

tions du Nil, il faut s'assurer le contrôle des sources et du cours du haut fleuve. Lorsqu'on songe qu'il suffirait à une puissance rivale de faire sauter quelques-uns des barrages actuellement existants pour transformer en un fléau destructeur le fleuve bienfaisant qui a créé l'Egypte, on conçoit que les Anglais aient tout fait pour porter leur domination jusqu'à la sixième cataracte, et qu'ils puissent éprouver de sérieuses inquiétudes à voir l'Abyssinie maîtresse des sources et des cours supérieurs des trois grands affluents du Nil : le Sobat, le Nil bleu et l'Atbara [1]. Pareils procédés de destruction seraient sans doute inhumains et barbares, mais une expérience abondante a prouvé que la civilisation moderne elle-même n'est pas incompatible avec les plus sauvages mesures de coercition. Aussi ne faut-il pas qualifier de craintes chimériques les défiances que les Anglais ont maintes fois manifestées dans la presse, dans les discours de leurs hommes d'État et jusque dans l'enceinte de Westminster [2]. Lorsqu'en 1840, les Egyptiens, sous la direction du gouverneur Ahmed-pacha, détournèrent les eaux de l'Atbara pour venir à bout des tribus Hadendoa, en desséchant leur territoire, ils donnèrent un exemple qui ne fut pas perdu pour leurs maîtres actuels, et dont ceux-ci surent faire à leur profit un argument irrésistible.

1. L'expérience a prouvé qu'il était relativement facile de modifier artificiellement le régime du Nil. C'est ainsi qu'en 1850, sous prétexte d'améliorer la navigation, on eut l'idée maladroite de faire sauter une partie des rochers qui constituaient la cataracte d'Assouan. On s'aperçut immédiatement que le courant s'était accentué, le chenal approfondi, tandis que les surfaces inondées s'étaient rétrécies. Par contre, le barrage de Philoé, que les Anglais viennent de construire au niveau de la première cataracte, a fortement relevé le plan d'eau du fleuve et accru d'autant les superficies fertilisées. Aussi étudie-t-on déjà les moyens d'établir des ouvrages analogues au lac Tsana, source du Nil bleu dans l'Abyssinie. Voilà comment, dans un rapport officiel, un Français, M. Prompt, ingénieur en chef des ponts et chaussées au service de l'Egypte, a pu déclarer que les maîtres du haut Nil disposaient à leur volonté de l'existence même de l'Egypte.

2. Voir notamment le discours de sir R. Temple à la chambre des communes, 28 mars 1895.

A ces motifs déjà très graves, les Anglais, pour justifier leur marche au sud, en joignaient un autre d'ordre purement politique. La région du haut Nil, depuis Assouan jusqu'aux lacs, a toujours été le grand réservoir des forces de l'islam, la citadelle puissante du monde arabe, longtemps inviolée, aujourd'hui même à peine entamée par la pénétration européenne. C'est de là que partent les mots d'ordre qui se transmettent sur les deux tiers de l'Afrique, d'un bout à l'autre de cette extraordinaire société musulmane, dont les mœurs, le degré de civilisation, l'aspect, voire même la couleur peuvent différer, mais qui reste si profondément unie sous une même discipline religieuse. C'est par excellence le repaire des traitants et des chasseurs d'esclaves. C'est également le pays d'origine des mahdis et des grands conquérants musulmans qui à toutes les époques de l'histoire se sont précipités vers les pays d'Occident à la tête de hordes innombrables. Depuis un quart de siècle, deux exemples ont prouvé que ce dangereux foyer de fanatisme n'était pas près de s'éteindre. On y a vu s'édifier la puissance du madhi Mohammed-Ahmed, qui pendant quelques années a tenu à sa discrétion tout le pays situé entre le Darfour et la mer Rouge, entre le Bahr-el-Gazal et Assouan. On l'a vu également donner naissance à Rabah, le grand conquérant du centre africain, qui après avoir tracé un sillon sanglant depuis le Nil jusqu'au Niger est venu fonder autour du Tchad un empire dont nos troupes n'eurent raison qu'après les plus rudes combats.

On ne pouvait espérer que les maîtres de l'Egypte se désintéresseraient d'un pareil voisinage. Non seulement la sécurité du bas Nil leur faisait une obligation de surveiller et de contenir les bandes musulmanes toujours en mouvement, mais la force des choses les contraignait évidemment à pousser en avant, et à reculer sans cesse les frontières de la civilisation. Le maintien de leur prestige et de leur domination était à ce prix, non seulement en Egypte, mais dans tous les pays musulmans où flottait leur drapeau, depuis Zanzibar jusqu'à l'Afrique occiden-

tale. Un recul dans le Soudan égyptien eût peut-être provoqué une conflagration dangereuse : au contraire, en imposant sur le haut Nil le respect et la crainte du nom britannique, l'Angleterre affermissait son influence dans tout le monde musulman.

Reste enfin un troisième argument qui peut-être est le plus fort de tous, mais dont précisément pour ce motif les Anglais se sont toujours soigneusement abstenus de parler.

A l'est du Nil est un grand pays, indéchiffrable chaos de montagnes, s'élevant parfois jusqu'à 4000 mètres, région de forêts et de pâturages admirablement arrosée, véritable Suisse africaine avec ses grasses vallées surmontées d'inaccessibles sommets. C'est l'Abyssinie. Ses frontières sont des plus vagues. Longtemps, les négus, s'appuyant sur les vieilles traditions de leurs peuples, avaient réclamé comme dépendances de leur empire les vastes plaines traversées par les fleuves qui coulaient des hauts plateaux, ce qui eût étendu leur souveraineté depuis le Nil jusqu'à la mer Rouge et l'océan Indien [1]. Mais, même en restreignant l'Ethiopie aux régions montagneuses du Choa, du Harrar et du Tigré, son importance politique et économique n'en serait pas moins de premier ordre. Il y aurait toujours là un vaste pays salubre, tempéré et fertile, grand comme deux ou trois fois la France, peuplé de sept à huit millions d'hommes déjà pourvus d'une demi-civilisation, admirable champ d'activité pour les énergies créatrices de la race blanche. De là, les convoitises qu'il n'a jamais cessé d'exciter, depuis que les regards de l'Europe se sont tournés vers l'Afrique. De beaucoup la première en date, la France avait noué des relations d'amitié avec l'Abyssinie. Plus tard survinrent les Anglais, puis les Italiens : aujourd'hui, tout le littoral de la mer Rouge et de l'océan Indien est occupé par ces trois puissances, et l'Abyssinie a perdu tout accès sur la mer.

A l'ouest et au sud, les négus se sont également heurtés

1. Lettre de l'empereur Ménélik aux souverains d'Europe, 10 août 1891.

aux Anglais. C'est même dans ces parages que ceux-ci ont le plus activement poussé leurs travaux d'approche, et que se produiront sans doute un jour les événements décisifs. Le fait peut sembler étrange, car de ce côté la forteresse abyssine est difficilement accessible. Du haut d'une falaise à pic de 1000 mètres d'élévation, ses défenseurs dominent la plaine marécageuse du Nil, et depuis l'époque des Pharaons, ce puissant rempart naturel les a protégés contre toutes les attaques. De plus, le débouché naturel de l'Abyssinie n'est pas le Nil. En admettant que l'on puisse au prix de grosses difficultés créer une voie commerciale entre les hauts plateaux et le point où le Sobat commence à être navigable, on serait encore séparé de la mer par près de 5 000 kilomètres d'une navigation difficile, ou peut-être un jour par 3 500 ou 4 000 kilomètres de chemin de fer. Les courants commerciaux suivront toujours la route de Djibouti, plus courte de moitié.

Mais les Anglais avaient un intérêt politique éminent à compléter le blocus de l'Abyssinie, en empêchant toute puissance rivale de s'établir le long de sa frontière occidentale. En outre, ils tenaient essentiellement à conserver le contrôle des hautes vallées de l'Atbara, du Nil bleu et du Sobat, d'où proviennent les deux tiers des eaux qui fécondent l'Egypte. Déjà leurs ingénieurs étudient le régime du lac Tsana, source du Nil bleu, dans la pensée d'y établir un barrage, destiné, croient-ils, à transformer la face de l'Egypte. Enfin leurs projets de voie ferrée, qu'ils poursuivent avec une inlassable persévérance, leur faisaient une obligation de se ménager l'accès des hauts plateaux éthiopiens.

L'établissement d'un chemin de fer est en effet la condition absolue du maintien de leur suprématie sur le haut Nil, car le fleuve est une voie de communication trop précaire. Entre Assouan et Khartoum, les cataractes exigent six transbordements ; en amont de Khartoum la navigation d'abord facile ne tarde pas à être entravée par des bancs de sable ; plus loin, dans la région des marais, tout

chenal disparaît : on pénètre dans un cloaque sans nom où l'élément liquide se distingue à peine de l'élément solide. Çà et là, d'énormes amoncellements de végétaux, véritables îles flottantes, constituent d'infranchissables barrages contre lesquels la vapeur elle-même est impuissante, témoin l'aventure arrivée il y a vingt ans à Gessi-pacha, un des lieutenants de Gordon qui, pendant trois mois, resta emprisonné avec cinq cents hommes dans ces effroyables parages.

Suppléer le fleuve insuffisant ou inutile par un chemin de fer est donc une nécessité dont le gouvernement britannique s'est rendu compte dès que s'est affirmée sa politique soudanienne. D'Assouan à Khartoum, l'armée anglo-égyptienne s'est avancée pas à pas suivie de près par la voie ferrée. Mais au delà de Khartoum, on reconnut l'impossibilité de prolonger la ligne le long du Nil. Jeter un chemin de fer à travers 600 à 700 kilomètres de marais est un travail qui défie les forces humaines, et pour trouver un sol ferme et stable, force est d'aller le chercher sur le territoire abyssin. Déjà le futur tracé est déterminé. De Khartoum, la voie ferrée suivra la vallée du Nil bleu : à travers les puissants massifs montagneux des pays Gallas, elle se frayera un chemin jusque dans le bassin du lac Rodolphe pour redescendre vers le lac Victoria et se relier au chemin de fer de l'Ouganda.

Ceci n'est certes pas un projet irréalisable. Construire un chemin de fer de 3 000 kilomètres dans un pays difficile sans doute, mais habité par une population ayant déjà quelques rudiments de civilisation, abondamment pourvu d'eau et de toutes sortes de richesses naturelles, n'est pas une entreprise au-dessus des forces d'un peuple qui, en quelques années, a relié le Cap à la Rhodésie par un ruban de fer de 2200 kilomètres. Lorsqu'il sera terminé, la domination anglaise s'étendra d'un bout à l'autre du bassin du Nil. L'Abyssinie elle-même, bloquée de toutes parts, dépossédée des vallées qui lui donnent accès, pénétrée jusqu'au cœur par une voie ferrée exclusivement anglaise, sera pour la Grande-Bretagne une proie assurée.

C'est ainsi que la question d'Égypte est liée de façon indissoluble à la question du Soudan et des lacs et à celle d'Abyssinie. Ce sont les trois éléments d'un même problème dont l'Angleterre a préparé la solution à son profit avec une rare habileté. Sans doute, il a pu y avoir de sa part des hésitations, des lenteurs, parfois même des reculs, mais la force des choses devait l'emporter sur les faiblesses humaines, et rien n'a pu prévaloir contre les raisons impérieuses d'ordre physique, économique et politique qui l'attiraient depuis l'embouchure jusqu'aux sources du Nil. Dès que les Anglais prenaient pied en Égypte, il était facile de prévoir qu'ils seraient un jour amenés à revendiquer pour leur sphère d'influence tous les pays traversés par le Nil et ses affluents.

Ce n'est pas tout. Le lac Victoria n'a jamais été le terme des ambitions britanniques. Les Anglais ont voulu en faire le centre de leur empire africain et toute leur politique depuis vingt ans a tendu vers ce but.

On sait la part prépondérante de ce peuple dans le partage de l'Afrique. Tandis qu'il s'ancrait solidement dans les domaines du khédive, à l'autre extrémité de l'Afrique commençait le formidable mouvement d'expansion qui de la médiocre station maritime du Cap allait le porter jusqu'au fond de l'Afrique. Dès 1878, les Anglais avaient atteint le Transvaal : un sanglant désastre les força à lâcher prise, mais les territoires voisins leur offraient vers le nord une issue dont ils profitèrent sur l'heure, et l'inondation britannique se répandit avec impétuosité. Sans s'arrêter aux obstacles qui s'opposaient à sa marche, l'Angleterre préféra les tourner : elle se contenta au Transvaal d'un droit de suzeraineté mal défini qui réservait l'avenir en lui ménageant tous les prétextes possibles de reprendre la querelle au moment opportun ; puis, s'élançant en avant, elle s'ouvrit un passage à travers les possessions des Portugais. Elle les écrasa, leur arracha tout ce qui était à sa convenance, et enfin, vers 1890, après 1 000 lieues d'une chevauchée épique, elle arriva sur les bords du Tanganyka, dans cette région des grands lacs qui,

donnant à la fois naissance au Nil, au Congo et au Chiré, est la clef de voûte de toute l'Afrique.

Là, les hardis aventuriers de la Chartered company que Cecil Rhodes avait poussés en avant, éprouvèrent une déception. L'Allemagne et l'État du Congo leur barraient la route, mais, à une faible distance du Tanganyka, le pays redevenait britannique, car les Anglais de Zanzibar avaient déjà planté leur drapeau depuis l'océan Indien jusqu'aux lacs et dans toutes les splendides régions environnantes.

C'est alors qu'une idée grandiose se prit à germer au fond de l'âme anglaise. De la Méditerranée aux mers du sud, les couleurs britanniques planaient sur toute la longueur de l'Afrique. Les républiques hollandaises et les possessions du Portugal étaient vouées à une disparition fatale, « car l'avenir n'appartient pas aux races en décadence [1] » ; aucun obstacle sérieux ne s'opposait donc à l'unification de cet empire immense, et à part l'enclave allemande, toute une moitié de l'Afrique était, en vertu du droit des forts, destinée à relever un jour de la couronne d'Angleterre.

Cet idée d'abord nébuleuse et imprécise ne tarda pas à acquérir de la consistance. Accueillie par la presse, discutée par l'opinion, elle fit peu à peu son chemin dans le monde; puis, un jour, les derniers voiles se déchirèrent brusquement. Le *Napoléon du Cap* venait de trouver la formule magique qui séduit les imaginations et entraîne les peuples : toute l'Angleterre répéta avec lui : Du Cap au Caire, l'Afrique doit être anglaise.

Ce n'est pas assurément sir Cecil Rhodes qui inventa cette idée ; il ne fut pas davantage l'auteur efficace de son entière réalisation. Son principal mérite fut celui des grands tribuns qui font jaillir les idées dormant au fond de l'obscure conscience des foules, et donnent un corps aux rêveries populaires. Il sut trouver une phrase pour synthétiser les aspirations démesurées de la nation ; il la lança

1. M. Chamberlain, discours de Leicester, 1899.

à l'heure précise où tous les regards étaient tendus vers l'Afrique. De là son prodigieux succès. Elle enleva tous les suffrages ; elle détermina en Angleterre un irrésistible mouvement d'opinion qui fit consentir en hommes et en argent tous les sacrifices nécessaires, tandis que le gouvernement, fort de l'appui unanime de la nation, allait hardiment de l'avant, sans se soucier des obstacles. En quelques années tout le Nil fut conquis, l'Abyssinie entamée, les républiques hollandaises asservies, et dans cette étonnante campagne, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'audace peu scrupuleuse des hommes d'Etat, ou de la passion ardente avec laquelle le peuple anglais poursuivit la réalisation de son rêve.

En présence de ces événements, quelle devait être, quelle doit être encore aujourd'hui la politique de l'autre grande puissance africaine : la France ?

Il y eut un temps où la France fut en Europe le champion des droits des États et de l'équilibre des puissances. Lorsque la maison d'Autriche prétendit englober sous un même sceptre non seulement ses Etats héréditaires, mais l'Allemagne, les Flandres, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, sans parler des trois quarts des deux Amériques et des Indes, elle se heurta à notre pays. Toute l'histoire du seizième siècle et une partie de celle du dix-septième sont faites de la rivalité des empereurs d'Allemagne et des rois de France, les premiers revendiquant la suprématie universelle, les autres défendant leur propre indépendance et la liberté des couronnes.

Il fut donné au dix-neuvième siècle de voir renaître un de ces grands duels qui font l'étonnement de l'histoire. Mais, cette fois-ci, l'arène avait été transportée d'Europe en Afrique. Sur ce continent nouvellement ouvert à l'activité des puissances coloniales, l'Angleterre apparut plus dangereuse encore que ne l'avait jadis été en Europe la maison d'Autriche.

Il est bien facile assurément de blâmer notre politique dans le centre et dans l'est de l'Afrique. Tant qu'on se borne à relever des erreurs d'application, la pauvreté des

moyens mis en œuvre, la critique est admissible, mais peut-on affirmer avec la même assurance que la France n'ait pas eu le droit (qu'elle ne l'ait pas encore aujourd'hui) de disputer à l'Angleterre la souveraineté de toute une moitié de l'Afrique, et d'une moitié privilégiée, puisqu'elle renferme presque toutes les régions propres à l'établissement de la race blanche [1] ? S'il est vrai qu'un peuple qui ne veut pas déchoir doive lutter pour l'existence, nous devions nous opposer à la dévorante ambition de la Grande-Bretagne, qui non seulement compromettait si gravement nos plus légitimes aspirations, mais menaçait aussi d'édifier en Afrique une puissance sans précédent dans l'histoire, incompatible avec le repos et la sécurité des autres nations coloniales.

Pour résister efficacement aux entreprises anglaises, nous avions non seulement des arguments de droit qui dans les contestations internationales n'ont bien souvent qu'une valeur académique, mais aussi de puissants moyens d'action. Notre influence en Egypte était prépondérante, et pour la ruiner il ne fallut rien moins que notre abdication volontaire. A Zanzibar, les traités nous avaient fait une situation égale à celle des Anglais, mais nous négligeâmes toujours cette excellente base d'opérations jusqu'au jour où les progrès de nos rivaux y rendirent nos privilèges illusoires et inutiles [2]. Dans l'Ouganda, nous eûmes un jour une véritable colonie : le

1. Les régions propres à l'acclimatement de la race blanche sont très rares en Afrique, et on peut les compter facilement. Ce sont, au nord, tout le littoral de la Méditerranée ; — à l'est et au centre, le plateau abyssin et celui des grands lacs, qui bien que situés sous les tropiques sont relativement habitables à cause de leur altitude variant entre 1 000 et 2 000 mètres ; — au sud, tous les pays compris entre les tropiques et le Cap. On voit qu'à l'heure actuelle, l'Angleterre détient ou menace toutes les régions habitables à l'exception de l'Algérie-Tunisie, du Maroc, et d'une petite partie du sud-ouest allemand.

2. On sait que le traité de 1862 entre la France et l'Angleterre avait établi à Zanzibar un état de choses qui se rapprochait beaucoup d'un condominium franco-anglais. Par le traité de 1890, la France renonça à ses avantages et reconnut le protectorat anglais.

génie des Pères Blancs nous avait en quelques années conquis ce royaume, et le prestige du nom français y paraissait indestructible, mais la mère patrie l'ignora volontairement, et abandonna sans défense le fruit de nos travaux aux convoitises britanniques. A peine obtînmes-nous des Anglais une satisfaction platonique pour le meurtre et la ruine de nos nationaux et de leurs protégés.

Malgré ces trois échecs la situation n'était pas irrémédiablement compromise, car, nous conservions sur les flancs des Anglais, des positions qui, utilisées avec habileté, pouvaient singulièrement gêner leurs projets d'accaparement.

Depuis de longues années, l'Abyssinie nous était ouverte. Fortement installés à Djibouti, nous avions de ce côté une avance considérable et des avantages matériels et moraux dont il eût été possible de recueillir des fruits abondants. Quant à la rive ouest du Nil, elle était également à notre portée. Par le Bahr-el-Gaza et le bassin du M'Bomou, vierges encore de toute influence européenne, elle se reliait à notre Congo, et rien ne nous empêchait de reculer jusqu'au Soudan égyptien la zone de notre occupation.

Notre ligne de conduite était donc facile à tracer. Elle découlait si clairement des circonstances que tous nos gouvernants s'y rallièrent successivement. Sans doute, tous ne se rendirent pas également compte de l'importance de la partie engagée et des intérêts lointains qu'il importait de défendre dans ces régions reculées, mais il y a, dans les événements, je ne sais quelle force secrète qui, bon gré mal gré, entraîne de façon inexorable les peuples et ceux qui ont mission de les conduire. En France comme en Angleterre, il y avait un trop long passé, des traditions trop profondément établies, pour que l'une des deux acceptât de voir l'autre dominer exclusivement de la Méditerranée aux lacs, et des lacs aux mers du sud. Le choc était inévitable : il se produisit à Fachoda.

L'affaire de Fachoda ne peut donc être comparée aux autres incidents qui de tous côtés ont surgi depuis trente ans entre la France et l'Angleterre. C'est plus qu'une vul-

gaire contestation de frontières comme nous en avons vu si souvent dans l'Afrique de l'ouest ; ce n'est pas une compétition territoriale, une lutte pour s'assurer un débouché avantageux ; ce n'est pas davantage une question purement égyptienne, abyssine ou soudanienne. Dans ce coin perdu des marécages du Nil s'est débattue une grave question de principes. L'Angleterre aura-t-elle la liberté de soumettre à ses lois toute l'Afrique orientale ? Voilà pourquoi restera fameuse la rencontre du sirdar Kitchener avec le capitaine Marchand ; voilà comment cet événement a pris soudain un caractère de gravité tragique que revêtent rarement les querelles coloniales.

II

On conçoit maintenant comment se sont enchaînés les événements qui, durant la dernière partie du dix-neuvième siècle, ont marqué l'histoire de l'Afrique orientale. Certes, il serait téméraire de croire que ces lointaines perspectives aient apparu dans leur ensemble aux hommes d'Etat, qui, en France comme en Angleterre, engagèrent autrefois la partie dont nous voyons le dénouement. Lorsque lord Beaconsfield mettait la main sur le canal de Suez, lorsque M. Gladstone s'emparait de l'Egypte, ils avaient en vue des intérêts immédiats et limités, et ne songeaient guère aux horizons indéfinis qu'ils ouvraient ainsi à leurs pays. De même, lorsque M. le duc Decazes, lors de l'achat des actions du khédive, et M. de Freycinet en 1881 nous laissaient expulser des bords du Nil, ils se pliaient aux nécessités du moment, cédaient aux exigences de la politique générale, et ne prévoyaient pas les suites de leur inertie. C'est que dans la vie des peuples, comme dans la vie des hommes, les conséquences d'une seule faute sont incalculables, et souvent en pâtissent ceux qui y furent le plus étrangers. On s'en rend compte plus tard lorsque le temps a fui, et que se déroulent logiquement les suites inévitables des choses passées ; mais les dés sont jetés et il est impossible

alors de revenir en arrière. L'histoire que nous allons raconter ne démentira pas cette vérité.

A peine les Anglais furent-ils installés en Egypte que leurs colonnes commencèrent à remonter le Nil, mais elles se heurtèrent presque immédiatement à un obstacle formidable.

Dans les steppes brûlants du Soudan, le mahdi Mohammed-Ahmed avait levé l'étendard de la guerre sainte, et de tous les points de ce redoutable foyer du fanatisme musulman, les peuples avaient répondu à son appel. Pendant trois ans, de 1882 à 1885, il marcha de victoire en victoire, et d'affreux désastres comme celui de Shekkan, où l'armée d'Hicks-pacha fut anéantie jusqu'au dernier homme, précipitèrent la retraite des troupes anglo-égyptiennes. En 1885, tomba Khartoum où se fit tuer l'héroïque Gordon, le dernier défenseur de la civilisation. L'armée de secours du général Wolseley recula jusqu'à Ouady-Halfa, pendant que les hordes des derviches qui ne rencontraient plus nulle part aucune résistance poussaient en avant leur impétueuse inondation. Dans l'est, les places de Kassala, de Gera, de Galabat, tombèrent aux mains des mahdistes; à l'ouest, le Darfour et le Bahr-el-Gazal furent envahis : tout le pays, depuis Dongola au nord jusqu'à l'Equatoria au sud, depuis le Darfour jusqu'à la mer Rouge, obéit à la volonté du nouveau prophète, chef des croyants.

Aborder de front cette puissance, pendant qu'elle était dans tout l'éclat de sa force et de son prestige, était une entreprise impossible. Les Anglais n'y songèrent pas : ils se replièrent prudemment, se contentant de maintenir à l'écart les bandes derviches et de protéger l'Egypte contre le péril mahdiste, admirable prétexte dont ils surent jouer avec souplesse pour maintenir indéfiniment leur occupation militaire sur les bords du Nil. Ils savaient bien que le temps travaillait pour eux, qu'à l'exemple de tous les empires échafaudés par les conquérants arabes, la domination du mahdi était essentiellement fragile, et que ces météores éblouissants, qui de temps à autre illuminent l'Afrique de leur éclat, ont d'autant moins de

durée que leur apparition a été plus soudaine et leur croissance plus rapide.

Les Anglais n'avaient donc qu'à laisser la puissance mahdiste s'user d'elle-même et tomber en décomposition. Le jour viendrait sûrement où ils pourraient prendre une revanche facile du désastre de Khartoum, mais pendant ce délai forcé qui retardait de plusieurs années leur expansion dans la vallée du Nil, bien des événements pouvaient surgir, capables de contrarier leurs projets. C'était précisément l'époque où toutes les nations de l'Europe se ruaient à l'assaut de l'Afrique. A côté des Anglais, les Français, les Allemands, les Italiens, les Belges, sans parler des Ethiopiens étaient sur les rangs aux portes du bassin du Nil. Ce fut l'art consommé des Anglais de savoir déjouer ces ambitions rivales, de les neutraliser les unes par les autres ou même de s'en servir, tout en réservant l'avenir à leur profit particulier. Jamais plan d'ensemble ne fut conduit avec plus de méthode, plus de sûreté et plus de bonheur.

Le premier acte se déroula dans l'Ouganda, l'Ounyoro, et l'Equatoria, c'est-à-dire dans les premiers pays que traverse le Nil au sortir du lac Victoria. De ce côté, les Anglais avaient à lutter contre deux compétiteurs : les Allemands et les Français. On sait l'ardeur avec laquelle l'Allemagne s'était jetée vers 1885 dans la politique coloniale. Dans les Etats du sultan de Zanzibar, elle avait su se tailler aux dépens des Anglais un domaine immense qu'elle aurait voulu étendre tout autour du lac Victoria. Son traité de 1887 avec l'Angleterre lui avait donné un commencement de satisfaction, et une circonstance fort imprévue avait fait luire à ses yeux les plus riches espérances. En Equatoria gouvernait un Allemand, Emin-pacha, maître absolu de ce pays qu'il occupait nominalement au nom du khédive. Séparé du reste du monde par le soulèvement mahdiste, Emin avait fait tête à l'orage, rejeté au loin les envahisseurs, et il vivait en paix dans ses Etats, prêt à s'entendre avec le plus offrant. On connaît l'étonnante comédie qui se déroula à cette occasion au fond de l'Afri-

que. Anglais et Allemands, pris d'un beau zèle humanitaire, proclamèrent à l'envi que la délivrance d'Emin était le plus sacré des devoirs, et, des deux côtés, de grandes expéditions s'armèrent pour aller sauver le glorieux soldat de la civilisation. Dans cette course au clocher les Anglais arrivèrent bons premiers, et Stanley, surgissant brusquement des forêts du Congo, brûla la politesse au Dr Peters qui se traînait péniblement dans les déserts de l'est africain. De gré ou de force, on ne le sut jamais très clairement, Stanley enleva Emin. Privée de son défenseur, l'Equatoria retomba dans l'anarchie et fut abandonnée à l'invasion mahdiste. Les Allemands déçus durent se replier, et le traité de 1890 consacra leur renonciation aux provinces nilotiques du centre africain [1]. Désormais les Anglais n'avaient plus rien à craindre de leurs dangereux compétiteurs.

Cependant, un dernier obstacle subsistait, qui dans ces mêmes régions pouvait entraver leur action : c'étaient les établissements religieux que les Pères Blancs entretenaient dans l'Ouganda. Sous la vigoureuse impulsion du cardinal Lavigerie, nos missionnaires avaient fait merveille. Ils avaient su se concilier les bonnes grâces du roi Mouanga, et trente à quarante mille chrétiens se pressaient autour d'eux. De toutes parts s'étaient élevés des centres de civilisation ; quelques années avaient suffi pour transformer ce pays inorganisé et y implanter fortement l'influence française. Les Anglais s'en émurent. Ils prirent en main la cause de quelques missions protestantes, que les progrès des religieux français avaient réduites à l'impuissance, provoquèrent des querelles de religion, et à la faveur des troubles ainsi suscités, envahirent brusquement le territoire convoité. A la tête d'une force militaire considérable, le capitaine Luggard, de la Compagnie anglaise de l'est africain (Ibea), pénétra jusqu'à Mengo, résidence du roi

1. Sur la rivalité anglo-allemande dans l'est africain, et l'affaire d'Emin-pacha, consulter notre ouvrage : *la Conquête de l'Afrique*. Perrin, 1900.

Mouanga, et lui imposa un traité de protectorat ; puis se retournant contre les catholiques, il les attaqua sous un prétexte futile, et les refoula dans une grande île du lac Victoria. Là, s'était réfugiée autour du roi et des missionnaires français une foule considérable d'hommes, de femmes et d'enfants. Contre cette population inoffensive et sans défense, le capitaine Luggard pointa ses canons et ses mitrailleuses. Il en extermina une grande partie, puis continuant son œuvre de destruction, il lâcha la bride à ses troupes et à ses partisans qui brûlèrent tous les villages et les stations des Pères Blancs, leurs églises et leurs cultures. Anéantir les catholiques, c'était ruiner l'influence française en Ouganda. Le capitaine Luggard ne l'ignorait pas, et il prit soin de parfaire son œuvre. Après son passage, il ne resta rien de l'édifice laborieusement construit par nos nationaux (1891).

Cette fois-ci, les Anglais étaient bien les seuls maîtres du haut Nil. Sans perdre un instant, ils procédèrent à l'annexion et à l'organisation de leur conquête. Le gouvernement de M. Gladstone, qui hésitait à agir par crainte des lourdes charges financières qui en résulteraient, dut céder sous la pression de l'opinion qui se manifesta à Londres avec une singulière vivacité, et sir Gerald Porter, consul général à Zanzibar, fut nommé commissaire extraordinaire en Ouganda. En même temps, les Anglais, poursuivant leur marche en avant, s'établirent dans l'Ounyoro et pénétrèrent dans l'Equatoria dont ils occupèrent la capitale Ouadelaï (1892-1894).

En quatre ans, l'Angleterre avait donc surmonté tous les obstacles d'ordre diplomatique ou militaire qui s'opposaient à son expansion. Sa position sur le haut Nil et sur tout le plateau compris entre le lac Albert-Nyanza et le lac Victoria, était l'une des plus fortes qu'une puissance européenne eût encore conquise en Afrique. Maîtresse des sources du Nil et de son embouchure, elle pouvait désormais, en toute liberté d'esprit, suivre, ou mieux diriger les événements qui allaient un jour mettre à sa discrétion l'empire du mahdi et toute la vallée moyenne du grand fleuve.

III

La partie était délicate, et demandait beaucoup de savoir-faire et de vigilance, car des deux côtés de la zone intermédiaire, les nations voisines, mises en éveil par les progrès ininterrompus de la gigantesque expansion britannique, précipitaient leurs mouvements. Sur la rive gauche, les Français et les Belges n'étaient plus loin ; sur la rive droite, la question d'Ethiopie restait pleine d'obscurité. Outre les dangers qui pouvaient résulter du voisinage immédiat d'un peuple remuant et belliqueux, les Anglais redoutaient par-dessus tout de voir s'implanter sur les hauts plateaux abyssins une influence rivale de la leur. Ils n'admettaient pas que ce poste avancé qui dominait la vallée du Nil ne fût pas entre leurs mains, et que le joyau de l'Afrique orientale dépendît d'une tierce puissance.

Or, depuis de longues années, la France avait en Abyssinie une situation prépondérante, d'où un péril sérieux pour l'avenir de la politique anglaise. Dès 1843, en effet, M. Rochet d'Héricourt, vice-consul de France à Massaouah, avait passé avec Sahlé-Salassi, roi du Choa, un traité d'amitié et de commerce, aux termes duquel son pays était ouvert à nos nationaux. Il ne fut malheureusement donné aucune suite à cet acte, et ce ne fut que vingt ans plus tard que nous songeâmes à manifester notre présence sur les bords de la mer Rouge. En 1857, sur les instances de M. Lambert, notre consul à Aden, une escadre commandée par l'amiral Méquet parut dans le détroit de Bab-el-Mandeb. L'assassinat de M. Lambert, qui périt sur la côte Somali, victime des pirates arabes, hâta les événements, et en 1862, une convention, conclue avec le sultan de Tadjourah, nous céda en toute propriété la ville d'Obock avec le territoire environnant, moyennant la somme de 50000 francs. D'autres tentatives d'établissement furent faites vers la même époque, dans la baie d'Adulis, près de Massaouah, et à Check-Saïd, sur le littoral asiatique, mais ces essais furent négligés, et l'on ferma volontai-

rement les yeux en France, lorsque les Italiens et les Turcs vinrent plus tard s'y installer à notre place. Obock lui-même resta complètement oublié.

Cependant la création dans ces parages d'une base d'opérations solide, avait pour nous un double intérêt. Il nous donnait un point d'appui efficace sur le détroit de Bab-el-Mandeb, devenu depuis l'ouverture du canal de Suez la grande voie de communication de l'Europe avec l'Extrême-Orient, dont les Anglais étaient jusque-là les maîtres absolus. En même temps, nous acquérions sur l'Abyssinie une porte d'entrée, d'où s'ouvrait vers l'intérieur une voie de pénétration de beaucoup la plus courte et la plus facile. Si ces avantages évidents avaient échappé à la perspicacité de nos hommes d'État, ils avaient vivement frappé nos voisins d'Aden, qui témoignèrent un vif déplaisir de notre arrivée sur les lieux. A peine eurent-ils soupçonné en 1857 le motif des croisières de l'amiral Méquet, qu'ils se hâtèrent de mettre la main sur l'île Périm (1858) ainsi que sur les îles Mouscha, qui commandent l'entrée du golfe de Tadjourah. Quelques années après, profitant de notre persistante inaction, ils annexèrent la majeure partie de la côte africaine, en face d'Aden, avec l'importante ville de Zeilah, et enfin, en 1876, ils occupèrent les îles Sokotra au débouché de la mer Rouge sur l'océan Indien.

Resserrée dans un étroit périmètre par les progrès de ses voisins, notre colonie d'Obock végétait misérablement, et bien que la proximité du marché abyssin eût séduit quelques commerçants aventureux, l'incurie des pouvoirs publics subsistait tout entière [1].

Pour triompher de l'indifférence de la métropole il fallut

1. A des demandes de concession formulées par quelques colons entreprenants, le gouvernement répondait en faisant insérer au *Journal officiel* du 25 décembre 1880, la note suivante qui donne une singulière idée des habitudes de notre administration coloniale : « Le traité du 11 mars 1862 portant cession d'Obock à la France ne contient aucune indication sur le périmètre de notre possession, et de plus nous n'avons rien fait jusqu'ici pour assurer notre souveraineté sur cette contrée. Il serait donc impossible d'indiquer le sol susceptible d'être cédé et encore moins de le délimiter. Dans ces conditions le

qu'en 1883, lors de notre conflit avec la Chine, les Anglais nous fermassent le port d'Aden. On s'aperçut tout à coup que nos vaisseaux entre la France et la Chine ne rencontraient sur leur route aucun point de ravitaillement, où ils pussent prendre du charbon. On se hâta alors de faire à Obock quelques travaux d'aménagement, et on y envoya un commandant de cercle, M. Lagarde. Vingt ans après, M. Lagarde exerçait toujours les mêmes fonctions, auxquelles il avait joint celles de ministre résident près le négus, rare exemple de stabilité administrative, qui, pour la prospérité de notre colonie et l'affermissement de notre influence en Abyssinie, aurait pu avoir les plus féconds résultats.

A peine arrivé à Obock, M. Lagarde s'occupa de reconnaître son domaine ; il signa quelques traités de délimitation avec les petits chefs indigènes des environs, ce qui, sur la carte, donna à notre colonie une consistance satisfaisante. Il en fut aussitôt récompensé par les galons de gouverneur, et le parlement, pris d'un beau zèle, vota une annuité de 450 000 francs en faveur de la ville naissante. On en profita pour créer immédiatement seize postes de fonctionnaires ; on construisit un palais pour le gouverneur et des maisons pour les bureaux ; on installa un hôpital, une machine à distiller l'eau de mer et une machine à glace. Quant au port, on l'oublia complètement, si bien que les navires ancrés sur rade en étaient réduits à mettre quarante-huit heures pour charger 60 tonnes de charbon. Aussi le commerce resta-t-il nul, et tous les armateurs, y compris les Messageries maritimes, s'empressèrent de déserter ce rivage inhospitalier pour retourner à Aden. Pendant ce temps le port anglais tout voisin de Zeilah,

département de la marine ne saurait faire de concessions. Il ne peut que laisser aux personnes qui tenteraient de fonder un établissement à Obock toute la responsabilité du choix de l'emplacement à occuper par elles, sous la réserve que cette occupation, essentiellement précaire et révocable, devra cesser à la première réquisition. » (Cité par Ch. Michel, *Vers Fachoda.*) On en était là dix-huit ans après la prise de possession de ce poste de capitale importance.

où résidait un seul fonctionnaire britannique, le lieutenant Welsch, encaissait annuellement de 600 000 à 700 000 francs de droits de douane[1].

Sur ces entrefaites, le gouvernement désireux de savoir où passaient ses subventions, envoya à Obock un ingénieur colonial, M. Vésin-Larue, chargé d'examiner les choses sur place. Son rapport fut navrant. Non seulement il constata que les travaux effectués jusque-là ne servaient à rien, et qu'il faudrait dépenser au moins 14 ou 15 millions pour obtenir un résultat appréciable, mais il ajouta que la situation d'Obock était déplorable au point de vue commercial et maritime. Par contre, sur la côte sud du golfe de Tadjourah existait une excellente rade, véritable port naturel, où de temps immémorial aboutissaient les caravanes venues de l'intérieur. Le choix d'Obock avait donc été une erreur, et il fallait sans tarder transporter notre établissement à Djibouti : c'était le nom de la rade en question.

Cette vérité était si évidente que, dès 1887, l'initiative privée avait pris les devants : plusieurs négociants avaient installé leurs comptoirs à Djibouti, et une véritable petite ville s'était élevée comme par enchantement, qui faisait déjà une concurrence sérieuse à Zeilah. Les Anglais s'en étaient émus et nous avaient même contesté le droit de nous établir si près d'eux : il fallut négocier. Le traité du 2 février 1888 nous concéda Djibouti, avec une banlieue de 25 kilomètres, moyennant l'abandon de Dongaretta, autre point de la côte Somali situé au delà de Zeilah, que nous occupions depuis fort longtemps, mais dont nous n'avions jamais rien fait. La même convention nous reconnaissait les îles Mouscha et Rab, situées dans le golfe de Tadjourah. Enfin elle renfermait des stipulations intéressantes, sur lesquelles nous aurons à revenir, relatives au sort futur du Harrar.

La situation diplomatique ainsi réglée, rien ne s'opposait plus à ce qu'une vive impulsion fût donnée au développement de Djibouti. Ce n'est cependant qu'en octobre 1895 que le gouverneur se décida à abandonner sa grasse

1. Ch. Michel, *op. cit.*

sinécure d'Obock, véritable ville morte où ne subsistaient plus que quelques bureaux perdus au milieu des sables [1].

Quant à nos relations avec l'Ethiopie, elles subissaient naturellement le contre-coup de cette politique paresseuse et imprévoyante. Au lieu de profiter des avantages que nous conférait l'ancienneté de nos liens avec ce pays et les stipulations du traité de 1843, nous négligeâmes complètement d'y fortifier notre influence matérielle et morale, et entre le négus et notre représentant, tout se borna pendant longtemps à un échange de banales politesses. Cependant, l'avènement de Ménélik, en 1890, avait été pour nous une chance inespérée. Ce prince intelligent et plein de prudence avait compris que son royaume, entouré de tous côtés par des voisins dangereux, avait un intérêt capital à conserver l'amitié de la France, et de tout temps il avait recherché, voire même provoqué les occasions de se rapprocher de nous [2]. Peut-être même

1. Ceci n'empêchait pas Obock de toucher régulièrement sa subvention annuelle de 450 000 francs. Comme on ne trouvait pas à l'employer à Obock, l'administration thésaurisait, si bien que l'inspection des colonies ne fut pas médiocrement surprise, en 1897, de découvrir, soigneusement inutilisée, une réserve de 1 million et demi dont personne ne soupçonnait l'existence. Pendant ce temps, Djibouti végétait avec une maigre subvention de 100 000 francs.

2. Dès 1880, alors qu'il était simple roi du Choa, Ménélik avait cherché à entrer en relation avec notre pays, témoin la lettre suivante qu'il écrivit alors à M. Gambetta :

« Ménélik II, par la grâce de Dieu, roi du Choa, à M. Léon Gambetta, président de la chambre des députés, 1er novembre 1880.

« Comment allez-vous ? Nous, par la grâce du Tout-Puissant, allons très bien, et toutes nos armées aussi. Après vous avoir prié d'accepter nos meilleurs souhaits pour votre santé et votre prospérité, nous écrivons : Les bruits qui nous arrivent d'Europe vous ont fait connaître à nous, comme étant tout dévoué à votre pays ; toute notre sympathie est acquise aux hommes qui se dévouent pour leur patrie, et c'est ce qui nous fait vous offrir et vous prier d'accepter notre considération et notre amitié.

« Par la même occasion nous écrivons à M. le président de la République. Nous demandons beaucoup et nous espérons aussi beaucoup de cette grande nation française qui la première a apporté chez nous les idées de civilisation. Nous vous savons le défenseur et le protec-

aurait-il été possible de négocier une action commune avec la Russie qui, certain jour, avait paru avoir quelque velléité d'exercer sur l'Abyssinie une sorte de protectorat religieux. Tous ces éléments de succès, qu'une diplomatie avisée aurait dû recueillir avec soin, furent dédaignés, parfois même rejetés brutalement [1]. En 1894, on fit mieux encore. Le 9 mars de cette année, Ménélik, cédant aux conseils de son entourage européen, avait donné à M. Ilg, ingénieur suisse, son ministre et son homme de confiance, la concession d'un chemin de fer de Djibouti au Nil blanc par le Harrar, Entotto, et le Kaffa. M. Ilg repassa bientôt la concession à une société française. C'était pour nous un succès considérable et l'avenir assuré. Non seulement Djibouti était appelé à devenir le principal port de la mer Rouge et le grand entrepôt du commerce abyssin, mais nous obtenions d'emblée dans l'empire une prépondérance

teur des opprimés, et en nous adressant à vous, nous avons la ferme conviction que vous ferez quelque chose en faveur de notre peuple, pour lequel nous demandons que les biens de la civilisation arrivent librement : ce qui ne se produira pas tant que nous serons à la disposition des puissances qui ont intérêt à nous maintenir dans la plus grande ignorance des choses de l'Europe.

« Nous faisons donc des vœux pour que vous fassiez bon accueil à notre supplique, et que Dieu vous inspire en faveur de notre royaume qui a aujourd'hui besoin, nous le craignons, de tout concours généreux.

« Nous prenons la liberté de vous adresser par nos envoyés de confiance, en témoignage de notre profonde amitié pour vous :

« 1° Le diplôme et la croix de grand cordon de notre ordre « Honneur et Amitié » ;

« 2° Un manteau de guerre, décoration des grands dignitaires de l'État ;

« 3° Un bouclier, deux lances, deux manchias ou verres à boire. En dehors des signes distinctifs que peuvent avoir ces objets, ils ont encore le faible mérite d'être le travail d'une population inconnue à l'Europe.

« Nous prions Dieu qu'il vous accorde tous ses bienfaits. »

1. Notamment lors de l'incident du cosaque Atchinoff, qui, débarqué sur notre territoire avec une mission moitié religieuse moitié militaire, fut traité en ennemi, bombardé et expulsé, sans même que l'on eût cherché à s'entendre avec lui (1890).

politique et économique incontestable. Or, ce ne fut que trois ans après l'acte de concession, en janvier 1897, que notre administration coloniale, sans le concours et l'assentiment de laquelle la société ne pouvait exercer son privilège, daignât s'occuper de la question. M. Lagarde s'en fut alors à Addis-Abeba, et obtint sans peine de l'empereur la signature de deux conventions. La première délimitait les territoires français et éthiopien et fixait la frontière commune à 90 kilomètres de Djibouti ; l'autre portait ratification de l'acte de concession du chemin de fer et arrêtait les conditions de l'exploitation. Plusieurs mois s'écoulèrent encore avant l'ouverture des travaux, et ce n'est qu'à la fin de 1902 que la voie ferrée atteignit Harrar après mille péripéties que nous aurons à raconter. Il n'est pas douteux qu'avec un peu de prévoyance et d'habileté, ces résultats auraient pu être obtenus quatre ou cinq ans plus tôt, ce qui aurait certainement modifié le cours des événements lors de notre apparition sur le haut Nil en 1898.

Cependant, malgré la faiblesse de notre politique, notre seule présence sur les bords de la mer Rouge inquiétait sérieusement les Anglais, car ils comprenaient que leur situation en Abyssinie était à la discrétion d'un gouverneur de Djibouti hardi et habile. Entrer en lutte ouverte avec nous pouvait être gros de conséquences, et, d'autre part, l'Abyssinie n'était pas une proie qu'on pût enlever facilement de vive force. Mieux valait temporiser et laisser mûrir le fruit avant de le cueillir, se bornant à maintenir à l'écart les amateurs étrangers. C'est ce que les Anglais firent pendant quinze ans avec une patience et une dextérité qu'il faut bien admirer comme un chef-d'œuvre de l'art. A cette occasion va entrer en scène un quatrième personnage : nous voulons parler de l'Italie.

Depuis 1869, le pavillon italien avait pris position sur la mer Rouge, par suite de l'achat de la baie d'Assab, où la compagnie Rubattino avait voulu établir un dépôt de charbon.

Lorsqu'en 1882, l'Italie, évincée de Tunis, chercha partout des compensations, elle songea naturellement à ce point perdu du Soudan égyptien, la seule terre extra-européenne où elle exerçât des droits de souveraineté, et le gouvernement racheta ses établissements à la compagnie. De là à Massaouah, la distance n'était pas longue, mais elle ne pouvait être franchie sans l'assentiment de l'Angleterre. Massaouah était un port important qui jadis avait fait partie du domaine égyptien ; il commandait l'entrée de la baie d'Adulis sur laquelle nous avions renoncé à faire valoir nos droits, mais dont les Anglais connaissaient bien la valeur stratégique et commerciale : c'est là en effet qu'ils avaient établi leur base d'opérations lors de leur fameuse expédition de 1868 contre le négus Théodoros. L'Angleterre hésita, puis finalement donna son assentiment, car outre les motifs d'ordre général qui lui conseillaient de se ménager dans la Méditerranée l'amitié d'une nation maritime jeune et ambitieuse, étroitement unie à deux grandes cours du continent, et disposant déjà d'une force navale considérable, elle pensa que l'intervention sur l'échiquier africain d'un partenaire docile pouvait lui être profitable : en quoi, l'expérience lui donna pleinement raison.

C'était en effet pour l'Angleterre un premier avantage que de nous voir abandonner au profit des nouveaux venus nos droits anciens sur la baie d'Adulis. De plus « les Anglais n'étaient pas fâchés qu'un collaborateur zélé et soumis la délivrât du souci d'occuper Massaouah, et de compléter au sud de Souakim le système militaire qui interdisait aux mahdistes l'accès du littoral de la mer Rouge, d'où pouvaient leur arriver des armes et des munitions. Kassala venait d'être pris par les derviches (1885) ; il fallait donc les surveiller sur la côte voisine, et les Anglais trouvèrent avantageux de confier ce rôle à l'Italie, sans qu'il leur en coûtât un schelling [1] ». Enfin rien ne pouvait mieux convenir à l'Angleterre, que de donner aux

1. R. de Caix, *Fachoda*, p. 50.

Abyssins quelque occupation qui les détournât de s'occuper trop activement de ce qui se passait du côté du Nil. Il était infiniment probable que les Italiens se lasseraient vite de monter la garde autour de la banlieue malsaine de Massaouah, et que leurs premières tentatives dans la direction des hauts plateaux les mettraient en contact avec les forces éthiopiennes : précieuse diversion, au cours de laquelle les deux adversaires useraient leurs forces sans grand résultat. On gagnerait ainsi quelques années au cours desquelles s'émietterait la puissance mahdiste, et le jour où l'Angleterre jugerait opportun de reprendre sa marche en avant, les négus retenus à l'est n'auraient pas eu le loisir, avec ou sans le concours de la France, de tenter quelque chose sur leur frontière occidentale. Quant à l'Italie, si jamais elle devenait dangereuse, on saurait toujours l'arrêter à temps.

Il en fut exactement comme l'avaient prévu les Anglais, et ce n'est pas un spectacle médiocrement instructif que de voir la constance ingénue et aveugle avec laquelle les Italiens s'appliquèrent au rôle ingrat qu'on leur avait réservé. Comme le *chien du jardinier*, auquel on les a fort irrévérencieusement comparés, ils défendirent courageusement les plates-bandes confiées à leur garde, mais leur tâche achevée, ils durent se contenter des remerciements chaleureux du maître et de la qualification de « staunch allies » dont il les honora publiquement[1] : maigre compensation pour les milliers de braves qu'ils avaient perdus dans les montagnes d'Ethiopie.

Les Anglais, à vrai dire, n'eurent pas à faire grands frais d'imagination pour entraîner les Italiens à leur suite. Ils mordirent à l'hameçon dès la première invite, et se lancèrent à corps perdu dans les aventures. A peine installés à Massaouah (1885), ils s'efforcèrent de gagner vers l'intérieur et de s'établir sur les hauts plateaux, mais ils se heurtèrent presque aussitôt aux Abyssins qui écrasèrent

1. Discours à la chambre des communes de M. Curzon, sous-secrétaire d'État au Foreign Office, 1896.

une de leurs colonnes à Dogali (1887). L'empereur Jean massa de grandes forces à Saati, devant lesquelles échouèrent tous les efforts des vingt mille hommes concentrés à Massaouah, sous les ordres du général San Marzano.

Dans cette situation critique, les Italiens furent sauvés par les mahdistes, qui en 1889 imaginèrent de pousser une pointe sur l'Abyssinie. L'empereur courut à leur rencontre. Il les écrasa à Mettammah, mais fut tué d'une balle perdue à la fin de la bataille (10 mars). Les Italiens dégagés à temps purent respirer, et voulurent demander à la diplomatie des succès que le sort des armes leur avait refusés. La mort de l'empereur ayant provoqué en Abyssinie une crise d'anarchie, les Italiens crurent faire un coup de maître en s'arrangeant avec le roi du Choa, Ménélik, le plus sérieux des prétendants à la succession du négus. « Ils le reconnurent comme empereur, et par le traité d'Oucciali (2 mai 1889) lui firent accepter dans une phrase équivoque le plus vague des protectorats. Par ce même arrangement, Ménélik reconnaissait aux Italiens une frontière qui ne leur donnait qu'une colonie modeste en demi-cercle autour de Massaouah. Mais qu'importaient alors aux Italiens les limites données par Ménélik à leurs possessions ? N'était-il pas un vassal dont on ferait bientôt un sujet ? A leurs yeux, Ménélik, en étendant sa puissance, étendait les domaines de l'Italie : il était leur homme[1]. » M. Crispi ne voyait aucune limite à ses ambitions africaines : en même temps qu'il entamait l'Abyssinie par le nord, il avait d'un trait de plume annexé tout le littoral de l'océan Indien, depuis la rivière Djouba jusqu'au cap Guardafui, plage aride et déserte, mais dont la possession lui semblait nécessaire « parce qu'elle dessinait au sud, tandis que Massaouah et Assab esquissaient au nord le vaste empire dont il songeait à faire ceindre la couronne au roi Humbert[2] ».

Toutefois, avant de réaliser ce grand projet, il fallait le

1. R. de Caix, *op. cit.*, p. 54.
2. *Ibid.*

faire consacrer par l'Angleterre. Elle s'y prêta de bonne grâce, et par deux conventions en date des 24 mars et 15 avril 1891, complétées plus tard par le protocole du 5 mai 1894, elle reconnut à l'Italie une zone d'influence considérable, qui partait de Ras-Kasar, sur la mer Rouge, et traversait le Sennaar en diagonale pour aboutir au Nil bleu, à son intersection avec le 35e degré de longitude ouest de Greenwich. De ce point, la frontière allait à peu près en ligne droite rejoindre les sources de la rivière Djouba, et suivait ensuite le cours de ce fleuve, puis la côte, jusqu'au cap Guardafui. Ainsi l'Angleterre cédait à l'Italie, outre une partie du domaine égyptien, presque toute l'Abyssinie proprement dite, y compris le Tigré, le Choa et le Harrar. Elle se réservait toute la vallée du Nil, et les pentes occidentales du plateau éthiopien avec la région du lac Rodolphe.

Rien n'est plus instructif que l'étude attentive de ces textes, où, sous des apparences d'extraordinaire générosité, on voit à chaque ligne percer les secrètes pensées du cabinet britannique.

Remarquons d'abord que les conventions de 1891 venaient à une époque où les Italiens, malgré cinq années d'efforts et vingt mille hommes en ligne, n'avaient encore pu s'étendre au-delà de la portée de leurs canons de Massaouah. Toute tentative pour s'élever le long des contreforts abyssins avait abouti à de sanglants échecs, et Ménélik ne paraissait pas d'humeur à laisser le champ libre aux envahisseurs [1]. Les Anglais connaissaient trop bien le pays pour croire un instant que la puissance militaire de l'Italie pourrait venir à bout de l'Abyssinie.

1. Dès le mois de septembre 1890, Ménélik avait écrit au roi Humbert, pour l'informer qu'il ne reconnaissait pas l'interprétation italienne du traité d'Oucciali, et qu'il n'avait jamais entendu aliéner quoi que ce fût de son indépendance. En outre, à peine furent connues les conventions anglo-italiennes, qu'il protesta par une lettre-circulaire adressée à tous les gouvernements d'Europe, dans laquelle il revendiquait les frontières historiques de l'Ethiopie qui devait s'étendre, disait-il, jusqu'au Nil blanc.

Cet immense chaos de montagnes habité par un peuple ardent et guerrier n'est pas à la merci d'un coup de force heureux : eux-mêmes en avaient fait l'expérience en 1868. L'Abyssinie ne sera pas au premier qui aura pu conduire un raid victorieux dans l'intérieur, mais à celui qui, gardant les issues, vivant en paix avec ses voisins, poussant des chemins de fer jusqu'au cœur du pays, saura y introduire pacifiquement sa prépondérance commerciale et, comme conséquence, son influence politique. Laisser l'Italie aux prises avec Ménélik ne faisait pas courir aux Anglais de dangers sérieux : en revanche la combinaison avait l'avantage de les débarrasser de compétiteurs gênants. Le seul péril eût été que l'Italie, s'enfonçant droit à l'ouest, et contournant la forteresse abyssine, parût dans le voisinage du Nil. Mais de ce côté, les Anglais avaient pris leurs précautions. La frontière arrêtée en 1891 maintenait les Italiens à 200 kilomètres du fleuve et les excluait du règlement futur de la question du haut Nil.

Sans doute l'article 2 du protocole du 15 avril leur donnait le droit d'occuper Kassala, mais l'Angleterre avait pris soin de spécifier que cette occupation serait provisoire. Elle leur laissait toute liberté d'expulser les mahdistes de cette place importante, à condition de rester elle-même le seul bénéficiaire de l'entreprise. Aussi les Anglais affirmaient-ils hautement les droits de l'Égypte sur Kassala, tandis qu'ils abandonnaient généreusement à leurs alliés le Sennaar et d'autres parties de l'héritage des khédives [1].

1. Article 2 du protocole du 15 avril 1891 : « Le gouvernement italien aura la faculté, au cas où il serait obligé de le faire pour les besoins de sa situation militaire, d'occuper Kassala, et la contrée attenante jusqu'à l'Atbara...

« ...Il est cependant convenu entre les deux gouvernements que toute occupation militaire temporaire du territoire additionnel spécifié dans cet article n'abrogera pas les droits du gouvernement égyptien sur ledit territoire ; ces droits demeureront seulement en suspens, jusqu'à ce que le gouvernement égyptien soit en mesure de réoccuper le territoire en question, et d'y maintenir l'ordre et la tranquillité. » — Par un autre article, les Italiens s'engageaient à ne faire nulle part de grands travaux d'irrigation aux dépens des affluents du Nil, ce

Ces conventions extraordinaires furent soigneusement tenues secrètes pendant trois ans. A peine furent-elles publiées au milieu de 1894, qu'elles soulevèrent de notre part de vives protestations. L'accord anglo-italien était si évidemment machiné contre nous que personne ne prit le change en France, et notre cabinet refusa de reconnaître ce partage anticipé d'un empire indépendant, qui nous eût bloqués dans Djibouti, et ruiné toutes nos espérances d'avenir. M. Hanotaux, alors ministre des affaires étrangères, fit observer à Londres que l'attitude de l'Angleterre était manifestement incompatible avec les engagements qu'elle avait signés en 1888 pour garantir l'intégrité du Harrar et l'indépendance de l'Ethiopie [1]. Sans doute, le gouvernement britannique pouvait répondre « qu'il n'avait cherché ni à annexer le Harrar, ni à le placer sous son protectorat, puisqu'il l'avait justement reconnu à l'Italie. Il pouvait même ajouter que, s'il n'avait pas renoncé au droit de s'opposer à l'immixtion d'une autre puissance dans le Harrar, il n'avait pas non plus renoncé au droit de ne pas s'y opposer ; qu'enfin, l'arrangement franco-anglais n'avait pas prévu le cas où, sans violer la convention, une des puissances signataires aiderait une troisième puissance à faire ce qu'elle-même s'était interdit [2]. » Mais tout cela était terriblement subtil, et derrière la phraséologie

qui prouve une fois de plus la préoccupation constante des Anglais de rester les seuls maîtres de tout le cours du fleuve.

1. Traité franco-anglais du 2 février 1888 portant délimitation de notre colonie de Djibouti et de la Somali britannique. Les articles 3 et 4 sont ainsi conçus :

« Art. 3. Les deux gouvernements s'interdisent d'exercer aucune action ou intervention, le gouvernement de la République à l'est de la ligne ci-dessus, le gouvernement de Sa Majesté Britannique à l'ouest de la même ligne.

« Art. 4. Les deux gouvernements s'engagent à ne pas chercher à annexer le Harrar ou à le placer sous leur protectorat. En prenant cet engagement, les deux gouvernements ne renoncent pas au droit de s'opposer à ce que toute autre puissance acquière ou s'arroge des droits quelconques sur le Harrar. »

2. *Bulletin de l'Afrique française,* juillet 1894.

diplomatique, le plan de l'Angleterre se dévoilait si clairement, qu'il justifiait toutes nos alarmes [1].

La réponse du cabinet britannique fut évasive et la discussion s'en tint là. Il n'y avait pas, en effet, péril en la demeure. Les Italiens étaient fort loin du Harrar et du Choa, et dans l'état pratique des choses, les protocoles de 1891 et 1894 ne constituaient pas pour nous un danger immédiat. D'ailleurs les Italiens eux-mêmes ne paraissaient pas disposés à brusquer les choses, car M. Crispi, jugeant probablement que l'Abyssinie ne pouvait plus désormais

1. Dans un vigoureux discours prononcé le 7 juin 1894 à la chambre des députés, M. Étienne résumait ainsi la question : « Nous nous établissons sur la côte Somali qui est presque en contact avec la riche province abyssine du Harrar. L'Angleterre ne tarde pas à s'apercevoir de nos progrès... Elle croit le moment venu d'intervenir, d'aviser au danger : elle s'adresse au gouvernement français et lui dit : La France fait des pas trop rapides à Obock : elle va vers le Harrar, vers le Choa. Nous aussi, nous sommes sur la côte Somali, à Berberah : vous allez gêner nos opérations commerciales, car vous avez certainement l'intention de vous emparer du Harrar. La France répond qu'elle n'y a point songé et qu'on lui prête des desseins qu'elle n'a à aucun titre. L'Angleterre la prend au mot aussitôt, et propose de conclure un traité d'après lequel les deux pays s'engageraient respectivement à ne jamais prendre le Harrar sous leur protectorat... *Le traité est signé et la France l'a scrupuleusement observé; que fait cependant l'Angleterre pour tourner la difficulté ?...* Elle se tourne vers l'Italie et lui tient ce langage : Il y a quelques années, je vous ai attiré à Massaouah : vous y avez éprouvé des difficultés que vous avez supportées avec beaucoup d'énergie ; il ne faut pas que ces sacrifices soient perdus. Il faut vous étendre encore : je vais vous reconnaître tous les territoires que vous enviez et où vous pourrez vous développer à votre aise. Et l'Angleterre attribue d'un trait de plume à l'Italie une immense bande de terrain depuis la mer Rouge jusqu'à la côte orientale de l'Afrique. Voilà donc le Nil coulant entre cette région donnée à l'Italie d'un côté, et celle cédée au souverain du Congo, de l'autre. La politique de l'Angleterre se dessine : on en constate l'existence et la portée ; on voit clairement quelles sont ses tendances et ses conséquences. L'Angleterre veut non seulement assurer sa marche ininterrompue depuis le Cap jusqu'à la Méditerranée, elle veut également s'assurer la possession définitive de l'Égypte : voilà son but indéniable. Et alors l'Angleterre s'attribue le cours même du Nil qu'elle protège contre toute ingérence étrangère en l'entourant à l'est par la zone d'influence italienne, à l'ouest par celle du Congo belge... »

lui échapper, ne rêvait qu'aventures nouvelles. Grisé par l'alliance anglaise, il ne s'apercevait pas des précautions que le cabinet britannique avait accumulées pour rester seul maître sur le Nil, et il s'imaginait que son pays était appelé à partager avec l'Angleterre la conquête de l'Egypte et du Soudan. Aussi, dès le mois de juillet 1894, s'était-il hâté de faire occuper Kassala, et ce premier succès fut à Rome le signal d'une véritable campagne pour accréditer l'idée que la marche du Nil était commencée, et que toutes les questions intéressant l'Afrique de l'Est et du Nord-Est seraient désormais réglées de compte à demi entre l'Angleterre et l'Italie. Tous les journaux de la Péninsule en parlèrent ouvertement, et l'un d'eux, même, annonça le départ pour Londres d'un officier général chargé d'arrêter les bases d'une action militaire commune. On alla jusqu'à dire qu'un accord complémentaire avait été conclu entre les deux pays. Questionné à ce sujet au parlement italien, le baron Blanc, ministre des affaires étrangères, observa une extrême réserve. Il ne nia pas l'existence d'un pacte secret et, tout en déclarant que l'Italie ne commettrait pas l'imprudence de s'enfoncer dans le Soudan, il proclama bien haut la solidarité militaire et la solidarité politique des deux puissances, tant en ce qui regardait la lutte contre le mahdisme, qu'au point de vue du règlement ultérieur des affaires d'Egypte [1].

Le réveil fut dur. Au discours du baron Blanc, le Foreign Office répondit par une note très sèche, où il était déclaré que les « journaux n'avaient pas été autorisés à parler d'un plan d'action concerté entre la Grande-Bretagne et l'Italie » (janvier 1895). En même temps la presse anglaise se fit subitement amère. On insinua à l'Italie qu'elle devenait encombrante, que l'Angleterre n'avait jamais entendu partager avec qui que ce fût la tâche qu'elle avait assumée en Egypte, et qu'au surplus elle n'avait, à l'heure présente, aucune intention d'entamer une marche militaire sur Khartoum.

1. Séance du 7 décembre 1894.

Les Italiens firent bonne figure à mauvais jeu. Ils se tinrent immobiles à Kassala, qu'ils remirent loyalement aux autorités anglo-égyptiennes, dès que celles-ci en firent la demande (1897), et, abandonnant leurs vues sur le Nil et la Haute-Egypte, ils se rejetèrent sur l'Abyssinie. Entre eux et Ménélik, les sujets de discorde ne manquaient pas, et la rupture éclata dès qu'il plut à M. Crispi de la provoquer (décembre 1895) : on sait quel fut le résultat de cette courte guerre. L'armée du général Baratieri fut anéantie à Adoua (1er mars 1896), et les Italiens, refoulés en deçà de leurs anciennes frontières, purent méditer à loisir sur les douloureuses conséquences de l'amitié anglaise. Jusqu'au dernier jour, les Anglais les exploitèrent sans pitié, et lorsqu'en janvier 1896, le gouvernement italien, fort inquiet de la tournure que prenaient les événements, demanda au cabinet de Londres d'autoriser une armée italienne à débarquer à Zeilah pour tenter une diversion sur le Harrar, il se heurta à une fin de non-recevoir.

L'Angleterre, en effet, avait atteint son but : elle avait attiré l'Italie dans le guêpier éthiopien, pour protéger son aile gauche, occuper Ménélik et nous barrer la route, mais elle ne se souciait nullement de la voir sortir victorieuse de l'inextricable situation où elle l'avait mise[1]. Aussi, à la demande des « staunch allies », le Foreign Office se borna-t-il à répondre que le traité de 1888 avec la France lui interdisait d'y donner satisfaction, singulier scrupule de la part des hommes qui, en 1891 et 1894, avaient tourné ce même traité avec la plus complète désinvolture[2].

La défaite des Italiens modifiait soudainement toute la

1. C'est à propos de cet incident que le *Standard* déclara que « l'extension indéfinie de l'influence italienne en Abyssinie ne pouvait être en harmonie avec les intérêts anglais ».

2. Malgré l'insistance de leurs malheureux alliés, les Anglais s'obstinèrent dans leur refus en en rejetant toute la responsabilité sur la France, où, disaient-ils, l'opinion était résolument hostile à toute diversion italienne sur le Harrar. C'est ainsi que l'Angleterre exploita la guerre éthiopienne pour irriter un peu plus les Italiens contre leurs voisins d'outre-monts, et ce fut encore un avantage qu'elle tira des événements.

situation politique du nord-est africain. Désormais l'indépendance de l'Éthiopie était pleinement reconnue et sa liberté d'action assurée [1]. Pendant douze ans, l'Angleterre avait réussi à l'immobiliser : elle l'avait forcée à concentrer sur la frontière italienne toutes ses forces et toutes ses préoccupations ; elle l'avait empêchée de profiter du voisinage de la France ; elle avait manœuvré pour cerner notre colonie d'Obock par une ceinture de possessions italiennes. La bataille d'Adoua avait fait crouler tout cet échafaudage laborieusement édifié, mais désormais peu lui importait, car de 1885 à 1896, la puissance mahdiste avait eu tout le temps de se décomposer. Aucun obstacle sérieux n'arrêtait plus la marche des colonnes anglaises le long du Nil.

IV

Pendant que l'Angleterre couvrait soigneusement son flanc gauche, elle surveillait avec non moins d'attention son aile droite qu'elle sentait menacée par la France. Comment elle s'y prit pour entraver notre expansion dans le centre africain et arrêter notre marche du Congo au Nil, c'est ce qui nous reste à raconter.

Lorsqu'en 1885, l'Angleterre, après la chute de Khartoum, se détermina à se replier sur la Basse-Egypte pour y attendre les événements, la rive gauche du haut fleuve lui paraissait à l'abri de toute intervention française. La France, en effet, était à cette date fort loin dans l'ouest, et d'immenses régions inconnues séparaient nos derniers postes congolais du bassin du Nil. Très peu d'années suffirent cependant pour combler cet intervalle et mettre les deux adversaires en présence.

Le traité de 1885 entre la France et l'État indépendant avait fixé à l'Oubangui la frontière commune des deux zones d'influence. On sait les difficultés auxquelles donna

1. Par le traité d'Addis Abeba, l'Italie renonça à toute idée de protectorat sur l'Ethiopie, et accepta les anciennes frontières de sa colonie d'Erythrée.

lieu l'interprétation de ce texte [1]. La convention de 1887 parut terminer le litige à notre satisfaction, mais la politique envahissante des Belges ne tarda pas à provoquer de nouveaux démêlés qui prirent un jour un caractère assez grave. Non seulement les agents de l'État indépendant traversèrent l'Ouellé et le M'Bomou, les deux branches supérieures de l'Oubangui, au sujet desquelles on pouvait admettre qu'il y eût contestation, mais ils franchirent le 4e degré de latitude nord, qui avait été adopté comme limite en 1887. Les expéditions de MM. Van Kerckoven et Van Gèle, ramifiées en une foule de missions secondaires, se répandirent dans tous les pays situés entre le Tchad et le Nil, et tandis que le lieutenant de Donceel occupait le Bahr-el-Gazal, M. de la Kéthulle entrait dans le Darfour et le Ouadaï, et le capitaine Hanolet apparaissait dans le bassin du Chari. Nous étions coupés de tous les côtés et l'expansion de notre Congo était gravement compromise.

Notre inaction diplomatique, et l'insuffisance des ressources mises à la disposition de nos officiers et de nos administrateurs favorisaient singulièrement les progrès des Belges [2]. Il est vrai que le vigoureux effort que nous faisions au même moment dans la boucle du Niger et autour du Tchad excusait en partie notre négligence sur l'Oubangui.

Il vint un jour cependant où l'inaction ne fut plus permise : la situation se faisait intolérable dans les régions contestées, où les auxiliaires indigènes des deux parties échangeaient journellement des coups de fusil. Des réclamations pressantes furent portées à Bruxelles, et l'on parla à Paris d'une forte expédition qui serait chargée d'aller

1. Voir à ce sujet notre livre *la Conquête de l'Afrique*, p. 52 et suiv.

2. En 1890, M. Ponel, administrateur du poste de Bangui, avait onze Sénégalais ; M. Gaillard, chargé de disputer aux Belges la ligne de l'Oubangui, en avait quatorze ; M. de Poumayrac, sur l'Ouellé, en avait huit. Par contre les Belges disposaient de huit cents à mille soldats cantonnés dans les postes du M'Bomou et de l'Ouellé, sans compter l'effectif des missions qui parcouraient les régions plus éloignées.

imposer le respect des traités aux agents de l'Etat indépendant. Trois cents Sénégalais furent dirigés sur l'Oubangui. En même temps, nos affaires s'éclaircissaient du côté du Niger : le traité franco-allemand du 15 mars 1894 nous délivrait d'un gros souci, assurait nos communications entre le Congo et le Tchad, et nous permettait de reporter notre attention dans l'est. Devant notre attitude plus résolue, le souverain du Congo consentit à entrer dans la voie de concession, et M. Le Grelle Rogier fut envoyé à Paris pour préparer les bases d'un arrangement. C'est alors que l'Angleterre entra en scène.

On a vu dans un chapitre précédent que l'entreprise originale du roi Léopold, fondateur en Afrique d'un État neutre et indépendant, avait été fort peu goûtée à Londres, où l'on avait vivement regretté de laisser échapper au profit d'un ouvrier de la onzième heure le plus beau réseau navigable du continent. Si, par la suite, cette opposition tomba pour faire place à une sympathie apparente, ce fut tout bonnement calcul intéressé de la part des Anglais, qui, plutôt que de voir la France au Congo, préféraient laisser carte blanche aux Belges. Mais leur déception demeura très vive, et elle s'accentua encore bien davantage, lorsqu'on apprit que les officiers de l'État indépendant avaient découvert entre le Congo et le Nil une route nouvelle qui, par l'Oubangui et l'Ouellé, mettait le Soudan égyptien en relations relativement faciles avec le Congo. Dès 1891, le commandant Van Kerckoven avait utilisé cette voie et était parti à la conquête du nord-est : en 1893, il était arrivé sur le Nil et avait organisé en pleine Equatoria, entre Doufilé et Lado, un district congolais.

Bien significative fut en cette occasion l'attitude de l'Angleterre. Pour protester contre l'intrusion des Belges, les arguments ne lui manquaient pas. Elle pouvait tirer parti de son traité de 1890 avec l'Allemagne qui lui réservait tout le bassin du Nil ; elle pouvait également rappeler au souverain du Congo que les actes constitutifs de 1884, auxquels était attachée l'existence légale de l'Etat indé-

pendant, lui avaient fixé des limites précises dont rien ne l'autorisait à sortir. A vrai dire, ces arguments ne furent pas négligés par la presse britannique, qui ne perdit pas cette occasion de partir en guerre. Entre Londres et Bruxelles on échangea quelques gros mots : le commandant Van Kerckoven fut traité de flibustier par le *Times*, qui ajouta que faute d'explications satisfaisantes, un *casus belli* pouvait résulter de l'étrange conduite des Belges. Mais en même temps qu'il lançait ses foudres, le *Times* suggérait l'explication qui, selon lui, arrangerait tout. Pourquoi le roi-souverain ne demanderait-il pas à l'Angleterre l'autorisation d'occuper provisoirement le territoire qu'il avait envahi, aux mêmes conditions et au même titre que les Italiens occupaient Kassala ?

Il serait très étrange que la presse anglaise, si disciplinée dans la discussion des intérêts extérieurs du pays, eût inventé de toutes pièces cette ingénieuse combinaison, et pour obscure que soit encore aujourd'hui l'histoire des rapports de la Grande-Bretagne et du Congo, tout porte à croire que les deux cabinets de Londres et de Bruxelles n'eurent jamais aucune envie de se chercher noise. Peut-être le gouvernement britannique fut-il surpris par la rapidité des événements, tandis que le Congo, enivré par son succès, montra tout d'abord des exigences exorbitantes, mais on s'aperçut vite en Angleterre que le voisinage de l'Etat indépendant n'était guère dangereux et qu'il serait toujours facile de s'en débarrasser. Pourquoi, en attendant les événements, ne ménagerait-on pas les nouveaux venus, qui pouvaient à l'occasion rendre des services précieux ?

Pendant dix-huit mois, l'Angleterre resta donc dans l'expectative, tolérant la présence des Belges sur le Nil, s'abstenant à la fois de reconnaître officiellement leur présence, comme aussi de les forcer à la retraite par une attitude intransigeante, puis le jour venu elle démasqua brusquement ses batteries.

Nous avons vu que les débuts de l'année 1894 avaient marqué pour la France l'époque d'un réveil d'activité sur l'Oubangui. Elle prit alors des mesures pour résister aux

empiétements de l'Etat indépendant, et pour réserver dans l'est la zone d'expansion de notre Congo. Là, pour l'Angleterre était le véritable danger. Autant le voisinage des Belges l'inquiétait peu, autant une intervention française sur le haut Nil pouvait contrarier la constitution future de son empire. Il fallait donc nous arrêter à mi-chemin et nous empêcher de déborder dans le Bahr-el-Gazal. Or, ces régions étaient entièrement hors de la portée des Anglais, et il leur était impossible de venir nous y disputer le passage. Le seul moyen pour eux de retarder notre marche était donc de chercher un tiers de bonne volonté qui consentît à faire leur jeu. Les Belges se trouvèrent à point nommé pour tenir ce rôle ingrat.

Vers le milieu de mai 1894, la nouvelle se répandit subitement qu'un accord venait d'être conclu entre la Grande-Bretagne et le Congo au sujet de la vallée du Nil. Par cette convention presque aussitôt publiée, le gouvernement anglais donnait à bail au roi-souverain, pour être occupée et administrée par lui pendant tout son règne, la rive gauche du Nil, depuis Mahagi sur le lac Albert, jusqu'à Fachoda, ainsi que la partie du Bahr-el-Gazal limitée à l'ouest par le 25e méridien, et au nord par le 10e parallèle. A la mort de Léopold II, la partie des territoires ainsi désignés, comprise entre le Nil et le 25e méridien, ferait retour à l'Angleterre, tandis que l'État du Congo, ou ses ayants droit, resterait propriétaire, ou si l'on veut locataire emphytéotique, de toute la portion du Bahr-el-Gazal comprise entre le 25e et le 30e méridien. De plus, était cédée au Congo une route de 25 kilomètres de largeur, entre la frontière la plus proche de l'État et Mahagi sur le lac Albert. En retour de ces concessions, l'État du Congo donnait à bail à l'Angleterre, pour une durée indéfinie, une bande de terrain de 25 kilomètres de largeur, longeant sa frontière orientale, et allant de l'extrémité sud du lac Albert à l'extrémité nord du Tanganyka : « Par cette dernière clause, l'Angleterre pensait faire tomber le seul obstacle subsistant depuis la séparation du Congo

portugais et du Mozambique à l'établissement de la voie ferrée britannique du Cap à Alexandrie [1]. »

Cet arrangement extraordinaire, qui faisait du Congo « le mandataire de la politique britannique, et l'introduisait comme tenancier de l'Angleterre dans la vallée du Nil », souleva de véhémentes protestations en France comme en Allemagne. A Berlin, on ne voulut pas admettre que l'Angleterre se substituât à l'État indépendant le long de la frontière de l'Afrique orientale allemande, entre les lacs Albert et Tanganyka, et devant les réclamations très vives du gouvernement impérial, le cabinet de Londres dut bon gré mal gré s'incliner [2].

Quant à la France, bien plus gravement touchée que l'Allemagne par le coup d'audace de l'Angleterre, elle déclara immédiatement à Londres et à Bruxelles qu'elle refusait de reconnaître les arrangements des deux parties. D'un côté, l'Angleterre, en abandonnant à ses alliés le Bahr-el-Gazal et une bonne portion du bassin de l'Oubangui, disposait à sa fantaisie de territoires qui ne lui appartenaient pas et où elle n'avait aucun droit ; de l'autre, le Congo, en acceptant les largesses de la Grande-Bretagne, violait de la plus complète façon la convention qu'il avait signée avec nous en 1887. M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, exposa avec une grande force cette double théorie à la tribune de la chambre : « Ce traité, dit-il, met l'État indépendant en état de rupture, pacifique je le veux bien, mais en état de rupture avec les puissances qui ont signé à son berceau : il est en contradiction formelle avec le droit international africain [3]. » A la fin de son discours le ministre annonça qu'une demande de crédit de 1 800 000 francs serait incessamment déposée en vue de

1. M. Dubois, *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 633.

2. L'Angleterre, qui tenait essentiellement à se ménager les bonnes grâces de l'Allemagne en vue des éventualités futures, fut assez mu de cet incident. On peut lire dans le livre bleu anglais, publié à cette occasion, trois dépêches de lord Kimberley qui, au milieu d'explications fort embarrassées, renferment presque des excuses.

3. Discours du 7 juin 1894.

prendre sur le haut Oubangui les mesures que comportait la situation. Par un vote unanime la chambre approuva les déclarations du gouvernement. Quelques jours après, le commandant Monteil quitta la France pour aller prendre le commandement des forces qui avaient été concentrées sur les lieux.

Le roi Léopold comprit qu'il fallait céder, et le 14 août 1894, une convention fut signée entre les deux pays, par laquelle l'État indépendant renonçait à presque tous les avantages que lui avait consentis la Grande-Bretagne. La frontière était fixée au M'Bomou, et tout le pays s'étendant au nord de cette rivière jusqu'au Nil était réservé exclusivement à notre influence.

CHAPITRE DIXIÈME

LA QUESTION DU NIL

(*Suite*)

FACHODA

I. — Importance du traité franco-congolais, en ce qui regarde la question du haut Nil. — Désormais la France et l'Angleterre sont seules en présence, et l'heure est venue des résolutions définitives. — Plan de la France en 1894. — Elle veut s'établir sur le Nil et y prendre des gages pour rouvrir la question d'Égypte. — Ce plan était-il réalisable en 1894? — Comment il était possible de gagner les Anglais de vitesse et d'arriver sur le haut Nil quinze mois ou deux ans avant eux. — Comment il était possible d'entretenir sur le haut Nil une force suffisante en s'appuyant sur l'Abyssinie. — Comment il était possible de préparer le terrain diplomatique en Europe, de façon à éviter tout conflit aigu avec l'Angleterre. — Attitude de l'Angleterre. — Déclaration de sir E. Grey. — Ouvertures de lord Salisbury. — Attitude de l'Allemagne. — Incidents caractéristiques qui montrent son désir de s'entendre avec nous. — Le plan de 1894 était donc réalisable. — Il échoua par la faute de ceux qui en dirigèrent l'exécution.

II. — La faute première fut de rester inactif pendant deux ans. — Rappel du commandant Monteil. — Notre immobilité sur le haut Oubangui de 1894 à 1896. — M. Liotard. — Faiblesse et incohérence de notre action en Abyssinie. — Notre diplomatie en Europe. — Le procès de la dette égyptienne. — L'Angleterre se décide à marcher.

III. — Départ de l'armée anglaise. — Départ de la mission Marchand. — Son arrivée à Fachoda. Complète nullité de notre action en Abyssinie. — La mission Bonchamps.

IV. — La rencontre du sirdar Kitchener et du commandant Marchand. — Les relations franco-anglaises en septembre et octobre 1898. — Impossibilité de négocier. — Violentes manifestations en Angleterre. — Imminence d'une rupture. — L'évacuation de Fachoda.

V. — Résumé et conclusion sur l'affaire de Fachoda.

Dans l'histoire de la rivalité franco-anglaise sur le haut Nil, cette date du 14 août 1894 est capitale.

Jusque-là en effet, nous avions dû nous borner à écarter les obstacles que l'Angleterre avait accumulés sous nos pas. Pendant plusieurs années, notre marche en avant avait été retardée par les ingénieuses combinaisons inven-

tées à Londres, mais désormais rien n'entravait plus notre action politique et militaire. Dans l'ouest, le Congo était dompté et renvoyé dans ses frontières légales. Dans l'est, la solution de la crise italo-abyssine, si habilement provoquée par la Grande-Bretagne, n'était pas aussi avancée, mais il devenait chaque jour plus évident que l'Italie serait impuissante à réaliser ses invraisemblables ambitions, et que les traités anglo-italiens, qui réduisaient notre colonie de Djibouti à l'état de minuscule enclave, ne seraient jamais exécutés. L'Abyssinie, il est vrai, pour quelques mois encore, restait paralysée par les soins de sa défense, mais rien n'eût empêché une diplomatie avisée et prévoyante de profiter de cette guerre même et des dangers que couraient nos voisins, pour resserrer les liens d'amitié et de confiance qui depuis si longtemps nous unissaient à eux, et préparer ainsi les voies à une entente efficace.

Si claire était la situation nouvelle créée par l'accord franco-congolais, que personne ne se méprit en France sur sa portée et ses conséquences. Il apparut à tout le monde que la France et l'Angleterre venaient de prendre ouvertement position l'une en face de l'autre, et que l'heure était venue des résolutions définitives. « Nous nous sommes ouvert un accès vers le haut Nil, dit alors M. Deloncle à la chambre, non certes pour nous y établir, puisque ces régions appartiennent à l'empire ottoman et dépendent de l'Egypte, mais pour nous mettre en bonne posture, prendre à revers certaines positions de nos rivaux, et fournir ainsi à notre diplomatie des éléments nouveaux pour la négociation, que nous considérons comme indispensable, en vue d'aboutir enfin à l'évacuation tant de fois promise des territoires du khédive... Nous avons pris des gages : c'est là notre véritable politique coloniale. Aujourd'hui, le rêve anglais de posséder tout le haut Nil est je crois à jamais troublé [1]. » M. de Brazza, abondant dans le même sens, laissa entendre, au cours d'une interview, que le récent traité assurant à la France le chemin du Nil, il importait

1. Séance du 28 février 1895.

de s'engager immédiatement dans cette voie, « car l'accès du Nil par le sud était le seul moyen devant un jour permettre de trancher conformément à nos intérêts la question d'Egypte [1] ».

Quant au gouvernement, il n'est pas douteux qu'il ait eu également l'intuition de la politique à suivre, et qu'il ait alors conçu un plan d'action pour l'occupation effective du haut Nil. Sans doute, il n'entra dans les idées de personne de créer dans le Soudan égyptien un établissement militaire considérable, et de réunir sur le haut Nil une armée franco-abyssine capable de tenir en échec les forces considérables que l'Angleterre avait toute facilité d'amener rapidement par la voie du fleuve. Jamais on ne prévit qu'on pût être amené à quitter le terrain diplomatique, et comme le disait M. Deloncle, le seul but poursuivi était de nous créer une situation de fait, d'où nous pourrions tirer des arguments décisifs lors des négociations futures. Mais il était clair également, qu'aux portes mêmes d'un vieux pays civilisé, l'Egypte, où l'Angleterre disposait de moyens d'action inépuisables, cette situation de fait ne pouvait résulter des mêmes éléments qu'au Tchad ou au Congo. Dans ces solitudes reculées, quelques noirs conduits par un officier suffisaient à consacrer le droit du premier occupant. Sur le Nil, les exigences de l'occupation effective devaient être plus sérieuses, et pour être en mesure d'opposer aux arguments de droit et de fait des Anglais, des arguments égaux, sinon supérieurs, il fallait en temps utile les mettre en présence d'un état de choses établi et fonctionnant normalement, d'une organisation politique et militaire complète. Alors seulement pourrait s'engager de puissance à puissance une véritable négociation.

Telle fut certainement la pensée des ministres d'abord [2]. Si, dans leurs manifestations oratoires, ils firent preuve de

1. *Bulletin de l'Afrique française*, février 1895.

2. Cabinet Dupuy (mai 1894-janvier 1895) avec MM. Hanotaux et Delcassé aux affaires étrangères et aux colonies. — Cabinet Ribot (janvier-novembre 1895) avec MM. Hanotaux et Chautemps aux affaires étran-

la plus extrême réserve [1], ils n'en prirent pas moins sur place des mesures significatives. C'est ainsi qu'en septembre 1894, M. Liotard fut nommé commissaire du gouvernement dans le Haut-Oubangui, et reçut de M. Delcassé, alors sous-secrétaire d'Etat aux colonies, des instructions lui prescrivant d'étendre jusqu'au Nil notre sphère d'influence[2]. En Abyssinie on envoya en même temps le lieutenant de vaisseau Mizon, avec l'ordre de préparer un voyage de reconnaissance vers le haut Nil. De son côté, le gouverneur de Djibouti, M. Lagarde, très soucieux d'écarter toute influence rivale de la sienne, se hâta d'expédier dans le même but le capitaine Clochette [3]. Ainsi, dès

gères et aux colonies. — Cabinet Bourgeois (novembre 1895-avril 1896) avec MM. Berthelot et Guieysse aux affaires étrangères et aux colonies. M. André Lebon, qui fut pendant deux ans, de 1896 à 1898, ministre des colonies dans le cabinet Méline, expose de la manière suivante les vues politiques de ses prédécesseurs au pouvoir : « On ne voulait pas que, maîtresse de fait en Egypte, de droit et de fait au Cap, l'Angleterre s'emparât de la totalité de la vallée du Nil : on s'était avisé qu'en prenant pied sur le cours moyen du grand fleuve africain, la France serait peut-être mieux à même de contrôler quelque jour la politique du delta, qui laisse l'Europe si fâcheusement indifférente. On se disait qu'en vue des grandes liquidations et des grands partages d'un avenir plus ou moins proche, il n'était pas inutile de s'assurer de quelques objets d'échanges, voire de quelques possessions supplémentaires. » (Lebon, *Politique de la France en Afrique*, p. 5.)

1. Voir notamment le discours de M. Hanotaux au sénat, le 5 avril 1895.

2. « C'est moi qui ai envoyé M. Liotard dans l'arrière-Oubangui en lui désignant le Nil comme terme de sa mission. » (Lettre de M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, au baron de Courcel, ambassadeur de France à Londres, 4 octobre 1898.)

3. Voir Michel, *Vers Fachoda*, p. 12. Après diverses péripéties sur lesquelles nous aurons à revenir, les missions Mizon et Clochette comme celles du prince Henri d'Orléans et de M. Bonvalot n'eurent pas lieu, échouèrent, ou finirent par se fondre en une mission unique commandée par M. de Bonchamps. La mission Bonchamps avait reçu à son départ des instructions aussi formelles que possible du gouverneur de Djibouti, porte-parole du gouvernement : « Il y aura lieu, disaient ces instructions, d'établir, sur la rive droite du Nil, une forteresse éthiopienne qu'une partie de la mission Clochette pourrait provisoirement garder, tandis que vous édifierez une forteresse fran-

1894, se découvraient les desseins du gouvernement, desseins très vagues quant à leurs moyens d'exécution, mais très précis quant à leur but définitif : gagner le haut Nil, et s'y établir fortement en le reliant par une double ligne de communication, d'une part à nos postes de l'Oubangui par le Bahr-el-Gazal, de l'autre à Djibouti, à travers l'Abyssinie.

L'exécution de ce plan nous a quatre ans après menés à Fachoda, c'est-à-dire à un échec retentissant et à la faillite de notre politique égyptienne. On a donc beau jeu à soutenir qu'il était impraticable, et que les événements de 1898 sont la conséquence logique d'une entreprise malsaine. Nous ne croyons pas qu'il faille prononcer aussi vite une condamnation sans appel, et la responsabilité de l'incident de Fachoda nous semble incomber beaucoup moins à ceux qui, en 1894, ont conçu l'idée première d'un mouvement sur le haut Nil, qu'à ceux qui, de 1894 à 1898, l'ont préparé et dirigé.

En fait, la conception de 1894 se défendait d'elle-même, et l'histoire des quatre années suivantes prouve qu'elle ne se heurtait à aucun obstacle invincible.

Le succès, en effet, était subordonné à trois conditions :

1° Il fallait gagner de vitesse les Anglais, et prendre sur eux une avance suffisante pour pacifier le pays, l'organiser, et y créer une situation de fait avant l'arrivée de leurs têtes de colonne.

2° Il fallait amener sur place une force militaire capable d'occuper effectivement le pays, plusieurs centaines d'hommes solidement encadrés ; préparer des lignes de communication rapides, assurer le ravitaillement.

3° Enfin, il fallait qu'en Europe, une diplomatie pré-

çaise sur la rive gauche, en assurant entre les deux les communications, au moyen de barques, petites ou grandes, que vous pourrez trouver, et sur lesquelles flotterait notre pavillon. Si, comme nous l'espérons tous, MM. Liotard et Marchand atteignent la rive gauche du Nil pendant cette bonne saison, vous ferez votre jonction avec eux. » (Lettre confidentielle de M. Lagarde à M. de Bonchamps, 10 octobre 1897.)

voyante préparât le terrain pour les négociations qui s'ouvriraient au moment décisif.

Or ces trois conditions étaient d'une réalisation possible, sinon facile.

Dès le milieu de 1894, M. Liotard, qui disposait de trois compagnies de Sénégalais de cent soixante-quinze hommes chacune, avait commencé son mouvement d'expansion pacifique dans le Haut-Oubangui et le Bahr-el-Gazal, et en quelques mois il avait obtenu des résultats surprenants. Dans le courant de 1895, son autorité s'était établie d'une manière définitive sur les sultanats de Zemio, Bangasso, Rafaï et Tamboura. Cette phase préparatoire retardait le dénouement, mais était indispensable à la réussite de l'opération définitive : au reste, pendant les dix-huit mois qui suffirent à M. Liotard pour nous ouvrir la route, il eût été possible de tout disposer en arrière pour profiter du passage dès qu'il serait ouvert. On se trouvait précisément avoir sous la main le commandant Monteil, qui, débarqué en septembre 1894 à Grand-Bassam, disposait d'effectifs importants. On aurait pu concentrer la mission Monteil sur le haut Oubangui dès les premiers jours de 1896, d'où il lui aurait suffi de quelques mois pour gagner Fachoda. En admettant que des circonstances imprévues lui fissent perdre une saison, nous devions forcément arriver sur les lieux au plus tard vers la fin du printemps de 1897. Si donc, à la conception première de 1894, avait succédé une réalisation rapide et méthodique, on eût devancé les Anglais de quinze mois, peut-être même de deux ans, et, dans les deux cas, on aurait eu tout le temps de procéder à la pacification et à l'organisation des pays occupés. On verra plus tard comment notre avance se réduisit finalement à trois mois [1].

1. On a objecté qu'à une offensive rapide de nos contingents de l'Oubangui, les Anglais auraient riposté en mobilisant leurs forces de l'Ouganda et qu'ils nous auraient toujours devancés à Fachoda quand et comme ils l'auraient voulu. L'expérience a prouvé combien cette objection était peu fondée. Sans même parler de la mutinerie des soldats soudanais qui immobilisa le colonel Colville, toute diversion

Envoyer en temps utile à Fachoda quelques hommes conduits par des officiers déterminés était donc une entreprise possible, mais ce n'était qu'une faible partie de la tâche à remplir. Pour que le projet de 1894 ne fût pas une folle équipée, il fallait renforcer considérablement cette petite troupe, assurer son ravitaillement, et la maintenir en communication rapide avec la métropole. Etait-ce faisable ?

On ne pouvait songer à établir une voie de communication pratique par l'Oubangui et le Bahr-el-Gazal, région d'immenses marécages et de roselières pestilentielles. Sans doute le capitaine Marchand ne pouvait suivre une autre voie. Ce qu'on appelle le droit africain autorise en effet les puissances coloniales à reculer indéfiniment les frontières de leurs possessions jusqu'à ce qu'elles se heurtent à une zone d'influence voisine ou à un pays organisé. C'est au nom de ce principe que les nations européennes se sont taillé leurs domaines en Afrique. C'est lui également que nous devions revendiquer pour pousser notre expansion du Congo jusqu'au Nil, car nous aurions été légalement désarmés, à la merci de la première revendication anglaise, si notre installation à Fachoda n'avait pu être présentée comme la simple extension de notre zone d'influence du haut Oubangui. Mais si la mission Marchand représentait le droit, tel que jusqu'alors il avait été respecté en Afrique, elle était impuissante à représenter la force. Au prix d'efforts surhumains, un chef incomparable pouvait réussir à conduire à destination une troupe de cent quarante hommes, et à assurer son approvisionnement en vivres et en munitions. Ceci suffisait pour établir le droit. Mais pour appuyer le droit par la force matérielle indispensable, il fallait se

par le sud était impossible en raison de l'immense région marécageuse située entre Lado et Fachoda, qui oppose un obstacle infranchissable à toute expédition sérieuse venue de l'Ouganda. Nous n'avions donc à nous préoccuper que des progrès de l'armée anglo-égyptienne du Nord, qui ne parut à Fachoda qu'en septembre 1898.

tourner d'un autre côté ; c'est ici qu'apparaît le rôle de l'Abyssinie.

Un peu au-dessus de Fachoda, le Nil reçoit sur sa rive droite un large affluent, le Sobat, formé lui-même de deux rivières, le Baro et l'Adjoubba. Le Sobat et le Baro sont navigables sur un parcours d'environ 600 kilomètres, jusqu'au pied du plateau éthiopien. Là s'ouvre une région splendide, admirablement saine et fertile, habitée par un peuple déjà policé. De ce point à Addis Abeba on ne compte que 600 à 700 kilomètres à travers un pays montagneux. Au delà de la capitale, la route jusqu'à Djibouti n'offre plus aucune difficulté, et se trouve à portée de toutes les ressources de la civilisation. N'eût-il donc pas été possible d'organiser sur le haut Baro notre base d'opérations et un centre de ravitaillement inépuisable? Reliée au port de Djibouti par une route de 1 200 kilomètres, sûre, facile, saine et traversant un pays qu'on verra par la suite parfaitement disposé pour notre entreprise, cette base d'opérations n'eût été séparée de Fachoda que par cinq ou six journées de navigation. Dès lors le capitaine Marchand ne se serait plus trouvé isolé. Il aurait pu recevoir en hommes, en munitions, en vivres tous les renforts nécessaires, et notre situation sur le haut Nil serait devenue moralement inexpugnable[1].

Ainsi se justifie une fois de plus le plan de 1894. Au capitaine Marchand débouchant sur la rive gauche du Nil, représentant le droit, et procédant à l'expansion régulière et progressive de nos possessions africaines, il eût été possible d'apporter par la rive droite la force matérielle nécessaire. Mais alors il aurait fallu dès le premier jour jeter avec l'Abyssinie les bases d'une entente commune, organiser de puissantes missions, préparer les voies de communication, hâter la concession du chemin de fer du Harrar et précipiter les travaux. On

1. Ceci n'est pas une supposition hasardée. Il suffit pour s'en convaincre de lire le récit de l'expédition Bonchamps (Michel, *Vers Fachoda*).

verra comment la complète nullité de notre action politique en Abyssinie rendit inutile les avantages signalés que nous avions sous la main. Pour l'instant, il nous suffit d'avoir montré qu'on ne peut *a priori* accuser de témérité ceux qui, en 1894, songèrent à une action politique et militaire sur le Nil, puisque nous étions à même d'y amener, au plus tard au début de l'été de 1897, soit quinze à dix-huit mois avant les Anglais, et d'y entretenir facilement une force militaire de plusieurs centaines d'hommes[1].

Reste à savoir quelles eussent été les conséquences internationales de cet acte hardi.

Assurément on risquait un conflit avec l'Angleterre, mais toute intervention sur le Nil, de quelque nature qu'elle fût, faisait courir les mêmes risques, et puisqu'en fin de compte on s'était décidé à les braver, mieux eût valu tenter une action décisive que de s'en tenir aux demi-mesures. D'ailleurs, il est infiniment improbable que les choses eussent tourné au tragique. Si, en 1898, les Anglais montrèrent tant d'arrogance, si l'on crut un jour être à la

1. En trois mois, le capitaine Marchand eut le temps de se concilier toutes les tribus environnant Fachoda, notamment les Chillouks et les Dinkas, qui entre Fachoda et le lac Nô peuplent les deux rives du Nil au nombre de plusieurs millions. Des traités furent passés avec les principaux chefs, qui nous fournirent des auxiliaires, et notre situation était si fortement assise que, pendant tout notre séjour à Fachoda, les Anglais furent dans l'impossibilité de se faire délivrer des vivres par les tribus qui avaient accepté notre autorité. On voit ce qu'on aurait pu faire si, au lieu de trois mois, on en avait eu quinze devant soi.

On a dit d'autre part que l'expédition Marchand était vouée à un désastre certain, et que sans l'arrivée des Anglais, elle eût été anéantie par les derviches. Ceci est au moins douteux. En présence d'une invasion sérieuse, elle eût toujours pu se replier rapidement sur l'Abyssinie. Mais ce mouvement offensif était lui-même très peu probable. Non seulement la puissance mahdiste était déjà bien dégénérée en 1897-1898, mais ce qui en subsistait était concentré autour de Khartoum, à 700 kilomètres à vol d'oiseau de Fachoda. Pour les hordes du mahdi cette distance était infranchissable à travers les sables et les marais de la voie de terre ; d'autre part les mahdistes manquaient de bateaux pour utiliser le fleuve. En somme tout ce que les derviches étaient capables de faire contre Fachoda, ils le firent, et ils furent repoussés avec perte par le capitaine Marchand et ses compagnons.

veille d'une rupture, c'est qu'ils jugeaient parfaitement de la faiblesse de nos moyens, de l'insuffisance de notre préparation diplomatique, comme aussi de nos hésitations et de nos tiraillements intérieurs. Il n'aurait dépendu que de nos gouvernants de modifier complètement cette situation.

Il est fort remarquable en effet que l'attitude des Anglais était très différente en 1894 et 1895 de ce qu'elle devint en 1898. Sans doute l'allure de la presse varia peu, et le langage officiel du cabinet de Saint-James ne se départit jamais du même ton. Lorsque l'opinion publique en France salua comme un grand triomphe la conclusion de notre accord avec le Congo et l'abandon par ce dernier des avantages que lui avaient concédés l'Angleterre, le *Times* fit observer que, du fait de la retraite des Belges, les territoires évacués retombaient naturellement sous le contrôle de l'Angleterre, et il demanda ironiquement où était le bénéfice que nous prétendions trouver dans cette combinaison.

A M. de Brazza qui soutenait la théorie française de la marche du Congo au Nil, le colonel Colville, commissaire général dans l'Ouganda, riposta que rien ne pouvait empêcher la marche en avant des Anglais dans la vallée du Nil : « Ce n'était, dit-il, qu'une question d'ordres à donner par le gouvernement. Si nous voulons la vallée du Nil, nous n'avons qu'à y aller et à la prendre. Les traités, si nombreux soient-il, n'y changeront rien [1]. »

De son côté, la chambre de commerce de Londres vota une motion pour inviter le gouvernement « à prendre des mesures efficaces en vue d'assurer le contrôle de l'Angleterre sur toute la vallée du Nil, depuis l'Ouganda jusqu'à Fachoda [2] ». Enfin, lorsqu'en 1895, le cabinet anglais fut interrogé à la chambre des communes sur sa politique soudanienne et sur l'attitude qu'il comptait prendre au cas d'une intervention française, sir Edward Grey, alors sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, répondit par la

1. Interview rapportée par le *Bulletin de l'Afrique française*, 1895, p. 157.
2. Séance du 10 avril 1895.

mémorable déclaration du 28 mars, à laquelle, depuis ce jour, se référa constamment le gouvernement anglais : « L'Angleterre, déclara-t-il, est en qualité de tutrice chargée de la défense des intérêts de l'Egypte..., et par suite des revendications de l'Egypte dans la vallée du Nil, *la sphère d'influence britannique couvre toute la vallée du Nil*[1]... On me demande maintenant si, oui ou non, une expédition française se dirige de l'ouest de l'Afrique vers la vallée du Nil, en vue de pénétrer jusqu'à la rive gauche de ce fleuve...Nous n'avons aucune raison de le supposer... J'irai plus loin. Je dirai qu'en raison de nos revendications, fondées sur les arrangements que nous avons passés, comme aussi en raison des revendications de l'Egypte ; et considérant en outre que ces revendications et les vues du gouvernement britannique sont pleinement et clairement connues du gouvernement français, je ne crois pas possible que ces rumeurs méritent créance, parce que la marche en avant d'une expédition française, munie d'instructions secrètes, et se dirigeant de l'Afrique occidentale vers un territoire sur lequel nos droits sont connus depuis longtemps, ne serait pas seulement un acte inattendu et inconséquent ; le gouvernement français doit savoir parfaitement que ce serait un acte antiamical (unfriendly), et qu'il serait considéré comme tel par l'Angleterre. »

Plus tard encore, en décembre 1897, lorsque au cours des négociations du Niger, il fut incidemment question des territoires situés à l'est du Tchad, sir E. Monson, alors ambassadeur d'Angleterre, saisit l'occasion de rappeler à M. Hanotaux qu'une trop grande extension de la France dans ces parages pourrait amener des complications : « Le gouvernement de Sa Majesté, lui écrivit-il, ne peut oublier que la possession de ces territoires par la France, peut dans l'avenir ouvrir une route d'accès au Nil, et il ne faut pas comprendre que le gouvernement de Sa Majesté puisse admettre qu'aucune puissance autre que la Grande-Bretagne puisse prétendre à occuper aucune

1. Texte du *Times*.

portion de la vallée du Nil. Les vues du gouvernement britannique sur cette question ont été nettement formulées au parlement par sir E. Grey, il y a quelques années, sous l'administration de lord Roseberry, et ont été en leur temps formellement communiquées au gouvernement français. Le gouvernement actuel de Sa Majesté adhère entièrement au langage qui fut en cette circonstance employé par ses prédécesseurs [1]. »

A ne s'en tenir qu'aux documents publics et officiels, il semble donc bien certain que l'opposition de l'Angleterre fut toujours irréductible, et que par conséquent, en combinant le plan d'ensemble de 1894, les ministres français préparaient de gaieté de cœur un conflit inévitable.

Cependant, des indices, voire même des faits qui bien que peu connus n'en sont pas moins certains, laissent supposer que l'intransigeance de la Grande-Bretagne s'exerçait surtout en paroles et en démonstrations bruyantes, propres à satisfaire l'opinion et à ménager toutes les éventualités futures, mais qu'au fond de la pensée de ses hommes d'État, il y eut pendant quelques années de l'indécision, de la timidité et même quelque velléités d'entrer en arrangement. Il est notamment assez caractéristique que la déclaration comminatoire de sir E. Grey fut quelques jours après sensiblement atténuée par le chef du Foreign Office, lord Kimberley. A la suite d'une démarche de l'ambassadeur de France, M. de Courcel, lord Kimberley rectifia les dires du sous-secrétaire d'Etat sur deux points importants. Il n'avait pas dit, affirma-t-il, *que la sphère d'influence anglaise couvrait toute la vallée du Nil*, mais que *les sphères d'influence anglaise et égyptienne couvraient tout le cours du Nil*. On pouvait ainsi admettre que l'adjonction des mots « sphère égyptienne » laissait la porte ouverte à des négociations et à des arrangements ultérieurs ; et en substituant le terme *cours* à celui de *vallée*, on laissait en dehors de toute revendication les affluents du fleuve, notamment le Bahr-el-Gazal.

1. Sir E. Monson à M. Hanotaux, 10 décembre 1897.

L'ambassadeur prit acte des déclarations du chef du Foreign Office, et on prétend même qu'un compte rendu de leur conversation rédigé par lui et approuvé par lord Kimberley fut envoyé à Paris. Dans cette note, qui devait désormais faire foi, avait disparu tout ce que la déclaration de sir E. Grey pouvait avoir d'impérieux et d'absolu, ainsi que le ton véritablement « peu amical » qui avait causé quelque étonnement au sein même du parlement anglais [1]. De son côté, sir E. Grey envoya aux journaux une rectification conçue dans le même sens [2].

Sans attacher d'importance exagérée à ces subtilités de rédaction, on y trouve cependant un indice utile pour apprécier les nuances qui séparaient les manifestations publiques des hommes d'État anglais de leurs sentiments intimes. Il est aisé d'ailleurs de trouver des raisons plausibles à ces divergences. A la veille d'avoir à prendre des résolutions définitives, on conçoit que l'Angleterre ait pu éprouver quelques secrètes hésitations. Grâce au lent et patient travail de plusieurs années, elle avait préparé l'échiquier où elle aurait à manœuvrer; elle avait autant que possible mis les chances de son côté, mais pour récolter les fruits de sa longue temporisation, il fallait maintenant une expédition en règle. Or, l'opération était assez hasardeuse. Si, selon toute probabilité, la puissance mahdiste était en pleine décadence, on n'en avait cependant aucune certitude, et malgré toute l'ingéniosité du service de renseignements qui fonctionnait au Caire, la plus grande obscurité continuait à planer sur le mystérieux empire du mahdi. Que résulterait-il d'une action militaire dirigée sur Khartoum? Quelle somme d'efforts, quels sacrifices nécessiterait-elle en hommes et en argent ? L'entreprise serait-elle *payante* ? Autant de questions auxquelles toute réponse formelle était impos-

1. « C'est un discours de menaces à l'égard de la France, avait protesté M. Labouchère ; vous lui criez : A bas les pattes ! (Hands off !) » (Chambre des communes, 28 mars 1895.)

2. Lettre de sir E. Grey au *Times*, 1er avril 1895.

sible. D'autre part l'attitude de l'Abyssinie restait indéchiffrable : celle de la France ne l'était guère moins. Que trouverait-on derrière le rideau mahdiste ? Que ferait-on si, après avoir dispersé les bandes derviches, on se heurtait sur le haut Nil à une organisation politique et militaire fortement constituée, grâce aux efforts combinés de la France et de l'Abyssinie ? La situation de l'Angleterre en Europe lui permettait-elle d'affronter de graves complications internationales ? N'avait-elle pas déjà dans l'Afrique du Sud des sujets de préoccupation assez sérieux pour ne pas désirer s'en créer d'autres au nord [1] ?

Enfin, si l'opinion publique anglaise suivait déjà volontiers l'impulsion ardente des partisans outranciers de la *Greater-Britain*, l'homme éminent qui en 1895 vint consacrer à son pays les dernières années d'une longue et féconde existence, n'avait, dans les débuts de son ministère, qu'un goût modéré pour la politique bruyante et aventureuse. Plus tard, le caractère naturellement modéré et conciliant de lord Salisbury fut débordé par l'impétuosité de quelques-uns de ses collègues ; peut-être aussi le grand succès politique et militaire qu'il trouva sur le Nil lui fit-il hausser le ton et donna essor à de nouvelles ambitions, mais en 1895, il était beaucoup plus disposé à retenir son pays sur la pente qu'à lui lâcher la bride.

Quoi qu'il en soit des motifs qui dictèrent sa conduite, on sait aujourd'hui que, dans les derniers jours de 1895, lord Salisbury informa confidentiellement notre ambassadeur que le gouvernement de la reine jugeait le moment venu de porter le coup de grâce au mahdisme, et que des ordres allaient partir pour l'Egypte, en vue de préparer, de concert avec elle, une expédition préliminaire sur Dongola : « L'expédition, dit-il, entreprise sur territoire égyptien,

1. L'affaire Jameson est de décembre 1895. On se rappelle qu'à la suite de cet incident, la guerre faillit éclater entre l'Angleterre et le Transvaal, et qu'il en résulta également avec l'Allemagne une extrême tension de rapports, provoquée par le télégramme de l'empereur au président Krüger.

avec le concours des armes et des finances khédiviales, ne dépassera pas Dongola [1], et si dans la suite les événements rendent nécessaires des opérations plus étendues, nous ne ferons rien sans nous être au préalable entendus avec vous. »

L'ouverture était des plus intéressantes. Sous la forme que lui donnait lord Salisbury, il ne s'agissait de rien moins pour la France que de reconnaître la situation de fait que l'Angleterre avait acquise en Egypte, avec toutes les conséquences qui en découlaient, c'est-à-dire la nécessité d'étendre l'occupation anglaise jusqu'à la province de Dongola, considérée comme l'extrême frontière du territoire de la Basse-Egypte. Mais en ce qui regardait la vallée moyenne et supérieure du Nil, l'Angleterre, sans se prononcer sur son sort futur, admettait qu'il pût donner lieu à des négociations nouvelles. On était donc bien loin de l'intransigeance hautaine affectée publiquement par les hommes d'Etat anglais. Tandis qu'on proclamait tout haut que nous n avions rien à voir sur le Nil, on nous laissait entendre à mots couverts les conditions auxquelles on serait disposé à reconnaître à la France voix délibérative dans la question. C'était pour nous un excellent point de départ pour rouvrir la discussion, et la résoudre au mieux de nos intérêts. Rien ne nous empêchait de répondre : « Du moment que vous abandonnez toute idée de conquête, et que vous admettez que le Soudan ne fait pas de plein droit partie de votre empire, nous approuvons hautement les motifs qui vous font protéger la civilisation contre la barbarie menaçante. Mais ce que vous faites sur vos frontières, vous ne pouvez plus trouver mauvais que nous le fassions sur les nôtres. Aussi vous proposons-nous une action commune. Pendant que vous allez attaquer de front la puissance mahdiste, nous allons la prendre à revers, et nos contingents de l'Oubangui et du Bahr-el-Gazal vont recevoir l'ordre de marcher en avant pour aller vous donner la main sur le Nil. » A moins de se contredire dans les vingt-

1. Dongola est située sur le Nil un peu en amont de la troisième cataracte, c'est-à-dire à l'entrée du Soudan égyptien.

quatre heures, sous quel prétexte les Anglais auraient-ils pu refuser notre offre ? N'était-ce pas l'application loyale du droit d'intervention et de coopération que l'Angleterre proposait de nous reconnaître ? Ainsi la situation eût été transformée et nos intérêts les plus légitimes auraient eu grande chance de recevoir satisfaction.

Il est assez délicat, après si peu de temps écoulé, de raconter la fin de cet épisode. Il suffira de dire que l'ambassade de France, persuadée qu'on tenait l'occasion de mettre fin à une situation irritante et dangereuse, s'efforça d'obtenir de son gouvernement l'autorisation de conclure. Mais ses instances se heurtèrent à Paris à une fin de non-recevoir absolue. Reconnaître d'une façon ou d'une autre la situation de fait des Anglais en Égypte, abandonner ces formules pompeuses que depuis quinze ans tous les cabinets se transmettaient religieusement : maintien de l'intégrité de l'empire ottoman, nécessité de réserver l'avenir, apparut chez nous comme une hérésie diplomatique. Malgré la patriotique insistance de l'ambassadeur, en dépit de son opiniâtreté qui faillit un jour provoquer un éclat entre lui et son ministre, le quai d'Orsay refusa toujours de suivre ses avis. En réponse aux avances de lord Salisbury, M. Berthelot opposa la question préalable. On sait l'histoire de la fameuse note d'allure officieuse publiée dans les journaux français du 17 mars 1896, d'après laquelle le ministre des affaires étrangères, recevant l'envoyé de la Grande-Bretagne, « aurait attiré son attention sur la gravité des conséquences que pouvait avoir la campagne du Soudan ». Devant le malaise causé en France et à l'étranger par cette déclaration intempestive, un démenti ne se fit pas attendre, non plus d'ailleurs que la retraite du célèbre chimiste, que les hasards de la politique avaient fait choisir pour tenir tête aux hommes d'Etat d'outre-Manche.

Ce qu'il fût advenu si l'on avait à ce moment répondu aux avances de l'Angleterre, est à coup sûr fort incertain. Peut-être la bonne foi du cabinet de Saint-James n'était-elle pas entière : peut-être nous tendait-il un appât, pour désarmer temporairement une opposition qui le gênait,

sauf à profiter plus tard de la première occasion pour nous évincer du Soudan, comme il nous avait jadis évincés de l'Egypte. Mais en tout cas rien ne nous empêchait d'entrer dans la voie qu'on nous ouvrait, sauf à prendre nos précautions pour ne pas accepter un marché de dupes, à réclamer des garanties suffisantes et des compensations effectives. Eût-on échoué que la situation n'en serait devenue ni meilleure ni pire, et si l'on avait réussi, toute l'affaire changeait de face.

En cas d'échec, et nous ne prétendons pas que cet échec fût impossible, il nous restait d'ailleurs un autre moyen de préparer en Europe un terrain diplomatique capable de nous fournir un point d'appui solide au jour de la crise. Mais ici, nous abordons un sujet d'une si brûlante actualité, il peut éveiller de si légitimes et de si douloureuses susceptibilités, que la plus extrême réserve se commande d'elle-même. Il est cependant impossible à qui veut étudier l'histoire de la France et de l'Angleterre en ces dernières années de ne pas prononcer le nom de l'Allemagne.

Depuis quinze ans, les rapports de l'Allemagne et de l'Angleterre ont éprouvé d'étranges vicissitudes. Entre les deux peuples, il n'y a jamais eu à vrai dire grande sympathie, et cette défiance qui date de loin a trouvé un aliment naturel dans le prodigieux développement économique, qui, succédant en Allemagne à ses triomphes de 1870, l'a mise sur tous les points du globe en concurrence avec la Grande-Bretagne.

Entre 1883 et 1890, cette rivalité prit un caractère assez aigu, car ce fut l'époque où l'Allemagne entra en scène sur le terrain colonial, et réclama sa part dans le lotissement de l'Afrique, prétention qui fut médiocrement goûtée en Angleterre. En 1890, la paix parut se faire, et par le traité du 14 juin, les deux nations délimitèrent leurs sphères d'influence à l'est et à l'ouest du continent, puis cinq ans plus tard, le vent tourna de nouveau. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler le coup de théâtre provoqué en Europe par le sensationnel télégramme de l'empereur

Guillaume au président Krüger (janvier 1896), ni l'explosion de colère qui suivit en Angleterre. Rarement les rapports entre Allemands et Anglais furent plus aigres et empreints d'autant de malveillance : des rixes éclatèrent dans tous les ports ; des deux côtés, la presse se répandit en invectives où la personne des souverains n'était même pas respectée. Soudain, le calme se fit de nouveau, du moins à la surface. Les Anglais, qui avaient besoin de la neutralité bienveillante des Allemands pour suivre à leur aise leur politique en Egypte et plus tard au Transvaal, fermèrent l'oreille aux sanglants sarcasmes qui leur venaient de Berlin, et s'épanchèrent en manifestations d'une affectuosité débordante [1]. Cette nouvelle lune de miel fut consacrée en 1898 par un traité secret, qui, selon toute apparence, scellait aux dépens des colonies portugaises l'amitié officielle des deux gouvernements. Mais cette amitié de chancellerie est loin d'avoir été ratifiée par l'opinion publique, et les manifestations significatives qui, pendant toute la durée de la guerre du Transvaal, se succédèrent dans la plupart des grandes villes d'Allemagne en fournissent la preuve abondante. Rien n'indique que cette hostilité ait désarmé ; bien plus, tout ce qui se dit et s'écrit dans les pays d'outre-Rhin, montre l'Allemand persuadé qu'entre lui et l'Anglais la lutte pour l'existence ne fait que commencer, et si l'on en croit des rumeurs au moins vraisemblables, l'empereur Guillaume lui-même, plus qu'aucun de ses sujets, serait hanté du péril que l'expansion indéfinie des Anglo-Saxons fait courir aux peuples de langue germanique.

Cet état d'esprit qui se prolonge depuis plusieurs années, et va toujours s'accentuant, a eu des conséquences inattendues. L'Allemagne, en butte au mauvais vouloir de l'Angleterre, s'est insensiblement trouvée en communauté d'idées avec la nation qui plus que toute autre avait eu à souffrir de la jalousie de la même puissance. On s'aperçut petit à

1. Voir notamment le discours de M. Chamberlain à Leicester, avril 1899.

petit que si la politique européenne avait mis l'Allemagne et la France aux prises, la politique *mondiale* les avait toujours trouvées d'accord, si bien qu'en un temps où l'importance relative de la première tend chaque jour à diminuer au profit de la seconde, on ne trouvait plus entre les deux gouvernements, à part la plaie saignante toujours ouverte sur le Rhin, aucun motif sérieux de dissentiment. M. de Bismarck lui-même avait eu à ses heures conscience de cette situation, et certain jour où il causait avec l'un de nos ambassadeurs des ambitions coloniales qui commençaient à se faire jour en Europe, il entreprit de lui démontrer qu'à des conditions nouvelles dans l'activité économique des peuples, devait succéder une nouvelle orientation dans la politique des puissances. Pour appuyer son argumentation, il développa une mappemonde et, s'adressant à son interlocuteur : « Voyons un peu, lui dit-il, où sont de par le monde nos points de contact. Je ne parle pas naturellement de l'Europe, car nous ne parviendrions pas à nous entendre, mais quittons un instant notre vieux continent et promenons-nous ensemble autour du globe. » Là-dessus, le chancelier, parcourant successivement l'Afrique et l'Asie, l'Amérique et l'Océanie, n'eut pas de peine à établir que nulle part la France et l'Allemagne ne se heurtaient, et qu'en maint endroit au contraire, leur intérêt était de marcher côte à côte pour tenir en échec des appétits excessifs et des convoitises dangereuses [1].

L'histoire de ces vingt dernières années n'est pas faite pour donner un démenti à M. de Bismarck. Pendant ce laps de temps, l'Allemagne a dessiné un mouvement d'expansion considérable, elle a acquis en Afrique un domaine de près de 3 millions de kilomètres carrés ainsi que de nombreuses terres en Océanie, elle est intervenue vigoureusement en Chine et en Amérique sans que jamais ses intérêts se soient gravement heurtés aux nôtres. Une seule difficulté a surgi entre elle et nous au sujet de la

1. Renseignement particulier.

délimitation du Cameroun, encore fut-elle vite réglée par une transaction amiable.

Cet état de choses devint bientôt si évident qu il ne put manquer d'attirer l'attention en France comme en Allemagne, et de chaque côté du Rhin, principalement dans les partis coloniaux, il se trouva des hommes pour regretter que les cruautés de l'histoire aient séparé deux pays qui auraient eu tout avantage à s'entendre. Si cette idée rencontra chez nous peu de faveur, parmi les hommes politiques séduits par les charmes de l'alliance russe, il n'en fut pas de même en Allemagne, dont l'empereur n'a jamais passé pour redouter les idées neuves et les solutions hardies Il y a même peu à douter, en dépit des dénégations officielles, que le gouvernement impérial ait essayé de faire sortir la question du domaine des spéculations théoriques pour la placer dans celui de la réalité pratique. Sans parler des politesses internationales dont l'empereur prit plus d'une fois l'initiative [1], c'est aujourd'hui un secret bien éventé que de 1896 à 1899 des ouvertures très précises nous furent adressées de Berlin, en vue d'arrêter les bases d'une action commune en Afrique. On a même prétendu que Guillaume II n'avait, en janvier 1896, envoyé son mémorable télégramme au président Krüger, que parce qu'il avait cru pouvoir acquérir la certitude d'être appuyé à Paris. Dix-huit mois plus tard, très peu de temps par conséquent avant l'incident de Fachoda, lorsque le Portugal effrayé pour ses colonies du dangereux voisinage de l'Angleterre, voulut se rapprocher de l'Allemagne, celle-ci nous offrit de prendre en main, de concert

1. On peut rappeler dans cet ordre d'idées : la conférence de Berlin sur les questions ouvrières, où les délégués français, conduits par M. Jules Simon, furent l'objet des plus flatteuses attentions ; — la revue navale de Kiel où, pour la première fois depuis la guerre, des navires français furent officiellement reçus dans un port militaire allemand ; — les manifestations toutes spéciales de l'empereur lors de l'assassinat du président Carnot. Enfin on a affirmé que lors de la récente guerre de Chine, l'empereur aurait invité la France à proposer le général de Négrier comme généralissime des troupes européennes.

avec elle, la défense des petites nationalités de l'Afrique du Sud contre la politique envahissante de l'Angleterre. On a été jusqu'à dire qu'une conversation diplomatique s'était engagée entre la chancellerie allemande et notre ministre des affaires étrangères, et que les pourparlers n'avaient échoué qu'à la suite de la chute du cabinet de M. Méline et du brusque changement d'orientation politique qui en avait été la conséquence. L'incident a été affirmé, puis démenti avec une égale énergie, et nous nous garderons de prendre parti dans les polémiques qui, soit dans la presse, soit même à la tribune, se sont élevées à ce sujet entre les personnages qui furent alors mêlés aux affaires publiques. Toutefois, bien des raisons permettent de supposer que, dans la déclaration très prudente formulée au sénat par l'honorable M. Delcassé, il faut attacher beaucoup moins d'importance à la brève négation du début : « C'est absolument inexact, voilà ma réponse bien nette », qu'à la phrase suivante, d'un tour essentiellement diplomatique. « Il n'est bon pour personne, et il n'est à coup sûr pas bon pour le ministre des affaires étrangères, de traiter une question extérieure à la tribune sans examen préalable, et j'ajouterai en toute franchise, sans préparation [1]. »

Si, en effet, comme on l'a affirmé en haut lieu, le fait d'une initiative allemande n'avait jamais existé que dans l'imagination de quelques publicistes irresponsables, on s'expliquerait difficilement que toute la presse allemande, qui en matière extérieure passe à bon droit pour subir docilement les directions gouvernementales, se soit trouvée unanime à récriminer contre l'indifférence de notre pays et son manque d'esprit politique. « Les inepties de la politique française, écrivirent alors les *Berliner Neueste Nachrichten*, ont forcé l'Allemagne à abandonner l'idée de coopérer avec la France contre l'Angleterre », et l'officieuse *Post*, dans un article consacré aux dangers que l'impérialisme anglo-saxon faisait courir au monde civilisé,

1. Incident Gotteron, séance du sénat du 20 mars 1902.

déclara nettement : « La responsabilité de cette situation incombe bien moins à l'Allemagne qu'à la France, qui n'a jamais voulu appuyer les initiatives émanées de Berlin. »

Enfin, si l'on persiste à refuser toute force probante à des articles de journaux, même officieux, il est difficile de n'attacher aucune valeur aux incidents qui, plus récemment encore, en 1899, ont de nouveau ému le monde politique. Ces derniers incidents sont jusqu'ici restés profondément secrets. On ne niera pas cependant que, par l'intermédiaire du souverain d'une nation voisine, agissant officiellement en vertu d'un mandat nettement défini, une proposition formelle nous fut transmise, aux termes de laquelle la question douloureuse qui depuis vingt-neuf ans divisait la France et l'Allemagne devait être tranchée d'une manière également honorable pour les deux parties. Ce germe de discordes une fois arraché, rien, ajoutait-on, ne s'opposerait plus à ce que les deux grandes puissances du continent convinssent d'une action commune pour contre-balancer l'envahissement des Anglo-Saxons. On ne niera pas non plus l'émotion soulevée à Paris par cette communication inattendue : peut-être même y trouvera-t-on l'explication de certain voyage très subit de notre ministre des affaires étrangères, qui provoqua en son temps d'innombrables commentaires [1].

A l'auguste intermédiaire qui avait auprès de nous rempli l'office de porte-parole, la réponse du cabinet français fut « que dans l'état actuel des choses, il ne semblait pas y avoir lieu de suivre l'affaire ». Loin de nous la pensée de blâmer les hommes qui en 1896, en 1898 et en 1899 ne voulurent ou n'osèrent répondre aux avances qui leur étaient faites. Pour les Français et les Allemands la situation était bien différente, car s'il est toujours facile au vainqueur d'oublier sa victoire, il est malaisé et cruel pour le vaincu d'arracher de son cœur le vivant souvenir d'une blessure ineffaçable ; sans doute également, le juste

1. Renseignements particuliers : récit d'un témoin.

souci de ne pas compromettre les heureux résultats de notre rapprochement avec la Russie eut-il sur les résolutions de nos ministres une influence décisive. De tels problèmes sont trop graves pour être discutés ici de façon incidente. Toutefois, il faut bien convenir qu'en présence de l'orientation hardie de notre politique africaine, des difficultés graves, voire même des dangers qui pouvaient en résulter, il était essentiel pour nous de ne pas rester isolés en face de l'Angleterre. Or, s'il était prouvé que la Russie, totalement indifférente aux choses d'Afrique, ne nous serait d'aucun secours, était-il prudent de repousser les sollicitations dont nous étions l'objet d'autre part? N'eût-il pas été possible, sans manquer de fidélité à la religion des souvenirs, sans rien perdre de notre dignité et de notre réserve, comme aussi sans éveiller la susceptibilité de nos alliés de Pétersbourg, de prêter les mains, non pas, car le terme choquerait, à une *entente cordiale* avec le peuple allemand, mais à une action parallèle combinée avec le cabinet de Berlin sur quelques points déterminés?

Quoi qu'il en soit, il reste acquis que, de 1894 à 1898, nous n'avons rien fait pour constituer en Europe cette forte préparation diplomatique, condition première du succès des grandes entreprises. Deux solutions s'offraient à nous : ou bien accepter le terrain d'entente que nous proposait l'Angleterre, ou bien au contraire nous mettre en mesure de braver son mécontentement en intéressant à notre cause telle grande puissance du continent. Entre les deux partis, nous ne voulûmes pas choisir. Notre pays resta confiné dans son isolement, et c'est ainsi qu'à la fin de 1898, il vint s'échouer dans l'impasse désastreuse de Fachoda.

Si maintenant on se rappelle ce qui a été dit de la possibilité d'arriver sur le haut Nil quinze mois ou deux ans avant les Anglais; d'y entretenir des forces relativement considérables; de les maintenir par l'Abyssinie en communication rapide avec la métropole; de constituer sur place une organisation politique et militaire complète, on arrive à cette conclusion que le plan d'action conçu en

1894 pour la défense de nos intérêts légitimes dans la vallée du Nil était dans son principe parfaitement rationnel. Aucun obstacle insurmontable ne s'opposait en Afrique à ce que, bien avant les Anglais, nous pussions acquérir dans les territoires litigieux une situation de fait prépondérante ; de même, nous aurions pu en Europe prendre des mesures propres à prévenir tout éclat de la part de la Grande-Bretagne, ou du moins capables d'en amortir les conséquences. Si donc la résolution prise en 1894 de marcher au Nil a finalement abouti à un véritable désastre diplomatique, c'est que l'exécution du plan fut défectueuse, et non pas sa conception.

II

La faute première fut de rester inactif pendant deux ans : faute capitale, dans une affaire où le temps valait de l'or.

Au début de l'année 1894, le gouvernement avait paru vouloir mettre ses actes en rapport avec ses paroles. Il avait envoyé M. Liotard dans l'Oubangui, avec mission de nous ouvrir par les voies pacifiques la route du Nil. Derrière lui, il avait expédié le commandant Monteil et des effectifs considérables : onze cents hommes environ. En Abyssinie, devaient opérer le lieutenant Mizon et le capitaine Clochette. Enfin, par une heureuse coïncidence l'empereur Ménélik choisissait ce moment pour concéder à une compagnie française le chemin de fer du Harrar. Ainsi dans l'ouest comme dans l'est, on paraissait s'ébranler : l'impulsion semblait définitive.

Soudain tout s'arrêta. Dès le 12 septembre 1894, le commandant Monteil à peine débarqué à Grand-Bassam reçut contre-ordre. Au lieu de le diriger vers le haut Oubangui, on l'envoya dans la boucle du Niger combattre Samory, et M. Liotard fut abandonné à lui-même. Les 1 800 000 francs votés par le parlement pour améliorer les communications entre le Gabon et l'Oubangui furent

dépensés à la Côte d'Ivoire, et la flottille réunie sur le Congo, laissée sans emploi jusqu'à complète détérioration. Dans l'est, on contremanda le départ du lieutenant Mizon. Quant au capitaine Clochette, il fut laissé pendant dix-huit mois à Addis-Abeba sans ressources et sans instructions. Bien plus, on feignit d'ignorer la concession du chemin de fer consentie par Ménélik, et jusqu'en 1897, on négligea de s'en occuper.

Quelques mois plus tard, lorsque à l'occasion de la discussion du budget, les questions africaines revinrent à la tribune de la chambre, le nouveau ministre des colonies, M. Chautemps, s'abstint de toute allusion aux affaires du haut Nil, malgré les pressantes invites de M. Deloncle, et M. Delcassé, en réponse aux vives attaques dirigées contre son administration, présenta une défense qui satisfit peu le parti colonial. Il soutint que l'expédition Monteil n'avait été décidée qu'en vue de parer à des complications menaçantes avec le Congo : l'accord franco-congolais ayant aplani ces difficultés, il ne nous restait plus sur le M'Bomou qu'à observer le *statu quo* [1]. Voilà pourquoi il s'était empressé d'arrêter la marche du commandant Monteil, et d'employer ailleurs les fonds destinés par la chambre à notre expansion dans le Haut-Oubangui.

Il était malaisé de concilier ces déclarations de M. Delcassé, simple député, avec les instructions qu'en qualité de sous-secrétaire d'Etat aux colonies, il avait données six mois auparavant à M. Liotard pour lui prescrire de considérer le Nil comme le terme de sa mission. La chambre, chargée d'autres soucis, se préoccupa peu de cette singulière contradiction, mais on est en droit aujourd'hui de la relever. Si les manifestations de l'année précédente, au cours desquelles le gouvernement, les chambres et l'opinion avaient paru s'unir dans un même sentiment ; si les ordres envoyés en Afrique par les ministres

1. « Il n'y avait plus à diriger sur le M'Bomou que les effectifs suffisants pour occuper les postes que les autorités congolaises allaient nous remettre. » (Discours de M. Delcassé, 2 mars 1895.)

compétents avaient une raison d'être, ce n'était pas la conclusion de l'accord franco-congolais qui pouvait modifier la situation. Cet accord aurait dû au contraire hâter et faciliter la marche en avant, puisqu'il détruisait tous les obstacles préliminaires. « Du moment que nous nous arrêtions subitement sur place, à l'instant précis où il aurait fallu avancer, on se demande pourquoi nous avions mis une si belle ardeur à écarter le Congo du bassin du Nil, puisque nous ne voulions pas nous résoudre à y faire quelque chose de positif. Pourtant les Belges devaient nous être dans le Bahr-el-Gazal des voisins autrement agréables que les Anglais. Et il était clair que si nous ne prenions pas nous-mêmes possession de cette province, tout en l'interdisant aux Belges, disposés à y entrer, nous réservions la place à un troisième larron, le seul occupant possible en dehors de la France et du Congo : l'Angleterre. agissant directement ou sous le couvert de l'Egypte [1]. »

Pour expliquer cette conduite, on a dit que la France était déjà trop occupée sur le Niger, autour du lac Tchad, et à Madagascar pour s'occuper de son expansion sur le haut Nil, et que l'état d'esprit des chambres s'opposait à ce qu'on menât de front des opérations étendues sur des théâtres aussi éloignés. L'argument peut avoir sa valeur au point de vue parlementaire, mais alors il n'aurait pas fallu partir en guerre et amorcer un projet qu'on se savait empêché de pouvoir pousser à fond. On a dit également que l'art de gouverner est « de sérier les difficultés » et que nous devions éviter de nouvelles complications avec l'Angleterre, tant que ne seraient pas réglées celles qui divisaient les deux pays dans l'ouest africain et dans la grande île malgache. Ici l'excuse est plus spécieuse encore. Il est en effet de prudence élémentaire de sérier les difficultés lorsqu'elles vous mettent aux prises avec des adversaires différents : c'est ainsi que l'Angleterre ne s'attaqua au Transvaal qu'après avoir terminé ses affaires en Egypte et au Soudan ; mais du

1. R. de Caix, *op. cit.* .

moment que la France se heurtait aux mêmes rivaux à l'ouest, à l'est et au sud, n'eût-il pas été au contraire plus habile de faire un bloc des diverses questions pendantes, et de terminer tous nos différends par une transaction générale où l'on aurait regagné à droite ce qu'on aurait perdu à gauche ? « Si nous voulons aller au Nil, disait un jour M. Deloncle, c'est pour y prendre des gages [1] », et M. Lebon, renchérissant plus tard sur les paroles de l'honorable député, déclarait « qu'en vue des grandes liquidations et des grands partages d'un avenir plus ou moins proche, il n'était point inutile de s'assurer de quelques objets d'échange, voire de quelques possessions supplémentaires [2] ». C'était là un système plausible ; peut-être même était-ce le plus sage, et notre intervention sur le Nil eût été pleinement justifiée, n'aurait-elle eu pour but que de nous assurer par voie de compensation une situation prépondérante dans l'ouest africain. Mais alors il aurait fallu se garder de sérier les difficultés : nous aurions dû, au contraire, les aborder de front pour nous mettre en mesure de proposer le marché aux meilleures conditions.

Si pendant cette néfaste période 1894-1896, notre action en Afrique manqua totalement d'esprit de suite, de prévoyance et de décision, notre diplomatie en Europe compléta fâcheusement son œuvre. Non contente de négliger toutes les occasions de préparer soit un terrain d'entente, soit au contraire un terrain de résistance, elle parut s'appliquer à pousser l'Angleterre à bout et à provoquer de sa part les résolutions extrêmes. L'incident connu sous le nom de procès de la dette égyptienne eut en effet sur les événements une influence décisive.

Le jour même où l'expédition de Dongola avait été résolue à Londres, on avait décidé d'en faire supporter les frais par la caisse de la dette égyptienne. Or, cette caisse, créée en vertu d'accords internationaux pour

1. Chambre des députés, 7 juin 1894.
2. Lebon, *op. cit.*, p. 5.

garantir les intérêts des prêteurs, avait été, aux termes de l'article premier du décret de constitution, « destinée exclusivement au payement des intérêts et de l'amortissement de la dette ». La prétention de l'Angleterre était donc insoutenable en droit, ce qui n'empêcha pas la commission de surveillance d'autoriser le gouvernement britannique à prélever, pour les frais de la guerre, 500 000 livres sterling sur les fonds dont elle avait la garde [1].

L'incident souleva de vives protestations en France, où l'on trouva, non sans raison, que si l'Angleterre abusait déjà en maintenant l'Egypte en tutelle, elle abusait encore bien plus en faisant payer par le pupille les dépenses du tuteur. M. Berthelot, interrogé à ce sujet à la chambre des députés, déclara que la France ne pourrait jamais sur ce point s'entendre avec l'Angleterre [2]. Quinze jours plus tard, M. Bourgeois, qui avait remplacé M. Berthelot au quai d'Orsay dans les circonstances que l'on a racontées, fournit au sénat les mêmes déclarations, et exposa une fois de plus la thèse française relative à l'Egypte et au maintien des droits du khédive et du sultan [3].

Entre temps, un syndicat de porteurs français avait assigné le gouvernement égyptien devant le tribunal mixte du Caire, qui le 9 juin rendit un jugement en faveur des demandeurs et condamna le gouvernement à rembourser à la caisse les sommes indûment détournées. Le 2 décembre suivant, la cour d'appel d'Alexandrie confirma la décision des premiers juges.

Cette bruyante opposition de la France, les paroles vives qui furent alors prononcées au parlement, les deux

1. Cette commission comprenait six membres : un Français, un Russe, un Anglais, un Allemand, un Autrichien et un Italien. L'Allemand ayant voté pour l'Angleterre, son vote entraîna ceux de l'Autriche et de l'Italie. Seuls, les commissaires français et russe votèrent contre, et quittèrent la salle par mesure de protestation.

2. Chambre des députés, 19 mars 1896.

3. Ce discours fut accueilli au sénat par un vote de défiance ; mai on se rappelle que le cabinet de M. Bourgeois refusa longtemps de s'incliner devant l'hostilité du sénat, et qu'il ne céda qu'un mois plus tard, à l'occasion du refus des crédits de Madagascar.

condamnations infligées par la justice égyptienne, et la satisfaction avec laquelle fut accueilli en France ce triomphe de notre thèse juridique, ulcérèrent l'opinion anglaise, et furent pour elle autant de coups de fouet qui la poussèrent en avant. A partir de ce moment, on ne garda plus aucun ménagement à Londres, et des faits accomplis, on tira même argument pour proclamer que la Grande-Bretagne avait acquis de nouveaux droits en Egypte et sur le Nil. « Si nous avons à payer pour Dongola, dit le *Times*, il s'ensuit que c'est nous, et non pas l'Egypte, qui avons des droits sur Dongola. » La presse tout entière adopta cette thèse, et le cabinet s'empressa de la ratifier en informant le gouvernement égyptien qu'il était prêt à faire les fonds de l'expédition. Bien plus, lorsque le chancelier de l'Echiquier, sir Michaël Hicks-Beach, demanda à la chambre des communes les crédits nécessaires, il expliqua avec humour que l'argent qu'on lui confierait ne serait pas perdu : « Le gouvernement égyptien n'offre guère de garanties, dit-il, c'est vrai..., mais il y a ce fait : nous occupons l'Egypte (rires et applaudissements), et le fait que nous ayons été obligés de faire cette avance à notre corps défendant, et sans qu'il y ait eu de notre part aucune faute commise, est à mon sens de nature à prolonger cette occupation [1]. »

Quant à lord Salisbury, il prit occasion du banquet du lord-maire (novembre 1896) pour déclarer « qu'il ne voyait aucune raison pour abandonner un seul acre de la terre actuellement occupée par les troupes anglaises ».

Ces paroles du noble lord, rapprochées du langage qu'il tenait quelques mois auparavant au représentant de la France, lorsqu'il sollicitait son acquiescement à la marche sur Dongola et à la contribution pécuniaire de l'Egypte, montrent l'erreur où tomba la France en montrant à cet instant une intransigeance doctrinale. Il y eut certainement un moment fugitif où le cabinet de Saint-James fut disposé à entrer en arrangement, soit qu'il hésitât devant

1. Chambre des communes, 6 février 1897.

l'inconnu, soit qu'il attachât une importance exceptionnelle au fait de paraître agir sur le Nil, non pas en son nom personnel, mais en qualité de représentant du khédive. Ce n'était pas certes pour économiser une misérable somme de 500 000 livres, que l'Angleterre avait imaginé l'expédient douteux, dont n'étaient sortis pour elle que déceptions et agaçants déboires; mais elle avait tout sacrifié au souci de se dissimuler derrière l'Egypte; elle avait cru sans doute que ses desseins seraient plus facilement dérobés à l'Europe, que sa marche en avant éveillerait moins de défiances, si le gouvernement khédivial l'aidait de ses deniers, attestant ainsi qu'il ne s'agissait que d'une simple opération de police égyptienne. Peut-être eût-il été sage, sinon de prêter les mains à ses désirs, du moins de nous faire payer notre complaisance. En tout cas, les faits ont prouvé que le seul résultat de notre opposition irréductible, rigoureusement légale, mais inopportune, fut de précipiter les événements et de rendre nos voisins intraitables.

III

On a dit à propos des choses d'Afrique, qu'il y avait eu de par le monde depuis une dizaine d'années, deux politiques : l'une *femelle*, celle de la France, qui se bornait à attendre les événements en toute passivité, l'autre *mâle*, celle de la Grande-Bretagne qui s'appliquait au contraire à les diriger, voire même à les faire surgir à sa guise par son activité incessante [1]. L'époque où nous sommes arrivés (février et mars 1896) va nous donner une preuve de cette vérité.

Cette date fut en effet celle choisie par l'Angleterre pour commencer son mouvement vers le haut Nil : elle se mettait en route au moment prévu par elle, dans les con-

1. R. de Caix, *Bulletin de l'Afrique française*, janvier 1902.

ditions déterminées à l'avance, et préparées de fort loin.

Pendant douze ans, elle avait eu la patience d'attendre la désagrégation inévitable de l'empire du madhi, se ménageant ainsi toutes les chances d'un succès militaire rapide et décisif, et lassant la surveillance de l'Europe, qui, peu à peu accoutumée aux faits accomplis, avait cessé de s'étonner de sa présence sur les bords du Nil. Seule, la France, trop vivement blessée dans ses intérêts de grande puissance africaine, n'avait jamais voulu désarmer. Avec un art minutieux, l'Angleterre s'était appliquée à la mettre hors d'état de nuire, soit en neutralisant à l'est son alliée naturelle l'Abyssinie, et en interposant les Italiens entre Djibouti et le Nil, soit en lui suscitant dans l'ouest les plus graves embarras. Puis le jour vint où ces barrières faiblirent. D'un côté, Ménélik, bousculant les adversaires qu'on lui avait opposés, recouvra sa liberté d'action et, dégageant du même coup notre base d'opérations un instant compromise, parut disposé à faire cause commune avec nous; de l'autre, les défenses latérales édifiées grâce au concours des Belges furent enfoncées sous l'irrésistible poussée de notre expansion. Le temps pressait : l'Angleterre se décida au dernier effort.

L'examen des dates est ici d'une importance capitale. La bataille d'Adoua est du 1er mars, et les détails en parvinrent en Europe vers le 5 ou le 6. Or, c'est le 12 mars qu'une dépêche de Londres informa lord Cromer que l'expédition de Dongola était décidée. Il faudrait bien de la naïveté pour ne pas établir de corrélation entre ces deux faits, et douter encore que le triomphe de Ménélik ait été sans influence sur la décision du cabinet de Londres. Le désastre des armes italiennes couvrait d'ailleurs d'un prétexte humanitaire l'intervention anglaise. Pouvait-on laisser des alliés malheureux à la merci d'une incursion derviche ? N'était-ce pas un devoir sacré de courir à leur aide et de protéger leur flanc meurtri contre les coups des mahdistes ? L'Angleterre abonda dans ce sens : personne ne s'y trompa sans doute, mais il était dit que jusqu'au dernier jour, dans leurs succès comme dans leurs revers, les

Italiens auraient servi gratuitement la cause de la Grande-Bretagne.

Le départ des Anglais détermina chez nous un réveil d'énergie. Du moment qu'ils s'ébranlaient, on pensa que nous devions suivre le mouvement sous peine de déchéance, et le 24 février 1896, M. Guieyesse, ministre des colonies du cabinet Bourgeois, donna au capitaine Marchand le commandement d'une mission, qui, à travers toute l'Afrique centrale, devait aller porter le drapeau français jusqu'à Fachoda. Ainsi, après être restés immobiles pendant deux ans, nous nous décidions enfin à partir au signal donné par ceux-là mêmes que nous avions à tâche de devancer. Jamais la faiblesse de la politique *femelle* n'apparut plus caractéristique qu'en cette occasion.

A dater de ce jour le dernier acte du drame était engagé : il devait durer trente mois.

Bien peu de personnes, pendant ces trente mois, se rendirent compte de l'orage qui s'amoncelait sur nos têtes. L'Afrique est si loin, et si bruyante est notre politique intérieure que les bruits arrivés d'outre-mer ne parviennent guère à fixer l'attention, mais lorsque après cinq ans écoulés on se reporte par la pensée à cette période de notre histoire coloniale, on se sent le cœur serré d'une véritable angoisse.

De la part de la France ou de l'Angleterre aucun défi n'avait été lancé ; personne n'avait prononcé les paroles irréparables. Au contraire, à Paris comme à Londres, on avait affecté de garder le silence, et soigneusement évité toutes les allusions brûlantes. Mais des deux côtés, on se hâtait vers le même but. D'une part, c'est une armée de vingt à vingt-cinq mille soldats où l'élément égyptien domine, encadré par les plus solides troupes de la Grande-Bretagne. Tout un peuple a les yeux sur elle, l'accompagne de ses vœux, lui prodigue les encouragements : il se trouve même un poète pour chanter ses exploits, et comme un seul homme, l'Angleterre vibre aux accents enflammés de Kipling. Un chef fameux commande ces régiments d'élite, déjà illustré par de rudes campagnes et des hauts

faits éclatants. Rien n'a été négligé pour assurer le succès : on a versé l'argent à flots ; canons, matériel immense, bateaux à vapeur, tout a été largement fourni. Derrière l'avant-garde, une nuée de travailleurs posent hâtivement les rails qui assurent les communications et permettent un ravitaillement journalier. A travers le désert, l'armée s'avance pesamment mais sûrement, tandis que les bandes de Bédouins tourbillonnent à l'horizon. Comme un coin formidable, l'Angleterre pousse jusqu'au cœur de la barbarie son carré hérissé de baïonnettes.

Pendant ce temps, une faible colonne, partie de l'Atlantique, serpente mystérieusement à travers les espaces immenses du centre africain. Ceux-là sont deux cents treize, dont vingt et un Français, conduits par neuf officiers : le capitaine Marchand, commandant ; les capitaines Baratier, Germain et Mangin ; le lieutenant Largeau, le lieutenant de vaisseau Morin, l'enseigne Dyé, l'interprète Landeroin, le docteur Emily. Pendant deux ans, ils disparaissent aux yeux du monde : de leurs souffrances, de leurs efforts personne ne sait rien. Très rares, d'ailleurs, sont ceux qui s'en préoccupent. Eux, sans se décourager, parcourent 5 000 kilomètres à travers les pires obstacles que l'Afrique réserve aux voyageurs : fleuves torrentueux coupés de rapides, forêts impénétrables où l'on doit se frayer une route à la hache ; marécages pestilentiels où les bateaux s'enlizent, où les hommes tombent sous la fièvre et meurent de faim. Ils avancent, traînant derrière eux leurs munitions et leurs vivres, hâlant leurs embarcations à force de bras. Enfin les voilà au terme de leurs travaux ! Ils arrivent au but épuisés, mais là encore ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes : ils n'y trouvent ni secours, ni instructions, ni réconfort matériel ou moral d'aucune sorte. Alors ils font face au danger et attendent.

Pour la conquête du Nil, tel fut l'effort de l'Angleterre, tel fut celui de la France. Faut-il s'étonner du dénouement ?

Ceci d'ailleurs ne peut que rehausser encore le mérite du capitaine Marchand et de ses compagnons. Si nous

avions à raconter cette moderne épopée, on verrait que jamais l'énergie de l'homme mise à plus rude épreuve, ne remporta pareille victoire. Sans doute, ce n'était pas la première fois qu'un voyageur audacieux traversait l'Afrique de part en part. Mais ce qui restera l'éternel honneur de nos officiers, c'est qu'à travers 5 000 kilomètres de forêts et de marécages, ils aient pu conduire une force militaire munie de tous ses approvisionnements et de son matériel ; faire passer, des eaux atlantiques dans celles de la Méditerrannée, une flottille de vingt-trois embarcations [1], et qu'après deux années d'invraisemblables labeurs, ils aient à ce point gardé intacte la trempe physique et morale de leur troupe, qu'à son premier jour de repos, elle se trouva en mesure de soutenir une bataille rangée contre les bandes mahdistes et de leur infliger une sanglante défaite.

Ce tour de force n'avait jamais eu de précédent dans l'histoire coloniale d'aucun peuple, et nos rivaux eux-mêmes lui ont rendu hommage [2]. En présence de tant d'héroïsme dépensé en pure perte, n'est-on pas tenté de dire que la partie était perdue d'avance, puisque d'aussi

1. Un vapeur, *le Faidherbe* ; sept chalands et quinze pirogues.

2. « Vous savez que nous avons toujours eu un culte spécial pour le caractère et la virilité : et ce culte, nous l'observons non seulement pour les hommes de notre pays, mais aussi pour ceux des autres nations... Je vais vous donner l'exemple d'un homme qui s'est particulièrement distingué par sa virilité : c'est le commandant Marchand. C'est un Français, et il n'y a pas longtemps qu'il a accompli un voyage de trois années, pour traverser toute l'Afrique de l'ouest à l'est. Il a accompli ce voyage au milieu de difficultés incroyables, avec un nombre infime de compagnons... et il a obtenu dans cette entreprise un succès qui attachera pour toujours une grande gloire à son nom. (Nombreux applaudissements.) Mais ce qui est mieux encore, c'est que quand il a eu terminé sa tâche, il s'est conduit avec une telle dignité, une telle modestie qu'il est l'un des hommes que l'Angleterre prend plaisir à honorer. L'an passé, son devoir l'a mis temporairement en conflit avec les intérêts de l'Angleterre. Mais je suis convaincu qu'en dépit de cet incident, si le commandant Marchand venait en Angleterre, il serait l'objet d'une réception qui ne serait surpassée que par celle qui l'a accueillie en France. » (Applaudissements prolongés.) (Discours de lord Roseberry à Epsom, juillet 1899.)

braves gens n'ont pu la gagner, et que c'était folie en 1896 de s'entêter à la poursuite d'un but chimérique ?

Eh bien non ! même en mars 1896, on avait encore le droit de tenter l'aventure. Certes, la situation était bien compromise, et deux ans d'inaction avaient rendu le succès final très douteux. Néanmoins, les choses de ce monde sont soumises à trop de chances diverses pour que l'homme d'Etat n'ait pas le devoir de faire une certaine part à la fortune : « Après tout, il n'était pas écrit au livre des destins qu'aucun accident ne surviendrait dans la politique générale de l'Angleterre ; qu'elle n'éprouverait pas quelque contrariété au Transvaal ou ailleurs qui l'empêcherait de donner suite à ses projets. Quelle entreprise serait jamais entamée si la seule éventualité d'une difficulté ou d'une contestation suffisait à la paralyser [1] ! »

Dans le cas présent, l'imprévu résulta de l'extraordinaire lenteur de la marche des Anglais. Partis de Ouady Halfa en mars 1896, ils auraient dû quelques mois plus tard remporter une victoire décisive et, dès le début de la saison suivante, planter leur drapeau à Fachoda, ce qui, avant toute intervention de notre part, eût tranché contre nous la question du haut Nil. Or, bien loin de se hâter, le général Kitchener mit deux ans et demi pour atteindre Khartoum. Quels qu'aient été ses motifs, et aujourd'hui encore il est difficile de les pénétrer, la conséquence immédiate de cette politique de temporisation fut de rendre des chances au capitaine Marchand, et c'est ainsi que se trouva justifié après coup le départ tardif de sa mission.

Mais si la fortune nous offrait ces dernières chances, il fallait se hâter d'en profiter : pas une minute ne restait à perdre pour lancer nos hommes en avant, hâter leur marche à n'importe quel prix, et préparer le terrain sur la frontière éthiopienne.

Prévenu le 24 février 1896, le capitaine Marchand débarqua le 23 juillet à Loango, où il trouva rassemblés son monde et son matériel. Là, il se heurta immédiatement à

1. Lebon, *op. cit.*, p. 42.

une première difficulté : le pays était en pleine insurrection et le passage impossible. Pendant six mois, il fallut lutter pour rouvrir la route de Brazzaville, singulière imprévoyance de la part du gouvernement « qui, prétendant faire de la colonie côtière du Congo la base d'une gigantesque expansion, conformait si peu ses actes à ses rêves qu'il n'avait même pas pu assurer le libre passage sur la grande voie de pénétration de Loango à Brazzaville[1] ». Ce n'est que le 13 janvier 1897 que les premiers transports quittèrent Brazzaville, mais telles furent la pénurie des moyens de transport et les difficultés du parcours, qu'on employa huit mois à remonter le Congo et ses tributaires, depuis le Stanley-Pool jusqu'à Méré situé au point où le Bokou, affluent du M'Bomou, cesse d'être navigable, à 3 300 kilomètres de Brazzaville. En novembre 1897, la mission se trouva concentrée au poste des Rapides sur le Soueh, affluent du Bahr-el-Gazal, mais elle n'y arriva que pour être immobilisée par la baisse des eaux. La marche en avant ne put être reprise qu'en avril 1898, et ce n'est que le 10 juillet suivant que Marchand arriva à Fachoda. Ainsi, faute d'avoir pris en temps utile les mesures nécessaires pour assurer le transport rapide de la mission entre Loango et Brazzaville; faute d'avoir préparé des moyens de communication convenables sur le Congo et l'Oubangui, on avait perdu le bénéfice de la saison de 1897, ce qui équivalait à un retard d'une année.

A peine arrivé à Fachoda, Marchand interrogea anxieusement la rive droite : Français et Abyssins devaient y être en force. Ne lui avait-on pas dit avant son départ que Fachoda serait le point de concentration des missions venues de l'ouest et de l'est? Vainement explora-t-il l'horizon; la rive orientale resta silencieuse et vide. *Le Faidherbe*, envoyé en reconnaissance jusqu'à l'embouchure du Sobat, rencontra quelques pavillons français et éthiopiens plantés dans les îles du Nil, mais il n'aperçut personne. Que s'était-il donc passé?

1. R. de Caix, *op. cit.*, p. 201.

On a vu précédemment que si, en 1894, nous avions eu l'intuition de ce qu'il convenait de faire en Abyssinie, nous étions vite retombés dans une immobilité absolue. A peine avions-nous exécuté à Djibouti quelques travaux indispensables : le chemin de fer du Harrar était resté à l'état de vague projet. MM. Mizon et Clochette avaient été abandonnés sans ordre et sans argent, et quant à nos rapports avec l'Abyssinie, ils s'étaient faits de plus en plus rares et insignifiants.

On a voulu expliquer cette abstention en l'attribuant aux nécessités de la guerre italo-abyssine. Notre premier souci, a-t-on dit, devait être de garder vis-à-vis de l'Italie une absolue neutralité, et la courtoisie comme la sagesse nous faisaient un devoir d'éviter une attitude qui eût pu être mal interprétée à Rome. Déjà, nous étions en butte à des réclamations plus ou moins fondées au sujet de facilités qu'aurait trouvées Ménélik pour se ravitailler à travers notre territoire en armes et en munitions. Ne devait-on pas craindre de provoquer des susceptibilités plus vives encore, en profitant de la guerre pour afficher avec le négus une bruyante intimité?

L'argument n'est pas bien convaincant. En quoi les Italiens auraient-ils pu s'inquiéter de nous voir concentrer à Djibouti des approvisionnements et des moyens de transport prêts à être utilisés? explorer le pays situé entre Addis-Abeba et le Nil, région fort éloignée du théâtre des opérations, et maintenir sur un pied d'amicale confiance nos relations avec leur adversaire? Leur querelle ne nous regardait pas et le maintien de la neutralité n'exigeait pas l'abandon de nos intérêts. En tout cas, il est impossible de concevoir comment les convenances internationales purent nous interdire de répondre à l'invitation du négus qui, dès mars 1895, avait proposé à la France de renouveler, en le précisant et en le complétant, le traité de commerce et d'amitié conclu en 1843 entre Louis-Philippe et le roi du Choa. A ce moment, la guerre n'avait pas encore éclaté, et s'il était visible que l'Italie ne cherchait qu'un prétexte pour rouvrir les hostilités, nous n'avions pas à

tenir compte de ses secrètes pensées. Entre le mois de mars 1895 et la rupture officielle qui détermina l'entrée en campagne du général Baratieri (octobre 1895), six mois s'écoulèrent pendant lesquels rien ne nous empêchait d'accueillir les offres de Ménélik.

Cela est si vrai que nous n'attendîmes pas le rétablissement définitif de la paix pour renouer nos relations avec lui, et dès son arrivée aux affaires, le cabinet Méline lui fit écrire par le président de la République une lettre acceptant en principe les propositions de mars 1895, sauf à faire débattre quelques points de détail par les représentants des deux puissances [1] (3 juin 1896). M. Lagarde, gouverneur de Djibouti, était désigné à cet effet. Dans sa réponse, en date du 27 août suivant, Ménélik, entrant dans les vues de la France, désigna comme plénipotentiaire le ras Makonnen, gouverneur du Harrar.

Le premier pas était fait : il ne restait plus qu'à poursuivre. Là encore deux années d'abstention avaient été très préjudiciables à nos intérêts, mais rien n'était perdu, et nous avions le temps et les moyens de réparer nos erreurs.

Le gouvernement agit avec décision et vigueur. M. Lagarde, alors en France, reçut l'ordre de rejoindre immédiatement son poste, et on lui donna les instructions les plus précises. Il devait d'abord signer avec Ménélik le traité d'amitié et de commerce qui restait en suspens depuis 1895, ainsi qu'une convention relative au chemin de fer du Harrar concédé en 1894. En outre, des instructions confidentielles lui prescrivaient de préparer les éléments d'une expédition qui se rendrait à Fachoda ; de solliciter de Ménélik les autorisations nécessaires à son passage et de convenir avec lui du concours que la France et l'Éthiopie pourraient se prêter mutuellement sur le haut Nil [2].

1. Le traité de paix d'Addis-Abeba entre l'Italie et l'Abyssinie est du 15 novembre 1896, et jusqu'au dernier moment, on put douter du succès des négociations. L'échec de la mission de Mgr Macaire (octobre 1896) parut même faire croire à la reprise des hostilités. Or la lettre du président de la République à Ménélik est du 3 juin 1896.

2. Voici le texte des instructions confidentielles remises par M. Le-

Sans doute, il ne s'agissait pas de conclure avec le négus une alliance offensive contre l'Angleterre, et d'envoyer sur le Nil une année franco-éthiopienne. Pareille combinaison, irréalisable dans la pratique, eût été au point de vue politique une dangereuse folie. Tout devait se borner à déterminer entre Djibouti et Fachoda la voie de communication la plus courte et la plus facile, à créer à portée du capitaine Marchand un centre de ravitaillement convenable, où l'on pourrait concentrer quelques troupes de renfort, du matériel et des approvisionnements.

M. Lagarde ne se méprit nullement sur le sens de ses instructions, et l'on en trouve la preuve dans les ordres qu'il donna au chef de la mission envoyée au-devant du capitaine Marchand : « Il y aura lieu, écrivit alors notre représentant, d'établir sur la rive droite du Nil une forteresse éthiopienne qu'une partie de la mission Clochette pourrait provisoirement garder, tandis que vous édifierez une forteresse française sur la rive gauche, en assurant entre les deux les communications au moyen de barques que vous pourrez trouver, petites ou grandes, et sur lesquelles flotterait notre pavillon... Si, comme nous l'espérons tous, MM. Liotard et Marchand atteignent la rive

bon, ministre des colonies, à M. Lagarde : « J'ai mis à votre disposition une somme importante destinée à favoriser l'expansion de notre influence pacifique dans l'empire. — Dans ma pensée, ces fonds doivent être principalement affectés à l'exploration de régions du Sobat et de la rive droite du Nil, et à l'établissement de relations amicales avec les populations qui les habitent. Je n'ai pas besoin d'insister sur le haut intérêt politique qui s'attache à la réussite de ces projets, et sur le secours que la mission du haut Oubangui pourrait en recevoir, si les missions qu'il s'agit d'organiser parvenaient à lui faire tenir soit des correspondances, soit des approvisionnements. M. Clochette, qui est déjà favorablement connu des autorités abyssines, devra se mettre en route dans le plus bref délai possible. Il sera suivi de près par M. Bonvalot, qui quittera Paris à la fin de janvier. Sans vous immiscer dans la direction effective de ces missions, vous voudrez bien leur prêter une aide efficace. Le gouvernement attache une importance toute spéciale à ce que, dès cette année, ces deux explorateurs puissent, en combinant leurs mouvements, paraître sur la rive droite du Nil. » (Lebon, *op. cit.*, p. 30.)

gauche du Nil pendant cette bonne saison, vous ferez votre jonction avec eux... ; mais, dans tous les cas, il faudrait avoir deux forteresses solides, d'où ensuite pourrait se faire l'extension des influences franco-éthiopiennes [1]. »

Ce plan était parfaitement praticable. Il découlait si évidemment de la nature des choses que les Anglais le prévirent dès la première heure, et avant tout soucieux de l'entraver, pesèrent de tout leur poids sur Ménélik. De là, la mission confiée à M. Rennell-Rodd, secrétaire d'ambassade au Caire, et au colonel Wingate, chef du service des renseignements en Egypte. Cette mission, subitement décidée à l'annonce du départ de M. Lagarde, arriva en grande pompe à Addis-Abeba, quelques jours après le passage de notre envoyé. Son but était d'obtenir, par tous les moyens possibles, la neutralité du négus dans la campagne anglaise contre les derviches, et de convenir avec lui d'une frontière définitive, qui, en confinant l'Ethiopie dans ses montagnes, laisserait aux maîtres de l'Egypte la voie libre le long du Nil. S'il faut en croire certaines indiscrétions de la presse, M. Rennell-Rodd avait reçu les pouvoirs les plus étendus, et était même autorisé à consentir la cession de Zeilah, si pareil sacrifice devenait nécessaire pour arracher à Ménélik un engagement positif [2].

Tout fut inutile, et l'empereur, que les fameux traités anglo-italiens des années précédentes avaient probablement mis en défiance, se maintint dans une complète réserve. Le traité du 14 mai ne fixa la frontière commune qu'à l'est, dans le pays Somali. Il accorda aux Anglais toutes facilités de résidence de commerce et de circulation; même, Ménélik promit d'empêcher le passage, à travers son territoire, des armes et munitions destinées aux derviches

1. Lettre confidentielle de M. Lagarde à M. de Bonchamps, 10 octobre 1897. — M. de Bonchamps avait pris le commandement de la mission du Nil, à la suite de la retraite de M. Bonvalot et de la mort de M. Clochette (Voir Michel, *op. cit.*, p. 253).

2. Voir notamment le *Daily Graphic* et le *Manchester Guardian*, janvier 1898.

qu'il déclarait les ennemis de son empire, mais il n'alla pas plus loin, et notamment éluda toutes les propositions relatives à ses frontières occidentales [1]. Le cabinet de Londres dissimula mal son dépit en déclarant qu'il avait jugé préférable de réserver cette question pour un arrangement ultérieur [2].

Ainsi rebutée, la mission se retira sans avoir pu obtenir aucun engagement de la part de Ménélik. Celui-ci profita sans tarder de sa liberté d'action, et de 1897 à 1898 il envoya quatre armées dans la direction du Nil pour appuyer ses revendications : l'une au nord sous le commandement du ras Makonnen, l'autre à l'ouest, le long du Sobat, dirigée par le dedjaz Tessama [3]; les deux autres, plus au sud,

1. Deux notes Havas, datées de Djibouti, mais évidemment envoyées d'Addis-Abeba, faisaient connaître sur ce point les vues de Ménélik. D'après l'empereur, un traité pour être valable devait être passé entre les gouvernements légalement intéressés dans l'objet en litige. Sinon, on ne pouvait signer que des conventions illusoires comme celles que les Anglais et les Italiens avaient conclues pour le partage de son empire. Or, les Anglais n'étaient pas les maîtres légitimes du Soudan : seuls, le sultan et le khédive avaient qualité pour traiter avec le négus la question de la frontière du Soudan et de l'Ethiopie. Ménélik était prêt à discuter avec ces deux princes sur les bases qu'il avait toujours proposées depuis sa lettre-circulaire de 1891, et à signer avec eux un accord qui serait garanti par les puissances que le traité de Paris de 1856 avait instituées garantes de l'intégrité de l'empire ottoman, mais il n'avait aucune affaire particulière à régler avec les Anglais.

2. Déclaration de M. Curzon à la chambre des communes, 13 février 1898.

3. Cette expédition qui pour nous était la plus intéressante quitta les hauts plateaux le 10 mars 1898, après l'échec de la mission Bonchamps. Deux Français, MM. Faivre et Potter et le colonel russe Artamanoff l'accompagnaient. Le 22 juin, elle arriva sur le Nil au confluent du Sobat, après avoir non sans difficulté traversé les marais solidifiés par la saison sèche. Le colonel Artamanoff planta lui-même sur les rives les drapeaux français et éthiopiens que *le Faidherbe* devait découvrir quinze jours plus tard. Mais l'armée abyssine, minée par la fièvre, dépourvue d'approvisionnements et de bateaux, et chassée par l'inondation, ne put rester dans la plaine. Il fallut remonter sur les hauts plateaux, sans attendre l'arrivée du capitaine Marchand dont on n'était séparé que par une centaine de kilomètres.

avaient pour objectif le lac Rodolphe. Malgré ces circonstances favorables, tous nos projets échouèrent misérablement, faute d'un peu de prévoyance et d'organisation.

Il est vrai que M. Lagarde à qui, en ces graves circonstances, le gouvernement avait confié la gestion de nos intérêts, se trouvait dans une situation délicate. Sa longue inaction, l'indifférence que pendant douze ans il avait toujours affectée vis-à-vis de nos voisins d'Ethiopie, avaient fini, sinon par le rendre suspect à Addis-Abeba, du moins par annihiler son prestige et son influence. De plus, un fâcheux incident avait achevé de lui faire perdre ce qui lui restait des bonnes grâces de Ménélik. On avait en effet pu lire son nom en maint passage du livre vert que les Italiens avaient en 1896 consacré aux affaires d'Abyssinie, ce qui suffisait à des esprits déjà prévenus, pour tirer contre lui des conclusions défavorables. En tout cas, il ne manqua pas à Addis-Abeba de gens malintentionnés pour exploiter les imprudences de notre représentant, et insinuer à l'empereur que si, pendant son long séjour à Djibouti, M. Lagarde avait marqué si peu d'empressement à son égard, c'est que toutes ses sympathies allaient à ses ennemis [1].

Il n'en fallait pas davantage pour compromettre la

1. Le livre vert italien contient les documents suivants dont on peut apprécier toute la gravité : *Le général Baratieri au ministre de la guerre, Massaouah*, 10 décembre, n° 167 : « Lagarde m'écrit de Djibouti que Ménélik peut disposer de quatre-vingt-quinze mille fusils et est décidé, peut-être même excité à l'offensive. » Cet avertissement était précieux pour le général italien qui ne croyait avoir en face de lui que trente mille hommes (Voir *Livre vert*, dépêches du général Baratieri, n°s 142 et 90). — *Le consul d'Italie à Aden au général Baratieri*, 8 janvier 1896 : « ... J'avais bien l'intention de parler au consul de France du même fait (départ de Marseille de deux navires chargés d'armes à destination de l'Abyssinie), d'autant plus qu'il m'avait assuré qu'il ne passerait pas d'armes par Djibouti. Je crois que le meilleur parti à prendre serait de traiter directement avec le gouverneur de Djibouti, et je suis certain que le consul français d'Aden, qui est mon excellent ami, qui fut en Grèce avec Garibaldi, et conserve de la sympathie pour l'Italie, fera lui aussi tout son possible auprès du gouverneur de Djibouti pour nous satisfaire. »

situation de notre représentant, car, dans les pays neufs, les questions de personnes tiennent une place considérable, et tout dépend souvent du plus ou moins de confiance inspirée par le négociateur. En fait, le choix de notre ambassadeur fut si peu goûté à Addis-Abeba, que M. Mondon, notre représentant officieux auprès de Ménélik, crut devoir écrire par deux fois pour déconseiller son voyage. On prétend même que M. Lagarde, prévoyant le mauvais accueil de l'empereur, et redoutant un échec, demanda l'ajournement de sa mission.

Il partit cependant après de longues hésitations qui firent perdre un temps précieux. A Djibouti, il donna l'ordre au capitaine Clochette de le devancer immédiatement dans la capitale, puis il monta jusqu'à Harrar. Là, il signa le 27 janvier 1897, avec le ras Makonnen, muni des pleins pouvoirs de Ménélik, les deux conventions prévues. Puis, sur la nouvelle que la mission Bonvalot, organisée par le gouvernement, était déjà arrivée à Djibouti, il se décida à partir pour Addis-Abeba où il arriva le 6 mars, trois mois après avoir quitté la France et près de huit mois après avoir reçu ses premières instructions [1].

A partir de ce moment, une impénétrable obscurité recouvre tous les actes de notre ambassadeur, ou du moins, car les faits ne sont que trop apparents, les mobiles de sa conduite. Peut-être la vérité sera-t-elle un jour connue, lorsque seront produits les documents et les témoignages irrécusables. Pour nous, perdu au milieu du flot de récriminations provoquées par les événements, nous nous bornerons à noter les faits et à en montrer les conséquences. Libre à chacun d'en tirer telles conclusions qu'il voudra.

M. Lagarde avait l'ordre « de prêter une aide efficace aux missions envoyées sur le Nil, et de consacrer principalement les fonds mis à sa disposition à l'exploration des régions du Sobat et de la rive gauche du Nil, ainsi qu'à

1. De Marseille à Addis-Abeba, la durée normale du voyage est de trente-cinq à quarante jours.

l'établissement de relations amicales avec les populations qui les habitent [1] ». En conséquence, il remit 55000 francs à M. de Bonchamps, et 100000 francs à M. Clochette, pour une expédition qui, selon les avis des personnes les plus compétentes, en aurait nécessité de 400000 à 500000. Par contre, les frais de sa propre ambassade à Addis-Abeba montèrent à 600000 francs, et on garda en réserve une somme de 355000 francs qui resta inutilisée [2].

Pour réussir dans leurs projets, MM. Clochette, Bonvalot et de Bonchamps devaient s'entendre entre eux, unir leurs ressources et combiner leurs mouvements [3]. Ils en avaient reçu l'ordre formel à leur départ de Paris. Le 7 avril, à son départ d'Addis-Abeba, M. Lagarde enjoignit à M. Bonvalot de revenir en France immédiatement : « Faites-vous congédier honorablement, lui dit-il, et ne restez pas plus de huit jours dans la capitale [4]. » M. Bonvalot partit en effet le 17 mai, abandonnant à M. de Bonchamps le commandement de l'expédition. Quant à M. Clochette, dès

1. Instructions du département des colonies.

2. Michel, *op. cit.*, p. 19 et 423.

3. Telle fut à cette époque la multiplicité des missions projetées, entamées, ou exécutées en Abyssinie qu'il est souvent difficile de les distinguer. Nous n'avons pas à nous occuper ici des missions privées ou purement abyssines (prince Henri d'Orléans, Leontieff, Tessama, Hugues Le Roux), mais seulement des missions officielles. — Quatre explorateurs reçurent successivement du gouvernement français mandat de conduire une expédition au Nil. Ce furent par ordre chronologique : le lieutenant Mizon ; ce projet n'eut pas de suite et ne fut pas exécuté ; le capitaine Clochette, envoyé par M. Lagarde, qui partit de Djibouti en janvier 1897, et arriva quelques mois après à l'extrémité du plateau abyssin où il mourut ; M. Bonvalot, qui reçut directement ses ordres du département des colonies et arriva à Addis-Abeba en avril 1897. Là, à la suite d'incidents sur lesquels la lumière n'est pas encore faite, il abandonna la partie et revint en France, laissant le commandement de l'expédition à son second, le marquis de Bonchamps. M. de Bonchamps, accompagné de MM. Ch. Michel, Bartholin et Potter, quitta Addis-Abeba en mai 1897, rallia à Goré les débris de la mission Clochette, et arriva le 30 décembre suivant au confluent du Baro et de l'Adjoubba, à quelques journées seulement de Fachoda.

4. Michel, *op. cit.*

l'approche de M. Bonvalot, il avait reçu du gouverneur l'ordre d'aller camper à 50 kilomètres d'Addis-Abeba et d'éviter toute relation avec ceux qui le suivaient [1]. Les deux troupes restèrent un mois à côté l'une de l'autre, sans soupçonner leur présence. Bien plus, M. Lagarde ayant prescrit à M. Clochette de suivre l'itinéraire le plus court entre la capitale et la frontière éthiopienne, donna à M. de Bonchamps l'ordre de prendre une voie détournée et beaucoup plus longue, de façon à rendre toute rencontre impossible [2].

La mission Bonchamps avait réclamé un personnel discipliné et à l'épreuve des fièvres : on savait en effet que les Abyssins, excellents soldats tant qu'ils ne quittaient pas leurs montagnes, feraient mille difficultés pour suivre des Européens dans la plaine. Or, il y avait précisément à Djibouti un fort détachement de tirailleurs sénégalais et soudanais dont l'endurance physique et morale avait été maintes fois prouvée : soixante-huit d'entre eux avaient même escorté M. Lagarde à Addis-Abeba. MM. Michel et Bartholin, délégués par M. de Bonchamps, demandèrent au gouverneur de leur céder cette escorte, qui dans la capitale ne servait qu'*ad pompam et ostentationem*, et qui sur les bords du Nil eût peut-être sauvé la situation. M. Lagarde refusa. On restreignit la demande à vingt hommes, puis à dix. M. Lagarde maintint son refus. On lui demanda au moins des chameaux ou autres bêtes de somme : la mission plénipotentiaire en avait quatre cents pour ses bagages. M. Lagarde en donna deux [3].

Des bateaux étaient indispensables pour descendre le Baro et le Sobat et établir entre la frontière éthiopienne et Fachoda une ligne de ravitaillement et de communica-

1. Michel, *op. cit.*, p. 95.

2. Lorsque MM. Michel et Bartholin (de la mission Bonchamps) revinrent de la frontière à Addis-Abeba pour solliciter de nouveaux ordres et des secours, ils mirent, en prenant la route la plus courte, vingt-trois jours pour effectuer le trajet. Le voyage d'aller en avait pris quarante-sept.

3. Michel, *op. cit.*, p. 252.

tion. A défaut de bateaux, on n'avait que la ressource de traverser à pied 300 à 400 kilomètres de marécages pestilentiels. Par trois fois, Ménélik avait recommandé aux membres de la mission de se munir d'embarcations, faute de quoi, elle courrait à un échec certain [1]. Aussi, sur la demande du chef de la mission, le département des colonies avait-il envoyé à Djibouti un chaland démontable en acier, avec ordre de l'expédier immédiatement sur les lieux [2]. M. Lagarde, malgré des réclamations désespérées, le laissa pendant des mois à Djibouti sans s'occuper de le faire parvenir à destination. Lorsque les membres de la mission repassèrent à Djibouti pour rentrer en France, ils retrouvèrent sous un hangar, tout rongé de rouille, le chaland débarqué depuis un an.

Faute de bateaux, la mission devait renoncer à maintenir ses communications avec les hauts plateaux, mais on pouvait encore espérer qu'elle arriverait à Fachoda et y planterait son drapeau. Il fallait alors suivre la rive droite du Baro et du Sobat et ne pas mettre de cours d'eau infranchissable entre soi et le but à atteindre. « Puisque vous n'avez pas de bateaux, avait dit Ménélik à MM. Michel et Bartholin, coupez tout droit de Nasser à Fachoda. » M. Lagarde donna à M. de Bonchamps l'ordre impératif de prendre par la rive gauche [3] et celui-ci n'osa pas prendre sur lui de désobéir. Il en résulta que la mission, parvenue au prix de terribles épreuves au confluent du Baro et de l'Adjoubba, perdue dans des marais inextricables, se vit arrêtée par deux immenses nappes d'eau qu'elle n'avait aucun moyen de franchir. Force fut de revenir en arrière.

Ainsi préparée et soutenue, la mission Bonchamps était vouée à un échec inévitable : les conséquences de cet échec furent graves.

Assurément, il n'eût pas suffi, pour assurer le succès de notre politique soudanienne, que le capitaine Marchand, parvenu à Fachoda, trouvât en face de lui une petite

1. Michel, *op. cit.*, p. 242 et 421.
2. *Ibid.*, p. 244.
3. Instructions de M. Lagarde à M. de Bonchamps (*Ibid.*, p. 254).

troupe venue de l'est. Quels qu'eussent été les résultats matériels et moraux obtenus sur place; si forte et puissamment soutenue qu'on suppose l'expédition, ce n'est pas à Fachoda même que pouvait être tranchée la question du Nil : c'était en Europe, entre les trois cabinets de Paris, de Londres et de Berlin, et par les soins d'une diplomatie prévoyante et énergique. Le seul rôle dévolu à nos missions était de fournir en temps utile aux diplomates des arguments de fait et de droit irrésistibles. Pour cette noble cause, le capitaine Marchand et ses compagnons, M. de Bonchamps et les siens dépassèrent tout ce qu'on pouvait attendre des hommes les mieux trempés. Si leurs efforts furent vains, ce n'est pas eux qui doivent en porter la responsabilité.

IV

Nous passerons brièvement sur l'épilogue de ce long drame, car l'intérêt de l'affaire de Fachoda n'est pas dans les violences de la fin, mais dans les événements qui préparèrent l'inévitable dénouement.

Le 2 septembre 1898, l'armée anglaise campait victorieuse sur le champ de bataille d'Omdurman, au milieu de douze mille cadavres arabes qui, jusqu'à perte de vue, blanchissaient l'immense plaine des plis de neige de leurs burnous.

A ce moment, enfin, on comprit à Paris que la crise était imminente ; sans savoir exactement où se trouvait le capitaine Marchand, dont les dernières nouvelles remontaient au mois de mars précédent, on ne doutait pas qu'il fût arrivé à destination. Dès lors, le moindre mouvement du général Kitchener devait provoquer la rencontre de ses troupes et des nôtres. Aussi se décida-t-on à sortir du mystérieux silence qu'on avait toujours gardé sur notre mission, réserve bien illusoire, car tout le monde, en France comme en Angleterre, n'ignorait rien de son existence et du but qu'elle poursuivait.

Le 7 septembre, M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, profita d'une réception diplomatique pour informer l'ambassadeur de la Grande-Bretagne des éventualités qui pourraient se présenter, si le général Kitchener poursuivait sa marche vers le sud. « Selon toute probabilité, lui dit-il, les troupes anglaises rencontreront sous peu le capitaine Marchand. Celui-ci avait reçu l'ordre de se considérer comme un émissaire de la civilisation, sans aucun pouvoir pour trancher les questions de droit. dont la discussion devait être réservée aux deux gouvernements, et le ministre espérait que le cabinet anglais enverrait au général Kitchener des instructions analogues de façon à prévenir tout conflit local [1]. »

Telle fut la première ouverture faite par notre gouvernement. Depuis quatre ans, notre politique dans le centre africain était délibérément orientée vers le Nil [2] ; depuis deux ans et demi, le capitaine Marchand avait reçu les instructions qui devaient le mener à Fachoda [3]. Pour prévenir l'Angleterre, éviter le conflit et essayer de s'entendre avec elle, on avait attendu jusqu'au jour même où les soldats des deux nations allaient se heurter. A l'instant précis en effet où notre ministre entretenait en ces termes sir E. Monson, arrivaient à Londres les premières nouvelles relatives à l'occupation de Fachoda par une troupe française [4]. Cette nouvelle, bien que prévue de tous, mit le feu aux poudres.

1. Sir E. Monson à lord Salisbury, télégramme du 7 septembre et dépêche du 8 septembre. — M. Delcassé à M. Geoffray, ministre de France à Londres, dépêche du 8 septembre.

2. « C'est moi qui en 1893 ai envoyé M. Liotard dans l'arrière-Oubangui, en lui désignant le Nil comme le terme de sa mission. » (M. Delcassé à M. de Courcel, 4 octobre 1898.)

3. Instructions du 24 février 1896 délivrées par M. Guieyesse, ministre des colonies.

4. Télégramme de M. Rennell-Rodd, secrétaire de la légation britannique au Caire, à lord Salisbury, 7 septembre : « Des renseignements recueillis par le sirdar, on peut conclure qu'il y a en ce moment à Fachoda, où le drapeau français a été arboré, une force de huit officiers européens et de quatre-vingts Sénégalais. »

Il faut rendre cette justice aux hommes d'État d'outre-Manche qu'ils firent preuve dès le début d'une absolue franchise, et n'essayèrent pas un seul instant de nous leurrer d'un vain espoir. Au reçu du télégramme de son ambassadeur, lord Salisbury répondit le 9 septembre dans les termes suivants : « Si M. Delcassé revenait sur ce sujet, je vous prie de lui faire remarquer que, par suite des événements militaires de la semaine dernière, tous les territoires qui étaient soumis au khalife passent par droit de conquête aux gouvernements anglais et égyptien. Le gouvernement de Sa Majesté considère que ce droit ne peut être sujet à discussion, mais nous serions disposés à agir conformément aux suggestions de Son Excellence, en ce qui regarde les difficultés territoriales existant aujourd'hui dans les régions qui ne sont pas affectées par cette déclaration [1]. »

Aux tardives ouvertures de notre gouvernement, l'Angleterre opposait donc la question préalable, et pendant les deux mois que dura le conflit, elle ne se départit pas un instant de sa ligne de conduite. Elle n'admit jamais qu'il pût y avoir matière à discussion : « J'ai dit à M. Delcassé, avec autant de solennité que possible, écrivit le 22 septembre sir E. Monson, que si M. Marchand avait vraiment occupé Fachoda, je considérerais la situation comme très grave, car le gouvernement de Sa Majesté n'admettait pas qu'il y demeurât. Sur ce point aucune transaction n'était possible. »

Le temps ne fit qu'accroître l'irritation qui perçait sous les formes d'abord correctes des ministres britanniques. Elle atteignit son plus haut point lorsque parvinrent en Europe les dépêches annonçant officiellement la rencontre de lord Kitchener avec le capitaine Marchand [2]. Jusque-là on ne se trouvait en présence que de prétentions théoriques du gouvernement français. Elles s'appuyaient sur

1. Télégramme de lord Salisbury à sir E. Monson, 9 septembre.
2. M. Rennell-Rodd à lord Salisbury, 25 septembre 1898.

une hypothèse très vraisemblable, mais non pas certaine. D'autre part les Anglais, toujours prudents, jusque dans leurs passions, n'auraient pas voulu s'engager à fond avant d'avoir reconnu la position. Ils soupçonnaient bien que l'obstacle militaire hâtivement édifié sous leurs pas n'était pas capable de les arrêter, mais ils ignoraient ce que la France avait pu préparer au point de vue politique. Avait-elle réussi à soulever contre eux les populations ? Après avoir écrasé les derviches, allait-on se heurter aux Abyssins ? Autant de questions qu'il fallait élucider avant de brûler ses vaisseaux [1]. Les télégrammes de lord Kitchener annonçant qu'il n'avait rencontré nulle part de troupes abyssines, que les indigènes restaient immobiles, et qu'on n'avait à compter qu'avec Marchand et ses Sénégalais, levèrent les derniers doutes et affranchirent le cabinet anglais de ses secrètes préoccupations.

L'opinion se souleva aussitôt avec une violence inouïe, fâcheux contraste avec la courtoisie chevaleresque qui avait présidé sur les lieux à la rencontre des deux champions de la France et de l'Angleterre. Tandis que lord Kitchener, se souvenant peut-être au moment opportun qu'il avait jadis servi avec honneur le drapeau qu'il voyait flotter sur les retranchements de Fachoda, entretenait avec le capitaine Marchand des rapports nuancés de réserve, assurément, mais pleins d'une franche cordialité militaire [2], la presse de Londres, par sa furie d'invectives,

1. Les instructions du général Kitchener laissent percer combien était sérieuse la préoccupation que causaient aux Anglais le voisinage et les dispositions incertaines de Ménélik. S'il rencontrait au delà de Khartoum des avant-postes abyssins, il avait ordre de s'arrêter, de faire son rapport, et d'attendre de nouvelles instructions (Lord Salisbury à lord Cromer, 2 août 1898).

2. On sait que le général Kitchener avait, en 1870, fait comme volontaire la campagne de la Loire sous les ordres du général Chanzy. — Voici en quels termes il s'exprimait sur le compte de ceux que la presse anglaise appelait « les aventuriers et les flibustiers de Fachoda : « Rien ne peut surpasser la politesse et la courtoisie dont firent preuve les officiers français durant ces pourparlers quel-

décontenança jusqu'au flegme britannique lui-même [1]. Ce qui, plus que tout, irritait les Anglais, ce n'était pas le fait même de voir une troupe française occuper un point considéré comme territoire britannique, mais bien le secret dont nous avions entouré nos opérations, et notre prétention de mettre en balance les droits représentés par Marchand et ses hommes, avec ceux que soutenait lord Kitchener à la tête de ses vingt-cinq mille soldats victorieux. Leur argumentations se bornait à ceci : « Nous vous avons prévenus maintes fois que toute intervention de votre part dans la vallée du Nil serait considérée par nous comme un acte antiamical : malgré tout ce que nous avons pu vous dire, vous vous êtes obstinés à envoyer dans le plus profond mystère une force armée pour prendre possession d'un pays qui nous appartient, et vous vous étonnez de notre mécontentement ! Bien plus, cette expédition, que vous avez à Fachoda, est dans la situation la plus précaire ; coupée de ses communications, dénuée de tout, incapable de résister à la moindre attaque. Sans notre victoire d'Omdurman et notre arrivée immédiate, elle aurait été écrasée par les derviches, et vous prétendez qu'elle vous a créé des droits égaux à ceux que nous a conquis notre marche triomphale du Caire à Fachoda ! C'est folie de votre part, et c'est envers nous une insulte intolérable. » — « Nous ne reculerons devant rien, s'écria à North's fields le bouillant chancelier de l'Echiquier, sir Michael Hicks Beach, je l'affirme comme ministre de la couronne. Ce serait une grande calamité, si, après quatre-vingts ans de paix, nous nous trouvions embarqués dans une guerre avec la France, mais, après tout, il y a des maux pires que la guerre ! »

que peu délicats.... Il est impossible de ne pas éprouver la plus vive admiration pour le courage, le dévouement et l'énergie indomptable déployés par l'expédition Marchand... Ses souffrances et ses privations durant deux années d'un rude voyage rendent vraiment pathétique l'inutilité même de ses efforts. » (Le général Kitchener à lord Cromer, 21 septembre 1898.)

1. Voir une dépêche M. Geoffray, ministre de France à Londres, à M. Delcassé (21 septembre 1898), rapportant une conversation avec sir Thomas Sanderson, sous-secrétaire d'Etat permanent aux affaires étrangères.

Ce langage véhément, qui n'était rien à côté des déclamations furibondes des journaux, montre mieux que de longs développements combien était profond le fossé qui séparait les deux gouvernements. En Angleterre, on se tenait inébranlablement sur le terrain des faits : le fait de l'occupation militaire de l'Egypte depuis quinze ans, le fait de la victoire d'Omdurman, le fait qu'une troupe de cent quarante hommes était incapable de résister à une armée de vingt-cinq mille hommes. En France, au contraire, on refusait obstinément de tenir aucun compte des faits, et on affectait de ne voir dans toute cette affaire qu'une question juridique à débattre : Ce n'était pas la première fois, disait-on, que des différends s'étaient élevés entre des puissances coloniales : on n'avait qu'à instruire le procès avec calme et la transaction se ferait jour d'elle-même. « Voilà vraiment une réponse décourageante, disait à ce sujet M. Ritchie, ministre du commerce. Ni le peuple français, ni son gouvernement ne paraissent se douter de la gravité des circonstances. S'il en était autrement, comment le ministre français des affaires étrangères aurait-il pu dire à notre ambassadeur. « Vous n'avez certainement « pas l'intention de pousser les choses jusqu'au bout et de « nous faire la guerre pour un *pareil incident* ? » Un pareil incident ! nous ne l'envisageons pas avec une pareille légèreté, et si on nous demande un prix trop élevé pour la paix, nous ne sommes pas disposés à le donner [1] ! »

On conçoit d'ailleurs que les Anglais aient été peu disposés à traiter la question au point de vue légal, car, à nos arguments juridiques, ils n'auraient eu à opposer que l'argument tiré du droit du plus fort, médiocre avantage dans une discussion de principes.

De deux choses l'une, en effet : ou bien Fachoda au même titre que toute la vallée du Nil faisait partie des domaines du khédive, ou bien l'invasion derviche et la longue domination du mahdi avaient eu pour résultat de détacher le Soudan de l'Egypte, et d'en faire une *terram*

1. Discours du 26 octobre.

nullius à la merci du premier occupant. Soutenez-vous la première alternative, disions-nous aux Anglais, alors pourquoi avez-vous dépouillé le khédive de l'Equatoria ? pourquoi avez-vous donné le Sennaar aux Italiens ? pourquoi avez-vous donné Lado aux Belges ? Par quel rare privilège votre théorie qui ne vous paraît bonne ni pour vous-mêmes, ni pour les Italiens, ni pour les Belges, devient-elle inattaquable lorsqu'il s'agit de la France ? Ce que vous avez toujours fait depuis vingt ans, pourquoi ne le ferions-nous pas à notre tour ? — « Pourquoi répondit lord Salisbury ? parce qu'une occupation mixte de l'Egypte par vous et par nous offrirait des inconvénients [1]. » La réponse était topique, on le voit, et montre la hautaine indifférence avec laquelle les Anglais traitaient la question juridique.

Sans se décourager cependant, notre ambassadeur insista : « Si vous prétendez être les mandataires du sultan, vous devez avoir pour agir comme vous le faites une délégation quelconque, soit du sultan, suzerain légitime de l'Egypte, soit au moins du khédive ? » L'objection n'était pas pour embarrasser le cabinet anglais, qui se fit immédiatement adresser par le ministère égyptien les plus chaleureuses lettres de félicitations, plaisant *satisfecit* octroyé à leurs maîtres par des serfs soumis et dociles, et que lord Salisbury, très friand de ce que les Anglais appellent « a good joke », s'empressa de publier dans son livre bleu [2].

1. M. de Courcel à M. Delcassé, 10 et 12 octobre 1898.

2. *Moustapha Fehmi-pacha, régent d'Égypte, au général Kitchener*, 9 octobre 1898 : « Cher sirdar, j'ai appris avec la plus grande satisfaction qu'après la victoire brillante que vous avez remportée à Omdurman, vous avez été jusqu'à Fachoda, et que vous y avez hissé le drapeau égyptien. En approuvant pleinement et entièrement cette entreprise, le gouvernement égyptien... vous remercie de ce que vous n'avez pas perdu de temps pour lui reconquérir les provinces qui assurent son existence, et dont il ne s'est retiré provisoirement qu'à la suite de la situation fâcheuse dans laquelle nous nous trouvions. C'est donc un nouveau titre que vous avez acquis à la reconnaissance de l'Egypte... »

Boutros Ghali-pacha, ministre des affaires étrangères, à lord

« Si au contraire, reprit alors le cabinet français, vous préférez l'autre alternative, et que vous considériez l'ancien empire du mahdi comme un État indépendant dont vous vous êtes emparés par droit de conquête, votre victoire ne peut vous donner que ce qui appartenait au vaincu. Or, la bataille d'Omdurman est du 2 septembre, et depuis le 10 juillet précédent, nous avions arraché à notre ennemi commun non seulement le Bahr-el-Gazal, mais aussi la province de Fachoda, et repoussé par la force les troupes qu'il avait envoyées contre nous. Gardons chacun ce qui, par droit de conquête, nous appartient légitimement. » A quoi l'Angleterre répondit : « Fachoda ne vous appartient pas, parce que ce n'est pas avec cent quarante hommes que vous auriez pu le défendre contre les bandes mahdistes. Si nous n'avions pas été sur les lieux, il ne serait pas revenu un homme de votre expédition. »

Ainsi, nous nous trouvâmes dès le premier jour engagés dans une situation absolument sans issue, et pas un instant, nous ne réussîmes à engager avec nos voisins une véritable discussion diplomatique. Aussi est-il bien inutile de s'appesantir plus longuement sur les correspondances échangées à cette occasion. Pareille étude ferait assurément ressortir la dignité et le dévouement des hommes qui, en ces jours difficiles, eurent le pénible honneur de représenter notre pays auprès de la cour de la Grande-Bretagne, mais elle n'apprendrait rien qui ne puisse tenir en ces deux lignes. A toutes nos propositions, à toutes

Cromer, 9 octobre 1898 : Mon cher lord, le sirdar vient d'informer Moustapha-pacha que, s'étant rendu à Fachoda pour rétablir l'autorité de Son Altesse le Khédive dans les anciens gouvernements et moudiriehs du Soudan, il y a trouvé une expédition française qu'il a invitée à quitter les lieux... Sachant que la question de Fachoda est à l'heure qu'il est l'objet de pourparlers entre la Grande-Bretagne et la France, le gouvernement égyptien me charge de prier Votre Excellence de nous prêter ses bons offices auprès de Sa Seigneurie lord Salisbury, afin que les droits incontestables de l'Egypte lui soient reconnus, et que toutes les provinces qu'elle occupait jusqu'à la rébellion de Mohammed-Ahmed lui soient rendues. »

nos offres de transaction, nous n'obtînmes jamais que cette seule réponse : « La maison est à nous : c'est à vous d'en sortir. »

Il fallut s'incliner. Le 4 novembre, le cabinet français communiqua aux journaux la note suivante : « Le gouvernement a résolu de ne pas maintenir à Fachoda la mission Marchand. Cette décision a été prise par le conseil des ministres après un examen approfondi de la question. Le gouvernement, en répondant à l'interpellation qui doit lui être adressée à ce sujet, se réserve de développer devant les chambres les motifs de cette résolution. »

L'incident était clos.

V

« Ne doutez pas un instant que nous vous eussions fait la guerre pour Fachoda », disait récemment à Paris, dans une brillante réunion mondaine, un homme d'État britannique, fort connu pour son intempérante francophobie, et qui, en dépit de certains déboires, n'en a pas moins gardé à la chambre des communes et dans le parti libéral une incontestable autorité ; « nous y étions pleinement résolus, non seulement parce que l'Egypte est pour nous une question vitale, mais surtout parce que nous avions tous la certitude que jamais pareille occasion ne se rencontrerait de vous surprendre en aussi complet désarroi, de détruire votre marine, et de nous emparer de toutes vos colonies sans coup férir et presque sans risques[1]. »

Peut-être y avait-il quelque exagération voulue dans cette boutade intempestive. On doit cependant constater qu'elle est en parfaite harmonie avec tous les bruits qui parvinrent d'outre-Manche pendant la crise de 1898. Nous ne parlons pas de la presse, qui dépassa en violences tout ce qu'on avait pu voir jusque-là, mais à s'en tenir aux déclarations des hommes d'État responsables, il est certain que nous nous sommes alors trouvés en présence d'un état d'esprit

1. Récit d'un témoin oculaire.

tout à fait particulier et entièrement nouveau. Déjà nous avons vu le chancelier de l'Échiquier et le ministre du commerce lancer de véritables appels aux armes. Le duc de Devonshire, lord-président du conseil, moins brutal dans la forme, fut tout aussi absolu dans le fond et repoussa hautement toute idée de conciliation [1]. Toujours modéré, lord Salisbury se borna à constater que jamais controverse plus dangereuse n'avait divisé les deux pays : « Nous avons eu tout récemment, dit-il au banquet du lord-maire, à envisager la question d'une guerre européenne, je ne dirai pas de très près, mais en tout cas avec une grande anxiété et de graves préoccupations. Les choses ont heureusement tourné, mais à un moment il a semblé qu'il pourrait en être autrement [2]. »

Quant à M. Chamberlain, ministre des colonies, il consacra plusieurs discours à démontrer la nécessité de formidables armements militaires et maritimes pour tenir en respect « une nation voisine dont la conduite était bien faite pour soulever l'indignation du peuple anglais [3] ».

Dans le camp libéral, les passions n'étaient pas moins vives, ni les dispositions moins fermes. Les chefs les plus considérés de l'opposition, sir E. Grey, lord Roseberry, M. Asquith, sir W. Harcourt, sir Charles Dilke, ne le cédaient en rien à leurs collègues conservateurs. La Grande-Bretagne tout entière se trouvait unie contre nous dans une même exaltation chauvine, et dans toutes les grandes villes du royaume, des manifestations enthousiastes accueillaient les paroles enflammées des orateurs.

On ne s'en tint pas aux paroles. Beaucoup de personnes affirment que le gouvernement anglais chargea

1. Discours du 18 octobre : « Les révélations complètes qui ont été faites dans les livres bleus, ont été, je le crois, un grand soulagement pour l'esprit public : il est satisfaisant pour chacun de nous de savoir que les droits que nous revendiquons ne seront pas gaspillés par des négociations, si habilement conduites qu'elles puissent être. »

2. Discours du 9 novembre 1898.

3. Discours de Manchester, 15 et 17 novembre 1898.

son ambassadeur à Paris de remettre à otre ministre des affaires étrangères un ultimatum d'où serait inévitablement sortie une rupture diplomatique, et qu'on ne dût le maintien de la paix qu'au sang-froid et à la modération de sir E. Monson, qui sut gagner du temps et éviter un éclat.

Quoi qu'il en soit de cet incident, il est certain que la Grande-Bretagne appuya de préparatifs considérables son menaçant langage. Dans les ports de la Manche des armements furent ouvertement dirigés contre la France. Chez nous rien n'était prêt : nos escadres dégarnies, nos forts et batteries maritimes peu ou point armés [1]. Devant l'imminence du péril, on envoya hâtivement sur les côtes toutes les troupes disponibles, et pendant plusieurs semaines on travailla nuit et jour à Cherbourg et à Brest. Sur toutes les mers du globe, les flottes anglaises reçurent l'ordre de se tenir prêtes à agir. Aux Antilles, les choses allèrent même si loin qu'un croiseur russe mouillé à la Jamaïque appareilla en toute hâte, et alla prévenir l'amiral qui commandait notre division navale que les navires anglais avaient fait le branle-bas de combat. L'amiral prit aussitôt ses dispositions et pendant quelques jours on se tint sur le qui-vive [2]. Dans la Méditerranée une force navale imposante sortit de Malte, et vint croiser en vue de Bizerte où l'émotion fut des plus vives, car on n'avait ni un canon ni un vaisseau pour défendre le port. En quelques heures, des troupes mandées par télégraphe affluèrent de tous les points de la régence. Faute de casernes et de baraquements, on bivouaqua dans les rues et sur les places, et la ville prit l'aspect d'un vaste camp retranché : « Où

1. Ceci ressort avec évidence des discussions qui précédèrent, en 1899 et 1900, le vote des crédits demandés par le gouvernement pour la mise en état de défense des colonies, ainsi que la constitution de l'armée coloniale. — A l'appui de notre affirmation, nous pourrions également invoquer le témoignage d'un des ministres de 1898, qui affirmait qu'au premier coup de canon toutes nos défenses maritimes auraient succombé.

2. Récit d'un témoin oculaire.

sont les *Anglis*? » demandaient les tirailleurs en débarquant à la gare [1].

Ce n'étaient pas là des démonstrations sans conséquence uniquement destinées à peser sur les décisions du gouvernement français. Toutes les personnes qui à ce moment furent mêlées aux affaires sont presque unanimes à déclarer que rien n'aurait pu empêcher la guerre, si la France n'avait cédé. Il ne s'agissait plus de querelles de chancellerie ni de polémiques de presse; telle était l'intensité du mouvement national que le gouvernement lui-même était débordé. Grisées par une longue et incessante prédication, toutes les classes de la population en étaient arrivées, selon le mot de M. Labouchère, à croire « que le Nil était plus anglais que la Tamise » et que pénétrer dans la vallée du Nil, constituait de la part de la France une injure aussi grave que de bombarder la Tour de Londres [2]. La grande victoire d'Omdurman avait porté à son comble l'exaltation du sentiment patriotique : de toutes parts on poussait le gouvernement en avant, on l'excitait aux mesures décisives, on lui reprochait de négocier alors qu'il fallait agir [3].

Ce fut la grande erreur des divers cabinets français de n'avoir rien su de cet état d'esprit du gouvernement et du peuple anglais, ou plutôt, car les avertissements ne lui manquèrent pas, d'avoir volontairement fermé l'oreille aux avis qui lui venaient d'outre-Manche. Jusqu'au bout, on voulut se persuader que les choses se passeraient sur le Nil comme elles s'étaient maintes fois passées dans

1. Récit d'un officier supérieur de la garnison.

2. Chambre des communes, discours du 28 mars 1895.

3. « Voilà le vieux marchandeur qui recommence ses affaires », disait un journal de l'opposition en parlant de lord Salisbury qu'il accusait de faiblesse et d'inertie. » Le premier livre bleu anglais ayant soulevé de bruyantes réclamations, parce qu'on avait cru y voir que lord Salisbury revendiquait Fachoda, non en raison des anciens droits de l'Egypte, mais seulement comme une conséquence de la victoire d'Omdurman, le cabinet anglais dut en publier un second où toute équivoque était dissipée, et où apparaissait clairement son refus absolu de négocier. C'est ce à quoi faisait allusion le discours du duc de Devonshire (Voir p. 442).

l'ouest africain, où la présence sur une terre vierge d'un officier et de quelques soldats avaient suffi plus souvent pour affirmer les droits du pavillon et où la diplomatie était toujours arrivée à temps pour départager les concurrents. On ne s'aperçut qu'au dernier jour que cette politique était impraticable en Egypte, nœud vital de la puissance anglaise en Afrique, où convergeaient tous les désirs, toutes les pensées, toutes les ambitions d'un peuple passionné. Pendant quatre ans, personne ne comprit chez nous qu'en pareille circonstance, les Anglais ne céderaient qu'à la force ou du moins ne reculeraient que devant des risques excessifs. Peut-être les pages qui précèdent auront-elles pu convaincre le lecteur, qu'en orientant vers un but commun notre action en Afrique et notre politique générale, il eût été possible de nous ménager, tant sur les lieux qu'en Europe, une position suffisamment forte pour que les risques à courir parussent aux Anglais disproportionnés avec les avantages à réaliser.

En 1898, l'heure n'était plus aux préparatifs ni aux négociations. Il fallait céder ou se battre : le gouvernement céda. En ces jours tragiques, personne n'a le droit de l'accuser de faiblesse. Nous ne sommes pas de ceux qui font un crime aux ministres d'alors d'avoir reculé devant la perspective d'un effroyable conflit : l'issue de la lutte eût été trop chanceuse, et il y a dans la vie des peuples des moments douloureux, où les pires sacrifices sont nécessaires.

S'il y eut une responsabilité encourue, ce ne fut donc pas pour s'être à l'instant décisif incliné devant les menaces anglaises, mais bien pour avoir laissé venir les choses au point qu'il n'y eût plus de milieu entre une abdication totale et un recours aux armes.

En 1894 nous avions pour nous des chances sérieuses [1] ;

1. « Oui, l'établissement politique sur le Nil était encore possible en 1893 et 1894, quand l'Egypte non seulement n'avait encore rien fait, mais rien dit qui annonçât son intention de reconquérir les provinces perdues au Soudan, et quand du Cap, M. Cecil Rhodes ne s'était pas encore élancé vers les conquêtes que l'on sait. Mais depuis, Messieurs !... » (Discours de M. Delcassé, sénat, 30 mai 1899.)

mais on ne sut pas les distinguer ou du moins on négligea d'en profiter. De 1894 à 1896, on accumula les lenteurs, et l'insuffisance de notre politique nous fit perdre tout le fruit d'une position stratégique de premier ordre. Lorsque enfin en 1896, sous la pression des événements, on sortit tout à coup de l'immobilité, ce fut pour charger un officier avec deux cents hommes de rouvrir avec ses seules forces la question d'Egypte, et de disputer le bassin du Nil à l'Angleterre unie dans une implacable résolution. « Il n'y a qu'en France qu'on donne des ordres pareils », disait avec angoisse l'héroïque Marchand[1].

Cependant, si l'échec final était certain, au moins était-il possible d'éviter le scandale et le bruit, mais il était dit que, jusqu'au bout, nous subirions les conséquences de nos erreurs.

Le gouvernement de 1898, en effet, à peine arrivé aux affaires (juin 1898), laissa échapper la dernière chance de salut qui nous fût offerte d'opposer aux exigences anglaises l'appui d'une alliance européenne[2]. Durant les trois mois suivants, il se renferma dans le plus complet mutisme. Malgré l'imminence des événements, en dépit des avertissements prodigués par la presse des deux pays et des dispositions non douteuses des hommes d'Etat anglais, le cabinet français demeura immobile dans une morne passivité, attendant le choc avec une sorte de fatalisme inconscient. Soudain la crise prévue éclate : alors le gouvernement se réveille et s'agite en sursauts incohérents. Il cherche à gagner du temps : avant de répondre, il réclame la faculté de recevoir le rapport de Marchand, comme si de ce rapport devait jaillir quelque chose qui ne fût déjà connu de tout le monde. Puis, il se lance dans des considérations théoriques et juridiques, sans s'apercevoir de l'indifférence avec laquelle l'écoutait l'Angleterre, forte de ses vingt-cinq mille soldats victorieux et de ses trois cents vaisseaux prêts à appareiller :

1. Lettre particulière publiée dans la presse.
2. Voir page 407 les ouvertures allemandes faites durant l'été de 1898.

« Vous saviez, nous dit-on à Londres, que nous réclamions Fachoda : pourquoi y avez-vous envoyé la mission Marchand ? — Mais il n'y a pas de mission Marchand, répondit M. Delcassé ; il n'y a qu'une mission Liotard, qui, depuis 1893, opère dans le Haut-Oubangui. M. Marchand n'est qu'un agent subordonné ayant reçu ses ordres de M. Liotard[1]. » En quoi ces subtilités pouvaient-elles toucher le cabinet britannique ? Que la mission de Fachoda s'appelât Marchand ou Liotard, qu'elle ait été envoyée sur le Nil avant ou après la déclaration de sir E. Grey en 1895, le fait actuel de l'occupation française n'en subsistait pas moins, et c'était le seul point où s'attachait l'Angleterre.

Changeant brusquement de terrain, le cabinet français entreprit alors de plaider le droit de conquête et la faculté pour chaque nation de conserver le fruit de ses victoires sur la barbarie, étrange contradiction dans la bouche de ceux qui avaient toujours affecté de considérer comme un dogme intangible l'intégrité de l'Egypte et de l'empire du sultan. Elle fut aussitôt relevée en Angleterre, où lord Roseberry, sir E. Grey et bien d'autres raillèrent sans pitié la volte-face du ministre[2].

1. « En réalité, il n'y a pas de mission Marchand (m'a dit M. Delcassé). En 1892 et 1893 M. Liotard a été envoyé dans le Haut-Oubangui avec mission de sauvegarder les intérêts de la France dans le nord-est de cette colonie. M. Marchand est un de ses subordonés et a reçu les ordres de M. Liotard. » (Dépêche de sir E. Monson à lord Salisbury, 18 septembre.)

2. « La France a paru plaider que les droits de l'Egypte n'étaient pas en discussion, et que le pays, ayant été abandonné, était par conséquent ouvert au premier occupant. *En ce cas les propriétaires légitimes du haut Nil devaient être les Belges qui y parvinrent les premiers en 1894.* Pourquoi n'y sont-ils pas restés ? Parce que le gouvernement français s'interposa, et les empêcha par la force d'agir, sous prétexte que les Belges ne pouvaient occuper un pays qui appartenait à l'Egypte. Mais alors on ne peut pas maintenant nous dire que les droits de l'Egypte ont été balayés par l'occupation française. » (Rires et applaudissements.) (Discours de sir E. Grey, octobre 1898.)

« En revendiquant la suprématie de l'Egypte sur des territoires qui furent temporairement abandonnés après la chute de Khartoum, nous usons non pas tant de nos propres arguments que de ceux qu'employèrent les ministres et ambassadeurs français pendant ces dernières années. Si notre ambassadeur emploie le langage parlé par

Deux mois s'écoulèrent ainsi, pendant lesquels s'exaspéra le sentiment national des deux nations. Au lieu de ces pourparlers inutiles et affligeants pour notre amour-propre, n'eût-il pas mieux valu éviter une discussion où l'on était vaincu d'avance?

Lorsqu'un chef d'armée se trouve dans une position critique, il doit refuser la bataille et se replier en bon ordre : par là, il conserve intacte pour une meilleure occasion la force matérielle qu'il a entre les mains, et surtout il sauvegarde le prestige et le moral du pays. Si, de sa propre volonté, il accepte le combat sans avoir pour lui toutes les chances de succès, il endosse devant l'histoire la responsabilité de la défaite avec toutes ses conséquences.

Tel fut précisément le cas du cabinet de 1898. La situation du capitaine Marchand isolé à Fachoda lui était connue. Il savait que nous ne pouvions opposer à l'Angleterre aucune organisation politique ou militaire effective; il savait aussi que rien n'avait été préparé en Abyssinie pour soutenir et ravitailler la mission. D'autre part, il ne pouvait ignorer, et pour cause, que personne en Europe ne prendrait nos intérêts, et que l'Angleterre ne se départirait jamais de son intransigeance. Dans ces conditions, sa conduite était clairement tracée : il devait tout faire pour éviter une action dont l'issue était si peu douteuse. En présentant la mission Marchand comme une expédition purement scientifique et dénuée de caractère officiel, on ne se fût pas acculé à l'humiliante nécessité d'évacuer un poste sous les menaces d'un rival plus fort et mieux armé. Peut-être même, en déclinant toute controverse politique et territoriale, en éludant les polémiques irritantes, aurait-on pu réserver pour un avenir plus favorable la question du Bahr-el-Gazal. Sans doute la solution

l'ambassadeur français à Londres, alors que j'étais au pouvoir, et si lord Salisbury, comme ministre des affaires étrangères, parle le langage de M. Hanotaux, il donnera tant d'autorité à la réclamation de ces territoires par l'Egypte, il la rendra si sérieuse et si juste, qu'il ne sera au pouvoir d'aucun gouvernement et d'aucun pays de nier sa force et sa légitimité. » (Discours de lord Roseberry, octobre 1898.)

n'eût pas été brillante, mais celle qui prévalut fut pire encore.

« C'est un grand malheur que nous soyons arrivés à Fachoda, a dit un jour certain ministre de 1898, à l'un de nos plus brillants Africains ; qu'avions-nous besoin d'y aller? — Mais, Monsieur le ministre, lui répondit son interlocuteur, je croyais que nous avions été à Fachoda sur l'ordre du gouvernement, afin de lui permettre de rouvrir la question d'Égypte. — Allons donc, Monsieur, l'Angleterre est en Égypte, et n'en bougera pas. Quant à nous, qui n'avons pas fait la guerre pour l'Alsace, nous ne la ferons jamais pour l'Égypte. Et d'ailleurs pourquoi nous préoccuper de l'Égypte et de Suez ? Sur la route des Indes, nous trouvons le déjeuner à Dakar, le dîner à Libreville et le souper à Diégo-Suarez [1] ! » — Cette singulière déclaration a-t-elle convaincu celui qui l'entendit ? C'est peu probable, mais elle n'en est pas moins intéressante, car elle fait toucher du doigt la véritable cause de notre échec. Peut-on en effet désavouer plus complètement la politique entamée cinq ans auparavant ? Comment espérer le succès lorsque les hommes qui se remplacent au pouvoir répudient l'héritage de leurs prédécesseurs?

« L'histoire de France tout entière forme un bloc, avait cependant déclaré l'honorable M. Delcassé dans un fort beau mouvement oratoire; les partis n'ont pas le droit d'en détacher telle ou telle parcelle au gré de leur intérêt d'un jour, et, qu'elles le veuillent ou non, les générations qui se suivent sont solidaires des tristesses comme des gloires de la patrie. »

Si les générations ministérielles, qui de 1893 à 1898 ont passé sur la France, avaient su appliquer ce grand principe de solidarité, on n'eût pas vu la politique extérieure de la France soumise à tant de fluctuations désolantes ; on n'eût pas vu les détenteurs successifs du pouvoir rejeter allégrement les uns sur les autres des responsabilités qui les gênaient, abandonner puis reprendre pour les bouleverser

1. Récit d'un témoin.

à nouveau les plans de leurs devanciers ; enfin et surtout on n'eût pas vu nos grandes entreprises diplomatiques militaires et coloniales entravées chaque jour par les violences et les hontes de nos discordes intestines.

Là fut le grand mal ; il n'est que trop facile de le mettre en évidence.

De 1893 à 1898, deux cabinets se sont succédé à Londres, et l'on a pu voir, au cours de ce récit, que le gouvernement conservateur de lord Salisbury suivit scrupuleusement la même ligne politique que ses prédécesseurs libéraux, se référant en toute occasion aux décisions prises et aux déclarations formulées par lord Roseberry et ses collègues.

Durant la même période, nous vîmes neuf ministres passer au quai d'Orsay, neuf aux colonies, dix ou onze à la guerre et à la marine. Telles étaient les passions de notre personnel politique qu'en pleine crise extérieure, au moment où les appels aux armes résonnaient dans toute l'Angleterre, et où les pires dangers étaient imminents, de misérables intrigues firent par deux fois crouler les cabinets responsables [1].

Bien plus, lorsque le dernier de ces gouvernements éphémères entreprit de justifier devant le parlement sa conduite durant l'affaire de Fachoda, il n'hésita pas à condamner publiquement la conduite de ses devanciers, coupables d'avoir engagé la France dans une politique d'affaiblissement et de difficultés : le bon sens, la raison, la claire intelligence des intérêts généraux du pays, commandaient de l'en affranchir au plus vite [2].

1. Le ministère Méline tomba en juin 1898 au moment précis où allait s'engager la phase suprême de l'affaire de Fachoda. Le ministère Brisson qui lui succéda tomba lui-même à la fin d'octobre 1898, à l'instant où la crise était le plus violente. Il fut remplacé le 1er novembre par le cabinet Dupuy. L'affaire Dreyfus rendait alors tout gouvernement impossible.

2. « On a beaucoup écrit sur Fachoda... Dès la première heure, on a intimé au gouvernement, on lui a prescrit des attitudes qu'on jugeait fières, sans doute, mais qui n'eussent été que fanfaronnes..., acclamant le but atteint, sans réfléchir qu'on ne l'avait atteint qu'en

Est-il besoin maintenant de chercher d'autres raisons au triomphe de l'Angleterre et à la défaite de la France?

s'affaiblissant, et que ce qu'on pensait être une force, était devenu une difficulté... Le gouvernement avait à se demander si un intérêt supérieur lui commandait de maintenir la mission Marchand à Fachoda. Eh bien, Messieurs, si vous considérez que pour communiquer rapidement, au mois d'octobre, avec Fachoda, il a fallu emprunter la voie égyptiennne du Caire-Khartoum... ; si d'autre part vous réfléchissez que non seulement Fachoda ne constitue pas le débouché naturel que nous avons cherché en 1893, mais encore qu'on ne peut y accéder facilement par le Congo que pendant la saison des hautes eaux, c'est-à-dire pendant quatre mois de l'année ; si, enfin, vous remarquez que l'ancienne province de Khartoum, dont fait partie Fachoda, évacuée comme les provinces du Bahr-el-Gazal et de l'Equatoria par les troupes égyptiennes, n'avait pas cependant été comme elles formellement abandonnée, comment, Messieurs, ne pas reconnaître que la solution à laquelle s'est arrêté le gouvernement est la solution même qu'indiquaient le bon sens, la raison, la claire intelligence des intérêts nationaux de ce pays ?... » (Discours de M. Delcassé à la chambre des députés, 23 janvier 1899.)

CHAPITRE ONZIÈME

LA QUESTION DU NIL

(*Suite*)

LES SUITES DE FACHODA

I. — Gravité de l'incident de Fachoda qui donne à l'Angleterre carte blanche dans toute l'Afrique orientale. — Elle n'a plus qu'à récolter les fruits de sa victoire. — C'est ce qu'elle fait en signant avec l'Egypte la convention du 19 janvier 1899; avec la France, le traité du 21 mars 1899; avec l'Abyssinie, le traité du 15 mai 1902. — Caractère du traité du 21 mars avec la France qui consacre la faillite de notre politique égyptienne.

II. — Rôle et attitude de l'Angleterre en Abyssinie après Fachoda. — Mission du colonel Harrington. — Influence grandissante de l'Angleterre et effacement progressif de la France. — Le chemin de fer de Harrar. — Le traité du 15 mai 1902 assure en Abyssinie la prépondérance définitive de l'Angleterre.

Conclusion sur la politique africaine de la France.

« Fachoda est un symbole », a dit M. Chamberlain, certain jour où il exposait devant les électeurs de Manchester les origines et le développement de la politique impériale en Afrique [1]. — Cette brève formule résume admirablement la situation telle qu'elle ressort des pages précédentes. A Fachoda, en effet, se sont heurtés non pas deux hommes, mais deux principes, d'où la gravité du conflit. Si l'Angleterre avait reculé, c'en était fait de ses vastes projets, et l'unification sous un seul sceptre d'une moitié de l'Afrique était irrévocablement compromise. Au contraire, en nous forçant à la retraite, elle assurait le triomphe de ses ambitions. De là les acclamations bruyantes qui, le 4 novembre 1898, saluèrent à Londres l'annonce du succès. Comme l'a dit encore M. Chamberlain, « le gouvernement français, en rappelant le commandant

1. Discours du 15 novembre 1898.

Marchand, avait, par cela même, reconnu le principe pour lequel avait lutté l'Angleterre [1] ».

Fachoda marque donc une étape décisive. A dater de ce jour, la véritable lutte était terminée, et dans toute l'Afrique orientale, la partie définitivement perdue pour nous. La France était réduite à merci ; l'Angleterre restait seule, les mains libres, n'ayant plus qu'à récolter les fruits de sa victoire. Elle n'y faillit point. Par la convention du 19 janvier 1899 avec l'Egypte, elle réduisit en provinces britanniques tous les territoires du bassin du Nil situés au sud du 22e parallèle [2]. Par le traité du 21 mars avec la

1. Discours du 15 novembre 1898. — On n'allait pas cependant, en Angleterre, jusqu'à dire que le recul de la France eût pour toujours écarté entre les deux gouvernements tout sujet de discordes. « Au contraire, disait même lord Salisbury, je prévois que nous aurons encore avec nos voisins de nombreuses discussions. » (Discours au banquet du lord-maire, novembre 1898.) Mais, comme l'écrivait la *Daily Mail* en commentant ce discours, « l'expérience avait montré comment il fallait s'y prendre, et tout commandait de profiter du moment pour imposer à la France les volontés anglaises sur tous les points du globe où se rencontraient les deux nations ». Plus brutal encore, l'officieux *Standard* déclarait « que les armements maritimes de l'Angleterre avaient purifié l'atmosphère, et que l'instant était plus propice que jamais pour le règlement de tous les litiges franco-anglais ». « Si l'amitié de la France pour l'Angleterre a diminué, disait le *Times*, son respect s'est accru, et c'est l'essentiel : rien ne réussit comme le succès. » Enfin sir E. Monson lui-même, oubliant la réserve que lui imposaient ses fonctions diplomatiques, étonna par son langage ceux qui avaient le plus apprécié, pendant la durée de la crise, sa modération et son impeccable courtoisie : peut-être se souvient-on encore de certain discours prononcé en décembre 1898 au banquet de la chambre de commerce anglaise de Paris, qui souleva quelque émotion en son temps?

2. Cette convention ne supprimait pas la suzeraineté du khédive sur le Soudan. Elle affectait au contraire de la respecter. Mais, au point de vue politique et administratif, elle séparait complètement le Soudan de l'Egypte. Tous les pouvoirs étaient concentrés entre les mains d'un gouverneur général, nommé par le khédive (?) et agréé par l'Angleterre, ayant seul qualité pour promulguer les lois et décrets, et rendre la justice. Aucune loi égyptienne n'était applicable au Soudan, non plus que la juridiction des tribunaux mixtes. Enfin les consuls étrangers devaient être accrédités auprès du gouverneur. En réalité le Soudan était une véritable colonie de la couronne.

France, elle nous rejeta à 15 degrés dans l'ouest, englobant dans sa sphère d'influence le Bahr-el-Gazal et le Darfour. Par le traité du 15 mai 1902 avec le négus Ménélik, elle commença l'envahissement méthodique de l'Abyssinie. Enfin, nous la voyons aujourd'hui occupée à refouler hors de la vallée du Nil les Belges, qu'elle n'y avait jadis introduits que pour nous barrer la route [1]. Libre de toute inquiétude, l'Angleterre a de tous les côtés repris l'offensive, et assuré sa domination sur le Nil et ses affluents. Telles furent les suites immédiates et logiques de l'affaire de Fachoda. C'est ainsi que se dévoila brusquement le véritable but que l'Angleterre a poursuivi depuis si longtemps.

1. On assiste depuis quelque temps à une très curieuse campagne menée en Angleterre pour arracher aux Belges les avantages qu'on leur avait concédés en 1894, dans le but de les associer à la politique britannique contre les progrès de la France. Leur rôle étant terminé, les Anglais n'ont plus avec eux de ménagements à garder. Aussi cherchent-ils à les expulser du Nil, où ils avaient toléré jadis leur présence, et à leur reprendre le territoire de Lado, à eux concédé en 1894 comme gage de leur coopération. De même, en 1896-1898, l'Angleterre, après avoir attiré l'Italie sur les champs de bataille et l'avoir prise à sa solde, n'hésita pas à l'abandonner lorsqu'elle en eut tiré tout ce qu'elle pouvait lui donner. Voilà le secret de la très vive opposition que l'Angleterre fait actuellement au chemin de fer belge des Stanley falls qui doit relier le Congo au lac Albert, c'est-à-dire au Nil supérieur. Tel est également le motif des violentes réclamations formulées en Angleterre contre l'État indépendant. On a vu, dans un chapitre précédent, que le gouvernement anglais avait manifesté l'intention de provoquer la revision par les puissances signataires de l'acte de Berlin, de la charte constitutionnelle congolaise arrêtée en 1884. On peut enfin, dans le même ordre d'idées, citer un passage très suggestif du livre si curieux de M. H. Fox Bourne dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'importance. Voici en quels termes son auteur apprécie la convention du 12 mai 1894 qui donna au Congo le territoire de Lado : « Quelles que soient les excuses qu'on puisse trouver en faveur de cette singulière et malencontreuse convention, on ne peut expliquer qu'on ait poussé la négligence au point de laisser jusqu'ici l'État indépendant bénéficier de cette fâcheuse concession, après que nous avons dû perdre l'espoir d'en retirer aucun avantage. Le gouvernement anglais ne tarda pas en effet à être récompensé de sa générosité par l'assistance que l'État prêta aux Français lors de leur marche vers le Nil... (! ?) » (H. Fox Bourne, *op. cit.*, p. 168.)

Rien ne fait mieux ressortir son complet triomphe que la facilité avec laquelle elle s'en assura les bénéfices. Nulle part, elle ne rencontra d'obstacles : personne ne contesta les conséquences qu'elle prétendit tirer de sa victoire. La convention du 19 janvier avec l'Egypte, qui consacrait légalement la dépossession du khédive et du sultan, ne souleva même pas d'objection, et aucune voix ne s'éleva en faveur de l'intégrité de l'empire ottoman. Quant au traité avec la France, qui reculait la frontière commune jusqu'en deçà de la ligne de partage des eaux congolaises et nilotiques, il fut bâclé en deux mois et accueilli avec la plus souveraine indifférence. A Paris, on enregistra le fait sans commentaire. A Londres, on ne daigna même pas s'en réjouir. Des deux côtés on tenait depuis quatre mois l'incident pour clos : le dénouement était prévu et escompté.

Seul ou presque seul, M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, essaya de réveiller l'opinion, et la note officielle qui accompagna la publication du traité, imagina de le représenter comme un grand succès. Sous prétexte que l'article 4 instituait dans la vallée du Nil le principe de la réciprocité fiscale, et assurait le même traitement au commerce des deux nations, le ministre proclama que le but essentiel de notre politique dans ces régions était atteint : « Notre préoccupation dominante, dit-il, avait été de ménager à nos établissements du Haut-Oubangui, d'un abord si long et si difficile par la vallée du Congo, ainsi qu'aux régions du Tchad vers lesquelles se portaient nos efforts, la faculté d'utiliser, quand le moment en serait venu, le débouché du grand fleuve égyptien. Nous ne pouvions guère élever d'autres visées sur des régions si manifestement en dehors de la sphère de notre action et de nos possessions du Congo et de l'Afrique occidentale [1]. »

Voilà un optimisme de commande bien fait pour étonner ceux qui auront suivi depuis l'origine les événements qui nous ont menés à Fachoda. On a pu se convaincre,

1. Note officieuse accompagnant la publication du traité du 21 mars.

en effet, qu'en marchant au Nil, nous ne cherchions pas à ouvrir une voie commerciale naturelle à nos territoires du Tchad et du Haut-Oubangui. Nous savions parfaitement que les marais du Bahr-el-Gazal constitueraient toujours un obstacle pratiquement infranchissable ; l'expédition Marchand ne fit que confirmer sur ce point nos connaissances antérieures, et, comme l'a dit M. Delcassé lui-même, sans s'apercevoir qu'il contredisait en mai 1899 son langage du mois de janvier précédent, « Fachoda ne constituait pas pour nous un débouché naturel [1] ». Quant au Bahr-el-Gazal, sa valeur économique était plus que médiocre, et, suivant la propre expression du ministre, « si l'on peut trouver que dans notre domaine africain il y a trop de terres légères à l'usage du coq gaulois, on peut être sûr que le canard britannique n'a rien à envier à notre coq : le Bahr-el-Gazal lui offre des marais immenses pour s'y ébattre en toute liberté [2] ».

En réalité nous cherchions dans le centre et l'est africain à diminuer la prépondérance écrasante et dangereuse de l'Angleterre ; au pis aller, nous voulions y acquérir des gages, dont nous nous serions peut-être dessaisis un jour contre une compensation équitable. Or, aucun de ces buts n'a été atteint, et nous avons été acculés à une capitulation sans conditions.

Sans doute, la diplomatie s'est ingéniée à adoucir la rigueur de la forme. C'est ainsi que dans le livre jaune publié pour la circonstance, on voit à maintes reprises le cabinet français affecter de laisser le Nil et l'Egypte en dehors de toute discussion. On voulut se persuader que la question du Nil n'était pas en jeu, qu'elle restait « réservée », suivant les traditions sacro-saintes de nos bureaux ; qu'il s'agissait uniquement de délimiter la frontière orientale du bassin de l'Oubangui, et que, pour trancher le différend, il suffisait d'annexer un post-scriptum à la convention de 1898 relative à l'Afrique de l'Ouest. L'An-

1. Discours du 23 janvier 1899.
2. Discours du 30 mai 1899.

gleterre, qui au mois de janvier précédent venait d'arrêter définitivement avec le khédive la situation légale du Soudan, se prêta débonnairement aux petites finesses de notre gouvernement. De même, le texte élaboré par les plénipotentiaires paraissait mettre les deux puissances sur un pied de parfaite égalité. La France s'interdisait d'exercer aucune action politique à l'est de la ligne de faîte qui sépare le bassin du Congo de celui du Nil. L'Angleterre s'obligeait pareillement en ce qui regardait les territoires situés à l'ouest de cette même ligne jusqu'au Tchad, avantage considérable, disaient les organes officieux du quai d'Orsay, car, d'après les conventions précédentes, « les rives seules du Tchad nous étaient garanties, et rien n'excluait l'éventualité qu'un jour cette lisière fût tellement resserrée, que pratiquement son utilisation comme voie de transit et de communication devînt impossible[1] ». Et M. Delcassé, défendant son œuvre, proclamait que la convention du 21 mars consacrait l'unité de l'empire colonial français : « Le mérite singulier de ce traité, disait-il, c'est qu'il a fait une part équitable aux intérêts essentiels des contractants, et que si l'amour-propre de l'un (l'Angleterre) est plus particulièrement flatté, c'est peut-être l'autre (la France), en somme, qui a eu les avantages les plus concrets, puisque nous voyions ajouter à notre domaine des territoires doublement précieux ; précieux, d'abord à cause de leur étendue, ensuite et surtout, parce qu'ils font la soudure entre les tronçons de notre empire africain, dont l'unité, depuis longtemps poursuivie, se trouve ainsi définitivement réalisée [2]. »

Nous n'avons garde de prétendre que le Baguirmi, le Kanem et le Ouadaï soient des biens à dédaigner, mais ces pays, déjà pénétrés par l'influence française ou assiégés par nos colonnes, nous étaient de tous temps réservés. D'aucun côté l'Angleterre ne pouvait les aborder : en les abandonnant à notre action, elle ne sacrifiait rien et se bornait à reconnaître les faits accomplis. Pour nous, au

1. Note officieuse accompagnant la publication du traité.
2. Discours au sénat, 3 avril 1900.

contraire, dont le drapeau flottait dans tout le Bar-el-Gazal, alors que jamais n'y avaient paru les couleurs britanniques; qui avions conclu des traités avec les principaux chefs du pays, et depuis cinq ans entretenions une trentaine de postes dans les centres stratégiques et commerciaux, le sacrifice était des plus pénibles. Prétendre que les Anglais, en nous reconnaissant le Tchad, faisaient une concession équivalente à la nôtre, était une appréciation vraiment trop bienveillante, naturelle dans une bouche anglaise, mais qui à Paris résonnait étrangement.

Assurément le cabinet français eût été mal venu à critiquer son œuvre personnelle, mais il était superflu de lui témoigner une aussi bruyante tendresse. Même, on doit se demander s'il fut bien inspiré en s'appliquant à donner une consécration officielle à notre échec de l'année précédente. Qu'avions-nous besoin de renouveler, dans un acte authentique, l'abandon de nos prétentions déjà consenti depuis près de cinq mois? Et surtout, pourquoi solliciter de l'Angleterre l'autorisation d'occuper dans le bassin oriental du Tchad des territoires qui ne lui appartenaient pas, qui ne l'intéressaient en rien, et dont elle n'avait aucun droit de disposer?

En signant le traité du 21 mars, le gouvernement français donna bénévolement aux incidents de 1898 une sanction légale que personne ne lui demandait et qu'il eût été bien facile d'éluder. En outre, et ceci n'était pas moins inutile, il fournit sans raison à l'Angleterre l'occasion d'exercer ce droit de contrôle qu'elle revendique avec tant de hauteur sur la politique coloniale des puissances du continent. Des soins plus urgents réclamaient notre activité, que celui de faire le jeu de nos adversaires[1].

1. Il est établi, par le livre jaune de 1899, que c'est le gouvernement français qui entama les négociations et pressa le cabinet de Londres de conclure. C'est ainsi que l'ambassadeur de France, M. Cambon, écrivit le 12 janvier à M. Delcassé: « *Conformément aux instructions verbales que Votre Excellence m'avait données avant mon départ*, j'ai rappelé au marquis de Salisbury sa dernière conversation avec le baron de Courcel relativement aux questions africaines, *et je lui ai dit que j'étais à sa disposition pour la reprendre.* Sa Seigneurie

II

En Abyssinie, s'affirma non moins vigoureusement le triomphe de la politique britannique, mais de ce côté le résultat se fit plus longtemps attendre. Satisfaite de l'étroit blocus qu'elle avait établi autour des Etats de Ménélik, l'Angleterre se garda bien d'user de violences inutiles et dangereuses. D'ailleurs, la guerre du Transvaal allait bientôt absorber toute son attention. Aussi pendant trois années resta-t-elle en apparence immobile, forte du prestige de sa victoire, s'ingéniant à miner l'influence française et à nous supplanter dans les bonnes grâces du négus. Puis, la paix rétablie dans l'Afrique du Sud, elle se retourna de toute son énergie vers l'Ethiopie, et finit par obtenir de Ménélik le traité de 1902 qui satisfit ses prétentions. Désormais, elle peut attendre en pleine sécurité la mort de l'empereur et la crise intestine qui s'ensuivra. Elle est en mesure d'intervenir au bon moment, et de dicter ses volontés quand bon lui semblera.

L'échec de la mission Rennell-Rodd n'avait pas découragé l'Angleterre ; loin de modifier son plan de conduite, elle se hâta de profiter d'une clause de l'arrangement qui l'autorisait à se faire représenter d'une manière permanente à Addis-Abeba, et elle accrédita auprès du négus un officier de l'armée des Indes, le lieutenant d'état-major, plus tard colonel Harrington. Celui-ci arriva à son poste dans le courant de 1898. Il ne tarda pas à s'apercevoir que son gouvernement n'avait plus rien à redouter ni de Méné-

m'a répondu qu'elle ne refusait pas à rechercher les bases d'un arrangement. » Le 21 janvier suivant, l'ambassadeur écrivit de nouveau : « Lord Salisbury m'a dit qu'il avait entretenu ses collègues de notre intention de procéder à une délimitation de nos zones d'influence, et que cette idée lui avait paru recevoir un accueil assez favorable. »

Le seul résultat appréciable du traité du 21 mars fut de nous mettre en délicatesse avec la Turquie, qui voulut y voir une violation de l'hinterland de la Tripolitaine, et avec l'Italie, qui, s'estimant l'héritière présomptive du sultan à Tripoli, prit la défense des droits de sa future colonie. L'incident donna lieu à un débat assez vif au parlement italien, mais il n'eut pas de suite sérieuse.

lik, dont les armées étaient impuissantes à prendre pied sur le Nil, ni de nous-mêmes dont la politique incertaine n'avait rien su prévoir ni rien préparer. D'ailleurs, la révolte opportune du ras Mangascha, gouverneur du Tigré, contribuait à affranchir l'Angleterre de ses derniers soucis, car Ménélik, forcé de réduire ce turbulent vassal, allait de nouveau être distrait de ses graves préoccupations.

Si opportune fut cette diversion, qu'on a véhémentement accusé l'Angleterre de l'avoir provoquée : *is fecit cui prodest* ; mais les preuves manquent, bien que les relations entretenues avec le ras rebelle par les agents anglais rendent la supposition au moins vraisemblable [1].

Quelques mois plus tard, la crise depuis longtemps prévue éclata sur le Nil, et l'Angleterre victorieuse s'installa à Fachoda. A partir de ce moment, la tâche de M. Harrington se trouva singulièrement facilitée.

En diplomatie comme en affaires, le succès est un grand argument, et lorsqu'on parle au nom de la victoire, on se fait facilement écouter. M. Harrington ne tarda pas à en faire l'heureuse expérience. L'affaire de Fachoda, en effet, ne pouvait manquer d'avoir dans tout le nord-est africain un retentissement considérable. Habilement exploitée par l'Angleterre, elle devint l'éclatante démonstration de son infaillibilité et de sa toute-puissance. Les Italiens avaient été repoussés, les Français s'étaient évanouis au loin dans l'ouest ; seuls, les Anglais, présents partout, demeuraient inébranlables et apparaissaient comme les arbitres de la situation. Ménélik, malgré sa finesse et sa prudence, devait forcément subir la contagion de l'air ambiant. Sans doute le commandant Marchand et ses braves compagnons furent brillamment reçus en Abyssinie : du Sobat à Djibouti, ce fut une marche triomphale à travers les populations accourues sur leur passage, et à Addis-Abeba, l'empereur les reçut avec une pompe extraordinaire [2],

1. Voir dans le *Livre vert* italien diverses allusions aux intrigues anglaises et italiennes dans le Tigré : nos 416, 419, 422, 425, 428, 476, 483, etc.

2. « ... Dans l'imagination des Abyssins, il est plus que probable

mais Marchand disparu, la politique reprit ses droits. La France, battue en brèche par un adversaire victorieux, recula et perdit pied. Très rapidement, l'Angleterre obtint de grands résultats. Des missions d'études parcoururent tout le pays, préparant ainsi les éléments d'une future délimitation de la frontière occidentale. Des agents anglais ou italiens furent installés dans la plupart des administrations publiques, et c'est ainsi que la ligne télégraphique qui relie Addis-Abeba à la côte, bien que construite avec des capitaux français, tomba entre des mains anglaises. Le lac Tsana fut occupé par des ingénieurs chargés d'étudier le régime des eaux et la possibilité d'y construire un barrage. Le chemin de fer de Khartoum fut poussé dans la vallée du Nil bleu jusqu'à Abou-Haroz Enfin les Anglais menèrent la plus habile et la plus ardente campagne pour s'emparer de notre chemin de fer de Djibouti à Harrar. Profitant d'une incurie incompréhensible, ils allaient réussir, lorsque notre gouvernement enfin tiré de sa léthargie par les rumeurs de l'opinion, intervint et sauva ce qui pouvait encore être sauvé de nos intérêts. Cet incident est trop caractéristique pour ne pas demander quelques développements.

On se rappelle que, le 27 janvier 1897, une convention passée entre M. Lagarde et le ras Makonnen avait défini-

que le commandant Marchand est une sorte de paladin du moyen âge capable de beaux coups d'aventures, à l'occasion prêt à frapper d'estoc et de taille sur les mécréants, et cela les séduit étrangement... Des rumeurs sont venues de l'ouest qui parlent de grandes choses accomplies... ; et puis les Français qui sont ici ne sont pas tous des diplomates. Quelques-uns ont dit à leurs interprètes, avec une crânerie mêlée d'orgueil : « Tu vas voir aujourd'hui un rude lapin ! » Il n'y a pas de lapins en Abyssinie : on peut se faire une idée de ce que ce mot représente de choses fantastiques, en songeant qu'il n'est prononcé que dans des circonstances exceptionnelles, et toujours accompagné de qualificatifs ronflants. Dans des cerveaux abyssins, cet animal inconnu doit prendre des proportions extraordinaires. Il finit sans doute par symboliser la vaillance et le courage, et je ne serais pas étonné que le lion lui-même ne prenne rang quelque peu au-dessous de ce lapin formidable et terrible qui trotte dans leur imagination. » (Lettre au *Temps*, avril 1899.)

tivement ratifié la concession faite par le négus à M. Ilg d'un chemin de fer de Djibouti à Harrar, de Harrar à Entotto, et de Entotto au Kaffa et au Nil blanc. Sans plus tarder, la compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens, que M. Ilg s'était substituée, commença les travaux. En juillet 1900, une première section de 106 kilomètres fut ouverte à l'exploitation. Mais la compagnie, après ce premier effort, fut à court d'argent. Le capital social avait été intégralement dépensé, ainsi que le produit des émissions d'obligations. Restaient à émettre vingt-cinq à trente mille titres, mais ils ne trouvaient pas preneur, et d'ailleurs cette dernière ressource eût été bien insuffisante pour achever les travaux. Dès le printemps de 1900, la compagnie, fort inquiète de cette situation, avait entamé à Paris des pourparlers pour se procurer les fonds nécessaires, mais elle se heurta à une série de refus, et, malgré ses instances, ne parvint à triompher ni de la pusillanimité des financiers ni de l'indifférence des pouvoirs publics. A ce moment, les Anglais, jusque-là embusqués dans l'ombre, intervinrent. Trois sociétés, l'Oceana Consolidated company, la New African company, et la New Egyptian company, syndiquées sous le nom d'International Ethiopian railway trust and construction company, firent à la compagnie française les propositions suivantes :

Le trust fournirait à la compagnie de l'argent au fur et à mesure de ses besoins, contre remise des obligations restant à la souche ; ces obligations seraient immédiatement transformées en actions. Les fonds ainsi réalisés serviraient à conduire la ligne jusqu'au kilomètre 225 ; à partir de ce point, le trust serait exclusivement chargé de la construction jusqu'à Harrar, moyennant une somme forfaitaire de 107 000 francs par kilomètre. Deux administrateurs anglais seraient admis dans le conseil de la société.

La compagnie française, abandonnée à elle-même, accepta en principe la combinaison offerte. Toutefois, pour laisser au gouvernement le temps de se ressaisir, elle exigea l'introduction dans le traité d'une clause qui lui permettait de rompre son engagement en payant un dédit

de 625 000 francs. Puis elle renouvela à Paris les démarches les plus pressantes, prouvant que, réduite à ses seules forces, elle allait être forcée de passer par la main aux Anglais. Rien n'y fit. Hommes politiques et financiers continuèrent à faire la sourde oreille, si bien que nos malheureux compatriotes, acculés à la faillite, se résignèrent à solliciter l'exécution du contrat. 3 millions leur furent successivement versés aux conditions prévues, lesquels, avec quelques autres ressources péniblement ramassées, leur permirent de pousser la ligne jusqu'au kilomètre 201 (décembre 1901). Alors les Anglais exultèrent. Déjà possesseurs d'une grande partie des actions [1], ils se virent à la veille d'être les maîtres incontestés de l'entreprise. Il leur suffirait de renoncer au monopole consenti par Ménélik à la société, de relier par un embranchement le port de Zeilah à la ligne de pénétration; le chemin de fer du Harrar serait alors exclusivement anglais, Djibouti ruiné, et l'Abyssinie perdrait sur le monde extérieur le seul débouché qui ne fût pas entre les mains de l'Angleterre : « C'est un résultat inespéré, disait la *Daily Mail*, car cette combinaison va donner à l'Angleterre le contrôle de toute l'entreprise, ce qui ne peut manquer de produire les meilleurs résultats politiques et commerciaux. Elle satisfait entièrement toutes les vues du gouvernement britannique [2]. » Et lord Chesterfield, président du trust, se félicitait publiquement « de l'imperturbable progression des influences anglaises dans le chemin de fer d'Ethiopie, avantage signalé pour la politique de la Grande-Bretagne, source d'immenses profits pour ses nationaux [3] ».

Lorsque ces faits furent connus en France, un véritable

1. Depuis longtemps les Anglais avaient acquis sur le marché toutes les actions disponibles. En 1902, ils en possédaient onze mille sur vingt-huit mille, sans compter les actions nouvelles (anciennes obligations) qui leur avaient été remises en échange de leurs subventions.

2. *Daily Mail*, 18 et 19 janvier 1901. Voir également les rapports annuels de la New Egyptian company.

3. Discours de lord Chesterfield à l'assemblée statutaire de l'International trust, novembre 1901.

élan d'indignation souleva tous ceux qui avaient à cœur les intérêts de ce pays. Non seulement tous les organes coloniaux menèrent une ardente campagne pour forcer le gouvernement à intervenir, mais la presse politique elle-même s'empara de l'affaire. *Le Temps*, le *Journal des Débats*, *le Figaro*, s'associèrent au mouvement qui ne tarda pas à s'étendre jusqu'à la province [1]. Malgré tout, le gouvernement restait immobile, amusant l'opinion par des combinaisons mort-nées. Un jour, on proposait de faire payer le chemin de fer d'Ethiopie par la Côte d'Ivoire, alléguant probablement qu'en vertu du principe de solidarité, la seule de nos colonies africaines dont le budget se soldait en excédent devait venir au secours de ses sœurs moins fortunées. Un autre jour, le ministre imaginait de mettre à la charge de la colonie de Djibouti une annuité de 400 000 francs, destinée à assurer le service d'un emprunt de 13 millions. Une taxe de 10 p. 100 sur tous les produits transportés par le chemin de fer, aurait permis à la colonie de se procurer les fonds nécessaires : ingénieux artifice qui faisait retomber sur la compagnie elle-même les frais de son propre sauvetage, et dont le premier résultat eût été la faillite immédiate de l'entreprise. Pendant plus d'un an on ne trouva que ces deux expédients pour sauver la situation, prétexte suffisant, il est vrai, pour que l'affaire fût déclarée « suivre son cours normal », pour promener les dossiers entre le quai d'Orsay, les ministères des colonies et des finances, et permettre au ministre des affaires étrangères de répondre par quelques phrases vagues, mais ronflantes, aux pressantes adjurations du groupe colonial [2].

1. Voir notamment dans le *Bulletin de l'Afrique française* une longue série d'articles de M. R. de Caix ; ceux de M. Chailley-Bert dans *la Quinzaine coloniale* ; ceux de M. Etienne dans *la Dépêche coloniale*, ceux de M. Hugues Le Roux dans *le Figaro* ; ceux de M. Jay dans *le Salut public*, de Lyon, etc., etc.

2. « En ce qui concerne le chemin de fer d'Ethiopie, je lui dirai (à M. Etienne) que nous ne perdons pas de vue, que le ministre des affaires étrangères, moins que quiconque, ne perd de vue l'intérêt

L'affaire semblait irrémédiablement compromise ; M. Ilg, découragé par plusieurs mois de démarches infructueuses, éconduit par les uns, berné par les autres, allait abandonner la partie, lorsque le secours lui vint soudain du côté où il ne l'attendait guère. L'incident est tout à l'honneur du président de la République, qui seul dans son gouvernement montra en cette occasion de la clairvoyance et de la décision. Bien plus, M. Loubet eut le courage et l'habileté de faire prévaloir sa volonté, et de la dicter à ses ministres. A peine eut-il été mis au courant de la situation, qu'il manda auprès de lui le représentant du négus. Entre ces deux hommes également animés du désir de bien faire et d'aboutir, l'accord s'établit rapidement, et quelques jours après, M. Loubet obtint de son cabinet le dépôt d'un projet de loi qui garantissait à la compagnie une annuité de 500 000 francs, sauvait l'entreprise de la faillite et l'arrachait aux mains des Anglais. La chambre et le sénat votèrent sans difficultés le projet, qui devint la loi du 6 avril 1902, et c'est ainsi qu'en quelques semaines fut réglée une affaire qui traînait depuis deux ans [1].

La tardive, mais bienfaisante intervention du gouvernement démolissait les travaux d'approche de nos adversaires et écartait tout danger immédiat. Est-ce à dire que la sécurité du lendemain fût également assurée? L'affirmation serait des plus téméraires.

Loin de désarmer, les Anglais ne songèrent en effet qu'à prendre leur revanche. L'appui de la métropole avait permis à la compagnie du chemin de fer de se libérer de ses engagements envers le trust, et d'achever par ses propres moyens la construction de la ligne, mais les financiers anglais qui avaient pris l'affaire en main proclamèrent hautement qu'ils n'abandonneraient rien de leurs projets

qui s'attache à ce que cette entreprise s'achève entièrement dans la pensée directrice qui de part et d'autre en a fait demander, et obtenir la concession. » (Réponse de M. Delcassé à M. Etienne, chambre des députés, 21 janvier 1902.)

1. Renseignements particuliers, d'après le récit d'un témoin.

d'accaparement : avec la plus admirable désinvolture, ils exposèrent leur plan à l'assemblée générale de l'International trust : « Nous conserverons, dirent-ils, toutes les actions que nous avons acquises de la compagnie du chemin de fer, et ne céderons nos droits pécuniaires et nos droits de construction que contre une *compensation appropriée.* » Ce terme ambigu est gros de menaces et de complications de tout genre. Bien plus, la New African company, l'une des sociétés intéressées dans le trust, fit une émission de vingt-quatre mille actions, dans le but, dit-elle, d'acquérir de nouveaux titres de la compagnie du chemin de fer. Le jour où ce plan sera réalisé, les Anglais, maîtres de l'assemblée de la compagnie française, seront également les maîtres du conseil, et le chemin de fer construit avec l'argent français sera devenu propriété britannique. Ce résultat est d'autant plus à craindre que les intrigues anglaises ont aujourd'hui le champ libre à Addis-Abeba, où l'influence séculaire de notre diplomatie est en fait annihilée.

A la suite de l'affaire de Fachoda, le gouvernement, soucieux de parer aux difficultés de la situation, avait séparé les fonctions, jusque-là confondues sur une même tête, de gouverneur de la côte Somali et de ministre près le négus. M. Mizon, qui par malheur mourut presque immédiatement, fut envoyé à Djibouti. Il y fut remplacé par M. Bonhoure, tandis que M. Lagarde était accrédité d'une manière permanente à Addis-Abeba.

Pourquoi le gouvernement maintint-il à son poste M. Lagarde après la fâcheuse expérience des années précédentes ? Il est difficile de l'expliquer ; en tout cas, cette confiance fut médiocrement récompensée, car, quatre ans plus tard, M. Delcassé dut rappeler notre envoyé plénipotentiaire dont la situation était devenue intenable, et avec qui le négus et ses conseillers refusaient de continuer aucune relation.

On se rappelle qu'en 1897, M. Lagarde était déjà fort mal en cour, et que le peu de faveur dont il était l'objet avait failli faire échouer sa mission. Sa conduite durant

les années 1897 et 1898, les tiraillements qui survinrent entre lui et les chefs de nos missions, l'échec final de la politique française, enfin l'indifférence qu'il manifesta de tout temps pour le chemin de fer du Harrar, tout cet ensemble de faits n'était pas de nature à accroître son prestige à Addis-Abeba. Un dernier incident, habilement exploité par la diplomatie anglaise, vint mettre le comble à l'humeur du négus, et porter le dernier coup au crédit de notre représentant.

Dans les premiers jours de mai 1902, le colonel Harrington demanda audience à Ménélik, et lui apporta triomphalement le texte de la convention passée entre la compagnie du chemin de fer et la colonie de Djibouti. M. Lagarde avait omis d'en soumettre les clauses aux conseillers du négus ; personne à Addis-Abeba n'était prévenu de ce qui avait été convenu à Paris, et il fut fort aisé au ministre anglais, non seulement d'exploiter notre manque de déférence, mais aussi de nous prêter les plus noirs desseins. Certains articles de la convention avaient en effet été rédigés de la façon la plus imprudente, et donnaient à l'État français des droits incompatibles avec la souveraineté du négus [1]. M. Harrington en tira parti pour montrer la France abusant de ses bonnes grâces et se glissant le long de la voie ferrée, à l'assaut du plateau abyssin. Ménélik, moins inquiet que justement froissé du procédé, demanda des explications à M. Lagarde. Celui-ci lui apporta une note rédigée par M. Ilg, alors à Paris, de concert avec le cabinet français, et qui fournissait les garanties et les éclaircissements réclamés. L'empereur le reçut très mal : « Comment puis-je avoir confiance ? lui dit-il. Suis-je seulement certain que ce papier est bien celui de M. Ilg [2] ? »

La rancune de l'empereur fut tenace. Non seulement il éluda à dater de ce jour toute nouvelle rencontre avec notre

1. Notamment les articles qui, en cas de rachat ou de confiscation de la ligne, subrogeaient l'Etat français à la compagnie concessionnaire, et ceux donnant à l'Etat le droit d'autoriser tous embranchements à créer.

2. Récit d'un témoin.

envoyé, mais il rompit l'engagement qu'il avait pris de venir à Djibouti pour l'inauguration du chemin de fer. Par contre, il accepta avec empressement l'offre de se faire représenter à Londres au couronnement du roi Edouard, et le ras Makonnen, le premier personnage de l'empire, partit en grande pompe, escorté du colonel Harrington. A son passage à Paris, plusieurs membres éminents du parti colonial voulurent profiter de sa présence pour dissiper le malentendu. On lui offrit des fêtes et des banquets, on lui prodigua les discours; mais, hélas ! quelques paroles sont impuissantes à réparer le mal causé par vingt années de politique mauvaise ou, pour mieux dire, d'absence de politique.

On en eut la preuve quelques mois plus tard lorsque les Anglais publièrent le traité qu'ils avaient obtenu de l'empereur. La date seule de ce traité est significative : il fut signé le 15 mai 1902, moins de quinze jours après que Ménélik, irrité des procédés de M. Lagarde, eût rompu toutes relations avec lui, et il est difficile de ne pas voir un lien entre les deux événements. Cette convention est des plus graves pour l'avenir de l'Ethiopie ; elle satisfait pleinement les plus ambitieux désirs de la Grande-Bretagne : c'est le couronnement de la politique que depuis si longtemps elle a suivie avec tant de persévérance dans la vallée du Nil.

Aux termes de ce traité, la frontière commune entre le Soudan et l'Ethiopie était fixée depuis les limites de l'Erythrée italienne au nord, jusqu'à l'intersection du 6e degré de latitude nord avec le 35e méridien est de Greenwich, au sud[1]. Elle traverse l'Atbara à la hauteur de Gallabat, le Nil bleu, un peu en amont de Roseires, et vient aboutir au confluent du Baro et de l'Adjoubba, pour remonter ensuite cette dernière rivière jusqu'aux environs de sa source. On avait ainsi fait une moyenne entre les prétentions des Abyssins, qui réclamaient toutes les basses terres jusqu'au Nil, et celles des Anglais, qui auraient

1. La région du lac Rodolphe était ainsi laissée en dehors du règlement de frontières.

voulu parquer les Ethiopiens dans leurs montagnes.

Mais les questions purement territoriales, dans ces régions inhospitalières et marécageuses, sont de médiocre intérêt, et bien autrement importants sont les articles suivants :

« *Art. 3.* — Sa Majesté l'empereur Ménélik s'engage à ne pas construire ni permettre de construire sur le Nil bleu, le lac Tsana ou le Sobat, d'ouvrage quelconque pouvant gêner la marche de leur cours vers le Nil, à moins d'entente avec le gouvernement de Sa Majesté Britannique et le gouvernement du Soudan.

« *Art. 4.* — Sa Majesté l'empereur Ménélik s'engage à laisser le gouvernement de Sa Majesté Britannique et le gouvernement du Soudan choisir dans le voisinage d'Itang, sur la rivière Baro, un territoire d'un seul tenant, dont la longueur en bordure de la rivière ne pourra excéder 2 000 mètres, et dont la superficie n'excédera pas 400 hectares. Ce territoire sera cédé à bail au gouvernement du Soudan pour être administré et occupé en qualité de station commerciale, aussi longtemps que le Soudan sera sous le gouvernement anglo-égyptien. Il est entendu entre les deux hautes parties contractantes que le territoire ainsi cédé à bail ne pourra servir à aucun objet politique ou militaire.

« *Art. 5.* — Sa Majesté l'empereur Ménélik concède au gouvernement de Sa Majesté Britannique et au gouvernement du Soudan le droit de construire à travers le territoire abyssin un chemin de fer reliant le Soudan à l'Ouganda. Le tracé du chemin de fer sera déterminé par accord mutuel entre les deux hautes parties contractantes. »

Ainsi, du même coup, l'Angleterre obtenait le contrôle exclusif et la surveillance de tous les fleuves coulant des montagnes abyssines. Elle obtenait libre passage pour son chemin de fer du Cap au Caire jusqu'au cœur du plateau ethiopien par les vastes et fertiles vallées du Nil bleu et de la Didessa. Enfin, pour bien tenir ses voisins dans sa main et surveiller l'exécution du contrat, elle se ménageait à bonne portée une base d'opérations de premier ordre. Itang, sur le Baro, « est le premier point où depuis le Nil blanc

la plaine se relève et laisse pressentir les montagnes voisines[1] » ; il est par eau en communication régulière et facile avec Khartoum. Sans doute Itang ne doit être, d'après le traité, qu'une station commerciale, mais, le cas échéant, on devine ce que pourrait peser cet engagement. En fait, les Anglais ont définitivement pris pied sur les contreforts abyssins. Ils possèdent aujourd'hui une des clefs du pays en attendant que la construction du chemin de fer leur en ouvre les portes à deux battants. Aussi conçoit-on les justes alarmes de ceux qui, pour un motif quelconque, avaient pris à cœur l'indépendance de l'Ethiopie. « Cela va bien mal pour l'alliance ! » écrivit à Paris, à la nouvelle du traité, un haut personnage russe de passage à Addis-Abeba[2].

Comment Ménélik, jadis renommé pour sa prudence et sa finesse, a-t-il consenti d'aussi dangereuses concessions ? Comment a-t-il livré à ses insatiables voisins l'accès de son empire ? Comment les a-t-il laissés libres de souder autour de lui le cercle de fer qui menace de l'étouffer ? Il n'est pas facile de le discerner. Certes la diplomatie anglaise fut habile. Elle ne négligea rien pour enjôler le négus et l'assaillir des protestations les plus rassurantes. Elle sut exploiter avec un art consommé nos maladresses et nos lenteurs, comme aussi la défaveur qui s'attachait à notre représentant. Mais ces motifs sont insuffisants.

Si Ménélik, après avoir en 1897 renvoyé M. Rennell-Rodd les mains vides, se prêta cinq ans plus tard à toutes les exigences du colonel Harrington, c'est que, dans l'intervalle, l'affaire de Fachoda avait, bon gré mal gré, fait de l'Angleterre l'arbitre de la situation dans tout le nord-est de l'Afrique. Son triomphe avait éclaté à tous les yeux, et tel est le pouvoir d'attraction des forts que bien peu lui résistent, même parmi les plus profonds politiques, à plus forte raison parmi les peuples primitifs où le respect de la force est presque toute la sagesse.

Aujourd'hui le mal est fait : notre pays a perdu en

1. Charles Michel, *Affaires d'Ethiopie* (*Revue politique et parlementaire*, avril 1903).
2. Lettre particulière.

Abyssinie la prépondérance matérielle et morale que nos pères lui avaient acquise, et qu'aurait dû fortifier encore notre établissement sur la côte Somali. L'Angleterre a pris notre place et ne paraît pas disposée à la céder. N'y a-t-il donc plus rien à faire et faut-il nous replier devant nos adversaires victorieux? Assurément non, car une chance nous demeure de garder en Abyssinie, non plus le premier rang, mais une part légitime d'influence et de profits. Tant que nous resteront Djibouti et le chemin de fer du Harrar, nous n'avons pas le droit de désespérer. Sachons seulement défendre notre bien.

Nous voici arrivés au terme de notre première étape.

Pendant quatre-vingt-huit ans, nous avons parcouru l'Afrique en tous sens ; au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest, nous est apparu le même spectacle : la France, oppressée dans ses limites et cherchant sur ce continent vierge un surcroît d'air et de lumière ; l'Angleterre pesant sur elle de tout son poids pour comprimer son essor. Nous avons été en Algérie, en Tunisie, en Egypte, en Abyssinie, dans le Soudan, dans l'Ouganda; nous avons suivi les rives du Congo, du Niger, du Sénégal, du Nil : toujours, nous avons trouvé les deux drapeaux en présence. De ce simple récit, libre au lecteur de tirer tels enseignements politiques qu'il lui plaira.

Pour nous, il ne peut nous convenir de terminer ce premier volume par une conclusion qui serait à la fois incomplète et prématurée. Celle-ci viendra à son heure, lorsque sera achevée notre tâche et que nous aurons vu se poursuivre le même duel sous les cieux les plus divers. Mais, après avoir raconté avec un égal scrupule nos joies des beaux jours et nos tristesses des jours sombres, nous avons le droit de nous demander s'il ne ressort pas des événements une grave leçon bonne à méditer.

Pourquoi, au moment de clore ce livre qui s'ouvre par le récit d'un radieux triomphe, se sent-on envahi d'une invincible mélancolie? Pourquoi notre pays, qui depuis un siècle a fait tant de grandes choses en Afrique; qui sous

quatre régimes différents a poursuivi la même croisade ; qui, malgré ses malheurs publics ou privés, n'a jamais interrompu sa campagne féconde ; pourquoi, dans son dernier effort, est-il retombé si lourdement? Car, il ne faut pas se le dissimuler, Fachoda est dans notre histoire coloniale moderne l'échec le plus sensible que nous ayons eu à enregistrer. Ce n'est pas que quelques landes marécageuses en moins aient diminué notre puissance matérielle, mais, comme l'a dit M. Chamberlain, dont on ne saurait trop rappeler la hautaine parole, l'incident de Fachoda est un *symbole*. C'est le symbole de l'abdication de la France s'inclinant devant l'hégémonie britannique.

Notre cause était-elle donc mauvaise et avons-nous subi le sort que la justice lente mais sûre de l'histoire réserve aux ambitions coupables ? En parlant ainsi, on méconnaîtrait étrangement les intérêts légitimes que nous avions le droit et le devoir de défendre sur le Nil. Est-ce donc alors que notre pays ait dégénéré, que la vigueur de la race ait faibli ? N'y a-t-il plus d'hommes chez nous pour tenir au vent nos couleurs, et faut-il souscrire à l'impitoyable et dédaigneuse sentence récemment tombée d'une bouche impériale : « Il n'y a plus de France [1] » ? Jamais blasphème pareil ne sortira d'une bouche vraiment française, car les noms viennent en foule de tous ceux qui, sur la terre d'Afrique, soldats, marins, prêtres ou simples citoyens ont fait honorer le nom de la patrie. Et à côté de cette élite de privilégiés à qui les chances de la vie ont permis d'inscrire leurs noms dans l'histoire, combien y a-t-il de héros inconnus, perdus au fond des déserts, de la brousse ou des forêts, dont la vie entière est consacrée à mettre en pratique les instructions que Louis XVI donnait jadis à l'infortuné La Pérouse : « Faites partout connaître la France, et surtout faites-la aimer. » Certes non, le vieux peuple de France

1. Mot de l'empereur d'Autriche à un Français qui lui exprimait son regret de le voir rentrer dans la triple alliance, au lieu de se rapprocher de la France : « Hélas ! Monsieur, il n'y a plus de France ! » (*Récit d'un témoin.*)

n'a pas failli à sa tâche, et s'il traverse aujourd'hui une période attristante durant laquelle le doute vient aux âmes faibles et chagrines, il suffit, pour reprendre courage, de jeter les yeux sur la jeune France d'outre-mer où germent les espérances des âges futurs.

Faut-il enfin attribuer à l'aveugle destin l'entière responsabilité des événements ? Ce serait lui faire la part bien large, car l'homme est toujours maître de son libre arbitre. Aussi garde-t-on le droit de demander compte de leurs actes aux détenteurs du pouvoir ; de s'enquérir si, « voulant le but, ils ont préparé les moyens et n'ont pas laissé au hasard le soin de s'assurer du succès [1] ». Mais à quoi bon insister ? les faits parlent assez haut, et l'histoire dégénère lorsqu'elle s'abaisse au niveau de la polémique.

Qu'on nous permette seulement ce simple vœu. Puisse la France, lors des grandes liquidations de l'avenir, trouver des serviteurs dignes d'elle ! En méditant les leçons du passé, ils sauront y découvrir les fautes à éviter. Ils sauront aussi, car ce passé, grâce à Dieu, est assez riche de gloires, y puiser à pleines mains les exemples à suivre.

1. « La nécessité s'impose d'une politique vigilante et avisée... qui, voulant le but, s'inquiète des moyens, et ne laisse point au hasard le soin de s'assurer du succès. » (Discours de M. Delcassé, ministre des affaires étrangères ; sénat, 23 janvier 1899.)

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement 1
Introduction 3

CHAPITRE PREMIER

CARACTÈRE DE LA RIVALITÉ FRANCO-ANGLAISE EN AFRIQUE

Qu'est-ce que notre empire africain ? — Son manque d'équilibre. — La question méditerranéenne et la question des voies navigables. — Les quatre théâtres de la rivalité franco-anglaise : les côtes barbaresques, le Niger, le Congo, le Nil 27

CHAPITRE DEUXIÈME

LA QUERELLE D'ALGER. — LES PRÉLIMINAIRES

I. — Conflit d'intérêts soulevé par la question d'Alger entre la France et l'Angleterre. — Politique de la France dans la Méditerranée. — Politique de l'Angleterre.

II. — La querelle d'Alger ainsi engagée se prolonge pendant vingt-quatre ans. — Période aiguë du conflit. — Belle campagne diplomatique de la France. — Ses principaux acteurs. — Le prince de Polignac. — Le duc de Laval. — Le duc de Wellington. — Lord Aberdeen. — Lord Stuart. — Le roi Charles X et le gouvernement de la Restauration.

III. — Premiers engagements sur la côte barbaresque entre la France et l'Angleterre. — M. Read et M. de Lesseps à Tunis. — M. Warrington et M. Rousseau à Tripoli. — M. Saint-John, consul d'Angleterre à Alger.

IV. — La combinaison égyptienne. — M. de Polignac essaye de négocier avec l'Egypte une alliance contre les régences barbaresques. — Missions du capitaine Huder au Caire. — Négociations avec la Porte pour obtenir un firman d'autorisation. — Vive opposition de l'Angleterre. — Attitude des autres cours. — Devant le peu de faveur obtenu par son projet d'alliance, M. de Polignac abandonne toute idée de coopération égyptienne. — Rupture des négociations avec Mehemet-Ali. — L'expédition purement française est décidée . . . 35

CHAPITRE TROISIÈME

LA QUERELLE D'ALGER (suite). — LA CONQUÊTE

I. — Les préparatifs de l'expédition. — Discours du trône à Paris. Effet produit par ce discours à Londres. — Confusion extrême dans les allures de la diplomatie anglaise.

II. — L'Angleterre nous offre sa coopération. — Puis elle renonce à cette idée. — Elle cherche à provoquer l'opposition de l'Europe.

III. — Intervention de l'Angleterre à Constantinople. — Hésitations et embarras de la Porte. — Mission de Taher-pacha à Alger.

IV. — L'Angleterre réclame du cabinet des Tuileries des engagements précis sur le sort futur d'Alger. — Refus de M. de Polignac. — Discussions orageuses à Paris et à Londres.

V. — Derniers efforts du cabinet anglais. — Ultimatum de l'Angleterre. — Départ de la flotte. — Anxiété provoquée en France par l'attitude suspecte de l'Angleterre.

VI. — La prise d'Alger. — Armements en France et en Angleterre — Intrigues du cabinet anglais contre la maison de Bourbon et le ministère Polignac.

VII. — Idées répandues en France sur le sort futur d'Alger. — Longues hésitations du gouvernement.

VIII. — Opinion de l'Europe, et en particulier de l'empereur Nicolas, sur la même question.

IX. — Moyen dilatoire imaginé par M. de Polignac. — Négociation entamée avec la Porte pour le partage de la régence.

X. — Vive émotion à Londres à la nouvelle que l'armée n'est pas rappelée en France après la chute d'Alger. — Extrême tension des rapports entre les deux gouvernements. — M. de Laval quitte Londres. — Sa dernière entrevue avec lord Aberdeen. — Chute de Charles X. . 100

CHAPITRE QUATRIÈME

LA QUERELLE D'ALGER (suite). — APRÈS LA CONQUÊTE

I. — État de l'affaire d'Alger à la chute de Charles X. Conséquences de la révolution de Juillet. — Opinion publique en France et sentiments du roi Louis-Philippe sur la question algérienne.

II. — Changement de cabinet en Angleterre. — Les troubles graves, qui agitent l'Europe à la suite de la révolution de Juillet, relèguent la question d'Alger au second plan.

III. — L'Angleterre se borne à faire le nécessaire pour empêcher

que son silence soit pris pour un acquiescement tacite aux faits accomplis. — Elle profite de toutes les occasions pour renouveler ses réclamations. — Attitude du consul Saint-John à Alger. — Incidents parlementaires et diplomatiques de 1832, 1833, 1838, 1842, 1844. — Vifs reproches adressés à Louis-Philippe par lord Aberdeen. — Lord Palmerston, la prise de Constantine et la guerre du Maroc. — L'affaire de l'exequatur en 1851. — L'Angleterre cède et reconnaît la souveraineté française sur l'Algérie.

IV. — Conclusion. — Résumé et appréciation de l'attitude de l'Angleterre dans la querelle d'Alger 157

CHAPITRE CINQUIÈME

L'AFFAIRE TUNISIENNE

I. —L'occupation de la Tunisie est la conséquence de la conquête de l'Algérie. — Tradition constante de la politique française à cet égard. — Traditions contraires de l'Italie et de l'Angleterre.

II. — Comment la question tunisienne vint à être posée au congrès de Berlin.— Volte-face de l'Angleterre.— Entretien de lord Salisbury et de M. Waddington. — Tunis et la question de Chypre.

III. — Négociations postérieures au congrès. — L'expédition française de 1881, et le traité du Bardo.— Réclamations de l'Angleterre, suivies d'un prompt arrangement.

IV. — Conclusion sur l'attitude de la France et de l'Angleterre dans le règlement de la question tunisienne 191

CHAPITRE SIXIÈME

LA QUESTION DU NIGER. — PREMIERS ÉTABLISSEMENTS DE LA FRANCE SUR LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

I. — Fondation de nos comptoirs du Sénégal. — Leur rétrocession par l'Angleterre en 1814. — Expédition et naufrage de *la Méduse*. — Les Anglais refusent d'exécuter le traité. — Comment la France finit par obtenir satisfaction.

II. — Résumé de nos opérations sur la côte d'Afrique depuis 1814. — Persévérance avec laquelle les Anglais les ont contrecarrées. — — L'occupation du littoral et la délimitation des bassins côtiers. — Le Sénégal et la Gambie anglaise. — Le Gabon. — La Guinée française et Sierra-Leone. — La Côte d'Ivoire et la Côte d'Or. — Le Dahomey et Lagos. — Ouverture de la question du Niger. 214

CHAPITRE SEPTIÈME

LA QUESTION DU NIGER (suite). — LA MARCHE AU FLEUVE ET LE PARTAGE DU BASSIN

I. — La région nigérienne et le cours du fleuve. — Politique de l'Angleterre pour s'y réserver le monopole du commerce et de la navigation. — Sa rivalité avec la France.

II. —Premiers établissements des Français et des Anglais dans les bouches du Niger. — Création de compagnies commerciales en 1880. — Sir George Taubman Goldie et le comte de Semellé. — Rivalité des maisons françaises et anglaises, et ruine de nos établissements en 1884. — La France abandonne la lutte et quitte le delta.

III. — Les Français, expulsés des bouches du Niger, veulent aborder le problème à revers. — Ils s'installent sur le haut fleuve et progressent rapidement en suivant son cours. — Les Anglais les arrêtent à Say. — Traité du 5 août 1890.

IV. — Tentatives des Français pour pallier les conséquences que les Anglais prétendirent tirer du traité de 1890. — Le commandant Monteil dans le Bornou.—Les deux missions Mizon dans l'Adamaoua

V. — Manœuvres de l'Angleterre pour détruire les résultats acquis par Mizon dans l'Adamaoua et par Monteil dans le Bornou. — Traité anglo-allemand de 1893 qui partage l'Adamaoua entre l'Angleterre et l'Allemagne. — Invasion de Rabah dans le Bornou. — Attitude des Anglais en cette circonstance. — Leurs pourparlers avec Rabah et Fadel-Allah. — Chute de l'empire de Rabah, et établissement définitif de la domination anglaise dans l'Adamaoua et le Bornou.

VI. — Tentatives de la France pour gagner le Niger par l'ouest, en prolongeant l'hinterland de ses colonies côtières. — Efforts de l'Angleterre pour empêcher l'expansion de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. — Samory et les Anglais. — Behanzin.

VII. — Dernière phase de la question du Niger. — L'expansion du Dahomey vers le bas fleuve. — Prétentions anglaises de 1895. — Missions françaises du commandant Decœur, du capitaine Baud, du commandant Toutée (1895). — Mission anglaise du capitaine Luggard. — L'affaire de *l'Ardent*. — Campagne de presse et polémiques. — Recul du cabinet Bourgeois et évacuation d'Arenberg. — Ouverture des négociations (janvier 1896). — Examen de la situation : les traités Fergusson. — Le cabinet Méline. — Suspension des négociations (juin 1896). — Missions françaises et anglaises de 1896 et 1897. — Reprise des négociations (septembre 1897). — Violence des polémiques anglaises. — M. Chamberlain à la chambre des communes. — Campagne d'intimidation contre la France. — Signature de la convention du 14 juin 1898.

VIII. — Résumé de la question du Niger et conclusion. 229

CHAPITRE HUITIÈME

LA QUESTION DU CONGO

I. — Comment le Congo échappa à l'Angleterre. — Fondation du Gabon français. M. de Brazza. — Fondation de l'Association internationale africaine. — Le roi Léopold et Stanley. — M. de Brazza sur le Stanley-Pool. — L'Angleterre entre en scène. — Elle veut arrêter à la fois l'Association internationale et la France. — Le traité anglo-portugais. — Intervention de l'Allemagne. — La conférence de Berlin. — Fondation du Congo français et de l'Etat indépendant. — L'Angleterre, évincée du Congo, se rapproche des Belges pour arrêter l'expansion de la France. — Comment va se poser la question de l'Oubangui et du Nil 324

CHAPITRE NEUVIÈME

LA QUESTION DU NIL. — QUINZE ANNÉES DE POLITIQUE ANGLAISE

I. — L'Egypte et le bassin du Nil. — Très ancienne rivalité de la France et de l'Angleterre en Egypte. — Le canal de Suez. — Les Anglais en Egypte. — Comment l'occupation par les Anglais de tout le bassin du Nil était la conséquence forcée de leur débarquement en Egypte. — Le cours du Nil. — Le mahdisme. — L'Abyssinie. — Comment la question d'Egypte est intimement liée à celle du Soudan et des lacs et à celle d'Abyssinie. — Naissance et développement de l'idée impériale en Afrique. — Le chemin de fer du Cap au Caire. — Comment la France fut amenée à s'opposer à la politique de l'Angleterre. — Impossibilité de concilier leurs intérêts opposés. — Extrême importance de l'affaire de Fachoda, quant aux destinées ultérieures de toute l'Afrique orientale.

II. — Exposé de la politique anglaise dans la vallée du Nil depuis 1881. — Les Anglais, forcés d'attendre la dislocation de l'empire du mahdi, s'appliquent à écarter des régions convoitées toutes les puissances rivales. — Ils s'établissent d'abord aux sources du Nil, après avoir ruiné les influences allemande et française dans l'Equatoria et dans l'Ouganda.

III. — Comment les Anglais protègent la rive droite du Nil contre les tentatives possibles de la France et de l'Abyssinie. — Situation de la France dans ce pays. — Création d'Obock et de Djibouti. — Le gouverneur Lagarde. — Inquiétudes de l'Angleterre, qui, dans le rapprochement de la France et de l'Abyssinie, voit une menace pour la vallée du Nil. — Diversion qu'elle imagine pour immobiliser l'Abyssinie et nous bloquer dans Djibouti. — Les Italiens dans l'Erythrée. — A l'instigation de l'Angleterre, ils entrent en lutte avec le négus.

— Traités anglo-italiens de 1891 et 1894 qui partagent l'Abyssinie entre l'Angleterre et l'Italie. — Protestations de la France. — Enthousiasme et ambitions démesurées de l'Italie. — Bataille d'Adoua. — La défaite des Italiens rendant toute liberté d'action à Ménélik et à la France, l'Angleterre n'hésite plus à marcher en avant.

IV. — Comment les Anglais protègent la rive gauche du Nil contre les entreprises de la France. — Expansion du Congo français dans le Haut-Oubangui. — Nos démêlés avec les Belges. — Les Belges apparaissent sur le Nil. Attitude de l'Angleterre en cette circonstance. — Ils attirent les Belges dans le bassin du Nil pour nous couper la route. — Traité anglo-congolais de mai 1894. — Protestations de la France. — Traité franco-congolais du 14 août 1894. — La route du Nil est ouverte à la France 341

CHAPITRE DIXIÈME

LA QUESTION DU NIL (suite). — FACHODA

I. — Importance du traité franco-congolais en ce qui regarde la question du haut Nil. — Désormais la France et l'Angleterre sont seules en présence, et l'heure est venue des résolutions définitives. — Plan de la France en 1894. — Elle veut s'établir sur le Nil, et y prendre des gages pour rouvrir la question d'Egypte. — Ce plan était-il réalisable en 1894 ? — Comment il était possible de gagner les Anglais de vitesse et d'arriver sur le haut Nil quinze mois ou deux ans avant eux. — Comment il était possible d'entretenir sur le haut Nil une force suffisante en s'appuyant sur l'Abyssinie. — Comment il était possible de préparer le terrain diplomatique en Europe de façon à éviter tout conflit aigu avec l'Angleterre. — Attitude de l'Angleterre. — Déclaration de sir E. Grey. — Ouvertures de lord Salisbury. — Attitude de l'Allemagne. — Incidents caractéristiques qui montrent son désir de s'entendre avec nous. — Le plan de 1894 était donc réalisable. — Il échoua par la faute de ceux qui en dirigèrent l'exécution.

II. — La première faute fut de rester inactif pendant deux ans. — Rappel du commandant Monteil. — Notre immobilité sur le haut Oubangui, de 1894 à 1896. — M. Liotard. — Faiblesse et incohérence de notre action en Abyssinie. — Notre diplomatie en Europe. — Le procès de la dette égyptienne. — L'Angleterre se décide à marcher.

III. — Départ de l'armée anglaise. — Départ de la mission Marchand. — Son arrivée à Fachoda. — Complète nullité de notre action en Abyssinie. — La mission Bonchamps.

IV. — La rencontre du sirdar Kitchener et du commandant Marchand. — Les relations franco-anglaises en septembre et octobre 1898. — Impossibilité de négocier. — Violentes manifestations en Angleterre. — Imminence d'une rupture. — L'évacuation de Fachoda.

V. — Résumé et conclusion sur l'affaire de Fachoda 387

CHAPITRE ONZIÈME

LA QUESTION DU NIL (suite). — LES SUITES DE FACHODA

I. — Gravité de l'incident de Fachoda qui donne à l'Angleterre carte blanche dans toute l'Afrique orientale. — Elle n'a plus qu'à récolter les fruits de sa victoire. — C'est ce qu'elle fait en signant avec l'Égypte la convention du 19 janvier 1899 ; avec la France, le traité du 21 mars 1899 ; avec l'Abyssinie, le traité du 15 mai 1902. — Caractère du traité du 21 mars avec la France, qui consacre la faillite de notre politique égyptienne.

II. — Rôle et attitude de l'Angleterre en Abyssinie après Fachoda. — Mission du colonel Harrington. — Influence grandissante de l'Angleterre et effacement progressif de la France. — Le chemin de fer du Harrar. — Le traité du 15 mai 1902 assure en Abyssinie la prépondérance définitive de l'Angleterre.

Conclusion sur la politique africaine de la France. 452

Table des matières 475

FIN

Ev T n J
4/7/16

PARIS

IMPRIMERIE J. DUMOULIN

5, rue des Grands-Augustins

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY

OF

RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART

MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911